



NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

—
MDCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE,
OU
RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES
DE CE ROYAUME,

*Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE
qui paraissait, avec PRIVILÈGE DU ROI, avant la Révolution.*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques
des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO

UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

NOV 15 1967

UNIVERSITY OF TORONTO

CS

587

52

1872

E. 10

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

RAIMOND, maison établie depuis près de trois siècles, en Lauragais, où elle a constamment possédé les terres de Saint-Amans et de Las-Bordes, jusqu'en 1775. Distinguée par ses services militaires, par ses alliances, par ses possessions, elle l'est encore par son ancienneté. Une foule d'actes authentiques de famille, dûment visés et certifiés, appuyés de monuments historiques, constatent qu'elle est issue de la même souche que le Raimond d'Agénois, et originaire de Toulouse, où ce nom est en honneur de tems immémorial, où la branche à laquelle elle prouve appartenir, occupait depuis nombre d'années un des premiers rangs au parlement, avait été pourvue du capitoulat, dans un tems où les seigneurs les plus qualifiés ne dédaignaient point cette charge, exclusivement attribuée à la noblesse, et donna, vers l'an 1600, un évêque à l'église de Saint-Papoul. Un procès-verbal dressé en 1618, et visé dans l'arrêt de maintenue du 8 février 1672, relaté au degré XIV, nous apprend que le château de Las-Bordes fut assiégé dans le XVI^e siècle, battu du canon, pris d'assaut, livré aux flammes, que

les papiers, titres, documents et meubles qui s'y trouvaient furent brûlés, pillés, saccagés, par ceux de la religion prétendue réformée. « Il en est resté néanmoins suffisamment à cette maison pour prouver une filiation non interrompue depuis ».

I. Arnaud DE RAIMOND (*de Raymundi*), I^{er} du nom, vivant en 1200, et jusques vers 1250. Il souscrivit une donation consentie par le comte de Beziers, l'an 1201 (1). Il eut pour fils :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Béranger, capitoul de Toulouse en 1271 et 1277.

II. Pierre DE RAIMOND, I^{er} du nom (*de Raymundi*), capitoul de Toulouse en 1278 (2), avait épousé, avant l'an 1250, Jeanne, dont le nom de famille est demeuré inconnu. Il fut père de :

III. Arnaud DE RAIMOND (*de Raymundi*), II^e du nom, capitoul de Toulouse, en 1273, 1278 et 1282 (3). Il épousa Constance *de Aura* (d'Aure), d'une ancienne et illustre maison, que l'on croit éteinte, depuis l'an 1580. Il en eut :

IV. Guillaume DE RAIMOND (*de Raymundi*), I^{er} du nom, co-seigneur du Vignonet, et gendarme du comte de Foix, en 1339 (4). Il épousa Jeanne Olric, d'une ancienne famille qui possédait les seigneuries de Castelsarrazin et de Saint-Amans ; c'est peut-être par suite de cette alliance que cette dernière seigneurie est entrée dans la maison de Raimond. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Mascarose de Raimond.

V. Pierre DE RAIMOND, II^e du nom, co-seigneur de Vignonet, épousa Jacqueline Saqueti, nièce et héri-

(1) Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissete, t. III, preuves, p. 73.

(2) Annales de Toulouse, par la Faille, préambule du *Sentimentum comitatus*.

(3) *Ibid.* Catalogue alphabétique des Capitouls.

(4) Histoire générale du Languedoc, t. IV, preuves, p. 94.

tière de Raimond Saquet, évêque de Therouane. Elle apporta à Pierre de Raimond, II^e du nom, les fiefs de Mezerac, et partie des fiefs de Las-Bordes, qui en cette qualité, reçut la présentation des merseguiers de cette seigneurie, les 27 juillet 1341, et 24 novembre 1361. On lui donne pour enfants :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre, dit le Jeune, marié avec Jeanne de Palatio d'Odards, dont il eut Solélie-Jacquette de Raimond, mise sous la tutelle de Bernard de Palatio d'Odards, qui donna pour elle un acte d'achat dans Las-Bordes, en 1391. On voit par cet acte que les seigneuries de Las-Bordes et de Mazerac échurent à ladite Solélie; on a de fortes présomptions de croire qu'elle épousa Bertrand Auberard, qui fut seigneur des mêmes lieux, et mourut avant l'an 1420. Robert Auberard, leur arrière-petit-fils, vendit ces seigneuries à la maison de Raimond, qui, en vertu de cette transaction, rentra dans la jouissance de ces biens. On croit qu'à cette époque se forma la branche des anciens Raimond du Rouergue (1).

VI. Guillaume DE RAIMOND, II^e du nom, co-seigneur de Vignonet, fut père de :

VII. Jean DE RAIMOND, I^{er} du nom, co-seigneur d: Vignonet, qui, en cette qualité, reçut une reconnaissance, le 14 juin 1437, souscrite par Armand Aurioli, notaire. Il eut pour fils :

VIII. Jacques DE RAIMOND, I^{er}, du nom, co-seigneur de Vignonet, vivant à Toulouse en 1458, qui fut père de :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre, qu'on croit être la tige des seigneurs de Saint-Etienne, maintenus en 1668 (2) ;

(1) Inventaire fait au décès de feu noble Jean-François de Raymond, seigneur de la Rocatte, de la Selve, en Rouergue, du 2 janvier 1595.

(2) Nobiliaire du Languedoc, imprimé à Pezenas en 1676, fol. 46.

- 3.^o Jean , } admis à la prêtrise avant l'âge requis,
 4.^o Antoine, } par bulle du Pape.

IX. Guillaume DE RAIMOND, III^e du nom, vivant en 1470, fut père, ainsi qu'il conste par les preuves faites à Malte en 1615, par noble Jean-Blaise de Bonnefji, de :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Philippe, abbé de Saint - Croix , nommé dans les preuves de Malte précitées ;
- 3.^o Jacques de Raimond ;
- 4.^o Pierre , *tige des Raimond établie en Agénois.*
 (Voyez pour cette branche le tome troisième de cet ouvrage, page 196 et suivantes.)

X. Pierre DE RAIMOND , III^e du nom , né à Toulouse , fut conseiller au parlement de cette ville, conseiller au conseil privé , puis premier président à Rouen , où il s'établit avec sa famille. On tint qu'il présida au procès du chancelier Poyet , et qu'il fut envoyé par le Roi en Allemagne, porter le démenti à l'empereur Charles-Quint (1). Il fut député en 1544, avec M. d'Aubépine, secrétaire d'état et des finances, le cardinal du Bellay, et le maréchal de Riès pour négocier avec les députés d'Angleterre l'accommodement des deux couronnes. Il avait épousé, 1.^o en Languedoc, Marie de Roger de Ferrals; 2.^o à Rouen, Marthe de Selve, d'une ancienne famille du Limosin. Il mourut en 1550, laissant de sa première femme :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre, chevalier de Malte, commandeur de Dousens (2), ainsi qu'il appert de la production faite par Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Amans, de Las-Bordes, et autres places, lors de

(1) Histoire de la ville de Rouen, article des premiers présidents, édition de Bruxelles de 1545, p. 85.

(2) Dans le même tems vivait, en 1476, un chevalier de Rhodes, du nom de Raymond, de la langue de Provence et du prieuré de Saint-Gilles, qui commandait dans le château de Saint-Pierre, lorsque le Sultan Mahomet assiégea Rhodes, en 1480, sous le grand-maître Pierre d'Aubusson. Voyez l'Histoire d'Aubusson, t. 1^{er}, p. 80.

la recherche des usurpateurs de noblesse, en 1668 ; il fut gouverneur pour Sa Majesté de la Selve en Rouergue, où il décéda ;

3.° Pierre, co-seigneur de Las-Bordes, qui épousa N.... Jourdain, dont il eut :

a. Jean, qui fut conseiller au parlement de Toulouse. Il plaidait conjointement avec Guillaume et la veuve d'Alain de Raimond, son second frère, contre Raimond de Raimond, seigneur de Las-Bordes, leur cousin-germain, suivant l'évocation de leur procès, en date du 13 juillet 1567. Ils firent un accord avec le même, le 19 juillet 1571. Il épousa N... Dorgeoise, fille de Jean Dorgeoise de Beauville, écuyer ; sa postérité n'est point connue ;

b. Alain, qui épousa Isabeau de Gaillard, fille de Pierre de Gaillard, conseiller au parlement, et ne vivait plus en 1567 ;

c. Guillaume de Raimond, vivant en 1567.

4.° Marie, épouse de Pierre Potier de la Terrasse ;

5.° Anne, épouse de Claude Imbert, conseiller au parlement de Rouen.

XI. Jacques de Raimond, II^e du nom, seigneur de Saint-Amans, co-seigneur de Las-Bordes, capitaine de gens de pied, au service du duc d'Orléans (1), fut tué avec le seigneur de Genlis dans une escarmouche, devant la ville d'Orléans, par les *pistoliers*, genre de combat, qui n'était pas encore connu. Il est qualifié fils de Pierre de Raimond, et frère de Pierre, commandeur de Dousens, dans la lettre de la reine Marguerite de Valois, comtesse de Lauragais, à madame de Montant du 16 mars 1600, lui envoyant copie de la lettre par elle écrite le 12 précédent à Henri IV, au sujet de la promotion de Jean de Raimond à l'évêché de Saint-Papoul. Ses enfants furent :

(1) Histoire générale des grandes Annales de France, par François de Belleforest, années 1544, p. 1526 et suiv. Histoire de François I^{er}, liv. VI.

- 1.° Raimond, dont l'article suit ;
- 2.° Dominique de Raimond.

XII. Raimond DE RAIMOND, seigneur de Cesquières, de Saint-Amans, de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, etc., est qualifié fils de noble Jacques de Raimond, co-seigneur de Las-Bordes, dans l'inventaire de la production faite, en 1668, par messire Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Amans, son petit-fils, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse ; il épousa, à Toulouse, peu avant 1550 (1), noble demoiselle Jeanne de Jalabert. Il dénombra (de son chef), le 12 mars 1554, la co-seigneurie de Las-Bordes, acquit, le 18 février 1565, quelques censives qu'avait l'évêque de Saint-Papoul dans cette juridiction, et fit encore le dénombrement du fief de Las-Bordes, le 12 mars 1557. Il acquit, le 8 février 1571, de Jean de Bernui, écuyer, seigneur de Ville-neuve, toute la part qu'il avait dans la directe et la justice de Las-Bordes, en payement de quoi Raimond de Raimond lui céda la terre de Saint-Amans, qui fut rétrocédée la même année, par acte du 8 juillet, audit Raimond. Etant absent lors de l'échange du 8 février précédent, cette transaction fut passée par Guillaume, son fils, qui en ratifia les articles. Il fit trente-quatre acquisitions pour étendre sa seigneurie de Las-Bordes, qu'il rendit une des plus considérables du Lauragais (2). Dans une vente qui lui fut faite le 21 mars 1554, devant Garrigia, notaire, il est qualifié seigneur de *Cesquières*. Il testa devant Mercier, notaire, le 22 mai 1571, et mourut le 25 avril 1575, âgé de soixante ans, suivant le millésime gravé avec ses armes sur la pierre de sa tombe, qu'on voyait encore en 1775, dans une mesure de chapelle du lieu de Las-Bordes. C'était lui qui plaidait, pour droits successifs, avec Jean de Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, Guillaume de Raimond et Isabeau de Gaillard, veuve d'Alain de Raimond, tous frères, qualifiés ses cousins-germains,

(1) La transaction qu'il fit en 1565, avec le seigneur de Plaigne, son beau-fils, au sujet de la dot de sa troisième fille, prouve qu'il devait être marié avant l'an 1550.

(2) Ces actes sont des années 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1560, 1561, 1565, 1571, 1572, 1574 et 1575.

ainsi qu'il a été dit au dixième degré. Les services militaires de Raimond de Raimond sont demeurés inconnus; mais ce fut lui qui soutint vaillamment, en 1570, le siège du château de Las-Bordes mentionné ci-dessus. Ce ne fut qu'au quatrième assaut qu'il fut forcé; le village et son château furent pillés et brûlés, et il ne dut son salut, avec quatre de ses gens, qu'à sa retraite dans Ferrals. Il est probable qu'il reprit peu après son château, puisqu'il transigeait en 1571, avec Jean de Bernui, pour sa part de la seigneurie de Las-Bordes. Jeanne de Jalabert, étant demeurée veuve, reçut quittance d'une somme de seize cents francs, de Jean de Bernui, le 26 novembre 1576, pour ce qu'il restait de dû sur Las-Bordes; donna diverses quittances la même année; paya le reste de la dot de Marguerite, sa fille, le 6 juillet 1577; reçut une obligation le 20 mai 1578; régla un partage de biens entre ses enfants le dernier juin 1594, testa devant Campmas, notaire à Saint-Papoul, le 17 juillet 1595, en faveur de Guillaume, son fils aîné, et mourut le lendemain, âgée de soixante ans. Leurs enfants furent:

1.° Guillaume de Raimond, seigneur de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, de Juges, de Maurens, etc., qui servit dans les archers de Joyeuse, fut, pour cette raison, dispensé du ban et arrièrebau, suivant l'attestation pour ce donnée par Etienne de Cailus, seigneur de Colombières, gouverneur et commandant à Beziers, du 2 juin 1573. Il passa ensuite dans la maison du Roi, où les services importants qu'il rendit à Sa Majesté lui valurent une gratification de 3,000 livres, ainsi qu'il appert d'une procuration faite à ce sujet le 25 juin 1579. Il épousa, par contrat du 29 décembre 1583, en présence des seigneurs de Durfort, d'Andrieux, de Laurens, de Flaujac, etc., Isabeau de la Tour, fille unique et héritière de noble Antoine de la Tour, seigneur de Juges, de Maurens, etc., et de Françoise de Clermont. Il mourut peu après, et n'eut de son mariage qu'une fille, née posthume le premier août 1586, morte en 1587. Isabeau de la Tour se remaria, le 23 juin de la même année, avec noble Sébastien de Severac, seigneur de Montcausson;

2.° Jacques de Raimond, seigneur de Las-Bordes,

de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Amans, d'Is, de la Rouquette, etc., servit avec distinction, et obtint, à la même époque que son frère, une gratification de trois mille livres. Il fut enseigne de la compagnie d'Armisson, avec laquelle il servit en Portugal, et fut fait prisonnier à l'île de Tercère par les troupes allemandes au service d'Espagne; fut fait capitaine de deux cents hommes de pied, par commission du 28 janvier 1583, servait à l'armée, en cette qualité, en 1586, était maréchal des logis des gendarmes du sénéchal de Lauragais en 1588, suivant une requête des consuls de Saint-Martin, du 20 décembre de cette année; fut lieutenant de Roi d'Angers, sous M. de Pucherie; soutint un nouveau siège dans son château de Las-Bordes, contre les religionnaires, qui enlevèrent une pièce de canon; fut convoqué à une assemblée du tiers-état, par lettre du sénéchal de Lauragais; du 12 juillet 1618; fut appelé auprès de la personne du duc de Montmorency, à Toulouse, qui le qualifie de *son meilleur ami*, dans sa lettre du 24 décembre 1628; obtint une ordonnance pour se faire exhiber tous les registres des notaires qui pourraient avoir des actes, pour remplacer ceux qui lui avaient été enlevés, et fit faire une enquête juridique et solennelle, pour constater légalement le pillage et l'incendie de ses archives, en 1570. Il reçut des lettres de convocation pour l'assemblée des états-généraux tenus à Blois le 13 juillet 1588, et assista à ceux de Sens, tenus en 1614, où il vota dans la sénéchaussée de Lauragais. Il testa les 17 juin 1615 et 28 mai 1631, et mourut peu après sans postérité de Anne de Buisson, qu'il avait épousée par contrat du 3 mai 1593, en présence des seigneurs de Buisson-Varagne, de Bernon de Crouzet, et Polastron, ses parents. Elle était fille de noble Etienne de Buisson, et de Catherine de Beauvoir de Lavensans;

3.° Barthélemi, dont l'article suit;

4.° Arnaud de Raimond, que la tradition dit lieutenant dans la compagnie de Jacques, son frère, où il périt les armes à la main en 1595;

5.° Marguerite, mariée, par contrat du 19 août 1576,

avec noble Pierre de Calmès, seigneur de Barbaira, qui donna quittance à Jeanne de Jalabert, sa belle-mère, le 6 juillet 1577, pour les droits de son épouse; il était fils de Claude de Calmès, seigneur du même lieu, et de N... de Poix.

- 6.° Guillemette, mariée, par contrat du 22 août 1588, à noble Claude de Chassenous, seigneur de Villeslisses et de Busarens, fils de Jean de Chassenous, et de Jeanne de Hautpoul. Etant morte sans lignée, Claude de Chassenous se remaria, le 7 janvier 1592, avec Philippette d'Auriol;
- 7.° Etiennette, épouse de noble Nicolas de Plaigne, seigneur de Quirebajou, fils de noble Michel de Plaigne, seigneur de Saint-Ferriol, et de Françoise de Narbonne. Elle fut mariée par contrat passé devant Arnaud, notaire à Saint-Papoul, en 1564, testa le 22 mai 1565, et mourut peu de jours après sans lignée. Son mari transigea sur sa dot avec noble Raimond de Raimond, son beau-père, le 26 juin de la même année;
- 8.° Paule de Raimond, mariée, 1.° par contrat du 17 décembre 1596, avec noble Jean de Durand, seigneur de Montlaur, fils de Pierre de Durand, seigneur d'Esquilles, et de Françoise du Puy; 2.° à noble Paul-Jacques d'Escornebœuf, seigneur de Garrigues;
- 9.° Claire, nommée dans le testament de son père.

XIII. Barthélemi DE RAIMOND, seigneur de Saint-Amans, d'abord enseigne aux gardes-françaises, obtint une gratification de trois mille livres. Il se trouva à la défense du château de Las-Bordes, où il fit une sortie vigoureuse, et repoussa les ennemis. Il était, en 1588, homme d'armes de la compagnie de M. de Ferrals, sénéchal de Lauragais, fut blessé, en 1622, au siège de Saint-Antonin (1), servit long-temps dans les volontaires de Mirepoix. Plusieurs lettres des seigneurs de Montmorency, de Montluc, de Mirepoix et de Joyeuse, des années 1627 et 1628, prouvent à quel point il s'était concilié l'estime de ces généraux, connaisseurs en mérite. Une requête

(1) Voyez l'Histoire de Louis XIII, par Bernard, p, 386.

ordinaire, du 7 janvier 1617, prouve qu'il avait été commis, avec messieurs du Faur, baron de Taravel, de Cheverri, baron de la Réole, et de Levis, seigneur de Montmaur, par la noblesse du Lauragais, pour dresser le cahier des doléances de cette province. Il testa le 17 juin 1615, et avait épousé, par contrat du 16 mars 1603, reçu par Canat, notaire à Toulouse, en présence des seigneurs de Plaigne, de Melet, de Sabbateri, de Chalabre, de Juges, de Pins, de Persin, de Guillon, d'Espagne, etc., et de Jean de Raimond, évêque de Saint-Papoul (1), demoiselle Jeanne Isabeau de Bertier, d'une ancienne famille noble de Toulouse, fille de noble Jean de Bertier, seigneur de Pinsaguel, et de Gillette de Malras. Cette dame lui survécut, fit son testament, reçu par Gillet, notaire de Paira, le 5 mai 1635, et fut mère de :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° François, mort à la suite d'une blessure qu'il reçut au combat de Nîmes, où il se distingua *en fils de père*, suivant les termes de la lettre que le duc de Montmorency écrivit à ce sujet, à Barthélemi de Raimond, père de François, le 28 juillet 1628 ;
- 3.° Pierre, seigneur d'Is, qui servit long-tems le Roi, fit les campagnes d'Italie, dans le régiment de Normandie, d'où il passa dans les volontaires de Schomberg, Il fournit, en 1639, conjointement avec Jacques, son frère, un cheval, armé, au ban de cette année, et eut des lettres de convocation pour se trouver à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lauragais, pour députer aux états-généraux, en 1649. Il testa le 1^{er} février 1669, et fut enterré le 9 suivant, dans l'église de Saint-Amans, que ses ancêtres avaient fait bâtir sous l'invocation de Notre-Dame ;
- 4.° Catherine, mariée, par contrat du 12 février

(1) Cet évêque était frère d'autre Jean de Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, présent au mariage de Guillaume de Raimond, ci-dessus, frère aîné de Barthélemi, et tous deux étaient fils d'autre Jean de Raimond, conseiller au même parlement, dont nous avons cité plus haut l'accord sur droits successifs avec Raimond de Raimond, dont il était cousin-germain.

1629, avec noble Jean-Claude de Lavensens-de-Beauvoir, seigneur de la Loubrière, fils de Jacques de Lavensens, seigneur des mêmes lieux, et de noble Catherine de Lordat. Etant veuve sans enfants, elle testa, le 30 août 1684, devant Coste, notaire de Gardouch, en faveur de ses frères et neveu ;

5.° Marguerite, mariée, le 25 novembre 1631, avec noble Jean-Georges de Casemajou, seigneur du Carca, fils de noble Jean, et de noble Gabrielle de Saint-Jean, dont deux filles, mariées dans les maisons de Gonzens et de Garaud.

XIV. JACQUES DE RAIMOND, III^e du nom, baron de Las-Bordes, de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Amans, seigneur de Saint-Martin, de Laurac, de Laurabac, de Bibrac, de Fonters, de Gourvielle, de Villepinte, etc., comte-engagiste du Lauragais, chevalier de l'ordre du Roi, fut élevé auprès du duc de Montmorency ; se distingua sous ses ordres, au combat de Nîmes, où son frère fut tué ; prêta serment de fidélité au maréchal de Schomberg, pour le service du Roi, le dernier septembre 1632 ; se trouva au secours de Salces et autres affaires, suivant des lettres du 3 juillet 1637 et 1^{er} juin 1638, contenant l'invitation à lui faite de se trouver en armes, avec le plus de monde et d'amis possible, pour le service du Roi. Son activité et ses talents militaires lui valurent le collier de l'ordre de Saint-Michel, dont Sa Majesté le décora le 10 février 1649, et fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres *de committimus*, du premier juillet 1659. Le 16 mars 1649, il avait été député de la noblesse aux états-généraux du royaume, quoique M. le duc d'Orléans eût sollicité cette commission pour M. de Gramont. Il justifia toute sa vie la considération particulière, dont il fut honoré par M. le duc de Bourbon. Il avait obtenu, les 11 et 12 janvier 1639, décharges des francs-fiefs, par M. Dupré, commissaire pour ce départi, et a été maintenu, par arrêt du conseil d'état, du 8 février 1672, dans sa noblesse *d'extraction* ; avait acquis les terres de Villepinte, en 1638 ; de Laurac-le-Grand, en 1642 ; le comté de Lauragais (par engagement), en 1641 ; acquit les fiefs du Bousquet et du Rougon, en 1671 ; les terres de Villeslisses et de Busarens, en 1651, mais cette

dernière vente fut annulée ; testa 1.° le 22 octobre 1679 ; 2.° le 23 novembre 1681 ; 3.° le 11 novembre 1683, et mourut le 7 octobre 1684. Il avait épousé, par contrat du 22 juin 1629, Louise de Saint-Jean-de-Moussoulens, fille de noble Jean-François de Saint-Jean, et de Catherine de Voisins-d'Ambres. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jacques, né le 23 février 1631, mort jeune ;
- 2.° François-Olivier, né le 28 avril 1632, élevé page du Roi, enseigne, puis lieutenant aux gardes-françaises, suivant une obligation du 20 octobre 1651, et une quittance du 29 janvier 1653 ; qui se trouva en plusieurs sièges et batailles ; fut deux fois prisonnier de guerre et blessé deux fois, notamment à Stenay, blessure dont il mourut au Quesnoy, le 12 novembre 1669, où il avait été transporté, ainsi qu'il appert du certificat du prince de Condé, du 13 décembre de la même année ;
- 3.° Michel, page du cardinal Mazarin, puis officier de marine, ensuite lieutenant et capitaine dans le régiment de Condé, tué au siège de Gray, en 1668 ;
- 4.° Jean, cadet aux gardes françaises, enseigne au régiment Royal, par lettres du 6 juillet 1667 ; tué au siège de Maëstricht, en 1669 ;
- 5.° François, dont l'article suit ;
- 6.° Pierre, mousquetaire, tué au siège de Maëstricht, le 28 juin 1673 ;
- 7.° Antoine, tige de la branche des seigneurs de Saint-Amans, rapportée en son lieu ;
- 8.° Jeanne-Isabeau, née le 7 avril 1630, citée au testament de Jacques de Raimond, seigneur de Las-Bordes, son oncle, du 28 mai 1631 ;
- 9.° Marguerite, née le 17 juillet 1633, morte jeune ;
- 10.° Jacqueline, } religieuses au monastère noble de
- 11.° Gabrielle, } Prouille, en 1653 ;
- 12.° Marie, née le 7 novembre 1639, } mortes
- 13.° Isabeau, née le 26 juin 1640, } jeunes ;
- 14.° Catherine, née le 25 juillet 1645, }
- 15.° Anne, née pareillement, le 25 juillet 1645, mariée, par contrat du dernier décembre 1662, avec messire Jean-Aimeric de Bruyères, baron de Chalabre, fils de Jean-Pierre de Bruyères, baron

de Chalabre, seigneur de Sonnac, de Camplimoux, de Montjardin, etc., et de Gabrielle de Levis-de-Lesan.

- 16.^o Jeanne, mariée, par contrat du 8 octobre 1680, avec messire Joseph de Bonnet, baron de Mau-reilhan, fils de Jean-François de Bonnet de Mau-reilhan, chevalier, mestre de camp d'infanterie, et d'Isabeau de la Roqueboulhac.

XV. François DE RAIMOND, 1^{er} du nom, baron de Las-Bordes, seigneur de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Martin, etc.; fut élevé chez le cardinal Mazarin; servit en qualité de mousquetaire, en 1669; de lieutenant aux gardes-françaises; marcha au ban et arrière-ban, en 1690, suivant le certificat de M. de Broglie, du 7 octobre de cette année, y servit en qualité de cornette du contingent du Languedoc, le commanda même quelque tems en l'absence de M. de Broglie; fournit pour l'entretien de deux compagnies de gentilshommes, suivant la quittance de M. de Paulo, du 2 septembre 1690, de la somme de 24, 030 livres. Il fut nommé, l'année suivante, colonel et inspecteur des troupes provinciales. Testa le 10 octobre 1706, et mourut trois jours après. Il avait épousé, par contrat du 18 septembre 1682, Catherine de Ferrand, fille de Jean-François de Ferrand, conseiller en la sénéchaussée de Lauragais, et de Marie de Bonald. Elle testa le 8 février 1690, fit un codicille le 15 octobre 1694, et mourut le 4 mai 1696. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Joseph-Jean-Aimeric, né le 19 janvier 1691, qui servit, avec distinction, toute sa vie; fut garde marine, par lettres du 8 mai 1706; lieutenant dans les Landes, par lettres du 17 avril 1708; passa à une autre lieutenance, par autres lettres du 23 février 1709; capitaine, par commission du 10 juin 1710; aide-major, par brevet du 27 mai 1714; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 juillet 1734; lieutenant-colonel, par commission du 19 novembre 1739; reçut commission du maréchal de Belle-Isle, le 15 février 1745, pour commander un bataillon de détachement, sous le nom de Mailly; fut envoyé au secours de Gènes, où il mourut le 13 août 1747, ayant été

nommé lieutenant de Roi à Cette, et commandant de Frontignan ;

- 3.° Jean-François, seigneur de Saint-André, né le 17 juin 1692, d'abord ecclésiastique, en 1706 ; quitta cette vocation, pour entrer dans le régiment des Landes, où il servit en qualité de sous-lieutenant, par lettres du 5 mai 1708 ; de capitaine, par commission du 29 décembre 1711 ; de major, par brevet du 19 novembre 1739, et fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du 18 octobre 1752. Il testa en faveur de Raimond-Nicolas, son frère, et mourut le 18 septembre 1763, sans avoir contracté d'alliance ;
- 4.° Raimond-Nicolas, né en 1696, qui servit longtemps le Roi, d'abord, enseigne de la Colonelle, à la place de son frère, par lettres du 6 janvier 1714 ; lieutenant dans le régiment des Landes, par lettres du 7 avril de la même année ; passa à une autre compagnie, par ordre du 9 mars 1717 ; fut nommé aide-major, par brevet du 7 août 1734 ; capitaine, par commission du 3 février 1735 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du 9 octobre 1745, reçu le 23 suivant ; major du régiment des Landes, par brevet du 19 septembre 1747 ; nommé commandant aux îles d'Hières, par lettres du 3 octobre 1742 ; capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, par lettres du 21 novembre 1750 ; obtint une pension de retraite de 500 livres, le 10 octobre 1752, et mourut le 14 décembre 1773, ayant mérité l'estime de ses généraux, et l'affection particulière du marquis de Mirepoix, commandant pour le Roi, en Provence ;
- 5.° Rose-Agnès, née le 21 janvier 1683, morte en 1697 ;
- 6.° Anne-Raimonde, née le 22 février 1685, religieuse au monastère noble de Prouille, en 1697 ;
- 7.° Louise, née le 17 mars 1688, religieuse au même monastère en 1704. Elle fit son testament le 25 mai de cette année, et mourut le premier mars de 1758 ;
- 8.° Françoise de Raimond, née le 24 septembre 1689, morte huit mois après.

XVI. JACQUES DE RAIMOND, IV^e du nom, marquis de Las-Bordes, seigneur de Pebrens, de Mezerac, de Saint-Martin, etc., né le 16 août 1686, connu à la cour sous le nom du *Beau Las-Bordes*; d'abord page du Roi en sa petite écurie, mousquetaire en 1704, officier au régiment du Roi, succéda à son père dans l'exercice de la charge de colonel des troupes provinciales, en 1708; passa ensuite au service d'Espagne, avec le même grade, dans le régiment de Luxembourg, par brevet du 23 janvier 1715, et fit, en cette qualité, les campagnes de Majorque, dont il fut chargé d'aller annoncer la reddition au roi d'Espagne (1); rentra au service de France avec la même qualité, par commission du dernier mai 1719; était colonel à la suite du régiment des Landes en 1721; colonel titulaire d'un régiment des milices du Lyonnais, de son nom, en 1734; obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et une pension de 1800 livres; il mourut à Castelnaudary, le 27 février 1771, estimé de la plupart des grands seigneurs du royaume et particulièrement du cardinal de Richelieu. Il avait épousé, 1.^o, par contrat du 7 septembre 1706, Yolande d'Autrivay, fille de Bernard d'Autrivay, président des trésoriers de France, à Montpellier, et d'Elisabeth de Crusy. Elle testa, le 20 septembre 1733, et mourut le 8 août 1734; 2.^o, par contrat du 13 mai 1758, Françoise de Menard, fille d'Antoine de Menard, avocat du Roi en sa sénéchaussée de Lauragais, et de Madelaine Cuculet de Vilagre. Elle est morte à Castelnaudary, au mois de mars 1790. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Anne-Antoine, né le 15 décembre 1709, comte de Pebrens, marquis de Las-Bordes, lequel fut lieutenant, puis capitaine au régiment de son père, et mourut sans alliance en 1773, après avoir testé, le 24 novembre de la même année, en faveur de Jean-Anne, comte de Raimond de Saint-Amans, son cousin ;
- 2.^o Antoinette, née le 14 décembre 1708, mariée

(1) Voyez les Annales du tems, et les mémoires du marquis Aubaïs, liv. III, p. 34.

le 12 août 1733, à Jean-Baptiste de Montfaucon, seigneur de Rogles et de Sainte-Croix, capitaine dans Royal-Roussillon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fille de François de Montfaucon, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Belot. Elle était veuve lors du partage qu'elle fit avec ses frères, le 21 mars 1781, et vivait encore en 1785 ;

- 3.° Marie-Anne, mariée le 8 février 1747, à messire Yves-Dorothée de Capella, fils de Pierre de Capella, conseiller au parlement de Toulouse, et de Catherine de Clery. Elle mourut le 31 octobre 1750, laissant postérité ;

Du second lit :

- 4.° François, dont l'article suit ;
 5.° Raimond-Nicolas, né le 3 septembre 1760, mort à Dunkerque, le 4 septembre 1781, étant sous-lieutenant au régiment de Chartres, infanterie ;
 6.° Jacques-Noël, né le 23 décembre 1762, élève de l'école royale militaire, sous-lieutenant d'infanterie au régiment de la marine, le 4 avril 1778, lieutenant en second, le 25 novembre 1785, lieutenant en premier. Il vendit la portion qu'il avait de la terre de Las-Bordes à François, son frère aîné, le 20 octobre 1788 ;
 7.° Marguerite de Raimond, née en 1759, morte le 24 avril 1773.

XVII. François DE RAIMOND, II^o du nom, né le 13 avril 1758, d'abord ecclésiastique, ensuite marquis de Las-Bordes, sous-lieutenant au régiment de Savoye Carignan, en 1778 ; quitta le service au mois de juin 1785, et épousa, par contrat du 16 février 1786, Alexandrine Loubat Desplas, fille de Jacques-Marie Loubat, sieur Desplas, ancien lieutenant provincial, et de N... de Benazet. Il a eu de ce mariage :

- 1.° Eugène de Raimond, né le 9 décembre 1786 ;
 2.° Jacques-Casimir de Raimond, né le 20 octobre 1788 ;
 3.° Antoine-Victor de Raimond, né le 24 février 1791 ;

- 4.° Charles de Raimond, né le 28 janvier 1802 ;
 5.° Marie - Jacquette - Antoinette - Alexandrine, née le 23 novembre 1789.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de Saint-Amans.

XV. Antoine DE RAIMOND, seigneur de Saint-Amans, d'Is, co-seigneur de Saint-Martin de la Lande, septième fils de Jacques de Raimond, III^e du nom, baron de Las-Bordes, de Pebrens, etc., et de Louise de Saint-Jean de Moussoulens, servit de bonne heure; d'abord en qualité de mousquetaire, en 1678; se trouva aux sièges de Valenciennes, de Cambray, de Saint-Omer, à la bataille de Cassel, aux sièges de Gand et d'Ypres, devint capitaine au régiment de Lanta, devint seigneur de Saint-Amans et d'Is, par accord avec Jacques, seigneur de Las-Bordes, son neveu, en 1683, et mourut à Saint-Amans le 8 septembre 1715. Il fut inhumé, dans l'église dudit lieu, en la chapelle que ses ancêtres y avaient fait bâtir. Il avait épousé, par dispense du 13 octobre 1685, Louise de Saint-Jean, sa cousine, fille de Jean-François de Saint-Jean, seigneur de la Bastide et de Carlipa, et de François de Maurel. Elle testa, le 14 décembre 1740, et mourut en 1740. De ce mariage sont issus :

- 1.° François, né le 22 mai 1686, mort jeune;
- 2.° Jean-Anne, seigneur de Saint-Amans et d'Is, successivement cornette au régiment de la Lande, dragons, par brevet du 7 juillet 1701; capitaine au même corps par commission du 8 février 1710; capitaine au régiment de la Reine, par lettre du 7 juillet 1720; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 juillet 1734, lieutenant-colonel commandant à Jubzac, par commission du 8 février 1744, mort de ses blessures à Grasse, le 9 octobre 1746, ayant testé, le 6 avril précédent, et institué son héritier Jean-Anne-Baptiste, son frère;
- 3.° François-Joseph, cornette de dragons; ayant été réformé, il passa au service d'Espagne, où il obtint une compagnie, dont il fut capitaine au

régiment de Belgia. Il était, en 1720, lieutenant aux gardes Walonnes, et se trouva à Ceuta, en Afrique, lorsque les Maures en firent le siège. Il épousa N... de Curade, fille de Guillaume, et de Marguerite de Vidal, dont il n'eut qu'un fils mort en bas âge;

4.° Jacques-Americ, né le 3 octobre 1690, reçu chevalier de Saint-Lazare, sur ses preuves de noblesse, suivant la quittance de 1000 livres, pour son passage, mort à Valence, premier lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie, où il était entré, le 25 septembre 1708 ;

5.° Jean-Anne-Baptiste, seigneur de Barville, né le 28 juin 1698, institué héritier de Jean-Anne, son frère aîné, en 1746. Il servit dans les régiments provinciaux, en qualité de lieutenant, par lettres de 1727; vendit Saint-Amans et le fief de Saint-Martin, à M. de Rocous, le 21 octobre 1753, fit donation à Jean-Anne, son neveu, et mourut à Castelnaudary, le 3 avril 1781 ;

6.° Jacques, mort jeune en 1715.

7.° Jacques-Antoine, dont l'article suit ;

8.° Catherine, née le 9 août 1689, mariée, le 22 janvier 1722, à noble Marc-Antoine de Pelletier, fils de Paul de Pelletier, et de Françoise de Lasset. Elle mourut le 24 août 1771, âgée de 82 ans ;

9.° Jeanne-Louise, mariée en 1716, à noble Jacques de Vabres, vicomte de la Grenouillere, fils de Philippe de Vabres, seigneur du même lieu, et de Catherine de Texier. Elle mourut le 8 janvier 1719, laissant postérité.

XVI. Jacques-Antoine DE RAIMOND, seigneur de Flamarens, né le 13 décembre 1702, cadet gentilhomme à Perpignan, sur ses preuves de noblesse, puis lieutenant d'infanterie au régiment de la Reine, dragons, par brevet du 10 avril 1735; réformé en 1740, après avoir fait les campagnes d'Italie, mourut le 18 août 1773. Il avait épousé, le 6 février 1741, Marie-Georgette du Cup, née le 20 janvier 1711, fille d'Antoine du Cup, seigneur de Ricaud, juge-mage du Lauragais, et de

Françoise de Brun. Elle mourut à Castelnaudary, le 18 avril 1780. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Anne, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques-Antoine-Catherine, vicomte de Raimond, baron de Bouisse, né le 16 octobre 1742, lieutenant dans le régiment royal de la marine, et successivement capitaine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1782. Il se trouva au siège de Mahon, et se retira après 30 ans de service. Il a été nommé syndic de la noblesse du diocèse de Saint-Papoul, le 11 janvier 1789; a voté dans la sénéchaussée de Lauragais, le 18 mars suivant, pour l'élection des états-généraux du royaume. Il a épousé 1.°, par contrat du 22 mai 1790, Anne-Anselme-Alexandrine de Bracquier, morte sans enfants, au mois d'octobre 1791, fille de Jean-Marie de Bracquier, conseiller au parlement de Dombes, et de dame Virginie de Robillard, femme de son frère ; 2.°, le 22 juin 1797, Rose d'Exeat, fille de Barthelemy d'Exeat et de Rose de Cadillac. Il a eu de ce mariage :

a Jacques - Barthelemy - Grégoire, vicomte de Raimond, né le 8 mai 1799 ;

- 3.° Marie - Jacqueline, née le 4 février 1747, dite *Mademoiselle de Raimond*, morte sans alliance, en 1784 ;

XVII. Jean-Anne, comte DE RAIMOND, marquis de Las-Bordes et de Pebrens, né le 29 octobre 1741, lieutenant dans le régiment de Hainaut, par lettres du 21 décembre 1755, servit au siège de Mahon ; sous-aide major au régiment de Lyon, par lettres du 8 juillet 1763 ; hérita de M. de Raimond de Las-Bordes, son cousin, de la branche aînée ; reçut donation des biens de Jean-Anne-Baptiste de Raimond, son oncle ; a voté dans la sénéchaussée du Lauragais, pour la nomination des députés de la noblesse aux états-généraux du royaume, en 1789. Il épousa 1.°, par contrat du 15 janvier 1768, dame Virginie de Robillard, morte le 20 mai 1793, fille de Antoine-François de Robillard, et d'Etienne d'Antoine, elle était veuve de Jean-Marie de Bracquier, conseiller au parlement de Dombes ; 2.° au mois d'avril 1795, Marie de Vigier, fille de Louis de Vigier, ancien

capitaine au régiment d'Auvergne, infanterie, et de dame Louise d'Arquier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.^o Jacques-Marie, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.^o Jacques-Louis-Alexandre, chevalier de Raimond, né le 2 octobre 1797, garde du corps de la compagnie Écossaise.

XVIII. Jacques - Marie , comte DE RAIMOND, né le 5 septembre 1768, élevé au collège royal de Sorrèse; lieutenant des chasseurs au régiment Royal-Vaisseaux, au mois d'août 1789, ensuite capitaine au même corps, a émigré, en 1791, et fait les campagnes dans l'armée de Condé, et en Espagne ; est rentré en France en 1801. Le dévouement qu'il a constamment manifesté pour la cause de l'auguste maison de Bourbon, l'a fait choisir par le maire de la ville de Toulouse, le 21 avril 1814, pour être chef de la cohorte qui fut levée pour la garde de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême ; et en mars 1815, il fut nommé lieutenant-colonel d'une légion organisée pour aller rejoindre S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à Nismes ; il fut ensuite chargé, comme membre de la commission royale, par le délégué du prince, de former des corps pour seconder le mouvement des royalistes dans le midi, et il obtint le commandement de la rive gauche de la Garonne. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814 ; il est breveté de chef d'escadron, et est capitaine dans la gendarmerie royale de Paris. Il a épousé, le 10 mai 1797, Louise-Amable-Gabrielle de Voisins d'Alzau, dame chanoinesse, comtesse de l'Argentière, fille de Marie-Pierre-Joseph de Voisins d'Alzau, capitaine de cavalerie, et de Marthe-Jeanne de Bruyères-Chalabre-le Châtel.

Armes : D'or, à trois globes de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant du champ, accosté de deux étoiles du champ.

GEMIT DE LUSCAN, famille ancienne, originaire de Gascogne, province où elle réside encore de nos jours. L'on trouve aux archives des états de Bigorre, dans une enquête faite en 1300, par ordre de Philippe-le-Bel, que Bernard-Arnaud de Gemit y était compris en qualité de noble hommager d'Arnaud, comte de Lavedan.

I. Pierre DE GEMIT, qualifié de noble, avait épousé, en 1250, Marthe de Mauléon. De ce mariage vint :

II. Bernard-Arnaud DE GEMIT, était noble hommager du comte de Lavedan. Il avait épousé, en 1300, Bonne-Femme de Boilh, sœur de Geraud de Boilh. De ce mariage vint :

III. Vital DE GEMIT, possédait, en 1346, des fiefs à Gasave, Tusaguet et Moutoné, au diocèse de Comminges. Il avait épousé, en 1340, Blanche-Flore de Boussost, fille d'Auger de Boussost. De ce mariage vint :

IV. Dominique DE GEMIT; prit le titre de damoiseau dans un accord de fondation avec le syndic des Révérends Pères Cordeliers de la ville de Volcabrere, au diocèse de Comminges, en vertu de 25 florins, que leur avait légués Vital de Gemit et Blanche-Flore de Boussost, les père et mère. Il avait épousé, en 1400, Mascarose de Vise, sœur du familier. De ce mariage vinrent :

1.º Pierre-Jean, dont l'article suit ;

2.º Bernard, qui, en 1431, était chanoine et ouvrier au chapitre de Comminges.

V. Pierre-Jean DE GEMIT, avait épousé, en 1424, Blanche de Saint-Paul. De ce mariage vint :

VI. Fortuné DE GEMIT, acheta des familles de Saint-Pastous et de Sassères, la terre et seigneurie de Luscan, en la vallée de Barousse, en 1441 et 1450. Il avait épousé, le 17 mai 1450, Mondine de Coarase. Jean, comte d'Armagnac, accorda, le 3 janvier 1461 à *son cher et féal Fortuné de Gemit*, seigneur de Luscan, un délai pour rendre hommage de cette seigneurie, et le sénéchal d'Armagnac lui octroya, le 28 octobre 1488, des lettres de féodis contre les habitants de cette terre. De son mariage avec Mondine de Coarase vinrent :

- 1.° Jehannot-Bernard, dont l'article suit ;
- 2.° Bernard , dit Verdolet , qui fut chanoine de Comminges.

VII. Jehannot - Bernard DE GEMIT , seigneur de Luscan , écuyer, rendit foi et hommage, le 19 avril 1473, au nom de Fortané, son père, à Charles de Bourbon, député par le Roi pour recevoir les foi et hommage dus à Sa Majesté. Il avait épousé Esclarmondine de Bridant. De ce mariage vint :

VIII. Arnaud-Raymond DE GEMIT, seigneur de Luscan... Il ne se trouve pour cette génération d'autre titre qu'une sentence du 8 septembre 1509, rendue par le juge des quatre Vallées , en faveur dudit Arnaud-Raymond , contre le procureur du Roi, pour les droits seigneuriaux de la terre de Luscan, et le contrat de mariage du 15 août 1541, de noble Pierre de Gemit, seigneur de Luscan , avec Catherine de Mauléon , dans lequel noble Pierre de Bridant stipule , en qualité d'aïeul maternel dudit Pierre de Gemit, avec noble Geraud de Mauléon, père de Catherine.

IX. Pierre DE GEMIT, seigneur de Luscan, reçut, en 1554 et 1555 , l'ordre pour le ban et arrière-ban. Il est nommé capitaine de Saint - Bertrand de Comminges, dont il prend le titre dans son testament du 7 septembre 1577. Il a obtenu, en 1560 , d'Antoine et de Jeanne, roi et reine de Navarre, un délai pour porter les foi et hommage qu'il leur doit pour la seigneurie de Luscan. Il avait épousé, le 15 août 1541, Catherine de Mauléon, fille de noble Geraud de Mauléon, seigneur de Barbazan , capitaine de Fronsac ; de ce mariage vinrent :

- 1.° Geraud, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, qui mourut grand - archidiacre et vicaire-général de Comminges.

X. Geraud DE GEMIT, 1^{er} du nom, seigneur de Luscan et de Barsous , capitaine de Saint-Bertrand de Comminges. Henri de Lorraine lui écrivit le 11 juin 1588, pour louer le zèle qu'il a toujours eu pour la religion , etc. (copie de la lettre est dans les archives de cette maison, sous le n° 1.) Le roi Henry III lui écrivit , le 3 avril 1589, pour louer sa fidélité ; il remit la ville de Saint-Bertrand, qu'il commandait, en mains de M. de Montluc, le 15 juillet 1394 (copie de cette capitulation est

sous le n.º 3). Le Roi Henry IV. lui envoya, le 9 septembre 1595, le brevet de gouverneur de la ville de Saint-Bertrand (la copie est sous le n.º 4); il avait épousé, le 30 janvier 1566, Catherine de Montauban, fille de noble François de Montauban et de Madelaine d'Ossun, sœur de Pierre d'Ossun, dit le Brave. De ce mariage vint :

XI. Geraud DE GEMIT, IIº du nom, seigneur de Luscan, etc. Il fut reçu chevalier de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 2 juillet 1625, dans l'église paroissiale de Saint-Germain (copie du procès-verbal de la réception est sous le n.º 5). Louis XIII lui avait adressé, le 4 juillet 1618, une lettre de cachet, dans laquelle Sa Majesté atteste que la famille de Gemit ou de Luscan, au diocèse de Comminges, est noble et très-ancienne (copie en est sous le n.º 6). Il avait épousé, en 1619, Paule d'Astorg de Montbartier. De ce mariage vint :

XII. Arnaud - Bertrand DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., cornette de la compagnie de cheval-légers de monseigneur le duc d'Epéron, gouverneur de la province de Guienne. Il avait épousé, le 30 mai 1650, Paule d'Angos de Boucarés. De ce mariage vint :

XIII. Jean-Arnaud DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., fut, durant nombre d'années, syndic de la noblesse des états de Bigorre. Il reçut, en 1689, l'ordre pour le ban et arrière-ban. Il avait épousé, le 5 de février 1685, Marie de Montmejan. De ce mariage vinrent :

- 1.º Jean, dont l'article suit ;
- 2.º Jean-François, qui mourut célibataire.

XIV. Jean DE GEMIT, seigneur de Luscan, etc., servit dans les mousquetaires ; il remplaça son père dans le corps de la noblesse des états de Bigorre, dont il fut syndic pendant environ 25 ans. Il avait épousé, le 30 janvier 1717, Marthe de Binos, seigneur de Vidaussan. De ce mariage vinrent :

- 1.º Louis-François, dont l'article suit ;
- 2.º Alexandre, qui fut chanoine et vicaire - général de Tarbes ;
- 3.º Charles, qui fut capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, mort pendant

l'émigration, capitaine au service du roi d'Espagne, âgé de 82 ans ;

4.° Louis, mort jeune, enseigne de vaisseau ;

5.° Joseph, chanoine à Saintes, mort en 1807 ;

6.° Géraud, avant la révolution, chanoine de Tarbes et vicaire-général de Saint-Papoul.

XV. Louis - François DE GEMIT, marquis de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager, avec le Roi, de la vallée de Barousse, fut cornette de cavalerie, dans le régiment de Bourbon, et se trouva aux batailles de Fontenoy, de Lawfeld, aux sièges d'Ath et de Berg-op-Zoom ; il fut membre de la noblesse des états de Bigorre et du Nébouzan. Il avait épousé, en 1755, Marguerite de Saint-Lari-de-Bellegarde, dernier rejeton de la famille du duc de Bellegarde. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-François, dont l'article suit :

2.° Angélique-Alexandrine-Clotilde, mariée à Pierre Clair de Soudeville, vicomte de Labatut.

XVI. Jean-François DE GEMIT, comte de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager, avec le Roi, de la vallée de Barousse ; il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, en 1773. Il épousa, le 24 juillet 1781, Marie-Louise de Lapeyrie-de-Soussignac, fille unique de François-Joseph-Marie de Lapeyrie, baron de Soussignac, et de Madelaine-Françoise de Percin ; il remplaça son père dans le corps de la noblesse des états de Bigorre ; émigré en octobre 1791, avec sa femme, ses enfants et son oncle Charles ; il entra, en 1793, dans la légion catholique et royale des Pyrénées, élevé en Catalogne, au grade de capitaine, ainsi que son oncle Charles ; il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne, sous les ordres des comtes de Ricardos et de Lannion ; à la paix, il passa en Toscane, avec sa famille, et entra, au mois de mai 1793, lieutenant au régiment que M. le comte Edouard Dillon, levait au service de S. M. Britannique ; il a suivi, avec sa famille, les diverses destinations de ce corps, en Corse, à l'île d'Elbe et en Portugal, ou, en 1798, il fut compris dans la réforme du deuxième bataillon ; il n'est rentré en France, qu'au mois de septembre 1803, avec sa famille, et il s'y est trouvé dépouillé de presque toute sa fortune. Avec quelques débris qu'il en a réunis, il a racheté, dans le département du Gers, le domaine de la Mothe-Carmes,

qui avait appartenu à son épouse, et il y réside avec sa famille. Sa constante fidélité à son Roi, et son imperturbable dévouement aux Bourbons, lui ont mérité de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, l'insigne faveur d'être nommé commissaire du Roi pendant les cent jours de désastres. (Le collationné de cette commission est sous le n.º 7). Au milieu des dangers les plus imminents, il réussit à en imposer à une soldatesque effrénée, à la licencier, après lui avoir fait rendre les armes, et à lui faire reconnaître et respecter, ainsi qu'aux autorités installées par l'usurpateur, l'autorité du Roi. Sa conduite lui a mérité, de la part de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, les témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction. (Le collationné des preuves est sous les n.ºs. 8, 9, 10, 11, 12 et 13.)

Le comte de Luscan a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par une ordonnance du Roi, du 25 décembre 1815. Il a eu de son mariage, avec sa susdite épouse, les enfants qui suivent :

- 1.º François-Alexandre-Edouard, dont l'article suit ;
- 2.º Madelaine - Françoise - Louise - Rose, mariée, le 3 juin 1803, à Charles-Gabriel du Houx, baron de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel de cavalerie, au service de Portugal, en 1796, maréchal des camps et armées du Roi, depuis le 18 novembre 1814, fils unique d'Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 9 novembre 1792, des suites des blessures qu'il reçut pour la cause de son Roi, à la funeste journée du 10 août, et neveu de Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, comte de Vioménil, maréchal-général des troupes de Portugal, et pair de France, en 1816, gouverneur de la 10º division ; morte le 14 mai 1804, à Lisbonne, après avoir donné le jour à Marie-Charlotte-Louise du Houx-Vioménil, morte le 26 septembre 1815 ;
- 3.º Charlotte-Angélique-Clotilde ;
- 4.º Charles, ex-garde marine en Portugal, volontaire royal ;
- 5º Joséphine-Caroline-Emma ;

6.° Angélique-Pierre-Clara.

XVII. François-Alexandre-Edouard DE GEMIT, vicomte de Luscan, fut nommé enseigne au régiment Dillon, à Livourne, en Toscane, le 25 août 1795 ; il suivit ce corps en Corse, à l'île d'Elbe et en Portugal, où, en 1798, il fut compris dans la réforme du deuxième bataillon ; il entra aussitôt garde marine au service de Sa Majesté Catholique ; il fit trois campagnes de mer. Rentré en France, en 1803, avec sa famille, lors de la levée des volontaires royaux, en mars 1814, il s'est inscrit des premiers, et a été du nombre de ceux qui ont volé au secours de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême. Poursuivi, ainsi que son frère, pendant les cent jours de désastres, il a été obligé, avec son frère, de fuir le toit paternel, et de s'éloigner de sa femme et de ses enfants. Il a épousé, le 11 janvier 1813, Jeanne-Françoise-Mélanie du Bouzet-de-Poudenas, fille de Jean-Baptiste du Bouzet comte de Poudenas, et de Elisabeth-Joséphine de Lafitte. De ce mariage sont venus :

- 1.° Jean-Joseph-Léon-Adrien ;
- 2.° Jeanne-Marie-Louise-Charlotte-Adélaïde ;
- 3.° François-Joseph-Alberic.

Armes : d'azur à trois chevrons d'or. Support : une aigle aux ailes déployées.

DE FRANQUETOT DE COIGNY, maison originaire de la Basse-Normandie, connue d'abord sous le nom de *Guillotte*. Ce dernier nom, connu en Bretagne dès la fin du quatorzième siècle, ferait présumer que cette maison tire son origine de cette province.

Jehan Guillotte, écuyer, fut un des seigneurs qui ratifièrent le 3 mars 1381, le traité de paix de Guérande (1), conclu entre Jean, duc de Bretagne, comte

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, t. II, p. 279.

de Montfort et de Richemont, et le roi de France Charles VI.

Noble homme Pierre Guillotte, sieur de Toulouart, est compris au rôle des gentilshommes commis à la garde de l'Isle de Ruis (1), le 26 juin 1554, sous la charge du sieur de Bouverel.

I. Robert GUILLOTTE, 1^{er} du nom, seigneur de Saint-Jorre, de Franquetot, de Vive-Fontaine, de Cressanville, etc., vicomte de Carentan, vivant en 1520; épousa Marie d'Auxais, dame dudit lieu, et en eut :

- 1.° Thomas, dont l'article suit ;
- 2.° Louis, qui fonde la branche des seigneurs d'Auxais, rapportée en son lieu ;
- 3.° Scolastique Guillotte de Franquetot, mariée en 1564, avec François Cadot, seigneur de Sebeville, de Breucourt, de Bouteville, etc., fils de Michel Cadot, baron de Breucourt, seigneur et patron de Sebeville et de Bouteville, et de Louise le Lièvre de Riou.

II. Thomas GUILLOTTE, écuyer, seigneur de Franquetot, de Beaumont, de Sainteny, de Cresteville, de Boutemont, de Leogny, de Vive-Fontaine, etc., épousa, vers l'an 1560, Françoise de la Luthumière, dont il eut :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Louis, qui fut père de Thomas, lequel eut pour fils, Henri-François de Franquetot, écuyer, seigneur et patron de Carquebut, sous-lieutenant aux gardes-françaises, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Chamillart, intendant de Normandie, du 29 juillet 1666 ;
- 3.° Françoise de Franquetot, mariée à Pierre d'Orglandes, seigneur de Pretot et d'Auvers, fils de François d'Orglandes, et de Catherine du Pontbellanger ;
- 4.° Marthe de Franquetot, mariée à Daniel d'Aché, seigneur de Rouvron, vice-amiral de Normandie, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Jean d'Aché, seigneur de Marbœuf, de Fontenay, de Serquigny, et autres lieux, et de Renée le Conte de Nonant.

(1) *Ibid.* t. III, p. 1118.

III. Antoine DE FRANQUETOT, seigneur dudit lieu, de Coigny, de Saint-Georges, de Cresteville, etc. ; président à mortier au parlement de Rouen, le 2 juillet 1629, sur la démission de Gilles Anzeray, vicomte de Carentan, lieutenant-général du Cotentin ; épousa Eléonore de Saint-Simon-Courtomer, fille d'Artus de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Saint-Mère-Eglise, de Beuzeville, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, et d'Eléonore de Beauvoisin, dame de Courtomer. De ce mariage est issu :

IV. Robert DE FRANQUETOT, II^e du nom, écuyer, seigneur et patron de Turlaville, de Coigny, de Franquetot, de Cresteville, etc., aussi président à mortier, au même parlement, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Chamillart, intendant de Normandie, du 29 juillet 1666 ; mort à Youplet le 25 novembre de la même année. Son cœur fut porté et inhumé aux cordeliers de Rouen, et son corps à Franquetot. Il avait succédé à son père dans la charge de président à mortier au parlement de Rouen, sur sa résignation du 20 avril 1637, et avait épousé Anne Anzeray de Courrandon, fille de Jean Anzeray, écuyer, seigneur de Courrandon, président à mortier au parlement de Rouen. De ce mariage est issu :

V. Jean-Antoine, marquis de FRANQUETOT, comte de Coigny, seigneur de Saint-Jorre, et d'Appeville, qui commença à servir, en 1618, dans une compagnie de gendarmerie. Il se trouva, en 1620, à l'attaque du pont de Cé, au siège de Saint-Jean-d'Angely, de Clerac, de Montauban et de Monheurt, en 1621 ; de Saint-Antoine et de Montpellier, en 1622 ; de la Roche, en 1627 et 1628 ; à l'attaque du Pas-de-Suze ; aux sièges de Privas et d'Alais, en 1629 ; à la conquête de Savoye en 1630 ; au siège de Nancy, en 1633 ; à la bataille d'Avein, en 1635 ; aux sièges de Corbie, en 1636 ; de Landrecies et de la Capelle en 1637 ; de Saint-Omer en 1638 ; de Hesdin, en 1639 ; d'Arras, en 1640, d'Aire, en 1641. Il fut fait enseigne de la compagnie des gendarmes de la Reine mère, le 30 juin de la même année ; capitaine-lieutenant de la même compagnie à la mort du comte de Dinteville, par provisions données à Narbonne, le 4 avril 1642. Il la commanda aux sièges de Collioure et de Per-

pignan, la même année; à l'armée de Picardie, en 1643. On lui accorda, par brevet du 27 septembre de cette même année, en considération de vingt-cinq ans de service, une pension de 4000 livres. Il servit aux sièges de Gravelines, en 1644, de Bethune et de Saint-Venant, en 1645; fut créé maréchal de camp par brevet du 26 mai 1646; servit aux sièges de Dunkerque, de la Basée et de Lens, en 1647; d'Ypres en 1648 à la bataille de Lens, la même année, et fut employé maréchal de camp à l'armée de Flandre, sous le prince de Condé, par lettres du 10 septembre; il y passa l'hiver, se démit de la compagnie des gendarmes de la Reine, et quitta le service au mois de juillet 1649. Il obtint l'érection de sa terre de Coigny en comté, vers l'an 1650, et avait épousé, par contrat du 6 juin 1634, Madelaine Patry, dame de Villeroy, fille de Jacques Patry, seigneur de Villeroy, de Croisille de Montigny, du Bosque, etc., et de Renée de Renty. Il eut de ce mariage.

- 1.° Robert-Jean-Antoine, dont l'article suit;
- 2.° Renée de Franquetot de Coigny, mariée à François - Hilarion de Franquetot, marquis d'Auxais, son cousin, fils de Pierre de Franquetot, seigneur d'Auxais, du Mesnil-Bigot, etc., et d'Esther Thibault.

VI. Robert-Jean-Antoine DE FRANQUETOT, comte de Coigny, commença à servir, en 1667, dans les mousquetaires; fut fait cornette de la Colonelle-Générale de la cavalerie, le 6 décembre de cette année. Il s'en démit le 4 mai 1671; servit en qualité de volontaire dans l'armée du Roi, en 1672, et fit tous les sièges de cette campagne; mestre de camp-lieutenant du régiment Royal-Etranger, par commission du 19 février 1673, il servit cette campagne dans l'armée de MONSIEUR, au siège de Maestricht qui se rendit au mois de juin; à l'armée d'Allemagne, sous le vicomte de Turenne, en 1674: il y combattit le duc de Lorraine et le cardinal de Caprara, qui furent défaits à Stinzem, près Philisbourg, au mois de juin; à la retraite des ennemis, au delà du Neker et du Mein, où leur arrière-garde fut battue; à Ladeinbourg, au mois de juillet; à la bataille d'Ensheim, près Strasbourg, où le duc de Lorraine fut une seconde fois défait au mois d'octobre; à la défaite de 6000 chevaux, à Mulhausen, au mois de décembre; fit la campagne de

1675 , dans l'armée d'Allemagne , commandée successivement par le vicomte de Turenne et monseigneur le prince de Condé ; se trouva au mois de janvier au combat de Turkeim, où l'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine, le duc de Bournonville, furent forcés d'abandonner leur camp et de repasser le Rhin ; à la levée des sièges d'Haguenau, par les ennemis, au mois d'août, et de Saverne, en septembre ; se trouva à la prise de Montbeillard , sous le maréchal de Luxembourg , au mois de décembre 1676 ; au combat de Cokesberg, près Strasbourg , au mois d'octobre 1677 , sous le maréchal de Créqui ; à la prise de Fribourg , au mois de novembre ; eut part sous le même maréchal, aux combats de Rhinfeld, de Gegemback, à la prise du fort de Kell, au mois de juillet ; servit en 1679, dans l'armée du même maréchal, sur le Bas-Rhin, lorsque l'électeur de Brandebourg, fut deux fois battu près de Minden, au mois de juin ; gouverneur de Caen, sur la démission du duc de Montauzier , par provision du 15 janvier 1680 ; grand bailli de cette ville, sur la démission du sieur de la Croissette, par provisions du 20 du même mois ; servit, en 1681, au camp du comte de Sourdis, en Artois, et fut fait inspecteur-général de la cavalerie, par ordre du 25 octobre : en 1682, et 1683, il servait au même camp, fut employé à l'armée de Flandre en 1684, sous MONSIEUR , et le maréchal de Schomberg , qui commandait l'armée d'observation destinée à couvrir le maréchal de Créqui , qui assiégeait Luxembourg ; il servit au camp de la Saône, commandé par le marquis de la Trousse , l'an 1685 ; fut fait brigadier de cavalerie, par brevet du 11 février 1686 ; fut du camp de la Saône, sous le comte de Sourdis, en 1688 ; servit à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689 ; à la prise de Bretten, de Staffurt, de Durlach, d'Ettinghen, au mois de juin ; fut fait maréchal de camp par brevet du 10 mars 1690 ; fit la campagne d'Allemagne, sous monseigneur et sous le maréchal de Lorges, qui se tint sur la défensive. Il partit pour la campagne de Flandre, en 1692, sous Monseigneur et le maréchal de Luxembourg ; se trouva à la prise de Namur, au mois de juin ; au combat de Steinkerque, au mois d'août ; fut créé lieutenant-général des armées du Roi , par provisions du 30 mai 1693, il en fit les fonctions cette année et l'année suivante, à l'armée de Catalogne, sous le maré-

chal de Noailles ; à la prise de Roses et du fort de la Trinité, au mois de juin ; au passage de Terre, à la vue des Espagnols, et à leur défaite près de Bergès, au mois de mai 1694, où il fit plusieurs belles charges. Il servit au siège de Palamos, qui fut emporté d'assaut, et à la prise de Gironne, au mois de juin ; à celle du château d'Ostalric, en juillet, de Castel-Solit, et la levée du siège d'Ostalric, par les Espagnols, au mois de septembre ; directeur général de la cavalerie à la création de cette charge, par ordre du 22 décembre de cette année, l'a exercée jusqu'à sa mort ; continua de servir en Catalogne et en Roussillon, sous le maréchal de Noailles, ensuite sous le duc de Vendôme. Les ennemis assiégeaient Castel-Solit ; le comte de Coigny, chargé de conduire un convoi dans cette ville, força, le 29 mai, les passages, et malgré une longue résistance, le convoi passa pendant l'action ; le comte de Coigny eut un cheval tué sous lui. Il eut part à la levée du siège de Palamos, par les Espagnols, au mois d'août ; contribua, en 1696 et 1697, sous le duc de Vendôme, général de l'armée de Catalogne et de Roussillon, à la défaite du corps de cavalerie du prince de Darmstadt à Ostalric, au mois de juin ; à la victoire remportée sur Vélasco à Saint-Felici. Pendant le siège de Barcelonne, au mois d'août, le Roi donna au comte de Coigny le gouvernement de cette ville, par provisions du 20 ; fut nommé, pendant la guerre de 1701, pour commander dans le pays de Gueldres, Venlo, Ruremonde, Stewensvert, sous l'électeur de Bavière, par lettres du 27 février, et dans l'armée de Flandre, sous le maréchal de Boufflers, par autres lettres du 30 juin ; servit à l'armée de Flandre, sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers, en 1702 ; sous les maréchaux de Villeroy et de Boufflers, en 1703 ; se trouva au siège de Nimègue, lorsque les ennemis furent poussés sous le canon de cette place, au mois de juin 1702 ; à la prise de Tongres, au mois de mai 1703. Il commanda en chef l'armée de la Moselle, par pouvoir donné à Versailles le 28 mars 1704, jusqu'au jour de sa mort ; fut grand-bailli et gouverneur de Caen, et mourut à Conigsmarkren, près de Thionville, le 10 octobre 1704. Il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1668, Marie-Françoise Goyon de Matignon, morte le 11 octobre 1719, fille de François Goyon, sire de Matignon, marquis de Lonray, che-

valier des ordres du Roi, lieutenant général en Basse-Normandie, lieutenant-général des armées du Roi, et d'Anne Malon de Bercy. De ce mariage sont issus :

- 1°. François, dont l'article suit ;
- 2°. Henri, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1696 ;
- 3°. Madelaine, mariée le premier février 1703, à Charles de Harcourt, baron d'Olonde, seigneur de Fierville et d'Escausseville, fils de Pierre de Harcourt, III^e du nom, baron de Nehou et d'Olonde, et de Anne-Marie-Thomas d'Escausseville.

VII. FRANÇOIS DE FRANQUETOT, duc de Coigny, seigneur de Villeray, de Maisoncelles, de Croiselle, de Poligny, baron de Nogent-sur-Loire, né le 16 mars 1670, fut connu d'abord sous le nom *de marquis de Coigny* ; il entra aux mousquetaires le 19 octobre 1687 ; marcha à la prise de Philisbourg le 29 octobre 1688, de Manheim le 11 novembre, de Frankendal le 18 ; cornette de la compagnie mestre de camp du régiment Royal-Etranger, par brevet du 15 janvier 1689 ; servit à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras ; à la prise de Bruchsal, de Bretten, des châteaux de Staffurt, de Gochsheim, de Dourlach, d'Ettinghen, de Pforsheim ; capitaine au même régiment, par commission du 23 juin 1690 ; servit à l'armée de la Moselle, sous le marquis de Boufflers ; à l'assaut et à la prise de la ville et du château de Cokum ; fut du détachement que le marquis de Boufflers envoya au duc de Luxembourg, qui combattit à Fleurus, le premier juillet ; le marquis de Coigny s'y distingua et y fut blessé ; mestre de camp-lieutenant du même régiment, sur la démission de son père, par commission du 16 janvier 1691, il servit au siège de Mons, qui se rendit le 9 avril. Pendant ce siège, on le détacha, avec le comte d'Auger, lieutenant-général, pour reconnaître le mouvement des ennemis. Il était au bombardement de Liège le 5 juin ; servit en 1692 au siège de Namur, rendu le 5 juin ; à la prise du château, le 30 ; au combat de Steinkerque, le 3 août ; au siège et à la prise d'Heidelberg, le 21 mai 1693 ; à l'armée d'Allemagne en 1694 et 1695 ; à l'armée d'Italie en 1696 ; au siège de Valence, au mois d'octobre ; au siège d'Ath, pris le 5 juin 1697 ; au camp de Coudun, près de Compiègne, en 1698, à

l'armée de Flandre en 1701, sous le maréchal de Boufflers; il fit fortifier Rudémonde, Venlo et Stewenvert. Brigadier de cavalerie, par brevet du 29 janvier 1702, il servit à l'armée de Flandre, sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers; à l'échec des Hollandais sous les murs de Nimègue; le 11 juin, il introduisit un secours dans Keiserswert, dont les ennemis avaient formé le siège. A la même armée, en 1703, sous les maréchaux de Boufflers et de Villeroy, il prit, dans un fourrage, grand nombre d'officiers prisonniers au camp de Saint-Servalon. Le 14 juin, à l'entrée de la nuit, il s'embusqua, avec trois cents chevaux, à la tombe de Vaux; il aperçut, à la pointe du jour, une troupe de quatre cents chevaux, il les attaqua, les battit, prit un colonel, sept officiers et trois cents dragons; il combattit le 30 à Ekeren, où les Hollandais furent battus; servit, en 1704, à l'armée de la Moselle, commandée par le comte de Coigny, son père; il lui succéda à sa mort; fut gouverneur et grand bailli de Caen; le 10 octobre, on le nomma inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, par ordre du 22; maréchal de camp, par brevet du 26; colonel-général des dragons, sur la démission du duc de Guiche, par provision donnée à Versailles le 7 décembre, il prêta serment le 10, et se démit de son inspection et du régiment Royal-Etranger. Employé à l'armée de la Moselle, sous le maréchal de Villars, en 1705, à l'attaque des lignes de Weissembourg, le 3 juillet, il emporta, avec cinq cents grenadiers et quatre régiments de dragons, la redoute du village des Picards, poursuivit les ennemis, battit leur arrière-garde; à la retraite de l'armée française, après la surprise des lignes d'Haguenau, le 8 septembre, il forma l'arrière-garde et arrêta le prince de Bade; soutint le poste de Bellem, vis-à-vis l'armée ennemie, pendant que le maréchal de Villars passait le Rhin. A l'armée commandée sur le Rhin, par ce même maréchal, en 1706, il était de la levée du blocus du Fort-Louis, par les ennemis, le premier mars; à la prise des retranchements de Drusenheim, à la prise de la ville de ce nom, le 2 du même mois, de Lauterbourg le 3, de Haguenau le 10, de l'Isle, du Marquisat, le 20 juillet. A l'armée de Flandre, sous le duc de Vendôme, en 1707, il fit, avec deux mille grenadiers et dix régiments de dragons, l'arrière-garde, depuis Seneff jusqu'à Marimont, en présence de cent mille hommes

des ennemis, qui le harcelèrent, sans l'entamer. A la même armée, sous le duc de Bourgogne, en 1708, il commanda tous les dragons de l'armée, contribua à la surprise de Gand le 5 juillet; combattit le 11 à Oudenarde; il y conduisit une des arrière-gardes, et se retira le dernier; il fit encore la retraite de Willandal, et, à la tête des grenadiers, emporta Lessingen et ses retranchemens, prit ou tua quinze cents hommes. Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 18 juin 1709, on l'employa en cette qualité, par lettres du même jour, à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Villars; il marcha au siège de Warneton, qu'on força le 4 juillet. Il chargea plusieurs fois à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre, à la tête du régiment Royal-Piémont, commandant plusieurs pièces de canon; passa l'Aunau, poursuivi par les ennemis, et rejoignit l'armée; sous les maréchaux de Villars et de Montesquiou, en 1710, il conduisit, sans perte, à Arleux, une des deux colonnes de l'armée obligée d'abandonner les bords de la Scarpe, à la vue des ennemis qui la poursuivaient. Sous les mêmes maréchaux, en 1711, il attaqua, le 12 juillet, le camp des ennemis, près de Douây, de concert avec le comte de Gassion; ils leur tuèrent neuf cent cinquante hommes, en blessèrent dix-huit cents, et enlevèrent mille chevaux. Il attaqua aussi le fort d'Arleux, le 23 juillet, passa le fossé, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et, malgré la vigoureuse défense des assiégés, l'emporta d'assaut à une heure après midi; la garnison fut faite prisonnière de guerre. Le maréchal de Montesquiou commandait ce détachement. Le 31 août, avec sept cents dragons, il défit, vers Landrecies, un corps de quinze cents hommes de pied, et de treize cents chevaux qui couvraient un fourrage que les ennemis avaient à Poix et à Vaudegies-au-Bois; la plupart des fourrageurs furent pris avec le comte d'Herbach, lieutenant-général, et le comte de Wassenaer, major-général. Servant dans la même armée, en 1712, pour dérober aux ennemis la marche du maréchal de Villars contre les retranchemens de Denain, le 23 juillet, le comte de Coigny, à la tête de la réserve, inquiéta l'ennemi du côté du village d'Or, l'arrêta par ses manœuvres, le tint en échec par son audace; le prince Eugène lui-même y fut trompé et rappela son infanterie; le maréchal de Villars passait l'Escaut, et battit le 24 les alliés à Denain; le comte de Coigny fit

sa retraite en présence du prince Eugène ; détaché ensuite pour couvrir la Picardie, il revint devant Douai, qui capitula le 8 septembre ; il servit à la prise du Quesnoy le 4 octobre, il y emporta les lunettes, et le chemin couvert de Bouchain le 19. A l'armée du Rhin, en 1713, commandée par le maréchal de Villars, il contribua à la soumission de Spire, de Worms, de Keiserlamet, au siège de Landau, investi le 22 juin, rendu le 20 août. Etant de tranchée, il emporta, l'épée à la main, un ouvrage avancé d'une des attaques, à la tête des dragons à pied, il chassa les ennemis ; on le détacha pour commander dans la vallée de Saint-Pierre, d'où il s'avança jusqu'à Rotheveil, où il dispersa un corps de troupes du général Vaubonne ; il revint devant Fribourg, qui capitula le premier novembre. Le fort et les châteaux se rendirent le 16. Il commanda le camp de la Basse - Meuse, par lettres du 22 mai 1714. Il se démit du gouvernement des ville et château de Caen et du grand - bailliage de la ville, le 8 mai 1709, en faveur de son fils. Employé, la même année à l'armée sur la frontière d'Espagne, il servit aux sièges de Fontarabie, qui se rendit le 16 juillet ; de Saint-Sébastien, qui capitula le premier août ; du château, qui capitula le 17. Il commanda en chef les sièges de Castell-Ciudad et d'Urgel au mois d'octobre, il s'en s'empara et y fit deux bataillons prisonniers de guerre. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724 ; obtint, à la mort du maréchal de Médavy, le gouvernement général de la principauté de Sedan, par provisions du 23 novembre 1725 ; employé à l'armée d'Italie, par lettres du 6 octobre 1733, il commanda le siège de Pizzighitone, qu'il prit le 29 novembre ; celui du château de Milan, qu'il prit le 29 décembre. Il était à la prise de Trezzo, de Lecco, de Fuentes, les premiers jours de janvier 1734, de Sarra- valle le 5. Il fit le siège de Novarre et d'Aronna, qu'il prit le 7. Il se démit, le 15 de la charge de colonel-général des dragons, en faveur de son fils. Il marcha à la prise de Tortone le 28, et du château de cette ville le 4 février ; commanda en chef l'armée d'Italie, pendant la maladie du maréchal de Villars, et après sa mort, par pouvoir du 29 mai. Il passa le Pô le 3 juin ; vint camper entre Secca et Colorno. Le 4, il fit attaquer les ennemis dans Colorno, le combat dura trois heures ; ils se retirèrent dans le château, d'où ils continuèrent de tirer toute la nuit. Le 5,

ils sortirent de leurs retranchements, on les repoussa encore. Le comte de Coigny entra le soir dans Colorno, où les ennemis eurent plus de sept cents hommes de tués. Le Roi le fit maréchal de France, par édit donné à Versailles le 14, enregistré à la connétablie le 14 septembre 1738. Le 8 juin 1734, le comte de Mercy ayant passé la Parma au-dessus de la ville de Parme, marcha le 29 avec son armée, pour attaquer le maréchal de Coigny, qui alla les reconnaître. Les deux armées se trouvèrent en présence, près des murs de Parme, sur une chaussée qui va de cette ville au chemin de Crémone. Le combat commença à 11 heures du matin, et ne finit qu'à neuf du soir. Les ennemis y perdirent neuf mille hommes, abandonnèrent le champ de bataille, leurs blessés et cinq drapeaux. Le comte de Mercy fut du nombre des morts; le maréchal obligea l'ennemi de repasser la Parma, la Lenza, le Crostolo, la Secchia; prit dans sa marche Guastalla, fit sa garnison prisonnière de guerre le 5 juillet. Le roi d'Espagne le nomma chevalier de la Toison d'or le 22. La cavalerie française s'étant éloignée par la nécessité des fourrages, le général Königsek surprit le passage de la Secchia; le maréchal de Coigny, avec sa seule infanterie et deux régiments de dragons, fit sa retraite en bon ordre vers Guastalla, attendit les Impériaux qui l'y attaquèrent le 19 septembre. A la tête de la cavalerie de la gauche, où était le fort du combat, il fit de sa main un officier prisonnier dans la mêlée. La cavalerie ennemie s'étant repliée à colonne renversée, le maréchal de Coigny profita de ce moment pour faire attaquer l'infanterie qui était dans un bois; elle fut entièrement défaits. Les Impériaux laissèrent les Français maîtres du champ de bataille, et eurent deux mille morts et sept mille blessés. Il prêta serment comme maréchal de France, le 14 janvier 1735, commanda l'armée du Rhin, par pouvoir du premier avril; obtint le gouvernement général de l'Alsace à la mort du maréchal du Bourg, par provision du 26 janvier 1739; se démit du gouvernement de Sedan; eut le commandement général dans cette province, par ordre du 19 juillet 1743, le commandement de l'armée en la Haute-Alsace, par pouvoirs du premier août suivant. Les troupes revenues d'Allemagne, étant réduites à onze mille hommes d'infanterie, faible ressource pour défendre le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Strasbourg, contre cinquante-cinq mille hommes des ennemis,

le prince Charles de Lorraine entreprit de le repasser le 5 septembre, à l'île de Reignac, à la redoute de Rhin-villers; il perdit trois mille hommes tués, noyés ou pris, et ne passa point. Il fut nommé pour commander l'armée du Rhin, par pouvoir du premier avril 1744. Ayant appris que les ennemis avaient passé le Rhin, il rassembla ses troupes, et se mit en marche pour s'opposer aux desseins du prince Charles de Lorraine. En arrivant à portée de Weissembourg, il sut que les ennemis s'en étaient emparé, ainsi que de Lauterbourg et de toute la partie gauche des lignes de la Lauter. Il résolut aussitôt d'attaquer tous ces postes et les lignes; il forma trois attaques le 5 juillet. Elles commencèrent en même temps vers les cinq heures du soir. Les troupes marchèrent avec une ardeur égale. Weissembourg fut emporté l'épée à la main; l'attaque du moulin eut un succès pareil. La défense fut plus opiniâtre dans le village d'Alstat, les ennemis l'abandonnèrent enfin. Le maréchal de Coigny étant entré dans les lignes par trois endroits, campa avec toute l'armée dans la plaine. Les troupes de la reine de Hongrie eurent dans cette action trois mille hommes tués; on fit six cents prisonniers dans Weissembourg, et on prit deux drapeaux. Il commanda la même armée sous le Roi, par pouvoir du premier août; chargé des préparatifs et de la conduite du siège de Fribourg, il fit donner l'assaut au bastion du Roi dans la nuit du 2 au 3 novembre; la place capitula le 6, et les châteaux le 25. La garnison de ces châteaux se rendit prisonnière de guerre. Le maréchal fit démolir cette place. Il eut, pendant l'hiver, le commandement en Souabe, par pouvoir du premier novembre. Le Roi le créa duc de Coigny, par lettres données à Versailles au mois de février 1747, enregistrées au parlement le 8 avril suivant. Son fils étant mort le 4 mars 1748, il est rentré en possession du gouvernement de Caen et de la charge de colonel-général des dragons; il s'est de nouveau démis de cette dernière charge, en faveur du duc de Chevreuse, le 28 janvier 1754; du gouvernement de Caen, le 16 mai 1755, en faveur de son petit-fils. Il a conservé les honneurs de duc. Il mourut le 18 décembre 1759, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1699, Henriette de Montbourcher, née en 1672, morte le 8 octobre 1751, fille de René de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal des camps et armées du Roi et d'Éli-

sabeth Goyon de la Moussaye. Elle était devenue héritière des marquisats du Bordage, de la Moussaye et de la seigneurie du Lyon d'Angers, etc., par la mort de René-Amauri de Montbourcher, son frère unique, décédé sans alliance le 19 mars 1744. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Antoine-François, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Françoise-Adélaïde, née le 16 septembre 1700 ;
- 3.° Charlotte-Henriette-Bibienne , née le 11 novembre 1703, morte le 11 février 1772; elle avait épousé, le 27 février 1726, Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine des gardes de la porte; fils de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, grand - maître et surintendant des postes de France, conseiller au conseil de régence, et de Catherine-Félicité d'Arnauld de Pomponne ;
- 4.° Elisabeth-Marie, née le 29 août 1705.

VIII. Jean-Antoine-François DE FRANQUETOT, marquis de Coigny, né le 27 septembre 1702, fut successivement mousquetaire, en 1716; deuxième capitaine-lieutenant de la Colonelle-Générale des dragons, le 6 avril 1718; mestre de camp réformé, à la suite du même régiment, par commission du 1^{er} août suivant; gouverneur et grand-bailli des ville et château de Caen, sur la démission de son père, par provision du 8 mai 1719. Il leva une compagnie dans le régiment de dragons d'Orléans, par commission du 1^{er} mars 1727, en conservant son rang de mestre-de-camp; il servit, avec ce régiment, au siège de Kell, en 1733, et obtint, par provisions du 15 janvier 1734, la charge de colonel-général des dragons, sur la démission de son père. Il fut fait brigadier, par brevet du même jour; il se démit de sa compagnie au régiment d'Orléans. Employé à l'armée d'Italie, par lettres du même jour, 15 janvier, il servit au siège et à la prise de Novarre et du fort d'Arona, de Tortone et de son château. Il combattit à Parme, au mois de juin; fut créé maréchal de camp, par brevet du 1^{er} août, et se trouva, en cette qualité, à la bataille de Guastalla, au mois de septembre; servit à l'armée du Rhin, sous le maréchal, son père, par lettres du 1^{er} mai 1735. Le Roi lui donna le gouver-

nement de Choisy, par provisions datées de Fontainebleau, le premier novembre 1739 ; servit à l'armée de la Meuse, sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1^{er} août 1741 ; marcha en Westphalie, avec la deuxième division, lorsqu'elle se rendit sur la frontière de la Bohême, au mois d'août 1742 ; chevalier des ordres du Roi, le 2 février 1743 ; lieutenant-général de ses armées, par pouvoir du 20 du même mois ; servit à l'armée de Bavière, sous le maréchal de Broglie, par lettres du premier avril, et revint, en France, à la tête de la troisième division de l'armée, au mois de juillet. Il finit la campagne en Haute-Alsace, sous le maréchal de Coigny, par lettres du premier août. Employé à l'armée du Rhin, sous son père, par lettres du premier avril 1744, il contribua à la défense de l'Alsace ; se trouva à l'attaque de Wissembourg, au combat d'Anguenum ; servit au siège et à la prise de Fribourg. Il fut employé à l'armée du prince de Conti, par lettres du premier avril 1745. Employé par le même prince, par lettres du premier mai 1746, il servit au siège de Mons ; il joignit ensuite l'armée du Roi et combattit à Raucoux. Employé à l'armée du Roi, par lettres du premier mai 1747, il combattit à Lawfeld. Capitaine des chasses de la Varenne du Louvre, en mars 1747, il mourut le 4 mars 1748. Il avait épousé, au mois de novembre 1729, Marie-Thérèse-Joséph-Corantine de Nevet, dame de Mesdames de France, morte le 19 août 1778, fille de Malo, marquis de Nevet, en Bretagne. De ce mariage sont issus :

1.° Marie-François-Henri dont l'article suit ;

2.° Augustin-Gabriel de Franquetot, comte de Coigny, né le 23 août 1740 ; mestre de camp du régiment Bourbon, cavalerie, en 1761 ; des dragons de son nom, en 1763 ; de la légion royale en 1765 ; brigadier des armées du Roi, le 20 avril 1768 ; maréchal de camp, le 1^{er} mars 1780 ; chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame Élisabeth ; marié le 18 mars 1767, avec Anne-Joséph Michel de Roissy, morte le 24 octobre 1775, fille de N... Michel, sieur de Roissy, receveur-général des finances à Bordeaux, dont il eut Anne-Françoise-Aimée de Franquetot de Coigny, née le 12 octobre 1769, mariée, le 5 dé-

cembre 1784, à André-Hercule de Rosset de Rocozel, marquis, puis duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fils d'André-Hercule de Rosset-Rocozel, duc de Fleury, pair de France, major-général de l'armée de l'Inde, et de Claudine-Anne-Renée de Montmorency-Laval ;

- 3.^o Jean-Philippe de Franquetot, *chevalier de Coigny*, né le 14 décembre 1743, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 12 janvier 1756 ; guidon des gendarmes en 1762 ; colonel et inspecteur du régiment de la Reine, dragons ; maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IX. Marie-François-Henri DE FRANQUETOT, duc de Coigny, pair et maréchal de France, marquis du Bordage et de la Moussaye, grand-bailli de Caen, fut d'abord connu sous le nom de *marquis de Coigny* ; eut le gouvernement de Choisy, à la mort de son père, le 16 avril 1748 ; entra aux mousquetaires le 4 novembre 1752 ; fut pourvu de la charge de mestre de camp général des dragons, le 24 janvier 1754, du gouvernement des ville et château de Caen, et du grand bailliage de ladite ville, sur la démission du maréchal duc de Coigny, son grand-père, le 17 février 1756 ; brigadier des armées du Roi, le 23 juillet suivant ; employé à l'armée d'Allemagne, le 1^{er} mars 1757 ; s'est trouvé à la bataille d'Hastembek, à la prise de Minden et d'Hanovre ; à la marche vers Zell, en 1757 ; à la bataille de Crewelt, en 1758 ; aux affaires de Corback et de Warbourg, en 1760 ; fut créé maréchal de camp le 20 février 1761 ; et a servi la même année et la suivante, en cette qualité ; a commandé plusieurs corps séparés : lieutenant-général le 1^{er} mars 1780, chevalier des ordres du Roi dès le 1^{er} janvier 1777 ; premier écuyer de S. M., capitaine des chasses de la Varenne-du-Louvre, en 1780 ; créé pair de France, en 1787 ; gouverneur des Invalides, en 1816 ; a épousé, le 21 avril 1755, Marie-Jeanne-Olympe de Bonnevie, marquise de Vervins, fille de Jean-Charles de Bonnevie, marquis de Vervins. Elle était veuve de Louis-Auguste, vicomte de Chabot, et mourut, le 27 septembre 1757. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François-Marie-Casimir, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre-Auguste, né le 9 septembre 1757, marquis du Bordage, décédé.

X. François-Marie-Casimir DE FRANQUETOT, marquis de Coigny, né le 2 septembre 1756, colonel d'infanterie, premier écuyer, en survivance, le 5 juin 1783 ; mort lieutenant-général des armées du Roi, le 22 janvier 1816, ayant fait les campagnes d'Amérique, depuis 1780 jusques et compris 1783. A épousé le 21 février 1775, Louise-Marthe de Conflans. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Augustin-Louis - Joseph - Casimir-Gustave, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoinette-Françoise-Jeanne, née le 23 juin 1778. A épousé Horace Sébastiany, lieutenant-général des armées du Roi, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis ;
- 3.^o Louise-Rose-Albe, née le 24 décembre 1786, décédée.

XI. Augustin-Louis-Joseph-Casimir-Gustave DE FRANQUETOT, comte de Coigny, né le 4 septembre 1788, a perdu un bras en Russie, dans la campagne de Moscow ; il est aide de camp de S. A. R. monseigneur le duc de Berri.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs d'Auxais.

II. Louis GUILLOTTE DE FRANQUETOT, second fils de Robert Guillotte, vicomte de Carentan, et de Marie d'Auxais, fut seigneur d'Auxais, de Saint-Georges, de Sainteny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et quitta, en vertu de lettres-patentes du roi Henri II, le nom de *Guillotte*, pour prendre celui de *Franquetot*, ainsi que toute sa famille. Il épousa, vers l'an 1580, Diane de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency, 1^{er} du nom, marquis de Thiury, comte de Châteauvillain, baron de Fosseux, châtelain de Baillet-sur-Esche et de Courtelain, seigneur de Crevecœur, de Hanencourt, de Courcelles, etc. ; chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, et de Jacqueline d'Avaugour. Il eut de ce mariage :

- 1.° Anne de Franquetot ;
- 2.° Pierre, dont l'article suit ;
- 3.° René de Franquetot, chevalier, baron de Noyan ;
- 4.° Charlotte de Franquetot, } vivantes en 1639.
- 5.° Claude de Franquetot, }

III. Pierre DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de la Parerie, de Mesnilbigot, de Cardouville, de Sainteny et autres lieux, transigea, par procureur, le 23 mars 1639, conjointement avec ses frères et sœurs, avec Philippe de Montmorency, abbé de Launoy, Suzanne de Montmorency, épouse de Jean de Bourgoing, chevalier, seigneur de Folain, etc., au sujet de la succession de Diane de Montmorency, sa mère. Il épousa Esther Thibault, dont il eut entre autres enfants :

IV. François - Hilarion DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite et de Cardouville, qui épousa Renée de Franquetot, de Coigny, sa cousine, fille de Jean-Antoine de Franquetot, chevalier, comte de Coigny, seigneur de Saint-Jorre, d'Appeville, etc. ; capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine-Mère, maréchal de camp ; et de Madelaine Paty de Villeraÿ. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jean - Antoine de Franquetot d'Auxais, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le 5 février 1678 ;
- 2.° Henri-François, dont l'article suit.

V. Henri-François DE FRANQUETOT, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite, de Cardouville, etc., épousa Louise-Marie de Bailleul, morte le 23 août 1712, fille de Louis-Dominique de Bailleul, marquis de Château-Gonthier, seigneur de Vattettot, de Soisy, d'Etioles, etc., et de Marie de Ragois de Bretonvilliers. Il en eut entre autres enfants :

VI. Gui-Louis-Gaston DE FRANQUETOT, chevalier, seigneur d'Auxais, de Sainte-Marguerite, capitaine au régiment Colonel-Général, marié, par contrat du 3 septembre 1732, avec Marie-Marguerite Adine, née le 22 juin 1712, fille de Louis-René Adine, écuyer, seigneur de Villesavin, et de Marie-Marguerite de la Loere.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de trois croissants du second émail.

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, famille noble, originaire de la province du Roussillon, ainsi qu'il conste par des actes très-anciens, et qui s'est établie en Champagne et de là en Bourgogne, depuis plus de trois siècles.

Une portion de la terre de Tarsul, échut à Robert le Compasseur, du chef d'Alix de Chauvirey, sa mère, femme de Tanneguy le Compasseur de Créquy-Montfort, dont on voyait l'épithaphe dans l'église de Saint-Loup de Troyes.

On voit par le recueil des sentences du bailliage de Troyes, citées par la Roque, dans son *Traité de la noblesse*, et dans les coutumes de Champagne, à l'occasion de la *noblesse utérine*, laquelle, les filles des gentilshommes transmettaient à leurs enfants, quoique nés de pères non nobles, que Philippe de Valois, en 1346, accorda à Girard de Chatelviler, des lettres de confirmation de noblesse, comme issu d'une famille du lignage des seigneurs de Jaucourt. Cet exemple est confirmé ensuite par plusieurs autres, et notamment par une sentence du bailliage de Troyes, du 26 février 1491, suivant laquelle *Pierre le Bay ou le Bey, fut déclaré noble du côté de Simonne le Compasseur, son aïeule maternelle*, dont la généalogie commence à :

I. Bernard LE COMPASSEUR, qualifié *miles*, dans un acte du 20 décembre 1390, par lequel Françoise de Senesterra, son épouse, fondée de sa procuration, vendit une partie qui lui appartenait dans le château d'Estagel. Leurs enfants furent :

- 1.^o Guillaume, qui suit ;
- 2.^o Simonne, qui épousa, le 12 juillet 1393, Jean Frotier, sénéchal de Bar. Pierre le Bey, son petit-fils, obtint la sentence du 26 février 1491, citée plus haut.

II. Guillaume LE COMPASSEUR, 1^{er} du nom, est qualifié dans la sentence précitée, *né et attrait* de la ville de Elne, en Roussillon, noble et gentilhomme, tel connu et réputé, notoirement à cause de ses feus père et mère,

Bernard le Compasseur et Françoise de Senesterra. Il est qualifié, dans le même acte, époux d'Edmée de Ferette, et père de :

- 1.^o Gilles le Compasseur, capitaine de la ville et châtel de Joinville, qui épousa Marie d'Origny, inhumée dans l'église paroissiale de Bar-sur-Seine, où se voyait son épitaphe et ses armes en plusieurs endroits, ainsi que celles de son mari. Ils laissèrent Thevenotte le Compasseur, dont on ignore la destinée ;
- 2.^o Tanneguy, dont l'article suit.

III. Tanneguy LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, écuyer, épousa, par contrat du 17 octobre 1440, Alix de Chauvirey, fille de Philippe de Chauvirey, écuyer, seigneur de Bussière, et de Claude de Grancey. Il en eut entre autres enfants :

IV. Robert LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, écuyer, co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, du chef de sa mère, en 1472. Il avait épousé, le 20 juillet 1471, Suzanne Boucher, dont est issu :

V. Edme ou Aimé LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, écuyer co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, seigneur de Bévy, gouverneur de Joinville. Il épousa, le 7 janvier 1498, Jacqueline Hennequin de Vaubrecey, dont il eut :

VI. Nicolas-Benigne LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, seigneur de Bévy, de la Mothe-le-Désert, d'Ahuy, etc., co-seigneur de Tarsul et de Courtivron, qui, en 1533, épousa Jeanne de Maillard, fille de Jean de Maillard, écuyer, et de Benigne de la Perrière. Il testa le 25 février 1545, et fit des fondations dans l'église, où il fut inhumé. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Claude-François le Compasseur de Créqui-Montfort, baron de Vantoux, seigneur de Bévy, de Vitrey, etc., lequel acquit par retrait lignager, en conséquence de la vente qu'en avait faite la dame de Courtivron, la majeure partie des terres et seigneuries de Courtivron, de Tarsul et dépendances, que le roi Henri IV érigea en baronnie, pour ledit Claude, par lettres signées de la main

de ce prince, en date du 15 juillet 1595, à son camp devant Dijon, où il est motivé que c'est en considération des services rendus par lui et les siens, et nommément en la réduction de la ville et du château d'Auxonne. Il est qualifié chevalier, seigneur de Ventajoux, président au bureau des finances en Bourgogne, dans la transaction qu'il passa devant Aubert Geliot, notaire royal, le 21 janvier 1603, avec Claude de Saux (1), co-seigneur du même lieu. Il mourut sans postérité mâle de Françoise de Malain; sœur d'Edme de Malain, baron de Lux;

2.º Robert-Bénigne, dont l'article suit.

VII. Robert-Bénigne LE COMPASSEUR, écuyer, seigneur de Dalecheu et des Roques, fut homme d'armes de la compagnie du maréchal de Tavannes, et employé en plusieurs occasions sous Henri III. Il fut écuyer ordinaire de la reine Marguerite, et reçut l'usufruit des terres et seigneuries de Courtivron et autres, de Claude-François, son frère, qui les substitua, en 1596 et 1603, à la charge d'en porter le nom et les armes, à l'exclusion de tout autre, en faveur de Claude le Compasseur, son neveu, fils de Robert-Bénigne, et de Jeanne de Brocard, fille de Claude de Brocard, doyen du parlement de Bourgogne, et de Françoise de Montholon.

VIII. Claude LE COMPASSEUR, seigneur de Courtivron, de Tarsul, etc., fut fait conseiller au parlement de Bourgogne, le 17 juillet 1620, et conseiller d'état, par lettres-patentes du 9 août 1646. Il avait épousé Anne de Bout, fille de Grégoire de Bout; il en eut :

IX. François - Bernard LE COMPASSEUR, seigneur de Courtivron, président à mortier au parlement de Dijon, qui obtint l'érection en marquisat de ses terres et seigneuries de Courtivron et de Tarsul, par lettres de 1698, enregistrées la même année au parlement, le 1^{er} juillet, et à la chambre des comptes de Bourgogne. Il avait épousé, en 1661, Thérèse Fyot de la Marche. De ce mariage est issu :

(1) Voyez l'Histoire de Bourgogne, t. II, p. 458.

X. Jean LE COMPASSEUR, marquis de Courtivron, seigneur de Tarsul et de Saulx-le-Duc, président à mortier au parlement de Bourgogne, mort en 1729, avait épousé en 1697, Marie-Pierrette-Françoise-Charlotte de Clermont-Tonnerre, fille de Charles-Henri, marquis de Cruzy et de Vauvillars, et d'Elisabeth de Massol de Colonge, et sœur de Gaspard de Clermont-Tonnerre, maréchal de France, lieutenant-général du Dauphiné. Il en eut :

- 1.° Gaspard, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Françoise, mariée à Antoine Joly, marquis de Blaisy ;
- 3.° Jeanne-Charlotte-Madelaine, mariée, le 26 mai 1733, à Jacques, comte de Brancion, seigneur de Visargent, de Condé et autres lieux, fils de Humbert de Brancion, seigneur de Visargent de Bure, etc., et de Madelaine de Chargère du Breuil.

XI. Gaspard LE COMPASSEUR CRÉQUI - MONTFORT, marquis de Courtivron, aide-maréchal-général-des-logis de la cavalerie des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa 1.°, le 7 août 1752, Marie-Rose-Louis de Cornette de Saint-Cyr-de-Cely, fille de Nicolas-Philippe de Cornette de Saint-Cyr, chevalier, seigneur de Cely, et de Marie-Rose de Breuil ; 2.° Elisabeth de Thussey. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Antoine - Nicolas - Philippe - Tanneguy - Gaspard, qui suit ;

Du second lit :

- 2.° Gaspard le Compasseur, né le 1^{er} janvier 1760, appelé comte de Ménessaire, chevalier de Malte, en 1761, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie ; marié, en 1781, à Louise-Catherine Brisson, sœur de M. Brisson, président à la cour de cassation. Il est mort sans enfants, en 1787 ;
- 3.° Gaspard-François, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;
- 4.° César-Marie-Gabriel, auteur de la troisième branche, rapportée en son lieu.

XII. Antoine - Nicolas - Philippe - Tanneguy - Gaspard LE COMPASSEUR CRÉQUI-MONTFORT, marquis de Courtivron,

né le 13 juillet 1753, lieutenant-colonel au premier régiment des carabiniers à cheval de MONSIEUR, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis avant la révolution ; colonel de cavalerie en retraite , et chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à fait la campagne de 1792 , en qualité de chef de section dans l'escadron des carabiniers dans l'armée commandée par Leurs Altesses Royales , a servi dans divers états - majors des armées alliées pendant la révolution, jusqu'en 1800. Il avait épousé Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre , petite - fille de M. le maréchal duc de Clermont - Tonnerre, doyen des maréchaux de France. De ce mariage sont issus :

- 1.° Gaspard-Elie le Compasseur de Créqui-Monfort , né en 1780 , enseigne et lieutenant en second au régiment de ligne , infanterie , au service de S. M. l'empereur d'Autriche en 1798 et 1799 ; lieutenant en premier au régiment Frantz Esterhazy en 1804 , mort à Pesth en Hongrie le 26 février 1806 ;
- 2.° Louis-Philippe-Marie, dont l'article suit ;
- 3.° Ludovic-Antoine-François-Marie, né le 5 août 1786, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, admis en 1787 ; atteint par la conscription en 1806, a fourni un remplaçant aux armées, et entra, dans le mois de novembre de la même année , comme simple soldat , dans le corps des gendarmes d'ordonnance à cheval , qui s'organisait à Mayence ; il passa le Rhin le 3 janvier 1807 , arriva à Berlin, et fut envoyé ensuite, avec son corps, contre les bandes armées de Schill. Il se distingua dans une charge de cavalerie qui eut lieu sous les murs de Colberg , et fit prisonnier un cavalier prussien. Son corps rejoignit ensuite la Grande-Armée dans la Prusse polonaise , et se trouva aux batailles mémorables qui amenèrent la paix de Tilsitt. Le corps des gendarmes d'ordonnance ayant été licencié après la campagne , il entra , comme soldat , dans les chasseurs à cheval de l'ex-garde impériale , et partit , le 1^{er} janvier 1807, de Paris , pour aller à Madrid avec Murat. Il se trouva à l'affaire du 2 mai, où son corps lutta pendant cinq

heures, avec les mamelucks de la garde, contre la population, qui s'était insurgée contre les troupes françaises. Il sauva, dans cette affaire, la vie à cinq canonniers français, au moment où ils allaient être victimes de la fureur du peuple, et il fut grièvement blessé d'un coup de sabre à la tête. Pour obtenir un avancement plus rapide, il se décida à entrer dans l'infanterie; il entra comme sous-lieutenant au 116^e de ligne, le 10 juillet 1811, et fit avec l'armée d'Aragon, les campagnes de 1811, 1812, 1813, en Espagne. Il fut nommé lieutenant au 108^e de ligne, le 10 août 1813, et n'ayant pu rejoindre son corps, alors à Hambourg, il entra comme capitaine-adjutant-major au 29^e léger, et fit la campagne de 1814 en France. Il reçut une contusion de boulet à la cuisse gauche, le 1^{er} février, près Brienne. Le 16 janvier 1815, il passa avec son grade au 9^e léger; Renvoyé de son corps, pendant l'usurpation de Buonaparte, à cause de son attachement pour les Bourbons, il vint à Paris, et, le 10 janvier 1816, il entra comme capitaine au 6^e régiment de la garde à pied, et reçut, peu de tems après, le brevet de chef de bataillon et la croix d'honneur;

- 4.^o Louise - Wilhelmine - Herminie, née en 1787, morte en bas âge.

XIII. Louis-Philippe-Marie LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT DE COURTIVRON, né en 1782, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu en 1785; entré dans la compagnie de cheval-légers de la garde du Roi, en qualité de maréchal des logis en 1814, avec brevet de chef d'escadron, nommé depuis chef d'escadron aide-de-camp de M. le duc de Damas, gouverneur de la dix-huitième division militaire. Il a épousé en 1812, Armande-Constance de la Pallu, fille du comte de la Pallu, aide-major des gardes-françaises, et de demoiselle de Miroménil. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louise-Philippe-Marie-Constance, née en 1813;
2.^o Charles-Philippe-Marie, né le 24 juin 1815.

SECONDE BRANCHE.

XII. Gaspard-François LE COMPASSEUR DE COURTI-VRON, appelé *le vicomte de Courtivron*, frère consanguin du chef de la branche aînée, né en 1762, admis, dans la même année, dans l'ordre de Malte; capitaine au régiment du Roi, infanterie; chef de bataillon en retraite, et chevalier de Saint-Louis et de Hohenlohe; a épousé, en 1786, Charlotte de Migieu, fille de M. le marquis de Migieu, capitaine aux gardes-françaises, et de demoiselle de Nouant de Rarai; de ce mariage sont issus :

- 1.° Victor-François, né en 1787, brigadier dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi en 1814;
- 1.° Anna, morte en bas âge.

TROISIÈME BRANCHE.

XIII. César - Marie - Gabriel LE COMPASSEUR DE COURTI-VRON, appelé *le chevalier de Courtivron*, né en 1772, chevalier de Malte dans la même année, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, marié, en 1796, à Catherine de Poiveau, petite-fille de M. de Poiveau, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides en 1719. Il est mort en 1809, laissant de son mariage :

- 1.° Théodule, né en 1800;
- 2.° Charles-Gabriel, né en 1803;
- 3.° Eliane-Marie, née en 1798.

Armes : d'azur, à trois compas d'or.

AUBRY DE LA NOE, famille originairé de Normandie.

I. René AUBRY, écuyer, seigneur de la Barrière, conseiller - secrétaire du Roi, maison, couronne de

France et de ses finances, par provisions du 30 janvier 1676, avait épousé Marguerite Berier dont il eut :

- 1.° Philippe, dont l'article suit ;
- 2.° Trois autres fils, qui formèrent trois branches maintenant éteintes, l'une à Bayeux, l'autre au pays d'Auge, et la troisième à Evreux.

II. Philippe AUBRY, écuyer, sieur de la Noë, épousa par contrat du 28 août 1662, passé devant Isaïe le Bourgeois et Jacob Morice, tabellions royaux aux bourg et siège de la vicomté de Saint-Sylvain, Marie Thiment, fille de Pierre Thiment, et d'Anne Languille. Il mourut le 19 mars 1709. Il en eut :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Deux autres fils, morts sans postérité.

III. Jacques AUBRY, écuyer, et seigneur de la Noë, épousa par contrat du 23 septembre 1708, Madelaine Binet, fille de feu François Binet et de feu Jeanne le Mulois. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph, dont l'article suit ;
- 2.° Un autre fils, mort à l'âge de trois ans ;

IV. Joseph AUBRY, écuyer, seigneur de la Noë, né le 24 novembre 1710, a été maintenu dans sa noblesse par jugement rendu le 11 octobre 1784, par M. Feydeau, intendant de la généralité de Caen. Il épousa Françoise-Gabrielle-Julie le Canu, dont sont issus :

- 1.° Joseph-Michel-Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Thomas-Aubry de la Noë, officier de cavalerie, mort à l'armée de S. A. monseigneur le prince de Condé, en 1795.

V. Joseph - Michel - Antoine AUBRY DE LA NOË, ancien officier au régiment de Chartres, infanterie, colonel, chef de division des armées catholiques et royales de l'ouest en 1790, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; a épousé, au mois de février 1783, Marie-Anne-Angélique du Prey, fille d'Olivier-Jean du Prey, ancien officier des milices gardes-côtes, et de dame Marie-Jean-Baptiste Autin. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Baptiste-Joseph, né en 1784 ;

2.° Antoine-Olivier-Frédéric, né en 1789;

3.° Antoine-Hypolite, né en 1792, officier de la marine royale.

Armes : de gueules, à trois pals d'or. Couronne de marquis.

FOULCO ou FAULCO, aujourd'hui FAUQUE DE JONQUIERES.

Nous avons donné la généalogie de cette maison dans le deuxième volume de notre ouvrage; mais elle se trouve inexacte, et la famille Fauque ayant retrouvé une partie des anciens actes et autres papiers essentiels qu'elle avait, nous avons dû donner un nouvel article sur sa généalogie, rédigé d'après les preuves qui nous ont été exhibées.

Cette maison est originaire du royaume de Naples. La terminaison italienne de son nom se soutint pendant assez long-temps; peu à peu l'on commença à prononcer *fauco*, et puis Fauque. On voit le même individu nommé Faulco, Fauco, Faucon, Faulque, Fouque, Foulque et Fauque; non-seulement dans différens actes, mais encore dans les mêmes; tels, par exemple, un arrêt du parlement de Provence du 25 juin 1597, dans lequel messire Jean et Gabriel Fauque, nommés quatre fois, le sont de quatre manières différentes. Ces variations ont existé jusqu'à François, qui ayant prouvé en 1596, sa filiation depuis Guillen, fixa l'orthographe de son nom telle qu'elle est aujourd'hui.

D'après l'ouvrage de M. Maynier, intitulé: *Nouveau Etat de Provence*, etc., dont plusieurs éditions ont été publiées, il paraît que cette famille a rendu des services signalés aux rois de Naples, et qu'elle a figuré dans cet Etat d'une manière brillante. Cependant, il est évident qu'elle était attachée aux rois de France avant que la maison d'Anjou régnât à Naples, et elle a dû se transplanter en France avant le règne de saint Louis. Nous allons transcrire ici littéralement l'article de l'ouvrage de M. de Maynier, qui concerne la maison de Foulco; l'édition dans laquelle il se trouve compris, paraît être l'une des moins anciennes; la date n'en est pas indiquée: mais on doit présumer qu'elle est de 1724 ou 1725.

Extrait de l'ouvrage intitulé : Nouveau Etat de Provence, etc., par M. de Maynier.

« La maison de Foulco, aujourd'hui Fauque, a sa noblesse par faits d'armes, noblesse qui a été de tous les siècles, de plus grande gloire ; à peine prend-on garde en France à tout autre mérite ; elle s'acquiert dans la fatigue de la guerre, au risque de la vie, et en répandant son sang pour le service de son prince et pour la défense de sa patrie. Je trouve ce nom dans les guerres des comtes de Provence, de la race des Béranger, princes de Barcelone ; dans cette fameuse querelle de Bertrand et Raymond de Béranger, oncle et neveu, marquis et comte de Provence, contre la princesse Estiennette des Baux, petite-fille de Gilbert roi d'Arles ; cette guerre partagea tous les gentilshommes de ce pays, au XII^e siècle, pour le partage de Provence, jusques à leur paix ; dont la princesse Estiennette eut les terres qu'on appelle encore de nos jours *Terres Baussenques*. Je trouve Guillen Foulco, entre les gentilshommes qui accompagnèrent Charles I^{er} d'Anjou, frère du roi Saint-Louis, comte de Provence, en son mariage avec Béatrix, fille et héritière de Raymond Béranger, lorsque Charles I^{er} s'arma pour la conquête du royaume de Naples et de Sicile. Je trouve Bertrand de Foulco armé, aux guerres d'Italie entre les Guelfes et les Gibelins, pour le roi Robert, comte de Provence, contre l'empereur Louis de Bavière, celui-ci pour les Gibelins, et les Guelfes pour le Pape.

» On trouve le nom de Foulco au royaume de Naples, dans les troubles de la reine Jeanne contre Charles de Duras, son neveu, et, dans la suite, aux guerres de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, fils de Louis I^{er}, successeur de la reine Jeanne, Bertrand Foulco, armé contre Charles de Duras, qui disputait, les armes à la main, les états de la succession de la reine, sa tante ; on voit le nom de Foulco dans les guerres suivantes des règnes des comtes de Provence et des Rois de France, après la réunion de ce même pays à la couronne, sous le roi Charles VIII, de Louis XII, François I^{er} jusques sous le roi Henri IV, que François de Foulco, fils de Gabriel, remonta, par divers degrés de génération, de père en fils, à tous ces guerriers dont j'ai parlé ci-dessus, par des services signalés dans le

service des rois de France et des comtes de Provence , jusques à Guillen de Foulco, dans la querelle des Béranger contre Estiennette des Baux. François de Foulco fut officier de la gendarmerie du roi Henri IV. Il était fils de Gabriel de Foulco et d'Anne de Baux (1); de l'illustre maison des souverains princes d'Orange.

» Gabriel II de Foulco, fils de François et de Marguerite de Saint-Maurice des anciens barons de Venasque, servit long-tems dans les armées du roi Louis XIII. Il fut marié avec Philippe de Paporin (2), des seigneurs de Saint-Chaumont, fille de Claude de Paporin, seigneur de Château-Gaillard et de Susanne de Serre; il eut de son mariage trois fils, dont Alexandre de Foulco, sieur de Jonquières, est le seul qui ait laissé postérité. Il servit sous Louis - le - Grand, officier dans la compagnie des gardes de son corps, il suivit le Roi dans ses conquêtes de Flandre en 1677 et il se signala en présence de Sa Majesté aux sièges de Valenciennes, de Cambray, de Gand et d'Ypres, en 1678. Il servit encore quelques années dans la maison du Roi, après la paix de Nimègue, en 1682, et enfin il se retira en Provence après la réduction de Strasbourg et de Casal; il se maria en 1683 avec demoiselle Thérèse de Monyer; de ce mariage naquit Jacques-Philippe Foulco, sieur de Jonquières, écuyer, qui a épousé, en 1702, demoiselle Marie de Foulco, sa cousine-germaine, avec dispenses. Il se sacrifia volontairement au service de sa patrie, pendant tout le tems de la peste, dont elle fut malheureusement affligée. Il y donna tous ses soins pour empêcher que le mal n'y fit des progrès; outre ses soins, il y sacrifia encore son propre bien, qu'il distribua aux pauvres dudit lieu, sans en avoir jamais demandé aucun remboursement à la communauté. De son mariage est né messire Joseph - François - Alexandre de Foulco, aujourd'hui (en 1723) prieur de Roussillon, recommandable par sa piété et son savoir, et sa charité inépuisable pour les pauvres dudit lieu, qu'il prévient dans leurs nécessités. Gaspard - Victor de Foulco, son frère, quoique jeune, a déjà fait les premiers essais

(1) Voyez ma première partie, chap. du nom de Baux. (*Note de M. Maynier.*)

(2) Paporin et de Serre, maison noble et célèbre en la première partie, chap. de leur nom. (*Note du même.*)

du métier de la guerre au service de S. M. Louis XV , (1724), dans le régiment de Nice , actuellement en Flandre.

» Foulco ou Fauque porte de gueules , à deux frères d'or , appointés , chargés d'un faucon de même , anciennes armes que l'on voit encore aujourd'hui sur la grande porte de l'église paroissiale du lieu de Roussillon , ce qui marque leur ancienneté et leur noblesse ; cette maison a donné des prieurs de cette église depuis plus d'un siècle et demi , qui se sont toujours distingués par leur science , leur mérite et leur piété ».

L'on sait , et M. Maynier a eu soin d'en prévenir , qu'il rejetait les mémoires des familles dont la noblesse n'était pas bien prouvée , et ce qu'il dit de celle-ci suffirait pour convaincre qu'elle est d'une très-ancienne distinction.

Indépendamment de cet ouvrage , cette famille a eu le bonheur de retrouver beaucoup d'arrêts , transactions , contrats , testaments , etc. , qui justifient cette opinion , et au moyen desquels elle prouve très-bien sa filiation , sinon depuis Guillen , du moins depuis Michel , aïeul de François , qui , d'après M. de Maynier , avait prouvé qu'il descendait de Guillen , l'un des gentilshommes qui accompagnèrent Charles I^{er} d'Anjou en son mariage. Il n'est donc pas douteux que la maison de Foulco , aujourd'hui Fauque de Jonquières , n'ait joui , dès ces tems reculés , d'une grande considération. Au surplus , on ne doit pas être étonné que beaucoup de familles aient perdu tout ou partie de leurs titres pendant la révolution , et c'est ce qui est arrivé à celle-ci.

Ne connaissant pas les ascendans de Guillen Foulco , nous commencerons à lui la génération de sa maison. Il vivait en 1230 , et l'on voit , par l'ouvrage que nous venons de citer , qu'un siècle auparavant la famille Foulco était connue parmi les nobles de Provence.

I. Guillen Foulco , fut l'un des gentilshommes qui accompagnèrent le frère de saint Louis , lors de son mariage. Il fit partie de l'expédition de Naples , où son nom a été illustré et s'y maria. Il eut pour fils :

II. Bertrand , qui servit long-tems dans les armées de Naples ; celui-ci eut deux fils :

- 1.° Gaspard, dont l'article suit ;
- 2.° Jehan , qui resta en Italie où il forma une branche qui subsistait encore en 1701, sous le nom de comte de Faulco-Pacco.

III. Gaspard vint s'établir en Provence, où il se signala au service de ses souverains ; il eut pour fils :

IV. Louis, qui avait suivi son père dans une expédition en Italie ; il se maria à Turin, et mourut en Piémont. Il eut trois enfants. L'un d'eux :

V. Charles se maria à Arles. Il eut pour fils :

VI. Claude-Alexandre, qui servit long-tems avec distinction en Provence et en Italie. Il se maria à Rome ; ruiné par les guerres des Guelfes et des Gibelins., il se retira en Provence vers 1360. Il eut deux fils :

- 1.° Bertrand, dont l'article suit ;
- 2.° Joseph, qui fut ecclésiastique.

VII. Bertrand, qui était resté à Naples auprès d'un oncle maternel, commanda les armées de la reine Jeanne ; mais, rappelé auprès de son père, il vint en Provence avec sa femme, qui était napolitaine, et il s'y fixa. Il eut de son mariage :

- 1.° Paul, qui fut tué au service à l'âge de 20 ans ;
- 2.° Guillaume, qui suit ;
- 3.° et 4.° Deux filles.

VIII. Guillaume, se maria à Digne ; de son mariage naquit :

IX. Balthazar, qui servit dans les armées de Charles VII. Il se maria à Forcalquier, et eut pour fils :

X. Flomard, qui, étant attaché à la maison de Lesdiguières, s'établit au bourg de Roussillon, au diocèse d'Apt en Provence, dont le duc de Lesdiguières était baron, et ses descendants y sont restés jusqu'à la révolution. Il se maria avec demoiselle de Perussis. De ce mariage naquirent :

- 1.° Honoré, propriétaire du fief de la Garde, suivant acte d'hommage au parlement de Provence, en date du 31 mai 1560, dans lequel il est qualifié *noble homme et escuyer*. Il servit dans les armées

de François 1^{er}. Il épousa mademoiselle de la Motte, et eut pour fils, Joseph, qui, le 20 mars 1572, fit hommage au parlement du fief de la Motte, de celui de Vaulplane et du quart de la terre de Soleilhas. Son père vivait encore puisqu'il est désigné dans cet acte comme fils d'Honoré, sieur de la Garde. Joseph n'eut point de postérité et sa succession fut divisée. Une partie fut consacrée à la fondation d'un hôpital, sous le nom de *Charité*, qui subsiste encore à Roussillon ;

2.^o Michel, qui suit.

XI. Michel, hérita du quart de la terre de Soleilhas, à la mort de Joseph, son neveu. Il épousa demoiselle Delphine Aillaud. Il eut pour fils :

XII. Gabriel, qui servit long-tems dans les armées de Henri III et Henri IV. Il épousa Anne des Baux de l'illustre maison des Baux, anciennement souveraine d'Orange ; de son mariage naquirent :

- 1.^o François, qui suit :
- 2.^o Hierosme ;
- 3.^o Jean-Michel, qui fut prieur de Roussillon.

XIII. François fut, très-jeune, officier de la gendarmerie de Henri IV. Il échangea sa portion de la terre de Soleilhas, contre le fief de Saint-Sauveur, que son arrière petit-fils avait encore en 1729, suivant un bail notarié du 17 septembre 1716 et une quittance pardevant Ripert, notaire, du 14 novembre 1729. Il épousa demoiselle Marguerite de Saint-Maurice, des anciens seigneurs de Venasque, suivant acte du 21 octobre 1611, reçu par Bonhomé, notaire à Venasque. Les précédents sont toujours qualifiés sire, ou messire, ou noble, dans les actes qui nous ont été représentés, et quelquefois écuyer. François est qualifié écuyer, ainsi que tous ses descendants, dans tous les actes où ils sont nommés. Il eut pour fils :

XIV. Gabriel, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier. Il servit long-tems dans les armées de Louis XIII. Il se maria, suivant acte du 19 juin 1638, avec demoiselle de Paporin de Chaumont et de Château-Gaillard. Le frère de cette demoiselle était alors évêque de Gap. Gabriel est le premier qui ait ajouté à son nom celui de

Jonquières, d'un arrière-fief qu'il possédait. Dans un acte du 9 septembre 1686, reçu par Gaultier, notaire à Mazan, il est qualifié noble Gabriel de Fauque, écuyer, sieur de Jonquières. Il eut trois enfans ;

- 1.^o Claude-Joseph, qui eut un fils et une fille. Le fils fut prieur de Roussillon, et la fille fut mariée à Jacques-Philippe, son cousin-germain ;
- 2.^o Alexandre, dont l'article suit ;
- 3.^o François, nommé *l'abbé du Contrat*, qui fut prieur de Roussillon.

XV. Alexandre servit long-tems et avec beaucoup de distinction dans les gardes-du-corps de Louis XIV, ainsi qu'il est dit dans l'ouvrage de M. de Maynier. Il épousa demoiselle de Monier, suivant acte du 9 novembre 1683, reçu par Monier, notaire à Viens. Il en eut un fils dont l'article suit, et trois filles.

XVI. Jacques-Philippe, épousa, en 1702, demoiselle de Fauque, sa cousine-germaine, dont il eut trois garçons et deux filles. Son contrat de mariage est du 23 février 1711, devant Ripert, notaire à Roussillon. C'est lui qui sacrifia une grande partie de sa fortune pour le soulagement des pestiférés, ainsi que le dit M. de Maynier. Il vendit, par suite de ses libéralités, le fief de Saint-Sauveur et la co-seigneurie de Vénasque et de Saint-Didier, qu'il tenait de ses aïeux par succession. L'aîné de ses fils fut :

XVII. Gaspard Victor, qui servit pendant plusieurs années dans le régiment de Nice. Il se maria en premières noces, en 1740, avec demoiselle d'Etienne de Peyssonnel de la ville d'Aix. Sa femme étant morte sans enfans la même année, il épousa, en secondes noces, en 1741, mademoiselle d'Eyroux de Pontevès. De ce mariage naquirent plusieurs enfans. Entre autres :

- 1.^o Gabriel - Victor, servit longtems dans le régiment de Soissonnais. Il fit plusieurs campagnes en Flandre, et toutes les guerres de Corse, jusqu'à la soumission entière de cette île à la France. Il mourut des suites des fatigues de la guerre ;
- 2.^o Jacques-Philippe, dont l'article suit ;

XVIII. Jacques-Philippe, second des garçons, aujour-

d'hui chef de cette maison, né en 1748, épousa, suivant acte du 9 novembre 1778, reçu par Gollier, notaire à Avignon, demoiselle de Charlet, d'Avignon, fille de messire Joseph - Hyacinthe de Charlet de Beauregard, auditeur de Rote. De ce mariage sont nés beaucoup d'enfants, dont plusieurs sont morts. Les survivants sont cinq garçons et une fille, savoir :

- 1.° Louis-Victor, marié, le 17 octobre 1815, à demoiselle Hortense Bruslé, fille de messire Antoine Bruslé, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et commandant du quartier de la Grande-Rivière à l'île Saint-Domingue, avant la révolution. De son mariage est issu Philippe-Auguste-Victor, né le premier décembre 1816 ;
- 2.° Joseph-Amable ;
- 3.° Elzeard-Vincent-de-Paule ;
- 4.° Frédéric-Auguste ;
- 5.° Jean-Baptiste-Eugène ;
- 6.° Louise-Françoise-Eulalie-Philippine.

Les armes de cette famille, telles qu'elles sont indiquées dans l'article de M. de Maynier, relaté ci-dessus, étaient apposées sur le frontispice de l'église paroissiale du bourg de Roussillon, depuis l'an 1593, et dans une chapelle de la même église, ainsi qu'il en conste par trois attestations authentiques qui nous ont été exhibées. Vers l'an 1760, la façade de cette église ayant été reconstruite, quelques-uns des habitans disputèrent à la maison de Fauque le droit qu'elle revendiquait d'y faire placer ses armes. Le comte du Luc, alors seigneur de Roussillon, s'étant fait justifier de l'existence de ce droit, ordonna qu'il serait maintenu, et obligea les habitans à faire rétablir la pierre sur laquelle étaient gravées les armes sur la façade de l'église.

La maison Fauque de Jonquières avait fondé dans le même bourg et doté un hôpital assez richement pour que l'on en doive présumer qu'elle était opulente autrefois, et qu'elle faisait de sa fortune un usage qui avait dû l'environner de la considération publique. Elle jouissait de différens privilèges qui avaient excité contre elle la jalousie de divers habitans du même lieu, et notamment du juge qui voulut contester à Jacques-Philippe, chef actuel de cette famille, ses prérogatives et sa noblesse.

Le juge fut condamné par deux arrêts du parlement d'Aix, des 4 mars 1779 et 10 janvier 1784. Ce dernier, qui doit être regardé comme un arrêt de maintenue de noblesse, nous a été représenté.

OBERLIN MITTERBACH, famille ancienne, originaire de Croatie, qui passa dans le duché de Neubourg, en haut Palatinat, où une de ses branches possédait encore les baronnies de Nabeck et de Spielberg, donnant séance aux états, jusqu'à l'époque de la dévastation de cette partie de l'Allemagne, par les armées françaises, en 1798. Une autre branche s'établit dans le Landgraviat d'Alsace et la Lorraine, jusqu'à la révolution.

I. Jean - Thiébaud OBERLIN, 1^{er} du nom, né à Carlstalt en Croatie, le 21 juin 1398, officier au service de l'empereur Sigismond, épousa, le 9 décembre 1443, Sophie - Anne de Mullenbach, et mourut le 17 juillet 1477. Il laissa de son mariage :

II. Mathias OBERLIN, né à Schwaubourg en Styrie, le 13 août 1446, capitaine de Croates, marié, le 6 février 1494, avec Catherine de Phibergen. Il mourut le 21 mars 1508, laissant :

III. André OBERLIN, né à Greyn, en Haute - Autriche, le 1^{er} mars 1496, commandant un corps de Croates, marié, le 28 octobre 1549, à Louise de Westrits. Il mourut le 14 février 1578, ayant eu pour fils :

IV. Thiébaud OBERLIN, né à Carlstalt, en Croatie le 11 avril 1560; il fut aussi chef de corps de Croates et devint commandant de la ville et forts de Benfelden, en Alsace; il se rendit célèbre par la vigoureuse et savante défense de cette place, contre les forces réunies des Suédois, dont l'armée toujours victorieuse commandée par le fameux field - maréchal Gustave Horn, fut arrêtée pendant deux mois, et obligée d'en abandonner le siège. Un monument en marbre noir, portant une inscription en lettres d'or, fut élevé dans le chœur de l'église de Benfelden, pour transmettre à la postérité ce fait d'armes, dont la gloire

avait été partagée par le baron de Boulach. Il mourut le 29 décembre 1647, et avait épousé, le 10 août 1614, Ursule de Bollendes, dont est issu :

V. Jean - Michel OBERLIN, né à Erstein, en Alsace, le 15 septembre 1621, grand bailli de Benfeld, et conseiller aulique et intime de Saverne, mort le 14 mai 1691. Il avait épousé, le 14 février 1646, Elisabeth Georgerin, dont est issu :

1.° Jean Thiébaud Oberlin, II^e du nom, né à Benfeld, le 15 mars 1648, grand bailli de Raslatt et de Kuppenheim, qui fut envoyé sept fois à la cour impériale, grand échanson et chambellan de la cour princière, épiscopale et souveraine, de Passau, en 1697, grand bailli du comté de Konystan, en Basse-Autriche; chef de la branche de la maison d'Oberlin, en Autriche. Désirant pouvoir acquérir des terres et domaines de la noblesse immédiate de l'empire, et y jouir, ainsi que sa famille, des droits de sa naissance d'origine hongroise, il se prévalut de l'estime que l'on avait conçue pour lui à Vienne, dans ses missions près de l'empereur Léopold I^{er}, et en obtint un diplôme qui le rendit, et ses ayant-cause, habiles à posséder les terres nobles immédiates, jouir de tous droits, honneurs, immunités et prérogatives des chevaliers immédiats du saint empire romain et de sa *très-ancienne et illustre noblesse*, à laquelle il était incorporé. Ce diplôme stipulant formellement être accordé à une famille très-distinguée, passée de Croatie en Alsace, comme noble de quatre degrés de père et mère, et militaire dès le quatorzième siècle. C'est sur le vu de ces titres, et le certificat de M. Chérin, que Georges - André d'Oberlin Mitterbach a été pourvu de la charge de grand - bailli d'épée du duché pairie de Château-Thierry, comme on le verra plus bas ;

2.° Georges-Adolphe, dont l'article suit :

VI. Georges - Adolphe OBERLIN, né à Benfeld, le 13 mai 1649, mort le 24 mai 1697, avait épousé, le 15 juin 1682, Anne de Hasselt, dont il laissa :

1.° François-Nicolas, dont l'article suit ;

2.^o Léopold-Ignace, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

VII. François-Nicolas d'OBERLIN, né à Molsheim, le 21 août 1683, ancien capitaine au régiment de Bentheim, épousa, le 16 décembre 1716, Anne de Goërtz, et mourut le 11 novembre 1734. Il laissa de son mariage :

VIII. Georges-André d'OBERLIN DE MITTERBACH, 1^{er} du nom, né à Ruffach, en Alsace, le 12 février 1719, capitaine de cavalerie au régiment de Rougrave, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, le 12 août 1747, avec Marguerite de Hyffe. Il est mort le 15 avril 1802, ayant eu :

XI. Georges-André, baron d'OBERLIN DE MITTERBACH, né à Crune, en Lorraine, le 6 juillet 1753, qui fut pourvu, le 13 mars 1789, de la charge de grand-bailli d'épée du duché pairie de Château-Thierry, d'après ses preuves d'ancienne noblesse, faites pardevant M. Chérin. Il a émigré le 7 mai 1792, à la tête du régiment de Bercheny, hussards, dont il était lieutenant-colonel ; a été aide-maréchal-général-des-logis de l'avant-garde de l'armée des princes, frères du Roi, qui l'ont confirmé dans le grade de colonel auquel il avait été nommé par le Roi, le 1^{er} mai 1792, rentré en France en 1801, avec l'assurance qu'il reçut, de la part de Sa Majesté Louis XVIII, d'être maréchal de camp à la première promotion possible, et l'espoir d'être utile à son service dans l'intérieur ; il fut obligé, pour ne pas être enfermé au Temple, lors de la déclaration de guerre contre l'Autriche, de prendre une place de commissaire des guerres, d'où il passa dans le corps des inspecteurs aux revues. Il est aujourd'hui inspecteur aux revues, honoraire, (rang de maréchal de camp,) grand prévôt de la cour prévôtale du département du Loiret, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 27 septembre 1775, Louise-Madelaine Jacqueline-Philippe de Moucheton, dont est issu :

X. Eugène-Valentin d'OBERLIN DE MITTERBACH, né à Bouxweiller, en Alsace, le 25 avril 1785, qui émigra

avec son père, en 1792, fut cadet au régiment de Bercheny, et lieutenant en premier, des chasseurs à pied de Moravie, en 1799; il y fit cette campagne et celle de 1800; rentra avec sa famille, en France; devint aide-de-camp du général Dessolle; eut le bras cassé d'un boulet de canon, à Borodina. MONSIEUR a daigné le placer dans ses gardes-du-corps, comme officier supérieur. Il suivit le Roi à Gand, et rentra avec lui dans sa capitale. Il est actuellement lieutenant-colonel du régiment de carabiniers de MONSIEUR, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 7 février 1813, Marie-Joséphine-Laure Guyon, marquise de Guercheville, dont est issue :

Marie-Georgette-Noémi, née à Diziers, le 7 mai 1815.

SECONDE BRANCHE.

Etablie en Alsace.

VII. Léopold-Ignace D'OBERLIN, I^{er} du nom, second fils de Georges Adolphe Oberlin, et de Anne de Hasselt, naquit à Molsheim, fut conseiller de la préfecture de la ville d'Haguenau, et laissa de N. Hirzinger :

- 1.° Léopold-Ignace, dont l'article suit ;
- 2.° Gaspard-Henri, mort sans lignée ;
- 3.° François-Xavier, conseiller de la préfecture d'Haguenau ;
- 4.° Pierre-Joseph, conseiller au grand sénat de la ville de Strasbourg ;
- 5.° Marie-Elisabeth d'Oberlin.

VIII. Léopold-Ignace D'OBERLIN, II^e du nom, né à Haguenau, consul de la ville et banlieue de Weissembourg, épousa N. Pistorius dont sont issus :

- 1.° Léopold - François - Antoine - d'Oberlin, né à Weissembourg, officier au régiment d'Esterhazy, puis colonel, adjudant-général. Il s'est marié et a eu postérité ;
- 2.° Antoine d'Oberlin, né à Weissembourg ; ancien officier au régiment des hussards de Mirabeau, en

l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; il a été marié deux fois, et a postérité ;

- 3.° Pierre d'Oberlin, né à Weissembourg, officier supérieur au service de Sa Majesté l'empereur d'Autriche ;
- 4.° Catherine-Elisabeth d'Oberlin, mariée à monsieur le chevalier de Lajolais, décédé maréchal des camps et armées du Roi ; dont elle a eu Auguste de Lajolais, marié, le 10 février 1816, à Claude-Benoît Louvrier, trésorier des salines royales ;
- 5.° Josephine d'Oberlin, mariée à M. de Lajolais aîné, ancien capitaine au régiment d'Alsace, décédé ;
- 6.° N., née à Weissembourg, mariée à monsieur le baron de Streicher, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, sous-gouverneur des pages de Son Altesse Sérén. monseigneur le prince de Condé.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au demi-vol d'aigle, celui du premier tiercé en fasces de gueules ; d'argent et de sable ; celui du second tiercé de même de sinople, d'argent et de gueules ; aux 2 et 3 de sinople, à une porte de ville d'or, posée sur des boulets du même, sur le tout de sinople, à la licorne saillante d'argent, issante du bas de l'écu ; casque de chevalier, orné de ses lambrequins ; l'écu sommé d'un vol d'aigle qui fait les deux demi-vols de l'écu ; cimier : un croate issant, la main senestre appuyée sur la hanche, et tenant de la main dextre un badelaire levé, habillé, à dextre de sable, à senestre de sinople, bordé et boutonné d'or, ceint d'une écharpe de gueules, frangée d'or ; le chef couvert d'un bonnet de gueules, rebrassé d'argent, orné d'une émeraude et d'une plume de héron.

D'AMBLY : cette maison possède depuis long-temps la seigneurie de Lemaire, qui est jointe au marquisat d'Ambly.

La terre et seigneurie d'Ambly, dans le Réthélois, en

Champagne, a été érigée en marquisat, par lettres du mois de novembre 1768, en faveur de Claude-Jean-Antoine d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi ; et à cette dite terre d'Ambly ont été unies et incorporées les terres, seigneuries et justice de Maire, la Neuville, Champ-Chevalier, Ambrière, la Morteau, et 75 arpens de bois cédés et abandonnés en plein fief, audit Claude Jean-Antoine d'Ambly, dans la forêt d'Omont, en échange du droit que lui et ses auteurs avaient de prendre leur chauffage dans cette forêt. Ces lettres d'érection ont été enregistrées au parlement de Paris, le 12 mai 1769, en la chambre des comptes, le 8 janvier 1770, au greffe et bailliage de Mazarin, le 12 février de la même année, et au bureau des finances de Champagne, à Châlons, le 7 mars suivant.

Cette terre d'Ambly a pris son nom d'une des plus anciennes maisons de la province de Champagne, aussi distinguée par ses services qu'illustre par ses alliances et les dignités et emplois dont ceux de ce nom ont été revêtus. Il en est parlé dans la recherche de la noblesse de Champagne, par M. de Caumartin, imprimée à Châlons en 1673, dans le *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquer de Blancourt, page 152, et aussi dans l'*Armorial de France*, par MM. d'Hozier, et Chevillard l'aîné en a dressé la généalogie sur les titres originaux. On lit dans l'auteur Fiscien, tome II, page 7, qu'en 1110 un seigneur d'Ambly donna le marquisat de Franchimont au chapitre de Saint-Lambert de Liège, qui le possède encore aujourd'hui.

Pour prouver l'antiquité de la maison d'Ambly, il suffit de dire que Regnault, le premier des seigneurs de ce nom, dont on ait une parfaite connaissance, vivait il y a plus de 500 ans ; il possédait la terre de son nom et d'armes, et était un grand seigneur en ce temps-là, eu égard au nombre des terres énoncées dans l'acte de partage de sa succession. Il rendit son nom glorieux et illustre en commandant une armée navale, pour le service de son prince et de la religion, à une des croisades de saint Louis. Des mémoires authentiques disent qu'il fut connétable de Bourgogne. Depuis ce Regnault, seigneur d'Ambly, jusqu'à présent, on justifie une filiation suivie et exacte de ses successeurs, qui possèdent encore la même terre d'Ambly, le même nom et les mêmes armes.

I. Regnault dit *Engoulvent*, seigneur d'AMBLY-SUR-BAR, Malucy, Olizy, Echarson, Saulx, Perthes, Marquigny, du Terrier, du Four, de Vendresse, Septier, d'Avanes, etc., qualifié chevalier et *monseigneur*, dans l'acte de partage de ses autres biens, entre ses deux fils, rapportés ci-après, fut surnommé Engoulvent par le roi saint Louis, parce qu'ayant eu la principale conduite des troupes que Philippe de Bourgogne joignit à l'armée du Roi, il fit voir une intrépidité et une extrême prudence dans un combat naval qu'il livra aux Sarrazins, où il eut, au commencement, les vents contraires et une furieuse tempête à essuyer, ce qui ne l'empêcha pas de défaire les ennemis : cette victoire lui mérita le nom glorieux d'Engoulvent, pour marquer à sa postérité sa valeur et sa conduite. Peu de temps après cette expédition, il obtint le droit d'usage dans la forêt d'Omont, située près d'Ambly, pour lui et ses successeurs, droit et privilège, dont la famille a toujours joui paisiblement, jusqu'à l'acte d'échange que le susdit Claude-Jean-Antoine d'Ambly en a fait avec madame la duchesse de Mazarin, contre 75 arpens de la dite forêt en toute seigneurie et propriété, réunis à son marquisat d'Ambly ; l'acte en a été produit lors du décret du duché de Réthelois, adjugé à M. le duc de Mazarin. Cette possession a été confirmée par arrêt du parlement en 1662, rendu sur le décret. Ce titre est scellé de *Gauthier* (que le *Nobiliaire de Picardie* nomme *Gauchier*) comte de Rhéthel, en date du mercredi avant l'ascension, au mois de mai 1236, du règne de saint Louis. L'original de cette donation est entre les mains de l'aîné de cette maison, M. le marquis d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi.

Regnault, seigneur d'Ambly, épousa N..... de Milly, qui portait pour armes, vairé de six traits de sable et d'argent. Il en eut Pérard, qui suit, et Clérembault, seigneur de Malucy, lequel fut partagé par son frère aîné, des terres d'Olizi, d'Echarson, Saulx, Perthes, Marquigny, Terrier, Charpet, Septier, d'Avanes et de Sapeigne, par acte du mardi, après la fête Saint-Barnabé 1287, en présence de monseigneur Regnault de Milly, Chevalier, et de Warnier de Balais leurs parents.

II. Pérard, chevalier, seigneur d'AMBLY, après son père, chambellan du prince Manassès, VI^e du nom,

comte de Réthel, en 1274, céda, par acte du mardi après la Saint-Barnabé, en 1287, en forme de partage, à Clérembault d'Ambly, son frère, les terres et seigneuries ci-dessus, des successions de ses père et mère : il y est qualifié chevalier. Ce titre, produit devant M. Caurmartin, commissaire en 1667, est une preuve certaine de l'état et qualité du père, et de la filiation desdits Pérard et Clérembault frères, ainsi que des biens qui étaient assez abondants en cette maison, puisque le cadet avait un lot de partage aussi avantageux, lequel est expliqué dans cette transaction. Pérard épousa Marguerite Motier de la Fayette, fille d'Etienne, sire de la Fayette, et de Gillette de Belvèzère. La maison de la Fayette est ancienne et illustre, et a donné un maréchal de France, en 1241. Pérard, seigneur d'Ambly, eut pour fils unique :

III. Régaudin, seigneur d'AMBLY-SUR-BAR, etc., maréchal de camp des armées de Louis II, comte de Flandre et de Réthel, à cause de Jeanne de Réthel, fille de Manassès, VI^e. du nom, comte de Réthel. Il fut surnommé Engoulvent, comme son aïeul, parce qu'étant un des chefs de l'armée navale de Louis, comte de Flandre et du Réthémois, contre les Flamands, assistés des Anglais, il fit paraître beaucoup de fermeté contre l'orage qui agitait les vaisseaux, et il les conduisit si bien, qu'encore, suivant les termes des chroniques des Réthémois, que le ciel et la terre semblaient être animés contre lui, il défit ces deux fiers ennemis l'un après l'autre, le même jour, et ramena à bon port son armée navale. Ce Régaudin d'Ambly rendit foi et hommage pour sa terre d'Ambly, mouvante en plein fief et hommage de la châtellenie d'Omont, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver. l'an 1322, à haute, noble et puissante dame, la comtesse de Nevers, et épousa Marie de Halwin, fille de Vauthier (ou Gauthier) II^e. du nom, chevalier, seigneur de Rosebeck, vicomte de Harlebeck, mort en 1338, et inhumée à Harlebeck, et d'Anne de Vigri-Saliet, morte en 1340, et inhumée à côté de son mari. De cette alliance vinrent Jean qui suit, et deux filles, Jeanne et Gillète.

IV. Jean, I^{er} du nom, seigneur d'AMBLY, Malucy

Singly, etc., gouverneur et grand bailli du comté de Réthélois, fit, le 26 décembre 1374, une vente, avec ses deux sœurs, de moitié des eaux et rivière d'Ambly, au comte de Réthel, et épousa, en 1376, Michelle de Gondt, fille de François de Gondt, et de Catherine de la Hamaïde. Cette famille de Gondt, originaire de Flandre, est alliée aux maisons de Hallwin, Cotignières et de la Hamaïde, et porte pour armes : d'argent à trois canards de sable biqués et membrés de gueules. Le jeudi, 7 septembre 1396, il fit hommage au Roi de ses terres d'Ancre et de Sivry, suivant l'acte qui s'en trouve au volume n°. 208, cote XXVI, des transcrits d'aveux du bailliage de Vitry en Pertois, de la chambre des comtes de Paris. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jean, qui suit;
- 2.° N..... d'Ambly mariée au seigneur d'Estivaux;
- 3.° Et une autre fille, mariée au seigneur des Champs.

V. Jean, II^e du nom, seigneur d'AMBLY, Malucy, etc., gouverneur et grand-bailli du comté de Réthélois, et en particulier, des villes et forteresses de Warq, de Mézières-sur-Meuse et de Douchery, par brevet du 10 mars 1664, fut (selon le *Nobiliaire de Picardie*), nommé parmi les nobles de Réthélois, qui se trouvèrent aux états et assemblées du même pays, depuis l'an 1405, jusqu'en 1448. Ce fut lui qui détermina Antoine de Bourgogne, duc de Luxembourg, à demander au roi de France l'exemption des aides et gabelles, dont jouit depuis le pays de Réthélois. Il donna aveu et dénombrement de sa terre d'Ambly, le 14 décembre 1449. Il épousa Marson de Barlemont, fille de Jean de Barlemont et d'Alix de Gauvin, dont il eut :

- 1.° Lancelot, qui suit;
- 2.° Simon, auteur de la seconde branche rapportée ci-après;
- 3.° Jeanne, mariée au seigneur de Baricourt, laquelle fit une donation à son frère Simon, le 9 septembre 1494, passé sous le scel du pays de Vermandois. Etant veuve, elle traita pour son douaire, le 5 novembre 1500; et mourut sans enfants;

- 4.^o Et Marie-Françoise, alliée, par contrat du 18 mai 1512, à Jacques de Riencourt, seigneur de Parfondrue, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance.

VI. Lancelot, seigneur d'AMBLY et autres lieux, partagea, par acte passé devant Hyolet, notaire à Omont-le-Chatel, le 29 mai 1485; avec Simon, son frère, et ses sœurs, la succession de leurs père et mère, et épousa Marie de Villiers, dame d'Estrepigny, qui portait pour armes, de sable, semé de fleurs lys d'argent. De ce mariage vint pour fils unique :

VII. Jean, III^e du nom, seigneur d'AMBLY et de Vendresse en partie, qui épousa, en 1537, Catherine-des-Champs, fille de Robert-des-Champs, seigneur de Veaux en Champagne; de Fontaine Montmartin et de Vouziers, qui vivait encore en 1494, et de Guillémotte de Sorbey, aïeux du marquis de Marcilly, qui a été gouverneur du château de Madrid, près Paris. Jean eut de sa femme pour fille unique :

VIII. Jeanne d'AMBLY, alliée, 1.^o à Aléaume de Dampierre, seigneur de Puizieux, et 2.^o au seigneur Adrien de Cavillers (ou Cavelier-Montlin). Elle mourut sans enfants avant son père; et par leur mort la terre d'Ambly a passé à Simon, dont nous allons parler. Les armes de Dampierre sont d'argent à trois losanges de sable; et celles de Cavillers portent d'argent, à la bande d'azur, et une orle de six losanges du même.

SECONDE BRANCHE.

VI. Simon d'AMBLY, seigneur de Malucy et ensuite d'Ambly, après la mort de Jean III son neveu, fut gouverneur du duché de Bouillon, partagea, avec son frère Lancelot et ses sœurs, le 29 mai 1485, et eut, le 29 juillet 1490, acte de souffrance pour la foi et hommage que lui et ses sœurs devaient au comte de Réthélois, à cause de sa seigneurie de Malucy; il avait épousé Alix de Warigny, fille de Poncelet de Warigny, et de Poncette des Ayvelles. Ce Poncelet de Warigny était petit-fils du sire de Warigny, lequel eut ordre de Philippe-le-Bel, en

1303, d'assembler pour l'arrière-ban les nobles et non nobles, depuis 18 ans jusqu'à l'âge de 50. (Voyez Laroque, dans son traité de l'arrière-ban). Les armes de Warigny, sont d'argent, à 3 hures de sanglier de sable. Les enfants de Simon furent :

- 1.^o Pierre, seigneur d'Ambly, mort sans hoirs de son mariage, avec Jeanne d'Averhault, en 1538 ;
- 2.^o Nicolas, qui suit ;
- 3.^o Simonne, morte fille ;
- 4.^o Jeanne, mariée, en 1539, avec Engilbert du Treppe, seigneur de Neufvisy ;
- 5.^o Catherine et Poncette.

VII. Nicolas, écuyer, seigneur d'AMBLY, de Malucy, etc., après le décès de Pierre, son aîné, dont il devint l'héritier, fut gouverneur de Douchery, Il partagea avec son frère et ses sœurs, le 26 juin 1526, pour les biens qui lui étaient échus après la mort de son père, rendit une autre foi et hommage, le 10 septembre 1533, de la seigneurie de Malucy, entre les mains de l'évêque de Comérans, tuteur du duc de Réthélois, et transigea, le 1^{er} mai 1539, avec Engilbert du Treppe, à cause de Jeanne d'Ambly, sa femme, en forme de réformation du partage des biens de leur père commun. Il donna, le 27 avril 1550, procuration à Jacques d'Alenduy, écuyer, pour rendre en son nom la foi et hommage des terres et seigneurie d'Ambly et de Malucy, au duc de Nevers, comte de Réthel. Il épousa 1.^o, le 2 décembre 1550, Jeanne de Riencourt, fille de Pierre, seigneur de Parfondrue et d'Ornay, et d'Elisabeth de Sons ; 2.^o Guilaine (ou Guillemette) de Saint-Vincent, fille de Jeannot de Saint-Vincent, baron de Vienne et de Montelin, chevalier de l'ordre du Roi, aïeul du maréchal de Créquy, et de Marie d'Aguerre. Il eut :

Du premier lit :

- 1.^o Alix, mariée à Christophe d'Ivory, seigneur d'Escordal ;

Du second lit :

- 2.^o François, qui suit ;
- 3.^o Philippe, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après ;
- 4.^o Jacqueline-Charlotte, mariée, le 31 mai 1562,

- à Balthazard de Merbuck, seigneur de la Malmaison, gouverneur de Sedan;
- 5.^o Jeanne, alliée, le 3 décembre 1555, à Gilles de Villelongue, seigneur de Neufvisy, gouverneur de la Cassine;
- 6.^o Et trois autres filles mortes sans postérité.

VIII. François, I^{er} du nom, seigneur d'AMBLY et du Mesnil, gouverneur des terres souveraines de Châteauregnaud et des château et forteresse de Long-Champ, par provisions du 6 septembre 1571, données par Henry de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, etc.; épousa, par contrat passé devant Thourya, notaire à Launoy, le 13 août 1560, Guillemette de Launoy, fille de Jean, écuyer, seigneur de Jendun et de Vannes, et de Jeanne d'Ailly, de la branche d'Annery. Ladite dame, après la mort de son mari, eut, le 16 mai 1588, la garde-noble de ses deux enfants: Jacques qui suit, et Nicole, morte fille.

IX. Jacques, seigneur d'AMBLY, du Mesnil et autres lieux, gouverneur de Mézières-sur-Meuse, par provisions données à Fontainebleau le 12 mai 1593; rendit son aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Ambly, à Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernois et du Réthélois, le 19 décembre 1605, et épousa Claude Créton d'Estourmel, fille de Louis d'Estourmel, seigneur de Frétoy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, député de la noblesse du Vermandois, aux états tenus à Blois en 1579, et de Jeanne du Treppe, dame d'Escordal, et de Neufvisy. On fit un inventaire devant notaire, le 18 mai 1593, des biens échus à ladite demoiselle d'Estourmel, femme dudit seigneur d'Ambly. Leurs enfants furent:

- 1.^o Jean, IV^e du nom, seigneur d'Ambly et d'Escordal, lequel fut tué à Paris, avant la mort de son père;
- 2.^o François, qui suit;

X. François, II^e du nom, chevalier, seigneur d'AMBLY et du Mesnil, et de Raillicourt et d'Escordal en partie, fut capitaine d'infanterie au régiment de Nevers, par commission du Roi, du mois de septembre 1627, puis commandant dans le même régiment. Antoine d'Es-

tourmel, chevalier, seigneur du Fretoy, capitaine-colonel de la compagnie des cheveu-légers de S. A. R.; et premier écuyer de la princesse, son épouse, lui rendit compte pardevant Abimelech de Cumont, conseiller du Roi en sa cour de parlement, le 24 février 1648, comme étant enfant et héritier dudit feu Jacques d'Ambly, et de demoiselle Claude d'Estourmel, sa femme. Il épousa, par contrat passé devant Savignon, notaire au bailliage de Vitry, le 3 mai 1625, Jeanne d'Epinoy, fille de César, écuyer, seigneur de Pouilly, Coolle, Ray et de Chavignon, et de Claude de Bernier. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jean-Louis, qui suit :
- 2.° Christophe, assassiné proche Saint-Menehould en 1650 ;
- 3.° Louis, mort jeune ;
- 4.° Claude, mariée avec André de Fay-d'Athies, marquis de Cilly et de la Neuf-Ville, lieutenant-général des armées du Roi ;
- 5.° Jeanne-Marie, religieuse et prieure des Annonciades de Mézières.

XI. Jean-Louis, seigneur et marquis d'AMBLY, du Mesnil, la Horgue, Maire, Richemont, etc., obtint un arrêt au parlement de Paris, en 1662, qui ordonne que le duché du Réthélois ne sera vendu qu'à la charge du droit d'usage, de chauffage, bâtissage et entretien d'un pont sur la rivière de Bar, et de pâturage de ses bestiaux suivant le droit que Gauthier, comte de Réthel, en avait donné à Régnault, dit Engoulvent, seigneur d'Ambly et à ses descendants, au mois de mai 1256. Il fut capitaine-commandant du régiment de Bourlemont, cavalerie, successivement grand-exempt des gardes du corps du Roi, capitaine et major du régiment royal des Cuirassiers, par brevet du 7 décembre 1665 ; major du même régiment, par autre brevet du 2 avril 1666 ; capitaine et enseigne des gardes du corps du Roi, compagnie de Charost, par provisions du 9 mars 1667, à la tête de laquelle il fut tué au combat de Séneff, en août 1674, par un capitaine espagnol, qu'il tua aussi en mourant. Il avait été maintenu dans sa noblesse, le 17 septembre 1670, par M. de Caumartin, intendant de Champagne, et avait épousé, par contrat passé devant Adam Mouillet, notaire au

bailliage de Chaumont, Gabrielle-Renée de Thomassin ; dame de Donjeux, fille de N.... de Thomassin, et de Madelaine de Cauchon, dont :

- 1.° André-Claude, qui suit ;
- 2.° Marie-Louise, dame de la Horgue, etc., mariée à Louis-Abraham, comte d'Aspremont, seigneur de Laubrelle, capitaine au régiment d'Aftt ;
- 3.° Jeanne-Louise, mariée à Claude, comte de Roucy, chevalier, seigneur de Cheveuge, le Mesnil, etc. ;
- 4.° Marie-Anne, alliée avec Gilles d'Aspremont, chevalier, seigneur de Vendy, Laubrelle, etc.

XII. André-Claude, marquis d'AMBLY, seigneur de Maire, Anglure, vicomte de Richecourt, Theline, Blaise, Mars, etc., capitaine de dragons au régiment de Listenois, avec brevet de colonel ; eut, à la mort de son père, une pension de 2,000 livres, de Louis XIV, et épousa, par contrat passé le 28 juin 1708, devant Mergey, notaire à Longwy, Madelaine de Bohan, fille de Jean-Antoine, chevalier, seigneur de Soise, Chéri, Monceau, Aouste et Don, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Longwy, et de Marie-Anne d'Averhoul, dame de Guincourt, Liry et Tourteron. De ce mariage sont issus :

- 1.° André, marquis d'Ambly, tué à la bataille de Guastalla, en Italie, en 1734 ;
- 2.° Claude-Jean-Antoine, qui suit ;
- 3.° Marie-Anne-Antoinette, alliée, par contrat du 27 février 1736, passé devant Sarlet, notaire royal, à Vouziers, avec Jean-Henri de Cauchon, chevalier, seigneur, marquis de Sommeuvre, Prain, l'Herry, Treslong, Fraveroles, Poilcourt, etc. ;
- 4.° Claude-Angélique-Marie, dame de Sommeuvre, la Neuville, Houssel, Sorbon, Remancourt, Soise, en partie, et autres lieux ;
- 5.° Marie,
- 6.° Justine-Louise, } décédées sans postérité.

XIII. Claude-Jean-Antoine, marquis d'AMBLY, vicomte de Richecourt, seigneur de Blaise, Theline, Mars la Horgue, Soise et autres lieux, syndic de la noblesse de Champagne, commandant, pour le Roi, de la ville et faubourgs de Rheims, le 3 mai 1749 ; parvenu, à l'âge de

vingt-sept ans, à la lieutenance-colonelle de commissaire-général de la cavalerie, dont il fut fait colonel commandant, en 1760; brigadier le 20 février 1761; nommé colonel-commandant de Mestre-de-camp-général, en 1763, et maréchal de camp, en 1767; a obtenu, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, l'érection de sa terre d'Ambly, réunie à plusieurs autres, en marquisat, par lettres du mois de novembre 1768. Il a épousé, par contrat passé le 23 juin 1754, devant Pierre Grillot et Jean-Baptiste Bardet, notaires de la ville et bailliage de Chaumont, en Bassigny, Marie-Catherine de Guyot, fille de Gabriel de Guyot, écuyer, seigneur de Neuville, le Pont, etc., et de Marie-Catherine Geoffroy, dont :

- 1.° Marie-Jeanne-Louise-Antoinette-Catherine, qui suit;
- 2.° Richarde-Angélique-Elisabeth d'Ambly de Richecourt;
- 3.° Marguerite - Françoise - Antoinette - Catherine d'Ambly de la Neuville.

XIV. Marie - Jeanne - Louise - Antoinette - Catherine d'AMBLY, a épousé, par contrat passé devant Guérin, notaire royal, à Chiméry, et témoins, le 9 décembre 1773, Gaspard - Hardouin - François, vicomte d'Ambly (mentionné au degré XIV de la troisième branche), chevalier de l'ordre de Saint - Georges, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, seigneur d'Aboncourt et Zincourt, fils aîné de Louis d'Ambly, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Chovirey - le - Château, Ouges, les Cartes, Vitrey, Gresons et autres lieux, et de Marie-Madelaine de Sonnet. Par cette nouvelle alliance avec le vicomte d'Ambly, ces deux branches se trouvent réunies après VII degrés.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. Philippe d'AMBLY, seigneur de Malucy, le Mesnil et autres lieux (second fils de Nicolas et de Guillemette de Saint - Vincent, sa seconde femme), fut gouverneur de Douchery - sur - Meuse, par provisions du 13 septembre 1578, données par Ludovic et Hen-

riette, prince et princesse de Mantoue, capitaine d'une compagnie franche de 200 hommes d'infanterie, par provisions du Roi, données le 24 juillet 1587, et grand-bailli et capitaine de la noblesse du Réthélois, en 1620. Il devint baron des Ayvelles, par sa première alliance avec Diane des Ayvelles, qu'il épousa, par contrat du 27 février 1576, elle était fille unique de Nicolas des Ayvelles, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des grandes et petites Ayvelles, gouverneur des villes et château de Sedan, Bouillon, Douchery, etc., et d'Antoinette de Hamel-Trasignies; il épousa 2.^o, par contrat du 12 juillet 1587, Suzanne de Joyeuse, veuve de François des Marins, seigneur de la Queue-aux-Bois et de Villegonnier, et fille de Foucault de Joyeuse, comte de Grand-Pré, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, enseigne des gendarmes du duc d'Anjou, et d'Anne d'Anglure, fille de Claude, baron de Jours, et de Françoise de Dinteville. Il eut :

Du premier lit :

- 1.^o François, qui suit;
- 2.^o Guillemette, femme de Paul de Roucy, seigneur de Villette et de Mamers, en Champagne;

Du second lit :

- 3.^o Philippe-Foucault, seigneur de Malucy et de Touteron, capitaine et grand bailli du Réthélois, sur la démission de son père, par provisions de Charles de Gonzague, prince de Mantoue et duc de Nevers, données le 27 mai 1621; il fut maintenu dans sa noblesse, le 3 juillet 1668, par M. de Caumartin, intendant de Champagne. Il avait épousé, 1.^o par contrat du 20 février 1616, Anne de Fiquelmont, chanoinesse de Poinsay, morte sans enfants, fille de Balthazard, chevalier, seigneur de Fiquelmont et autres lieux, et de Charlotte d'Anglure Bourlemont; et 2.^o par contrat du 27 janvier 1635, Anne de Rozières, fille de François de Rozières, seigneur de Chaudinay et de Breux, capitaine de Saint-Mihiel, et d'Anne-Suzanne d'Allamont. De cette seconde alliance vint, pour fille unique, Henriette-Adrienne d'Ambly, dame de Malucy, baptisée dans l'église

de Saint-Laurent de Reims , le 24 juin 1646. Sa mère en eut la garde noble , par acte du 8 mars 1651 ; elle fut fille d'honneur de madame la duchesse de Lorraine , et mourut sans alliance.

IX. François d'AMBLY, 1^{er} du nom de la branche, chevalier, baron et seigneur des Ayvelles, Eslurac, Chalandry, Masaincourt, Provilly, etc., et par sa femme seigneur de Gombris en Valois, Chaumont, Renaumont, les Fosse, Trionnes, Rampont, etc.; capitaine de deux cents hommes de pied français, par commission du 4 juillet 1604, eut ordre, par brevet en parchemin, du 22 mars 1614, donné par Henri de Bourbon, prince de Condé, de lever une compagnie de cent hommes de pied, et une autre commission le 4 juillet 1620, de lever une pareille compagnie. Il fut nommé gouverneur de la province au mois d'août de la même année, capitaine et gouverneur de Douchery, par la mort de son père, et grand-bailli et capitaine de la noblesse du Réthélois, par provisions de l'an 1635. Il avait partagé la succession de ses père et mère, par acte du 26 mai 1608, passé devant le Page, notaire à Douchery, avec Paul de Roucy, seigneur de Vilette, son beau-frère, époux de Guillemette d'Ambly sa sœur; et le 21 décembre 1623, il passa une transaction avec Robert de Trumelet, par laquelle il le déchargea de toutes prétentions, moyennant la somme de 8000 livres, et la dame de Rampont, sa belle-mère à cause de Gabrielle de Trumelet sa femme, qu'il avait épousée le 2 février 1604. Elle était fille de ce Robert de Trumelet, chevalier, seigneur de Gombris, la Fontaine-au-Crocq, Chaumont, Rochefort, etc., maréchal des camps et armées du Roi, en Champagne et Brie, gouverneur de Ville-Franche, tué au secours d'Arras, et de Jérachine de Rampont, dame dudit lieu. Leurs enfants furent :

- 1.^o Robert, qui suit;
- 2.^o Paul, seigneur de Renaumont, Chaumont, Beaufort, Fosse, etc., capitaine-lieutenant des gendarmes du maréchal de la Ferté Senneterre, puis maréchal des camps et armées du Roi; tué commandant le corps de la gendarmerie de France, à la levée du siège d'Arras, en 1654. Il avait testé devant le camp d'Arras, le 10 août de la même année, et avait institué héritier et son

légataire universel , François d'Ambly , son neveu , dont il sera parlé ci-après , degré XI ;

3.^o Et Hiéronime , mariée à Charles de Bohan , seigneur de Montigny et de Sugny .

X. Robert d'AMBLY , marquis des Ayvelles , seigneur de Fresnoy en Gombris , des Champs d'Audevanne , de Fossez , etc. , capitaine de deux cents hommes de pied français , en 1630 , enseigne de l'arrière-ban de la compagnie de la noblesse du bailliage du Réthélois , suivant un certificat du 9 octobre 1635 , gouverneur de la ville et château de Douchery , par provision du 4 juillet de la même année ; fait maréchal des camps et armées du Roi , en 1653 ; partagea la succession de ses père et mère , le 29 janvier 1650 ; fut maintenu dans sa noblesse par M. Dorieu , intendant de Soissons , le 16 mai 1669 ; et rendit foi et hommage , le 16 juin 1681 , au duc de Mazarin , de la terre et seigneurie de Fossez , située dans la prévôté de Brieuille , dépendant du duché de Mazarin , dont il hérita par le décès de Gabrielle de Trumelet , sa mère . Il épousa , par contrat du 26 décembre 1633 , Antoinette - Philiberte d'Allamont , fille d'Antoine , seigneur de Manige , et d'Antoinette de Stainville , dont il eut :

- 1.^o François , qui suit ;
 - 2.^o Antoine ,
 - 3.^o Louis ,
- } morts jeunes ;
- 4.^o Jean , mort au berceau ;
 - 5.^o Antoinette , religieuse à Compiègne ;
 - 6.^o Françoise , religieuse aux Annonciades de Mézières ;
 - 7.^o Marie-Françoise , dont on ignore la destinée ;
 - 8.^o Et Roberte d'Ambly , femme de N..... de Garloche , de Villelongue , chevalier , seigneur de la petite Flandre .

XI. François d'AMBLY , II^o du nom , marquis des Ayvelles , baron de Chaumont , les Portiers , vicomte de Courval , seigneur de Renaumont , les Fossez , Perthes , etc. , fit six campagnes en Allemagne , aux Pays-Bas et en Italie , fut fait capitaine d'infanterie dans le régiment de la Ferté Senneterre , en 1653 ; se trouva aux sièges de Betfort et de Tamnes , où il fut blessé ; guidon en 1654 ,

enseigne des gendarmes du maréchal de la Ferté, en 1655 ; se trouva au secours du siège d'Arras, à celui de Clermont, etc. ; servit en Italie en qualité d'aide de camp du duc de Vendôme, qui commandait le siège de Valence, dans le Milanez, en 1656 et 1657 ; eut commission, le 13 septembre 1686, du grand-maître des eaux et forêts de la table de marbre du palais, pour faire informer contre des particuliers qui avaient chassé sur ses terres ; et, après la paix des Pyrénées, il mourut au mois de mars 1688. Il avait épousé, 1.^o par contrat du 21 janvier 1664, passé devant Legoux, notaire à Vitry, Catherine-Charlotte de la Haye, morte le 11 mai 1672, fille de feu Claude-Charles de la Haye, chevalier, baron de Chaumont, et de Marie-Anne de la Mothe Houdancourt ; et 2.^o, par contrat du 25 février 1673, passé devant Gabillon, notaire au Châtelet de Paris, Madelaine-Diane de Mazancourt, vicomtesse de Courval, fille d'honneur de la Reine, par brevet du 4 juillet 1669, et fille aînée de Charles-Christophe de Mazancourt, vicomte de Courval, chevalier des Ordres, lieutenant-général des armées du Roi, et de Diane-Madelaine Marmier-Pontallier, baronne de Talmet. Il eut ;

Du premier lit :

- 1.^o Louis, marquis de Chaumont, né à Fresnoy en Gombris, le 7 juillet 1665, tenu sur les fonts par M. le Dauphin et la maréchale duchesse de la Mothe Houdancourt, sa grande tante, gouvernante et sur-intendante des enfants de France, et de leurs maisons, dans la paroisse de Saint-Germain en Laye, en présence du Roi et de la Reine. Il mourut le 15 avril 1673 ;
- 2.^o Robert, marquis de Chaumont, né le 26 août 1666, mort sans alliance, le 10 octobre 1690 ;
- 3.^o Charles, devenu marquis de Chaumont par la mort de son frère, né le 4 septembre 1668 ; colonel du régiment du Soissonnais, infanterie, par brevet donné à Versailles, le 14 avril 1696 ; brigadier des armées du Roi ; tué à la bataille de Cassano en Italie, en 1705 ; sans enfants de son mariage, passé par contrat, devant Bellanger, notaire à Paris, le 7 janvier 1701, avec Louise-Françoise de Jussac, fille de Claude, seigneur de

Chedigay , gouverneur du duc du Maine , et de Marie - Françoise - Evrard de Saint-Just , gouvernante de la duchesse d'Orléans , et de madame la duchesse. Elle s'est remariée , par contrat du 6 février 1712 , passé devant Lange , notaire au Châtelet de Paris , avec Philippe - Alexandre , marquis de Conflans et de Saint-Remy ;

- 4.° Louise-Anne , marquise de Chaumont par la mort de ses trois frères , née le 21 septembre 1671 , mariée le 29 septembre 1706 , par contrat passé devant Bellanger et son collègue , notaires à Paris , avec Gaston-Jean-Baptiste de Terrat , marquis de Chantôme , chancelier et garde des sceaux de M. le duc d'Orléans , grand-trésorier des ordres du Roi , le 30 septembre 1715 ; mort sans postérité , le 19 mars 1719 ; et elle , le 25 juin 1750 ;

Du second lit :

- 5.° Et 6.° un garçon et une fille }
 jumeaux , celle-ci nommée } morts en bas âge ;
 Louise-Adrienne , }
- 7.° Paul-Claude , né le 27 mars 1675 ;
 8.° Philippe-François , qui suit ;
 9.° Antoine , né le 26 avril 1679 , capitaine de cavalerie au régiment Dauphin Étranger ; mort laissant d'Agnès-Éléonore de Bressy , fille de Jean-Claude , comte de Belfrey , lieutenant-général des armées du Roi , gouverneur de Bar-sur-Aube , et de Thérèse-Jallet , Anne-Louise , et Louise-Adrienne d'Ambly , mortes sans alliance ;
 10.° Louis-Clériadus , rapporté ci-après ;
 11.° Louis-Armand , frère jumeau du précédent , capitaine au régiment de la Reine , mort sans alliance ;
 12.° Marie-Françoise ;
 13.° Diane-Françoise.

XII. Philippe-François d'AMBLY , né le 17 mars 1676 , marquis des Ayvelles , baron et seigneur haut-justicier des terres et baronnies de Chovirey , aide de camp du maréchal de Boufflers , capitaine de dragons au régiment de Wartigny ; épousa , dans l'église Saint-Séverin , à Paris , le 23 février 1695 , contrat passé le 19 précédent ,

Marie-Béatrix du Châtelet , fille de Daniel , marquis de Lenoncourt en Lorraine, et d'Elisabeth de la Fontaine Vernon. De ce mariage sont issus :

- 1.° Gaspard-Hardouin-François, qui suit ;
- 2.° Louis, rapporté après son frère aîné ;
- 3.° François-Salomon, né le 4 décembre 1701, successivement enseigne et lieutenant aux gardes françaises, puis lieutenant de grenadiers, avec brevet de colonel ; chevalier du mont Carmel en 1725, et chevalier de Saint-Louis, en 1735 ; il a été tué sans avoir pris d'alliance, à la bataille de Dettingen, le 27 juin 1743 ;
- 4.° Louis-Clériadus, appelé le chevalier des Ayvelles, page de madame la duchesse d'Orléans, puis capitaine d'infanterie au régiment du Perche, depuis nommé le régiment des gardes de Lorraine, dont il a été colonel, et fait brigadier en 1767 ;
- 5.° Jeanne-Françoise ;
- 6.° Et Charlotte, née en mai 1717, mariée le 2 septembre 1738, à Aboncourt, diocèse de Besançon, à Claude-Philippe de Montclair, chevalier, seigneur d'Osse, Beauchamp, le Régné, etc., dont un garçon et trois filles.

XIII. Gaspard - Hardouin - François D'AMBLY, marquis des Ayvelles, mousquetaire du Roi, en avril 1714, puis capitaine de dragons au régiment d'Orléans. en 1719 ; a épousé, en 1763, Charlotte de Viart d'Attigneville, dont il n'y eut point d'enfants. Elle était veuve d'Armand-Jean de Broussel, chevalier, comte de la Neuville.

XIII. Louis D'AMBLY, frère du précédent, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Chovirey, le Château, Ouges, la Carte, Vitrey, Gresons, etc., né le 2 janvier 1699, nommé par le Roi, pour entrer au nombre des gentilshommes, dans le collège Mazarin à Paris, dit des Quatre-Nations ; reçu au mois d'avril 1714, avait été colonel de cavalerie, et aide-major de gendarmerie ; il a épousé, en 1747, en Franche-Comté, Marie - Madelaine de Sonnet, fille de N ... de Sonnet, chevalier, seigneur de Greston, et N.... de Pichart, dame de Belleau, dont il eut :

- 1.° Gaspard-Hardouin-François, qui suit ;

- 2.^o N.... d'Ambly, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, non marié ;
- 3.^o Charlotte d'Ambly, mariée le 14 juillet 1771, à Benigne - Antoine-François, comte de Montlezun, seigneur de Montereux, officier au régiment du Roi, infanterie, fils de feu de Montlezun, chef de brigade des gardes du Roi, et de Charlotte Ferdinande de Montriches, dame de l'ordre royal et impérial de la Croix Étoilée ;
- 4.^o Charlotte, non encore mariée, et d'autres enfants morts au berceau.

XIV. Gaspard-Hardouin-François d'AMBLY ; appelé le vicomte d'Ambly, seigneur d'Aboncourt et Zincourt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Georges, et capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne ; a émigré en 1791, et est mort le 15 octobre 1795, des suites des blessures qu'il avait reçues à la prise des lignes de Wissembourg, étant alors volontaire dans le corps de Mirabeau. Il a épousé, par contrat passé devant Guérin, notaire royal à Chermery, le 9 décembre 1773, et célébration le 17 mars 1774, Marie-Jeanne-Louise-Antoinette-Catherine d'Ambly, sa cousine germaine, fille aînée de Claude-Jean-Antoine, marquis d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi, syndic de la noblesse de la province de Champagne, commandant, pour le Roi, de la ville et faubourg de Reims, etc., dont on a parlé au degré XIII de la seconde branche. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Eugène-Charles-Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Eugénie d'Ambly, chanoinesse de Malte.

XV. Eugène-Charles-Antoine d'AMBLY, marquis d'Ambly, né le 20 mai 1775, à Reims (Champagne), est entré à l'école militaire de Pont-à-Mousson, en 1783, en est sorti pour passer sous-lieutenant de remplacement dans le régiment de Mestre de Camp, cavalerie, en 1790 ; passé sous-lieutenant de carabiniers la même année ; a émigré en 1791 ; a fait, à l'armée des princes la campagne de 1792 ; s'est trouvé au siège de Mastreick et aux différentes sorties commandées par monsieur le marquis d'Autichamp, en 1793 ; a fait, comme cadet, dans le régiment de Choiseul, hussards, les campagnes de 1794

et 1795 ; passé officier dans le régiment de M. le duc de Castries, l'a suivi en Portugal, et y a fait les campagnes de 1796, 1797, 1798 et 1799 ; s'est fait inscrire le 18 mars 1815, comme volontaire dans les grenadiers à cheval, commandé par M. le marquis de la Rochejaquelin ; dans l'intention de défendre le Roi, qu'il a suivi à Gand, et il est rentré en France avec lui. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 10 décembre 1814, et chef d'escadron le 28 mai 1815. Il a épousé le 19 novembre 1805, Elisabeth-Charlotte Malus de Montarcy. De ce mariage sont issus :

- 1.° Eugène-Charles d'Ambly, né le 25 juin 1806 ;
- 2.° Charles - François - Louis d'Ambly, né le 15 mai 1808 ;
- 3.° Henri-Jemma-Charles d'Ambly, né le 28 février 1811.

QUATRIÈME BRANCHE.

XII. Louis - Clériadus d'AMBLY, comte des Ayvelles, quatrième fils de François, II^e du nom, et de Madelaine-Diane de Mazancourt, sa seconde femme, capitaine de dragons au régiment de Beaufremont ; a épousé N.... de Romancourt, fille de N.... seigneur de Suzemont, et de N.... de Rampont, dont il eut :

- 1.° N...., qui suit ;
- 2.° Et Charles-Louis, dit le comte d'Ambly, mestre de camp de cavalerie, aide-major de la gendarmerie, marié à N.... de Villemont, dont un fils en bas âge en 1772.

XIII. N. d'AMBLY, l'aîné, chevalier, seigneur de Romancourt, capitaine au régiment du Commissaire Général de cavalerie, puis major du régiment de Bourgogne, en 1771, avec brevet de mestre de camp de cavalerie, du même jour ; a épousé, en 1770, demoiselle N.... du Châtel.

Les alliances de cette maison sont avec les plus considérables du royaume, telles que Beauveau, Béthume, Boufflers, Chaulnes, Chabot, du Châtel, Estampes, Estourmel, Foix, la Ferté, Roucy en Champagne, Averhoul, Bohan, Montlezun, Busca, etc.

Armes : d'argent , à trois lions de sable lampassés de gueules. Couronne de marquis, casque de front orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de sable. Cimier : un épervier au naturel, grilleté et longé d'or. Supports : deux lions et deux sauvages de carnation appuyés sur leur masse au naturel.

MAILLÉ, maison dont la généalogie est mentionnée tome IX de cet ouvrage, page 446 et suivantes. A la page 459, degré XVII, article 4^o, on n'a pu donner la descendance d'André de Maillé, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, jusqu'à présent, faute de renseignements; mais cette branche, qui subsiste avec distinction au château de l'Echasserie, près Brissac, nous ayant fourni les preuves de son existence, nous nous empressons d'en donner ici la filiation, en renvoyant, pour les degrés antécédents, au tome IX précité.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de Saint-Jean de Mamerets, marquis de Maillé.

XVIII. André de MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, seigneur de Saint-Jean de Mamerets, fils aîné de Louis de Maillé, dit de la Tour-Landry, marquis de Gillebourg, et de Louise de Chérité, sa seconde femme, fut élevé page du Roi, en sa grande écurie, en 1668. Il épousa Louise Thieslin, veuve de Louis Gentien, seigneur d'Eriigné et de la Garenne, et fille aînée et héritière de Claude Thieslin, seigneur de Montron, et de Charlotte Martin des Loges. Il eut de ce mariage :

XIX. Charles-André, marquis de MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, de Château-Briant et de Gillebourg, successeur et principal héritier des princes du Bas-Berry, seigneur de Saint-Jean des Mamerets, Juigné-sur-Loire, et colonel d'un régiment d'infanterie, par commission du 7 mai 1702, marié le 19 novembre 1710, à Suzanne-Antoinette de Rancurelle, de Saint-Martin, de Walkembourg; fille d'Alexis-Joseph de Rancurelle, seigneur de Saint-

Aubin, de Saint-Martin, et d'Eléonore Dorothée de Walkembourg; de ce mariage sont issus :

- 1.° Marie - Urbain-Charles, qui suit ;
- 2.° Anne-Charlotte, née le 17 septembre 1711.

XX. Marie-Urbain-Charles, marquis de MAILLÉ DE LA TOUR - LANDRY, seigneur de la Jousselinière, du Mesnil-Bouteille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 17 septembre 1736, Charlotte Grudé; de ce mariage sont issus :

- 1.° Georges-Jacques-Camille, dont l'article suit ;
- 2.° Charles-Marie-Joseph de Maillé de la Tour-Landry, mort chanoine honoraire d'Evreux le 8 juin 1814;
- 3.° Charles - Marie - Joseph, chevalier de Maillé, capitaine au régiment de Cambrésis, mort sans enfants mâles.

XXI. Georges - Jacques - Camille, marquis de MAILLÉ DE LA TOUR - LANDRY, né le 6 juin 1742, a épousé Louise-Anselme-Françoise d'Heliand, dame de la paroisse de Mollière, le 25 octobre 1774; de ce mariage sont issus :

- 1.° Philippe-Joseph-Augustin, dont l'article suit ;
- 2.° Charles de Maillé, mort à l'école royale militaire de la Flèche ;
- 3.° Charlotte - Henriette - Françoise - Jacqueline de Maillé de la Tour-Landry, née le 15 septembre 1778, mariée, en 1804, à Théodore de Berthelet de Villeneuve, seigneur de la Platterie.

XXII. Philippe - Joseph - Augustin, marquis de MAILLÉ DE LA TOUR - LANDRY, seigneur de la Grange - Ferrée et de l'Echasserie, né le 19 août 1777, a épousé, le 4 août 1804, Marie - Hyacinthe - Françoise de Pissonnet de Belle-Fonds, fille unique du sieur de Pissonnet de Belle-Fonds, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie - Augustine-Hyacinthe du Bois de Macquillé, dame de la paroisse de la Revaudière ; de ce mariage sont issus :

- 1.° Gustave-Fortuné né le 31 mars 1809 ;
- 2.° Stanislas-Charles, né le 31 mai 1813 ;
- 3.° Clémence-Henriette, née le 3 juillet 1805 ;
- 4.° Louise-Claire, née le 6 février 1807 ;
- 5.° Jennie-Charlotte-Aurélie, née le 25 juillet 1810.

LOUIS DE LA GRANGE, en Flandre, famille originaire de Lorraine.

I. Jacques Louis, rendit de grands services au duc de Lorraine, puis au roi de France Henri IV. Il fut fait gentilhomme de la chambre de ce monarque, par brevet du 7 avril 1600. Il fut père de :

II. François Louis, conseiller et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1601 ; il épousa Suzanne de Chauveau, veuve, le 26 juin 1621, qu'elle passa procuration devant Bise et Marsal, notaires à Metz, à Jacques Louis, son fils, seigneur de la Grange-aux-Ormes, qui suit, pour le rendre héritier bénéficiaire de Jacques Louis, son aïeul.

III. Jacques LOUIS DE LA GRANGE, seigneur de la Grange-aux-Ormes, reçut une sauve-garde royale en 1613, par laquelle S. M. déclare le prendre, ainsi que sa famille et ses biens, sous sa protection particulière, en considération de ses bons et fidèles services, fut successivement gentilhomme de la chambre du Roi, par brevet du 25 décembre 1618, ambassadeur en Allemagne, par lettres du 8 juillet 1632 ; et ensuite, par autres patentes du 10 août 1633, et enfin, bailli de Saint-Mihiel en 1634. Le 8 octobre 1635, il lui fut expédié une commission au grand sceau, pour lever de la cavalerie et la commander. Il testa à Murauvau le 6 août 1640. Il avait épousé, par contrat du 10 septembre 1613, Marie Charpentier de Bourgstat, fille de noble Jean Charpentier, seigneur de Bacournay, etc. De ce mariage :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Anne-Louis, épouse de Jean-Paul du Hautoy, seigneur de Gussainville.

IV. Pierre LOUIS DE LA GRANGE, seigneur de la Grange-aux-Ormes, de Montoy, etc., baron de Murauvau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Roi de Rocroy, capitaine, en 1645, d'une compagnie de gens de pied entretenue pour la garde de son château de Murauvau en Lorraine, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet du 20 jan-

vier 1646 ; épousa, le 10 février 1651 , Claude-Marguerite-Christine de Choiseul-Meuse, fille de haut et puissant seigneur messire François de Choiseul, baron de Meuse, Mauvy, Sorcy, etc., mestre de camp de cavalerie au service du duc de Lorraine , et de Catherine-Marguerite de Forainville de Cousance. De ce mariage :

- 1.° Nicolas Louis de la Grange ;
- 2.° Henri, dont l'article suit ;
- 3.° N..., époux de N... de Custine, fille de François de Custine, seigneur de Villy, et d'Anne-Claude de Suys ;
- 4.° Anne, mariée à N... de Marimont, seigneur de Cierge ;
- 5.° Marguerite, alliée par contrat du 14 février 1684, à François de Housse, seigneur de Vatronville.

V. Henri LOUIS DE LA GRANGE, baron de la Grange et de Murauvau, seigneur de Montoy, page du Roi en 1668 ; capitaine au régiment royal infanterie, gouverneur et prévôt de Briey, lieutenant de Roi et commandant au gouvernement de Rocroy et du pays entre la Sambre et la Meuse ; épousa, le 25 février 1687, Marie-Thérèse de Stalins, dont il eut :

VI. François LOUIS DE LA GRANGE, né le 13 mars 1696, baron de la Grange, seigneur de Murauvau, vicomte de Clifflagh , seigneur de Masthoye , capitaine au régiment de Meuse, qui fit reprises du duc de Lorraine, le 1^{er} août 1726, en qualité de procureur de Henri Louis de la Grange, son père, pour la haute, moyenne et basse justice de Montoy, engagée par le duc Charles IV, le 20 mars 1634, à Jacques Louis de la Grange, son bisaïeul, pour une somme de quatre-vingt mille francs. Il fut écuyer de main de la Reine en 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier d'honneur héréditaire au parlement de Flandre en 1764. Il avait épousé, le 20 janvier 1725, Marie-Albertine de Buissy, dont il eut :

- 1.° Valérien-Aimé-Claude, dont l'article suit ;
- 2.° Louise-Isabelle, décédée, veuve, sans enfants de M. Baron de Bissechop, doyen des conseillers du parlement de Flandre ;
- 3.° Jeanne-Françoise, décédée veuve de M. Jean-

Etienne de Thomassin, maréchal des camps d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

- 4.° Anne - Angélique - Renée, décédée veuve, sans enfants, de M. Gabriel de Massan, colonel du régiment de Quercy.

VII. Valérien - Aimé - Claude LOUIS, baron DE LA GRANGE, chevalier d'honneur héréditaire au parlement de Flandre en 1764, mort à la Haye, en Hollande, pendant sa deuxième émigration, en 1798 ; il épousa, le 1^{er} janvier 1781, très-noble et illustre demoiselle Ernestine - Charlotte - Josephe de Mortagne-Landas, fille de haut et puissant seigneur messire Eustache-Amaury-Joseph de Mortagne, chevalier, baron de Landas, Gossecourt, Epèches, Yvregnies, Royaume, Amilleville, etc., et de haute et puissante dame Marie - Dorothee-Josephe de Croix, dont sont issus :

- 1.° Aimé Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Ernestine-Louise, mariée, en 1809, à messire Philippe-Joseph-Louis-Marie Guislain, comte de Croix de Dadizeele ;
- 3.° Prosper-Amauri Louis, reçu, de minorité, chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, en 1789 ;
- 4.° Prosper-Amauri Louis, chef de bataillon au corps royal de l'artillerie.

VIII. Aimé LOUIS DE LA GRANGE, baron de la Grange, né le 22 février 1782, s'est distingué par son dévouement à la cause royale, chef de volontaires-royaux à cheval, le 16 mars 1815 ; aujourd'hui commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Douai, marié le 29 janvier 1806, à demoiselle Constance-Françoise de Coupigny-Mallet, dont sont issus :

- 1.° Philippine - Constance - Louise, née le 17 avril 1808 ;
- 2.° Charles-Aimé-Philippe-Auguste, né le 8 mars 1811.

Armes : de gueules, semé de grains de sel d'argent, à l'ours en pied enchaîné d'or, lampassé, armé et colleté d'azur, brochante.

LE PREVOST DE BASSERODE, famille d'ancienne chevalerie, originaire de la Flandre française, et connue dans cette province dès la fin du dixième siècle.

I. Robert LE PREVOST, I^{er} du nom, châtelain de Basserode ou Baesrode, près de Dendermonde, épousa Regine Hughes.

III. Enguerrand LE PREVOST, dit de *Basserode*, son petit-fils, châtelain de Lille en 1010, sous Baudouin, IV^e du nom, comte de Flandre, épousa Mathilde de Carency, dont il eut :

- 1.° Wulfrand, dont l'article suit ;
- 2.° Wallerand, chevalier, qui épousa Alix de Bailleul, qui le rendit père de :
 - a. Richard, mort sans alliance ;
 - b. Jossine, épouse de Juan Méreïda ;
- 3.° Robert, chevalier, marié avec Marie de Bonnières ;
- 4.° Roland, chevalier, qui épousa Catteau d'Estrées. Il en eut Mariette le Prévost, femme de Nicolas de Mailly ;
- 5.° Marie le Prevost, épouse de Waast de Peronne.

IV. Wulfrand LE PREVOST, dit de *Basserode*, chevalier, vivant à Lille en 1047, épousa Marie Hughes, sa cousine, nièce d'Othon, duc de Bourgogne. Il en eut :

- 1.° Rogier, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, écuyer, marié avec Marguerite d'Espierres ;
- 3.° Jacques, écuyer, qui épousa Marie de Binche, dont il eut Richard le Prévost, qui fut religieux, et mourut à Bruges, en Flandre ;
- 4.° Suzanne le Prevost, femme de Martial de Raches.

V. Rogier LE PREVOST DE BASSERODE, I^{er} du nom, chevalier, vivant à Lille en 1083, épousa Gertrude de Maillé, dont sont issus :

- 1.° Odon, dont l'article suit ;
- 2.° Robert le Prevost , commandant deux cents chevaux pour le service du comte de Flandre. Il s'allia avec Felicia Van-Meere , qui le fit père d'Enguerrand le Prévost , qui épousa Bathilde de Mailly , sa cousine. Il en eut : — 1.° Pierre , dit Gibbot , mort en 1203 , de suites de blessures ; — 2.° Marie , épouse de Jehan Cannaert ;
- 3.° Jacqueline le Prevost , femme de Maurice de Nivelles.

VI. Odon LE PREVOST DE BASSERODE , chevalier , vivant à Lille en 1119 , fut homme d'armes du duc de Bourgogne. Il avait épousé Claudine de Bourgogne , dont il eut :

- 1.° Raoul , dont l'article suit ;
- 2.° Gaultier , chevalier de la milice du Temple , et l'un des officiers de l'ordre , mort en Palestine vers l'an 1197 ;
- 3.° Marie le Prevost , mariée à don Carlos di Martinez , de Navarre.

VII. Raoul LE PREVOST DE BASSERODE , chevalier , vivant à Lille en 1151 , épousa Bonne de Coucy. De ce mariage vinrent :

- 1.° Regnier , dont l'article suit ;
- 2.° Noel , qui épousa en 1198 , Marguerite de Paty , et mourut sans hoirs ;
- 3.° Jeanne le Prevost , épouse de Maur de Mailly , fils de Guillaume de Mailly , et de N.... d'Yves.

VIII. Regnier LE PREVOST DE BASSERODE , chevalier , vivait à Lille en 1215. Il fit donation à l'abbaye du Mont-Saint-Martin , en 1231 , de trois héritages situés au village de Gouy , du consentement de Rictrude de la Fosse , sa femme , et de ses enfants , qui furent :

- 1.° Bauduin , dont l'article suit ;
- 2.° Raoul , chevalier , mort sans hoirs ;
- 3.° Rogier , chevalier , qui épousa Jehenne de Gomer , dont il eut Thomas le Prevost , mort sans enfants de Gertrude de Beauffremez , son épouse ;
- 4.° Jacquemart , chevalier , qui épousa N... Baert , dont la postérité n'est pas connue ;

5.^o Marie le Prevost , femme d'Étienne de Palempin.

IX. Bauduin LE PREVOST DE BASSERODE, chevalier, vivant à Lille en 1240, épousa Marguerite Magrette. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o Gilles , chevalier, qui fit une aumône de sept livres de rente à l'abbaye de Saint-Prosny, conjointement avec Jeanne le Prevost, sa sœur, et Pierre le Loin, son mari ;
- 3.^o Bauduin, qui épousa Marie des Tailleurs, dont il eut :

a. Bartholomée, mort sans alliance en 1305 ;

b. Mahaut, épouse de messire Allard le Prud'homme, chevalier, dont postérité ;

- 4.^o Pierre, chevalier, marié avec Madelon de Beauffremez, qui le fit père de :

A. Roland, chevalier, dit Jennon, dit Jacquotin, roi de l'Épinette à Lille, en 1315, marié avec Marotte de Warengien, dont :

a. Pierre, chevalier, qui épousa Mahaut de Fourlignier, dont vint Josse le Prevost, chevalier, époux de Catherine de Lannoy, qui fut mère de Jacques le Prevost, chevalier, qui, de Catherine de Haussy, son épouse, laissa Pierre le Prevost, chevalier, marié, 1.^o à N.. de la Rivière; 2.^o à Catherine du Prez, dame de Coisne ;

b. Jean, chevalier, qui épousa Marguerite de Warengien, sa cousine, dont il eut Pierre le Prevost, chevalier, marié avec N... de Croy, qui le fit père : — 1.^o d'Antoine le Prevost, chevalier, mort sans alliance à l'armée du comte de Flandre ; — 2.^o de Marie le Prevost, femme de Jean le Machon, dit de le Sauch, mort sans hoirs ;

B. Jeanne, mariée à Colart Canart ou Canaert, seigneur de Trimarez, qui se remaria avec Marie de Pontrewart ;

5.° Jeanne le Prévost , qui épousa Pierre le Loin.

X. Henri LE PREVOST , chevalier , vivant à Lille , en 1252 et 1290 , épousa , 1.° Isabeau de Buguenotte , dont il eut un fils ; 2.° Agnès l'Eschevin , de laquelle il a eu :

- 1.° Jacquemon , dont l'article suit :
- 2.° Pierre , chevalier de la milice du Temple , vic-time , comprise dans le grand procès de cet ordre , et brûlé à Paris , l'an 1310 ;
- 3.° Bauduin , mort sans alliance , à l'âge de 19 ans ;
- 4.° Autre Bauduin , chevalier , mort sans avoir été marié ;
- 5.° Jean , chevalier , homme d'armes au service du comte de Flandre , qui s'allia avec Isabelle de Favereulle , dite d'Houplines. Il mourut assailli par dix normands , en 1327. Il fut père de Jean le Prevost , chevalier , roi de l'Épinette , à Lille , en 1330 , mort sans alliance ;
- 6.° Henri , mort sans avoir été marié ;
- 7.° N.... le Prevost , mariée à Rogier d'Hangowart ;
- 8.° Jeanne le Prevost , épouse de N.... de Beaufremez.

XI. Jacquemon , dit *Jacquemart* LE PREVOST , chevalier , roi de l'Épinette , à Lille , en 1301 (1) , grand écuyer du comte de Flandre , épousa Marie de Leïdurne , avec laquelle il vivait à Lille , en 1320. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jacques , dont l'article suit ;
- 2.° Mathieu , chevalier , vivant en 1327 ;
- 3.° Catherine-Jeanne , mariée avec Jehan de Saint-Venant , seigneur de Limont et d'Armentières en partie , avec laquelle il vivait en 1362 ;
- 4.° Marie le Prévost , femme de N.... de Coupignies.

XII. Jacques LE PREVOST , 1^{er} du nom , chevalier , seigneur de Lomme et de Copinghem , en Tournaisis ,

(1) Les fêtes de l'Épinette étaient des joutes et tournois qui avaient lieu sur la place de Lille , et auxquels assistaient tous les chevaliers de la Flandre et des provinces voisines , et même des chevaliers errants. Celui qui était le tenant pendant trois jours , et avait vaincu tous les chevaliers , était proclamé et couronné roi ; on combattait dans ces jeux à pied et à cheval , à la lance et à l'épée : ils furent institués par les ducs de Bourgogne.

commandant un corps de cavalerie, en 1352, épousa Isabeau de Wierre ou de Wiers, dont il eut :

- 1.° Rogier, dont l'article suit ;
- 2.° Gilles le Prevost, chevalier, vivant en 1386 ;
- 3.° Mathieu, chevalier, vivant en 1370 et 1381, tué à l'armée ;
- 4.° Jean, mort ecclésiastique ;
- 5.° Marie, dame de Lomme et de Copinghem, mariée avec messire Jean de Beuffremez, seigneur dudit lieu ;
- 6.° Isabeau, mariée avec Jean du Metz, seigneur de Croix, dont postérité ;
- 7.° Catherine le Prevost, femme de Jean de Saint-Venant.

XIII. Rogier LE PREVOST, II° du nom; chevalier, vivant à Lille, en 1380, mourut avant son père, vers l'an 1383. Il avait épousé Marguerite de Poucques, dame de Thumesnil, qui le rendit père de :

- 1.° Thomas, dont l'article suit ;
- 2.° Gilles, chevalier, vivant en 1392 et 1397 ;
- 3.° Marie, qui épousa 1.° Jean Frémaux ; 2.° Henri le Prud'homme ;
- 4.° Catherine le Prevost, religieuse à Groninghen.

XIV. Thomas LE PREVOST, chevalier, épousa 1.° Jeanne l'Escarlatte ; 2.° Mahaut de Warenguien. Il vivait à Lille, vers l'an 1392, et eut pour enfants,

Du premier lit :

- 1.° Jacquot, chevalier, marié avec Jacqueline de Saint-Pierremesnil, dont il n'eut point d'enfants ;
- 2.° Jacques, dont l'article suit ;
- 3.° Hubert, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;

Du second lit :

- 4.° Mahaut, mariée, 1.° à Gilles du Bosquiel ; 2.° à Jacques Fourlignier. Elle mourut le 11 juin 1463, et avait fait bâtir la chapelle de Saint-Vincent, en l'église de Saint-Maurice, et y fonda deux messes à perpétuité ;
- 5.° Brissette le Prevost, morte sans alliance.

XV. Jacques LE PREVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur de Flecquières, roi de l'Épinette, à Lille, en 1408, épousa, 1.^o Marie de Tenremonde; 2.^o Marie de Clary, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1. Hugues, mort sans alliance ;
- 2.^o Wallerand, chevalier, qui épousa Jeanne d'Artricks, dont il eut :
 - A. Barthelemi, chevalier, mort sans alliance ;
 - B. Louis, chevalier, marié avec Jeanne Langlée, qui le rendit père de :
 - a. Jacques le Prevost, chevalier, seigneur de Douxlieux et de Gavre, qui épousa Jeanne le Monnoyer, dite de Hérimez ; il en eut Anne-Jeanne le Prevost de Basserode, femme de Jean de Hénin-Liétard, baron de Cuvilliers, pair du Cambrésis, à qui elle porta les biens de la branche aînée de sa famille ;
 - b. Catherine, épouse de Nicolas de Montmorency ;
 - C. Pierre, religieux Observantin ;
 - D. Marie, femme d'Eustache de Hollebecque, dont postérité ;
- 3.^o Hubert, chevalier, qui épousa Jacqueline Marissal, dont il n'eut point d'enfants ;
- 4.^o Evrardin, mort sans alliance, à Montpellier ;
- 5.^o Jacques, chevalier, roi de l'Épinette, à Lille, en 1434, marié, 1.^o avec Marguerite de Gomer, dont il n'eut point d'enfants ; 2.^o avec Catherine Henneron, dont il eut Jacques le Prevost de Basserode, marié avec Marguerite de Has ;
- 6.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 7.^o Jean, chevalier, roi de l'Épinette, à Lille, en 1549, marié, 1.^o avec Sainte de Saint-Venant, 2.^o avec Jeanne le Martin. On ne connaît point sa postérité ;
- 8.^o Catherine, religieuse à l'abbaye des dames de l'Abbiette, à Lille ;
- 9.^o Marguerite le Prevost, épouse de Bauduin de Gomer, seigneur de Schoon-Velde .

XVI. Guillaume LE PREVOST, chevalier, épousa Jeanne Devalle, dont il eut :

- 1.° Thomas, chevalier, marié avec Marie de Saint-Venant ;
- 2.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 3.° Jean, chevalier, seigneur de Guermanez, marié avec Jeanne de la Houssoye, mort sans postérité ;
- 4.° Wallerand, chevalier, marié, 1.° avec Jeanne des Champs ; 2.° avec Jeanne des Fresnes, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :
 - a. Antoine, mort en bas âge ;
 - b. Wallerand, qui épousa Philippote de Bou-tey, qui le fit père de Jacques le Prevost, marié avec Jeanne Vander-Noot, dont Adrien le Prevost, chevalier, seigneur de Drumez, mort sans hoirs ;
 - c. Jacqueline, épouse de Gilles de Vaulx, dont postérité ;
 - d. Anastasie, religieuse à l'hôpital Comtesse, à Lille ;
 - e. Isabelle, mariée avec Jean Dommessant, veuf d'Antoinette de la Porte ;
 - f. Marguerite, femme de Jean de Camphin ;
- 5.° Robert, mort sans alliance ;
- 6.° Philippine le Prevost, morte sans avoir été mariée.

XVII. Nicolas LE PREVOST, 1^{er} du nom, chevalier, épousa Jeanne de la Porte, qui, étant restée veuve, se remaria avec Vavrien de Raisse, écuyer, seigneur du Plouich. Elle laissa de son premier mariage :

- 1.° Guillaume, chevalier, qui laissa, de Barbe de Montfort, son épouse :
 - a. Jean le Prevost, écuyer, seigneur de la Cessoye, marié avec Anne Vanlart ;
 - b. Barbe, femme de Jean de Godschalch ;
- 2.° Maximilien, prêtre, trésorier et chanoine de Saint-Pierre, à Lille ;
- 3.° Nicolas, dont l'article suit ;

- 4.^o Marie-Madeleine, femme de Jean de la Chapelle, dont postérité ;
- 5.^o Jeanne, épouse de Jean Deleflye, chevalier, seigneur d'Enneulin, dont postérité ;
- 6.^o Antoinette, mariée à Jacques de Hénin, veuf de Catherine de Gomer ; elle vivait en 1551, et laissa postérité ;
- 7.^o Clémence, qui s'allia avec Charles de Morteuf ;

Bâtard.

Robert le Prevost, fils naturel de Nicolas.

XVIII. Nicolas LE PREVOST, II^e du nom, chevalier, épousa Isabellé Alatruye, veuve de Jacques le Machon, dit de le Sauch. Il en eut :

- 1.^o Maximilien, qui épousa Madelaine Barrat ;
- 2.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 3.^o Mathieu le Prevost, prêtre.

XIX. Jacques LE PREVOST, III^e du nom, chevalier, épousa Jacqueline Barrot. Il laissa de ce mariage :

- 1.^o Adrien, dont l'article suit ;
- 2.^o Marguerite le Prevost, femme de Charles Grenu, seigneur du Fay.

XX. Adrien LE PREVOST, chevalier seigneur d'Ingheim, des Marez, etc. ; neuvième échevin de la ville de Gand, épousa Joséphine Borluut, dont il eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Philippe, chanoine à Seclin ;
- 3.^o Adrien, sergent-major de la ville de Gand, mort sans alliance ;
- 4.^o Marie, femme de Jean de Borluut ;
- 5.^o Jeanne le Prevost, mariée à Claude de Brune, seigneur de Bouchaut, dont postérité.

XXI. Jacques le Prevost, IV^e du nom, chevalier, seigneur d'Ingheim, épousa Françoise de Barch, dont il eut :

- 1.^o Josse-Hyacinthe, mort sans alliance ;
- 2.^o Catherine le Prevost ;
- 3.^o Marie-Jacqueline le Prevost d'Ingheim, mariée à François de Brune, écuyer, seigneur de

Bouchaut, son cousin, fils de Claude de Brune, seigneur du même lieu, et de Jeanne le Prévost mentionnés plus haut.

SECONDE BRANCHE.

XV. Hubert LE PREVOST, chevalier, grand-bailli de Lille, huissier d'armes du Roi et des ducs de Bourgogne, troisième fils de Thomas le Prévost, et de Jeanne l'Escarlante, sa première femme, épousa Jeanne Hemery, et mourut le 27 mai 1416. Il fut inhumé au chœur des Frères mineurs, à Lille, où se voyait son épitaphe, creusée dans la muraille. De ce mariage sont issus :

- 1.° Gilles, dont l'article suit;
- 2.° Jennequin, chevalier, homme d'armes, qui fut tué près de Gand, l'an 1452.

XVI. Gilles LE PREVOST, 1^{er} du nom, chevalier, épousa Jeanne du Visage, avec laquelle il vivait à Lille, en 1448. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, chevalier, mort sans enfants de Catherine Vrète, son épouse;
- 2.° Philippe, dont l'article suit;
- 3.° Antoinette le Prevost, dame de Baisniers, mariée à Guillaume de Grandbus, seigneur de Winvenchœuls.

XVII. Philippe LE PREVOST, écuyer, seigneur des Marissons, panetier du duc Charles de Bourgogne, le 15 février 1464, époque à laquelle il prêta serment pour cet office, entre les mains de Guillaume Lefond, chevalier, seigneur de Douray, conseiller, premier maître-d'hôtel du duc de Bourgogne, épousa, 1.° Marie de Truyelles; 2.° Françoise Vazin. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Alix, morte sans alliance;

Du second lit :

- 2.° Gilles, dont l'article suit;
- 3.° Louis, écuyer, marié avec Marie Bauvins, de Bruges;
- 4.° Barbe le Prevost, mariée à Thomas le Machon, dit de le Sauch.

XVIII. Gilles LE PREVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur des Marissons, commandait un corps de troupes wallones, en 1520. Il mourut le 11 novembre 1557, et fut enterré dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, sous un grand marbre bleu. Il avait épousé Jacqueline Oysel, qui le rendit père de :

1.^o Sébastien, dont l'article suit ;

2.^o Jacqueline le Prévost, morte sans alliance.

XIX. Sébastien LE PREVOST, chevalier, seigneur des Marissons, mort le 27 juin 1588, et inhumé dans l'église de Sainte-Catherine, à Lille ; avait épousé, 1.^o Marie le Batteur, 2.^o Barbe du Bacq, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1.^o Gilles, mort le 20 septembre 1588 ;

2.^o Sébastien le Prevost, chevalier, seigneur des Marissons, marié avec Catherine de la Grange, fille de Paul de la Grange, président de la chambre des comptes à Lille. Il en eut :

A. Adrien, chevalier, seigneur des Marissons, marié, le 13 mai 1630, avec Adrienne Grenu, qui le fit père de :

a. Adrien, chevalier, seigneur des Marissons, qui eut une fille naturelle, nommée Marie-Catherine le Prevost, mariée en secondes noces, avec Georges le Grand, procureur du Roi, et greffier de la bourse commune des pauvres, à Lille ;

b. Autre Adrien, marié avec Barbe de Brune ;

c. Marie-Antoinette, morte sans alliance ;

B. Sébastien, mort capucin ;

C. Jean-Baptiste, mort sans alliance ;

D. Pierre, mort en bas âge ;

E. Autre Pierre, chevalier, seigneur de la Becque, marié avec Marie-Françoise Alatruye, dont il eut :

a. Pierre-François, chevalier, seigneur de la Becque ;

b. Louis-François, chevalier, seigneur du Bois ;

- c. Elisabeth - Françoise le Prevost ;
 F Barbe , morte sans alliance ;
 G. Catherine , mariée avec Guillaume de
 Waignon , seigneur de la Marlière ;
 3.° Guillaume , mort sans alliance ;
 4.° Maximilien , mort assassiné ;
 5.° Adrien , moine à l'abbaye de Marchiennes ;
 6.° Jacques , dont l'article suit ;
 7.° Jeanne ,
 8.° Marguerite , } mortes sans alliance.

XX. Jacques LE PREVOST , II^e du nom , chevalier , seigneur des Marissons , mort au mois d'août 1602 , et inhumé en la chapelle de Saint-Nicolas de Saint-Etienne , à Lille , au pied de l'autel , sous un marbre bleu , avait épousé Isabeau de Fourmestaux , dont il eut :

- 1.° Antoine , dont l'article suit ;
 2.° Barbe , mariée avec messire Guillaume Braem ,
 chevalier ;
 3.° Catherine , morte sans alliance .

XXI. Antoine LE PREVOST , chevalier , seigneur des Marissons , de Faches , etc. ; servit le prince cardinal Ferdinand , lorsque Honnain était assiégé par l'armée française et hollandaise , en 1621. Il épousa , le 12 juin de la même année , Michelle Pouille , qui le rendit père de :

- 1.° Sébastien le Prevost ;
 2.° Ferdinand , dont l'article suit ;
 3.° Liévin , mort sans alliance ;
 4.° Barbe le Prevost ;
 5.° Anne le Prevost , mariée avec François Imbert ,
 chevalier , seigneur de Warenguien , dont posté-
 rité ;
 6.° Autre Barbe , mariée à Adrien Varlop , écuyer ,
 seigneur de Bihamel ;
 7.° Françoise ,
 8.° Marié , } mortes sans alliance.

XXII. Ferdinand LE PREVOST , chevalier , seigneur des Marissons , de Faches , etc. ; épousa Marie-Madelaine du Retz , dame de la Dimette , ainsi qu'il appert par un

acte de partage, du 27 février 1707; il eut de ce mariage :

- 1.° Jean-Ferdinand-Guillaume, qui suit;
- 2.° Eustache-Ignace, marié avec Marie-Anne-Josèphe Wannepain, qui le rendit père de :
 - a. Marie-Anne-Elisabeth, mariée avec Lucien Taviel, dont la postérité subsiste de nos jours;
 - b. Marie-Anne-Alexandrine, femme, par contrat du 31 octobre 1739, de messire Joseph-Louis de Zennequin, écuyer, seigneur de Nieppe;
- 3.° Liévin, mort à l'âge de quinze ans;
- 4.° Robert-Adrien, mort au service d'Espagne;
- 5.° Anne-Louise, morte sans alliance;
- 6.° Catherine-Michelle, épouse d'Antoine Lespilllet, seigneur de Hauboïs, dont une fille;
- 7.° Marie-Marguerite, morte sans alliance;
- 8.° Elisabeth-Ignace le Prevost.

XXIII. Jean-Ferdinand-Guillaume LE PRÉVOST DE BASSERODE, chevalier, seigneur des Marissons, du Hautgrenier, de la Dimette, etc.; épousa Thérèse Petit-de-Mezfery, dont il eut :

- 1.° Sébastien-Ferdinand-Joseph, chevalier, seigneur du Hautgrenier, de la Dimette, etc., député de la noblesse de Flandre, mort sans avoir été marié, le 14 novembre 1782;
- 2.° Pierre-François-Joseph, chevalier, seigneur d'Hernienck, marié avec N. le Sage de Bavay, dont sont issus :
 - a. Sébastien-Alexandre-Ferdinand-Joseph, mort à Lille, sans alliance, le 28 octobre 1781;
 - b. Marie-Josèphe-Séraphine;
 - c. Elisabeth-Françoise-Alexandrine, mariée, 1.° en 1796, à Jean-François-Hubert Faider, de Mons, décédé le 16 janvier 1802; 2.° le 6 janvier 1812, à messire Desiré-Maximilien Cambier, écuyer;
 - d. Marie-Marguerite-Josèphe, dame de la Dimette, épouse, le 25 janvier 1802, de messire Xavier Obert, chevalier, seigneur

de la Mairie, de Grévillers, de Courtembus, de la Mousserie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur;

- 3.° Jean-Baptiste-Guillaume, dont l'article suit;
- 4.° Louis-François-Alexandre, chevalier, ancien officier du régiment Dauphin, infanterie, mort à Tournay, en 1796. Il avait épousé, 1.° N. Liégeois, 2.° N. d'Herbais du Hontois;
- 5.° Marie-Thérèse-Alexandrine, } mortes sans
- 6.° Marie-Madelaine-Séraphine, } alliance;
- 7.° Elisabeth-Françoise-Alexandrine,
- 8.° Catherine-Louise le Prevost, mariée, 1.° à N. le Febvre, écuyer, seigneur de Schoonvelde; 2.° en 1765, à messire Louis-Valentin-Joseph, vicomte de Mailly-Mamez, seigneur d'Ebleghem, colonel au régiment de la Marck, infanterie, né à Aire, en Artois, le 14 février 1727, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans hoirs, à Lille, le 5 juillet 1815.

XXIV. Jean-Baptiste-Guillaume LE PREVOST DE BASSERODE, chevalier, seigneur de Hautlieu, de Hautgrenier, ancien capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en Canada, vers l'an 1760, dame Marie-Luce Quessy ou Caissy, veuve de Jean-Baptiste Sire, capitaine de vaisseau, tué en Acadié, par les Anglais, en 1758. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-François, né le 11 juillet 1761, mort en bas âge;
- 2.° Charles-François-Marie, dont l'article suit;
- 3.° Henriette, morte en bas âge;
- 4.° Aimée le Prevost, morte à Tonnay Charente, à l'âge de huit ans.

XXV. Charles-François-Marie LE PREVOST, chevalier de Basserode, né le 25 juin 1774, seigneur de Hautgrenier, de Hautlieu, des Marissons, etc, etc., ancien élève du roi Louis XVI, chevalier des ordres de Saint-Lazare, de la Légion d'Honneur, et du Phénix de Hohenlohe, officier en 1791, a servi dans la compagnie de MM. les officiers de Vintimille, à l'armée des princes, en 1792, ex-inspecteur des gardes nationales de l'arron-

dissement de Lille, département du Nord, colonel de la garde nationale de cette ville, en 1816, breveté à Gand, en 1815, a épousé à Lille, le 16 juin 1798, Marie-Anne-Hyacinthe-Josephe l'Espagnol de Grimby, fille de messire Charles-Joseph de l'Espagnol, écuyer, seigneur de Grimby, de Cavrines, de Corbeil, etc., conseiller pensionnaire des états de Lille, Douai et Orchies, et de dame Marie-Jeanne-Henriette-Josèphe de Thieffry de Rœux. De ce mariage sont issus :

- 1.° Catherine-Joséphine-Eulalie, née à Lille, le 19 septembre 1799 ;
- 2.° Henriette-Philippine-Hyacinthe-Désirée, née à Lille, le 3 avril 1801 ;
- 3.° Lucre-V Valentine-Rose, née à Lille, le 14 février 1803 ;
- 4.° Charlotte-Ida le Prevost de Basserode, née à Lille, le 28 juillet 1805.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. *Supports* : deux griffons. *Cimier* : le lion de l'écu issant d'un casque de chevalier, entre un vol banneret. *Cri* : *Rhodes, Rhodes*.

ROBERT, famille noble et originaire de Lorraine, puis transplantée en Normandie et en Guienne, représentée par :

Messire Joseph-César ROBERT, né à Dieppe, le 6 avril 1742, qui a épousé à Versailles, le 11 février 1782, Marie-Françoise de Jouvencel, d'une famille noble de Lyon ; de ce mariage :

- 1.° Antoine-Jacques-César, né à Rouen, le 21 mai 1783 ;
- 2.° Adolphe-Gérard-Joseph, né à Rouen, le 29 décembre 1788 ;
- 3.° Alphonse-Joseph, né à Rouen, le 1^{er} juin 1793 ;
- 4.° Laurent-François-César, né à Bordeaux, le 29 janvier 1798 ;
- 5.° Alphonsine-Louise-Marie, née à Rouen, a épousé M. Pierre-Victor Gaillard, de Rouen ;
- 6.° Adèle-Françoise-Marguerite, née à Rouen, a épousé M. Jean-Baptiste-Henry Assailly, de Marseille.

Armes : De gueules, à la couronne d'or.

BARDON DE SÉGONZAC. La maison de Bardon de Ségonzac, établie depuis plusieurs siècles en Périgord, a toujours tenu dans cette province un rang distingué par ses services et par ses alliances, et a produit plusieurs sujets recommandables. Michel de Bardon était écuyer banneret, et servait sous le maréchal de Sancerre, en 1375. — Jean de Bardon servait en qualité d'écuyer, en 1386. — Marc-Comte de Bardon, était capitaine d'infanterie en 1615, et écuyer du Roi en 1624. Ce fut lui qui fit ériger la terre de Ségonzac, en Baronie, en 1623. — François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, son fils, était capitaine de cent lances, au régiment de Cugnac, en 1675. — Un autre François-Louis de Bardon, était capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, en 1699. — Un autre du même nom servait dans l'artillerie. — Jean-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, après avoir long-tems servi dans la maison du Roi, fut élevé au grade de maréchal de camp ; ses deux frères étaient : l'un major du régiment de Royal-Piémont, et l'autre, commandant en second des gardes du pavillon, s'est retiré avec le grade de capitaine de vaisseau du Roi.

Les principales alliances des seigneurs de Bardon-de-Ségonzac, et de Castel, sont avec les maisons d'Abzac, d'Alloigny, d'Audoins, d'Aydie, de Belcier, de Carbonnières, de Cazela, de Chasteignier, de Chabans, de Courtin, du Puy, de Fars, de Fayard, de Fénelon, de Feydit, de Gontaut, de Jousseaulme, de Lambertie, de Lestrade de la Cousse, de Malet de la Jorie, de Marquessac, de Maurige, de Mellet, de Montferrant, de Nouallis, des Pousses, de la Roche-Aymon, de Roux, de Sanzillon, de Ségur, de Stapleton, de Vigier, etc.

Les plus anciennes possessions que la maison de Bardon ait eues en Périgord, sont :

1.° Le repaire de la Salle, situé au bourg de Taniers, dans la diocèse de Sarlat ; on n'en connaît pas l'origine, mais on présume qu'il a été apporté vers la fin du XIV^e siècle, par la femme de Michel de Bardon.

2.° Le repaire et fief, de Migofolquier, ou Castel, si-

tué dans la paroisse de Lussac, près de Campagne, et de Saint-Cyprien, relevant à foi et hommage de l'archevêché de Bordeaux, fut apporté par Géraude Del Mercat, femme de Guillaume II de Bardon, laquelle en avait hérité de sa mère.

3.^o Pagenal, dans la paroisse de Tayac, paraît venir de la maison de Folquier.

4.^o Le Cazela, dans la paroisse de Saint-Cyprien, a été apporté probablement par Anne de Cazela, mariée en 1564, à comte de Bardon.

5.^o La terre de Ségonzac, érigée depuis en baronie, est entrée dans la maison de Bardon en 1572, par le mariage de Madeleine de Vigier, fille et principale héritière d'Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, avec Raimond de Bardon.

6.^o Le fief de Gastaudias, situé dans la paroisse de St.-Paul-Lizonne, vient de Marguerite Audoins, mariée en 1607, à Raimond de Bardon, de la branche de Castel. Elle avait hérité de ce fief de Marguerite de Jay, sa mère.

7.^o Plazac vient de Jeanne de Lestrade de la Cousse, etc.

Il n'est pas facile de décider si le nom de Bardon est originairement patronimique, ou s'il est dû à quelque terre ou fief, dont l'ancien propriétaire aurait pris le nom, comme cela se pratiquait assez généralement dans le commencement des croisades.

La première de ces deux opinions est la mieux fondée en probabilités. On connaît à la vérité deux lieux appelés Bardon ou Bardou, dont l'un est situé au diocèse de Sarlat, et appartient à la maison de Souillac, et l'autre est près de Moulins, en Bourbonnais; mais jusqu'à présent on n'a découvert aucun rapport entre ces lieux et la maison de Bardon. Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'étymologie de ce nom, il est constant qu'il est très-ancien, et qu'il a été adopté comme prénom par plusieurs familles, et à des époques très-reculées.

Les plus anciens titres de la maison de Bardon ayant été perdus ou égarés, dans les divers déplacements qu'elle a faits; d'ailleurs les guerres avec l'Angleterre en ayant détruit une grande partie, on n'a pas pu établir de filiation suivie pour les premiers degrés. On se bornera donc à rapporter par ordre chronologique, tous les sujets du nom de Bardon, qu'on n'a pu découvrir jusqu'à présent.

Bardon fut archevêque de Mayence, depuis l'an 981

jusqu'en 1051. (A cette époque, les surnoms n'étaient pas encore héréditaires).

Le prénom de Bardon, successivement adopté pendant plusieurs générations, par les anciens sires de Coignac, était en quelque sorte devenu patronimique dans cette maison.

Isambert de Bardon (*Bardun*), souscrivit une charte, par laquelle Geofroi, comte d'Anjou, remit à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, toutes les mauvaises coutumes qu'il y prenait; cette charte est datée de l'an 1062, le jour que le comte d'Anjou prit possession de la ville de Saumur. (*Cartul. de l'abb. de Saint-Florent de Saumur, page 97*).

Le Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche, en Limosin, contient plusieurs donations faites à cette abbaye, dès les XI^e et XII^e siècles, par des seigneurs du nom de Bardon. On en remarque, entr'autres une, datée de l'an 1071, sous le règne de Philippe I, roi de France, faite par Pierre de Bardon (*Bardos*), et par Adémar, son neveu. (*Cartul. de l'abb. d'Uzerche, fol. 160*).

Une autre donation fut faite à cette abbaye, le jour qu'Etienne de Vitrac y fut enterré, en présence de Hugues de Vitrac, son frère, et de Guillaume de Bardon, son gendre (c'est-à-dire gendre d'Etienne de Vitrac.) (*Ib. fol. 156*).

Adémar de Bardon, agissant du consentement de Boson, son frère; fit donation à la même abbaye, entre les mains de Gausbert, qui en était abbé (entre 1097 et 1108) de tout ce qu'il possédait au Mas de la Galmondie, qu'il tenait en fief du vicomté de Limoges.

Le même Adémar de Bardon (*Bardos*), donna au même monastère d'Uzerche, tout le fief ou baillie, qu'il avait sur la moitié de la dixme de l'église de Condat, la moitié de deux borderies et des héritages situés dans la paroisse de Saint-Julien de la Porcherie. (*Ibid. fol. 159*).

Gaucelin de Bardon, et Pierre, son frère, furent témoins de la donation de l'église de Celom à l'abbaye d'Uzerche. (*Ib. fol. 45*).

Avant l'an 1120, Aimar d'Archiac, fit la guerre à Guillaume de Taillefer, comte d'Angoulême, à cause du château d'Archiac, auquel il prétendait avoir part, et le prit sur lui, de vive force, étant assisté d'Aldoin, seigneur de Barbezieux et de Bardon, seigneur de Coignac.

(*Nouv. Bible des manusc. du P. Lab général. de la maison de la Chasteigneraie, page 22*).

Il est fait mention de Gilles de Bardon dans un rouleau en parchemin, contenant les recettes et dépenses du domaine du Roi, en plusieurs provinces, en 1270. *Pro Emendà Bardon Egidii, etc. (Cab. de M. Fabre, avocat)*.

L'an 1348, il fut passé un accord, en vertu d'une sentence arbitrale, entre Pierre d'Albert, seigneur de Guissen et ses hommes, d'une part ; et le seigneur Arnaud-Guilhem d'Agremont (ou d'Aigremont) et ses hommes des paroisses de Bergory, de Bardos, et autres, d'autre part. On y trouve parmi ceux du parti du seigneur d'Agremont; Peyre-Arnaud de Bardos, Robert d'Agremont, Bernard de Beeveder, etc. (*Cab. de M. Fabre, avocat*).

Dans le même titre, et encore parmi les hommes du parti du seigneur d'Agremont. on remarque Bernard, seigneur de Bardos, Bernard de Miremont, Raimond d'Aguerre, etc.

Guillaume Bardon de Beaunoir fit son testament le mercredi après la fête de Saint-Gilles 1349, par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Sainte-Léogane de la Roche-sur-Yon ; fit plusieurs dons aux églises, entr'autres, celui d'une rente de dix livres, assise en la châtellenie de la Garnache. Il y fait mention de Perroche, sa femme, nomme ses exécuteurs testamentaires, etc.

L'an 1352, le pape Clément VI manda à l'évêque de Saint-Flour d'accorder, s'il le jugeait à propos, la dispense de l'empêchement de parenté qui existait entre noble homme Durand Ameilh (*Amelhi*) et Philippe ou Philippine de Bardon, sa femme, habitant du diocèse de Clermont, lesquels s'étaient mariés quoiqu'ils fussent parents au troisième degré. la lettre du pape est datée de Villeneuve-lez-Avignon, le 3 des calendes d'octobre, la XI^e année de son pontificat (29 septembre 1352) (*Arch. du Vatican*).

Amanieu d'Albret, réformateur de la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre, se transporta à Sainte-Tourette, en Berri, dont s'était emparé Guillem Bardot, capitaine anglais ; il lui enjoignit de le rendre, avec défense de faire la guerre et de prêter aucun secours à messire Hutin de Vermeillon, au sire de Sully. Le

Borgne de Priest, bailli de Bourges, fit citer le capitaine devant le roi d'Angleterre, à Londres, le samedi après la Saint-André, l'an 1360. (*Manusc. de Colbert, à la Bibl. du Roi*).

Dans la montre de messire Guillaume le Boutillier, chevalier-bachelier, sénéchal d'Angoumois, deux autres chevaliers et vingt-sept écuyers de sa compagnie, reçus à Poitiers le 15 août 1386, est nommé parmi les écuyers, Jean de Bardon (*Cab. de M. Fabre, n. 17*).

Dans le rôle de la compagnie de neuf cent soixante-quatorze hommes d'armes, commandés par messire Robert de Floques, chevalier, bailli et capitaine d'Evreux, commis par noble seigneur monseigneur de Loheac, maréchal de France, en date du 14 juin 1458; sont compris, dans ladite compagnie, *Olivier Bardon*, Jean de Fontenay, Guillaume de Purecourt, etc. (*ibid.*).

On trouve dans la recherche de la noblesse de Normandie par Monfaut, en 1463, parmi les nobles de la sergenterie d'Orbec, Laurent Bardon. (*Bibl. du Roi, vol. 8369, p. 14*).

Dans un rôle d'une compagnie d'hommes d'armes et archers, commandés par M. le sénéchal de Toulouse, Gaston du Lyon, en date du 18 août 1471. Sont compris parmi les archers, *Olivier de Bardon*, Guillaume Tessier, Antoine de Lamotte, etc. (*Cab. de M. Fabre, n. 115*).

On trouve dans un manuscrit contenant les quartiers de noblesse de M. de Cheylus, chevalier, reçu à Malte en 1540, vers l'an 1480, il y est fait mention de *Marguerite Bardon*, son aïeule maternelle, épouse de Jean d'Eccurre. (*ibid., n. 283*).

Enfin, dans un rôle d'hommes d'armes et archers, commandés par M. Louis d'Ars, en la ville de Parme, du 2 février 1520. Sont nommés, parmi les archers, *Jean Bardon*, François Tizon, Charles Mornay, etc. (*ibid., n. 109*).

On trouve dans un registre contenant les généalogies des familles de Moulins, en Bourbonnais, celle de messieurs de Bardon de Nuage, ou Miage. (*Cab. du Saint-Esprit*).

Il y avait aussi des seigneurs de Bardon en Bretagne; car, suivant les registres des jugements de maintenue des

nobles de cette province, conservés autrefois au cabinet des ordres du Roi :

« Mercœur Bardon, seigneur de Malleville, en l'évêché de Nantes, fut déclaré noble d'extraction en 1668. » Il portait pour armes : *de gueules, à trois croissants d'or.*

» Pierre Bardon, demeurant à Rennes, fut débouté de noblesse, faute de production, en 1670.

Quoiqu'il soit très-probable que plusieurs des extraits qu'on vient de lire, sont absolument étrangers à la maison de Bardon de Ségonzac, on a jugé à propos de les rapporter ici, pour constater l'ancienneté du nom, et faire sentir la nécessité de se livrer à de plus amples recherches. On a cru devoir faire omission de plusieurs sujets, dont l'identité des caractères anciens *n* et *u*, rendait le nom équivoque, en laissant des doutes sur celle de ces deux lettres qui le terminait. Un exemple suffira pour donner quelque idée de ces nombreux sacrifices.

« Lorsque Henri I^{er}, roi de France, alla, vers l'an 1047, au secours de Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du second lit de Richard II, duc de Normandie, qui était assiégé dans un fort construit sur la montagne d'Arques; l'armée du Roi était commandée par Enguerand, comte de Ponthieu, et par *Hugues de Bardoul* ».

Le père Daniel, qui rapporte ce fait, ajoute que : « le choc fut rude, et les Français, que cette attaque inopinée avait mis en désordre, lâchèrent le pied; ils furent vivement poursuivis, et la défaite fut considérable. Un de leurs généraux, savoir, Engelram, comte d'Abbeville et de Ponthieu, y fut tué, et un autre, nommé *Hugues Bardou*, y demeura prisonnier, un grand nombre de soldats, etc. ».

La maison de Bardon paraît avoir formé plusieurs branches, dès les temps les plus reculés; mais le manque de titres n'a pas permis, jusqu'à présent, de marquer la séparation de ces branches, ni d'en suivre la marche et les progrès, ni même d'en déterminer le nombre. Il paraît cependant, d'après les extraits qu'on vient de rapporter, qu'il y en avait d'établies, non-seulement en Périgord, mais encore en Angoumois, en Limosin, en Rouergue, en Auvergne, en Bourbonnais, en Tou-

raine, en Normandie, et jusqu'en Bretagne. Mais, peut-être, au lieu d'être des branches d'une même famille, issues de même tige, étaient-ce des familles différentes, et qui n'avaient rien de commun entr'elles que le nom. La connaissance de toutes ces familles exigerait de longues et pénibles recherches qui seraient probablement infructueuses, surtout dans les dépôts particuliers, à raison de l'incendie et de la dispersion des anciens titres, qui, dans presque toutes les provinces de France, ont été la proie du vandalisme révolutionnaire. Nous nous bornerons donc à rapporter sommairement tout ce que nous avons pu découvrir sur le petit nombre de branches que cette maison a fournies depuis son établissement en Périgord, c'est - à - dire, depuis environ quatre cents ans.

S'il est difficile de marquer la séparation et le nombre des premières branches de la maison de Bardon, il ne l'est pas moins de désigner le lieu et même la province qui a été son berceau. Nous savons qu'elle est venue s'établir dans le diocèse de Sarlat; et nous avons de fortes raisons pour dater cet établissement de la fin du quatorzième siècle: mais aucun monument certain ne nous fait connaître le point d'où elle est partie. Ce qui paraît le plus probable, est qu'elle est sortie de l'Angoumois, province d'ailleurs limitrophe de Périgord, et que c'est dans cette province qu'il faut chercher le berceau de cette famille. A défaut de preuves positives et littérales, nous réunirons toutes les conjectures et probabilités qui peuvent donner du poids à cette opinion, qui est aussi fondée sur la tradition.

1.° Les armes des seigneurs de Bardon de Ségonzac, n'offrent aucun point de ressemblance avec celles de Bardon, de Normandie, de Bretagne, de Paris, de Vivarais, etc., ce qui indique qu'il n'y a pas entr'eux de communauté d'origine.

2.° L'orthographe du nom de Bardon s'est conservée sans altération, en Angoumois et en Périgord, ce qui n'a pas eu lieu ailleurs, particulièrement en Normandie et en Limosin, où on l'a écrit *Bardou* et *Bardoul*, *Bardos* et *Bardot*.

3.° Les prénoms de messieurs Bardon du Périgord et de l'Angoumois, ont beaucoup de rapport entr'eux, et roulent alternativement sur des *Pierre* et des *Guillaume*,

suivant l'usage généralement suivi dans ce tems-là, où le grand-père donnait son nom de baptême à son petit-fils, en lui servant de parrain.

Nous ajouterons de nouvelles raisons à l'appui de cette opinion, quand nous traiterons l'article de Michel de Bardon, que nous regardons comme le premier de cette maison qui se soit établi en Périgord.

On ne parlera point ici des seigneurs de *Bardou*, *Bardoul* ou *Bardouil*, en Normandie, divisés en plusieurs branches, ou peut-être issus de familles différentes; car outre que leurs armes diffèrent entr'elles, ils paraissent eux-mêmes n'avoir jamais eu de rapport avec la maison de Bardon de Ségonzac.

M. d'Hozier a publié dans le quatrième registre de l'Armorial général, la généalogie d'une famille de Bardon, qui ne se rattache point aux autres: elle est connue sous le nom de seigneurs de Grosbois, de Valicieux et de Belmont, établie à Paris et en Vivarais: leur preuve remonte à l'année 1549, à noble Jean Bardon, avocat au parlement de Paris, puis procureur-général au grand conseil. Ils portent pour armes: *De sable, à un bourdon a'or, posé en pal, chargé au milieu d'une coquille de même, et accosté en chef de deux molettes d'éperon, aussi d'or.*

La bibliothèque du Roi conserve deux anciens sceaux des armes de la maison de Bardon; ils sont en cire rouge, et ont été apposés à deux quittances originales, données au trésorier des guerres, par Michel de Bardon, écuyer, pour ses gages militaires; le sceau de la première, qui est de l'an 1375, est presque entièrement détruit, on n'y aperçoit plus qu'une très-petite partie du casque, une levrette, et quelques légers fragmens de l'inscription ou légende.

Le sceau apposé à la deuxième quittance, qui est de l'an 1383, a été moins endommagé, puisqu'il n'en manque qu'environ le quart; mais la gravure est si grossière et si mauvaise, qu'il est très-difficile de déterminer avec certitude, les pièces dont l'écu est composé. Voici ce qu'avec beaucoup de soins, et de peines, on est parvenu à déchiffrer.

L'empreinte de ce sceau est un écu de forme antique, et penché à dextre. On y distingue à sénestre *deux annelets disposés en pal, sur ce flanc*, de manière à permettre d'assurer qu'ils font partie *de cinq, rangés en orle*, dont

celui de pointe, et les deux du flanc dextre manquent, parce que cette partie de l'écu est brisée. Du centre de l'écu est issant un *lion*, (ou suivant quelques-uns, un chien,) sans que l'écu paraisse en rien, coupé ou séparé par aucun trait. Cet écu est *timbré*, sur l'angle senestre, d'un *casque recouvert de son volet, à longue queue recourbée vers senestre, le long de laquelle, et dans toute son étendue, remonte une levrette*, ou quelque'autre] animal semblable, sans qu'on puisse distinguer si elle servait de *support*, ou si elle faisait partie de quelque ornement inhérent au casque. La légende laisse à peine apercevoir deux lettres.

On voit que ces anciennes armes n'offrent aucun point de ressemblance avec celles que porte aujourd'hui la maison de Bardon de Ségonzac, et qu'elle a conservées depuis plus de deux cents ans, à quelques légères différences près, qui tiennent uniquement à la manière de blasonner. Voici comment M. d'Hozier les a définitivement réglées dans le premier registre de son Armorial général.

D'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules, becquetant un barbeau de sable, posé en fasce, et le tenant sous ses serres; à une croizette de gueules, posée au canton dextre du chef. Casque couronné d'un cercle de baron.

La conformité qui se trouve entre ces armes et celles de l'ancienne maison de Vigier de Ségonzac, dont Raimond de Bardon épousa l'héritière en 1572, autorise à croire que dans l'origine, elles ont été les mêmes, et que ce sont celles de Vigier, adoptées par la maison de Bardon, en vertu de quelque substitution.

Le armes de Vigier-Ségonzac, étaient : *d'or, à un épervier de sable, qui se paît sur une perdrix de même; l'un et l'autre becqués et membrés de gueules.*

La légère différence qu'on remarque entr'elles, provient sans doute du changement qu'on a jugé à propos de faire à ces dernières, depuis l'alliance de 1572, pour les convertir, en quelque manière, en armes parlantes. Il n'aurait fallu, pour cela, (le fond restant le même,) que changer l'épervier en aigle, (si toutefois l'ignorance des peintres et des graveurs n'a pas suffi pour opérer cette conversion, et métamorphoser la perdrix en barbeau; on sait que *bar* est le nom d'un poisson de mer appelé en latin *barbus*, ou *mulus*, et que le même mot *bar*, en termes de blason, signifie proprement un barbeau

(*barbus*). La croisette ancrée, seule étrangère à cette similitude, et placée au centre du quartier d'honneur, peut alors être considérée comme un reste des anciennes armes de Bardon, ainsi que peut être le *barbeau*, puisqu'il est impossible de n'y voir qu'une brisure. On a quelque sujet de croire que ce fut Marc-Comte de Bardon, premier baron de Ségonzac, qui opéra ce changement, lorsqu'il fit ériger la seigneurie de Ségonzac en baronnie, l'an 1623.

Qui sait même si ce ne fut pas pour la même raison, qu'à propos de cette érection, il adopta de préférence le titre de baron, quoique peu usité à cette époque, dans cette partie de la France, et que Louis XIII, ainsi que Louis XIV, conférèrent même très-rarement? L'espèce de rapport qu'il offrait avec son nom de famille Bardon, a pu entrer pour beaucoup dans les motifs de cette préférence.

La généalogie de la maison de Bardon de Ségonzac a été publiée, pour la première fois en 1738, par les soins de M. d'Hozier, juge d'armes de France, qui l'a insérée par extrait, dans le premier registre de l'Armorial général. *Regist. 1, part. 1, pag. 49*. Elle a été réimprimée depuis, en 1770, avec un peu plus d'étendue, par la Chesnaie des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, tom. 1, pag. 720*. Elle se trouve aussi dans les tablettes généalogiques, et dans plusieurs autres recueils du même genre, mais elle a été traitée dans tous ces ouvrages, d'une manière superficielle et incomplète.

Nous avons déjà énoncé notre opinion sur l'origine de la maison de Bardon, et nous croyons qu'elle est sortie de la province d'Angoumois; il est du moins certain qu'avant le quatorzième siècle, on n'en trouve aucune trace en Périgord, et qu'il n'en est fait mention ni dans les Cartulaires de Chancelade, et de Cadoin, ni dans aucun des nombreux Chartiers qui existaient autrefois dans la même province, et que nous avons été à portée de consulter.

Son premier auteur connu est un seigneur nommé Bardon, qui est nommé avec Guillaume Paluel et Landry Ayraud, dans la charte de fondation de l'abbaye royale de Fontdouce, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saintes, de l'an III. Ces seigneurs fournirent le terrain

ou local sur lequel cette abbaye fut bâtie. (*Mabil. Annal. Bened.*)

Nous n'invoquerons pas le témoignage des Cartulaires de Saint-Cybar d'Angoulême, et de Saint-Amand de Boisse, dans lesquels il est fait mention du nom de *Bardon*, dans les onzième et douzième siècles; et nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ci-devant d'un *Bardon*, seigneur de Coignac, vers l'an 1120, pour nous hâter d'arriver à des époques moins éloignées de notre tems.

Le 3 des nones de novembre 1326, Arnaud de la Porte, clerc, et Itier de la Porte, clerc, son fils, habitans de Luganac, firent vente, à Hélié Gornier ou Garnier, (*Gornerii*), de la Tour-Blanche, de trois setiers de froment de rente, due entr'autres, par *Pierre Bardo*, Pierre Ancho, Itier de Broulhac, *Guillaume Bardo*, et autres, sur certains héritages, situés à la Tour-Blanche, Vertelhaç, etc.

Peut-être l'un de ces deux *Bardon*, dont l'auteur de cet extrait a omis de rappeler la qualification noble, fut-il père de Guillaume I de *Bardon*, qui suit, par lequel nous allons commencer cette généalogie.

I. Guillaume DE BARDON, 1^{er} du nom, vivait vers le milieu de XIV^e siècle, et paraît avoir fait sa résidence ordinaire en Angoumois. On ne connaît pas avec certitude le nom de son père, mais le rapprochement des tems et des lieux, porte à croire qu'il était fils de Pierre ou de Guillaume *Bardon*, nommés dans l'acte de 1326, dont on vient de parler.

Il est peut-être le même qu'un Guillaume de *Bardon*, qui fut présent au testament de Guillaume de *Bardon-de-Beanois*, daté du mercredi après la fête de Saint-Gilles, 1349.

L'an 1364, et le vendredi avant la fête de Saint-Barthélemi, il rendit, comme neveu et héritier de messire Jourdain de *Bardon*, prêtre, aveu et dénombrement à Hélié, évêque d'Angoulême, d'un grand nombre d'héritages et hébergemens ou maynemens, situés en la paroisse de Preissac (*de Praysaco*) et ailleurs, relevans de l'évêché d'Angoulême. (*Inv. du cab. de M. Blondeau-du-Charnagé*). On ignore le nom de sa femme, et le tems de sa mort. On lui donne pour fils :

- 1.^o Michel de Bardon, qui suit ;
- 2.^o Jean de Bardon, écuyer, comparut à la montre de M. Guillaume le Boutillier, chevalier-bachelier, sénéchal d'Angoumois, avec deux autres chevaliers et vingt-sept écuyers de sa compagnie, reçue à Poitiers le 15 août 1386. (*Cab. de M. Fabre*).

Un acte du 17 mai 1445, conservé dans les archives du bureau des finances de Montauban, fait mention d'un *Jean Bardo* ; mais il est douteux qu'il soit le même que le précédent.

II. Michel DE BARDON, écuyer, servait déjà en 1375, en la compagnie et sous le gouvernement de Louis de Sancerre, maréchal de France, suivant la montre de lui et de sept écuyers de sa chambre, reçue à Saint-Julien, en Limosin, le premier jour de novembre de la même année 1375 (*Original conservé à la bibl. du Roi*).

Il donna deux quittances, scellées de son sceau, à Jacques Renart, trésorier des guerres : « La première, » datée de Niort, en Poitou, le 27 avril 1375, est de la » somme de six vingt quinze (135) livres tournois, francs » d'or pour 20 sols tournois pièce, en prêt sur les gages » de lui et de huit autres écuyers de sa chambre, des » servis et à desservir (est-il dit) ès présentes guerres » du Roy nostre seigneur, ès parties de Xaintonge et » d'Angoulême, en la compagnie et sous le gouvernement » de M. Louis de Sancerre, maréchal de France ». (Le sceau est perdu).

» La deuxième quittance, qui est datée du 21 novem- » bre 1375, est de la somme de six vingt livres tournois ; » pour ses gages et ceux de sept autres écuyers de sa » chambre, desservis et à desservir, en ces présentes » guerres, ès parties de Xaintonge, de Périgord et de » Limosin, en la compagnie et sous le gouvernement de » M. Louis de Sancerre, maréchal de France ».

N. B. Le sceau qui avait été apposé à cette quittance, est plus qu'à demi emporté, on n'y reconnaît qu'une partie du mot *sigillum* et un quadrupède, ressemblant assez à une levrette, mais on ne peut pas distinguer, si elle faisait partie de l'écu, ou si elle servait de support.

Il est probable que Michel de Bardon fut le premier de sa maison qui vint s'établir en Périgord, et qu'il habita d'abord le repaire de la Salle, situé au bourg de Taniers,

qu'il avait eu par mariage ou par acquisition, et qu'il transmet à ses descendants. Ce qui peut servir d'appui à cette opinion, est 1.^o qu'avant l'an 1400, on ne trouve aucune trace de séjour de la maison de Bardon, en Périgord, et qu'on n'a connaissance d'aucun titre ancien de cette province, qui en fasse mention ; 2.^o il est certain que le fief de la Salle appartenait à Guillaume II de Bardon, puisqu'il en prend le nom dans quelques actes ; ce qu'il n'aurait pas fait, si ce fief ne lui était pas venu de la succession de son père ; 3.^o le repaire de la Salle relevait à foi et hommage du seigneur de Beynac ; s'il avait appartenu à la maison de Bardon, antérieurement à Michel de Bardon, il en serait certainement fait mention dans les registres des hommages de Beynac, qui remontent à l'an 1300. Ce silence indique assez que Michel est le premier qui l'a possédé et transmis à ses descendants.

Nous trouvons encore une quittance originale, datée du 11 septembre 1383, qui nous apprend que Michel de Bardon était alors écuyer banneret. L'importance de cette pièce nous a engagé à la donner au long et à en conserver même l'ancienne orthographe.

« Sachent tuit, que je Michiel Bardon, escuier, con-
 » fesse avoir eu, et receu de Guille d'Enfernet, trésorier
 » des guerres du Roy nostre Sire, la somme de cent
 » quatre vins dix L. T. le franc d'or pour xx s. en prest,
 » sur les gaiges de moy, ij chhrs, et de xxxiiij autres
 » escuyers de ma compagnie desservis et à desservir en
 » la compagnie et sous le gouvernement du Roy notre-
 » Sire, pour le service en ceste chevauchie, où il est
 » de pnt. sur les champs, ou pais de Flandres, contre
 » les Engloiz de la some de ciiijxx-x l. dessus dite, je
 » me tiens pour bien payé. Donné soubz mon scel, le
 » xj^e jour de septembre, l'an mil ccciiijxx et iij ». *(Orig. au cab. du S. Esprit, vol. 10 des sceaux, fol. 575).*

N. B. La description du sceau qui est presque entier, a été insérée à la page 108 de ce mémoire.

Femme N...., dont on ignore le nom ; mais on suppose avec assez de vraisemblance, qu'elle était fille unique du seigneur de la Salle, dans la paroisse de Taniers. On lui donne pour enfants, sans qu'on puisse jusqu'à présent en fournir la preuve directe et littérale :

1.^o Guillaume II de Bardon, qui suit, et depuis

lequel la filiation est suivie et prouvée littéralement ;

- 2.^o Gerald ou Geraud de Bardon (*Bardo*), fut témoin, avec Bertrand d'Artense et Pierre Fourrier, d'un acte du 10 octobre 1426, par lequel Guillaume de Veyras de Montignac, céda au couvent des cordeliers de cette ville, tout le droit qu'il avait sur le mas de la Folhose, pour la somme de 40 sols, que le même de Veyras devait à noble homme Golfier Hélie, seigneur de Vilhac. (*Arch. du couvent des cordeliers de Montignac*).

III. Guillaume BARDON, II^e du nom, seigneur des Repaires de Migofolquier, dans la paroisse de Lussac et de la Salle, dans celle de Taniers, au diocèse de Sarlat, est connu par les titres, depuis l'an 1450 jusqu'en 1464.

Le long et malheureux règne de Charles VI, sans cesse agité par des troubles et des guerres civiles et étrangères, est regardé comme une des époques des plus désastreuses de notre histoire, et c'est cette époque, qui, à raison de l'extrême rareté des titres de famille, offre moins de ressources pour établir des degrés de filiation. Cette pénurie se fait sentir principalement dans la province de Guienne, qui, durant un grand nombre d'années, fut le théâtre de la guerre entre la France et l'Angleterre ; c'est pour cela que nous sommes privés de la connaissance des premiers faits qui concernent Guillaume de Bardon, et que, jusqu'à présent, nous n'avons pu recouvrer aucun acte qui le rattache à Michel de Bardon, qui fut probablement son père.

Le premier acte qui fasse mention de lui, est le contrat de mariage de Pierre de Bardon, son fils, daté du 9 mars 1450. Guillaume de Bardon y intervient avec Geraude del Mercat, sa femme, et y prend la qualité de noble homme, il fait, par cet acte, donation à son fils, de l'hôtel du Repaire, situé dans la paroisse de Lussac, qui est sans doute le même qu'on a nommé depuis Migofolquier.

Le 2 février 1457 (v. s.), il consentit, tant en son nom, qu'en celui de Geraude del Mercat, sa femme, et Pierre de Bardon, son fils, à une reconnaissance féodale, faite par Guillaume, Hugues et Antoine Pagès, frères germains, habitant de la paroisse de Lussac, en

faveur de Simon de Viens (ou de Vins), marchand de Montignac. (*Arch. du château de Fages*).

Le 10 août 1459, Geraude Del Mercat, énoncée fille de Guillaume Del Mercat, et de Marie Folquier, rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, pour un repaire situé dans la paroisse de Lussac, lequel avait appartenu à feu Raimond Folquier, sous le devoir d'une paire de gants blancs. (*Arch. de l'archev. de Bordx., regis. de Philiparie, notaire, fol. 36*).

On ignore l'époque précise de la mort de Guillaume de Bardon. Il paraît, par un acte de l'an 1478, qu'il vivait encore en 1464, ainsi que sa femme, puisqu'on y rappelle la vente qu'ils firent, le 3 mai de cette année, à Simon, ou Simonet de Viens, d'une rente assise dans la paroisse de Lussac. (*Arch. de M. le comte de Clermont-Touche-Bœuf*).

Il est rappelé seul dans un acte du 25 novembre 1481, par lequel François de Bardon, seigneur de Migofolquier, son fils, demande au seigneur de Beynac, l'investiture d'une maison appelée la Salle, située au-dessous de Taniers, « qui lui appartenait, dit-il, à raison de la succession de Guillaume de Bardon, son père. (*Arch. du château de Beynac*).

Enfin, il est rappelé avec la dénomination de Guillaume de Salles (*de Salas*), et avec Geraude Del Mercat, appelée ici Gyronne Del Merchat, sa femme, dans un acte du 2 juin 1484. (*Arch. de la famille de Fars*).

Femme: Geralde, ou Geraude Del Mercat, nommée aussi Gyronne *Deu* Merchat, ou Del Mercat, fille de Guillaume Del Mercat, et de Marie Folquier. Cette dernière était fille et héritière universelle de Hugues Folquier, habitant du repaire de Folquier, situé dans la paroisse de Lussac.

C'est Marie de Folquier qui a porté dans la maison de Guillaume Del Mercat, son mari, le repaire de Migofolquier, qui devrait, ce me semble, être plutôt appelé de *Nugo Folquier* ou *Den Vgo Folquier*, c'est-à-dire le repaire de Hugues Folquier, qui en fut le fondateur, ou le premier propriétaire, et dont Marie Folquier fut héritière. Le sobriquet de *Viragogue* lui est donné par le peuple des environs, mais on ne le trouve employé dans aucun titre.

La maison de Folquier, en Périgord, éteinte depuis

long-tems, était noble et ancienne: Hélie, Vrdimal et Vital Folquier, sont compris au nombre des seigneurs qui firent hommage à Arnaud, archevêque de Bordeaux en 1307; Hélie Folquier, nommé dans des actes de 1322 et 1323, possédait des biens dans la paroisse de Tayac, et est qualifié damoiseau et co-seigneur de Campagne: un acte de 1328 le dit damoiseau de la paroisse de Lussac.

Hugues Folquier, fils d'un autre Hugues, demeurant près de l'église de Lussac, fit hommage à Hélie, archevêque de Bordeaux, en 1365. Il est encore fait mention de lui dans un autre acte de 1373.

On lit ce qui suit dans un vieux terrier conservé autrefois dans les archives du château de Campagne; il est sans date, mais d'une écriture de 1420 à 1430.

» Guillaume Folquier de la Dicha Proffia (de Campagne) *X den de Renda*.

» Johanne Folquier de la Dicha Proffia, *V den*, etc. de Renda ».

Les archives du bureau des finances de Montauban, nous font connaître une famille du nom de Folquier, qui avait formé des établissements dans la province de Rouergue, dès le commencement du XIV^e siècle; mais rien ne prouve qu'elle ait eu la même origine que celle de Folquier, en Périgord.

Le repaire de Migofolquier a reçu plusieurs dénominations; il est appelé le repaire de défunt Raimond Folquier, dans un titre de l'an 1459, et le repaire de Folquier, dans un autre titre de 1479. Quelquefois il est nommé simplement le *repaire*. Enfin le nom de Migofolquier a prévalu, et se trouve employé concurremment avec Nugofolquier. Il semble que ce dernier devrait être préféré, si l'usage n'y était pas contraire; car il est probable, comme on l'a dit, qu'il doit son origine à un de ses anciens propriétaires nommé Hugues Folquier, qui, peut-être, fit bâtir le château, et lui donna son nom.

Du mariage de Guillaume de Bardon et de Geraude Del Mercat, sont provenus les enfants qui suivent :

- 1.^o Pierre de Bardon, qui suit ;
- 2.^o Jean de Bardon, appelé aussi Folquier, de même que ses frères cadets, du nom de Marie Folquier, leur aïeule maternelle, est connu par deux actes, dont le 1^{er} est un arrentement, fait le 18 mai 1464, par lui, et François et Jacques de Bardon, ses

frères, en faveur de Pierre de Pecheogut, d'un *eyrial*, situé dans le Bourg de Lussac. Il est nommé dans cet acte *Jean Bardon*, autrement *Folquier*, (*Folcherii*) habitant du château de Migofolquier, paroisse de Lussac.]

Le second est une afferme du Mas de Roque-morel, faite le 24 janvier 1465 (v. st.), par lui et ses frères, à Jean Tardiou.

Ce sont les deux seuls actes qui le concernent, dont on ait connaissance jusqu'à présent. On ignore s'il a été marié.

3.^o François de Bardon, dit Folquier, paraît avoir eu en partage, dans la succession de son père, la maison ou repaire de la Salle, situé dans la paroisse de Taniers, et la Fazion, ou Mas du Bosquet, qui relevaient à foi et hommage du seigneur de Beynac.

Il est nommé dans l'arrentement du 18 mai 1464, et dans l'acte d'afferme du 25 janvier 1465 (v. st.) qu'on vient de citer. Son nom se trouve aussi dans une vente faite le 27 avril 1473, par Jacques de Bardon, son frère, à Jean Tardiou ; et dans un arrentement fait le 6 mars 1478, par le même Jacques de Bardon, en faveur de Jean de Mayrinhac, habitant de Tayac.

Le 25 février 1479 (v. st.), il reçut, conjointement avec Jacques, son frère, une reconnaissance féodale de Jean Mercier, et de Jean Labatut, habitants du lieu de Tayac, pour un mainement appelé *le Chaylo*, et une pièce de terre, assise au territoire de *Rocamilh*, le tout situé dans la même paroisse de Tayac. François et Jean de Bardon, sont qualifiés dans cet acte *nobles seigneurs et habitants du repaire de Migofolquier*, ce qui semblerait indiquer qu'ils possédaient en commun, ou par indivis, le repaire et fief de Migofolquier.

Le 3 mars 1479, il fit un compromis avec Antoine Pagès.

N. B. Il résulte de cet acte que François de Bardon, qui y est qualifié co-seigneur du repaire de Migofolquier, avait arrenté le lieu de Lussac, audit Pagès, qui voulait s'emparer du lieu de la Mérolie.

Le 6 mars 1479 (v. st.), il arrenta aussi avec

Jacques, son frère, à Guillaume Tardiou et autres, un village vulgairement appelé la Foradière, situé dans la paroisse de Campagne.

Enfin, le 25 novembre 1481, il déclara devant Bertrand de Beynac, seigneur de Beynac et de Comarque, qu'il possédait, en vertu de la succession de défunt Guillaume de Bardon son père, certaines maisons appelées de la Salle, situées au-dessous du lieu de Taniers et la Fazion, ou Mas Del Bousquet, dont il lui demande l'investiture, à la charge d'en acquitter les droits et devoirs.

On ignore s'il a laissé de postérité ;

- 4.° Jacques de Bardon appelé autrement *Folquier*, est regardé comme l'auteur d'une branche établie en Limosin, qui s'est divisée en plusieurs rameaux. Elle sera rapportée ci-après.
- 5.° Petronille de Bardon, se maria avant l'an 1454, avec noble homme Pierre de Fars, seigneur du noble hospice, ou repaire de Fosselandric, paroisse de Coulaures, Jurisdiction d'Exideuil, fils de noble Pierre de Fars et de Marie Pelegrin ; elle vivait encore en 1483, suivant le testament de son mari, daté du 8 janvier de la même année 1483, (v. st.)
- 6.° Jeanne de Bardon, surnommée de Salle (*de Salas*), épousa noble personne Thomas des Posses ou des Pousses (*de Possas*) suivant un accord passé le 2 juillet 1484, entre elle et son mari, d'une part ; et nobles Bernard et Adémar des Posses (des Pousses), enfants du même Thomas des Posses et de Marie de Fars, sa première femme ; de l'autre, au sujet du repaire de Saint-Avit, situé dans la paroisse de Thiviers ; elle vivait encore le 5 avril 1486, suivant un acte par lequel Adémar des Pousses se rendit appelant d'une sentence rendue par le juge de Thiviers.

IV. Pierre DE BARDON, fils aîné de Guillaume de Bardon et de Geraude Del Mercat, mourut probablement avant son père, ou ne lui survécut que très-peu de tems, puisqu'il n'est plus fait mention de lui dans les actes postérieurs à son mariage, qui est de l'an 1450. Il est rappelé comme défunt, dans une quittance dotale du

1^{er} mai 1489, et dans le contrat de mariage de Jean, son fils, du 5 mai 1489.

Femme: Guillemete ou Guilherme de Fars, fille de noble homme Pierre de Fars, seigneur du noble hospice ou repaire de Fosselandric, dans la paroisse de Coulaures, et de Marie Pelegrin, cette dernière, héritière universelle d'Aimeric Pelegrin, seigneur de la Pelegrinie, dans la paroisse de Saint-Priest, de Fougère, mariée par contrat du 7 mars 1450 (v. st.), Pierre de Bardon est qualifié dans cet acte, noble homme, et y est assisté de ses père et mère.

Il se fit ainsi une double alliance, entre les maisons de Bardon et de Fars: Pierre de Bardon épousa Guillemete de Fars, sœur de Pierre Fars, lequel se maria avec Petronille de Bardon, sœur de Pierre; on ne lui connaît que deux enfants, qui sont:

1.^o Jean de Bardon, qui suit;

2.^o Pierre de Bardon est nommé dans plusieurs actes, et presque toujours avec ses frères et ses oncles: ces actes sont une vente du 27 avril 1473; un arrentement du 6 mai 1478; un hommage du 5 mai 1489; une reconnaissance du 13 avril 1490; un arrentement du 5 avril 1493. Il transigea, le 29 avril 1510, avec Jean, son frère, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, au sujet du partage de leurs biens. Le dernier acte qui fasse mention de lui, est le testament de Jacques, son oncle, du 13 octobre 1517.

On ignore s'il a été marié.

V. Jean de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, ou Migofolquier, paroisse de Lussac, au diocèse de Sarlat, paraît avoir perdu son père de bonne heure, et avoir été mis sous la tutelle de Jacques de Bardon, son oncle. A l'exemple de celui-ci et des autres membres de sa famille, il prit d'abord le nom de *Folquier*, qu'il quitta bientôt après, pour ne prendre dorénavant que celui de Bardon. Le premier acte qui fasse mention de lui, et qui lui donne le nom de *Folquier*, est une vente faite le 27 avril 1473, par Jacques et François de Bardon, ses oncles, et par Pierre, son frère, à Jean Tardiou, habitant du Mas ou village de Farina, paroisse de Campagne, d'un bois situé à la Ropie, paroisse de Tayac.

Le 6 mai 1478, il fit conjointement avec ses oncles et.

son frère appelé, comme lui Folquier, un arrentement en faveur de Jean de Mayrinhac, habitant de Tayac, d'une pièce de terre ou bois, située dans la paroisse de Tayac, entre le tènement de Pagenal, et le bois de la Ropie.

Le 14 avril 1489, il vendit conjointement avec noble Jacques de Bardon, son oncle, habitants l'un et l'autre du repaire noble de Migofolquier, à noble et puissant homme François de Beynac, seigneur de la Roque-des-Peagers, et de Tayac, 2 quartons de froment, 3 de seigle, 2 d'avoine, 11 sols et 2 poules de rente, sur le Mas de la Servantie, paroisse de Tayac.

Le 1^{er} mai 1489, Marguerite de Marquessac, qui lui était destinée en mariage, donna quittance portant renonciation à plus amples droits, en faveur de noble Jean de Marquessac, son père. Dans cet acte, Jean de Bardon est qualifié « noble Jean Bardon, fils légitime de noble Pierre Bardon, habitant du noble repaire de Migofolquier, paroisse de Tayac ».

Le 5 mai 1489, il rendit hommage conjointement avec noble Jacques de Bardon, son oncle, et Pierre de Bardon son frère, habitants du noble repaire de Migofolquier, paroisse de Lussac, châtellenie de Bigaroque, à noble et puissant homme Jean-Bertrand de Beynac, à raison de plusieurs maisons, prés, terres, villages, bois, maines, bories, cens et rentes, situés dans la châtellenie de Comarque, provenant de la succession de feus nobles Pons de Giversac et Marie Folquier.

Le 13 avril 1490, il reçut avec Pierre de Bardon, son frère, pour une moitié, et Jacques de Bardon, leur oncle, pour l'autre moitié, une reconnaissance de Gérard Borghonh, habitant du mainement de la Rogayrie, paroisse de Tayac, à raison de deux Cartonées de terre, et d'un journal et demi de pré, ou environ, contigus, situés dans la même paroisse de Tayac et au lieu appelé à la Fon-Bolhmaga.

Le 8 février 1490 (v. st.), il fit un arrentement conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, en faveur de Jean Tardiou, et autres, d'une pièce de terre, et pré, situés dans la paroisse de Tayac, dans la rivière (ou plaine) de Brassac.

Le 16 septembre 1491, il transigea de concert avec Jacques de Bardon, son oncle, avec le seigneur de Beynac. Par cet acte, dans lequel il est nommé Jean *Bardo*

autrement *Folquier*, l'oncle et le neveu reconnaissent certaines rentes qu'ils possédaient au lieu du Castanet.

Le 5 avril 1493, agissant conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, et au nom de Pierre de Bardon, son frère, absent, il arrenta à Guillaume Tardiou, habitant du mainement de la Vernhole, paroisse de Campagne, une pièce de terre et désert, situés dans la paroisse de Lussac, et aux appartenances du repaire de Migfolquier.

Le 1^{er} juin 1493, il reçut conjointement avec Jean de Marquessac, son beau-père, une procuration de noble Marguerite de Marquessac, sa femme, pour recevoir de noble Pons d'Hebrard, seigneur de Canhac, en Querci, la somme de 160 livres,, à elle due pour cause mentionnée en la transaction passée entr'eux, le 11 mars 1486, devant *Martin*, notaire à Gourdon.

Le 16 janvier 1494 (v. st.), le même, uni à noble Jacques de Bardon, son oncle, obtint de noble et puissant seigneur François de Beynac, seigneur de la Roque, une prolongation de pacte de rachat, pour six ans, de certaines rentes, qu'ils avaient vendues à ce dernier, lesquelles étaient assises sur les villages de la Vernhole, paroisse de Campagne, de Dauranse, la Pique, la Serventie, la Combe, etc., paroisse de Tayac.

Le 29 août 1510, il transigea avec noble Pierre de Bardon, son frère, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, pour lequel ils avaient compromis sur noble Jacques de Bardon, leur oncle, et sur Guillaume et Jean Tardiou, qui avaient prononcé une sentence arbitrale, etc. Il paraît par cet acte, que les parties avaient fait le partage de leurs biens, qui étaient situés dans les paroisses de Lussac, Campagne et Tayac.

L'an 1511, et le..., il obtint conjointement avec Jacques de Bardon, son oncle, la prolongation d'un terme de vente à pacte de rachat, de certaines rentes assises dans la paroisse de Tayac, qu'ils avaient consentie en 1502, au profit de François de Beynac, seigneur de La Roque-des-Peagers, et de Tayac.

L'an 1516, il consentit avec Jacques et François de Bardon, à une reconnaissance faite en faveur de noble et puissant homme François de Beynac, par Antoine Yssartier, pour raison d'un pré situé à Las Rauzières, paroisse de Tayac.

Le 12 juillet 1517, il est fait mention de lui dans un acte de vente, faite par nobles Jacques et François de Bardon, père et fils, en faveur d'Olivier Philippe, habitant de la paroisse de Taniers.

Le 1^{er} janvier 1518 (v. st), il assista aux articles du mariage d'Aimar de Bardon, son fils, avec Borguine de Fénelon, et le 8 avril 1519, au contrat de mariage de Guillemete, sa fille, avec Étienne d'Artensec.

Enfin, le 22 novembre 1519, il est fait mention de lui dans une transaction passée entre noble Aimar de Bardon, son fils, et Annet Geneste de Saint-Cyprien.

On ignore l'année de sa mort; cependant il paraît qu'il vivait encore en 1524, suivant un acte daté du 1^{er} avril de cette année, portant que François de Bardon (fils de Jacques) et Jeanne de Marquessac, acensèrent un pré, situé dans le voisinage du repaire de Migofolquier, joignant le pré de noble Jean de Bardon.

Femme: Marguerite de Marquessac, ou Marqueyssac, du lieu de Beynac, mariée par contrat du 5 mai 1489; elle était fille de noble Jean de Marquessac, qui lui constitua en dot 200 livres, et de Jeanne de Solmignac.

Elle avait déjà donné quittance à son père, et fait renonciation à plus amples droits, par acte du 1^{er} mai 1489. Elle donna procuration à son mari, le 1^{er} juin 1493, et elle est rappelée dans les articles de mariage d'Aimar de Bardon, son fils, du 1^{er} janvier 1518 (v. st.); il paraît qu'elle ne vivait plus alors. Ses enfants sont:

- 1.^o Aimar ou Adémar de Bardon, qui suit;
- 2.^o Guillemete, nommée aussi Guilherme ou Guilhone de Bardon, fut mariée, par contrat du 8 avril 1519, avec Étienne d'Artensec (*d'Artenset*), fils de François, habitant de la Faurie, paroisse de Mortemar. Jean de Bardon, son père, lui constitua en dot « 75 livres, trois robes de drap de » couleur, bonnes et compétentes, et un lit également bon et compétent, au dire de deux » hommes probes » (acte reçu par *Mirilhoni*, notaire);
- 3.^o Guillemete, nommée aussi Guilherme ou Guilhelme de Bardon, mariée à Bertrand de Malar-tigue, laquelle donna quittance, conjointement avec son mari, le dernier novembre 1534, à

noble Aimar de Bardon, de la somme de 25 livres, faisant partie de la dot à elle constituée par feu Jean de Bardon, son père, et ledit Aimar, son frère.

N. B. Il est incertain, si c'est la même que la précédente, qui aurait pu avoir été mariée deux fois, ou si elle en était la sœur cadette, portant le même nom de baptême.

VI. Aimar ou Adémar DE BARDON, écuyer, seigneur de Castel, autrement du repaire de Migofolquier ou Nugofolquier, paroisse de Lussac, de Pagenal, paroisse de Tayac, etc., succéda à noble Jean de Bardon, son père.

Le 22 novembre 1519, il passa avec Annet Geneste, habitant de Saint-Cyprien, une transaction, de laquelle il résulte qu'il avait maltraité ledit Geneste et sa servante, et Léonard et Marie Tardiou : les parties en vinrent à un accommodement, et traitèrent par la médiation de leurs amis, nommément de noble homme François de Fages, capitaine de Bigaroque, pour l'archevêque de Bordeaux. Aimar de Bardon procéda sous l'autorité de noble Jean de Bardon, son père. Cet acte fut passé au lieu de la Capelle Saint-Laurent.

Le 8 avril 1519 (v. st.), il assista au contrat de mariage de Guillemete de Bardon, sa sœur, avec Etienne d'Artensec.

Le 4 mars 1528 (v. st.), il acquit de noble Jeanne de Marquessac (*de Marcaissac*), et de noble François de Bardon, son mari, différents droits, entr'autres, partie du noble repaire de Migofolquier. Cet acte fut passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, devant *La Sudria*, notaire.

Le 16 janvier 1533 (v. st.), il vendit à noble homme Bertrand de la Barde, écuyer, seigneur de Monsec, capitaine du château de Monclar, pour le seigneur d'Estissac, une terre située dans la paroisse de Lussac, pour le prix de 30 livres tournois. Cet acte dans lequel il est qualifié « noble homme *Aymar Bardon, seigneur de Castel de Migofolquier, habitant de la paroisse de Lussac* », fut passé devant Tiremont, notaire, en présence de noble François de Campnhac, écuyer, seigneur de Marzac et de l'Herm, et de Bernard de Marquessac (*de Marqueysac*), habitant du lieu de Beynac.

Le dernier novembre 1534, Bertrand Malartigue et Guillemette de Bardon, sa femme, lui donnèrent quittance de la somme de vingt-cinq livres, pour la dot constituée à la même Guillemette, par défunt Jean de Bardon, son père, et par ledit Aymar de Bardon, son frère.

L'an 1534 et le... , il fut passé un compromis entre lui, d'une part, et M^e Jean Vivien, notaire, et noble Jeanne de Marquessac, conjoints, d'autre part, sur divers procès qu'ils avaient entr'eux devant le juge de Saint-Cyprien et du Bugue (sans en expliquer les motifs, ni la cause).

Le 26 mars 1534 (v. st.), il reçut quittance de M. Yves Boteil, bourgeois, de la somme de trois cent cinquante livres portée en une quittance du même Boteil, et de noble Jacqueline Maurige, donnée à noble Guillaume de la Roumegière, chevalier, seigneur de la Roumegière ; cette somme provenant de la dot de ladite Jacqueline Maurige.

Le 16 septembre 1535, il vendit à Mariote de Senmon, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le village de la Roumegière, pour la somme de dix-sept livres tournois. Cet acte, qui fut passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, fait mention d'une obligation consentie en faveur du même Aymar de Bardon, retenue par Jean Valland, notaire de Saint-Cyprien.

Les 23 avril 1535, il passa un accord avec noble demoiselle Jeanne de Marquessac (*de Marçayssac*), veuve de noble François de Bardon, et alors femme de maître Jean Vivien, procureur d'office de l'archevêque de Bordeaux. Il est énoncé dans cet acte, qu'elle était fille de feu noble Poncet de Marquessac, seigneur de Saint-Panthaly, qui lui avait constitué une dot de cinq cents livres tournois. On y rapporte aussi les confrontations du repaire de Migofolquier, qui sont, d'un côté, les appartenances du village de François Bretonnesque, les appartenances du village de la Guilhalmie, les appartenances du village de la Teulède, les appartenances del Trelh, et le ruisseau, appelé de Barssac, etc. Cet acte fut passé à Saint-Cyprien, devant Baure, notaire.

Le 25 janvier 1535 (v. st.), il vendit à Pierre et Marie Borgonh, un bois et une terre *Estionaditz*, conti-

gus, situés au mas de la Pique, paroisse de Tayac, et une terre au mas de la Rogeyrie, etc.

Le 11 juillet 1536, il vendit conjointement avec demoiselle comtesse de Maurige, sa femme, à Hélié, François, Jean et Géraud Huguetz, une pièce de terre contenant vingt-cinq cartonnées, située dans la paroisse de Tayac, au village de la Pique (*de la Piqua*) et de la Rogeyrie et au lieu appelé l'Estang.

Le 16 janvier 1537 (v. st.), il assista au contrat de mariage de noble Geoffroi de Bardon, son fils, avec Marguerite de Carbonnières.

Le 12 (*aliàs* le 16) juillet 1539, il rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, M. de Grammont, pour le fief de Migofolquier, par acte signé de *Traux*, notaire.

Le 25 mai 1540, il vendit des terres près de celles d'Arnaud de la Vergne et de l'étang de noble Pierre Bonal, seigneur de Campagne, à noble Marguerite de Carbonnières, femme de noble Geoffroi de Bardon, son fils.

Le 12 mai 1545, il transigea, conjointement avec damoiselle comtesse Maurige, son épouse, avec Geoffroi de Bardon, écuyer, son fils, et Marguerite de Carbonnières, épouse de ce dernier, et fille de ladite Maurige. Il fut convenu, par cet acte, « qu'Aimar de Bardon et » comtesse Maurige jouiraient, leur vie durant seulement, de la moitié des héritages, et possessions du re- » paire de Migofolquier et du village de Pagenal, joignant » ensemble, et que Geoffroi de Bardon et Marguerite » de Carbonnières jouiraient de l'autre moitié ». Il fut convenu, en outre, « qu'après le décès d'Aimar de Bar- » don, toutes les possessions du village de Pagenal reste- » raient à ladite comtesse Maurige et à ses enfants, etc. ». Cet acte fut passé à Migofolquier, devant *Salvandi*, notaire.

Le 17 avril 1548, il assista au contrat de mariage de Marguerite de Bardon, sa fille, avec noble Pons Rosset.

Le 7 mai 1551, il est fait mention de lui dans une acquisition faite par Geoffroi de Bardon, son fils, de noble Bertrand de Montlouis, et autres, de certaines rentes que lui, Aimar de Bardon, avait vendues au même Bertrand de Montlouis le 7 avril 1537.

Le 8 juin 1553, il rendit hommage au roi, de la seigneurie de Migofolquier.

(Il est dit ailleurs que ce fut Geoffroi, son fils).

Le 22 janvier 1553 v. st.), il fit, conjointement avec comtesse Maurige, un échange avec Hélié Chaumont, Sartre, par acte reçu par *Buysson*, notaire, dans lequel ils sont dits habitants du village Pagenal, paroisse de Tayac.

Le 20 novembre 1554, il fit donation, conjointement avec comtesse Maurige, demoiselle, son épouse, habitans du village de Pagenal, paroisse de Tayac, à Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son fils, du repaire noble de Pagenal à la charge, par le même Geoffroi, de résider avec ses père et belle-mère ; et après leur décès, de convoquer trente prêtres pour assister à leur enterrement, et de payer deux sols tournois pour chaque messe. Il s'engagea, en outre, à donner à son père, à chaque fête annuelle, la somme de dix sols tournois ; de payer une somme de cent livres à François de Bardon, son frère puîné, fils du second lit d'Aimar, son père, et celle de cinq sous tournois à Jean de Bardon, écuyer, religieux au monastère de Lezat, aussi fils du second lit d'Aimar de Bardon. Cet acte fut passé en la maison noble de Castel, devant *du Perier*, notaire royal.

Après l'année 1554, on ne trouve aucun acte qui fasse mention d'Aimar de Bardon ; ce qui fait présumer qu'il mourut la même année, ou bientôt après.

Il épousa, en premières noces, par articles, ou accord, en français, du premier jour de l'année 1518, et par contrat en latin, du même jour, Borguine de Fénelon, fille de noble Notih de Fénelon (*Notih de Fenelo, ou Feleno*), seigneur de Nogayrols, de Courts (*de Curtibus*), et, en partie, de *Solonio*, au diocèse de Cahors ; par ce contrat, noble Jean de Bardon et sa femme donnent à leur fils la moitié de leurs biens, dont ils se réservent l'usufruit, et promettent d'entretenir les futurs époux selon l'état de leur maison. Le père de la future épouse lui donne cinq cents livres tournois, et promet de l'habiller selon son état. Ce contrat fut passé à Nogayrol, devant Guillaume de Fogato, notaire, dans la paroisse de Salon (*de Salonio* ou *Solonio*), au diocèse de Cahors, en présence de nobles hommes François de Fages, seigneur *del* Bosquet, de Raimond de Marques-sac, seigneur de Marquessac, de Bernard du Castela, seigneur du Castela, de la province du Périgord, et

autres. Après la célébration de ce mariage, les clauses du contrat furent ratifiées par acte du 17 février de la même année 1518, en présence de nobles et sages, Bernard de Marsa, seigneur de Marsa, Aguet de Guerre (*de Guera*), seigneur de Montamel (*de Montemelho*), de Jean de Bardon, le jeune, *del* Castel, Jean de Barte ou la Barte, bachelier-ès-décrets, recteur du lieu de Saint-Saturnin et autres.

Borguine de Fénelon ne vivait plus en 1528. On ne voit pas qu'elle ait laissé d'autres enfants que Geoffroi, qui suit.

Il épousa, en secondes noces, Comtesse Maurige, mariée avant l'an 1528. Elle était alors veuve de noble Jean de Carbonnières, et mère de Marguerite de Carbonnières, qui fut mariée en 1537, à Geoffroi de Bardon, fils du 1^{er}. lit d'Aimar de Bardon, son mari. — Le 4 mars 1528 (v. st.), elle acquit, conjointement avec ce dernier, qu'elle avait épousé en secondes noces, différens droits de noble Jeanne de Marquessac, et de François de Bardon, son mari, entr'autres une partie du noble repaire de Migofolquier, par acte passé aux Aysies, paroisse de Tayac. Elle intervint aussi dans plusieurs autres actes passés par son mari, tels qu'une vente du 11 juillet 1536, un contrat de mariage du 16 janvier 1537 (v. st.), une transaction du 12 mai 1545; un échange du 22 janvier 1553 et une donation du 22 novembre 1554. Les enfants de Aimar de Bardon furent :

Du premier lit :

- 1.° Geoffroi, dont l'article suit;

Du second lit :

- 2.° François de Bardon, auquel Geoffroi de Bardon, son frère aîné fut chargé de donner une somme de cent sous, par acte du 28 novembre 1554;
- 3.° Jean de Bardon, qualifié *écuyer* et religieux au monastère de Lezat, auquel Geoffroi de Bardon, son frère, fut chargé de payer la somme de cinq sols tournois, par acte du 28 novembre 1554. (Le monastère de Lezat, de l'ordre de Cluni, est situé dans le pays de Foix).
- 4.° Marguerite de Bardon, mariée par contrat du 17 avril 1548, avec noble Pons de Rosset, sieur de Lavassol, *aliàs*, del Cluzel, de la paroisse de

Panissaus, diocèse de Sarlat, fils de feu noble Jean Rosset, sieur du Cluzel. L'acte passé devant *de Ortic*, notaire.

VII. Geoffroi DE BARDON, écuyer, seigneur de Castel, ou Migofolquier, de Pagenal, etc., est nommé dans l'acte de vente consenti, par Aimar, son père, en faveur de Marguerite de Carbonnières, sa belle-fille, femme de Geoffroi, le 23 mai 1540. Ils firent un partage, conjointement avec nobles Aimar de Bardon et comtesse Maurige, seconde femme de ce dernier, le 12 mai 1545. Par cet acte, ils entrèrent en possession de la moitié des repaires de Migofolquier et de Pagenal.

Le 7 mai 1551, il acquit, de noble Bertrand de Montlouis, écuyer, seigneur de Monsec, et de noble Guyote de Monsec, sa femme, Pierre de Montlouis, leur fils, et demoiselle Marguerite de Fages, sa femme, des rentes que noble Aimar de Bardon, père de Geoffroi avait vendues à Bertrand de Montlouis, le 7 avril 1537.

Il rendit hommage au Roi, de la seigneurie de Migofolquier, le 8 juin 1553.

Le 16 août 1560, il fit son testament, et ne vivait plus le 15 avril 1562, suivant un accord passé, en ce jour, entre Marguerite de Carbonnières, sa veuve, et François de Bardon, écuyer.

N. B. Ce testament n'existe plus; mais il est rappelé dans une transaction du premier novembre 1600, qui sera rapportée dans la suite.

Geoffroi de Bardon épousa, par contrat passé à Migofolquier, devant *Salvandi*, notaire, le 16 janvier 1537, (v.st.), Marguerite de Carbonnières, fille de noble Jean de Carbonnières, et de noble demoiselle Comtesse Maurige; cette dernière fut la seconde femme de noble Aimar de Bardon, selon qu'il est énoncé par les actes ci-dessus.

Le 15 mars 1600, Marguerite de Carbonnières fit son testament qui n'existe plus; mais il est rappelé dans une transaction, datée du premier novembre suivant. Elle est nommée dans une multitude d'actes avant cette époque.

Ils laissèrent de leur mariage, au moins six enfants, dont quatre garçons et deux filles, qui sont :

- 1.° Comte de Bardon, qui a continué la branche aînée, connue sous le nom de seigneurs de Castel et de Gastaudias;

- 2.° Raimond de Bardon, qui a formé, en 1572, la branche des seigneurs barons de Ségonzac, qui sera rapportée après l'aînée ;
- 3.° Gabriel de Bardon, mort sans postérité, suivant une transaction du premier novembre 1600, dans laquelle il est rappelé ;
- 4.° Geoffroi de Bardon, mort sans postérité, suivant la même transaction du 1^{er} novembre 1600 ;
- 5.° Catherine de Bardon, mariée à noble Durand de Gontaut, écuyer, habitant de *Salanhac*, en Périgord. En étant devenue veuve, elle transigea, le 19 avril 1597, avec Raimond de Bardon, seigneur de Ségonzac, son frère, à raison de la succession de Geoffroi de Bardon, leur père, par acte passé en la maison noble de Pagenal, paroisse de Tayac, devant Cresse, notaire royal. Ils firent un autre accord entr'eux, le 19 avril 1599, devant Sauve, notaire ;
- 6.° Antoinette de Bardon, morte sans alliance, rappelée dans la transaction déjà citée, du 1^{er} novembre 1600.

Branche de Castel et de Gastaudias.

VIII. Comte DE BARDON, écuyer, eut en partage les seigneuries de Migofolquier ou Castel, et de Pagenal. Il fit son testament le 17 avril 1579, lequel a été produit en 1614, et est rappelé dans une sentence rendue à l'élection de Périgueux, le 12 décembre 1614, en faveur de Raimond de Bardon, seigneur de Castel, son fils.

Il épousa, par contrat passé au château du Cazela, paroisse de Saint-Cyprien, diocèse de Sarlat, le 5 mars 1564 (v. st.), devant la Borie, notaire, Anne du Cazela, fille de Jean du Cazela, chevalier, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Marguerite Gonyne, qui lui constituèrent quinze cents livres de dot.

Comte Bardon laissa de son mariage :

- 1.° Pierre de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, qui épousa, par contrat du 9 février 1602, damoiselle Jeanne du Puy, et testa le 2 mai 1604 ; institua héritier l'enfant dont sa femme était enceinte, auquel il substitua Raimond de Bardon, son

frère, et fit des legs à Marguerite, Anne et Madeleine de Bardon, ses sœurs et à Anne de Bardon, sa bâtarde ;

2.° Raimond de Bardon, qui suit ;

3.° Marguerite, } énoncées sœurs de Pierre et de
4.° Anne, } Raimond, dans le testament du
5.° Madelaine, } premier.

IX. Raimond DE BARDON, écuyer, seigneur de Castel, après la mort de Pierre, son frère, fut aussi seigneur de Gastaudias, paroisse de Saint-Paul-Lisonne, châtelainie de Bourzac ; substitué à l'enfant dont était enceinte Jeanne du Puy, femme de Pierre de Bardon, son frère, il en devint l'héritier ; il passa un accord en présence de messire François de Beynac, chevalier, seigneur de Tayac, le 9 février 1605, avec demoiselle Jeanne du Puy, sa belle-sœur, demeurant à la Ginèbre, paroisse de Sireuil. Cet acte rappelle le contrat de mariage de feu noble comte de Bardon, avec feu noble Anne du Cazela, père et mère de défunt Pierre de Bardon et de Raimond ; et un procès qu'ils avaient avec noble Pierre de Beaumont, écuyer, seigneur de Monsec.

Raimond de Bardon, nouvellement arrivé dans la paroisse de Saint-Paul-Lisonne, y fut inquiété par les syndics et cotisateurs de cette paroisse, qui voulaient le mettre à la taille ; mais il en fut déclaré exempt, comme noble, par sentence de l'élection de Périgueux, rendue le 12 décembre 1614, au vû des titres qu'il produisit, et qui remontaient à l'année 1518. Il épousa, par contrat du 11 juillet 1607, Marguerite Audouins, nommée aussi Oudoïn, avec la qualité d'écuyer, seigneur de Castel, fils de feu comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel et de Pagenal, et de noble Anne du Cazela : elle était fille de feu Pierre d'Audoins, écuyer, seigneur de la Bernardie, en Poitou, et de demoiselle Marguerite du Puy, dame de Gastaudias. A cet acte furent présents, Jean et N. *** de la Porte, et MM. de la Brangelie, de la Meynardie, de la Grimondie, Ségonzac, de la Renaudie, de la Touche, de Salignac, etc. ; 2.° Hippolite Jousseaulme, qui est établi avec cette qualité dans le contrat de mariage de François-Louis de Bardon, son fils ; celui-ci le remplaça dans la convocation du ban, où il fut appelé il se dispensa de s'y rendre, à raison de son âge. On

ignore s'il eut des enfants de sa première femme; il laissa de la seconde:

François-Louis de Bardon, qui suit:

X. François-Louis DE BARDON, épousa, avec la qualité de fils de Raimond de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, de Gastaudias et Vides, et de noble Hippolite Jousseaulme, par contrat du 1^{er} février 1639, damoiselle Marie de Nouallis, fille de Jean de Nouallis, seigneur de Lavalade, et de Marguerite Boudin. Cet acte fut passé au château de Ségonzac, en présence de damoiselle Finette de Belcier, de Marc-Comte Bardon de Ségonzac, et de MM. de Lafaye et de Rochefort.

Le 30 juin 1679, François-Louis de Bardon, écuyer, seigneur de Gastaudias, habitant en sa maison de Gastaudias, paroisse de Saint-Paul-Lisonne, sénéchaussée de Périgueux, comme héritier de feu demoiselle Marguerite de Bardon, sa tante, et, en cette qualité, propriétaire du domaine de Maras, fit une vente à noble Pierre de Vassal, écuyer, sieur de Caumont.

En 1698, François-Louis de Bardon, chevalier, seigneur, du fief de Gastaudias, fit la déclaration de ses Armoiries, devant les commissaires du Roi à Bordeaux.

Les titres de cette branche, qui est l'aînée, n'ayant pas été communiqués, on en ignore la suite.

Branche de Ségonzac.

La branche de Bardon de Ségonzac, qui est aujourd'hui peut-être la seule qui reste de cette maison, a été formée en 1572, par le mariage de Raimond de Bardon, frère puîné du seigneur de Castel, avec Madelaine de Vigier, fille aînée et principale héritière d'Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, et de dame Isabeau de Chabans.

Avant de donner la généalogie de cette branche, nous avons jugé à propos de la faire précéder par une courte notice historique, sur la terre et les anciens seigneurs de Ségonzac.

On compte en France, cinq bourgs, ou paroisses du nom de Ségonzac.

Le premier est en Limosin, à cinq lieues de Brive : on y compte 130 feux.

Le second est un gros bourg, en Angoumois, diocèse de Saintes, à deux lieues de Cognac ; on y compte 605 feux.

Le troisième est dans le Rouergue, à quatre lieues de Rodès.

Le quatrième, qui est aussi en Rouergue, à une lieue de Vabres, est peu étendu.

Le cinquième, qui fera le sujet de cet article, est situé en Périgord, à trois lieues et un tiers de Périgueux ; on y compte 51 feux.

La paroisse de Ségonzac est connue très-anciennement : il en est fait mention dans des chartes conservées autrefois dans les archives du chapitre de Saint-Astier, des années 1113, 1122, et 1144, et elle dépendait anciennement de la châellenie de Saint-Astier ; elle en faisait encore partie en 1365, suivant le rôle du fouage imposé par le prince de Galles sur la province de Périgord : on n'y comptait alors que 16 feux, ce qui prouve que la population en avait été prodigieusement diminuée par les guerres des Anglais.

Il paraît que la justice en appartenait autrefois à la maison de Bourdeille, qui la tenait probablement de celle de Saint-Astier. On trouve, en effet, un acte du 12 février 1516 (v. st.), portant que noble et puissant seigneur, François de Bourdeille, seigneur de Montancès, vendit la terre, seigneurie et rentes de Ségonzac, à noble homme Jean de Bourdeille, Protonotaire de Saint-Siège, son cousin, pour le prix de 1100 livres, par acte reçu par *Galopin*, notaire.

Cette seigneurie passa bientôt après, par acquisition ou autrement, dans la maison de Vigier, qui possédait déjà, dès le XIV^e siècle, un fief nommé de Plas, situé dans la paroisse de Ségonzac. On trouve dans un acte du 8 mars 1390 (v. st.), un Guillaume Vigier de Ségonzac, autrement nommé *de Plas*.

Noble Pierre Vigier, autrement *de Plas*, seigneur dudit lieu, petit-fils de Guillaume, épousa, le 8 septembre 1455, damoiselle Marie de Bruzac, et mourut avant l'an 1474, laissant plusieurs enfants.

Noble Pierre Vigier, l'aîné de ces enfants, succéda à son père ; il est nommé dans des actes de 1474, 1486.

1487, 1510, 1515, et ne vivait plus en 1541. Il fut père de Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Plas et Ségonzac, qui paraît avoir été marié deux fois : 1.^o avec damoiselle Jeanne de Paillards, vivante le 25 octobre 1547; 2.^o par contrat du 25 mars 1550, passé au château d'Agonac, damoiselle Isabeau de Chabans, fille de Charles de Chabans, écuyer, seigneur dudit lieu, de Menesples, et de Lavignac, et de demoiselle Marguerite de Farges. Il fit son testament le 11 novembre 1556, et laissa de son mariage quatre filles :

- 1.^o Madelaine, mariée en 1572, avec noble Raimond de Bardon ;
- 2.^o Hélis, femme de François de Saintours, écuyer, seigneur de Rouillac et de Cugnac ;
- 3.^o Toinette, alliée en 1582, avec François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage ;
- 4.^o Jeanne, née posthume, mariée avec Alain de la Faye.

VIII. Raimond DE BARDON, écuyer, natif de Castel, autrement de Migofolquier, seigneur de Ségonzac, etc., était fils puîné de Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Migofolquier, Castel et Pagenal; il reçut sa légitime en argent, de Comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son frère aîné, ainsi qu'il est énoncé dans son contrat de mariage, du 4 juillet 1572, avec Madelaine de Vigier.

Celle-ci avait pour sœurs Hélis, Antoinette et Jeanne Vigier, auxquelles Hélie Vigier, leur père, avait constitué à chacune, 1200 livres, par son testament du 11 novembre 1559. Elles partagèrent, le 29 août 1576, les biens de leur père. Madelaine Vigier, autorisée par noble Raimond de Bardon de Castel, son mari; Hélis Vigier, par noble François de Saintours, écuyer, seigneur de Rouillac et de Cugnac, son mari; Antoinette et Jeanne Vigier, sous l'autorité de Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit, leur cousin et curateur, habitants du lieu d'Agonac; Hélis du lieu de Cugnac, et Antoinette et Jeanne du château de Ségonzac. Cette transaction eut pour arbitres, Baptiste de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac, Antoine de Chabans, seigneur de Menesples, Jean de Massacrez, écuyer, seigneur de la Mersarie, Arnaud de Solminiac, écuyer, seigneur de Reycidou, et

Pierre de Lagut, écuyer; comme Madelaine, l'aînée, était héritière, il fut décidé qu'elles auraient chacune un dixième, et un cinquième de la légitime de feu Jeanne leur sœur.

Cet accord fut suivi d'un autre entre les mêmes sœurs, autorisées par les seigneurs Raimond de Bardon, de Saintours, François et Alain de la Faye, écuyers, seigneurs de Ségonzac, de Cugnac, de Chardeuil et de la Martinie, leurs maris, et dame Isabeau de Chabans, leur mère et belle-mère.

Le 10 mai 1574, Raimond de Bardon, écuyer, seigneur de Ségonzac, comme fondé de procuration de Madelaine Vigier, son épouse, vendit à noble Jacques de Mellet, seigneur du Chassaing, habitant du lieu de Saint-Pardoux, quelques rentes dans la paroisse de Saint-Pardoux.

Le 6 août 1579, il transigea, au nom et comme mari de dame Madelaine Vigier, avec messire Philibert de Bourdeille, chevalier, seigneur de Montancès, qui lui délaissa la justice de Ségonzac, avec certaines rentes, ensemble la domanité des fiefs du sieur de la Ferrière et de la maison du Perier.

Il souscrivit au contrat de mariage, passé le 4 avril 1582, entre Antoinette et Jeanne Vigier, ses belles-sœurs, avec nobles François et Alain de la Faye, écuyers, seigneurs de Chardeuil, de Lage, et de la Martinie, frères, et fils de noble François de la Faye, et de dame Antoinette Aymery du Chastaing.

Le 13 octobre 1583, il fut fait un nouvel accord sur partage, entre Raimond de Bardon, écuyer, Madelaine Vigier, son épouse, co-seigneurs de Ségonzac, François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage, et demoiselle Antoinette Vigier, conjoints, et Alain de la Faye, écuyer, seigneur de la Martinie, et demoiselle Jeanne Vigier, co-seigneurs dudit lieu et seigneurie de Ségonzac, habitants du lieu et repaire de Chardeuil, paroisse de Coulaures, en Périgord.

Enfin, Madelaine Vigier fit son testament le 12 février 1583; institua héritier Marc-Comte de Bardon, son fils; fixa les légitimes de Charles de Bardon, son fils puîné et d'Héli, sa fille, fit des legs à Étienne Vigier, son frère bâtard, et nomma exécuteurs de ses volontés Baptiste de Chabans, seigneur de Lavignac, etc.

Le 7 mars 1596, Raimond de Bardon et Madelaine

Vigier, sa femme, sont nommés dans une transaction passée entre Marc-Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Bonnefons, et les seigneurs et dames de la Faye.

Le 19 avril 1597, il transigea avec Catherine de Bardon, demoiselle de Gontaut, veuve de Durand de Gontaut, écuyer, habitant de Salanhac, en Périgord, sa sœur, à raison de la succession de Geoffroi de Bardon, écuyer, seigneur de Castel et de Pagenal.

Le 1^{er} novembre 1600, il transigea avec Pierre, Raimond, Marguerite, Annette et Madelaine de Bardon, ses neveux et nièces, enfans et héritiers de feu Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Castel, pour raison des successions de feus Geoffroi, Comte, Gabriel, autre Geoffroi, Antoinette et Marguerite de Carbonnières, père, aïeul, aïeule, oncles, tante, frères et sœurs desdites parties; on y rappelle le testament de Geoffroi de Bardon, du 26 août 1560, et celui de Marguerite de Carbonnières, du 15 mars 1600.

Le 15 septembre 1602, Raimond de Bardon et sa femme donnèrent procuration à noble Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, leur cousin, pour passer contrat de donation, en faveur de noble Marc-Comte de Bardon seigneur de Bonnefons, leur fils aîné, d'une somme de deux mille livres, dans le contrat de mariage de ce dernier avec demoiselle Finette de Belcier.

Raimond de Bardon épousa, par contrat passé au château de Ségonzac, autrement de Plas, devant Descligniac, notaire royal, le 4 juillet 1572, Madelaine Vigier de Ségonzac, fille de feu Hélié Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, et de demoiselle Isabeau de Chabans. Le futur époux contracta, en présence de Comte Bardon, écuyer, seigneur de Castel, son frère, lequel lui promit deux mille livres. Isabeau de Chabans, mère de la future épouse, stipula aussi dans ce contrat de mariage; Raimond de Bardon y est énoncé, natif de la maison noble de Castel, autrement de Migofolquier, en Périgord.

Il laissa de son mariage :

- 1.° Marc-Comte de Bardon, qui suit;
- 2.° Charles,) Nommés dans le testament de
- 3.° Hélis ou Alix,) leur mère, de l'an 1583.

IX. Marc-Comte DE BARDON, écuyer, seigneur de Vaux, de Bonnefons, de Ségonzac, etc., fut institué

héritier universel dans le testament de Madelaine Vigier, sa mère, du 12 février 1583.

Le 7 mars 1596, il fut passé une transaction entre Alain de la Faye, écuyer, seigneur de la Martinie et co-seigneur de Ségonzac, faisant tant pour lui, qu'au nom de François de la Faye, écuyer, seigneur de Lage, comme maris d'Antoinette et Jeanne Vigier, demoiselles, et Marc, Comte de Bardon, écuyer, seigneur de Bonnefons, comme ayant charge et procuration expresse de Raimond de Bardon et de Madelaine Vigier, ses père et mère, d'une part, et Jacques Adémar, écuyer, seigneur de Rochefort, habitant du noble repaire de Rochefort, paroisse de Ségonzac, par lesquels a été dit : que le premier mars 1530, il y eut une transaction passée entre feu Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Plas et de Ségonzac, et maître Pierre Adémar, licencié, et Guillaume Adémar, frères, à raison des rentes dues au seigneur de Ségonzac, sur les ténemens de Rochefort, Cotteville, etc. L'acte de 1596 porte érection de Rochefort, en fief, en faveur dudit Jacques Adémar, sous la réserve d'un hommage, etc.

Le 18 octobre 1615, il obtint une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de Ribérac.

Il obtint, au mois de février 1623, des lettres-patentes en forme de charte, par lesquelles le roi Lois XIII, érigea, en sa faveur, en titre de baronnie, la terre et seigneurie de Ségonzac, mouvante du comté de Périgord, « tant en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus au voyage de Béarn, aux sièges » de Saint-Jean d'Angély, de Clairac, de Montravel et » de Tonneins, et pendant la rébellion de ceux de la religion prétendue réformée, qu'en considération des » services que ses prédécesseurs avaient rendus, en plusieurs occasions, aux Rois, prédécesseurs de Sa Majesté ». Ces lettres sont signées *Louis*, et sur le repli, *par le Roi, Brûlard*, scellées en cire verte, et enregistrees au parlement de Bordeaux, le 27 mai de la même année. *Signé Pontac*.

Dans des lettres de *committimus*, obtenues le 9 mai 1626, il est qualifié l'un des écuyers de la grande écurie de Sa Majesté, le 1^{er} mai de l'année précédente, Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, lui délivra un cer-

tificat, dans lequel il a la même qualité, ainsi que celle de baron de Ségonzac.

Le 19 mars 1631, il fit un échange avec François de la Faye, écuyer, seigneur de Rochefort, de plusieurs rentes dans la paroisse de Saint-Pardoux.

Il fut taxé, pour sa part, de la contribution au ban et arrière-ban de la province de Périgord, à la somme de cent livres, dont quittance lui fut donnée le 28 juillet 1639, par le commissaire receveur de cette taxe.

Il testa le 24 juin 1646, fit ses légataires, dame Finette de *Belcier*, sa femme, Louis, Jacques, Madelaine et Marguerite de Bardon, ses enfants, et institua son héritier universel, François de Bardon, son fils aîné, qui suit. Il avait épousé Finette de *Belcier*, dame de la maison noble de Labatut, par contrat du 18 septembre 1602. Elle était fille de feu Antoine de *Belcier*, écuyer, seigneur de Labatut, et de demoiselle Olimpe de Ségur, et petite-fille de noble Antoine de *Belcier*, président au parlement de Bordeaux. Noble Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, parent des seigneur et dame de Ségonzac, père et mère de Marc-Comte de Bardon, fut chargé de les représenter, par leur procuration du 15 septembre de la même année 1602, et de stipuler, en leurs noms, les clauses de cet acte, auquel furent présents, Pierre de *Belcier*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bonnequit, oncle paternel de la future épouse, demoiselle Jeanne de Ségur, sa tante maternelle, Charles de Montagne, écuyer, seigneur de Mathecoulon, Jean de Strasbourg, écuyer, Henri de la Fage, etc. Cet acte fut passé au lieu noble de Bonnie, paroisse de Saint-Pierre-de Sales, vicomté de Castillon-sur-Dordogne, devant Combret, notaire royal. Finette de *Belcier* testa le 23 juin 1646, et laissa de son mariage :

- 1.° François-Louis de Bardon, qui suit ;
- 2.° Louis de Bardon, légataire par le testament de son père ;
- 3.° Jacques de Bardon, aussi légataire ;
- 4.° Madelaine de Bardon, épousa noble N..... de Roux, écuyer, seigneur de Taillepetit ;
- 5.° Marguerite de Bardon.

X. François-Louis DE BARDON, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur et baron de Ségonzac, seigneur de Bonne-

fons, etc. ; eut une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de Cugnac, le 14 mars 1635, et reçut du marquis de la Force, un certificat de ses services, le 23 février 1636. Il fut institué héritier universel, par les testaments de ses père et mère, du 23 juin 1646. Le 26 janvier 1667, il fut maintenu dans les droits de sa noblesse, par jugement rendu à Périgueux, par M. de Montozon, commissaire-subdélégué de M. Pellet, intendant de la généralité de Guienne, et eut acte de la représentation de ses titres, remontés à l'an 1518.

Enfin, le 30 janvier 1667, il fit son testament, par lequel il fit ses légataires Louis de Bardon, seigneur de la Vergne, François-Louis, Armand, et François de Bardon, ses enfants, et institua son héritier universel, Marc-Comte de Bardon, II^e du nom, baron de Ségonzac, son fils aîné.

Première femme : Marguerite de Fayard, mariée par contrat du 22 mai 1640. Elle était fille de feu messire Antoine de Fayard, seigneur de Mensignac et de Beaulieu, et de dame Nicole de Montferrand. Elle lui fit une donation, le 5 décembre 1647, en la maison d'Arnaud de Chantemerle, seigneur de Laubanie, en présence du seigneur de Talleyrand-de-Grignols, et de Louis Joseph de la Crote ; et fit son testament le 12 septembre 1660, par lequel elle nomma exécuteurs de ses volontés, François de Boussat, écuyer, seigneur du Sauzet, demeurant au château de Choulet, paroisse de Sainte-Fortunade ; Pierre de la Faye, écuyer, seigneur de Pagenal, demeurant à Ferrachat, paroisse de Saint-Pardoux ; Arnaud de Chantemerle, écuyer, seigneur de Laubanie, demeurant à Chantegeline, paroisse de Tocane, et Pierre de la Borie, écuyer seigneur du Montaud. Elle institua héritier, Marc-Comte, son fils aîné, lequel fut aussi nommé héritier, par le testament de son père, du 30 janvier 1667.

Deuxième femme : Gabrielle de Mellet, mariée par contrat du 11 novembre 1671. Elle était veuve de messire Louis de Lestrade-de-la-Cousse, chevalier, seigneur de la Trimouille, de Plazac, etc. ; par le même contrat, demoiselle Jeanne Lestrade-de-la-Cousse, leur fille, épousa Marc-Comte de Bardon, fils de François-Louis.

Il laissa onze enfants, cinq fils et six filles, qui sont :

1.^o Marc-Comte de Bardon, II^e du nom, qui suit ;

- 2.^o Louis de Bardon, seigneur de la Vergne, mentionné le premier des puînés, au testament de son père, du 30 janvier 1667, où il est institué légataire. Son sort est ignoré, peut-être est-il le même qu'un Louis de Bardon-Ségonzac, qualifié écuyer, seigneur de Sarrilhac, qui fit la déclaration de ses armoiries, en 1698 ;
- 3.^o François-Louis de Bardon, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, qui prit cette qualité, avec celle de fils de messire François-Louis de Bardon, chevalier, seigneur, baron de Ségonzac, et de dame Marguerite de Fayard, dans son contrat de mariage du 24 mai 1699, avec demoiselle Anne-Marguerite Rousselot, fille de feu noble Nicolas Rousselot, seigneur de Dampmartin, et de dame Marguerite Perrin, demeurant à Nanci. On ignore s'il a laissé de postérité. Il mourut à Nanci, le 13 mai 1730 ;
- 4.^o Armand de Bardon ;
- 5.^o François de Bardon ;
- 6.^o Judith de Bardon, qui eut 5000 livres de dot. Elle fut mariée avec Jacques de la Borie, écuyer, seigneur de la Pinerie ;
- 7.^o Marguerite de Bardon ;
- 8.^o Marguerite de Bardon, religieuse à Ligeux.
- 9.^o Marie de Bardon, religieuse à Ligeux ;
- 10.^o Françoise de Bardon ;
- 11.^o Finette de Bardon, religieuse à Saint-Benoît, près Périgueux.

Ces enfants sont nommés dans les testaments de leurs père et mère, des années 1660 et 1667.

XI. Marc-Comte DE BARDON, II^o du nom, chevalier, seigneur baron de Ségonzac, seigneur de Vimont, de Plazac, de Saint-Michel, etc. ; servait dans la compagnie des gardes-du-corps du Roi, selon un certificat de ses services, que le comte de Lauzun, capitaine des gardes-du-corps de Sa Majesté, lieutenant général de ses armées, lui donna le 15 novembre 1670.

Il avait été institué héritier, par les testamens de ses père et mère.

Le 3 juillet 1674, il obtint un certificat de ses services,

du maréchal d'Albret, gouverneur de la province de Guienne.

Le 23 février 1703, il fit son testament conjointement avec sa femme, Jeanne de Lestrade.

Femme : Jeanne de Lestrade-de-la-Cousse, mariée par contrat du 11 novembre 1671. Elle était fille de messire Louis de Lestrade, dit de la Cousse, chevalier, seigneur de la Trimouille, de Plazac, etc., et de dame Gabrielle de Mellet. Cette dernière épousa, par le même acte, François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, père de Marc-Comte de Bardon.

Elle avait pour sœur, Marguerite de Mellet, dame de la Brousse.

Jeanne de Lestrade avait été instituée héritière par le testament mutuel de ses père et mère, du 11 juin 1670.

Ils laissèrent de leur mariage, douze enfants, quatre garçons et huit filles, qui sont :

- 1.° François-Louis de Bardon, II^e du nom, qui suit ;
- 2.° François de Bardon, que l'on croit avoir épousé une demoiselle d'Aydie. (*Manusc. de M. le marquis de Lambertie*) ;
- 3.° Philibert de Bardon, servait garde-marine, le 27 janvier 1697. Il est mort, servant dans les îles de l'Amérique ;
- 4.° Annet-Salomon de Bardon, dit le comte de Ségonzac, a été garde de la Manche, dans la compagnie de Noailles, et s'est retiré au lieu de la Borde, en Périgord, avec Marie-Louise de Feydit-de-Charmans, qu'il avait épousée par contrat du 7 mars 1725, et laquelle testa le 10 août 1739. Son mari mourut avant le 3 janvier 1757, que Marc de Bardon de Ségonzac, Plazac, Saint-Pardoux, Rochefort, etc., son neveu, fit faire l'inventaire de ses meubles. Il est qualifié, dans cet acte, chevalier, seigneur de Ségonzac, en partie, et de la Barde, des Salles, de Vaux et de Gurat ;
- 5.° Gabrielle de Bardon, épousa, par contrat passé au château de Vimont, paroisse de Plazac, le 8 juin 1697, messire Georges de Malet, écuyer, seigneur de la Joric. Elle vivait encore le 8 octobre 1722 ;

- 6.° Marie-Anne, ou Marianne de Bardon, épousa Gabriel de Giris, écuyer, seigneur de Châtenet ou Chastanet, maréchal-des-logis des chevaux-légers, demeurant à la Tourette, paroisse de Saint-Vincent de Jalmoutier. De ce mariage provint, entr'autres enfants, Marie-Antoinette de Giris, mère de M. le marquis de Mensignac, dernier mort;
- 7.° Marie de Bardon, reçue à Saint-Cyr le 18 octobre 1698;
- 8.° Finette de Bardon;
- 9.° Marie de Bardon (autre), aussi reçue à Saint-Cyr, le 29 décembre 1701;
- 10.° Marguerite de Bardon;
- 11.° Finette de Bardon (autre).
- 12.° Marie de Bardon (3^e).

Tous ces enfants sont nommés dans le testament de leurs père et mère.

XII. François-Louis DE BARDON, II^e du nom, baron de Ségonzac, chevalier, seigneur de Vimont, Plazac, Saint-Michel, etc., naquit le 11 de septembre 1672, et fut reçu page du Roi, dans sa grande écurie, le 25 mai 1688; il servait dans l'artillerie, le 27 mai 1697. Il fut institué héritier par les testaments de Marie-Comte de Bardon, baron de Ségonzac, et de dame Jeanne de Lestrade, dite de la Cousse, ses père et mère, lesquels sont nommés dans son contrat de mariage.

En 17...., M. le baron de Ségonzac, rendit un dénombrement de la seigneurie de Saint-Michel et d'une partie de celle de Plazac, à l'évêque de Périgueux.

Le 17 novembre 1719, il fit un accord, conjointement avec Antoinette de la Roche-Aymon, sa femme, conformément à un arrêt du 16 février 1715, avec Isabeau de la Roche-Aymon, veuve de messire Jean de Châteignier, baron du Lindois, à l'occasion de la reddition de compte de dame Renée d'Abzac, femme de messire Claude d'Aloigny, qui avait intenté procès aux dames de Ségonzac et de Châteignier-du-Lindois, et à messire Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémilhac, leur père, en qualité d'héritiers de dame Renée de Lambertie, veuve de messire Charles d'Abzac, chevalier, seigneur de Mezières, de Saint-Pardoux, de Villars, etc., et de feu messire Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Belleville,

frères des dames de Ségonzac et du Lindoi ; lesquelles dames (la première autorisée par son mari), vendirent, comme héritières de leur père, la seigneurie d'Anexe, le 9 janvier 1720, à dame Philippe de Chastanet, veuve de messire Jean de Bertin, chevalier, président, trésorier de France, au nom de Jean Bertin, comte de Saint-Geran, président, trésorier-général des finances de Guienne.

Femme : Antoinette de la Roche-Aymon, mariée par contrat passé au château de Villars, le 24 février 1702. Elle était fille de messire Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémilhac, et de dame Marie d'Abzac-de-Villars, petite-fille de feu Charles d'Abzac, chevalier, seigneur de Villars, et de dame Renée de Lambertie ; en présence de messieurs de Saulx, de Prémilhac, de Lambertie, d'Aloigny, de Saint-Pardoux, d'Abzac-de-Villars, Jean de Maignac, seigneur du Raize, Jean de la Roche-Aymon, Renée-Françoise de Villars, M. de Belcier, le chevalier du Saulx. Antoinette eut 40,000 livres de dot.

François-Louis de Bardon laissa de son mariage :

- 1.° Marc de Bardon, qui suit ;
- 2.° Jean-Baptiste de Bardon, prêtre, bachelier de Sorbonne, vicaire-général de Périgueux, chanoine et comte de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, nommé à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aubeterre, en 1753 ; mourut en 1778.
- 3.° Pierre de Bardon de Ségonzac, écuyer, qualifié chevalier de Ségonzac, servit dans les gardes-du-corps, et épousa, par contrat du....., demoiselle Léonarde de Sanzillon - de - Mensignac, fille de messire Bertrand de Sanzillon, chevalier, seigneur de Mensignac, Beaulieu, Lansinade, etc., et de dame Marie-Antoinette du Chastenet ;
- 4.° N.... de Bardon, demoiselle de Ségonzac.

XIII. Marc DE BARDON, qualifié haut et puissant seigneur, baron de Ségonzac, chevalier seigneur de Plazac, de Saint-Michel, de Saint-Pardoux, de Rochefort, etc.

Il hérita d'Annet-Salomon de Bardon, comte de Ségonzac, seigneur de la Barde, de Salles, de Vaux, de Gurat, son oncle, après la mort duquel, il présenta requête, le 5 janvier 1757, pour faire l'inventaire de ses meubles et effets.

Il est mort le

Femme : Marie-Anne de Guines-de-Saint-Pardoux, mariée, par contrat passé le 2 avril 1731, en présence de haut et puissant seigneur, François-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, et de haute et puissante dame, Antoinette de la Roche-Aymon, père et mère du futur époux. Elle était fille de Jacques de Guines-de-Lorval, seigneur de Saint-Pardoux et de Limeyra, et de dame Marguerite de Maillard.

Elle passa un acte, le 29 juillet 1749, avec dame Marie de Villedon, dame de Vassage, et mourut le

Marc de Bardon a eu de son mariage :

1.° Jean-Louis de Bardon, baron de Ségonzac, né le 7 avril 1739; entra d'abord aux pages du Roi, à la petite écurie, en 1755, fut premier page du Roi, en 1757, et de monseigneur le Dauphin, en 1758.

En 1759, il entra, comme cornette dans le régiment Dauphin, cavalerie, et six mois après, il eut une compagnie dans le régiment, qu'il garda jusqu'à la paix de 1763.

En 1764, monseigneur le Dauphin obtint, pour lui, du Roi, un bâton d'exempt des gardes-du-corps de Sa Majesté, compagnie de Luxembourg ou Tingry. Il est parvenu au grade de chef d'escadron, dans la même compagnie, et a été fait maréchal de camp, en 1788. Étant devenu infirme et hors d'état de continuer son service, il s'est retiré vers la fin de la même année, et est mort, au château de Ségonzac, sans avoir été marié, le 10 juillet 1810, âgé d'environ 71 ans.

2.° Marc-Antoine de Bardon, chevalier de Ségonzac, né le 25 août 1746, entra aux pages, à la petite écurie, en 1758, et en sortit en 1761 ou 1762. Il entra ensuite sous-lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie, et fut réformé à la paix de 1763. Il fut placé, peu de mois après, sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie, où il a servi, sans interruption, par succession de grade, jusqu'à celui de major, qu'il a occupé 32 ou 33 ans, même ayant le grade de lieutenant-colonel.

La révolution ayant éclaté en 1789, un des premiers soins des factieux fut de chercher à désorganiser l'armée, et il n'y a pas de caresses, de promesses et de menaces, qu'ils n'employassent pour égayer et corrompre l'esprit du soldat. M. le chevalier de Ségonzac, qui commandait alors le régiment de Royal-Piémont, à Nevers, eut le bonheur de préserver son régiment de la contagion, et sut y maintenir la discipline militaire et le bon esprit qui l'avait toujours distingué. Les habitants du Nivernais n'ont pas oublié les services importants qu'il leur rendit dans ces temps difficiles, et les noms du brave major et des officiers de Royal-Piémont, sont encore prononcés avec reconnaissance et attendrissement. Nous trouvons un monument précieux des services rendus à la Nièvre, par M. le chevalier de Ségonzac, dans le témoignage éclatant et non suspect, que lui rendirent les députés de ce département, à l'assemblée nationale, dans une lettre qu'ils lui adressèrent de Paris, le 2 août 1791. Comme cette pièce est aujourd'hui peu connue, quoiqu'elle ait été imprimée dans les journaux du tems, nous avons jugé à propos de la reproduire ici.

Lettre des députés du Nivernais, à M. le chevalier de Ségonzac, major de Royal-Piémont.

Paris, le 2 août 1791.

» La députation de la Nièvre, Monsieur, n'oubliera jamais les services importants que vous
 » avez rendus à ce département, et surtout la
 » manière dont vous l'avez constamment fait. Personne n'a plus de droits que vous à nos regrets,
 » vous les emportés tous, Monsieur : c'est à l'honneur, à la probité et aux talents que nous rendons
 » cet hommage, nous y joignons celui de notre
 » reconnaissance, que vous avez toujours si bien mérité, et que nous ne cesserons de vous témoigner,
 » toutes les fois que l'occasion nous en sera offerte.

» Les députés du département de la Nièvre, à
 » l'assemblée nationale. *Signés*, Ch. Marandat,
 » de Larène, Parent, Fougère, de Lespinasse,

» A. de Serent, Bonnet, Robert, Vyaux
» Andreville .

En 1791, l'esprit de révolte et d'insubordination, faisant, chaque jour, de nouveaux progrès, M. le chevalier de Ségonzac fut forcé d'abandonner son régiment, au mois d'août de cette année, et, à l'exemple de tous les fidèles serviteurs du Roi, il se rendit à Coblenz, pour offrir ses services aux augustes frères de l'infortuné Louis XVI. Il fut d'abord placé, comme major dans la brigade de M. le duc de Lorges; ensuite, les princes le nommèrent, en 1792, major de l'aile droite de la cavalerie, dans leur armée.

En 1794, M. le comte de Damas, ayant obtenu de la Hollande, pour le chevalier de Damas, son frère, l'autorisation de lever un corps de hussards, fort de 200 hommes et portant son nom, écrivit à M. le chevalier de Ségonzac, pour lui offrir une compagnie, lui assurant *la majorité*, aussitôt que M. le comte de Nantouillet serait rappelé auprès de monseigneur le duc de Berri, ce qui arriva en effet, au mois de septembre de la même année. M. le chevalier de Ségonzac fut nommé major de ce corps, qui se trouvait alors à Graves, place forte du Brabant hollandais, située à trois lieues de Nimègue. Sa première opération, en arrivant dans cette place, fut de faire, contre l'ennemi qui s'en était approché, une sortie vigoureuse, qui réussit parfaitement; l'ennemi fut poursuivi avec beaucoup d'ardeur; mais en ralliant sa troupe, M. le chevalier de Ségonzac reçut traîtreusement, de la part d'un monstre auquel il avait accordé généreusement sa grâce, un coup de pistolet qui lui brisa la rotule du genou; malgré cette grave blessure, il eut la force de rentrer dans Graves; de là il fut transporté à la Haie, où les soins les plus multipliés, ne purent arrêter les progrès du mal, et l'arracher à la mort. Ainsi périt, à l'âge de 48 ans, ce *brave homme et bon militaire*, titres que lui ont décerné nos princes et tous les officiers de l'armée, qui l'ont connu, et qu'il avait si bien su justifier par une conduite noble et loyale, une

vie pure et sans tache, et des talents militaires très-distingués ;

- 3.^o Pierre-François de Bardon, vicomte de Ségonzac, qui a continué la descendance ;
- 4.^o Marie-Françoise-Félicité de Bardon de Ségonzac, mariée, par contrat du 9 septembre 1769, avec messire Pierre-Jean-Baptiste de la Rigaudie, chevalier, seigneur de Saint-Seurin, la Rigaudie, la Fargue, etc., fils de messire Laurent-Auguste de la Rigaudie, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marie de Sorbier ;
- 5.^o Marie-Thérèse de Bardon de Ségonzac, demoiselle de Saint-Pardoux, non mariée.

XIV. Pierre-François DE BARDON, chevalier, seigneur, vicomte de Ségonzac, né le 25 août 1749, entra d'abord, en qualité de garde de la marine, dans le corps de la marine royale au port de Rochefort, en 1767. Il parvint au grade de major de vaisseau du Roi, en 1786, ensuite à celui de commandant en second des gardes du pavillon. Il obtint, à raison de sa mauvaise santé, à la fin de 1787, sa retraite, avec le grade de capitaine de vaisseau du Roi, et eut une inspection des classes de la marine à Nantes. Enfin, réformé par l'assemblée nationale, en 1791, il quitta la France, pour aller rejoindre les princes français, et fit la campagne de 1792, sous leurs ordres, dans le corps de la marine. Le Roi lui a accordé, le 21 août 1816, le grade de contre-amiral, en récompense de ses bons et anciens services.

Femme : Demoiselle Anne de Stapleton, née au château des Dervallières, paroisse de Chantenay, près de Nantes, en Bretagne, mariée au mois de février 1780. Elle était fille de feu messire Jean de Stapleton, comte de Trèves, et de dame Agnès O-Shiell, comtesse de Trèves, demeurant au château des Dervallières.

De ce mariage est issu un fils unique qui suit.

XV. Louis-Pierre-Joseph DE BARDON, baron de Ségonzac, né le 27 avril 1784.

Femme : Marie-Marguerite-Charlotte-Rose Chapelain du Brosseron, originaire de Paris, mariée le 24 novembre 1808, fille de.....

De ce mariage sont provenus :

- 1.^o Pierre-Louis-Edouard-Alfred de Bardon de Ségonzac, né au château des Essarts, paroisse de Cuy, près Noyon, département de l'Oise, le 21 octobre 1809;
- 2.^o Un autre garçon.

Branches établies en Limosin, connues sous les noms de Montagne, du Breuil, du Buys, de la Roche, du Repaire, Sarette, la Faragodie, etc.

IV. Jacques DE BARDON, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Migofolquier, en partie, etc., quatrième fils de noble Guillaume de Bardon II^e du nom, et de Géraude Del Mercat, est surnommé Folquier (du nom de sa grand-mère maternelle), dans presque tous les actes qui nous restent de lui : ces actes sont très-nombreux, et s'étendent depuis 1464, jusqu'en 1517. Il y intervint quelquefois seul, mais plus communément avec Jean et François de Bardon, ses frères, et avec Jean et Pierre de Bardon, ses neveux.

Il paraît qu'en 1465, il faisait sa demeure dans la paroisse de Taniers (sans doute au repaire de la Salle); mais en 1473, et années suivantes, on le voit établi au château de Migofolquier, dans la paroisse de Lussac.

Le 13 octobre 1517, il fit son testament, dans lequel il se qualifie « noble Jacques *Bardo*, habitant de la noble maison de Migofolquier, paroisse de Lussac », demande trente prêtres pour assister à son enterrement, et pareil nombre au bout de l'an; lègue l'usufruit de ses biens à sa femme; fait mention de ses enfants puînés, et institue héritier universel François, son fils aîné.

Femme : Jeanne des Pousses, ou des Posses (*de Las Posses*), fille de noble Thomas des Pousses, habitant de la ville de Thiviers, et de Marie de Fars, sa première femme; elle avait pour frères, nobles Bernard et Aimar des Pousses.

N. B. Thomas des Pousses, épousa en secondes noces Jeanne de Bardon, nommée autrement des Salles ou de la Salle, fille de Guillaume II de Bardon.

Du mariage de Jacques de Bardon avec Jeanne des Pousses, sont provenus :

- 1.^o François de Bardon, qui suit;
- 2.^o Jean de Bardon, prêtre, est rappelé dans le testament de son père, en 1517;
- 3.^o Jean de Bardon est regardé comme l'auteur d'une branche établie en Limosin, connue d'abord sous le nom de Montagne, laquelle s'est partagée en plusieurs rameaux, qui seront rapportés ici;
- 4.^o Peyronne de Bardon, mariée à noble Hugues de Malinier du Bugue, suivant le testament de Jacques de Bardon, son père, du 13 octobre 1517.

V. François DE BARDON, fils aîné de Jacques de Bardon, dit Folquier, fut institué héritier universel, par le testament de son père du 13 octobre 1517; il paraît que déjà, avant cette époque, il était majeur ou émancipé, puisqu'il intervient dans plusieurs actes passés par son père, entr'autres dans une reconnaissance féodale de l'an 1516, et dans deux actes de vente, dont l'un est du 12 juillet 1517, et l'autre du 21 septembre de la même année.

Le 1^{er} avril 1524, il habitait le noble repaire de Migofolquier, avec Jeanne de Marquessac, sa femme, suivant l'acense qu'ils firent ensemble d'un pré, situé dans le voisinage de ce repaire, et joignant le pré de noble Jean de Bardon.

Le 4 mars 1528 (v. st.), il vendit, conjointement avec sa femme, par acte passé au lieu des Aysies, paroisse de Tayac, une partie du noble repaire de Migofolquier, à noble Aimard de Bardon.

Il ne vivait plus le 23 avril 1535, suivant un accord passé entre Jeanne de Marquessac, sa veuve, alors remariée à noble Aimar de Bardon, seigneur du noble repaire de Migofolquier.

Femme: Jeanne de Marquessac, fille de noble Pons, ou Poncet de Marquessac, damoiseau de Castelnaud, et de Jeanne Laval. Elle était cousine-germaine de Marguerite de Marquessac, femme de noble Jean de Bardon.

On ignore s'il est provenu des enfants de ce mariage.

Branche de Montagne, du Breuil et du Buys:

V. Jean DE BARDON, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Montagne, était le troisième fils de Jacques de Bardon,

écuyer, seigneur en partie de Migofolquier, et de Jeanne des Pousses. Son père lui légua, par son testament du 13 octobre 1517, la nourriture et entretien dans sa maison, dans le cas où il consentirait à demeurer avec son héritier (François); mais dans le cas d'incompatibilité, il lui lègue 70 livres.

Il est rappelé dans une acense, faite le 1^{er} avril 1524, par François de Bardon, son frère aîné, et sa femme.

Il fut témoin du contrat de mariage d'Aimar de Bardon, seigneur de Castel, avec Borguine de Fénelon, du 1^{er} janvier 1518 (v. st.), dans lequel il est qualifié le *Jeune (Junior)*, sans doute pour le distinguer de Jean de Bardon, mari de Marguerite de Marquessac, son cousin-germain, qui était plus âgé que lui.

Il est énoncé fils de Jacques et père d'Antoine, dans une table de filiation de cette branche, qui se trouvait autrefois au cabinet des ordres du Roi, mais où il n'y avait le nom d'aucune femme, ni aucune date.

On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants.

VI. Antoine DE BARDON, écuyer, seigneur de Montagne, est nommé dans la table de filiation déjà citée, et énoncé père de:

VII. Jean DE BARDON, II^e du nom, écuyer, seigneur du Buys, épousa Jeanne, dite Jeannette Guy, et eut pour fils:

VIII. Bernard DE BARDON, écuyer, épousa demoiselle Marie Mazie, fille de Christophe Mazie, dont il eut:

- 1.^o Jean, dont l'article suit;
- 2.^o Etienne de Bardon, auteur d'un rameau qui sera rapporté ci-après.

IX. Jean DE BARDON, III^e du nom, écuyer, seigneur du Breuil et du Buys, conseiller du Roi, juge des Appeaux de Limoges, épousa, par contrat du 10 décembre 1602, Gabrielle Dumas, fille de Pierre Dumas, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Serre, et de feu demoiselle Léonarde de Saint-Aulaire; il eut de ce mariage:

- 1.^o Pierre, dont l'article suit;

- 2.^o Jacques de Bardon, que l'on croit auteur d'un rameau connu sous le nom de seigneurs du Repaire et de Faragodie, qui sera rapporté ci-après.

X. Pierre DE BARDON, écuyer, seigneur de la Roche, épousa, le 21 juin 1631, demoiselle Catherine de Bardon, sa cousine, fille d'Etienne de Bardon, conseiller à Limoges et de Catherine Pasquet. Il produisit ses titres (sans doute en 1667), conjointement avec Jacques, son frère; ses enfants furent :

- 1.^o Pierre de Bardon, IV^e du nom ;
- 2.^o Jean de Bardon, qui suit ;

XI. Jean DE BARDON, IV^e du nom, écuyer, seigneur de la Roche, demeurant à Saint-Julien de Vendomois, élection de Brive, épousa le 6 octobre 1650, demoiselle Jeanne de Guéraud, fille de Jean de Guéraud et de Catherine Marnier.

N. B. Jean de Bardon portait les mêmes armes que les barons de Ségonzac. On ignore s'il a laissé postérité.

Branche de Sarette.

IX. Etienne DE BARDON, conseiller à Limoges, épousa Catherine Pasquet, dont il eut :

- 1.^o Antoine, qui suit ;
- 2.^o Catherine de Bardon, mariée à Pierre de Bardon-du-Buys, écuyer, seigneur de la Roche, son cousin-germain, fils de Jean de Bardon, et de Gabrielle Dumas.

X. Antoine DE BARDON, seigneur de Sarette, conseiller du Roi en la sénéchaussée et présidial de Limoges, épousa Louise Nicolas, fille de Jean Nicolas, seigneur de Tralage et de la Reynie, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, et de demoiselle Antoinette Faure, fille de René Faure, écuyer, seigneur de la Chassigne, des Monnoyroux et de la Prugne, conseiller du Roi, trésorier-général de France à Riom, et de demoiselle Gilberte de Saigne.

Louise Nicolas mourut en 1640. Les enfants issus de ce mariage furent :

- 1.° Etienne de Bardon ;
- 2.° Gabriel de Bardon ;
- 3.° François de Bardon ;
- 4.° Louise de Bardon ;
- 5.° Jeanne de Bardon , qui se maria deux fois :
 - 1.° à Emeric de Malavergne ; 2.° l'an 1674, à Alain de Peyraux , écuyer , seigneur d'Auriac , dont provint Marie-Françoise de Peyraux, mariée, le 23 octobre 1704, à Georges de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de la Roffie.

Nous ne connaissons pas la suite de cette branche.

Branche du Repaire et de la Faragodie.

X. Jacques de BARDON, II^e du nom, second fils de Jean de Bardon, III^e du nom, et de Gabrielle Dumas. Il produisit ses titres, conjointement avec Pierre, son frère.

Il est peut-être le même que noble Jacques de Bardon, écuyer, seigneur du Repaire, habitant du repaire noble de la Faragodie, paroisse de Beisenac, près de Ségur, en Limosin, qu'on trouve nommé dans deux actes, dont l'un est du 29 septembre 1648, et l'autre du 9 mai 1654.

Nous n'avons pas la suite de cette branche, que l'on dit fondue dans la maison de Roux-de-Lusson, qui possède aujourd'hui Faragodie.

Armes : D'or, à l'aigle de profil de sable, becquée et armée de gueules, empiétant un poisson du second émail, lorré du troisième, posé en fasce, lui becquetant la tête ; et adextrée en chef d'une croisette de gueules : une rivière d'azur, mouvante du bas de l'écu.

DE LA TRÉMOILLE, ancienne et illustre maison, qui tire son origine de celle de Poitou, et son nom de la seigneurie de Trémoille, ancien apanage de la maison de Poitou, sur les frontières de la Marche, proche Montmorillon et Belabre. En raison de l'illustration de son origine et de ses droits à la couronne de Naples, par le mariage d'un prince de Talmond en 1521, avec une petite-fille de Frédéric V

d'Aragon, roi de Naples, cette maison jouissait du rang de princes étrangers; elle avait pour son chef la dignité de premier duc à la cour, et de quatrième pair au parlement, et pour son fils aîné le titre de prince de Tarente, qui était, dans ces temps-là, celui du prince royal de Naples.

I. Pierre, I^{er} du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, qui vivait environ l'an 1040, sous le règne de Henri I, roi de France (1), et signa une charte de manumission, en faveur de Robert, fils de Froger, dans l'église de Saint-Aubin d'Angers, avec Guillaume, duc de Guienne, comte de Poitou, Geoffroi, son frère, Adelard de Châteaugontier, Geraud de Vouvent, Alger de Douay, et Fouger de Vendôme, était d'une branche cadette de la maison de Poitou, petit-fils de Guillaume III de Poitou, duc d'Aquitaine. Suivant l'usage qui s'introduisait alors, il prit pour lui et ses descendants le nom de son fief ou apanage, et fut le fondateur de la maison de la Trémoille. Il eut pour fils :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit;
- 2.° Géraud de la Trémoille, nommé dans la charte de l'an 1070, rapporté au degré suivant.

II. Guillaume, I^{er} du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, est nommé avec Géraud, son frère, dans une charte de Geoffroy, comte de Poitou, duc de Guienne, accordée à l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, vers l'an 1070 (2). Il fut père de :

- 1.° Audebert, dont l'article suit;
- 2.° Josbert de la Trémoille, mentionné dans une charte de Saint-Jean d'Angely, vers l'an 1084, avec Guillaume, duc de Guienne, et autres seigneurs (3).

III. Audebert, I^{er} du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, qualifié chevalier dans un titre de l'an 1089, en faveur de l'abbaye de Ville-Salem, dont il fut le fon-

(1) Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, et de la Trinité de Vendôme.

(2) Besly, Histoire des comtes de Poitou, page 382.

(3) Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély.

dateur (1), fut inhumé dans cette abbaye en 1109. Il eut pour femme Pasquette, dont le nom patronimique est demeuré inconnu, chose assez ordinaire à l'égard des filles, dans ces tems reculés. Il en eut :

IV. Gui, 1^{er} du nom, sire OIL AD TRÉMLLEE, qui suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de la Palestine, l'an 1096, et fit rebâtir à son retour l'abbaye de Saint-Remy de Reims (2), qui avait été brûlée, suivant une charte de 1098. Il confirma, en 1140, à Isaac, abbé de l'Étoile, les donations que ses ancêtres avaient faites à cette abbaye (3). On ignore le nom de sa femme. Il eut pour fils :

V. Guillaume, II^e du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Palange, de Mainac et de Lussac lès Eglises, qui fit une donation, vers l'an 1120, avec Melissande sa femme, de la terre de Mainac, à la maison de Dieu de Montmorillon (4). Ses enfants furent :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1. ^o Guillebaud, | dont l'article suit ; |
| 2. ^o Guillaume, | } nommés dans le titre 1120 ; |
| 3. ^o Thibaud, | |
| 4. ^o Hugues, | |
| 5. ^o Humbert, | |
| 6. ^o Pierre, | |

VI. Gillebaud, seigneur DE LA TRÉMOILLE, et de Château-Gontier, est nommé avec ses frères, dans la donation faite par Guillaume II, sire de la Trémoille, leur père, à la maison de Dieu, de Montmorillon. Il eut pour fils :

- 1.^o Audebert, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre de la Trémoille, chevalier, seigneur des Ormes, qui donna en perpétuelle aumône, conjointement avec ses sujets des Ormes, à l'abbaye de la Colombe, l'eau qui passait par ce couvent ;

(1) Besly, Histoire de Poitou, page 407.

(2) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Remy de Reims.

(3) Cartulaire de l'abbaye de l'Etoile. Chr. Justel, Histoire de la maison d'Auvergne.

(4) Cartulaire de l'hôpital de Montmorillon. Justel. *ibid.*

- | | | |
|---------------|---|---|
| 3.° Audert, | } | nommés dans une charte de l'abbaye de Montmorillon. |
| 4.° Amiel, | | |
| 5.° Geoffroy, | | |

VII. Audebert, II^e du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE et de Château-Gontier, est nommé dans un acte en faveur de l'hôpital de Montmorillon. Il vivait en 1180, et eut pour fils :

- 1.° Humbert, dont l'article suit ;
- 2.° Thibaut de la Trémoille, nommé dans la donation que fit Humbert, son frère, à la maison de Dieu, de Montmorillon, en 1205. Il accompagna le roi saint Louis à son premier voyage en la Terre-Sainte, et fut tué à la bataille de la Massoure, en Egypte, avec trois de ses enfants, en 1248. Jean Bouchet (1) lui donne pour femme une fille de la maison de Châlons, et ailleurs une fille de la maison de Castres. Imbert de la Trémoille, l'un de ses fils, qui périt avec lui en la Terre-Sainte, eut pour femme, selon Jean Bouchet, Jeanne de Châlons.

VIII. Humbert, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, d'Abaron et de Lussac lès Eglises, donna, en 1205 (2), la terre d'Abaron à l'hôtel Dieu de Montmorillon. Il épousa Mathilde, dame de Château-Guillaume, qui choisit sa sépulture dans l'abbaye de la Colombe, et en eut :

- 1.° Guillaume, sire de la Trémoille, mentionné dans un titre de l'abbaye de la Colombe, en 1219. Il mourut avant l'an 1240, et fut enterré avec sa mère, dans l'église de l'abbaye de la Colombe ;
- 2.° Audebert, dont l'article suit ;
- 3.° Amiel de la Trémoille, seigneur de Telleis et de Lussac, en partie, vivant en 1229, père d'Agathe de la Trémoille, femme de Guillaume de Lezay, seigneur d'Angle ;
- 4.° Guillebaud de la Trémoille, seigneur de Chas-

(1) Annales d'Aquitaine, page 172.

(2) Cartulaire de Montmorillon.

teauviel de la Faye, de Lussac en partie, mari de Fère de Razès, fille d'Hélie, seigneur de de Razès, laquelle testa, en 1231, et fit des legs à l'abbaye de Gramont (1) ;

- 5.° Gui de la Trémoille, qui céda, en 1214, à Guillaume, abbé de la Colombe, ce que prétendaient ses ancêtres, sur la terre de Bernier, en la Marche ;
- 6.° N... de la Trémoille, femme de Geoffroy de Preuilly, III^e du nom, fils aîné d'Eschivard de Preuilly, II^e du nom, seigneur de Preuilly, et de la Rocheposay, chevalier ;
- 7.° N.... de la Trémoille, épouse de N..., seigneur d'Azay, chevalier.

IX. Audebert, III^e du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Château - Guillaume, chevalier, sénéchal de la Marche, fut exécuteur du testament de Mathide, sa mère, et fit en cette qualité quelques donations, l'an 1240, à l'abbaye de la Colombe, où il élut sa sépulture, par son testament de l'an 1260. Il épousa 1.° Hermine, dont il n'eut point d'enfants ; 2.° Aliénor, qui testa en 1262. Il en eut :

- 1.° Gui, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, qui fut un des exécuteurs du testament d'Aliénor, sa mère ;
- 3.° Guillaume, qui reconnut, par acte de l'an 1258, conjointement avec sa femme, qui n'y est pas nommée, devoir à l'abbaye de Dorat, en la Marche, cinquante livres, pour lesquelles ils donnèrent quelques terres à Coutevraud. Il mourut avant 1268, et fut père d'Alix de la Trémoille, nommée dans une lettre d'Alphonse de France, comte de Poitou, duc de Guienne ;
- 4.° N.... de la Trémoille, femme de Gui Pocquières, chevalier, nommé dans un titre du monastère de Ville-Salem, en 1290.

X. Gui, II^e du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Château - Guillaume, de Lussac, etc., chevalier, est

(1) Cartulaire de Gramont.

compris parmi les hommes liges du comte de Poitiers, en 1269, et fit hommage, en 1275, à Hugues, évêque de Poitiers, de sa terre de Château - Guillaume. Il vivait encore en 1301, qu'il eut différend avec les religieuses de Ville-Salem. Il fut père de :

- 1.° Gui, dont l'article suit ;
- 2.° Geoffroy de la Trémoille, seigneur du Bois de la Carte, qui donna cette terre, en 1321, du consentement de Jeanne de Couhé, sa femme, et de Désirée, sa fille, à Geoffroy Vernon, chevalier, son gendre.

XI. Gui, III^e du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château-Guillaume, de Lussac et de Rochefort, en Berri, est nommé dans un ancien rôle des nobles relevant de la châtellenie de Montmorillon, avec le vicomte de Brosse et autres, vers l'an 1316. Il fut enterré avec sa femme, dont le nom n'est pas connu, dans l'abbaye de la Colombe. Leurs enfants furent :

- 1.° Gui, dont l'article suit :
- 2.° Guillaume de la Trémoille, seigneur de Rochefort, nommé dans le testament de son père. Il rendit foi et hommage à Pierre de Naillac, seigneur du Blanc, en Berri, pour sa terre de Rochefort, l'an 1341. Il eut pour enfants :
 - a. Guillaume, seigneur de Rochefort, mort sans enfants, et enterré dans l'église de Sauzelles, en Berri ;
 - b. Ayglantine, dame de Rochefort, mariée en 1350, à Pierre d'Aloigny, seigneur de la Millandière, en Poitou, Ils se firent une donation mutuelle le 27 septembre 1364 ; elle testa après les Rois, vers l'an 1380, mourut environ l'an 1410, et fut inhumée avec son frère, dans l'église de Sanzelles.

XII. Gui, IV^e du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, de Château - Guillaume, de la Fosse - Saint - Michel de Pressac, de Fontmorand et de Lignac, rendit hommage de la terre de Château-Guillaume, en 1321, à Arnaud d'Aux, cardinal, évêque de Poitiers, à cause de la baronnie d'Angle en Poitou, et paya un besant d'or pour le devoir ; donna, après l'octave de la Chandeleur de

l'an 1326, à l'abbé de la Colombe, 20 sols de rente et sept setiers de grains; fit son premier testament l'an 1327; se trouva aux guerres de Gascogne, avec neuf écuyers, en 1330; servit dans l'armée du Roi en Angoumois en 1345, fit son dernier testament l'an 1351, mourut au mois d'octobre 1360, et fut enterré dans l'abbaye de la Colombe, où se voit sa sépulture avec son épitaphe. Il avait épousé, en 1315, Alix de Vouhec, fille unique de Guillaume, seigneur de Vouhec, de Fontmorand et de Vazois, en la Marche. Elle mourut sur la fin du mois de juin 1361, et fut enterrée auprès de son mari. Leurs enfants furent :

- 1.° Gui, dont l'article suit :
- 2.° Amiel, qui fonde la branche des seigneurs de Fontmorand, rapportée plus loin;
- 3.° Blanche de la Trémoille, nommée dans le testament de son père, qui ordonna qu'elle serait mariée;
- 4.° Plusieurs autres filles, destinées à être religieuses, par le testament de leur père.

XIII. Gui, V^e du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, de Vazois et de Lussac, est qualifié grand-panetier* de France dans un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1353, et dans les histoires de Montmorency et de Béthune. Il mourut avant son père à Loudun, le lundi avant la Saint-Louis du mois d'août 1350, et fut enterré en l'abbaye de Sainte-Colombe, où se voyait sa sépulture et son épitaphe. Il avait épousé Radegonde Guenand, fillè de Guillaume Guenand, II^e du nom, seigneur des Bordes et du Blanc en Berri, et de Brunissende de Thiern (1). Elle mourut au mois de décembre 1387, et fut enterrée avec son mari. Leurs enfants furent :

- 1.° Gui, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume, chevalier, seigneur d'Husson, d'Espoise, Bourbon - Lancy et d'Antigny, conseiller et chambellan des rois Charles V et Charles VI, maréchal de Bourgogne, était le premier des quarante-quatre écuyers de la compagnie

(1) Du Bouchet, Histoire de Courtenay, page 25.

de Gui du Tremblay, chevalier, qui fit montre à Châlons-sur-Saône, le 3 février 1370; était, en 1377, capitaine des gendarmes de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qu'il accompagna en Picardie, contre les Anglais; se signala à la bataille de Rosebeque, où il fut armé chevalier en 1382. Il est qualifié chevalier et chambellan du Roi, dans un don que ce prince lui fit au mois de juin 1383 (1), et reçut, en récompense de ses services, quatre mille francs d'or, le 24 février 1389. Le roi Charles VI et le duc de Bourgogne l'envoyèrent avec des troupes, en 1387, au secours de Jeanne, duchesse de Brabant, attaquée par les Anglais. Il ravagea le pays du duc de Gueldres, en 1388, servit en Allemagne l'année suivante; signa, la même année, avec plusieurs princes et seigneurs, le contrat de mariage de Gaston, comte de Foix, seigneur de Béarn, avec Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. Il suivit le duc de Bourbon en son expédition d'Afrique l'an 1390. Philippe, duc de Bourgogne, le nomma, avec Gui, son père, exécuteur de son testament, fait à Arras l'an 1395; ordonna qu'ils seraient enterrés à ses pieds dans l'église des Chartreux de Dijon; les recommanda à son frère, le comte de Nevers, et lui conseilla de se servir d'eux dans le gouvernement de ses états. Il suivit Jean, comte de Nevers, au voyage de Hongrie, où il demeura prisonnier à la journée de Nicopolis (2), fut présent avec plusieurs autres chevaliers, au codicile que fit le sire de Coucy en la ville de Burse, le 18 février 1357, et mourut la même année. Il avait épousé Marie de Mello, dame et héritière d'Husson, d'Espoisses et de Bourbon-Lancy, fille de Gui de Mello, seigneur de Givry et d'Agnès de Cléry. De ce mariage sont issus :

A. Guillaume de la Trémoille, seigneur d'Hus-

(1) Deuxième registre de la Chambre des comptes, fol. 196.

(2) Froissard dit qu'il y fut tué avec Philippe, son fils.

son, qui servit en Guienne, avec neuf écuyers, au mois d'août 1398, et mourut sans alliance ;

B. Philippe de la Trémoille, seigneur de Montréal, tué à la bataille de Nicopolis, en 1396, sans enfants d'Eléonore de Culant, sa femme, fille d'Eudes, seigneur de Culant en Berri, et de Marguerite de Joinville, sa seconde femme. Sa veuve se remaria à Guichard Dauphin, II^e du nom, seigneur de Jaligny et de la Ferté-Chaudron en Nivernais, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 ;

C. Gui de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, seigneur d'Antigny, d'Husson, de Pouilly, de Prémartin, de Cesy et de la Ferté. Le roi Charles VI, par lettres données à Saint-Faron-lez-Meaux, le 24 janvier 1421, lui fit don des seigneuries de la Loupière, de Brion, de Brecy, de Vieux-Champ, de Chambre, de la Grange et de Cervoise, pour le récompenser de ses services et le dédommager de ce que ses terres avaient été pillées par les ennemis. Il conduisit, l'an 1423, avec le seigneur de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, quatre mille chevaux au secours de la duchesse douairière de Bourgogne ; se trouva l'année suivante à la journée de Crévant, et mourut avant l'an 1438. Il avait épousé Marguerite de Noyers, comtesse de Joigny, dame de Pouilly et de Prémartin, fille de Miles de Noyers, comte de Joigny, II^e du nom, et de Marguerite de Ventadour, dame d'Antigny. Leurs enfants furent :

a. Louis de la Trémoille, comte de Joigny, etc. , qui suivit le Roi Charles VII au siège de Pontoise, et mourut sans avoir été marié, l'an 1467, que la succession fut partagée, le 4 juin, entre Guillemette et Marguerite de Vergy, ses nièces, Charles de Châlons, son neveu, héritier du comté de Joigny ;

- b.* Jeanne de la Trémoille, comtesse de Joigny, mariée à Jean de Châlons, seigneur de Viteaux, de Chevane et de l'Orme, en partie, fils puîné de Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, et de Marie de Baux, princesse d'Orange. Elle mourut en 1454, et fut enterrée en l'abbaye de Vezelay, avec son mari. Leurs enfants héritèrent du comté de Joigny.
- c.* Claude de la Trémoille, dame d'Antigny, mariée, le 15 janvier 1434, avec Claude de Vergy, seigneur d'Autrey, de Vaugrenant, de Fonvent, de Champ-litte, etc., sénéchal de Bourgogne, fils de Jean de Vergy, et d'Antoinette de Sallins. Elle mourut le 4 août 1438, ayant fait son testament deux jours auparavant, et fut ensevelie, dans le monastère de Thulley, dans la chapelle des seigneurs de Vergy. Son mari lui survécut, et se remaria à Marguerite de Cusance, veuve de Gui de Pontallier, seigneur de Talmey, mourut l'an 1467, et fut enterré auprès de sa première femme ;
- D.* Jean de la Trémoille, tué le 13 septembre 1408, au combat, donné près de Tongres, par Jean, duc de Bourgogne, contre les Liégeois, pour rétablir Jean de Bavière dans son évêché de Liège ;
- E.* Jeanne de la Trémoille, femme de Jean de Rochefort, seigneur de Chastillon, en Bazois, et du Puyset ;
- F.* Marguerite de la Trémoille, mariée à Dijon, le 12 octobre 1391, à David, seigneur d'Auxy, surnommé de Famechon, seigneur de Hangest, fils aîné de Jean, III^e du nom, seigneur d'Auxy, et de Catherine de Melun. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 ;
- G.* Bonne de la Trémoille, mariée à Mathieu de Longwy seigneur de Givry et de Raon, fils unique de Jean de Longwy, seigneur de

Beaumont-sur-Cerin et de Fontaine-Française, et d'Henriette de Vergy. Elle mourut le 10 septembre 1439, et fut enterrée aux cordeliers de Dôle où se voyait son épitaphe;

3.° Pierre de la Trémoille, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur de Planguyères, du Cloé, de Hubessen et de Sangueville, conseiller et chambellan du roi Charles VI et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1390. Il reçut de Jean le Flament, trésorier des guerres, 500 francs d'or, en considération de ses services, le 10 mai 1383, Gui de la Trémoille, son frère aîné, par son testament de la même année, l'institua, avec Guillaume de la Trémoille, seigneur d'Husson, son autre frère, héritier au reste de ses biens, terres et seigneuries, au cas qu'il mourut sans hoirs, et le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires, avec Philippe, duc de Bourgogne, et les évêques de Châlons et d'Arras. Il est qualifié gardien (1) de l'abbaye de Luxen, le 17 juillet 1397 (2), et mentionné dans un arrêt du parlement, de l'an 1399. Le Roi lui accorda, en 1401, 500 francs d'or. Il accompagna, la même année, le duc de Bourgogne, à son voyage à Nantes. Il acheta la terre de Dours en 1413, et vivait encore en 1426. Il avait épousé Jeanne de Longvilliers, dame d'Engoutsen, de Hubessen, etc., fille de Jean de Longvilliers, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Boullencourt. De ce mariage vinrent :

A. Jean de la Trémoille, baron de Dours et d'Engoutsen, seigneur d'Allonville, qui fut fait chevalier, avec plusieurs autres seigneurs, à l'attaque des Gantois, l'an 1452, par Jean, sire de Croy, chef de l'arrière-garde de l'armée du duc de Bourgogne, et mourut avant l'an 1453. Il avait épousé, 1.° Renaude de Mello, fille de Louis de Mello, chevalier, seigneur

(1) Gardiator.

(2) Mém. F. fol. 41.

(3) Histoire de Bretagne, tome IV, page 431.

de Saint-Parise, et de Jeanne d'Aumont; 2.^o Jeanne de Créquy, fille de Jean, V^e du nom, sire de Créquy et de Canaples, surnommé l'Etendart, et de Jeanne de Roye : elle vivait encore en 1466. De ce mariage sont issus :

- a. Jean de la Trémoille, baron de Dours, seigneur d'Engoutsen, de la Motte, en Santerre et d'Allonville ; il était fort jeune lorsqu'il accompagna Charles, comte de Charolais, qui allait au-devant de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il vivait encore en 1480. Il avait épousé Marguerite de Contay, fille de Guillaume, seigneur de Contay, en Picardie, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et de Marguerite, dame de Lully, dont il eut : dame Marguerite de la Trémoille, dame de Dours, d'Engoutsen, de la Motte, en Santerre, mariée avec Antoine, seigneur de Crevecœur, de Thienne, de Culonne et de Thoï, grand-louvetier de France, bailli d'Amiens, fils aîné de Jacques, seigneur de Crevecœur et de Bonne de la Vieffville. Elle survécut à son mari, dont elle était la seconde femme ; eut la garde et tutelle de ses enfants, et vendit, en cette qualité, le 16 mai 1496, la terre de Tronquoy, à Jean de Croy ;
- b. Jeanne de la Trémoille, troisième femme de Josse de Hallwin, chevalier, seigneur de Piennes, souverain-bailli de Flandre, fils de Jean, seigneur de Hallwin, et de Jacqueline de Ghistelles. Elle fut mariée par contrat du 13 septembre 1449, et mourut en 1470 ;
- c. Marguerite de la Trémoille, dame des Querdes, mariée, 1.^o à Philippe du Bos d'Annequin, fille de Jean, seigneur de Bos, et de Catherine de Poix ; 2.^o à Jacques de Crevecœur, seigneur de Thoï, chevalier de la Toison d'or, mort

le 3 mars 1474, fils de Jean de Creve-cœur, et de Blanche de Saveuse;

d. Jeanne, la jeune, femme de Jean de Rouvroy, chevalier, seigneur de Saint-Simon, en Picardie, et de Rasse, fils aîné de Gaucher de Rouvroy, dit de Saint-Simon, et de Marie de Sarrebruche-Commercy. Jeanne de la Trémoille fut enterrée en la chartreuse de Mont-Louis, près Noyon, avec son mari;

e. Louise de la Trémoille, femme de Jean de Saint-Séverin, comte de Conversano;

B. Lancelot de la Trémoille, seigneur de Hubessan, mort sans avoir été marié;

C. Gui de la Trémoille, mort sans enfants;

D. Marguerite de la Trémoille, femme de Jean de Hornes, seigneur de Baucignies, etc., sénéchal de Brabant, fils d'Arnoul de Hornes, seigneur de Baucignies, et de Jeanne de Hondescotte. Elle en était veuve en 1416, et vivait encore en 1452;

E. Agnès de la Trémoille, mariée le 15 novembre 1498, à Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, du Vaux, de Mareaux et de Rivière, fils aîné de Gui de Jaucourt, et de Jeanne de Damas. Elle en était veuve en 1462, et fit son testament en 1488;

F. Jacqueline de la Trémoille, femme, 1.^o d'André de Toulangeon, nommé chevalier de la Toison d'or, en 1432, mort en la Terre-Sainte, sans avoir reçu le collier; 2.^o avant l'an 1439, de Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin, chevalier de la Toison d'or, fils naturel de Valeran de Luxembourg, III^e du nom, comte de Saint-Pol, et d'Agnès de Brie.

XIV. Gui VI, sire DE LA TRÉMOILLE, de Sully, de Craon et de Jonvelle, comte de Guines, baron de Dracy, de Sainte-Hermine et de Mareuil, seigneur de Courcelles, de Conflans-Sainte-Honorine, de Montigny, conseiller et chambellan du Roi, porte-oriflamme de France, grand-

chambellan héréditaire de Bourgogne, surnommé le *Vaillant*, fut en grande considération auprès de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui l'honora d'une affection singulière; il était l'un des sept chevaliers de la compagnie de Gui du Tremblay, chevalier, qui fit montre à Châlons-sur-Saône, le 3 février 1370: servit à la prise d'Ardres, l'an 1377, avec cinquante hommes d'armes de sa retenue; suivit, deux ans après, le duc de Bourgogne, lorsqu'il fut secourir le comte de Flandre, contre ses sujets rebelles; fut, avec ce prince et le duc de Bourbon, en 1380, défendre la ville de Troyes, contre l'armée anglaise; assista au siège de Bourbourg, en 1382, et recut un don du Roi, le 22 décembre de la même année (1). Il fut choisi, en 1387, avec le connétable de Clisson et autres seigneurs, pour faire l'accommodement des Parisiens, qui s'étaient soulevés pendant le voyage du Roi, en Flandre, et fut député l'année suivante, avec l'archevêque de Cologne, le duc de Lorraine et le seigneur de Coucy, pour terminer les différends survenus entre Guillaume de Julliers et la duchesse de Brabant. Il fut nommé, avec les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, pour l'accord de Savoie, sur les différends du gouvernement de l'état, entre les deux comtesses douairières, qui furent terminés le 8 mai 1383; fut un des plénipotentiaires, envoyés à Calais, pour conférer de la paix avec l'Angleterre, en 1384 (2). Il accompagna le duc de Bourbon en son voyage d'Afrique, en 1390, et le suivit encore lorsqu'il fut secourir les Génois. Il refusa, en 1392, l'épée de connétable, qui lui fut offerte après la retraite du connétable de Clisson. Il avait une telle réputation de valeur, que Pierre de Courtenay, chevalier anglais, vint exprès le défier au combat; ils se battirent devant le Roi et toute la cour, ils rompirent leurs lances, et le Roi les fit séparer. Il fut institué gardien de la terre de Luxen, le 6 mai 1343 (3); fit le voyage de Hongrie, avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers; demeura prisonnier des Turcs à la bataille de Nicopolis, le 16 sep-

(1) Deuxième registre des Chartres de la Chambre des comptes, fol. 194.

(2) Histoire de Bretagne, tome IV, p. 391.

(3) Mém. E. fol. 305.

tembre 1396, et ayant été mis à rançon, il tomba malade, comme il s'en retournait en France, et mourut à Rhodes, l'an 1398. Son corps y fut enterré dans l'église de Saint-Jean, comme il l'avait ordonné par son testament. Froissard dit qu'il fut regretté du comte de Nevers, comme étant sage et de bon conseil. Il fut le premier seigneur de sa maison à qui le duc de Bourgogne et les rois de France aient accordé le titre de *cousin*. Il avait épousé, vers l'an 1382, Marie de Sully, dame de Sully et de Craon, fille unique et héritière de Louis, sire de Sully et d'Isabeau de Craon. Elle avait été accordée à Charles de Berri, comte de Montpensier, mais ce prince mourut avant l'accomplissement de son mariage. Elle survécut à son mari, et épousa en secondes noces, le 27 janvier 1400, Charles I^{er} du nom, sire d'Albret, comte de Dreux, connétable de France, fils d'Arnaud-Amajeu, sire d'Albret, et de Marguerite de Bourbon. De son premier mariage sont issus :

- 1.^o Gui, dit Guiot de la Trémoille, mort jeune en 1390, et enterré en la chapelle de Notre-Dame de Grace, dite du Rosaire, de l'église des Jacobins de Paris ;
- 2.^o Georges, dont l'article suit ;
- 3.^o Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, chevalier de la Toison d'or, grand-maître et premier chambellan de Jean et Philippe, ducs de Bourgogne ; fut l'un des seigneurs qui souscrivirent, après Jean, duc de Bourgogne, au traité du Pontceau, le 11 juillet 1419, et se signala à la bataille de Saint-Riquier, donnée contre les partisans du Dauphin, et en diverses occasions. Il avait épousé, par traité du 17 juillet 1424, Jacqueline d'Amboise, fille d'Ingerger d'Amboise, seigneur de la Roche-Corbon, et de Jeanne de Craon ;
- 4.^o Gui de la Trémoille, nommé dans un arrêt du parlement du 7 novembre 1403 ;
- 5.^o Isabeau de la Trémoille, mariée 1.^o en 1409, à Pierre de Tourzel, baron d'Alègre, et de Précy, fils de Morinot, seigneur de Tourzel et d'Alègre, et de Imaragde de Vichy, dont il n'eut qu'une fille ; 2.^o à Charles de la Rivière, comte de Dampmartin, fils de Bureau, sire de la Rivière, et de Marguerite, dame d'Auneau, et de Rochefort en Ive-

- line; 3.^o à Guillaume du Thil, seigneur de Châteauvillain, grand chambrier de France, fils de Jean du Thil, seigneur de Châteauvillain et de Marigny, et de Jeanne, dame de Grancey;
- 6.^o Marie de la Trémoille, femme de Louis de Châlons, comte d'Auxerre et de Tonnerre, fils de Louis de Châlons, comte de Tonnerre, seigneur, de Saint-Aignan, de Celles, etc., et de Marie de Parthenay. Il fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424, sans enfants;
- 7.^o Marguerite de la Trémoille, première femme de Renaud, sire de Pons, vicomte de Turenne, fils de Renaud, sire de Pons et de Blaye, vicomte de Carlat, et de Marguerite de Périgord, sa seconde femme.

XV. Georges, seigneur DE LA TRÉMOILLE, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully, de Craon, de Sainte-Hermine et de l'Isle-Bouchard, seigneur de Jonvelle, etc., grand chambellan de France, fut fait souverain maître et réformateur général des eaux et forêts de France, par lettres du 18 mai 1413, et demeura prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415. Depuis il fut considéré du roi Charles VII, qui lui commit le gouvernement du royaume, et le fit son premier ministre. Il fut pris une seconde fois par les Anglais, lorsqu'il allait de la part du Roi vers le duc de Bourgogne, pour traiter de la paix, et leur paya une grosse rançon, en dédommagement de laquelle le Roi lui fit don, le 20 juillet 1426, du château de Meille, en Poitou, sans faculté de rachat, moyennant dix mille écus, et lui donna cent mille écus d'or, pour lesquels il lui transporta les revenus de la ville du Pont-Saint-Esprit, et le domaine de Château-Thierry. Peu de temps après il promit de rendre à ce prince les Villes d'Amboise et de Montrichard, qu'il tenait par engagement; fut commis pour se trouver à l'assemblée solennelle des princes, tenue à Gien, et rétabli lieutenant-général du Roi au duché de Bourgogne et comté d'Auxerre. Il assista au couronnement du roi Charles VII, en l'église de Reims, le 17 juillet 1429; fut fait capitaine de la ville de Compiègne, le 18 août de la même année; député vers Jean, duc de Bretagne; fit un traité avec le duc d'Alençon, par lequel il promit

de servir près de la personne du Roi, et réciproquement le duc s'engagea de le défendre contre tous. Il obtint le droit de péage dans la terre de Rochefort, par lettres du mois de mai 1431 (1). La grande autorité qu'il avait lui attira l'envie de quelques grands de la cour, qui le surprirent à Chinon, où était le Roi, et le menèrent prisonnier à Montrésor, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une excessive rançon. Il eut ordre, le 11 novembre 1436, de réduire, sous l'obéissance du Roi les villes de Montreau et de Montargis; depuis, il assista à Chinon, à l'hommage que François, duc de Bretagne, rendit au Roi, en 1445, mourut le 6 mai de l'année suivante, et fut enterré dans l'église du château de Sully. Il avait épousé 1.^o, le 1 novembre 1416, à Aigueperse, en Auvergne, Jeanne, II^e du nom, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, veuve de Jean de France, duc de Berri, fille unique de Jean, comte d'Auvergne et de Boulogne, et d'Eléonore de Comminges; elle donna à son mari l'usufruit de ses comtés d'Auvergne et de Boulogne, et des terres qu'elle avait en Champagne, et mourut sans enfants en 1423; 2.^o, par contrat du 2 juillet 1425, Catherine de l'Isle-Bouchard, dame de l'Isle - Bouchard, de Rochefort-sur-Loire, de Doué et de Gençay en Poitou, fille unique de Jean, seigneur de l'Isle - Bouchard, et de Jeanne de Bueil. Elle mourut le premier juillet 1474, à l'Isle-Bouchard, où elle fut enterrée. De ce second mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit;
- 2.^o Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, de Jonvelle, de Rochefort, de l'Isle-Bouchard, premier chambellan héréditaire de Bourgogne. Il fut renommé sous le nom de *sire de Craon*, et assista en cette qualité aux états-généraux, en 1467, et l'année suivante à la prise de Liège. Le roi Louis XI l'avait attiré à son service; il le fit chevalier de son ordre de Saint-Michel, à la création de 1469; il ratifia le traité d'Ancenis, le 6 juin 1470 (2), dans lequel il prend le titre de gouverneur de

(1) Mém, 9, cotté H, Bourges, fol. 135.

(2) Histoire de Bretagne, tome III, p. 192.

Touraine. Le Roi lui donna, le 5 octobre de la même année, les château et châtellemes de Castelnau - de-Montmirail et Villeneuve, en Albigeois (1), confisqués sur le comte d'Armagnac; nommé lieutenant-général de Champagne et de Brie, l'an 1474, lui donna le comté de Ligny au mois de janvier 1475 (2). Il fut depuis gouverneur, prit Dijon, et fut obligé de lever le siège de Dôle. Cet accident lui fit perdre les bonnes grâces de son prince, qui lui ôta le gouvernement de Bourgogne. Il se retira en l'une de ses maisons, où il mourut l'an 1481, sans laisser d'enfants de Marie, dame de Montauban, sa femme, qu'il avait épousée le 8 novembre 1464. Elle était alors veuve de Louis de Rohan, seigneur de Gueméné, et fille unique et héritière de Jean, sire de Montauban, amiral de France, et de Jeanne de Kererais. Elle mourut en 1497;

- 3.° Louise de la Trémoille, dame Bonniers, de Saint-Just et de Douzenac, mariée, le 30 janvier 1444, à Bertrand, II^e du nom, sire de la Tour, comte d'Auvergne, de Boulogne et de Lauragais, fils aîné de Bertrand, I^{er} du nom, sire de la Tour, comte d'Auvergne et de Jacqueline du Peschin. Par ce mariage le grand différend mis entre la maison de la Trémoille et celle de la Tour d'Auvergne, pour la succession de la comtesse Jeanne, fut terminé. Elle mourut en 1474, et fut enterrée dans l'abbaye du Bouchet, près Vicle-Comte, qu'elle avait fondée avec son mari.

Enfants naturels de Georges, sire de la Trémoille.

- 1.° Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Civran, né de Marie la Championne, fut légitimé par lettres du Roi données à Orléans au mois de novembre 1466; il vivait encore en 1467;
- 2.° Jean, seigneur de l'Hébergement, en Poitou, fut légitimé et anobli en 1445. Son père lui per-

(1) Histoire du Languedoc, tome V, p. 41.

(2) Mém. P. fol. 38.

mit de porter les armes de la Trémoille, brisées d'un lambel de gueules; il assista à la bataille de Formigny, l'an 1450, fut ensuite gouverneur de Craon et de Châteauneuf, et mourut en 1490. Il avait épousé Thomine Jousseaume; en Poitou, dont il eut :

A. René de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, marié par contrat du 3 janvier 1481, avec Françoise de Sainte-Flavie, fille de Gui de Sainte-Flavie, chevalier, seigneur de Longvilliers et de Sigournay et de Jeanne Goutier. Il en eut :

a. Claude de la Trémoille, dit de l'Hébergement, mariée à Louis Guineuf, chevalier, lieutenant du seigneur de la Trémoille, au gouvernement de Dijon;

b. Marie de la Trémoille, dite de l'Hébergement, élevée près de la reine Anne de Bretagne, qui la maria, l'an 1516, à Jean Hébert, dit d'Ossovillier, chevalier, baron de Courcy, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur de Mortagne, fils de Jean Hébert, général des finances sous Louis XI. Cette princesse lui donna 50 mille livres. Son mari mourut en 1522; elle vivait encore en 1553;

B. Jean de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, en partie, mort sans enfants, ayant institué pour ses héritières Claude et Marie, ses nièces;

C. Marie de la Trémoille, dite de l'Hébergement, mariée, par contrat du 14 mai 1481, à Innocent Goulard, chevalier, seigneur de Boisbelle, fils de Jean Goulard et de Françoise du Puy-du-Fou;

3.° Marie, dame de Saint-Fargeau, épousa à Sully, le 31 octobre 1441, Jean de Salazart, seigneur de Saint-Just, de Marcilly et de Montagu, gentilhomme du pays de Biscaye, qui était venu servir le roi Charles VII dans ses guerres. Elle mourut au mois de décembre 1457, et fut enterrée dans l'église du prieuré de Macherets de l'ordre

de Grammont, auprès de son mari, qui décéda à Troyes, le 12 novembre 1479.

XVI. Louis, I^{er} du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, baron de Sully, de Craon et de l'Isle - Bouchard, seigneur de Luçon, comte de Benon, naquit vers l'an 1431. Il suivit, étant encore fort jeune, le roi Charles VII au siège de Rouen ; ratifia le traité d'Ancenis, le 4 juin 1470 (1), et accompagna le roi Louis XI, lorsqu'il fut avec une puissante armée s'opposer aux Anglais, qui étaient descendus en Picardie l'an 1475. Il se retira ensuite de la cour, et passa le reste de ses jours en son château de Bonniers, où il mourut après avoir assisté aux états tenus à Tours, sous le roi Charles VIII, en 1483. Il avait épousé à Poitiers, par contrat du 22 août 1446, Marguerite d'Amboise, sœur puînée de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, et troisième fille et héritière de Louis, sire d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmond, et de Marie de Rieux, sa première femme. Elle vendit à la duchesse de Bretagne, sa sœur, conjointement avec Louis de la Trémoille, son mari, par acte du mois de juillet 1467, 300 livres de rente annuelle et perpétuelle sur la terre et seigneurie de Fougeré (2), pour le prix de 6000 écus d'or ; elle hérita depuis du vicomté de Thouars, de la principauté de Talmond, et des seigneuries de Mauléon, des îles de Rhée, en Poitou, et de Montrichard en Touraine, et mourut en 1475. Leurs enfants furent :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean de la Trémoille, archevêque d'Auch, et évêque de Poitiers en 1505, créé cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, par le pape Jules II, à Bologne, le 11 janvier 1506. Il suivit le roi Louis XII en son expédition de Milan, et mourut peu après en cette ville, la même année. Son corps fut apporté dans l'église collégiale de Notre-Dame de Thouars ;
- 3.^o Jacques de la Trémoille, seigneur de Mauléon,

(1) Histoire de Bretagne, tome III, p 193.

(2) *Ibid.* page 162.

de Bonniers, etc. Il suivit le roi Charles VIII à la conquête de Naples, en 1495, et le roi Louis XII à la guerre de Lombardie, contre le duc de Milan. Il se trouva aussi à la bataille de Marignan, en 1515, et mourut sans enfants d'Avoye de Chabannes, fille de Jean de Chabannes, comte de Dampmartin, et de Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon et dame de Montpensier, en Lodunois. Elle était veuve d'Edmond de Prie, seigneur de Buzançois, et se remaria en troisièmes noces, à Jacques de Brisay, seigneur de Beaumont. Elle vivait encore le 27 février 1542;

- 4.° Georges de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général en Bourgogne. Il partagea avec ses frères, le 6 juillet 1484, accompagna le roi Louis XII à son entrée solennelle dans la ville de Gênes, l'an 1502, et défendit ensuite la ville de Dijon, assiégée par les Suisses. Il épousa, par contrat du 8 février 1508, Madelaine d'Azay, fille de François d'Azay, et en eut Jacqueline de la Trémoille, dame de Jonvelle, mariée le 13 janvier 1529, avec Claude Gouffier, seigneur de Boissy, duc de Roannais, grand-écuyer, de France, fils d'Artus Gouffier, seigneur de Boissy, et de Hélène de Hangest-Genlis, dame de Maigny. Elle mourut en 1548;
- 5.° Anne de la Trémoille, mariée, 1.° en 1464, à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, seigneur de Lézières, en Braïne, fils naturel de Charles d'Anjou, comte du Maine; 2.° à Guillaume de Rochefort, seigneur de Pleuvant, chancelier de France, fils de Jacques, seigneur de Rochefort, et d'Agnès de Cléron; 3.° le 16 janvier 1494, à Jacques de Rochechouart, seigneur de Charroux et du Bourdet, fils de Geoffroy de Rochechouart, seigneur du Bourdet, et d'Isabeau Brachet, dame de Charroux;
- 6.° Antoinette de la Trémoille, mariée, le 8 juillet 1473, à Charles de Husson, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, fils de Jean de Husson, comte de Tonnerre, et de Catherine de la Rochefoucauld;

7.° Catherine de la Trémoille, abbesse du Ronceray, près d'Angers.

Bâtard.

Jean, fils naturel de Louis, seigneur de la Trémoille, et de Jeanne de la Rue, seigneur de la Brèche et de Sully-sur-Loire, en partie, fut légitimé par lettres du roi Charles VIII, données à Melun, aú mois de janvier 1485. Son père, outre ces terres, lui donna 2090 écus d'or. Il épousa Charlotte d'Autry, fille d'Olivier d'Autry, seigneur de la Brosse, et de Catherine de Giverlay. Elle était fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis XII. Leurs enfants furent :

A. N. de la Trémoille, mort jeune, et enterré à Notre-Dame de Cléry;

B. André de la Trémoille, archidiacre de Poitiers, qui céda son droit d'aînesse à Louis, son frère puîné;

C. Louis de la Trémoille, seigneur de Brèche et en partie de Sully-sur-Loire, marié avec Antoinette de Ternant, fille de Philippe de Ternant, seigneur de la Motte et d'Aspremont, chevalier de la Toison d'Or, et de Jeanne de Roye. Elle fut mère de vingt-deux enfants, entr'autres :

a. Jean de la Trémoille, seigneur de la Brèche, co-seigneur de Sully, qui fut tué en sa maison de Dormans. Il avait épousé, 1.° Luce d'Autry, dame de Vanteuil, fille de Louis d'Autry, seigneur de Courcelles, et de Marguerite de Veausse. Elle transigea, le 1^{er} septembre 1556, avec Claude d'Autry, son frère aîné; 2.° Marguerite de la Haye, fille aînée et principale héritière de Charles, baron de Dormans, seigneur de Nogent-l'Artaut, et de Marguerite de Louan. Elle se remaria à Louis d'Ancienville, baron de Réveillon. Jean eut pour enfants, du premier lit : 1.° Anne de la Trémoille, dame de Brèche, de Grand-Georges, de Sébouville, en Gâtinais, et en partie de

Sully-sur-Loire, mariée à François de Menon, seigneur de Turbilly, fils de François de Menon, et de Marie de la Roussière ; — 2.^o Marie de la Trémoille, mariée, 1.^o à N. de Vauberger, seigneur de Landeronde; 2.^o à René de Bodio, seigneur de la Coudre et de la Lande-Chasse, en Anjou. Du second lit : — 3.^o Léonore de la Trémoille, femme d'Ambroise de Guérin, seigneur de Poisieu ;

- b. Claude, *aliàs* Gabriel de la Trémoille, marié avec Anduette de Crécy, dont il eut Elisabeth de la Trémoille, femme, en 1570, de Louis de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, fils de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, chevalier, et de Françoise de Bar, dame d'Estrechy ;
- c. Trois fils, religieux ;
- d. Valentin de la Trémoille, marié avec Anne de Valory, et mort sans enfants ;
- e. Anne de la Trémoille, mariée à N. des Croix, seigneur de Saint-Antoine du Rocher, près Tours ;
- f. Quatre filles religieuses ;
- g. Onze autres enfants.

XVII. Louis, II^o du nom, sire DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Guines et de Benaon, baron de Sully, de Craon et de Montagu, de l'Isle-Bouchard et de Mauléon, seigneur des isles de Rhé et de Marans, amiral de Guienne et de Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, et son premier chambellan, en 1520, gouverneur et lieutenant-général de Bourgogne, surnommé *le Chevalier sans reproche*, fut un des plus grands hommes de son siècle. Il naquit le 20 septembre 1460, fut élevé page du roi Louis XI, commença ses premières armes sous le commandement de Georges de la Trémoille, sire de Craon, son oncle. Il se signala tellement que dès l'âge de dix-huit ans, il fut nommé général de l'armée du Roi, contre François, duc de Bretagne, qui avait donné retraite dans ses états à Louis, duc d'Orléans, et à d'autres princes ligués. Il

somma et fit capituler la ville de Châteaubriand, le 23 avril 1488, et s'acquit une grande réputation à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488, dans laquelle il fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis Louis XII, et le prince d'Orange. La prise de Rennes, de Dinan et de Saint-Malo, furent les suites de cette glorieuse journée. Également habile dans le cabinet et dans les armées, il contribua beaucoup à la réunion de la Bretagne à la couronne, en faisant conclure le mariage de la duchesse Anne de Bretagne, avec le roi Charles VIII. Il fut envoyé en ambassade vers Maximilien, roi des Romains, et vers le pape Alexandre VI, pour le disposer à favoriser le passage à Charles VIII, en Italie, qu'il accompagna à son entrée à Rome et à celle de Naples; la bataille de Fornoue, en 1495, lui mérita la charge de lieutenant-général des provinces de Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, Anjou, et des Marches de Bretagne. Louis XII, à son avènement à la couronne, lui donna le commandement de son armée d'Italie; il conquit toute la Lombardie, et obligea les Vénitiens de lui remettre entre les mains Louis Sforce, duc de Milan, et le cardinal, son frère, qui s'étaient retirés chez eux. A son retour, il fut pourvu du gouvernement de Bourgogne, de la charge d'amiral de Guienne, en 1505, et peu après, de celle d'amiral de Bretagne. Le roi Louis XII le choisit pour commander le corps de bataille où se trouvait ce prince, à la journée d'Agnadel, en 1509. Il perdit le combat de Navarre, donné contre les Suisses, l'an 1515, où il fut blessé, mais il soutint vaillamment contre eux, le siège de Dijon, l'espace de six semaines. Il se trouva encore la même année à la bataille de Marignan donnée contre les Suisses; défendit la Picardie contre les forces impériales et anglaises; et s'étant rendu en Provence, il fit lever le siège de Marseille, que le connétable de Bourbon, général de l'armée de l'empereur Charles VI, y avait mis en 1523. Enfin, ayant suivi le roi François I^{er} dans son malheureux voyage d'Italie, il finit glorieusement ses jours à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, âgé de soixante-cinq ans. Son corps fut apporté dans l'église collégiale de Thouars, qu'il avait fondée et bâtie dans son château. Guichardin lui donne le titre de *premier capitaine du monde*, et Paul Jove ajoute qu'il fut *la gloire de son siècle et l'ornement de la monarchie française*. Il avait

épousé, 1.^o Gabrielle de Bourbon, comtesse de Bénaon, fille de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, et de Catherine de la Tour, dite de Bologne. Elle fut mariée à Montferrand, le 9 juillet 1485, et mourut le 30 novembre 1516; 2.^o le 7 avril 1517, Louise Borgia, duchesse de Valentinois, fille de César Borgia, duc d'Urbin et de Valentinois, et de Charlotte d'Albret, sœur de Jean, roi de Navarre. Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme, qui se remaria le 2 février 1530, à Philippe de Bourbon, seigneur de Busset, fils aîné de Pierre de Bourbon, bâtard de Liège, seigneur de Busset, et de Marguerite d'Alègre. Du premier lit est issu :

XVIII. Charles DE LA TRÉMOILLE, prince de Talmond et de Mortagne, comte de Taillebourg, etc., gouverneur de Bourgogne, tenu sur les fonts de baptême, par le roi Charles VIII. Il se trouva au combat gagné par les Français devant la ville de Gênes, et à la journée d'Agnadel, sous le roi Louis XII, qui le pourvut du gouvernement de Bourgogne, le 9 mai 1513. Il soutint avec son père le siège de Dijon, et mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1515, à l'âge de vingt-neuf ans, regretté du Roi et de toute la cour. Son corps fut apporté en l'église de Notre-Dame de Thouars, où il fut enterré. Il avait épousé, le 7 février 1501, Louise de Coëtivy, comtesse de Taillebourg, baronne de Royan, princesse de Mortagne-sur-Gironde, fille unique de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, et de Jeanne d'Orléans d'Angoulême, tante du roi François I^{er}. Elle mourut à Berrie, en 1553, âgée de soixante-douze ans, et fut enterrée auprès de son mari. De ce mariage est issu :

XIX. François DE LA TRÉMOILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmond, comte de Taillebourg, de Guines et de Bénaon, baron de Craon et de Royan, seigneur de Sully, de l'Isle-Bouchard, du Brandois, de Mauléon, de Mareuil, de Marans, de Rhé, de Rochefort, de Sainte-Hermine et de Dorie, lieutenant-général des provinces de Saintonge, de Poitou et de la Rochelle, en 1527, et fut fait chevalier de l'ordre du Roi, le 29 septembre de la même année. Il s'était trouvé à la bataille de Pavie, en 1525, où il demeura prisonnier. François I^{er} le chargea de recevoir l'empereur Charles-Quint, à son passage

par Poitiers, en 1529. Il mourut dans son château de Thouars, en 1541, âgé de trente-neuf ans. Il avait épousé, le 23 janvier 1521, Anne de Laval, fille de Guy, XV^e du nom, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente; elle mourut à Craon, en 1554. C'est par cette alliance que les seigneurs de la Trémoille, ducs de Thouars, ont, dans la suite, pris le titre de princes de Tarente, et fondé leurs prétentions sur le royaume de Naples, pour lesquelles il s'est fait plusieurs écrits en 1648, et depuis, ils ont envoyé au congrès de Munster, de Nimègue et de Ryswich, des représentants qui prirent séance avec les envoyés de toutes les puissances; et ont eu le titre d'altesse dans les pays étrangers. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit;
- 2.^o François de la Trémoille, comte de Bénaon, baron de Montagu. Il assista au couronnement de la reine Catherine de Médicis, en 1549; partagea avec ses frères, en 1550 et 1554, et mourut en 1555, sans enfants de Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, seigneur de Puygreffier, et de Madelaine de Fonsèque. Elle était veuve d'André de Foix, seigneur d'Asparant, vicomte de Villemur et de Chastillon;
- 3.^o Charles, seigneur de Mauléon et de Marans, abbé de St.-Laon et de Chambon, près Thouars;
- 4.^o Georges, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
- 5.^o Claude, tige de la troisième branche, mentionnée en son lieu;
- 6.^o Gui de la Trémoille, né en 1527, mort en 1538;
- 7.^o Anne de la Trémoille, morte jeune;
- 8.^o Louise de la Trémoille, dame de Rochefort, mariée, le 15 septembre 1538, à Philippe de Levis, marquis de Mirepoix, maréchal de la Foi, fils de Jean de Levis, V^e du nom, et de Françoise d'Estoüteville, sa seconde femme;
- 9.^o Jacqueline de la Trémoille, dame de Marans, des îles de Rhé, de Sainte-Hermine, de Brandois et de la Motte-Achard, mariée, en 1559, à Louis de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France, capitaine de cent gentilshommes ordinaires de la garde du Roi, fils puîné de Jacques

de Bueil, comte de Sancerre et de Sagonne, et de Jeanne de Sains, sa seconde femme; elle mourut en 1599;

10.^o Charlotte de la Trémoille, religieuse à Fontevraud; elle vivait encore en 1553;

Bâtarde.

11.^o Charlotte, dame de Bournezeaux, femme de Charles Bouhaud, chevalier, seigneur de Landreau, fils d'André Bouhaud, et de Joachime d'Appelvoisin; elle mourut avant son mari, qui épousa en secondes noces Catherine de la Rochefoucauld, veuve du seigneur du Puy-du-Fou.

XX. Louis, III^e du nom, seigneur DE LA TRÉMOILLE, premier duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, comte de Taillebourg, de Guines et de Bénaon, baron de Sully et de Craon, seigneur des îles de Rhé, de Marans et de Noirmoutier, né en 1521, assista au couronnement de la reine Anne d'Autriche, en 1530; était, le 18 juin 1542, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, des provinces de Poitou, de Saintonge et de la Rochelle; servit la même année au siège de Perpignan, et en Picardie contre les Anglais, sous le maréchal du Biez. Il passa en Angleterre comme ôtage du traité fait à Boulogne l'an 1549; ensuite il servit en Italie, et se trouva à la prise de Vulpian, en 1551; était chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lorsque ce prince lui fit don de lods et ventes, le 27 janvier 1561 (1), et fut, pendant les guerres civiles, lieutenant général de l'armée du Roi, qu'il commanda en Poitou, en 1576. Charles IX, pour le récompenser de ses services, érigea son vicomté de Thouars en duché, par lettres données à Gaillon au mois de juillet 1563; il mourut pendant le siège de Mesle, le 25 mars 1577. Il avait épousé, par contrat du 29 juin 1549, Jeanne de Montmorency, dame d'honneur de la reine Elisabeth d'Autriche, morte à Sully le 3 octobre 1596, fille puînée d'Anne, duc de Montmorency, pair, grand maître et connétable de France, et de Madelaine de Savoye. De ce mariage sont issus:

1.^o Anne de la Trémoille, prince de Talmond, mort jeune:

(1) Mém. C. C. C. fol. 57.

- 2.^o Louis de la Trémoille, comte de Bénaon, mort en bas âge;
- 3.^o Claude, dont l'article suit;
- 4.^o Louise de la Trémoille, morte jeune;
- 5.^o Charlotte-Catherine de la Trémoille, seconde femme de Henri de Bourbon, I^{er} du nom, prince de Condé, fils de Louis, I^{er} du nom, prince de Condé, et d'Éléonore de Roye. Elle fut mariée le 16 mars 1586, abjura la religion prétendue réformée en 1596, et mourut à Paris le 28 août 1629.

Bâtards.

- 1.^o Louis, légitimé au mois de septembre 1551;
- 2.^o François, baron de Bournezeaux, chevalier de l'ordre du Roi, vivait en 1583. Il épousa N.... de Cugnac, fille de Louis, baron d'Imonville, et de Marie de Prunelé;
- 3.^o Louise, légitimée avec ses frères en 1551.

XXI. Claude DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond et de Tarente, né en 1566, commença à servir en Poitou, sous le duc de Montpensier. Depuis, ayant fait profession de la religion prétendue réformée, il fut dangereusement blessé à la défaite du régiment de Tiercelin; combattit à la bataille de Coutras, en 1587, et à la journée d'Yvry, en 1590; se trouva ensuite aux sièges de Paris et de Rouen, et au combat de Fontaine-Française. Il fut créé pair de France par lettres du mois d'août 1595, et mourut en son château de Thouars, le 25 octobre 1604. Il avait épousé, par traité fait à Châtellerault, le 11 mars 1598, Charlotte-Brabantine de Nassau, morte à Château-Renard, au mois d'août 1631, fille de Guillaume de Nassau, II^e du nom, prince d'Orange, comte de Nassau, etc., et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri, dont l'article suit;
- 2.^o Frédéric de la Trémoille, comte de Bénaon et de Laval, mort à Venise, au mois de février 1642, d'une blessure qu'il reçut dans un combat singulier, contre le seigneur du Coudray Montpensier. Il laissa un fils d'Anne d'Orpe, demoiselle anglaise, nommé Henry Edouard, qui ne fut point légitimé, et une fille qu'il eut de N.... de Moussy, vénitienne;

- 3.^o Elisabeth de la Trémoille, morte jeune ;
- 4.^o Charlotte de la Trémoille, femme de Jacques Stanlay, comte d'Arby, en Angleterre, souverain de l'île du Man, fils aîné de Guillaume Stanlay, comte d'Arby, chevalier de l'ordre de la Jarretière et d'Elisabeth de Vère. Elle mourut à Chester le 31 mars 1664.

Bâtard.

Annibal, seigneur de Marcilly, gouverneur de Taillebourg, fils de damoiselle Anne Garand, était lieutenant pour le Roi, au château de Taillebourg, lorsqu'il fut légitimé et anobli, au mois de mai 1630.

XXII. Henri, seigneur DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, etc., chevalier des ordres du Roi, naquit en 1599, assista au siège de la Rochelle, en 1628, pendant lequel il fit profession de la religion catholique, entre les mains du cardinal de Richelieu. Le Roi le nomma ensuite à la charge de mestre de camp de la cavalerie légère française, et en 1633, des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Il s'était trouvé à l'attaque du pas de Suze, en 1629, et à la prise de Carignan, où il avait été blessé au genou, en 1630. Il servit au siège de Corbie, en 1636, fit la charge de grand-maître aux obsèques du roi Louis XIII, en 1643; mourut dans son château de Thouars, le 21 janvier 1674, et fut enterré dans l'église collégiale de Thouars. Il avait épousé le 19 janvier 1619, Marie de la Tour d'Auvergne, sa cousine, morte le 24 mai 1665, fille de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne, maréchal de France, et d'Elisabeth de Nassau, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri-Charles, dont l'article suit ;
- 2.^o Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, qui servit en Italie avec un régiment d'infanterie, sous le duc de Longueville et le prince de Carignan, en 1642. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, fut abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Tallemond, et mourut en 1681 ;

- 3.^o Armand-Charles de la Trémoille, comte de Taillebourg, né en 1635, mort le 13 novembre 1645 ;
- 4.^o Elisabeth de la Trémoille, née en 1628, morte en 1640 ;
- 5.^o Marie-Charlotte de la Trémoille, mariée à Paris, le 18 juillet 1662, à Bernard de Saxe-Weymar, duc de Saxe-Jena, sixième fils de Guillaume de Saxe, duc de Weymar, et d'Eléonore-Dorothee d'Anhalt-Desseau. Elle resta veuve le 3 mai 1678, et mourut le 24 août 1682.

XXIII. Henri-Charles DE LA TRÉMOILLE, prince de Tarente et de Talmond, duc de Thouars, pair de France, chevalier de l'ordre de la Jarretière, général de la cavalerie des états de Hollande, et gouverneur de Bosleduc, se signala en diverses occasions. Son attachement au prince de Condé lui ayant fait abandonner le parti de la cour, dans le temps des guerres de la Fronde, il suivit ce prince en Flandre et passa de là en Hollande, d'où il revint en 1655, après avoir obtenu son amnistie. L'évêque de Munster ayant déclaré la guerre aux Hollandais, en 1664, il vint leur offrir ses armes, défit un parti de 800 hommes qui étaient au service de ce prélat guerrier, et reçut en récompense la place de général de la cavalerie des Etats. Il fit profession de la foi catholique entre les mains de l'évêque d'Angers, le 3 septembre 1670, mourut en son château de Thouars, le 14 septembre 1672, et fut enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, le 1^{er} mai 1648, Amélie de Hesse-Cassel, fille de Guillaume, V^e du nom, Landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-Elisabeth de Hanaw-Muntzemberg. Elle mourut à Francfort, le 23 février 1693. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Charles-Belgique-Hollande, qui suit ;
- 2.^o Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, comte de Taillebourg, seigneur du duché de Châtellerault, gouverneur de Sarrelouis, né en 1658. Il fut, d'abord, abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmond, après Louis-Maurice de la Trémoille, son oncle ; quitta l'état ecclésiastique pour entrer dans le service militaire ; fut fait brigadier de cavalerie, le 29 janvier 1702 ; maréchal de camp, en octobre 1704, et

nommé pour servir dans la Flandre espagnole, sous le maréchal de Villeroy, et lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710 ; fut proposé au mois d'octobre 1719, pour exercer la charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi, en attendant que Charles-Armand-René, duc de la Trémoille, son petit-neveu, fût en âge d'en faire les fonctions. Il épousa, le 2 décembre 1707, Elisabeth-Anne-Antoinette de Bullion, fille puînée de Charles de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, prévôt de Paris, et de Marie-Anne Rouillé. Il a eu de ce mariage : *a.* Anne Charles-Frédéric de la Trémoille, comte de Taillebourg ; *b.* Charles-Félicité de la Trémoille, prince de Talmond, marié, le 2 octobre 1730, à Marie-Louise Jablonowski, fille aînée de Jean, prince de Jablonowski, grand porte-enseigne de la couronne de Pologne. Elle était veuve le 20 novembre 1759 ; elle obtint les grandes entrées de la cour, le premier janvier 1763 ;

- 3.^o Charlotte-Amélie de la Trémoille, née en 1652, mariée à Copenhague, le 29 mai 1680, à Antoine, comte d'Altembourg, gouverneur des comtés d'Oldembourg et Delmenhort ;
- 4.^o Henriette - Céleste de la Trémoille, née le 18 juillet 1662 ;
- 5.^o Marie-Sylvie de la Trémoille, dite la princesse de Tarente, morte à Paris, en 1692.

XXIV. Charles-Belgique-Hollande DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, etc., né en 1655, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et chevalier de ses ordres, en 1688, mourut le premier juin 1709 ; son corps fut porté à Thouars, et enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé le 3 avril 1675, Madeleine de Créqui, morte le 12 août 1707, fille unique et héritière de Charles, duc de Créqui, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, et d'Armande de Saint-Gelais-Lansac, première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. De ce mariage sont nés :

- 1.^o Charles-Louis-Bretagne, qui suit ;
- 2.^o Marie-Armande-Victoire de la Trémoille, née

en 1677, mariée, le premier février 1696, à Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, son cousin, fils aîné de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, et de Marie-Anne Mancini. Elle mourut le 5 mars 1717.

XXV. Charles - Louis - Bretagne, duc DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, premier gentilhomme de la chambre du Roi, naquit en 1683 ; se distingua à la bataille de Fredelinghen le 14 octobre 1702 ; fut fait mestre-de-camp de cavalerie, au mois de décembre suivant ; brigadier des armées du Roi, en 1709 ; reçu duc et pair de France, au parlement, y prit séance le 8 janvier 1711 ; servit à la rencontre, près d'Arleux, le 12 juillet suivant ; fut nommé maréchal de camp, le premier mars 1719, et mourut le 9 octobre de la même année. Il avait épousé, le 13 avril 1706, Marie-Madelaine de la Fayette, fille unique de René-Armand, marquis de la Fayette, et de Marie-Madelaine de Marillac. Elle mourut le 6 juillet 1717. De ce mariage est issu :

XXVI. Charles - Armand - René DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval, de Montfort, de Guines, de Bénaon, de Jonvelle et de Taillebourg, marquis d'Attichy, vicomte de Rennes, de Bays, de Brosse, de Marsille et de Berneuil, baron de Vitré et de Mauléon, etc., etc., premier gentilhomme de la chambre du Roi, né au mois de janvier 1708, fut reçu en survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, au mois de février 1717, en prêta serment au Roi, le 8 mai suivant, et succéda à son père, le 19 octobre 1719. Il mourut maréchal des camps et armées du Roi, le 3 mai 1741, et avait épousé, le 29 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire de la Tour d'Auvergne, fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France, et de Marie-Armande de la Trémoille. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, qui suit ;
- 2.° N...., morte à l'âge de quatre ans.

XXVII. Jean-Bretagne-Charles-Godefroy DE LA TRÉMOILLE, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval,

au Maine et de Montfort; en Bretagne, baron de Vitré, et en cette qualité, président de la noblesse de Bretagne, né le 5 février 1737; colonel des grenadiers de France, le 30 mai 1752; colonel du régiment d'Aquitaine, le 10 octobre 1755, depuis régiment d'Artois; brigadier des armées du Roi, le 26 juillet 1762; maréchal de camp, le 3 janvier 1770; a épousé, 1.^o en 1751, Marie-Jeanne de Durfort de Lorges, fille de Gui-Michel de Durfort, duc de Bandan et de Lorges, et d'Elisabeth-Philippe de Poitiers de Rye, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o en 1763, Marie-Maximilienne-Emmanuelle de Salm-Kirbourg, née le 19 mai 1744, dont sont issus:

- 1.^o Charles-Bretagne-Marie-Joseph, qui suit;
- 2.^o N... de la Trémoille, prince de Talmond, marié, par contrat signé du Roi, le 23 janvier 1785, avec Henriette d'Argouges, fille de Michel-Pierre-François, comte d'Argouges, lieutenant-général des armées du Roi, et de N... de Courtarvel de Pezé;
- 3.^o Charles-Godefroy-Auguste, prince, abbé de la Trémoille, et grand-doyen du chapitre de Strasbourg;
- 4.^o Louis-Stanislas Kotska, prince de la Trémoille, né le 11 juillet 1767, lieutenant-général des armées du Roi; marié, le 1^{er} avril 1802, à Geneviève-Adélaïde de Langeron, fille du marquis de Langeron, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier de ses ordres.

XXVIII. Charles-Bretagne-Marie-Joseph DE LA TRÉMOILLE, PRINCE DE TARENTE, né le 24 mars 1764, duc de Thouars, pair de France, lieutenant-général au service de Bade a épousé, le 20 juillet 1781, Louise-Emmanuelle de Châtillon, née en 1763, dernier rejeton de cette illustre maison, fille de Louis-Gaucher de Châtillon, duc de Châtillon, et d'Adrienne-Emilie-Félicité-Joséphine de la Baulme-le-Blanc de la Vallière. Il eut de ce mariage:

Caroline.... de la Trémoille, née en 1788, morte à l'âge de trois ans.

Marquis de Royan, et comtes d'Olonne, éteints.

XX. Georges DE LA TRÉMOILLE, baron de Royan et d'Olonne, seigneur de Saujon et de Kergoulay, etc.,

chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Poitou, et capitaine du château de Poitiers, quatrième fils de François, seigneur de la Trémoille, vicomte du Thouars, et d'Anne de Laval, servit le roi Charles IX, contre ceux de la nouvelle religion, en 1568; assista aux états tenus à Blois l'an 1577, et mourut à Poitiers au mois de décembre 1584. Son corps fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Thouars. Il avait épousé, le 13 novembre 1563, Madelaine de Luxembourg, dame d'Aspremont, de Plélo, de Boursac, etc., fille de François de Luxembourg, II^e du nom, vicomte de Martigues, et de Charlotte de Brosse, dite de Bretagne. Il eut de ce mariage :

XXI. Gilbert DE LA TRÉMOILLE, premier marquis de Royan, comte d'Olonne, fait capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi, le 10 mai 1594; chevalier de ses ordres le 15 janvier 1597, sénéchal du Poitou. Il servit les rois Henri III et Henri IV, pendant les troubles de la ligue, obtint l'érection de la baronnie de Royan en marquisat en 1592, et d'Olonne, en comté, au mois de janvier 1600, et mourut en son château d'Aspremont le 25 juillet 1603. Il avait épousé, le 12 septembre 1592, Anne Hurault, fille de Philippe Hurault, comte de Chiverny et de Limours, chancelier de France, et d'Anne de Thou. Elle se remaria le 7 janvier 1612, à Charles de Rostaing, comte de Bury, et mourut le 16 avril 1635. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Philippe, dont l'article suit ;
- 2.^o Gilbert de la Trémoille, abbé de Chambon, mort en 1619 ;
- 3.^o Georges de la Trémoille, chevalier de Malte, mort en 1623 ;
- 4.^o Catherine de la Trémoille, co-adjutrice, puis abbessé de Sainte-Croix de Poitiers. Elle fut bénie dans l'église de Saint-Pierre de Bourgueil le 14 septembre 1649, par Léonor d'Estampes de Valançay, archevêque de Reims, et mourut au mois d'avril 1650 ;
- 5.^o Marie-Marguerite de la Trémoille, abbesse du Lys en 1628, puis de Jouarée en 1638, morte en 1657.

XXII. Philippe DE LA TRÉMOILLE, marquis de Rayan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou, né en

1596, servit contre les Rochelais en 1621 et 1625 ; conduisit en Picardie l'arrière-ban de la noblesse de Poitou, après la rupture de la paix avec l'Espagne en 1635. Il mourut le 8 août 1670, et avait épousé, 1.^o en 1612, Madelaine Champrond, morte au mois de novembre 1644, fille unique de Michel Champrond, seigneur de Hanches, président aux enquêtes du parlement de Paris ; 2.^o le 11 juin 1647, Judith Martin, fille d'Ambroise Martin, avocat-général au parlement de Rennes, morte sans enfants au mois de mars 1676. Ceux du premier lit furent :

- 1.^o Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, né en 1626 ; il servit contre les Bavares en Allemagne, à la bataille de Nortlinghen le 3 août 1645, et sous le prince de Condé en Catalogne. Il mourut à Paris le 3 février 1686, sans enfants de Catherine-Henriette d'Angennes, qu'il avait épousée en 1652, fille de Charles d'Angennes, seigneur de la Loupe, et de Marie de Raynier. Elle mourut le 13 juin 1714, et fut enterrée à Saint-Roch ;
- 2.^o César-Joseph de la Trémoille, chevalier de Malte, puis jésuite, mort subitement à Paris le 25 avril 1698 ;
- 3.^o Paul-Augustin de la Trémoille, seigneur de Hanches, né en 1635, mort le 24 janvier 1688 ;
- 4.^o François, dont l'article suit ;
- 5.^o François-Auguste, } morts jeunes ;
- 6.^o Charles-François, }
- 7.^o Angélique de la Trémoille, morte jeune ;
- 8.^o Catherine-Marie de la Trémoille, morte religieuse de Sainte-Croix de Poitiers ;
- 9.^o Madeleine de la Trémoille, abbesse du Pont-aux-Dames, morte le 16 novembre 1679 ;
- 10.^o Calliope de la Trémoille ; abbesse du Pont-aux-Dames en 1679, morte en 1701.

XXIII. François DE LA TRÉMOILLE, marquis de Royan, comte d'Olonne, grand-sénéchal de Poitou et gouverneur de Poitiers, né en 1638, mourut subitement à Paris le 12 juin 1690. Il avait épousé le 31 décembre 1675, Yolande-Julie de la Trémoille, fille puînée de Louis, II^o du nom, duc de Noirmoutier, et de Julie-

Renée Aubry. Elle mourut au mois de mai 1693, ayant eu de son mariage :

- 1.^o Georges de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, né le 14 février 1683, mort le 15 juin 1691 ;
- 2.^o Augustin-Louis de la Trémoille, né le 23 novembre 1686, mort jeune ;
- 3.^o Henriette-Renée de la Trémoille, morte en bas âge ;
- 4.^o Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, comtesse d'Olonne, née le 10 novembre 1676, mariée, le 6 mars 1696, à Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, comte de Luxe, fils puiné de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, et de Madelaine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre. Elle mourut le 2 juillet 1708.

TROISIÈME BRANCHE.

Marquis et ducs de Noirmoutier, éteints.

XX. Claude DE LA TRÉMOILLE, baron de Noirmoutier, seigneur de Mornac, de Châteauneuf-sur-Sarthe, de Saint-Germain, de Buron, de la Roche-Diré, etc., cinquième fils de François de la Trémoille, vicomte de Thouars, et d'Anne de Laval, partagea, avec ses frères, le 6 novembre 1550, et en 1554 ; servit les rois François II et Charles IX, pendant les premiers troubles de la religion, et mourut en 1566. Il avait épousé, le 23 février 1557, Antoinette de la Tour-Landry, dame de Saint-Mars et de la Jaille, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, fille de Jean, baron de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, en Berri, seigneur de Bourmont, et de Jeanne Chabot. Elle était veuve de René le Porc de la Porte, baron de Vezins en Anjou, et épousa, en troisièmes noces, Claude Gouffier, duc de Roannais, grand-écuyer de France, dont elle fut la cinquième femme ; testa le 20 mars 1585, et fut enterrée aux cordeliers d'Angers, dans la chapelle de Craon. De ce mariage est issu :

XXI. François DE LA TRÉMOILLE, marquis de

Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Samblançay, seigneur de Mornac, de Montagu, de Mareuil, de Buron, de Craon, de la Ferté-Milon et de la Roche-Diré, chevalier de l'ordre du Roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; servit les rois Henri III et Henri IV, pendant les guerres civiles du royaume, se jeta, en 1588, dans son île de Noirmoutier, pour la défendre pour le roi Henri III, qui l'avait érigée en marquisat, par lettres données à Chenonceaux, au mois d'octobre 1584. Il servit, en 1592, dans l'armée commandée par le prince de Condé, pour réduire le Poitou, l'Anjou et le Berri; mourut au mois de février 1608, et fut enterré aux Cordeliers d'Angers, dans la chapelle de Craon, auprès de sa mère. Il avait épousé, le 18 octobre 1584, Charlotte de Beaune, dame de la Ferté-Milon, morte le 30 septembre 1617, dame d'atour de la reine Catherine de Médicis, fille unique de Jacques de Beaune, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, et de Gabrielle de Sade. De ce mariage est issu :

XXII. LOUIS DE LA TRÉMOILLE, 1^{er} du nom, marquis de Noirmoutier, baron de Châteauneuf et de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Roche-Diré, de la Carte et de la Ferté-Milon, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Il fut nommé lieutenant de Roi au gouvernement du haut et bas Poitou, le 15 juin 1613. Il obtint ensuite d'autres lettres pour commander dans la ville de Poitiers, en l'absence du duc de Sully, gouverneur de Poitou, et de Louis Gouffier, duc de Roannais. Il mourut à Paris le 24 septembre de la même année, et fut inhumé en la chapelle de la Madeleine des Célestins de Paris. Il avait épousé, le 13 mars 1610, Lucrèce Bouhier, fille aînée de Vincent Bouhier, baron du Plessis-aux-Tournelles, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, et intendant de l'ordre du Saint-Esprit, et de Marie Hotman. Elle épousa en secondes noces, en 1617, Nicolas de l'Hôpital, marquis, puis duc de Vitry, maréchal de France, gouverneur de Provence. De son premier mariage sont issus :

1.^o Louis, dont l'article suit ;

2.^o François de la Trémoille, baron de Châteauneuf, né posthume, mort le 27 novembre 1616.

XXIII. LOUIS DE LA TRÉMOILLE, II^e du nom, premier duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Samblancay, seigneur de la Ferté-Milon, de Montmirail, de la Roche-Diré, de Charsay et de la Carte, conseiller du Roi en ses conseils, et son lieutenant-général au gouvernement d'Anjou, par lettres du 5 juin 1643, maréchal de camp, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, naquit le 25 décembre 1612; servit volontaire à la bataille d'Avein, contre les Espagnols, en 1635; assista ensuite aux prises de Tirlémont et Louvain, et se trouva, l'année suivante, dans l'armée que commandait le comte de Soissons pour empêcher l'entrée des Espagnols en France. Il servit en qualité de volontaire, en Hollande, l'an 1640; fut au siège de Perpignan, et créé maréchal de camp, trois ans après, dans l'armée de Picardie, sous la conduite du duc d'Angoulême; commanda seul un corps d'armée, en Allemagne; se trouva à la prise de Rotwil; fut fait prisonnier au combat de Dutling; commanda sous le maréchal de Villars, au siège de la Mothe, en 1645, et sous Gaston, duc d'Orléans, en Flandre, l'année suivante, et fut blessé à Dixmude. Le roi Louis XIV, pour le récompenser de ses services, érigea son marquisat de Noirmoutier en duché-pairie, par lettres données à Paris, au mois de mars 1650. Ces titres furent transférés sur la terre de Montmirail, par autres lettres du 8 février 1657, mais ni les uns ni les autres ne furent enregistrés. Il s'était retiré dans son gouvernement de Mont-Olympe, où il reçut, la même année, le Roi, qui venait du siège de Montmedy, et mourut à Châteauvillain, le 12 octobre 1666. Il avait épousé, au mois de novembre 1640, René-Julie Aubry, fille unique de Jean Aubry, seigneur de Tilleport, maître des requêtes, conseiller d'état, et de Françoise le Breton-Villandry. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Louis-Alexandre de la Trémoille, duc de Noirmoutier, né en 1642, tué dans la guerre de Portugal, contre les Espagnols, au mois de mars 1667;
- 2.^o Antoine-François, dont l'article suit;
- 3.^o Henri de la Trémoille, dit le comte de Noirmoutier, tué au combat de Senef, le 11 août 1674;

- 4.° Joseph-Emmanuel de la Trémoille, abbé de Lagny, de Sorèse, de Haute-Combe en Savoye, de Grandselve, de Saint-Arnaud, près deournay, et de Saint-Etienne de Caen, fut nommé auditeur de Rote, à Rome, en 1693, créé cardinal du titre de la Trinité du Mont, par le pape Clément XI, à la promotion du 17 mai 1706, et fut chargé des affaires de France à Rome au départ du cardinal de Janson. Le Roi le nomma commandant de l'ordre du Saint-Esprit, en 1708, ensuite évêque de Bayeux, en janvier 1716, et au mois d'avril suivant archevêque de Cambrai. Le pape Clément XI le sacra le 30 mai 1719, assisté des cardinaux Tanare, Paulacci, Pignatelli, Ottonboni, Albani et Olivieri, et il mourut à Rome, le 9 janvier 1720;
- 5.° Robert de la Trémoille, mort en 1670, à l'abbaye du Jard, près Melun, étant muet;
- 6.° Anne-Marie de la Trémoille, mariée 1.°, en 1659, à Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, mort au village de Mestre, près Venise, en 1670; 2.° au mois de février 1675, à Flavio Ursini, duc de Bracciano et de San-Gemini, chevalier des ordres du Roi, grand d'Espagne. Elle a été camera-major de la reine d'Espagne, et connue sous le nom de la princesse des Ursins. Il était fils de Ferdinand Ursini, duc de San-Gemini, et de Justinienne Ursini; elle est morte à Rome le 5 décembre 1722;
- 7.° Yolande-Julie de la Trémoille, mariée à Montmirail, le 31 décembre 1675, à François de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne. Elle mourut à Paris, le 10 mai 1693;
- 8.° Louise-Angélique de la Trémoille, mariée au mois de novembre 1682, à Antoine de Rouère, duc de Lanty, prince de Belmare, nommé chevalier des ordres du Roi; fils d'Hyppolite Lanty de la Rouère et de Christine d'Altemps. Il mourut à Rome, le 5 mai 1716, et sa femme à Paris, le 25 novembre 1698;
- 9.° Charlotte de la Trémoille.

XXIV. Antoine-François DE LA TRÉMOILLE, duc de

Royan, dit le duc de Noirmoutier, seigneur de la Ferté-Milon, etc., né aveugle, obtint l'érection de son marquisat et de Royan, en duché, par lettres du roi Louis XIV, du 19 avril 1707, registrées au Parlement le 19 mai suivant. Il épousa 1°. au mois de février 1688, Marguerite de la Grange-Trianon, morte sans enfants le 29 août 1689, fille de Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Marconville, président aux requêtes du parlement de Paris, et de Marguerite Martineau; 2°. le 22 mai 1700, Marie-Elisabeth Duret de Chevry, fille de François Duret, seigneur de Chevry et de Villeneuve, président en la chambre des comptes de Paris, et de Marie-Elisabeth Bellier de Platbuisson.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontmorand, éteints.

XIII. Amiel ou Amè DE LA TRÉMOILLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, de Signac, de Pressac et de Vouhec, second fils de Guy, IV^e du nom, sire de la Trémoille, et d'Alise, dame de Vouhec, fut substitué à Gui, son frère aîné, par le codicille de son père, de l'an 1327. Il partagea avec lui la succession paternelle, en 1377, et eut la seigneurie de Fontmorand, en Poitou. Il est mentionné dans le testament de Gui VIII, sire de la Trémoille, de l'an 1393, qui l'appelle son oncle. Il épousa Jeanne de Pocquières de la maison des seigneurs de Belarbre, en Anjou, et en eut :

- 1.° Jacques de la Trémoille, qui assista à la prise de la ville d'Oudenarde, en 1384;
- 2.° Jean, dont l'article suit;
- 3.° Louis de la Trémoille, conseiller de Philippe, duc de Bourgogne, lequel, par son crédit et la faveur du pape Clément, qui siégeait à Avignon, le fit élire évêque de Tournay, en 1389. Il fit son testament le pénultième juillet 1410, par lequel il nomma héritier Jean de la Trémoille, son frère, nomma pour exécuteur, Georges, seigneur de la Trémoille et de Sully, et en soumit l'exécution au parlement de Paris. Il mourut le 15 octobre suivant;
- 4.° Persuys de la Trémoille, mariée 1.° à Jean de Brillac, seigneur de Mons en Lodunois; 2.° le 22

novembre 1411, à Hyebles de la Roche, chevalier seigneur de la Roche-Bernard.

XIV. Jean DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, fut nommé en 1411, héritier de Louis, son frère puîné, et signa la même année, au contrat de mariage de Persuye de la Trémoille, sa sœur. Il épousa Jacqueline d'Oradour, fille d'André d'Oradour, chevalier. De ce mariage est issu :

XV. Aymé DE LA TRÉMOILLE, chevalier, seigneur de Fontmorand, marié avec Anne de Mortemart, dont il eut :

- 1.° Antoine de la Trémoille, l'un des hommes d'armes sous la charge du comte de Penthievre, seigneur de Sainte-Sevère en 1455 ;
- 2.° André, dont l'article suit.

XVI. André DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, est nommé, dans un titre de l'évêque de Poitiers, de l'an 1480, et qualifié cousin de Louis, seigneur de la Trémoille. Il eut pour fils :

XVII. Philippe DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, qui vivait en 1523, suivant le contrat de mariage de Gabrielle de la Trémoille, sa fille. Il épousa Marguerite de Salignac, dont il eut :

- 1.° Claude, dont l'article suit ;
- 2.° Gabrielle de la Trémoille, mariée, le 7 juillet 1523, à René d'Alogny, seigneur de Rochefort et de la Millandière, fille de François d'Alogny et de Catherine Guérin.

XVIII. Claude DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, mort en 1539, avait épousé Madeleine d'Aubusson, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, de la Ville-Dieu et de Gencieux, et de Jeanne, dame de Vouhec, en Poitou. De ce mariage est issu :

XIX. François DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontmorand, de Châtelet et de Chassingrimont, mort le 4 février 1584. Il avait épousé Marguerite Pot, fille de François Pot, seigneur de Chassingrimont, et de Gabrielle de Rochechouart. Il en eut :

- 1.° Marguerite de la Trémoille, dame de Fontmorand, mariée à Charles Pot, seigneur de Chemeaux et de Chambon, fille de Guyot Pot, et de Marie de Hangest ;

- 2.^o Louise de la Trémoille, dame de Châtelet, de Chassingrimont et de la Renousière; mariée à Guillaume d'Aubusson, seigneur de Soliers, fils puîné de François d'Aubusson, seigneur de la Feuillade, et de Louise de Pot de Chemeaux.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontongier, dont on n'a point trouvé la jonction avec les précédentes.

I. Jacques DE LA TRÉMOILLE, fut présent au contrat de mariage de Charles, son fils, de l'an 1532. Il épousa Françoise de Beaumont, dont il eut :

II. Charles DE LA TRÉMOILLE, marié, de l'autorité de son père, par contrat du 7 avril 1532, à Françoise de Launay, qui fut mère de :

III. Georges DE LA TRÉMOILLE, qui rendit un hommage, le 18 septembre 1602, et fit son testament le 5 avril 1610. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1581, Charlotte de Vouhec, dont il eut :

IV. René DE LA TRÉMOILLE, qui donna un aveu et dénombrement, le 16 octobre 1613, et partagea les biens de son père, le 30 décembre 1614. Il est nommé en d'autres actes des 14 décembre 1620 et premier septembre 1635. Il avait épousé, par contrat du 9 juillet 1612, Françoise de Bolinars, dont il eut :

V. Léonard DE LA TRÉMOILLE, seigneur de Fontangier, demeurant à la Bruyère, paroisse de Saint-Nazaire, en Berri. Il fit hommage et donna aveu les 16 et 19 mai 1659. Il portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de deux aiglettes de sable et d'une étoile d'azur*, suivant sa production devant l'intendant de Bourges, qui le renvoya, comme noble, le 15 octobre 1668.

Armes : écartelé, au 1 d'azur à trois fleurs de lys d'or, qui est de FRANCE; au 2 de SICILE; au 3 de LAVAL; au 4 de BOURBON-MONTPENSIER; sur le tout d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées du second émail, qui est de LA TRÉMOILLE.

VERDONNET, maison des plus anciennes de l'Auvergne, province où elle florissait dès la fin du douzième siècle.

Joseph et Durand de Verdonnet (*Verdunelli*), sont qualifiés *nobilis, dominus et miles*, l'un vivait en 1190 et 1197, et l'autre en 1251. Le premier se trouve avec la qualité de chevalier, *miles*, dans le Nobiliaire manuscrit de dom Coll, à la bibliothèque du Roi.

I. DURAND DE VERDONNET, chevalier (*Durandis Verdunelli quondam Dominus et miles*), était mort en 1290, et avait épousé Jeannie de la Roche-Aymon. Ce degré se justifie par une expédition en latin de renonciation et de quittance consentie au profit d'Etienne de Verdonnet (*Dominus Stephanus Verdunelli miles*), par frère Odile de Verdonnet, religieux militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, frère Bertrand de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de St.-Julien de Brioude, pour raison de la succession de Durand de Verdonnet, leur père, et de celle de Jeanne de la Roche-Aymon, leur mère ; cet acte, du jeudi d'après la fête du bienheureux Martin d'hiver de l'année 1290, et expédié par Ignaret, sous le scel royal de la prévôté du Pont du Château, en Auvergne, prouve qu'il fut père de :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, en 1282, vivant encore en 1290, suivant le Nobiliaire manuscrit d'Auvergne de dom Coll ;
- 3.° Odile de Verdonnet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vivant, ainsi que ses frères, en 1290, suivant le même Nobiliaire.

II. Etienne DE VERDONNET, chevalier, seigneur de Verdonnet, vivait en 1290. Ce degré se justifie, 1.° par une expédition en latin, de concession et don d'un territoire appelé *l'Isle*, auquel Etienne de Verdonnet donna son nom, que cette seigneurie porte encore de nos jours, et consentie au profit dudit Etienne de Verdonnet (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Louis de Beaujeu,

seigneur de Montferrand, l'an 1290, avec droit et privilège, pour lui et ses successeurs, de toute exemption de cens, péage et autres, et de bâtir avec des créneaux, enfin de jouir des mêmes privilèges que les seigneurs et nobles de cette province. Cette cession fut confirmée par lettres-patentes du roi Philippe, du mois d'avril 1331, scellées du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge et verte; 2.^o par une expédition, en latin, de vente d'une certaine terre, située et assise dans le territoire de Larauzeyt, et consentie au profit de seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier, (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Barthelemi Arnaud, clerc, moyennant la somme de soixante et dix sols tournois, et ce, du jeudi d'après la fête de la nativité de la bienheureuse vierge Marie, de l'année 1290, et expédiée par Albert, sous le scel royal de la prévôté du Pont du Château; 3.^o par l'expédition en latin d'une sentence du bailli d'Auvergne, pour raison de différents cens, situés et assis sur certains héritages du finage des villes de Montferrand et d'Enezat, et rendue d'entre noble homme seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*nobilem virum Dominum Stephanum Verdunelli, militem*) et d'entre Jean de Rochefort; l'acte est du vendredi d'après la fête du bienheureux Hilaire de l'année 1310, et expédié sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 4.^o par l'expédition en latin d'une donation de différents biens, et en mauvais état, et dans laquelle on trouve cependant le nom d'Etienne de Verdonnet, chevalier, (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*); ladite donation consentie au profit dudit seigneur Etienne de Verdonnet; l'acte est du mardi d'après la fête du bienheureux Nicolas de l'année 1315, et expédié par Girard, sous le scel royal du Pont du Château, en Auvergne; 5.^o par une expédition en latin, d'échange de différentes terres, situées et assises dans les territoires de Laslhistas et de la Mer-de-Giore, et consentie d'entre seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*) et Pierre de Bornet; ledit échange consenti, moyennant une plus-value de vingt sous tournois, payés par ledit seigneur Etienne de Verdonnet audit Pierre de Bornet; cet acte est du vendredi d'après la fête du bienheureux Luc, évangéliste, de l'année 1320, et expédié par Aynart, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 6.^o par

une expédition en latin, d'une reconnaissance de cens, de deux septiers et une émine de froment, et d'une poule, payable par année à la Saint-Julien et consentie au profit de seigneur Etienne de Verdonnet, chevalier (*Dominus Stephanus Verdunelli, miles*), par Maurice de la Tour, damoiseau ; ladite reconnaissance de cens, située et assise sur différents bâtiments, sur un jardin de Vertaizon, et sur un pré du territoire ou de la prairie de Lasplanche ; l'acte est du lundi après la fête du bienheureux Martin d'hiver, de l'année 1322, et expédié par Cayrelli, sous le scel royal de Montferrand en Auvergne. Il est aussi parlé, dans un renvoi de la cour des aides, d'une donation consentie au profit d'Etienne de Verdonnet, par Guillaume Ruffy, de l'an 1292. — Plus, d'un contrat passé entre ledit Étienne de Verdonnet et Etienne Dalmas, de l'an 1323. — Et enfin, d'une reconnaissance consentie au profit dudit Etienne de Verdonnet, par Renaud de Mégel, de l'an 1326. — Il est dit dans ce renvoi que tous ces titres sont écrits en latin, et qu'Etienne de Verdonnet y est qualifié de *miles*. Il fit une fondation dans l'église de Bouzel, pour le repos de l'âme de Durand de Verdonnet, son père, et de Jeanne de la Roche-Aymon, sa mère. Il avait épousé François de Curton, qui testa en 1337, comme on verra au degré suivant, et en eut :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine de Verdonnet, religieux de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1337 ;
- 3.° Autre Pierre, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, en 1334 et 1337 ;
- 4.° Marie de Verdonnet, qui était mariée en 1337, avec Pierre de la Chassigne, damoiseau.

III. Pierre DE VERDONNET, 1^{er} du nom, damoiseau, (*Petrus Verdunelli, domicellus*), seigneur de Verdonnet. Ce degré est prouvé, 1.° par l'expédition, en latin, du testament de Françoise de Curton, veuve du seigneur Etienne de Verdonnet (*Francisca de Curtone relicte domini Stephani Verdunelli quondam militis*), et consenti au profit de Pierre de Verdonnet, damoiseau (*Petri Verdunelli, domicelli*), qu'elle fait son héritier, et de frère Antoine de

Verdonnet, religieux militaire et hospitalier de St-Jean de Jérusalem, et de frère Pierre de Verdonnet, religieux militaire de la noble et dévote église de Saint-Julien de Brioude, et de Marie de Verdonnet, consorte de Pierre de la Chassigne, damoiseau, auxquels elle fait des legs, et tous ses enfants et dudit défunt ; et ce du jeudi d'après la fête de la nativité de la bienheureuse Marie, vierge, de l'année 1337, et expédié par J. Dalcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 2.^o par un renvoi de la cour des aides, qui fait mention d'un contrat de vente, en latin, consenti au profit de Pierre de Verdonnet, fils d'Etienne de Verdonnet, de l'année 1337, et d'un contrat de vente, en latin, consenti au profit d'Ælipx de Chalus, veuve dudit Pierre de Verdonnet, de l'année 1343 ; 3.^o par une expédition, en latin, de vente de fruits, pour quatre ans, consentie au profit d'Ælipx de Chalus, veuve de défunt Pierre de Verdonnet, vivant damoiseau, et tutrice et administratrice de Girard et de Marguerite, ses enfants, et dudit défunt Pierre de Verdonnet (*Ælips de Caslucio relicte Petri Verdunelli quondam domicelli, tutrice et administratrice Girardi et Margaritte liberorum suorum, et quondam dicti Petri Verdunelli*). Ladite vente consentie par Guillaume Chatat moyennant la somme de 40 francs, pour lesdites quatre années, et située et assise sur une certaine terre de Bouzel, mouvante du domaine et de la censive de sesdits enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet, et ce, du jeudi d'après la quinzaine de l'Annonciation de notre Seigneur, de l'année 1346, expédiée par J. Dalcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 4.^o par l'expédition, en latin, d'une vente et reconnaissance de cens d'une quarte de froment, payable, par année, à la fête de Saint-Julien et consentie au profit d'Ælipx de Chalus, veuve de défunt Pierre de Verdonnet, vivant damoiseau, et tutrice et administratrice de Girard et de Marguerite, ses enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet (*Ælips de Caslucio relicte Petri Verdunelli quondam domicelli, tutrice et administratrice Girardi et Margaritte, liberorum suorum, et quondam dicti Petri Verdunelli*) par Guillaume Chatat. Ladite vente et ladite reconnaissance, consentis moyennant trente livres, et situées, et assises sur une certaine terre du territoire de Bouzel, et mouvante du domaine et de la censive de sesdits enfants et dudit défunt Pierre de Verdonnet, l'acte est du jeudi d'après la quinzaine de

l'Annonciation de notre Seigneur, de l'année 1346, et expédié par J. Delcheyritas, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne. Il appert, par ces différents actes, qu'il avait épousé Ælipx de Chalus, dont il eut :

- 1.° Girard, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite de Verdonnet, qui était sous la tutelle de sa mère en 1346.

IV. Girard DE VERDONNET, chevalier, seigneur de Verdonnet (*Nobilis dominus Girardus Verdunelli, miles*).

Ce degré se justifie, 1.° par un viel inventaire, où il est fait mention d'une fondation, faite l'an 1380, à l'église de Bouzel, par Girard de Verdonnet, fils de Pierre de Verdonnet. — Plus, de différents actes d'Ælipx de Chalus, mère et tutrice de Girard de Verdonnet et de Marguerite de Verdonnet; et de plusieurs titres qui prouvent que ledit Girard de Verdonnet fut un grand homme d'honneur; 2.° par l'expédition, en latin d'un échange en bonne forme, entre Girard de Verdonnet, damoiseau (*Girardus Verdunelli domicellus*) et le nommé Michel, de l'année 1358, et expédiée par Monteix, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 3.° par l'expédition, en latin, d'un bail à ferme d'un moulin, et de différents héritages, situés à Verdonnet, et consenti pour quatre années par noble homme seigneur Girard de Verdonnet, chevalier (*Nobilis vir dominus Girardus Verdunelli, miles*), au profit de Jean Clavet, moyennant différentes conditions, et une contribution de corvées et de différentes espèces de denrées, et payables, par année, à la St.-Martin; l'acte est du 1^{er} vendredi d'après la fête du bienheureux Antoine, de l'année 1391, et expédié par Gautéry, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne. Il avait épousé Suzanne de Rochefort d'Ailly, laquelle était veuve de lui, en 1398, et tutrice de Beraud, leur fils, qui suit :

V. Beraud DE VERDONNET, damoiseau, seigneur de Verdonnet et de la Roche (*nobilis Beraldus de Verdunel domicellus, dominus de Verdunel*), et dans son dernier contrat, *scutifer*.

Ce degré est prouvé, 1.° par l'expédition, en latin, de la vente d'une terre située et assise dans le terroir de Verdonnet, et consentie au profit de Suzanne de Rochefort d'Ailly, veuve de défunt Girard de Verdonnet

vivant chevalier, et tutrice et administratrice de Berard, son fils, et dudit défunt, Girard de Verdonnet (*Suzanna de Ruppe Forti, ex Daly, relicte Girardi Verdunelli quondam militis, tutrice et administratrice, Beraldi filii sui, et quondam dicti Girardi Verdunelli*), par Pierre Charliart, moyennant quatre livres d'argent, monnaie courante, le mardi d'après la fête du bienheureux Martin d'hiver, de l'année 1398, et expédiée par P. Gautéry, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 2.^o par l'expédition, en latin, du bail à ferme du lieu, et du moulin de Verdonnet, et de ses prés, terres, pâtures, et autres droits, sous la réserve des cens, et consenti pour neuf années, par noble Beraud de Verdonnet, damoiseau, seigneur dudit lieu de Verdonnet (*Nobilis Beraldus de Verdunel, domicellus, dominus de Verdunel*), au profit de Guillaume Gay, moyennant treize livres d'argent, monnaie courante, de différentes espèces de denrées pour la première année, et quatorze livres d'argent, aussi monnaie courante, et autres espèces de denrées, pour chacune des années à venir, jusqu'à la fin dudit bail à ferme, et payable à la Toussaint; l'acte est du 19 novembre 1421, et expédié par J. Solussat, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne; 3.^o par un vieil inventaire, qui fait mention d'une transaction passée entre Beraud de Verdonnet et les habitants de Bouzel, pour raison d'un droit de passage, que Suzanne de Rochefort d'Ailly, sa mère et sa tutrice, avait laissé prendre par lesdits habitants de Bouzel; l'acte est de l'année 1424. Il avait épousé Jacqueline de Bort, dont il eut :

- 1.^o Olivier, dont l'article suit;
- 2.^o Pierre de Verdonnet de la Roche, chevalier de l'ordre religieux, militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1469;
- 3.^o Claude-Louis de Verdonnet, chevalier du même ordre, qui transigea avec ses frères, l'an 1456.

VI. Olivier DE VERDONNET, damoiseau, seigneur de Verdonnet (*nobilis Olivius de Verdonnel, domicellus dominus de Verdonnel*). Ce degré est prouvé, 1.^o par une quittance qui prouve qu'en premières noces, il avait épousé en 1459, Marie de Tournebize, dont il n'a point eu d'enfants; 2.^o par un vieil inventaire qui fait mention du con-

trat de mariage de noble Olivier de Verdonnet, écuyer, et seigneur de Verdonnet, avec Madelaine de Laire, de l'année 1482 ; et d'une transaction passée en 1456, entre ledit Olivier de Verdonnet, Pierre de Verdonnet, et Claude-Louis de Verdonnet, ses frères, chevaliers de Rhodes, et d'entre Jacqueline de Bort, leur mère ; 3.^o par une expédition, en latin, de traité entre noble Olivier de Verdonnet, damoiseau, seigneur de Verdonnet, (*nobilis Olivius de Verdonnel domicellus, dominus de Verdonnel*), et noble frère Pierre de Verdonnet de la Roche, religieux militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de la succession de Jacqueline de Bort, leur mère, veuve de noble Beraud de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet et de la Roche, et écuyer, (*Jacoba de Bort relicte nobili Beraldi de Verdonnel, quondam dominum de Verdonnel et de Laroche, et scutifer*) ; ledit traité consenti moyennant la somme de quatre-vingt-dix écus d'or, que ledit seigneur Olivier de Verdonnet, paya comptant audit Pierre de Verdonnet de la Roche, son frère pour faire passage à Rhodes, et sous la réserve dudit Pierre de Verdonnet de la Roche, de ce qui lui reste dû par ledit Olivier de Verdonnet, son frère, pour sa légitime de la succession dudit défunt Beraud de Verdonnet, leur père ; cet acte est du 4 mars 1469, et expédié par J. Lera, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 4.^o par une expédition, en latin, de traité consenti le 5 février 1470, entre ledit noble Olivier de Verdonnet, damoiseau, seigneur de Verdonnet et les consuls de Vertaizon, de Bouzel et de Vassel, pour raison des réparations desdits lieux de Vertaizon, de Bouzel et de Vassel ; ledit acte expédié par J. Lera, sous le scel royal de Montferrand, en Auvergne ; 5.^o par le renvoi de M. de Fortia, où il est fait mention d'une lettre missive, écrite par le sieur de la Roche, capitaine de Mevolit, et adressée à son frère, le sieur de Verdonnet, et datée de Rhodes, le 12 juin 1481. — Plus, il y est aussi fait mention d'une quittance du 19 avril 1501 ; signée Pancot, de deux ducats et demi, reçus du sieur commandeur de Celles ; lesquels avaient été pris par le sieur Verdonnet, neveu dudit commandeur ; dans le procès-verbal des preuves de Madelaine de Verdonnet, dont il sera parlé ci-après, messieurs les commissaires de Malte ont relaté les actes ci-dessus, du 12 juin 1481, et du 19 avril 1501 ; et dans

leurs conclusions, ils disent, au sujet d'un bref accordé : « faveur que méritait à juste titre une aussi ancienne et qualifiée noblesse que celle de Verdonnet, qui a donné à notre ordre, depuis des tems bien reculés, des chevaliers; 6.^o par l'expédition, en latin, de lettres de promotion, aux quatre ordres mineurs, pour Jean de Verdonnet, cleric du diocèse de Clermont, du 12 juin 1500, et ensuite comte de Brioude, en 1502, et fils de noble seigneur Olivier de Verdonnet, et de Madelaine de Laire, comme il sera dit ci-après, lesdites lettres expédiées par Véturis; il appert par tous ces actes, qu'Olivier de Verdonnet, damoiseau, avait épousé, 1.^o en 1459, Marie de Tournebize, dont il n'eut point d'enfants; 2.^o en 1482, Madelaine de Laire, dont il eut:

1.^o Pierre, dont l'article suit;

2.^o Jean de Verdonnet, reçu chanoine et comte de Brioude, le 4 janvier 1502.

VII. Noble Pierre DE VERDONNET, II^e du nom, écuyer, seigneur de Verdonnet. Ce degré est justifié, 1.^o : par l'expédition en latin d'un extrait du registre des réceptions du noble et religieux chapitre de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, qui porte: « Aujourd'hui quatre
» janvier mil cinq cent deux, à la prière et supplique
» de demoiselle Madelaine de Laire, veuve de noble
» Olivier de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet
» et écuyer (*scutifer*), et tutrice de Pierre et de Jean
» ses enfants, et dudit défunt, les dignitaires et les
» nobles religieux de l'église royale de Saint-Julien de
» Brioude, se sont assemblés extraordinairement et capi-
» tulairement, pour la réception, dans notre cha-
» pitre, dudit Jean de Verdonnet, cleric, et de race
» noble (*de nobili generi*), et à nous présenté par ladite
» damoiselle, de tout quoi après le dernier examen que
» nous avons fait par titres et par témoins, qu'il est véri-
» tablement issu de race noble (*de nobili generi*), et légi-
» time, et vivant dans la foi de notre saint père le Pape
» et de l'église chrétienne, nous l'avons reçu au rang
» de chanoine noble et religieux de notre dite église de
» Saint-Julien de Brioude, et pour être prébendé à la pre-
» mière vacance, qui sera à son tour; et de tout quoi
» nous avons signé. — Signé Comptour-d'Apchon;

» Doyen; et plus bas *de mandato domini mei*, et si-
gné Marbran ou Marbrun, secrétaire » ; 2.^o par l'ex-
pédition du contrat de mariage de noble Pierre de Ver-
donnet, seigneur de Verdonnet, fils de noble Olivier
de Verdonnet, vivant seigneur de Verdonnet, et demois-
selle Anne de Motier (1), veuve de Louis de Bernard,
seigneur de Venzelles, et fille de Jean de Motier, seigneur
de Champestières, dont les descendants sont aujourd'hui,
Motier de la Fayette, et en ont repris le nom par substi-
tution de l'année 1692, et de dame Catherine de
Faugières; ce contrat de mariage est du 16 décembre
1528; 3.^o par l'expédition d'une donation de tous biens,
meubles et immeubles, consentie par demoiselle Anne
de Motier, veuve de défunt noble Pierre de Verdonnet,
vivant écuyer, seigneur de Verdonnet, au profit de noble
Louis de Verdonnet, son fils, et d'une somme d'argent
au profit de demoiselle Geneviève de Verdonnet, sa
fille; cet acte est du 11 août 1566, reçu par Bonnet,
notaire royal à Vertaizon; 4.^o par l'expédition des lettres
de relief et d'appel, obtenues de la chancellerie de Paris,
sous le règne de François I^{er}, roi de France, par Pierre
de Verdonnet, écuyer, et sa femme, en date du 26 fé-
vrier 1534; 5.^o par l'expédition de vente d'un cens, situé
et assis sur un pré dans la justice de Vertaizon, et au ter-
roir de Pratbernard, consentie au profit de Pierre de
Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, par Etienne
Aurel, moyennant la somme de quarante sols tournois;
l'acte est du 25 juin 1539, reçu par Chaput, notaire royal,
à Vertaizon; 6.^o par trois traits de ban et arrière-ban,
convoqué en la ville de Riom, des 24 août 1534, dernier
mars 1544, et du 8 juillet 1545; dans les deux premiers
desquels, ledit Pierre de Verdonnet était présent; —
plus, deux quittances, l'une faite au profit dudit Pierre
de Verdonnet, et de Pierre de Saint-Pardoux, pour la
taxe sur eux faite, pour la contribution du ban et ar-
rière ban de l'année 1543, et datée du 21 août de ladite
année; l'autre, au profit de la veuve dudit Pierre de
Verdonnet, pour la taxe dudit ban et arrière-ban, datée
du 23 novembre 1555 — plus, une quittance de 2 liv.

Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. VII,
page 65.

10 sols, consentie au profit de la dame de Verdonnet, à laquelle somme, ladite dame a été cotisée, pour le ban et arrière-ban du bailliage de Montferrand, le 12 juillet 1553, et signé Chamillier; 7.^o par l'expédition de deux contrats du 13 septembre 1548, et du 11 février 1550, reçus de Lasalle, notaire royal; 8.^o par l'expédition d'un contrat de profession en religion, et en mauvais état, dans lequel on trouve dans un endroit, le nom de demoiselle Françoise de Verdonnet, fille dudit défunt noble Pierre de Verdonnet, et dans un autre endroit, on y trouve, fille dudit seigneur de Verdonnet, du 8 juillet 1554, reçu par Malye, notaire royal à Clermont. Il appert par tous ces actes, qu'il eut d'Anne de Motier, son épouse :

- 1.^o Louis, dont l'article suit;
- 2.^o Geneviève de Verdonnet, vivante en 1566;
- 3.^o Françoise de Verdonnet, vivante en 1554.

VIII. Noble LOUIS DE VERDONNET, écuyer, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf.

Ce degré est justifié, 1.^o par l'expédition du contrat de mariage de noble Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, fils, et héritier universel de défunt noble Pierre de Verdonnet, vivant, écuyer, seigneur de Verdonnet, et demoiselle Jeanne de Barbon, veuve de noble Antoine de Coubladour, et fille de défunt noble Pierre de Barbon, et n'étant en la puissance de personne, du 16 février 1572, reçu de Lasalle, notaire royal, à Beauregard; 2.^o par deux certificats de services rendus au Roi, par Louis de Verdonnet, l'un des cinquante gentilshommes commandés pour le service de Sa Majesté délivrés, l'un, par Gaspard de Saint-Herem, chevalier de l'ordre du Roi, et l'autre, par Jean de Beaufort, marquis de Canillac, aussi chevalier de l'ordre du Roi, des 16 et 17 février 1576; 3.^o par un autre certificat, signé de Vienne, gouverneur du Bourbonnais, en date du 19 septembre 1582; 4.^o par une quittance, signée Anthoine, par laquelle ledit Anthoine confesse avoir reçu, de M. de Verdonnet, la somme de 3 liv, 9 s. 8 den. pour sa part de la contribution des frais faits par les députés de la noblesse, du 15 février 1583; 5.^o par des lettres de la chancellerie du parlement de Paris, obtenues par Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, pour le renouvellement de son terrier, du 18 avril 1587;

6.^o par deux commissions obtenues par ledit Louis de Verdonnet, sur lesdites lettres de la chancellerie du parlement de Paris, devant les sénéchaux d'Auvergne, à Riom et à Clermont, pour le renouvellement de son terrier, des 27 novembre et 5 décembre de ladite année 1587; 7.^o par deux actes par lesquels l'on voit que noble Louis de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf, a été guidon, et puis enseigne de la compagnie de gendarmes du vicomte de Châteauleux, chevalier de l'ordre du Roi, du 8 novembre 1589, et du 6 février 1590; 8.^o par un passeport pour ledit Louis de Verdonnet, racheté prisonnier de guerre, avec ses gens, armes et chevaux, et accompagné du trompette du vicomte de Châteauleux, du 30 juillet 1590, signé Tissandier, et autres; 9.^o par une lettre écrite par Charles de Valois, au sieur de Verdonnet, pour se trouver à l'assemblée des états, en la ville de Clermont, et datée du 5 mai 1594; 10.^o par un extrait du ban et arrière-ban d'Auvergne, convoqué en la ville de Riom, en 1594, et dans lequel ledit Louis de Verdonnet, écuyer, a été compris; 11.^o par un extrait des registres des fiefs d'Auvergne, de la sénéchaussée de Riom, du 11 octobre 1595, portant des services rendus et à rendre à Sa Majesté, par noble Louis de Verdonnet, seigneur de Verdonnet et de Châteauneuf, dans lequel extrait, ledit seigneur Louis de Verdonnet, confessant ne pouvoir plus servir, en personne, Sa Majesté, pour raison de ses indispositions et de son âge, déclare que noble Marcellin de Verdonnet, son fils aîné, se dispose pour aller trouver en personne, sadite Majesté, afin de lui rendre service, et de satisfaire ses ordonnances, dont il requiert acte; 12.^o par l'expédition du testament olographe de noble Louis de Verdonnet, sieur de Verdonnet et de Châteauneuf, fait le 8 juillet 1597, et déposé au greffe de la châtellenie de Vertaizon, du 16 mai 1605. Il appert par ce testament, qu'il s'était marié deux fois, 1.^o avec Jeanne de Barbon, comme il a été dit plus haut; 2.^o avec Anne de Combrailles, et que ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Marcellin, dont l'article suit ;
- 2.^o Peronelle de Verdonnet, épouse de noble Louis du Vernet, sieur du Biolet ;

- 3.^o Autre Peronelle de Verdonnet, religieuse le 21 juillet 1591, du noble prieuré et couvent réformé de Laveine ;

Du second lit :

- 4.^o Jacques de Verdonnet, seigneur de Château-neuf, marié avec Diane de Crêmeaux, dont il n'eut point d'enfants ;
 5.^o Gabriel de Verdonnet, mort en bas âge ;
 6.^o Marie de Verdonnet, qui épousa, en 1608, noble Guillaume le Bégue, écuyer, seigneur de la Borde.

IX. Noble Marcellin de VERDONNET, écuyer, seigneur de Verdonnet et du Cendre, épousa 1.^o, par contrat du 29 janvier 1606, reçu par Fayol, notaire royal au Pont du Château, demoiselle Antoinette de Pellinyères, fille de noble Jean de Pellinyères, écuyer, sieur de Saint-Martin, du Thuel, de la Villette et de Gomges, et de demoiselle Jeanne d'Oradour ; 2.^o par contrat du 11 février 1608, reçu par Julliard, notaire royal au Pont du Château ; demoiselle Anne le Bégue, fille de noble Jacques le Bégue, écuyer, sieur de Laborde, et de demoiselle Charlotte de Saint-Pardoux, et autorisée de ladite demoiselle de Saint-Pardoux, sa mère, et de noble Jean de Saint-Pardoux, son oncle et son tuteur, écuyer, sieur de Saint-Pardoux ; 3.^o Louise de la Vernède, dont il est parlé dans le testament dudit Marcellin de Verdonnet, qui sera cité ci-après. — De ce premier et de ce dernier mariage, il n'y a point eu d'enfants. Ce degré est encore justifié, 1.^o par un certificat du 20 juillet 1596, signé de Chazeron, par lequel il reconnaît que noble Marcellin de Verdonnet a servi Sa Majesté, dans sa compagnie des gendarmes ; 2.^o par le dénombrement fourni par noble Marcellin de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, pardevant les commissaires de Sa Majesté des biens nobles qu'il tenait et possédait en la sénéschaussée d'Auvergne, relevant de la seigneurie de Vertaizon, du 9 février 1610 ; l'expédition du testament de Marcellin de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet et du Cendre, du 15 octobre 1630, reçu par Bonnet, notaire royal à Vertaizon ; par ce testament il fait quelques avantages à demoiselle Louise de Vernède, sa troisième

femme ; et puis il nomme les enfants qu'il a eus de son mariage avec demoiselle Anne le Bégue, sa seconde femme, lesquels furent :

- 1.^o François, dont l'article suit, et qu'il nomme pour héritier de la moitié de ses biens ;
- 2.^o Louis de Verdonnet, marié 1.^o à Maximilienne de la Réynerie, 2.^o avec Françoise de Montservier. Ses enfants furent :

<ol style="list-style-type: none"> a. Marc, b. Alexandre, c. Marie, d. Jacqueline, e. Isabeau, f. Marguerite. 	}	Cette branche s'est éteinte dans cette maison des Roys de Chandelis, et dans celle de Severat d'Auzat ;
---	---	---
- 3.^o Diane de Verdonnet, religieuse à Billom, en 1634 ;
- 4.^o Madeleine de Verdonnet ;
- 5.^o Marie de Verdonnet, qui était, en 1626, religieuse au noble prieuré de Laveine. Elle n'est pas mentionnée dans le testament de son père.

X. FRANÇOIS DE VERDONNET, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre. — Ce degré est justifié 1.^o par l'expédition du contrat de mariage de François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre, fils de défunt Marcellin de Verdonnet, et de défunte demoiselle Anne le Bégue et demoiselle Gabrielle de Villelume, fille de défunt Antoine de Villelume, vivant, écuyer, seigneur de Vassel, Châteaubrun et autres places, et de dame Catherine de Chalus, et autorisée de ladite dame de Chalus, sa mère, et de Jacques de Villelume, son aïeul, écuyer, seigneur de Barmontel, syndic de la noblesse d'Auvergne, du 7 février 1644, reçu Peyronnet, notaire royal à Herment ; 2.^o par l'expédition de traité d'entre François de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, et demoiselle Gabrielle de Villelume, son épouse, fille de défunt Antoine de Villelume, écuyer, sieur de Vassel, et de Châteaubrun, et de dame Catherine de Chalus, et messire Jean-Charles de Villelume, son frère Germain, seigneur de Barmontel et Vassel, maréchal de camp des armées du Roi, du 25 août 1654 ; reçu par Muren, notaire

royal à Riom ; 3.^o par un certificat de services rendus à Sa Majesté par ledit François de Verdonnet, du 7 décembre 1636, et signé d'Allet ; 4.^o par un autre certificat de services, pour ledit François de Verdonnet, chevalier dans une compagnie de mestre de camp d'un régiment de cavalerie, par le baron de Canillac, le 2 décembre 1639 ; 5.^o par un extrait du rôle des vassaux et arrière-vassaux de Sa Majesté par lequel ledit François de Verdonnet est taxé à deux soldats armés ; l'un d'un mousquet et de bandoulière, et l'autre de pique, de corcelles et de hausse-col, et chacun avec une épée et un baudrier, du 13 juillet 1639 ; 6.^o par deux renvois des commissaires, nommés par le Roi, d'après sa déclaration du 30 décembre 1656, et d'après l'arrêt du conseil d'état du 22 mars 1666, pour la recherche et la vérification des titres de noblesse en la généralité d'Auvergne, dans lesquels renvois, ledit François de Verdonnet, lui et les siens, sont maintenus dans leur noblesse ; l'un de ces renvois est de la cour des aides de Clermont-Ferrand, du 21 juin 1658, et l'autre est de Mr. de Fortia, intendant de la généralité d'Auvergne, du 17 mai 1667 ; 7.^o deux foi et hommages, rendues à Sa Majesté, devant les présidents, trésoriers-généraux de France, en la généralité d'Auvergne à Riom, par François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, et en partie du Cendre ; l'une de ces foi et hommages, rendue pour une partie de la terre du Cendre, relevante de Sa Majesté, du 23 juin 1634, et l'autre rendue, tant au nom dudit François de Verdonnet, qu'en celui de tuteur des enfants de Louis de Verdonnet, son frère, pour la terre de Verdonnet et de ses dépendances, et pour celle du Cendre, et de ses dépendances ; lesdites terres mouvantes et relevantes en fief et arrière-fief de Sa Majesté, à cause de son duché d'Auvergne, et ladite terre du Cendre appartenant en partie, aux enfants dudit défunt, Louis de Verdonnet, son frère, du 5 juillet 1669 ; 8.^o l'expédition du procès-verbal, littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité et de catholicité, faites devant les commissaires de Malte, nommés par le grand-maître, par messire François de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet et autres places, pour Jean Charles de Verdonnet, son fils, et de demoiselle Gabrielle de Villelume, son épouse, et pour être reçu en rang de frère, chevalier

de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la vénérable langue d'Auvergne; en résumé desdites preuves, lesdits commissaires certifient à son éminence le grand-maître, et à messieurs de la Langue d'Auvergne d'avoir vaqué selon la teneur de leur commission, et décharge de leur conscience, aux susdites preuves, suivant les usages et coutumes de leur religion, et qu'ils tiennent lesdites preuves et attestations pour bonnes et valables, et ce du 17 et du 18 août 1673. — Lesdites preuves admises à Malte, le 23 septembre de ladite année 1673. — Il appert par ces différents actes que François de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet, co-seigneur du Cendre, fut père de :

- 1.° Noël, dont l'article suit;
- 2.° Jean-Charles de Verdonnet, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1673;
- 3.° Françoise-Gilberte de Verdonnet, vivante en 1671.

XI. Noël de VERDONNET, chevalier, seigneur de l'Isle et de Verdonnet. — Ce degré se justifie par l'expédition du contrat de mariage de Noël de Verdonnet, écuyer, seigneur de l'Isle, fils de François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet, et de dame Gabrielle de Villelume, et autorisé dudit François de Verdonnet, son père, et demoiselle Jeanne de Roquelaure, fille de Pierre de Roquelaure, écuyer, seigneur de Lavort et autres places, et de dame Claude de la Verchère (*aliàs* de Tournebize) et autorisée dudit Pierre de Roquelaure, son père; du 16 août 1671, reçu par Giraud l'aîné, notaire à Thiers. Dans ce contrat de mariage, Jean-Charles de Verdonnet, et demoiselle Françoise-Gilberte de Verdonnet, autres enfants dudit François de Verdonnet et de ladite dame Gabrielle de Villelume, sont légitimés dans les successions de leurs dits père et mère; 2.° par un certificat du ban de la noblesse de la province d'Auvergne, pour Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, et à lui donné par Claude d'Alègre, marquis de Beauvoir, senéchal d'Auvergne, et commandant de la noblesse du haut et bas pays de la dite province; par lequel il est dit que Michel Laurent a servi dans ledit ban pour Noël de Verdonnet, écuyer, pendant le tems que la noblesse a été employée au service de Sa Majesté, du 5 décembre 1674, et signé

d'Alègre, et plus bas Martin. L'on voit dans les preuves de Brioude, citées ci-après, que ledit Noël de Verdonnet a été convoqué en 1689, et qu'il a fait la campagne avec le marquis du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, en qualité de cornette de sa compagnie; 3.^o par une expédition de l'extrait du rôle des taxes, faite par M. le sénéchal de Clermont, sur tous les gentilshommes et autres possédant fief et arrière-fief de la dite sénéchaussée, pour les frais de la convocation du ban et arrière-ban, dans lequel rôle, Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de l'Isle, a été compris pour la somme de six livres, du 22 août 1691, et signé Pascal, procureur du Roi; — 4.^o par une expédition de compromis, entre Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de l'Isle, } fils et héritier universel de défunt François de Verdonnet, écuyer, seigneur de Verdonnet et de défunte dame Gabrielle de Villelume, et Jean-Charles de Verdonnet, son frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de la légitime due audit Jean-Charles de Verdonnet, dans les successions dudit défunt François de Verdonnet, leur père, et de ladite défunte dame Gabrielle de Villelume, leur mère, du 26 mars 1685, reçu par Lascrotas, notaire royal à Clermont; 5.^o par une expédition d'acte d'offre faite par messire Noël de Verdonnet, chevalier, sieur de Verdonnet, à messire Jean-Charles de Verdonnet, son frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour raison de différents contrats de rente due audit Jean-Charles de Verdonnet, pour sa légitime sur les biens de leurs père et mère, du 2 novembre 1686, reçu par Vernet, notaire royal à Bouzel; — 6.^o par l'expédition du procès verbal littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité, et de Catholicité, faites devant les commissaires de Brioude nommés par le chapitre, par Noël de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, pour Jean-Claude de Verdonnet, son fils, et de demoiselle Jeanne de Roquelaure, son épouse, pour être reçu chanoine comte de l'église royale de Saint-Julien de Brioude; en résumé, lesdits commissaires ont dressé leur procès verbal de tout ce que dessus, pour en être fait rapport au prochain chapitre, et ce du 17 et du dernier mai 1690. — Lesdites preuves admises par le chapitre de Brioude, le 1^{er} juin de ladite année 1690; 7.^o par l'expédition du testament de messire Noël de Verdonnet, chevalier, seigneur de

Verdonnet, du 19 juillet 1703, reçu par Chouvet, notaire royal à Clermont; 8.^o par l'expédition du testament de dame Jeanne de Roquelaure, veuve de messire Noël de Verdonnet, vivant, chevalier seigneur de Verdonnet, du 8 avril 1704, reçu par Lagardette, notaire royal à Billon. Dans ces deux testaments, ils nomment et lèguent leurs enfants, qui furent :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Maximilien-Clair de Verdonnet, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;
- 3.^o Jean-Claude de Verdonnet, chanoine et comte de Saint-Julien de Brioude ;
- 4.^o Gilbert de Verdonnet, qui fut capitaine au régiment de la Fare le 3 octobre 1709, ensuite major de milice, et est décédé dans la même année.

XII. François DE VERDONNET, II^o du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, tuteur de Maximilien de Verdonnet, son frère puîné, épousa, par contrat du 4 avril 1712, reçu par Ségret, notaire à Bleslé, Madelaine de Retz, fille de messire Jean de Retz, chevalier, seigneur du Crouzet et autres lieux, et de dame Marie du Bos; de ce mariage sont issus :

- 1.^o Jacques de Verdonnet, marié avec Anne-Françoise de Mont-d'Or, dont il n'eut point d'enfants ;
- 2.^o François, dont l'article suit ;
- 3.^o Madelaine de Verdonnet, religieuse ursuline à Montferrand.

XIII. François DE VERDONNET, III^o du nom, chevalier, seigneur de Verdonnet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon des grenadiers royaux d'Auvergne, épousa, le 9 juin 1765, contrat reçu par Sauzet, notaire à Billom, demoiselle Laville, fille de Jean-Baptiste Laville, et de dame Elisabeth de Vaux; de ce mariage, sont issus :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques de Verdonnet, dont il est parlé à l'article de son frère ;
- 3.^o Marguerite de Verdonnet, mariée, le 16 sep-

tembre 1790, contrat reçu par Richard, notaire royal à Billom, à M. Morin de Layras.

XIV. François DE VERDONNET, IV^e du nom, capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Jacques de Verdonnet, son frère, chef d'escadron, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ne sont pas mariés; ils ont émigré en 1791. Ils ont servi dans l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, François de Verdonnet passa dans celle de Condé; il y est resté constamment attaché, jusqu'au licenciement du 24 février 1801; et Jacques de Verdonnet passa au service des alliés. Pendant leur émigration, Marguerite de Verdonnet, leur sœur, de concert avec son mari, se fit adjuger le tiers de la terre de Verdonnet, qu'elle réclama pour sa légitime; les autres deux tiers furent saisis par la nation et vendus par adjudication du district de Billom, le 16 juin 1796.

SECONDE BRANCHE.

XII. Maximilien-Clair, *aliàs* Clair-Maximilien, *aliàs* Maximilien DE VERDONNET, chevalier, sieur de Verdonnet, puis seigneur de Benaud, second fils de Noël de Verdonnet, chevalier, et de Jeanne de Roquelaure. Ce degré se justifie, 1.^o par l'expédition du contrat de mariage de Clair-Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Verdonnet, capitaine au régiment de la Fare, fils de défunt Noël de Verdonnet, chevalier, seigneur de Verdonnet, et de défunte dame Jeanne de Roquelaure, et autorisé de François de Verdonnet, son tuteur, écuyer, seigneur de Verdonnet, et de Guillaume le Bègue, son curateur, chevalier, seigneur de la Borde, Saint-Martin, baron de Saint-Amant, et demoiselle Anne Cothon, fille de défunt François Cothon, sieur de Benaud, et de demoiselle Madelaine d'Aureille; et autorisée de messire François Cothon, son oncle et son tuteur, prêtre et docteur en théologie, du 24 décembre 1708, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon; 2.^o par une commission de capitaine au régiment de la Fare, pour ledit Maximilien de Verdonnet, du 8 août 1706, signée Louis et expédiée, de par le Roi, par Chamillard; 3.^o par l'expédition, d'un contrat de bail à rente et d'une cession;

ladite cession faite au profit de Maximilien-Clair de Verdonnet, ci-devant capitaine au régiment de la Fare, par François de Verdonnet, son frère, écuyer, sieur de Verdonnet, héritier de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, veuve de messire Noel de Verdonnet, vivant chevalier, seigneur de Verdonnet ; ladite cession faite au profit dudit Maximilien-Clair de Verdonnet, pour raison des revenus d'une somme de quatre mille francs, léguée audit Maximilien-Clair de Verdonnet, par le testament de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, du 8 avril 1704 ; et ce, du 28 juin 1709, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon. 4.° par l'expédition d'une quittance, en billets de banque, de la somme de quatre mille francs, et de cent francs pour les intérêts, consentie par messire Maximilien de Verdonnet, chevalier, au profit de messire François de Verdonnet, son frère, chevalier, seigneur de Verdonnet, pour raison de la légitime due audit Maximilien de Verdonnet, par le testament de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, et au moyen de la présente quittance, ledit Maximilien de Verdonnet se départ de la cession ci-dessus, du 28 juin 1709, reçue par le même notaire ; l'acte est du 24 avril 1720, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon. 5.° par l'expédition de lettres de rescision, prises en la chancellerie du palais de Paris, par Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Benaud, contre François de Verdonnet, son frère et son tuteur, écuyer, seigneur de Verdonnet, pour raison de la succession de défunt Noel de Verdonnet, leur père, et de celle de défunte Jeanne de Roquelaure, leur mère, du 25 juin 1728, et expédiées par Geoffrier. 6.° par l'expédition de sentence rendue à la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, entre Maximilien de Verdonnet, écuyer, sieur de Benaud, et François de Verdonnet, son tuteur, écuyer, sieur de Verdonnet, pour raison des droits successifs et de la légitime, dus audit Maximilien de Verdonnet, dans les successions de défunt Noel de Verdonnet, leur père, et de celle de dame Jeanne de Roquelaure, leur mère, du 12 avril 1731, et expédiée par Achard, greffier en chef. 7.° par l'expédition de traité définitif sur procès et de partage, du 29 janvier 1746, reçu par Drevon, notaire royal à Vertaizon, entre Maximilien de Verdonnet, écuyer, seigneur de Benaud, et Jacques de Verdonnet, son neveu, écuyer,

filz et héritier, par bénéfice d'inventaire, de défunt François de Verdonnet, écuyer, frère et tuteur dudit Maximilien de Verdonnet. Lesdits traité et partage consentis entre les parties, tant pour raison des droits successifs et de la légitime dus audit Maximilien de Verdonnet, dans les successions de Noel de Verdonnet, son père, et de dame Jeanne de Roquelaure, sa mère, que pour raison des droits successifs appartenant aussi audit Maximilien de Verdonnet, dans la succession de Jean-Claude de Verdonnet, son frère, comte de Brioude. — Dans ce traité, les testaments de Noel de Verdonnet et de Jeanne de Roquelaure, et notamment tous les actes ci-dessus, sont relatés; 8.^o Par les preuves de Malte, pour Madelaine de Verdonnet, dont il sera parlé ci-après, où MM. les commissaires nommés pour lesdites preuves, sur le vu du bail à rente, de la cession de 1709, de la quittance de 1720 et du traité de 1746, ont déclaré dans leur procès-verbal, que Maximilien de Verdonnet, était la même personne que Maximilien-Clair de Verdonnet, dénommé dans les testaments de Noel de Verdonnet et de Jeanne de Roquelaure, ses père et mère, et qu'il était aussi la même personne que Clair-Maximilien de Verdonnet, dénommé tel dans son contrat de mariage avec Anne Cothon. Ces preuves ont été reçues au chapitre de Lyon, et admises au chapitre de Saint-Antoine de Viennois, et sans réclamation en 1788. Du mariage de Maximilien de Verdonnet et d'Anne Cothon sont issus :

- 1.^o François, dont l'article suit;
- 2.^o Autre François de Verdonnet, garde-du-corps du Roi, avec commission de capitaine de cavalerie, nommé chevalier de Saint-Louis;
- 3.^o Jean-François de Verdonnet, volontaire au régiment d'Orléans, infanterie, mort dans les guerres de Bohême;
- 4.^o Marguerite de Verdonnet; }
- 5.^o Autre Marguerite; } sans alliance.

XIII. François DE VERDONNET, II^o du nom, chevalier, seigneur de Benaud.

Ce degré est justifié, 1.^o par l'expédition du contrat de mariage de messire François de Verdonnet, écuyer, filz de messire Maximilien de Verdonnet, chevalier, seigneur

de Benaud, et de dame Anne Cothon, et autorisé dudit Maximilien de Verdonnet, son père et de ladite dame Anne Cothon, sa mère, et Madelaine de Murat, demoiselle, fille de défunt messire Charles-Louis de Murat, chevalier, seigneur d'Anval, Benod, Lissat et autres lieux, et de dame Marie Chamboissier, et autorisée de ladite dame veuve de Murat, sa mère, du 14 octobre 1746, reçu par Boudet, notaire royal à Clermont-Ferrand ; 2.^o par une commission de capitaine dans le bataillon de Milice, d'Audigier, l'ainé, de la province d'Auvergne, pour ledit François de Verdonnet, aide-major dudit bataillon, du 1.^{er} janvier 1734, *signé Louis*, et expédiée de par le Roi, par Champo. Ledit François de Verdonnet est ensuite passé dans la marine, en qualité d'officier, il y a servi pendant sept ans, ainsi qu'il est prouvé par le certificat de Joseph-François Dupleix, commandant-général des établissements français aux Indes Orientales, et gouverneur, pour le Roi, des villes et forts de Pondichéry, du 14 octobre 1744, *signé Dupleix*, et expédié par Mathey ; 3.^o par l'expédition par certificat, des preuves de noblesse, certifiées au Roi, par le généalogiste de la maison royale de Saint-Cyr, de la réception de demoiselle Suzanne de Verdonnet, fille de messire François de Verdonnet, écuyer, et de dame Madelaine de Murat, admise au nombre des deux cent cinquante demoiselles, que Sa Majesté fait élever dans la maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, grand parc de Versailles, du mois d'octobre 1761, et expédié par sœur du Ligondés, secrétaire de ladite maison royale de Saint-Louis. Ladite demoiselle Suzanne de Verdonnet est décédée dans ladite maison royale, ainsi qu'il est constaté par son acte mortuaire, du 9 avril 1766, expédié par sœur du Ligondés, secrétaire de ladite maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr. Ledit François de Verdonnet et ladite dame Madelaine de Murat, ont eu de leur mariage, entre autres enfants :

- 1.^o Paul, dont l'article suit ;
- 2.^o Suzanne de Verdonnet, dont il vient d'être parlé ;
- 3.^o Plusieurs autres enfants, morts en bas âge.

XIV. Paul, comte DE VERDONNET, chevalier, seigneur de Naud, seigneur et baron d'Ironde, de Buron, de Parent, de la Molière, du Roure et autres places.

Ce degré est justifié, 1.^o par l'expédition du contrat de mariage de messire Paul, comte de Verdonnet, chevalier, seigneur de Naud et autres lieux, fils de défunt messire François de Verdonnet, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Madelaine de Murat, et autorisé de ladite Madelaine de Murat, sa mère, et de messire Vital, comte de Murat, son curateur, avec demoiselle Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, demoiselle de Lolière, fille de messire Joseph, comte de Courtaurel, chevalier, seigneur de la Tour, de Rouzat, des Thierris et autres places, ancien capitaine de cavalerie, et de défunte dame Antoinette Dorel, dame de Lolière, et autorisée dudit seigneur Joseph, comte de Courtaurel de Rouzat, son père; l'acte est du 21 octobre 1776, reçu Chevalier, conseiller du roi, notaire à Clermont-Ferrand; 2.^o par la foi et hommage, rendue à Sa Majesté, devant les présidents, trésoriers-généraux de France, en la généralité d'Auvergne, à Riom, par messire Paul de Verdonnet, chevalier, seigneur de Naud, Buron et autres places, pour la terre et seigneurie de Buron et ses dépendances, mouvante et relevant en fief de Sa Majesté, à cause de son comté d'Auvergne, du 8 août 1781; 3.^o par l'expédition du procès-verbal, littéral et testimonial des preuves de noblesse, de légitimité et de catholicité, faites devant les commissaires de Malte, nommés par le grand-prieur d'Auvergne, par messire Paul de Verdonnet, chevalier, seigneur, comte de Verdonnet, seigneur et baron d'Ironde, Buron, Parent, la Molière, Roure et autres places, pour demoiselle Madelaine de Verdonnet, sa fille, et de dame Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, son épouse, pour être reçue chanoinesse de Malte, au grand-prieuré de Saint-Antoine de Viennois; en résumé desdites preuves, lesdits commissaires certifient à messieurs du vénérable chapitre du grand-prieuré d'Auvergne, à madame la grande-prieure et à mesdames les chanoinesse maltaises de Saint-Antoine, que ces preuves sont très-bonnes, et que la maison de Verdonnet a donné à l'ordre, depuis des tems bien reculés, des chevaliers, et ce, du 7 et du 15 mai 1788. Lesdites preuves confirmées par les commissaires du chapitre d'Auvergne, à Lyon, le 3 juin de la même année 1788, admises au grand-prieuré de St.-Antoine de Viennois, le 14 juillet de ladite année 1788; 4.^o par l'assignation donnée à la

requête de M. le procureur du Roi de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, en vertu des lettres de Sa Majesté, données à Versailles, pour la convocation et assemblée des états-généraux de France; ladite assignation, signifiée à messire Paul, comte de Verdonnet, chevalier, seigneur et baron d'Ironde, Buron, Parent, la Molière, Roure et autres places, pour comparoir en personne ou par procureur de son ordre, et pour assister à l'assemblée des trois états, qui sera tenue dans la ville de Clermont-Ferrand, et pour concourir, avec les autres députés de son ordre, à la rédaction des cahiers et à la nomination des députés aux états-généraux de France, du 5 mars 1789, et signifiée par Vellay, huissier royal de l'élection de Clermont-Ferrand; 5.° par l'expédition du cahier de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, dans lequel messire Paul de Verdonnet a été compris en personne, et agissant, tant pour lui, que comme procureur, fondé par madame de Verdonnet, (tutrice de ses enfants), pour le fief de Verdonnet, et de M. du Boscage pour le fief de Périer; ledit Paul de Verdonnet a été nommé commissaire à la rédaction des cahiers, et commissaire pour communiquer avec l'ordre du clergé et du tiers état, et vérificateur des procurations, et scrutateur pour l'élection des députés, des 17 mars et jours suivants, et du 31 du même mois de mars 1789; 6.° Par un passeport pour l'émigration, pris à Lyon, pour M. le comte de Verdonnet, sa femme et leurs deux enfants, et visé chez l'étranger, du 1^{er} mai 1790; 7.° par un congé jusqu'à rappel, pour M. le comte de Verdonnet, chef d'escouade dans la coalition de la noblesse d'Auvergne, délivré à Rodange par M. le marquis de la Queuille, commandant en chef de ladite coalition, du 11 octobre 1792; 8.° par un congé illimité pour M. le comte de Verdonnet, chef d'escouade dans la coalition des gentilshommes d'Auvergne, délivré au quartier-général d'Arlon, par M. le maréchal duc de Broglie, du 13 octobre 1792; 9.° par une permission du Roi, pour M. le comte de Verdonnet et son fils, pour rentrer en France, et délivrée par M. le comte de Saint-Priest, à Blankembourg, le 8 mai 1797; 10.° par différents certificats de service, donnés à M. le comte Paul de Verdonnet et à M. le comte Durand-Etienne-François-Victor de Verdonnet, son fils, gentilshommes de la province d'Auvergne, par monsei-

gneur le prince de Condé, et par M. le marquis de Bouthilliers, major-général de l'armée de Condé, depuis le licenciement de l'armée des princes, jusqu'à celui de ladite armée de Condé, du 24 février 1801; 11.º par un brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour le sieur Paul, comte de Verdonnet, ancien officier, du 10 décembre 1814, *signé Louis*, et expédié de par le Roi, par le maréchal duc de Dalmatie, ministre secrétaire d'état de la guerre; 12.º par une commission de capitaine pour le sieur Paul, comte de Verdonnet, ancien officier, à tenir rang, à dater du 1^{er} avril 1799, du 27 janvier 1815, et expédiée par ordre du Roi, par le duc de Feltré, ministre secrétaire d'état de la guerre. Ledit Paul, comte de Verdonnet a eu de son mariage :

- 1.º Durand-Etienne-François-Victor, qui suit;
- 2.º Madelaine de Verdonnet, chanoinesse de Malte, dont il vient d'être parlé, décédé en émigration à Munich en Bavière, le 13 décembre 1799.

XV. Durand-Etienne-François-Victor, comte de VERDONNET. Ce degré est justifié par l'expédition du contrat de mariage de Durand-Etienne-François-Victor, comte de Verdonnet, fils majeur de Paul, comte de Verdonnet et de défunte dame Catherine-Jacqueline de Courtaurel de Rouzat, et autorisé de mondit sieur de Verdonnet, son père, avec mademoiselle Marie-Jeanne-Laure de Salignac de la Morthe-Fénelon, fille majeure et légitime de défunt Gabriel de Salignac de la Mothe-Fénelon, ancien officier des vaisseaux du Roi, colonel d'infanterie, et de défunte Marie-Marthe de Bois-Fermé, du 8 septembre 1813, reçu par Antoine-Vincent Perrachon, avocat et notaire résident et réservé à Juliennas, département du Rhône. Ledit Durand-Etienne-François-Victor de Verdonnet a émigré, avec toute sa famille, le 28 avril 1790; a reçu de MONSIEUR (aujourd'hui régnant) la promesse d'un brevet de sous-lieutenant, pour être signée dès que le Roi serait libre, du 28 juin 1792. Mais ledit comte de Verdonnet a eu rang de sous-lieutenant, du jour de son émigration, 28 avril 1790, par ordonnance du Roi, du 23 septembre 1814. Il a été reçu aux mousquetaires, à Coblenz, par M. le comte de Montboissier, le premier juillet 1792. Après le licenciement de l'armée des princes, il est passé avec son père dans

celle de Condé, où il a servi jusqu'au licenciement de ladite armée, du 24 février 1801. Depuis cette époque, il est rentré en France, où il n'a exercé aucun emploi, ni civil, ni militaire, et n'a fait aucun serment. A la restauration, en 1814 il est entré dans la garde à cheval de Paris, compagnie de la Briffe, le 26 avril : il a reçu le brevet de capitaine de cavalerie, à prendre rang du 1^{er} juillet 1800, le 1^{er} juillet 1814 ; est entré dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, le 22 juillet 1814 ; a été fait chevalier de Saint-Louis, le 17 novembre de la même année. Il est parti, avec S. M., le 19 mars 1815, et l'a accompagnée jusqu'à Armentières ; a été licencié le 25 suivant, et n'a pris, sous l'usurpateur, aucun emploi, ni civil, ni militaire, et n'a fait aucun serment ; a rejoint son corps à Saint-Denis, le 7 juillet 1815 ; a été nommé, par lettres de service de S. M., du 4 octobre de la même année, capitaine à l'état-major général de la garde royale. Il a de son mariage :

Laure-Bathilde-Gabrielle-Joséphine, née le 16 novembre 1815.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules ; à la bordure de vair. L'écu sommé d'une couronne de comte, et soutenu par deux lions appuyés sur des recerceaux et orné de ses lambrequins d'azur et de gueules.

La généalogie ci-dessus a été dressée sur les actes originaux, jugements de maintenue, certificats de MM. d'Hozier et Cherin, généalogistes des ordres du Roi, mis sous nos yeux.

BOUTINY ou BOTINI, famille ancienne de la ville d'Hières en Provence, originaire d'Italie, où il existe encore deux branches de la même famille, l'une établie à Lucques et l'autre à Bologne, et y possédant les premières charges.

Jean Botini était rationnel de la cour des comptes de Provence le 27 septembre 1365.

I. Claude DE BOUTINY, est le plus ancien dont les titres aient échappé au naufrage révolutionnaire. Il eut de son mariage avec Marie de Thomas :

II. Pierre DE BOUTINY, seigneur de la Bastide, qui fit alliance avec Catherine Valieue, fille de noble Jacques et de Marguerite de Puget, de Toulon. Il conste, par le contrat de mariage en latin dudit Pierre de Boutiny, du 10 février 1531 (notaire Jean Cabasson, de Toulon) qu'il est qualifié *nobilis et generosus vir*. Il eut, de ce mariage, deux enfants :

- 1.° Barthélemi, qui suit ;
- 2.° Pierre, qui fut d'abord avocat en la cour, et ensuite procureur-général en la chambre des comptes, ensuite du legs que lui fit son père de cette charge, ainsi que de la terre de la Bastide, par son testament du 20 avril 1556, passé devant Jean Reisson, notaire à Toulon.

III. Barthélemi DE BOUTINY, qui fut visiteur-général des gabelles, hérita des biens que son père possédait à Hières et à Toulon. Il contracta mariage avec Louise de Vitalis, fille de noble Jean de Vitalis, sieur de Montfort et de demoiselle Catherine de Lorme, le dernier décembre 1573, pardevant Borilly, notaire d'Aix. Il en eut :

IV. Pierre DE BOUTINY, qui s'allia, le 6 février 1633, par contrat passé devant Bertrandi, notaire à Grasse, avec demoiselle Claire Bernardy, fille de maître Alexis Bernardy, avocat en la cour, et demoiselle Hélie Cavasse, de la ville de Grasse. On trouve à la date du 12 décembre 1645, et dans les écritures de maître Aiguier, notaire d'Hières, un acte de bail, passé par ledit Pierre Boutiny écuyer, de quelques biens y mentionnés, aux nommés Pierre et Jacques Castil, père et fils.

V. François DE BOUTINY, avocat en la cour, et écuyer, fils dudit Pierre, contracta mariage le 13 octobre 1661, devant Rambert, notaire de Fox Amphoux, avec Marie de Gasquy, fille d'Honoré de Gasquy, seigneur de Brigançou et de Léoube, et de dame Marie de Castellane-Montmeyan. Il eut de cette alliance :

VI. Joseph DE BOUTINY, écuyer, qui, de son mariage, contracté le 16 mars 1698, devant Villeneuve, notaire d'Hières, avec Geneviève de Janin, fille de Jean, eut deux enfants :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;

- 2.^o Jean-Joseph, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

VII. Louis DE BOUTINY, écuyer; résidant à Hières, a eu, de son mariage, avec demoiselle Anne-Catherine Richaud :

- 1.^o François-Victor, dont l'article suit ;
- 2.^o N..., mariée à noble Jacques de la Chassagne, fils de noble Jacques de la Chassagne, mort lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 3.^o Clotilde, non mariée.

VIII. François-Victor DE BOUTINY, épousa le 27 décembre 1768, demoiselle Félicité-Elisabeth le Blanc de Castillon, fille de Jean-François-André le Blanc de Castillon, conseiller du Roi en ses conseils, et son premier avocat-général au parlement de Provence, et de dame Françoise de Bremond. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François-Louis-Joseph, dont l'article suit ;
- 2.^o François-Victor, non marié ;
- 3.^o Marie-Françoise-Lucie, mariée à M. Alexandre de Meunier, ancien capitaine du régiment de la Fère, infanterie.

IX. François-Louis-Joseph DE BOUTINY, écuyer, a épousé, le 27 septembre 1799, par contrat passé devant Acarie, notaire à Grenoble, Marie-Anne-Clémence de Caignart de Saulcy, fille de noble Louis-Joseph de Caignart de Saulcy, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il a deux fils :

- 1.^o Louis-François-Alphonse ;
- 2.^o Clément-François-Adrien.

SECONDE BRANCHE.

VII. Jean-Joseph DE BOUTINY, second fils de Joseph de Boutiny, écuyer, et de Geneviève de Janin, a eu de son mariage avec Anne de Vialis :

VIII. Joseph DE BOUTINY, écuyer, marié, le 17 novembre 1755, avec Marguerite Richaud, dont il a eu deux fils :

- 1.^o Hubert-François de Boutiny, lieutenant-co-

- lonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 2.° François-Victor de Boutiny, capitaine de frégate, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au bateau contourné d'argent, adextré en chef d'un croissant contourné d'or, et sénestré d'une étoile du même.

DE BELLINGANT, maison originaire d'Angleterre, transplantée en Bretagne, du tems de la conquête des Saxons ; mais on n'en peut établir la filiation suivie, que depuis :

I. N.... DE BELLINGANT, chevalier, vivant en 1350 et 1372, écuyer de du Guesclin, qui fut père de :

II. Allain DE BELLINGANT, chevalier, vivant en 1400 ; il fut père de :

III. Guyon DE BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa Mahaut de Kermahon, avec laquelle il vivait en 1430. De leur mariage est issu :

IV. Michel DE BELLINGANT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa, vers l'an 1460, Jeanne de Kerouartz, fille d'Olivier de Kerouartz, et de Marguerite de Gleneuff. Il en eut :

V. Olivier DE BELLINGANT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, qui épousa, en 1512, Béatrix de Kerlozret, fille de Jean de Kerlozret, seigneur de Kerromps, et de Mathurine de Morvan. De ce mariage vint :

VI. Jacques DE BELLINGANT, 1^{er} du nom, chevalier seigneur de Kerbabu, marié avec Marguerite de Lanuzouarn, fille de Yves, seigneur de Lanuzouarn, et de Marguerite de Brezals. Il en eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Marie de Bellingant, mariée avec Jean-Hamon

de Touronec, fils de Jacques de Touronec, sieur de Gorques.

VII. Jean DE BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, épousa, en 1581, Marie de Quelen, fille de Tannegui de Quelen, seigneur de Guernisac, et de Marie de Riovalen. Leurs enfants furent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite de Bellingant, mariée en 1601, à noble homme Geoffroy de Kerbic, sieur de Kerault, fils de François de Kerbic, et de Marie de Gouzillon ;
- 3.° Mauricette de Bellingant, mariée, en 1614, avec noble homme Alain de Lesquerne, IV^e du nom, sieur de Lescout, fils d'Alain de Lesquerne, et de Jeanne de Kerlech.

VIII. Jacques DE BELLINGANT, II^e du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, épousa Jeanne de Lescoet, fille et héritière de Guillaume de Lescoet, sieur de Kermeno et de Marguerite de Kerlech. Il eut de ce mariage :

IX Olivier DE BELLINGANT, II^e du nom, chevalier, seigneur de Kerbabu, de Keruzaven, de Kergreach, né le 7 septembre 1653, marié avec Anne de Perrien, fille de Charles de Perrien, seigneur de Perrien, et d'Anne de Kergroadez ; c'est par ce mariage que le titre de marquis de Crenan est entré dans la maison de Bellingant. Leurs enfants furent :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
- 2.° Joseph de Bellingant, vivant en 1669 ;
- 3.° Jeanne-Françoise de Bellingant, mariée, 1.° à Claude de Lannion, baron de Malestroit, du Vieux-Châtel, etc., gouverneur, pour le Roi, des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, fils de Pierre de Lannion, baron de Vieux-Châtel, gouverneur des mêmes villes et châteaux, et de Renée d'Arrendon ; de ce mariage vint Sébastienne de Lannion, qui épousa Louis-Allain de la Haye, qu'elle fit père de Marianne-Jacquette de la Haye, mariée à Vincent-Jean de Bellingant, dont l'article viendra ci-dessous ; 2.°, par contrat du 25 août 1711, à Nicolas Riaud, chevalier, seigneur et

baron du Plessis-de-Quer, de la Bretonnière, du Louvre, etc. ;

4.° Une autre demoiselle.

X. Jean-Baptiste DE BELLINGANT, chevalier, seigneur de Kerbabu, fut maintenu dans sa noblesse *d'ancienne extraction*, et dans la qualité de *chevalier*, conjointement avec Joseph de Bellingant, son frère, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 13 mai 1669. Il épousa, 1.° Anne du Châtel-Kerlech ; 2.° Marie-Sainte de Kergozou :

Du premier lit :

1.° Claude-Hubert de Bellingant, né le 5 juillet 1680, marié à Françoise de Kerjégu, de laquelle il a eu :

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| a. Joseph-Marie de Bellingant,
né le 5 mars 1709, | } | morts
sans postérité; |
| b. Jacques-Hubert de Bellin-
gant, né le 25 avril 1713, | | |

Du second lit :

2.° Vincent-Jean, qui suit.

XI. Vincent-Jean DE BELLINGANT, chevalier, seigneur et comte de Bellingant, chef d'escadre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 juin 1700, mort le 4 août 1775. Il avait épousé dame Marie-Anne-Jacquette de la Haye, dont sont issus entre autres enfants :

- 1.° Jean-Marie-Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne-Françoise de Bellingant, mariée à M. Rogon de Carcaradec.

XII. Jean-Marie-Louis, comte DE BELLINGANT, marquis de Crenan, colonel-aide-de-camp de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de Cincinnatus ; a émigré en 1792, et a fait toutes les campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, marié à Marie-Anne-Josephe de Lanloup, dont

Jeanne-Françoise de Bellingant.

Armes : d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

LE CLERC (Nicolas-Gabriel), écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, ancien médecin des armées de S. M., et de S. A. I. le grand-duc de Russie (Paul Pétrowitz), ancien inspecteur de l'hôpital de Paul, à Moscou, ancien directeur-général du corps impérial des Cadets, à Saint-Pétersbourg, et depuis, médecin de S. A. S. le duc d'Orléans (en 1767); auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de littérature, entre autres de l'histoire de la Russie ancienne et moderne, membre de l'académie impériale des sciences et des arts de Saint-Pétersbourg, et de plusieurs autres.

Les lettres-patentes d'anoblissement accordées, par le Roi, au sieur le Clerc, au mois de mars 1777, portent ce qui suit :

« Né d'une famille distinguée parmi la bourgeoisie et
» bien alliée, dans laquelle l'honneur et les talents sont
» héréditaires depuis trois cents ans; c'est à l'exemple
» de ses pères, qu'il s'est consacré dès l'enfance à l'étude
» de la médecine, et le grand nombre d'éditions de ses
» ouvrages sur cette matière, la traduction de plusieurs
» en diverses langues, la célébrité qu'ils lui ont acquise,
» ainsi que les différentes places qu'on lui a successi-
» vement confiées, sont autant de preuves de sa supé-
» riorité dans un art où il est difficile d'exceller. Mais
» ce n'est pas à cet objet seul qu'il a borné ses soins et
» son application; d'excellens morceaux de littérature,
» ont appris avec quel succès il était capable de traiter
» d'autres genres; aussi est-ce, autant en qualité d'homme
» de lettres, qu'en celle de médecin, que l'académie de
» Saint-Pétersbourg, ainsi que d'autres sociétés littéraires
» l'ont admis parmi elles. Des considérations différentes,
» mais non moins puissantes, se réunissent encore à ces
» motifs. Conduit, par son zèle, jusques dans le nord
» de l'Europe, il a su l'y rendre tout à la fois utile aux
» sciences et à sa patrie. Ce qu'il a pu, à force de peines
» et de dépenses, rassembler de précieux pendant qua-
» torze années qu'il y a voyagé, manuscrits, livres,
» cartes, médailles, monnaies, morceaux d'histoire na-
» turelle, tout a servi à enrichir notre bibliothèque et
» les différents dépôts publics de Paris, destinés à l'ins-

» truction des savants ; c'est de quoi nous lui avons déjà
 » témoigné notre satisfaction. Chargé d'ailleurs, dans ces
 » pays, par le feu roi (Louis XV), de commissions aussi
 » délicates qu'importantes, il a, par sa prudence, son
 » habileté et ses soins, pleinement justifié la confiance
 » de son souverain, et les services signalés que cette oc-
 » casion le mit à portée de rendre à la France, lui valurent
 » dès-lors l'assurance de la grâce que nous lui destinons,
 » grâce que nous devons nous porter à lui accorder avec
 » d'autant plus de plaisir, qu'une récompense aussi bien
 » méritée, n'honore pas moins le prince qui la décerne,
 » que le sujet qui s'en est rendu digne. A ces causes et
 » autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil
 » et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité
 » royale, nous avons anobli, et par ces présentes signées
 » de notre main, anoblissons ledit sieur Nicolas-Gabriel
 » le Clerc, et du titre et qualité de noble et d'écuyer,
 » l'avons décoré et décorons.... ensemble ses enfants et
 » descendants, tant mâles que femelles, nés et à naître
 » en légitime mariage, de même que ceux qui sont issus
 » de noble et ancienne race, et que ledit sieur le Clerc
 » et sa postérité soient en tous lieux et endroits, tant en
 » jugement, que hors de jugement, tenus, censés et ré-
 » putés pour nobles et gentilshommes; et comme tels,
 » qu'ils puissent prendre, en tous lieux et en tous actes,
 » la qualité d'écuyer, et parvenir à tous degrés de che-
 » valerie et autres dignités, titres et qualités réservés à
 » notre noblesse ; qu'ils soient inscrits sur le catalogue des
 » nobles, et qu'ils jouissent et usent de tous les droits,
 » prérogatives, privilèges, franchises, libertés, etc., etc.,
 » dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres
 » nobles de notre royaume, etc., etc., etc. »

Signé, Louis.

Et sous le repli, par le Roi ;

Signé, le prince de Saint-Mauris Montbarrey.

Visa, pour anoblissement, en faveur de Nicolas-Gabriel le Clerc,

Signé, Hue de Miroménil.

Enregistré aux actes importants du parlement de Franche-Comté, folio seize du registre de la noblesse, en exécution d'arrêt de ladite cour, du 25 juin 1777.

Au mois de mai 1777, le roi (Louis XVI), nomma le sieur Nicolas-Gabriel le Clerc, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lui écrivit, de la part du Roi, le 27 mai 1777, pour lui faire part de l'honneur que Sa Majesté venait de lui accorder, et de l'autorisation de porter le cordon de l'ordre, en attendant sa réception. Le 7 mai 1780, le prince Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg-Tingry, reçut chevalier de l'ordre le sieur le Clerc, d'après l'ordre du Roi et l'instruction adressée, par Sa Majesté, au prince de Montmorency-Luxembourg-Tingry, le 2 mai 1780.

Nicolas-Gabriel LE CLERC, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, en faveur de qui les lettres d'anoblissement furent délivrées, fils de Claude-Nicolas Clerc (1), médecin du Roi et consul de la ville de Beaume-les-Dames (en Franche-Comté), et de dame Marguerite Jouvot, son épouse. Nicolas-Gabriel le Clerc, marié, en premières noces, avec mademoiselle Henriette Marmet (de Salins, en Franche-Comté), par contrat du 14 février 1751. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, mademoiselle Catherine-Françoise d'Orival (de Dôle, en Franche-Comté), par contrat du 26 mars 1778. Ses enfants furent :

Du premier lit :

Antoine-François LE CLERC, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; émigré en 1792, il servit dans l'armée des princes français, et donna des preuves continuelles de dévouement pour la cause royale, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 21 octobre 1816. Il est mort sans postérité.

Du second lit :

Parfaite - Éléonore - Césarine - Antoinette LE CLERC, mariée, en 1793, avec M. Emery-Jean-Laurent Gentil.

(1) Les prédécesseurs de Nicolas Gabriel le Clerc portaient le nom de Clerc (*sans l'article*), et ce n'est que depuis les lettres d'anoblissement qu'il prit le nom de *le Clerc*. Il existe encore des branches de cette famille qui, n'ayant aucun droit à jouir des prérogatives de l'anoblissement, portent le nom de *Clerc*, sans l'article.

(Voyez Gentil (*de Bagnols*), tom. III, page 150 de cet ouvrage.)

Armoiries timbrées, telles qu'elles ont été réglées et blasonnées en vertu des lettres-patentes d'anoblissement, du mois de mars 1777, par le sieur d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, suivant acte du 10 mars 1777.

De sinople à la colombe volante en bande d'argent, au dernier canton, tenant à son bec un rameau d'olivier d'or, et s'élevant vers un soleil du même, au premier canton. L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, de sinople et d'argent.

BEAUVOIR (aujourd'hui GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE), une des plus illustres et des plus anciennes maisons du Midi, originaire du Viennois, établie dans le Gévaudan et le Vivarais, où elle possède le nom, les armes et la terre du Roure depuis le XII^e siècle; revêtue en Dauphiné de la mistralie des comtes de Vienne, dès 1038, suivant Chorier, Valbonnais, etc., et dont un des auteurs, Raoul du Roure, fut nommé par le roi saint Louis, en 1250, haut bailli du Gévaudan, après Beraud de Mercœur, au rapport de dom Vaissette (1).

Blasonne ainsi depuis ses alliances : écartelé au 1 et 4 d'or, au lion de gueules, qui est de BEAUVOIR, au 2 et 3 de gueules, émanché d'or de quatre pièces, au chef, qui est de GRIMOARD, sur le tout d'azur; au chêne d'or, englanté d'or, à trois racines et quatre branches passées en sautoir de même, qui est du ROURE, avec la devise *A vetustate Robur*, armes parlantes. Nous ne rapporterons avec quelque détail, de cette généalogie, que la filiation directe des branches encore existantes, prouvée par titres originaux, mémoires authentiques et inventaires, et nous pouvons garantir, pour tout ce que nous en dirons, une exactitude que n'a pas toujours Moréri, surtout dans les premiers degrés.

(1) Hist. du Languedoc, t. III; preuves, pag. 478.

RAGALDIS vivait vers l'an 1000. Son nom de famille n'est connu que parce qu'il nomme son frère et son fils Burnon de Beauvoir dans la donation rapportée au degré suivant.

BURNON de Beauvoir fait, avec un autre Burnon ou Berilon, ou Berlion de Beauvoir, et Nantelme de Chandieu, en 1074, une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, en présence de Vermond, archevêque de Vienne, et Guignes VII, dit le gras, comte de Vienne. Chorier, qui rapporte ce fait au premier vol. de son Histoire du Dauphiné, pages 829 et 830, dit que ce Burnon de Beauvoir était un des plus puissants seigneurs de ce tems. Il lui donne un frère, nommé Hector, qui fit la guerre à Saint-Léger, élu archevêque de Vienne en 1038, et lui donne aussi pour femme Eldegardis, avec laquelle il fit, dans ce tems, des donations pieuses. Burnon était, selon toute apparence, fils de Ragaldis et père de Siboud I^{er} qui suit.

Siboud I^{er} de Beauvoir, chevalier, avait la mistralie des comtes de Vienne, c'est-à-dire, le gouvernement de la comté, érigée en fief héréditaire, sous la suzeraineté des comtes. Chorier, dans son Histoire de Sassenage, page 36, dit que Siboud traita, en 1119, avec l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne. Le même auteur, Hist. du Dauphiné, vol. I, page 840, parle d'un autre Beauvoir, qui, en 1180, fit une donation à des moines.

I. Guillaume DE BEAUVOIR, I^{er} du nom, chevalier, mistral des comtes de Vienne, passa, en 1194, avec son fils Siboud II, une déclaration en désistement de fief, en faveur de l'abbé Martin. Voyez à cet égard Chorier, État du Dauphiné. Ce même Guillaume de Beauvoir, par acte de 1203, se reconnaît vassal d'Albert de la Tour, pour le château et mandement du Pinet, sous la caution du dauphin de Vienne et de la duchesse, sa femme, qui s'engagent à lui faire la guerre en cas d'infraction de l'acte. Il doit avoir eu 4 fils, savoir :

- 1.° Siboud II de Beauvoir, qui a formé la branche aînée de Beauvoir du Marc, dans laquelle est restée la mistralie des comtes de Vienne, et qui a fini en 1460, dans la maison de Virieu, par le mariage d'Antoinette de Beauvoir avec Sibuet de Virieu ;

- 2.° Drodon, que Guillaume II de Beauvoir du Marc, fils de Siboud II, nomme dans son testament de 1277, lequel est textuellement rapporté dans Valbonnais, tom. II, p. 15;
- 3.° Guillaume de Beauvoir, qui suit, lequel a formé la branche de Beauvoir du Roure;
- 4.° Guillaume de Beauvoir, prieur de la Mastre des frères prêcheurs de Marvejols, lequel, dans un acte notarié de 1214, inventorié dans les archives de la maison du Roure, en 1751, prend la qualité de tuteur de son neveu Guillaume II de Beauvoir du Roure, fils de Guillaume I^{er} de Beauvoir du Roure, dont nous allons parler au degré suivant.

II. Guillaume DE BEAUVOIR, II^e du nom, chevalier, seigneur du Roure. Il passa le Rhône, s'établit en Gévaudan, y épousa Gertrude, dame du Roure, devenue l'héritière de son nom par la mort de son frère Guillaume du Roure, le même probablement que celui dont il est fait mention dans une charte de Louis VII, de 1169, rapportée dans la Gallia Christiana, tome I. C'est à ce Guillaume qui, le premier, prit le nom du Roure, du chef de sa femme, que remonte la filiation de cette maison, prouvée par une suite d'actes notariés non interrompue, et par la possession constante de la terre du Roure. Il eut deux fils :

- 1.° Guillaume, qui suit;
- 2.° Raoul du Roure, qui était haut-bailli du Gévaudan en 1250, pour le roi saint Louis (1).

III. Guillaume DE BEAUVOIR, III^e du nom, damoiseau, seigneur du Roure, reçut, pendant sa pupillarité, les hommages des habitants du Mas d'Alzon, en 1214, assisté du prieur de la Mastre, son oncle et son tuteur. Il épousa noble Agnès, dont il eut Pierre, qui suit. L'acte notarié de 1214 a été coté et inventorié en 1751, par ordre du comte du Roure, ainsi que toutes les autres pièces de la filiation.

(1) Histoire générale du Languedoc, par dom Vaisette, t. II, pag. 596, col. 2.

IV. Pierre DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1271. Il avait épousé noble Guigone du Vesc de Bresis, dont il eut deux enfants :

- 1.° Guillaume, qui suit ;
- 2.° Garlie, qui fut mariée à noble Philippe de Malarze.

V. Guillaume DE BEAUVOIR, IV^o du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1287. Il avait épousé noble Alazalie de Planchamp, dont il eut onze enfants :

- 1.° Guy, qui suit ;
- 2.° Raymond, que son père dota pour entrer dans la milice du Temple ;
- 3.° Albert, moine de Saint-Benoît ;
- 4.° Pierre, templier, que Chorier (1) fait fausement grand-maître, parce qu'il occupait une des premières dignités de l'ordre ;
- 5.° Gervais,
- 6.° Armand, } Moines de Saint-Théophrède et de
- 7.° Guillaume, } Saint-Egide ;
- 8.° Baptiste, }
- 9.° Sibille, mariée à noble Raymond de la Garde-Guerin ;
- 10.° Anne, } religieuses à Mercoire.
- 11.° Isabelle, }

VI. Guy DE BEAUVOIR, I^{er} du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1302. Le seigneur de Randon, Guillaume de Châteauneuf, de la maison dont depuis sont sortis les vicomtes et les ducs de Joyeuse, et qui subsiste encore, fut, en qualité de parent, un de ses exécuteurs testamentaires. Il avait épousé noble Aigline de Beauvoir-du-Marc, sa cousine, dont il eut :

- 1.° Guillaume, qui suit ;
- 2.° Guy, qui entra dans l'église ;
- 3.° Marguerite, mariée au seigneur de Crotte ;
- 4.° Alazalie,
- 5.° Jeanne, } religieuses.
- 6.° Aigline, }
- 7.° Agnès, }

(1) Etat du Dauphiné, t. III, p. 10.

VII. Guillaume DE BEAUVOIR, V^e du nom, chevalier, seigneur du Roure, épousa noble Aigline, dont il eut :

- 1.^o Guy, dont l'article suit;
- 2.^o Guillaume, dont l'alliance n'est point connue. Il se pourrait faire qu'il fût l'auteur de la branche du Roure, ou della Rovere, qui s'établit en Italie, et dont plusieurs historiens, et notamment Moréri, ont trop légèrement avancé qu'étaient les papes Sixte IV et Jules II. Quels que soient les auteurs de cette branche, il est certain qu'elle a existé et qu'elle a jeté un grand éclat dans le Piémont;
- 3.^o Lordette, } dont on ignore la destinée.
- 4.^o Alazalie, }

VIII. Guy DE BEAUVOIR, II^e du nom, chevalier, seigneur du Roure, testa en 1383. Il avait épousé, 1.^o N...; 2.^o Doucette de Montaven, veuve de noble Bermond de Naves. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Maurice, qui suit;
- 2.^o Armand, chanoine de Maguelonne;
- 3.^o Aigline, religieuse à Avignon;
- 4.^o Béatrix, } toutes deux religieuses;
- 5.^o Delphine, }

Du second lit :

- 6.^o Guillaume de Beauvoir;
- 7.^o Guérin de Beauvoir;
- 8.^o Raymond de Beauvoir
- 9.^o Béatrice de Beauvoir.
- 10.^o Marguerite de Beauvoir.

IX. Maurice DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, de Bannes, etc., épousa, en 1375, noble Aigline de Naves, qui testa en 1383, fille du premier lit de Doucette de Montaven et de Bermond de Naves, dont il eut :

- 1.^o Armand, dont l'article suit;
- 2.^o Randonnette de Beauvoir, mariée à Pierre Raymond, seigneur de Saint-Etienne.

X. Armand DE BEAUVOIR, chevalier, seigneur du Roure, de Bannes, etc., épousa Catherine de Villates,

dont il n'eut qu'un fils, Guillaume, qui suit. Il testa en 1400. Charles VI, voulant s'assurer, comme les Anglais, des sujets fidèles de la noblesse du Gévaudan, ordonna des enquêtes. Il en fut fait une sur le compte d'Armand, dans laquelle quatre gentilshommes de distinction attestèrent sur les évangiles, 1.^o que la noblesse dudit Armand, était si ancienne, que les plus anciens instruments en faisaient mention; 2.^o que lui et ses prédécesseurs avaient toujours servi le Roi, dans les guerres contre les Anglais et autres ennemis de l'état en menant leurs vassaux avec armes et chevaux; 3.^o qu'il avait des terres et seigneuries considérables, pour soutenir sa qualité et fournir gendarmes au Roi; 4.^o que la vie et les mœurs de lui et de ses prédécesseurs avaient toujours été sans reproche. Dans cet acte du 17 février 1396, ledit Armand promet, pour lui et ses successeurs, de servir fidèlement le Roi, et de mener à la guerre ses vassaux avec armes et chevaux.

XI. Guillaume DE BEAUVOIR, VI^e du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, etc., testa d'abord en 1415, puis en 1420. Il avait épousé Maragde de Beaumont, fille de noble et puissant homme Pons de Beaumont et de Marguerite Pelet, dont il eut :

- 1.^o Guy, dont l'article suit;
- 2.^o Foulques, qui, ayant été fait héritier du nom et des biens de Pons de Beaumont, a formé la branche de Beaumont, réunie, en 1782, à celle de Guy, III^e du nom, par le mariage de Denise de Grimoard Beauvoir du Roure avec Nicolas de Beauvoir du Roure de Beaumont;
- 3.^o Armand, qui mourut sans postérité;
- 4.^o Marguerite, mariée à Raymond, seigneur de Brison, seigneurie venue à la branche de Beaumont, en 1583;
- 5.^o Isabelle, mariée à Guérin de Mauves, seigneur de Ribes;
- 6.^o Louise, mariée à Pons de Joannas.

XII. Guy de Beauvoir, III^e du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, testa en 1449. C'est de lui que la Rocheffavin, dans son *Histoire des Parlements*, dit qu'en 1443, lors de la fixation du parlement de Languedoc à Toulouse, la première séance fut employée à

examiner un procès entre le seigneur du Roure et le seigneur de Montlaur, pour lequel y ayant des faits à vérifier sur les lieux, le premier président nommé Isnarel Blettereus fut député, chose extraordinaire, ajoute cet auteur, et qui fut faite à cause de la qualité des parties. Il avait épousé Antoinette de Gardies, dont il eut :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine, seigneur des Vans ;
- 3.° Louis, prieur de Saint-Martin des Valnes ;
- 4.° Dragonette de Beauvoir ;
- 5.° Maragde, mariée à Odise de Malbosc, seigneur de Miral.

XIII. Guillaume DE BEAUVOIR, VI^e du nom, chevalier, seigneur du Roure, Bannes, etc., épousa Urbaine de Grimoard, arrière-petite-fille de Guillaume de Grimoard, seigneur de Grisac, et d'Amphelise de Sabran, sœur de saint Elzéar, père et mère du pape Urbain V ; laquelle Urbaine, héritière de son nom, le transmet, ainsi que les biens de sa maison, à la postérité de son mari. Depuis cette époque, et non avant, les Beauvoir du Roure ont fait précéder leur nom de celui de Grimoard, l'ont rappelé dans leurs armes, et les deux maisons se sont trouvées confondues, ce qui les a fait souvent confondre par les généalogistes, à l'égard des tems antérieurs à cette alliance. Urbaine apporta un beau droit à MM. du Roure ; ce fut celui des franchises d'impôts pour les terres de Grisac, etc. Ce droit avait été accordé par le roi Jean, et confirmé par Charles V, en 1366, en l'honneur du pape Urbain, et des services rendus par la maison de Grimoard pendant la captivité du Roi. Guillaume testa en 1499. Ses enfants furent :

- 1.° Claude, dont l'article suit ;
- 2.° Alexandre, seigneur de Saint-Florent ;
- 3.° Jeanne, mariée au seigneur de la Marette de Pierregourde ;
- 4.° Anne, mariée à Jacques de Mauves, seigneur de Saint-Ange ;
- 5.° Antonie, mariée à Antoine de Martineschi ;
- 6.° Marguerite, mariée au seigneur de Chaussy ;
- 7.° Madelaine de Beauvoir.

XIV. Claude DE GRIMOARD BEAUVOIR, seigneur du

Roure , Bannes , Grisac , etc. , capitaine de cent hommes d'armes , testa en 1551. Il avait épousé Florette de Porcelet , issue de Guillaume de Porcelet , vice-roi de Sicile , qui fut épargné , pour sa vertu , aux Vêpres siciennes , en 1292. Florette de Porcelet était grande tante de la princesse de Condé , qui était fille de la connétable de Montmorency , et petite-fille de Louise de Porcelet , marquise de Budos. Claude eut treize enfants , qui furent :

- 1.° Antoine , qui suit ,
- 2.° Louis , seigneur de Saint-Florent ;
- 3.° Claude , baron des Vans , marié à Jeanne de Fussier , dont on dit qu'il n'eut pas d'enfants ;
- 4.° Jean , seigneur de Saint-Remèze , etc. , qui épousa noble Jeanne de David , dont il eut :

A. Antoine de Grimoard Beauvoir du Roure , seigneur de Saint-Remèze , etc. , baron de Saint-Brest , Aiguèse , qui testa le 20 mai 1616. Il avait épousé Anne d'Ornano , sœur du maréchal d'Ornano , gouverneur de Gaston , duc d'Orléans , frère de Louis XIII , dont il eut :

a. Alphonse de Grimoard Beauvoir du Roure , baron de Saint-Remèze , Aiguèse , Saint-Brest , etc. On ignore son sort et celui de ses frères et sœurs . Moréri dit que cette lignée ne fit qu'une génération et s'éteignit dans l'obscurité ; mais en voyant tant de gentilshommes du nom du Roure dans le midi , on peut penser que l'opinion de Moréri est trop tranchante ;

- b. Antoine de Grimoard-Beauvoir ;
- c. François de Grimoard-Beauvoir ;
- d. Jean-Baptiste de Grimoard-Beauvoir ;
- e. Catherine de Grimoard-Beauvoir ;
- f. Pollinaire de Grimoard-Beauvoir ;
- g. Marguerite de Grimoard-Beauvoir ;

B. Claude de Grimoard Beauvoir du Roure , seigneur de Bonnevaux , marquis de Combalet. Il fut gouverneur d'Amiens et de Soissons et épousa Marie d'Albert de Luynes , sœur du connétable , dont il eut :

- a. Antoine de Grimoard de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, seigneur de Bonnevaux, qui s'allia, en 1620, avec Marie de Vignerod de Pontcourlai, fille de la sœur du cardinal de Richelieu. Ce mariage qui s'annonçait sous les plus brillants auspices pour la maison du Roure, puisqu'il fut le gage de l'union du connétable de Luynes, ministre de Louis XIII, et de Richelieu, favori de la reine-mère, et qu'il scella, pour ainsi dire, par l'éclat dont il fut environné, la paix entre la mère et le fils; ce mariage, disons-nous, n'eut qu'un triste résultat, le marquis de Combalet ayant été victime de sa valeur au siège de Montpellier, en 1622, sans avoir eu d'enfants. Par ce défaut d'hoirs directs, le duché-pairie d'Aiguillon, qui fut créé pour madame du Roure de Combalet, pendant son veuvage, passa à sa mort à sa propre famille, et sortit de la maison du Roure presque aussitôt qu'il y fut entré. La duchesse d'Aiguillon ne se remaria jamais, et sut conserver au milieu des traits de la calomnie et des vicissitudes de l'intrigue, cette juste célébrité qui s'attache aux rangs élevés, quand ils sont accompagnés du mérite et de la vertu. Elle soutint le grand Corneille auprès de son oncle, ce qui lui valut la dédicace du *Cid*, et se rendit digne, par une vie toute pleine de bonnes œuvres, autant que par une mort toute religieuse, de l'éloge funèbre dont Fléchier décora son tombeau. Elle avait été dame d'atours de Marie de Médicis, et gouverneur du Hâvre.
- b. Anne de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, mariée à Charles, duc de Créquy, comte de Canaples;

C. Marthe, qui épousa le seigneur de Liman;

D. Hélène, mariée au seigneur de Ligonez;

5.° Pierre, chevalier de Malte;

- 6.^o Balthazar, seigneur de Saint-Privas, mort sans enfants ;
- 7.^o, 8.^o et 9.^o Honorat, François, Guillaume, desquels l'un peut avoir donné le jour à ce Claude, qui, au rapport de la Chesnaye des Bois, serait fondateur de trois autres branches établies à Nismes, à Arles et en Angleterre, et qui subsisteraient encore honorablement. Selon le même auteur, au mot *Roure*, c'est de la branche anglaise que serait sorti Alexandre du Roure, gouverneur de Plimouth, commandant en chef en Ecosse, mort à Toulouse en 1765, et reporté en Angleterre, où il fut enterré à Westminster. La branche de Nismes aurait produit ce Jacques du Roure, major-général de l'infanterie du maréchal de Maillebois, mort en 1748, regardé comme un grand capitaine ;
- 10.^o Jacques de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., qui fut marié à Isarn de Crussol, dont il eut : Balthazar de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., qui épousa noble Hélène de Samson, dont il eut : Louis de Grimoard-Beauvoir-du-Roure, baron d'Elze, etc., lequel épousa noble Jeanne de Molette de Morangiers, dont il eut : Marie-Louise, qui épousa Jean-Baptiste d'Agrain, seigneur des Hubas, et finit probablement cette branche, qui, depuis lors, n'a laissé aucune trace de son existence.
- 11.^o Marguerite, mariée à Jean de Cezely, seigneur de Saint-Avinez ;
- 12.^o Jeanne, mariée à Baptiste Hérail, vicomte de Brésis ;
- 13.^o Françoise, mariée au seigneur de Barry, marquis de Saint-Aunays, gouverneur de Leucate, laquelle, après que son mari eût été pris par les Espagnols, dans une sortie, défendit si vaillamment la place, en l'an 1^{er} du règne de Henri IV, que ce prince rendit le gouvernement de Leucate héréditaire à ses descendants.

XV. Antoine DE GRIMOARD-BEAUVOIR, 1^{er} du nom, baron du Roure, Bannes, Grisac, etc., capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant de la garde écossaise,

testa en 1575, et avait été fait chevalier de l'ordre du Roi en 1572 (1), comme il paraît par une lettre du roi Charles IX, où ce prince dit qu'il lui envoie le collier par le seigneur de Joyeuse, son cousin, l'ayant élu chevalier pour ses vaillance, vertus et mérite. Il épousa Claudine de la Fare-Montclar, dont il eut :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Louise, mariée à Pierre Chalendas de la Mothe, seigneur d'Uzès ;
- 3.° Françoise, mariée à Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal ;
- 4.° Jeanne de Grimoard-Beauvoir ;
- 5.° N.... de Grimoard-Beauvoir.

XVI. Jacques DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, baron de Bannes, Grisac, etc., capitaine de cent hommes, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre, testa en 1637. Ce fut pour lui que Henri IV érigea la baronnie du Roure en comté, par lettres-patentes de 1608: Il épousa Jacqueline de Montlaur Maubec, qui finit la branche cadette des anciens vicomtes de Polignac, la branche aînée étant aujourd'hui représentée par les marquis de Chalençon, ducs de Polignac, dont il eut onze enfants :

- 1.° Louis qui mourut, sans postérité, aux guerres d'Italie ;
- 2.° Scipion, dont l'article suit ;
- 3.° Antoine de Grimoard Beauvoir ;
- 4.° Pierre de Grimoard Beauvoir ;
- 5.° N.....;
- 6.° Jeanne, mariée d'abord au seigneur Audibert de Lussan, puis au baron de Borne Balazuc ;
- 7.° Phélice de Grimoard Beauvoir ;
- 8.° Marguerite, abbesse de Tarascon ;
- 9.° Françoise, mariée à Georges, baron de Vogué ;
- 10.° Marie.

XVII. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Bannes et des Etats, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées

(1) Moréri, aux mots Roure et Grimoard.

du Roi et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle, de Montpellier et du Pont-Saint-Esprit, premier chambellan de Gaston de France, duc d'Orléans, testa en 1669. Elevé près de Gaston, frère de Louis XIII, par les soins du maréchal d'Ornano, son parent, il fut toujours honoré des faveurs et de l'amitié de ce prince, qui le fit son premier chambellan, à la mort d'Alphonse d'Ornano. Il eut l'honneur de recevoir, à Montpellier, Louis XIV, enfant, la reine mère et le cardinal Mazarin, et fut fait bailli, puis sénéchal du haut et bas Vivarais et du Vélai, en récompense des services qu'il rendit dans ces provinces, pendant les guerres de religion. Il avait épousé, 1.^o Gresinde de Beaudan, dont il eut dix enfants ; 2.^o Jacqueline de Bornes, veuve du marquis de la Fare. Ses enfants furent :

- 1.^o Jacques, tué, en 1664, en Hongrie, à la bataille de Raab (*Moréri*) ;
- 2.^o Pierre-Scipion, qui suit ;
- 3.^o François, abbé de Villeneuve-les-Avignon ;
- 4.^o Charles, chevalier de Malte ;
- 5.^o François, prieur-commendataire de Barjeac, Freyssinet, etc. ;
- 6.^o Pierre, abbé-commendataire du Roure ;
- 7.^o Marguerite ;
- 8.^o Louis-Gaston, chevalier de Malte ;
- 9.^o Louis de Grisac, marié à N... d'Apchier ;
- 10.^o Jacqueline, mariée à Armand, vicomte de Polignac, gouverneur du Puy, père du cardinal.

XVIII. Pierre - Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes et des États, lieutenant-général des armées du Roi et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, testa en 1730. En 1670, n'étant âgé que de 22 ans, il avait soumis les rebelles du Vivarais, à la tête de la maison du Roi. Il épousa Marie du Guast d'Artigny, petite-fille du marquis du Guast, capitaine des gardes, sous Charles IX et Henri III, à qui fut confiée la garde du cardinal de Lorraine, aux états de Blois, et d'Antoinette de Montmorency Fosseuse. Ses noces furent très-brillantes, elles se firent chez le duc de Créqui, mari d'Anne du Roure, et Louis XIV daigna y paraître. Il eut cinq enfants de ce mariage :

- 1.° Louis-Scipion, qui suit ;
- 2.° Ange-Urbain, qui a formé la branche de Florac, établie à Avignon et depuis en Angleterre, et rapportée ci-après ;
- 3.° Elisabeth, mariée à Antoine, marquis de Longaunay ;
- 4.° Fleurie-Thérèse, mariée au marquis de la Fare Tornac, depuis fait maréchal de France ;
- 5.° Delphine, abbesse de la Ville-Dieu, d'Aubenas.

XIX. Louis-Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des États, capitaine des cheveu-légers de la maison du Roi, lieutenant-général des armées et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit, tué à la bataille de Fleurus, en 1690 ; avait épousé Victoire de Caumont la Force, fille d'honneur de la reine, dont il eut un fils, né posthume, et une fille, savoir :

- 1.° Louis-Claude-Scipion, qui suit ;
- 2.° Adélaïde, mariée au comte de Laval Montmorency.

XX. Louis - Claude - Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des États, lieutenant-général des armées et province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit, né en 1690, mourut en 1751. Il avait épousé, en 1721, Victoire de Gontaut Biron, sœur du maréchal, duc de Biron, et fille d'Armand, duc de Biron, dont il eut :

- 1.° Denis-Auguste, qui suit ;
- 2.° N..... du Roure, mariée au marquis de la Garde Chambonas ;
- 3.° N..., mariée au marquis de la Rivoire la Tourette ;
- 4.° N....., mariée à Bernard, sieur de Boulainvilliers.

XXI. Denis-Auguste DE GRIMOARD BEAUVOIR, comte du Roure, marquis de Grisac, baron de Barjeac, Bannes, Florac et des États, menin de monseigneur le Dauphin, père de Louis XVI, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la ville et citadelle de Pont-Saint-Esprit,

né en 1735, mort en 1814, avait fait, dans des grades élevés, la guerre de 1756 et celle de Corse, où il commandait le régiment Dauphin infanterie. Il avait épousé Scholastique de Baglion, issue des Baglioni, souverains de Pérouse, dont il eut :

- 1.° N.... de Grimoard Beauvoir, dit le marquis du Roure, qui épousa, en 1780, mademoiselle de Noailles, fille du duc d'Ayen ; et mourut peu après, à vingt-deux ans, sans laisser d'enfants ;
- 2.° Louise de Grimoard, mariée à Claude, marquis de Saisseval ;
- 3.° Denise, mariée, en 1782, à Nicolas de Beauvoir du Roure de Beaumont Brison, son cousin, qui, par là, réunit les deux branches, séparées depuis 1426.
- 4.° N... , morte sans être mariée.

Branche de Florac, établie à Avignon, puis en Angleterre.

XIX. Ange-Urbain DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE, comte de Florac, etc., etc., II^e fils de Pierre Scipion, comte du Roure, et de Marie du Guast d'Artigny, se distingua comme brigadier des armées du Roi, et mourut à Fontenoy, à la tête d'un régiment de son nom. Il est à remarquer qu'un autre du Roure, descendant, selon la Chesnaye des Bois, d'un des fils de Claude, et de mademoiselle de Porcelet, périt dans la même bataille, à la tête d'un régiment anglais également de son nom. Il avait été doté de la terre de Florac, et ensuite déshérité par son père, en 1730, à cause de son mariage avec N.... de Sénonville. Cette exhérédation amena un procès entre le présent et Louis-Claude-Scipion, son neveu, qui se termina par une transaction, d'après laquelle Florac fut cédé à Louis-Claude, moyennant une somme d'argent et l'annulation du testament exhérédant. Il eut de son mariage :

- 1.° Scipion de Grimoard, qui suit ;
- 2.° N.... , mariée au baron de la Gorce.

XX. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE, I^{er} du nom, comte de Florac, etc., etc., épousa Miss***, anglaise, dont il eut :

XXI. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE, II^e du nom, comte de Florac, etc., qui épousa Miss Cateslow, petite-fille de lord Bolingbrocke, dont il eut :

XXII. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE, III^e du nom, comte de Florac, etc., etc., naturalisé anglais. Il vivait encore en 1816, et paraît avoir épousé une Anglaise, dont on dit qu'il a un fils.

Branche de Beaumont.

XII. Foulques DE BEAUVOIR DU ROURE, seigneur de Beaumont, etc., etc., II^e fils de Guillaume de Beauvoir, VI^e du nom, seigneur du Roure et de Maragde de Beaumont, et petit-fils, par sa mère, de Pons de Beaumont et de Marguerite Pelet (de la maison des vicomtes de Narbonne), fut institué héritier dudit Pons de Beaumont, à la charge d'en porter le nom et les armes, par un testament de 1435, où Pons prend la qualité de *nobilis et potens vir*. Maragde, la mère, l'institua également son héritier, par son testament de la même année 1435. Depuis-cette époque, Foulques et ses successeurs, à son exemple, ont porté le nom de Beaumont exclusivement, jusqu'à François de Beaumont, père de Joseph; qui reprit le nom de la branche aînée de sa maison, et tous ont constamment coupé les armes de Beauvoir du Roure des armes de Beaumont jusqu'à ce jour. Il testa en 1481, et avait épousé noble Catherine de Montbrun, dont il eut cinq enfants :

- 1.^o Antoine, mort sans enfants ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit ;
- 3.^o Pierre-Raymond, prieur ;
- 4.^o Jeanne, mariée au vicomte de Beaune ;
- 5.^o Blanche, mariée au seigneur de Jonchières, du nom de Villates.

XIII. Jean DE BEAUMONT, I^{er} du nom, co-seigneur de Vogué et de Maurillan, etc., seigneur de Beaumont, enseigne des cent gentilshommes de l'hôtel, selon lettres du Roi, de 1514; testa en 1520. Il avait épousé, 1.^o Anne-Adhémar de Grignan 2.^o Hélène de Châteauneuf de Rochebonne, dont il eut :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Louis, protonotaire du Saint-Siège.

XIV. Jean DE BEAUMONT, II^e du nom, seigneur de Beaumont et de Maurillan, co-seigneur de Vogué, etc., testa en 1560. Il avait épousé Anne de Comtes, dame de Sivergues, dont il eut :

- 1.° Rostaing, qui suit ;
- 2.° Louis, protonotaire du Saint-Siège ;
- 3.° Roberte, mariée au seigneur de Sarjeas ;
- 4.° Suzanne, mariée au seigneur d'Uzès ;
- 5.° Antoine, marié à Françoise d'Aujols ;
- 6.° Lucrèce, mariée au seigneur de Chebeuil.

XV. Rostaing DE BEAUMONT, I^{er} du nom, seigneur, baron de Beaumont, de Sivergues, Vogué, etc., testa en 1622. Ce fut pour lui que la seigneurie de Beaumont fut érigée en baronie par lettres-patentes de 1616. Il épousa Jeanne de Cairès de la Bastide d'Entraigues, dont il eut :

- 1.° Joachim, qui suit ;
- 2.° Antoine, seigneur de Chevrilles ;
- 3.° Anne, mariée à Jacques, seigneur de Montjon ;
- 4.° Louise, mariée à Jean d'Agrain, seigneur des Hubas.

XVI. Joachim DE BEAUMONT, seigneur de Saint-Sernin, etc., baron de Beaumont, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du Roi, a rendu son nom fameux dans l'histoire des guerres de religion. Les réformés de Nîmes et du Vivarais, dont il fut le chef et avec lesquels il fit tête, pendant plusieurs années, aux maréchaux de Montmorency et de Bassompierre, au prince de Condé, et au connétable de Lesdiguyères, l'appelaient *le brave Brison*. Ce nom de Brison, que ses descendants ont toujours porté en mémoire de lui, vient d'une seigneurie voisine de la terre de Beaumont, qui lui fut donnée en 1583, par sa mère Jeanne d'Entraigues. Il fut assassiné à Privas, en 1628, par un huguenot. Sa valeur et ses talents furent tels, qu'il lui acquirent de la gloire dans la rébellion, et qu'ils excitèrent contre lui les passions altières et ombrageuses du duc de Rohan. Il avait

épousé, 1.^o en 1614, Marie, de la Tour Gouvernet; 2.^o. en 1624, Isabeau de Fortia d'Urban, dont il eut :

XVII. Rostaing DE BEAUMONT, II^e du nom, capitaine de cheveu-légers, baron de Beaumont-Brison, seigneur de Donnac, Saint-Melany, Laval, etc., qui testa en 1661. Il avait épousé en 1654 Françoise d'Eure du Puy-Saint-Martin, dont il eut :

- 1.^o François, qui suit;
- 2.^o Joseph, abbé de Saint-Félix;
- 3.^o Antoine, mort sans postérité;
- 4.^o Louis, lieutenant-colonel, mort au service sans être marié;
- 5.^o Anne, mariée à Julien, seigneur de Vinezac;
- 6.^o N.... mariée au seigneur d'Agrain-des Hubas.

XVIII. François DE BEAUMONT (GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE), capitaine de cheveu-légers, baron de Beaumont-Brison, de l'Argentière et des Etats de Languedoc, seigneur de Donnac, Saint-Melani, testa en 1727. Ayant repris, au mariage de son fils, le nom de sa maison, dont lui et ses prédécesseurs avaient toujours conservé les armes, il y ajouta le nom de Grimoard de la branche aînée, quoiqu'il ne fût arrivé dans la famille qu'après la séparation des branches de Guy et de Foulques. Il avait épousé, en 1688, Françoise des Boscs de Salignac, dont il eut :

- 1.^o Joseph, dont l'article suit;
- 2.^o Joseph-Laurent, bailli, grand'croix de Malte;
- 3.^o Anne-Joseph, commandeur de Malte;
- 4.^o Trois filles, religieuses.

XIX. Joseph DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT, baron de Beaumont et des Etats de Languedoc, comte de Brison, capitaine au régiment du Roi, cavalerie, testa en 1738. Il avait épousé, en 1721, Marie de la Fare Tornac, sœur du maréchal de la Fare, et fille de Thérèse de Grimoard, femme du marquis de la Fare, dont il eut :

- 1.^o Denis-François, qui suit;

- 2.^o Marie,
 3.^o Marianne, } religieuses visitandines;
 4.^o Marie-Louise, }
 5.^o Anne, pensionnaire à l'abbaye d'Aubenas.

XX. Denis-François DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT, baron de Beaumont et des Etats de Languedoc, comte de Brison, capitaine de cavalerie, testa en 1810. Il avait épousé, en 1752, Françoise de Chaponay, dont il eut :

- 1.^o Nicolas, dont l'article suit;
 2.^o Louis-Joseph, mort en bas âge;
 3.^o Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, comte de Brison, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau, qui a épousé, en 1811, mademoiselle de Tombebœuf, fille du marquis de Tombebœuf, dont sont issus:
 a. Scipion, } vivants en 1817;
 b. Une fille, }
 4.^o N...., mariée au comte d'Hauteroche d'Hulst;
 5.^o N...., mariée au seigneur de Veyrac;
 6.^o Gabrielle, mariée, 1.^o au comte de Bellegarde;
 2.^o à Humbert, comte du Bouchage.

XXI. Nicolas DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT, vicomte du Roure-Brison, baron des Etats, maréchal de camp, chevalier, commandeur de Saint-Lazare, épousa, en 1782, Denise de Grimoard Beauvoir du Roure, devenue héritière, par la mort de son frère, le marquis du Roure, du nom et des armes de Grimoard; ce mariage réunit les deux branches séparées depuis 1420. Il en est venu :

- 1.^o Scipion, dont l'article suit;
 2.^o Euphémie, morte en bas âge;
 3.^o Nathalie, mariée à Victor, comte le Clerc de Juigné;
 4.^o Pauline, mariée à Scipion d'Hauteroche, comte d'Hulst;
 5.^o Victorine, mariée à Louis de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire-Lanmary.

XXII. Scipion DE GRIMOARD BEAUVOIR DU ROURE DE BEAUMONT-BRISON, marquis du Roure, lieutenant-colo-

nel, officier supérieur des gardes du corps du Roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé, en 1806, Félicité le Clerc de Juigné, nièce de Monseigneur l'archevêque de Paris. Il en a :

- 1.° Scipion, né en 1810;
- 2.° Denise;
- 3.° Urbaine.....

Armes: voyez au commencement de cet article, page 226.

BALBE-BERTON-CRILLON, grande et illustre maison, originaire de la ville de Quiers, en Piémont. Elle est alliée à la maison royale de Savoie, à celles de Saluces, de Montafia, de Birague, de Valpergue, de Solaro, de Rouviglasc, de Prohana, et autres des plus distinguées d'Italie. Cette maison a formé un grand nombre de branches, dont trois seulement subsistent. Celle des *Balbes*, l'aînée, dans la ville de Quiers; la seconde, des *Balbes-Berton-Sambui*, à Turin, et la troisième, des *Balbes-Berton-Crillon*, que nous allons rapporter, au Comtat-Venaissin. De la branche des *Balbes-Simeoni*, seigneurs de Montalto et de Pavarolo, descendait Milon Balbe Siméoni, à qui Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, donna l'investiture du comté de Cambiano en 1330; et Jean-Paul Balbe-Siméoni, grand-prieur de Lombardie, qui défendit vaillamment la citadelle de Nice assiégée par le corsaire Barberousse en 1543. On remarque encore, parmi les branches éteintes, celle de *Balbi de Isto*, seigneur de Bonavalle; celle des *Balbes de Bo*, seigneurs de la Trinitat; celle des *Balbi d'Avilane*, marquis de la Céva et de Cerveré, comtes de Burgoné et de Vernoné; et celle des *Berton de Montbel des Balbes*, éteinte vers la fin du dernier siècle.

La branche de *Balbe-Berton-Crillon*, dont nous allons donner l'histoire, a possédé les comtés de Montbel, de Ferrier et de Celles; les seigneuries de Santenà, de Saint-Buis, de Rouviglasc, de Sambui et du Pavezan en Piémont. Les principaux édifices de la ville de Quiers, sur lesquels on voit les armes de *Balbe*, prouvent que cette

maison a été une des plus anciennes et des plus florissantes de cette ville. On peut la regarder comme une des principales parmi les maisons étrangères qui se sont établies dans la ville d'Avignon, autant par le nombre d'ambassadeurs qu'elle a donnés à plusieurs cours de l'Europe, que par les officiers-généraux qui en sont sortis, lesquels se sont distingués au service de l'empereur, des rois de France et d'Espagne, des princes d'Italie. Elle n'est pas moins illustre dans l'église ; plusieurs prélats et un nombre considérable de chevaliers des ordres du Saint-Esprit, de l'Annonciade et de Saint-Jean de Jérusalem, en sont sortis. La branche que nous rapporterons, établie à Avignon, depuis près de quatre siècles, n'a pas peu contribué au lustre de cette maison par son attachement aux intérêts de nos rois, et par les bons officiers qu'elle leur a fournis.

Théodore de *Berton-Balbe*, armé chevalier par le roi Charles VIII, dans les guerres de Naples, et son ambassadeur à la cour de Rome, était sorti de cette branche. Ainsi, son attachement à nos rois a précédé son établissement à Avignon. Un *majorat* fondé sur le trésor de la république de Gênes, depuis six cents ans, par le chevalier Jean *Bertoni*, et rétabli, en 1437, par Benvenuto *Bertone*, fournit une preuve également heureuse et incontestable de l'ancienneté et de l'identité des maisons de *Berton* d'Avignon et de *Berton* du Piémont. Ce majorat était sur la tête du dernier comte de Montbel-Berton, qui en jouissait comme le plus âgé du nom de *Berton*, depuis la mort de Dominique-Laurent de *Berton-Crillon*, seigneur de Géménos, arrivée à Avignon en 1730.

Parmi les titres qui constatent l'illustration et la haute ancienneté de cette maison, on remarque un acte concernant la destruction de la ville de Testône, que l'on croit aujourd'hui connue sous le nom de Montcallier; on y voit que les habitants se rendirent à la clémence des *Balbes*: *se tradiderunt clementiæ illorum de Balbis* 1179, *duodecim, Non. Kal. august. Oyerio Boverio notor. Palatino in castro nigri carii.*

Un autre, non moins remarquable, est un acte passé entre la noblesse de la ville de Quiers, d'une part, et les *Balbes*, de l'autre, en présence du comte d'Achaïe, choisi pour arbitre par les parties. On prétendait ôter à la maison des *Balbes*, un des sceaux de la république,

sans lequel rien ne pouvait avoir force de loi, parce que l'on soutenait que la maison des *Balbes* en avait abusé; mais on reconnut que ce sceau devait toujours être dans la maison des *Balbes*, et tenu par un *Balbe* soit *Berton*, soit *Siméon*; *qui sunt eadem familia et agnatione Balborum*. On lit dans cet acte que ce privilège était si ancien dans la maison des *Balbes*, que la mémoire des hommes n'en pouvait rappeler l'origine : *à tanto tempore citra cujus initio, in contrarium hominum memoria, non existit 1374, die 1 martii*.

Dans un troisième acte, intitulé : *Tregux Balborum en 1271, D. Ult. mensis maii Henrico scutino notor, in cario*; on compte cent-huit contractants, tous de la maison des *Balbes*; on y distingue trente branches différentes de cette maison.

Un autre acte, de 1542, n'est pas moins intéressant pour la maison des *Balbes*; il est fait au nom de tous les *Balbes*, et au nom d'*Egidius secundus Bertonus de Balbis*, alors établi à Avignon. On voit, par cet acte et par celui de 1179, que les *Balbes* avaient le droit de prééminence, et de présider toujours au conseil de la république, c'est-à-dire, un *Balbe* choisi dans la maison des *Balbes*, ou dans ses branches. *Sicuti per secula præterita uti consueverunt illi de Balbis*.

Ce qui ajoute encore un nouveau poids aux monuments qui prouvent l'ancienneté de la maison de *Balbe*, c'est la tradition constante du pays qui est que cette maison descend de *Balbus*, issu de cette illustre maison *Balbe*, originaire d'Espagne, si connue dans l'histoire romaine, par les consuls et les empereurs qu'elle a donnés à cet empire. Selon cette même tradition, il vint, à la tête d'une colonie romaine, s'établir dans le sixième siècle, dans les Gaules cisalpines, entre le Pô et le Tanaro, qui est précisément la véritable position de la ville de Quiers.

Au reste, si cette tradition peut être assimilée à ces fables célèbres auxquelles plusieurs grandes maisons rapportent leur origine, au moins faut-il convenir que la suite des actes, la nature des privilèges et la prééminence des *Balbes*, rendraient la fable de leur maison plus vraisemblable que celles des autres, lesquelles, pour la plupart, sont souvent ridicules.

On ne doit pas omettre que le marquis de Rivere *Siméoni des Balbes*, a produit dans son fameux procès contre

le marquis d'Orméa , premier ministre du roi de Sardaigne , au sujet des terres de Pevarole et du comté de Montac , en Piémont , un acte de l'an 1000 , où l'on voit un *Simeonus de Balbis* , qualifié du titre de *dominus* , et dans lequel acte est rapporté un *Henricus Bertonus de Balbis , de Querio* , d'où il résulte que si les branches de cette maison étaient déjà séparées de leur tige dès l'an 1000 , cette séparation se porte au moins vers le IX^e siècle , et ramène avec bien de la vraisemblance la maison des *Balbes* à l'origine que la tradition leur donne.

Nous ajouterons encore que cette maison des *Balbes* , et ses branches , sont une des sept familles d'*Albergue* , fondatrices de la ville et république de Quiers. Les *Balbes* , de différentes branches ont toujours rempli les mêmes charges de la république , comme celles de consul , podestat , sage de la guerre. Il y avait toujours un *Balbe* ; et des cinq sceaux de la république , il y en avait toujours un entre les mains d'un des *Balbes*.

Comme on n'a pas sous les yeux les titres filiatifs de toutes les branches de cette maison , la plupart éteintes dans des temps reculés , on se bornera à rapporter la branche établie à Avignon et au Comtat-Venaissin.

I. Louis DE BERTON, I^{er} du nom , fut créé noble vénitien , le 24 mars 1409 , en considération des services importants qu'il avait rendus à la république (1). Il eut pour fils :

II. Barthélemi DE BERTON , seigneur de Saint-Buis , et co-seigneur de Rouvigiasco en Piémont , lequel épousa Emilie de Rouvillasc , dame d'une partie du comté de Celles. Ils eurent entr'autres enfants :

III. Gilles DE BERTON, I^{er} du nom , qui vint s'établir à Avignon , en 1452 , et y fut marié , par contrat passé

(1) On doit bien se garder de confondre cet usage des républiques d'Italie avec l'anoblissement en France ; il a quelques rapports avec la naturalisation ; ainsi , quoique d'une naissance des plus illustres , on ne pouvait jouir dans une république étrangère de ses privilèges de noblesse , qu'après avoir obtenu des lettres de création , lesquelles ne s'accordaient qu'en récompense de services importants ,

devant Ambiani, notaire, en 1465 ; avec Marguerite de Seytres, fille de Jean de Seytres, seigneur de Château-ratier et de Novaisan, et de Dauphine Spifame, dame en partie de Caumont au Comtat-Venaissin. La ville d'Avignon l'envoya à la cour de France pour obtenir certains privilèges, dont l'enregistrement fut ordonné par le conseil de cette ville le 15 juin 1479. Il eut de son mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Baltazar de Berton, co-seigneur de Saint-Buis, de Rouvillasc et du Pavezan, en Piémont, qui épousa Marguerite d'Azo, dont il n'eut qu'un fils, nommé Barthélemi, lequel mourut avant lui. Il fit donation de ses biens à son frère aîné, par son testament fait devant Raimond Demarez, notaire d'Avignon, le 8 février 1508 ;
- 3.° Jean de Berton, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui passa en revue dans la montre qui fut faite avant le siège de Rhodes, en 1522 ;
- 4.° Marguerite, femme de Gabriel Fougasse, par contrat du 8 janvier 1491, passé devant Morini, notaire d'Avignon, fils de Jean Fougasse, premier consul de cette ville, et d'Anne de Lartissut ;
- 5.° Marie, épouse de Thibaut de Fresnes (*de Fraxinis*) du lieu de Mazan, dont postérité.

IV. LOUIS DE BERTON, II° du nom, co-seigneur de Saint-Buis, de Rouvillasc et du Pavezan, en Piémont, diocèse de Turin, acheta la terre de Crillon, au diocèse de Carpentras, de la maison d'Astoaud. Il fut un des gentilshommes d'Avignon, que le conseil de cette ville établit pour y commander en 1536 et 1538, et député par la même ville au pape Paul III, et au roi François I^{er}, dans le séjour qu'ils firent à Nice en Provence, au sujet du mariage du duc d'Orléans (en 1533). Il fut aussi chargé par ses compatriotes d'aller en leur nom rendre hommage et prêter serment de fidélité au pape Léon X. Il avait épousé Isabelle Ruys, fille de dom Pedro Ruys, Aragonais. Il eut de ce mariage, entr'autres enfants :

V. GILLES DE BERTON, II° du nom, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, qui fut naturalisé avec

Claude, Jean et Louis, ses frères, par lettres de Henri II, du mois d'avril 1550. Il avait épousé, par contrat passé devant Antoine Anglési, notaire d'Avignon, le 19 avril 1529, Jeanne de Grillet de Brissac, fille de Claude Philippe de Grillet, seigneur de Taillades au Comtat-Venaissin, et de Françoise de Peruzzis. De ce mariage sont issus :

- 1.° Claude de Berton, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cent hommes d'armes, qui servit sous le comte de Suze, dans les guerres du Languedoc, en 1567, se trouva à l'attaque du pont de Sorgues, à celle du Pont Saint-Esprit, et fut tué au siège de Menerbe, pendant les troubles de la religion, à la tête de l'infanterie dont il avait le commandement (1). Il avait épousé, en 1561, Catherine de Joyeuse, veuve d'Ennemond de Brancas, baron d'Oyse et de Villars, fille de Jean, vicomte de Joyeuse, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Narbonne et lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et de Françoise de Voisins, dame d'Arques, de Puyvart et de la Tour de Fenouillet, en haut Languedoc. Marie de Berton leur fille unique, épousa 1.° Louis d'Alagonia, seigneur de Meyrargues, en Provence, qui fut décapité en 1605; 2.° François, baron de Breson, en Auvergne. N'ayant point eu d'enfants ni de l'un ni de l'autre, elle institua Georges de Brancas, son frère utérin, son héritier universel;
- 2.° Gilles de Berton, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, marié avec Julie de Sade, fille de Jean de Sade, II^e du nom, seigneur de Romanil, d'Aiguières, de la Goy, de Beauchamp, etc., et d'Anne de Damians, dont il eut :

(1) Le seigneur de Crillon, arrivant devant Menerbe avec un corps de troupes, fut attaqué par Thadée de Baschi, seigneur d'Estoublon, un des chefs des Calvinistes, et fut tué dans l'action, le 14 juin 1574.

- a. Pierre, mort sans alliance ;
 - b. Madelaine , fondatrice et première supérieure des religieuses claristes de Saint-Remi en Provence ;
- 3.° Jean de Berton, sieur de Beauvais, protonotaire apostolique ;
- 4.° Erard ou Gérard, chevalier de Malte, reçu en 1566, blessé à la bataille de Lépanthe, après laquelle il fut nommé ambassadeur de son ordre à la cour de France. Il mourut commandeur de Canebières.
- 5.° Thomas, dont l'article suit ;
- 6.° Louis de Berton, surnommé *le Brave*, né à Murs, le 5 mars 1543, reçu chevalier de Malte, en 1566. Ce fut l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il servit dès l'année 1557, à l'âge de 15 ans. Il se trouva au siège de Calais et contribua beaucoup à la prise de cette ville, par une action d'éclat qui le fit remarquer du roi Henri II ; il signala ensuite contre les huguenots, aux journées de Dreux, de Jarnac et de Moncontour, en 1562, et 1568 et 1569. Il se distingua tellement à la bataille de Lépanthe, livrée par les chevaliers de son ordre aux Turcs, en 1571, qu'il fut choisi par don Juan d'Autriche, quoique blessé d'un coup de flèche, pour porter la nouvelle de la victoire au pape et au roi de France. Deux ans après, en 1573, il servit au siège de la Rochelle, et dans presque toutes les autres rencontres considérables. Il suivit en Pologne le duc d'Anjou, dont il était gentilhomme de la chambre. Sa valeur et sa probité lui méritèrent l'estime et la confiance de ce prince (depuis Henri III), qui le fit chevalier de ses ordres en 1585, et ensuite mestre de camp du régiment de ses gardes françaises, après Antoine de Brichanteau de Nangis. A la tête de ce régiment, il s'empara de la place Maubert lors des *Barricades*, et fit si bien son devoir dans cette occasion, qu'après la paix, le duc de Guise demanda au Roi qu'on lui ôtât ce régiment. Le masque de la religion, dont la ligue couvrait ses attentats, n'égara point la fidélité du brave Cril-

lon. Son attachement pour son Roi prévalut toujours sur la haine qu'il portait aux calvinistes. Henri III qui connaissait son courage et son dévouement à sa personne, osa lui proposer d'assassiner le duc de Guise, sujet rebelle qu'il craignait de faire mourir par le glaive des lois. Crillon répondit à ce prince qu'il ne lui convenait pas de faire l'office d'assassin, mais que si Sa Majesté lui ordonnait de se battre contre le duc il était prêt à exposer sa vie pour le service de sa couronne. Sous Henri IV, il repoussa les ligueurs devant Boulogne. L'armée de Villars ayant investi Quillebeuf, en 1592, il défendit vigoureusement cette place, répondant aux assiégeants lorsqu'ils la sommèrent de se rendre, *Crillon est dedans*. Henri IV cependant fit peu de chose pour lui, « parce que, disait-il, j'étais assuré du brave » Crillon, et j'avais à gagner tous ceux qui me per- » sécutaient ». Le traité de Vervins ayant terminé les guerres qui agitaient l'Europe, il alla fixer ses jours à Avignon, où il mourut le 2 décembre 1615. Il avait fait son testament devant le Roy et Climerat, notaire au Châtelet de Paris, le 27 juillet 1586. Voici l'Épithaphe de cet homme illustre telle qu'on la voyait sur son tombeau dans l'église des cordeliers conventuels d'Avignon, dans une chapelle : *cy gist LOUIS BERTON DE CRILLON, surnommé le Brave, conseiller d'état, chevalier des ordres du Roy, mestre de camp du régiment des Gardes, gouverneur de Bologne et du Boulenois, de Toulon et de Tours, lieutenant-colonel de l'infanterie française. Passant, l'histoire t'en dira davantage. Il mourut le II décembre MDCXVI*. François Benig, jésuite, prononça son éloge funèbre, imprimé en 1616, sous le titre de *Bouclier d'Honneur*, Mademoiselle de Lussan a publié à Paris, en 1757, en 2 vol. in-12, la Vie de ce héros, appelé de son tems *l'homme sans peur, le brave des braves*. On sait qu'assistant un jour au sermon de la Passion, lorsque le prédicateur fut parvenu à la description du supplice de la flagellation, Crillon saisi d'un enthousiasme subit, porta la main à son épée, en criant : « où étais-tu, Crillon ? » Ces sail-

lies de courage, effet d'un tempérament vif à l'excès, l'engagèrent trop souvent dans des combats particuliers, dont il sortit toujours avec avantage. Jamais homme ne joignit plus de sang-froid au courage; à la bataille de Moncontour; en 1569, un soldat huguenot crut rendre un service à son parti s'il pouvait le défaire du plus redouté et du plus intrépide des généraux catholiques. Il se porta dans un endroit où Crillon, en revenant de la poursuite des fuyards, devait nécessairement passer. Dès que ce fanatique l'aperçut, il lui tira un coup d'arquebuse. Crillon, quoique grièvement blessé au bras, courut à l'assassin, l'atteignit et allait le percer, lorsque le soldat tomba à ses pieds et lui demanda la vie. « Je te la donne, lui dit « Crillon : et si l'on pouvait ajouter quelque foi à » un homme qui est rebelle à son Roi et infidèle à » sa religion, je te demanderais parole de ne jamais » porter les armes que pour ton souverain ». Le soldat, confondu de tant de magnanimité, jura qu'il se séparerait pour toujours des rebelles, et qu'il retournerait à la religion catholique. Le jeune duc de Guise, auprès duquel Henri IV l'avait envoyé à Marseille, voulut éprouver jusqu'à quel point la fermeté de Crillon pouvait aller. Pour cela il fit sonner l'alarme devant le logis de ce brave, fit mener deux chevaux à sa porte, monta chez lui pour lui annoncer que les ennemis étaient maîtres du port et de la ville, et lui proposa de se retirer pour ne pas augmenter la gloire du vainqueur. Quoique Crillon ne fut presque pas éveillé, lorsqu'on lui tint ce discours, il prit ses armes sans s'émouvoir, et soutint qu'il valait mieux mourir l'épée à la main que de survivre à la perte de la place. Le duc de Guise ne pouvant le détourner de cette résolution, sortit avec lui de la chambre; mais au milieu des degrés, il laissa échapper un grand éclat de rire, qui fit apercevoir à Crillon de la raillerie. Celui-ci prit alors un visage plus sévère que lorsqu'il pensait aller combattre, et servant fortement le duc de Guise, il lui dit en jurant, suivant son usage : « Harni bien ! jeune » homme, garde-toi jamais de sonder le cœur d'un

» homme de bien ; si tu m'avais trouvé faible, je
 » t'aurais donné de ma dague dans le cœur. »
 Après ces mots il se retira sans rien dire de plus.
 On connaît le billet laconique que lui écrivit du
 champ de bataille Henri IV, vainqueur à Arques,
 où Crillon n'avait pu se trouver : « *Pends-toi ,*
 » *Crillon ! nous avons combattu à Arques et tu n'y*
 » *étais pas... Adieu, brave Crillon ! Je vous aime à*
 » *tort et à travers.* »

- 7.° Georges de Berton, reçu chevalier de Malte avec son frère Louis, en 1566, et depuis commandeur du Cap-Français. Il fut échanson du roi Henri III, et chambellan de François de France, duc d'Anjou, gouverneur de Honfleur, de Rue et du Pont-Saint-Esprit, et lieutenant-général au gouvernement de Normandie; il fut nommé par les ligueurs capitaine d'une bande de cinq cents gentilshommes provençaux, à la tête desquels il fit divers exploits; se jeta dans Honfleur lorsque le roi Henri IV en fit le siège en personne, et défendit cette place avec beaucoup de valeur. Son opiniâtre résistance aux intérêts de ce monarque lui attira de grands démêlés de la part de ses parents, avec lesquels il vécut dans un divorce continuel;
- 8.° Jeanne, mariée à Barthélemi de Baroncellis, seigneur de Javon, chevalier de l'ordre du Pape et de celui du Roi, fils de Pierre de Baroncellis, II^e du nom, seigneur de Javon, et d'Yolande Perez de Verclos;
- 9.° Marguerite, mariée, par contrat passé devant Louis Barrier, notaire à Avignon, le 7 février 1558, avec Louis de Seytres, seigneur de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, fils de Baltazar de Seytres, seigneur de Caumont, et de Catherine Mayaut d'Aiguilles;
- 10.° Isabelle, qui épousa, en 1581, Pierre de Thomas, seigneur de la Valette, en Provence, fils de Gaspard de Thomas, seigneur de Sainte-Marguerite, et de Marguerite de Seytres-Caumont, sa seconde femme;
- 11.° Madelaine, mariée, par contrat du 16 janvier 1566, avec Melchior de Galiens, seigneur des Yssars, chevalier de l'ordre du Roi, colonel de

l'artillerie du Pape, à Avignon, fils de Louis de Galiens, seigneur de Vedènes, des Yssars et de Saint-Savornin, gouverneur du palais d'Avignon, et de Blanche de Tholon de Sainte-Jaille, dont postérité;

- 12.° Emilie de Berton, mariée, par contrat passé devant Barrier, notaire à Avignon, avec Baltazar de Galiens, seigneur de Vedènes et de Saint-Savornin, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller-d'état d'épée, frère du précédent, dont descendent les ducs de Gadagne.

VI. THOMAS DE BERTON, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, co-seigneur de Velleron, au diocèse de Carpentras, seigneur de Montmeiran, en Valentinois, chevalier de l'ordre du Roi, fut député pour la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin, pour prêter serment de fidélité au Pape Sixte V, et complimenter le roi Henri IV sur son avènement à la couronne. Il épousa 1.° Marguerite de Guilhens, fille de Manaud de Guilhens, seigneur du Castelet, et de Marguerite de Roquefeuil-de-Convertis: 2.° Françoise Croizet, dite de Blégiers, de la ville d'Avignon. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Pierre de Berton, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, gouverneur de Rue, en Picardie, et du Pont-Saint-Esprit, en Languedoc, tué en parant de son corps un coup de pertuisane porté au roi Henri III, à la défense du pont de Tours, combattant auprès du brave Crillon, son oncle, et inhumé dans l'église des Minimes de cette ville;
- 2.° François, dont l'article suit ;
- 3.° Aristide de Berton, reçu chevalier de Malte en 1587, tué au service du Roi, à la journée des Barricades ;
- 4.° Thomas de Berton, sieur de Velleron, mort sans alliance ;
- 5.° Marguerite, épouse de Louis-Adhémar de Monteil, seigneur de Montaulieu ;

Du second lit :

- 6.° Barthélemi de Berton, chevalier de l'ordre du

Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur de la tour de Toulon, marié avec Catherine de Cavaillon, fille de Guillaume de Cavaillon, seigneur de Saussac et de Rochegude, co-seigneur de Montdragon et de la Garde-Paréole, et de Françoise de Coucils-Agafin, dont il n'eut point d'enfants ;

- 7.^o Catherine de Berton, mariée, en 1613, à Joseph-André de Merles, seigneur de Beaucamp.

VII. François DE BERTON, seigneur de Crillon, de Saint-Jean de Vassols, de Montmeiran, de Velleron, etc., mestre de camp de deux régiments entretenus au service du Roi, conseiller-d'état d'épée, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, fut élu syndic de la noblesse du Comtat-Venaissin, en 1636. Il avait épousé, en 1606, Anne des Alrics, fille de Charles des Alrics, dit de Cornillan, seigneur de Rousset et de la Beaume-Cornillane, et de Marguerite de Grolée de Vireville. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Joseph de Berton, seigneur de Montmeiran, marié avec Madelaine Hugolen, d'une ancienne famille noble de Provence, dont il eut deux fils et trois filles ;
- 3.^o François-Philippe de Berton, reçu chevalier de Malte en 1630, depuis bailli de son ordre. Il commanda l'armée du Pape contre les Vénitiens. On prétend qu'il mourut de poison à Fréjus, en revenant d'Italie en France, où il était appelé pour y commander une compagnie des gardes du corps ;
- 4.^o Joseph-Scipion de Berton, abbé de Senanque, ordre de Citeaux, diocèse de Cavaillon ;
- 5.^o Jacques de Berton, mestre de camp de cavalerie, tué à Boulogne, en Picardie, dans un combat particulier. Il avait été reçu chevalier de Malte en 1630 ;
- 6.^o Jean-François, sieur de Beauvais, mort sans alliance ;
- 7.^o Louis de Berton, baptisé au nom du roi Louis XIII, mort en bas âge ;
- 8.^o Diane, dont on ignore la destinée.

VIII. LOUIS DE BERTON, III^e du nom, baron de Crillon, seigneur de Saint-Jean de Vassols, de Montmeiran, de Beauvais, de Velleron en partie, élevé page du roi Louis XIII, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, etc., servit dans les guerres du Piémont, et fut envoyé au roi, par le comte d'Harcourt, pour porter à S. M. la nouvelle de la prise de Turin, en 1640. Il épousa Marquise d'Albertas, dame de Géménos, en Provence, fille d'Antoine-Nicolas d'Albertas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de deux cents hommes d'armes, et de Marguerite de Riqueti de Mirabeau. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Joseph-Dominique-Nicolas de Balbe de Berton, marquis de Crillon, seigneur de Saint-Jean-de-Vassols, de Montmeiran, de Beauvais, etc.; gouverneur de Tarascon et de Castelsarrasin; il était capitaine au régiment de cavalerie étrangère de Broglie, dès l'an 1655, et se trouva à plusieurs sièges en Italie, où il servit jusqu'à la paix des Pyrénées; son régiment ayant été réformé en 1660, il alla servir volontaire en Hongrie, et se trouva à la bataille de Saint-Godard, en 1664; aux sièges de Tournay, de Douay, de Lille, en 1667; leva, par commission du premier octobre 1672, un régiment de cavalerie de son nom, qu'il commanda à la conquête de la Franche-Comté, aux batailles de Sintzeim, d'Eusheim et de Mulhausen, en 1674; aux combats de Turckheim et d'Altenheim, au secours d'Agueneau et de Saverne, en 1675; au combat de Kokesberg et au siège de Fribourg, sous le maréchal de Créqui, en 1677. Fut nommé brigadier de cavalerie, par brevet du 20 janvier 1678; servit cette année en Roussillon. Employé en Catalogne, par lettres du 2 mars 1684, il servit au siège de Gironne, qu'on enleva d'assaut et qu'on fut obligé d'évacuer sur-le-champ. Inspecteur-général de la cavalerie et des dragons par commission du premier août 1685. Il commanda la cavalerie du camp de l'Adour, en Guienne, par ordre du 9 avril 1688; obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 24 août; fut employé, en cette qualité, en Guienne, par lettres du 20 mars 1689. Il se démit de son régiment et commanda,

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIXIÈME

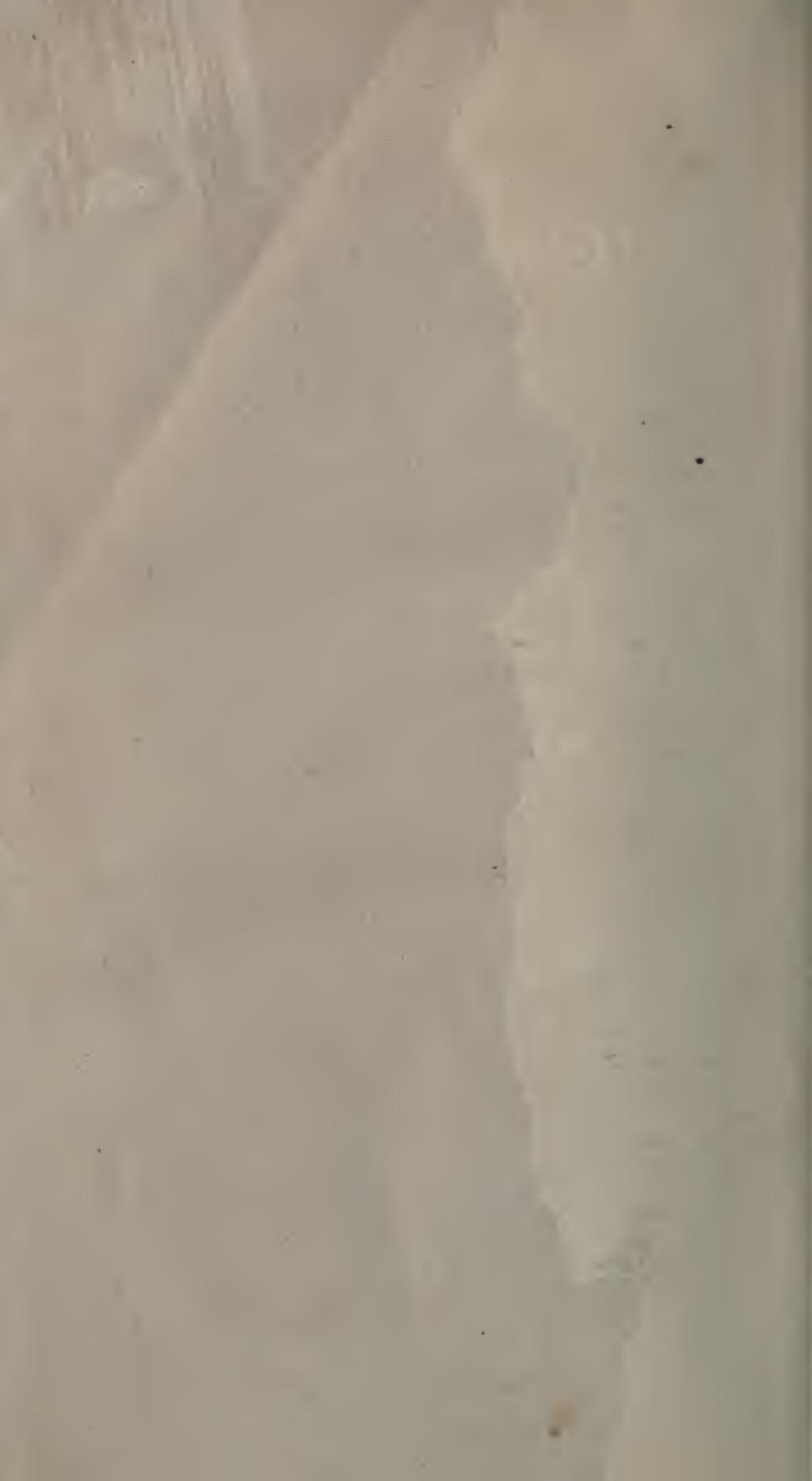
DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

—
MDCCCLXXVI



en Guienne, sous Mr de Saint-Ruth, par ordre du 18 septembre. Il continua d'y commander, sous M. de Sourdis, par ordre du 12 mai 1690, jusqu'en 1692, qu'il mourut. Il avait épousé, avant l'an 1669, Anne-Isabelle de Simiane, dont il n'eut point d'enfants, fille de Joachim de Simiane, seigneur de la Coste et de Châteauneuf, et de Gabrielle de Brancas-de-Villosc;

- 2.° Philippe-Marie, dont l'article suit;
- 3.° Jean-Louis de Berton, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, premier maître-d'hôtel de madame royale de Savoie, grand-veneur et gouverneur du Valentin, en Piémont;
- 4.° François de Berton, abbé de Saint-Florent-lès-Saurmur et de Saint-Liguair de Niort, nommé, en 1698, à l'évêché de Vence, d'où il fut transféré à l'évêché de Vienne, le 3 avril 1714. Il mourut, jouissant du majorat, fondé par le trésor de Gênes, comme étant le plus âgé du nom de Berton;
- 5.° Dominique-Laurent, dit le comte de Berton, seigneur de Géménos, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, mort en 1730, sans enfants de son épouse, Thérèse de Fauris-de-Saint-Clément. C'est à lui qu'était le majorat de sa famille, à la mort de l'archevêque de Vienne, son frère;
- 6.° Marguerite, mariée, en 1652, avec Antoine Amat, seigneur de Gravezons;
- 7.° Louise, } religieuses bernardines à l'abbaye de
- 8.° François, } Sainte-Catherine d'Avignon;
- 9.° Marie, } mortes en bas âge.
- 10.° Catherine, }

IX. Philippe-Marie DE BALBE-BERTON, reçu chevalier de Malte, en 1651, quitta la croix de cet ordre, pour s'allier à François de Saporte, fille de François de Saporte, seigneur de Châteauneuf et de Beaurepos, et de N.... de Gévaudan. Il en eut :

- 1.° Jean-Louis de Berton, abbé de Baigne, au diocèse de Saintes, et de Charlieu, au diocèse de Besançon; nommé, en 1713, à l'évêché de Saint-Pons, d'où il fut transféré, en 1727, à l'archevêché de Toulouse, qu'il quitta sur la fin de 1739,

ayant été nommé à l'archevêché de Narbonne, vacant par la mort de François-René de Beauvau-du-Riveau. Il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 13 mai 1747; et mourut à Avignon, le 15 mai 1751;

- 2.^o François-Félix, dont l'article suit;
- 3.^o Dominique-Laurent de Berton, nommé à l'évêché de Glandeve, mort dans ce diocèse, en 1747;
- 4.^o Jean de Berton, sieur de Velleron, mort en 1707;
- 5.^o Jeanné, mariée, par contrat du 9 mai 1719, avec Louis de Véri-de-Rainoard, dit le comte de Véri, capitaine au régiment de Souches, fils d'Alexandre de Véri-de-Rainoard, capitaine au régiment de Sault, et de Marie de Simiane d'Esparron;
- 6.^o Suzanne, épouse du marquis de Monteil-de-Corsac, en Vivarais;
- 7.^o Catherine, abbesse de Villiers, près d'Etampes, nommée, par le Roi, co-adjutrice de Paul de Clermont-de-Châte, abbesse de cette abbaye : elle lui succéda le 2 août 1731;
- 8.^o Françoise, religieuse ursuline, à Avignon.

X. François-Félix DE BALBE-BERTON, marquis, puis duc de Crillon, seigneur de Beauvais, de Montmeiran, de Géménos, co-seigneur de Velleron, obtint l'érection en duché de sa seigneurie de Crillon, par bulles du pape Benoît XIII, en reconnaissance des services signalés, que la maison de Berton avait rendus à l'état romain. Il épousa en 1714, Marie-Thérèse Fabry-de-Moncault, fille de Louis Fabry, comte de Moncault, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Besançon, etc. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit;
- 2.^o Louis-Pons-Jean-Baptiste, mort ecclésiastique;
- 3.^o Louis-Félix-Sébastien; chevalier de Malte, abbé de Saint-Thiberi, puis maréchal de camp le 1^{er} mars 1780;
- 4.^o Louis-Athanase-Boniface, dit *l'abbé de Crillon*, chanoine de la cathédrale de Toulouse, agent général du clergé de France, abbé commandataire de plusieurs abbayes royales. Il réunit les vertus

aux lumières. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, entr'autres 1.^o *de l'Homme Moral*, 1771, in-8^o.; 2.^o *Mémoires philosophiques du baron de ****, Vienne et Paris, 1777, 2 vol in-8^o. L'auteur y mit en scène divers personnages occupés à combattre les philosophes du XVIII^e siècle. L'abbé de Crillon est mort à Avignon, le 26 janvier 1789, à l'âge de 63 ans;

5.^o Virginie, mariée 1.^o à N... de Thomas, seigneur de Millau, 2.^o, en 1742, à Henri-César-Raimond-Hyacinthe de Brancas-Villeneuve, baron de Lascours;

6.^o Emilie, religieuse carmélite à Avignon;

7.^o Charlotte, morte en bas âge.

XI. Louis DE BALBE-BERTON, IV^e du nom, marquis de Crillon, puis duc de *Crillon-Mahon*, né à Avignon, le 22 février 1717, lieutenant en second au régiment du Roi, le 7 septembre 1733, passa, avec ce régiment, à l'armée d'Italie au mois d'octobre suivant, et se trouva au siège de Gerra d'Adda, de Pizzighitone, du château de Milan, la même année; à la défense de Colorno, à la bataille de Parme, au moins de juin 1734; lieutenant dans le même régiment le 1^{er} août suivant, il combattit à Guastalla au mois de septembre, et marcha au siège de la Mirandole, au mois d'octobre. Il contribua, en 1735, à la prise du château de Gonzague, de Reggiolo et de Reveré. Rentra en France avec le régiment du Roi, au mois de juin 1736, et continua d'y servir jusqu'en 1738. Colonel du régiment de Bretagne, infanterie par commission du 16 avril 1738, destiné pour servir à l'armée de Bavière, sous les ordres du duc de Harcourt, il y marcha avec la troisième division des troupes, au mois d'avril 1742. Pendant le séjour de cette armée au camp de Nider-Altach, il fut détaché, le 28 mai, avec dix piquets d'infanterie, dans une reconnaissance que le maréchal de Terreng et le duc d'Harcourt firent en personnes pour attaquer un pont des ennemis; le marquis de Crillon fut attaqué dans sa retraite par des troupes légères; et après s'être battu pendant trois heures dans les bois, il se fit jour à travers les ennemis et rentra au camp à dix heures du soir, ayant perdu environ trente hommes. Il marcha ensuite avec l'armée pour joindre celle que

commandait le maréchal de Maillebois, sur les frontières de la Bohême; cantonna à Eggenfelgen, sous les ordres du prince de Conti, au mois de décembre 1742, marcha au secours de Branaw le même mois, rentra ensuite dans ses cantonnements, se trouva à la défense d'Eggenfelden et Deckendorf; revint en France avec la troisième division de l'armée, au mois de juillet 1743, et finit la campagne au fort Louis, où son régiment fut mis en garnison. Il servit en 1744, à l'armée de la Moselle, commandée par le duc de Harcourt; concourut à la défaite du général Nadasty, sur les hauteurs de Saverne; continua sa marche sur le Rhin; se trouva au siège de Fribourg, et passa l'hiver dans le comté de Hohenzollern, en Souabe, sous les ordres du maréchal Coigny. Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 1^{er} janvier 1745, il se démit du régiment de Bretagne et commanda son nouveau régiment à la bataille de Fontenoy, au siège des ville et château de Tournay; fut déclaré le 1^{er} juin, brigadier d'infanterie, dont il avait obtenu le brevet le 1^{er} mai précédent; se distingua particulièrement au combat de Mesle, dont on lui dut en partie le succès; servit ensuite à la prise des ville et château de Gand, d'Ostende et de Nieuport; fut ensuite destiné avec son régiment pour un embarquement qui n'eut point lieu. Employé à l'armée de Flandre par lettres du 1^{er} mai 1746, il fut détaché de l'armée du Roi sous les ordres du duc de Boufflers, et eut le 1^{er} juin des lettres de service pour servir au siège de Mons, sous les ordres du prince de Conti; rejoignit l'armée du Roi, après la prise de cette place; servit au siège des ville et château de Namur, dont il porta au Roi la nouvelle de la reddition. Sa Majesté le créa maréchal de camp, le 2 octobre de la même année. Il se démit de son régiment, servi sous le maréchal de Belle-Isle, par lettres du 10 mai 1747; se trouva au passage du Var, à la conquête de Nice, de Ville-Franche, de Montalban, de Vintimille; marcha, au mois d'octobre au secours de cette dernière place attaquée par les ennemis, et se trouva au combat qu'on leur livra pour y faire entrer une nouvelle garnison, à quoi on parvint. Il fut député au mois de septembre 1751, par la ville d'Avignon, pour complimenter le Roi sur la naissance de M. le duc de Bourgogne. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1^{er} mars

1757, il servit d'abord au corps séparé, commandé par le prince de Soubise; joignit ensuite la grande armée; en fut de nouveau détaché pour être employé à l'armée que devait commander le prince de Soubise, sur les frontières de la Saxe; il la joignit au mois d'août. Il commandait à Weissenfels quatre bataillons impériaux et dix-sept compagnies de grenadiers français, lorsque le Roi de Prusse fit attaquer cette ville le 31 octobre; il se défendit avec la plus grande valeur, retira les troupes en bon ordre et tout ce qui leur appartenait, et fit mettre le feu au pont. Il combattit le 5 novembre avec distinction à Rosback, où il fut blessé légèrement à la cuisse, et eut son cheval tué sous lui. Il continua d'être employé pendant l'hiver sous les ordres du maréchal de Richelieu, par lettres du 1^{er} décembre, et le passa dans le Landgraviat de Hesse; fut nommé lieutenant-général des armées du Roi par ordres du 1^{er} mai 1758; employé à l'armée commandée par le prince de Soubise, par lettres du même jour. Il commanda des détachements considérables avec lesquels il marcha toujours en avant; combattit à Lutzelberg le 11 octobre. Détaché le même jour avec trois brigades d'infanterie et toutes les troupes légères, il se porta jusqu'à Munden, où il fit plus de quatre cents prisonniers. Détaché au mois de novembre avec deux brigades d'infanterie et deux de cavalerie, pour se porter sur la haute Verra, à l'effet d'enlever tous les fourrages du pays, et de soutenir les troupes de Fischer qui faisait rentrer les contributions; il cantonna ses troupes et fit ses dispositions pour s'emparer du château de Spangenberg, afin de se rendre maître de tout le pays de ce nom. Ce château, situé sur une montagne, à demi-taillé dans le roc, environné d'un double fossé de trente pieds de profondeur, fut enlevé le 9 par le marquis de Crillon, qui trouvant le pont-levis baissé s'en empara, se saisit du corps de garde à qui il fit mettre bas les armes et se rendit maître du château. Fut employé sur les côtes de Flandre, par lettres du 1^{er} mai 1759, et nommé pour commander en Picardie en l'absence du duc de Chaulnes, par lettres du 1^{er} mai 1760; passa au service d'Espagne en 1762, en qualité de lieutenant-général des armées; fut créé chevalier de l'ordre de Charles III, en 1780; capitaine-général en 1782, grand d'Espagne de la première classe pour lui et ses hoirs à perpétuité, par lettres du

30 mars suivant, et chevalier de la Toison d'or en 1783. Il s'était emparé, en 1782, de la ville de Minorque, ce qui le fit surnommer *Mahon*, du nom de la capitale de cette ville. Le roi d'Espagne lui donna l'ordre de prendre le commandement de son armée devant Gibraltar, et de faire exécuter le projet de batteries flottantes, que leur auteur, ingénieur de beaucoup de talent et d'esprit, avait su faire adopter par les deux cabinets de Versailles et Madrid. Le duc de Crillon ne fit ses objections que dans la plus secrète confiance, et chercha avec le plus grand zèle à faire réussir le plan qui ne lui avait pas inspiré autant de confiance : des boulets rouges incendièrent les batteries incombustibles. Le duc de Crillon continua l'exécution d'un projet à lui qui demandait beaucoup de tems et de secret ; le travail était assez avancé, et rien n'en avait transpiré dans la place, lorsque la paix de 1782 fut signée. Le duc de Crillon ne voulut prendre aucune part dans la guerre déclarée par la France aux Etats Romains, sa patrie, et contribua à la paix qui réunit les deux puissances. Après une vie glorieuse, dont il avait passé la plus grande partie dans les camps et les batailles, il mourut à Madrid en 1796, étant en possession du majorat de sa maison. Il avait épousé 1.^o par contrat du 1^{er} janvier 1742, Françoise-Marie-Elisabeth Couvay, fille unique de Pierre-Nolasque Couvay, chevalier de l'ordre de Christ de Portugal, seigneur de Bernay et de Marie-Elisabeth de Clèves ; 2.^o au mois d'août 1764, Florence-Radegonde-Louise-Éléonore-Julie Bruneau de la Rabatelière, morte sans postérité ; 3.^o Joseph-Athanase-Roman-Garmon Spinosa de Los-Monteras. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Louis-Alexandre-Nolasque-Félix de Balbe Berton, marquis de Crillon, né à Paris, le 11 décembre 1742, capitaine au régiment de Septimanie, dragons, le 1^{er} mars 1748 ; colonel aux grenadiers de France, le 1^{er} mai 1767 ; du régiment d'Aquitaine, en 1776 ; brigadier des armées du Roi, le 1^{er} mars 1780 ; maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784 ; chevalier de la Toison d'or par la démission de son père le 10 novembre 1783. Il avait épousé 1.^o en 1768, Marie-Sophie-Joséphine de la Briffe, morte sans enfant ; 2.^o en

- 1771, Angélique-Madeleine de Valois de Mursay, fille de Charles-Philippe de Valois, marquis de Mursay, et de Jeanne-Susanne de Pâris, morte en 1774. Il est mort au mois de mai 1806, n'ayant eu de son mariage qu'une fille nommée Emilie-Louise-Suzanne de Balbe Berton Crillon, morte au mois de mars 1784, sans alliance;
- 2.^o François-Félix Doroathée, dont l'article suit;

Du troisième lit:

- 3.^o Louis-Antoine-François de Paul, duc de Mahon, grand d'Espagne, né en 1775. Il a épousé N..., veuve de dom Calvès, ministre des Indes en Espagne, dont sont issus un fils et une demoiselle en bas âge;
- 4.^o Marie-Thérèse-Virginie-Françoise de Paule, née en 1771, décédée sans alliance.

XII. François-Félix-Doroathée DE BALBE-BERTON, comte de Crillon, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, possesseur du duché de Crillon, né à Paris en 1748, fut d'abord aide de camp de son père, en 1760. Il le suivit en Espagne, rentra en France avec le grade de colonel, en 1767; colonel aux grenadiers de France; colonel en second du régiment de Bearn, du régiment d'Agénois, et enfin du régiment provincial d'artillerie de Toul, mestre de camp commandant celui de Bretagne, en 1778; brigadier des armées du Roi au mois de mars 1780, a été employé en cette qualité aux sièges de Mahon et de Gibraltar, où il commanda la brigade composée des régiments de Lyonnais et de Bretagne; fut créé maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784; et lieutenant-général des armées du Roi, le 1^{er} février 1792; a épousé, en 1774, Marie-Charlotté Carbon, fille de Gérard Carbon, procureur-général du roi au conseil supérieur du Cap île Saint-Domingue, et de dame Elisabeth de Trudaine. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue, marquis de Crillon, né à Paris le 15 décembre 1782, colonel de la légion des Basses-Alpes; marié le 15 septembre 1806, à Victurnienne-Françoise-Zoé de Rochechouart de Mortemart, fille de Bonnaventure de Rochechouart, marquis de Mortemart,

pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie-Céleste-Adélaïde de Nagu. Il a de ce mariage trois demoiselles :

- a Victurnienne-Ernestine;
- b Victurnienne-Marie-Stéphanie;
- c Victurnienne-Louise-Valentine;

- 2.^o Louis-Marie-Félix-Prosper, comte de Crillon, né le 31 juillet 1784, colonel du régiment des chasseurs de l'Oise. Il a épousé, au mois de février 1810, Caroline-Louise d'Herbouville, fille de Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'Herbouville, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie-Louise-Victoire le Bascle d'Argenteuil;
- 3.^o Marie - Louise - Dorothee-Gérarde-Charlotte-Sophie, née à Paris le 12 septembre 1775, morte en 1790, sans alliance;
- 4.^o Trois garçons et une fille, morts en bas âge.

Armes : D'or, à cinq cotices d'azur.

PREVOST, seigneurs de la Boutetière et de Saint-Mars en Poitou, maison des plus anciennes de cette province, où elle florissait dès le commencement du onzième siècle. On voit dans les chartes du monastère de Moustier-Neuf, à Poitiers, et dans celui de Saint-Jean d'Angély, que les seigneurs Prévost signent comme grands d'Aquitaine en 1027, et ratifient les dons faits par les ducs d'Aquitaine. On y voit aussi qu'un seigneur Prévost fut religieux à Moustier-Neuf, et qu'il y fit une donation considérable en terres vers l'an 1100. Dans une église de Poitiers, on voyait le tombeau d'un seigneur de cette maison, représenté sous l'armure d'un chevalier, avec l'écu de ses armoiries, lesquelles étaient aussi peintes sur le vitrage de cette chapelle. La révolution a détruit ce monument.

Un seigneur Prévost de Charbonnière, colonel de hussards, fut tué près Sainte-Hermine, Henri IV s'ap-

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

*Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE
qui paraissait, avec PRIVILÈGE DU ROI, avant la Révolution.*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques
des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

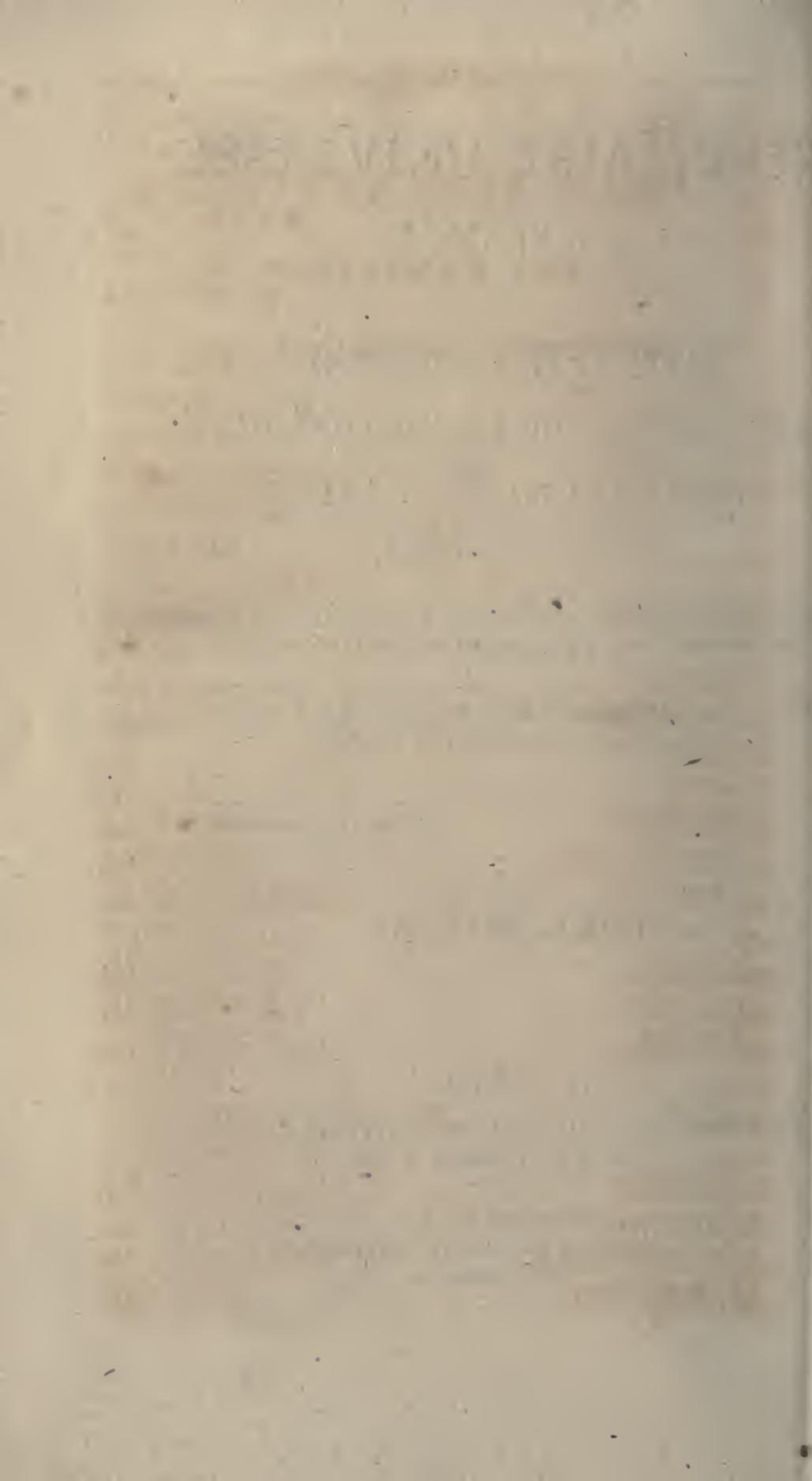


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

ABBEVILLE.	Page 158
ABZAC.	148
AIGLUN.	364
ALEXANDRE.	17 et 482
AMBUR.	89
ANDRÉ.	287
ANDRÉE.	149
APPLAINCOURT.	328
APREVILLE.	341
ARCONVILLE.	461
ARGILLY.	399
ARMYNOT.	375
ARTAIZE.	194

B

BACCARAT.	349
BARBEYRAC.	297
BEAUMEVIELLE.	88
BEAURECUEIL.	485

BELLEVAL.	332
BELVEZER.	335
BLARU.	265
BOISDENEMETZ.	188
BOISSIÈRE (DE LA).	482
BONNAVENT.	88
BOREL.	205
BOUBERS.	158
BOUCHEL.	215
BOUILLÉ.	482
BOURBLANC (DU).	339
BOURDET (DU).	119
BOUTRAY.	191
BRAGELONGNE.	305
BRUMETZ.	486

C

CAGNIARD.	357
CANEVARO.	122
CARR OU CARRE.	288
CARRÈRE (DE).	350
CARREVILLE.	288
CARRIÈRE (DE).	465
CASTILLE.	447
CESSIAT.	225
CHABANES.	196
CHABANNES.	258
CHAMBON (DU).	205
CHAMBORS.	482
CHAMPFERRIER.	228
CHARIOL.	482

TABLE ALPHABÉTIQUE.

CHARRIER.	491
CHASTEAU.	343
CHATELET.	374
CHAYLA (DU).	375
CHEVRIÈRES.	206
CHOULY.	216
CLEREMBAULT.	457
CHRISTON.	401
CLÉMENT (LE).	293
CLUGNY.	390
COCHEREL.	209
COETLOSQUET (DU).	1 et 482
COLAS.	425
COURTIN.	483
CROIX (DE LA).	123
CROSNE.	216
CROSNIÈRE (DE LA).	461
COURSILLAC.	371
CUGNAC.	480
CUVILLERS.	106 et 484

D

DAMPIERRE.	112
DANIEL.	88
DENOEUVRE.	349
DOYEN.	20
DUHAU.	214

E

ESMÉNARD.	204
ESPAGNET.	388

F

FAYET (DE).	196
FOUCHER.	423
FROMENT.	442

G

GAILLARD.	349
GARDE (LA).	355
GAULIER.	194
GAUTIER.	398
GENSOUL.	213
GENTIL.	193
GERVILLIER.	461
GINESTE.	484
GIRONDE.	484
GLANS (DE).	225
GLASSON.	203
GODDES.	336
GRAS (LE)	179
GUILHEM.	479

H

HANACHE.	17 et 482
HAYE (DE LA).	362
HAUTECLOCQUE.	484
HÉNIN.	42
HERMONVILLE.	293
HUMBERT.	372

J

JACOBSEN.	366
JONCHIÈRES.	256

K

KEMPER. 91

L

LABATUT. 358

LAIGUE. 157

LALIS. 485

LAMAJORIE. 202

LANASCOL. 91

LANGLADE. 206

LARDENOY ou LARDENOIS. 280

LAUGIER. 485

LAUR (DE). 334

LEME. 214

LESCUN. 336

LIERCOURT. 333

LOUBENS. 415

LUART. 179

LUZANÇAY. 288

M

MADRON. 100

MAISNIEL (DU). 322

MAJORIE (LA). 202

MARINE. 465

MAS (DU). 486

MAZEL (DU). 196

MÉDAVY. 461

MELGUEIL. 486

MELUN. 486

MERENVEUE.	215
MOISSARD.	343
MONDÉSIR.	461
MONGEOT.	293
MONTGROS.	206
MONTREGARD.	461

N

NAJAC.	84
NARD.	212 et 320
NEMPONT.	333

O

ORADOUR.	236
ORFEUIL.	184
ORNACIEUX.	224

P

PALYS.	475
PASCAL.	354
PERMANGLE.	457
PERNAY.	190
PILLES.	155
PLOUER.	362
POIX.	486
POUILLY.	286
PRÉSÉAUX.	399
PRESLE (DE LA).	187
PUY-MELGUEIL.	486

Q

QUEMPEL.	91
----------	----

R

RENOARD.	154
RIVIÈRE.	358
ROCHAS.	364
ROCHEGUDE.	354
ROGUE (DE LA).	486
ROSTAING,	228
ROUILLÉ.	184
ROY.	187

S

SAINT-CYR.	195
SAINT-CYR.	461
SAINT-INÉRY.	354
SAINT-MARCQ.	394
SAINT-MAURICE.	297
SAINT-VALLIER.	216
SALIES ou SALINIS.	214 et 486
SAYVE.	224
SELLE (DE).	24
SELLE (DE LA).	195
SIBOUR.	277
SOURSAC.	202

T

TAINTEGNIES.	390
TANQUEUX.	136
THIROUX.	461
TILLY.	259
TONNOY.	372

TOURNIER.	7
TUNC.	158
TYREL.	486
U	
USSY.	136
V	
VARENNES.	336
VAUGUION (DE).	91
VERDALLE.	415
VILLE (DE OU DE LA).	28 et 487
VILLE (DE).	282

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

puyant sur son épaule (1). Il existait en 1472, Eustache Prévost, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ce qui prouve que cette maison remontait alors ses preuves jusque vers l'an 1350. La branche des seigneurs de la Boutetière et de Saint-Mars, possède encore le fief de la Boutetière, entré dans cette maison avant l'an 1400, ainsi qu'il est prouvé par une transaction passée entre noble homme Guillaume Prévost, chevalier, et le vénérable prieur de Saint-Mars, en 1420, le dernier réclamant une rente en blé due à sa maison, pour desservir la chapelle de la Boutetière, située dans l'enclos de son château; ledit seigneur ayant prouvé que cette rente avait été annulée par une concession d'une pièce de terre pour la remplacer. L'accord fut fait entre eux, et lesdits religieux continuèrent à desservir la chapelle qui existait encore en 1784. Elle avait servi pendant long-tems de sépulture aux seigneurs Prévost de la Boutetière, qui avaient changé de religion.

Thibaudeau, historien du Poitou, parle avantageusement de cette maison (2) sous les dates 1453, 1513, 1540 et 1548. Il rapporte au sujet de Pierre Prévost de la Choigne, dont les armes sont celles de MM. Prévost de la Boutetière, que suivant les preuves de noblesse d'Etienne Boinet, faites en 1593, ledit Pierre Prévost *était gentilhomme né, et extrait de noble et ancienne lignée*. On voit les noms et armes de cette maison mentionnés dans les preuves faites à Malte par les maisons de Foucrand de la Nouhe, de Masson de la Nouhe, de Poictevin de la Bidollière, de Baudry d'Asson, de Robin de la Tremblaye, de Charbonneau de l'Echasserie, de Granges de Puyguyon, de Gibot de la Perrinière, de Nossey de la Forge, etc., etc.

Cette maison a formé une quantité prodigieuse de branches et de rameaux qu'on ne peut indiquer, leur séparation datant d'une époque très-éloignée. Il paraît que quelques-unes sont passées en Bretagne, où il existe beaucoup de gentilshommes des noms et armes de Prévost.

(1) Voyez les Mémoires de Sully.

(2) Abrégé de l'Histoire du Poitou, tome VI, pages 308, 334, 347 et 358.

I. Renault PRÉVOST, chevalier, vivant en 1300, était alors seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Arचनाud. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Jean PRÉVOST, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Arचनाud, qui épousa Jeanne de la Tabarière, avec laquelle il vivait en 1320. De ce mariage sont issus :

1.° Jean Prévost, chevalier, seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Arचनाud, qui vivait en 1340. Il eut pour fils Olivier Prévost, chevalier, vivait en 1375, marié avec Perrette de Suriette, dont il eut trois fils et deux filles. Il n'y eut que Joachim Prévost, chevalier, vivant en 1400, qui eut un fils nommé Jean Prévost, chevalier, vivant en 1440, lequel épousa N..... Prévost, dont il n'eut que deux filles, en qui s'éteignit cette branche. Elles vivaient en 1495;

2.° Guillaume, dont l'article suit;

3.° Gilles Prévost, chevalier, qui a fondé la branche des seigneurs de la Bretauidière et du Bignon, laquelle s'est éteinte dans deux filles, dont l'une épousa le seigneur de la Fontenelle, et Jeanne, mariée en 1658, avec le seigneur du Boisdavid;

4.° Olivier Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle, de Portault, etc., qui fut père de Guillaume Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle et de Portault, marié avec N... de la Roche-Saint-André, dont il eut :

A. Hugues Prévost, chevalier, seigneur de Chazolles, de Portault, des Moustiers, de la Ferté, etc., qui épousa N... de la Saussaye, dont il laissa :

a. Jean Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle, de Portault, de Bressigny, de la Ferté, des Moustiers, etc., marié avec Paule de Chabot, qui le rendit père de : 1.° Honorat Prévost, chevalier, seigneur de Bressigny, de la Ferté, de Moustier, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mort sans

- postérité en 1592; 2.^o Renée Prévost, dame de la Roche-Esnard;
- b. Louis Prévost, dont la postérité n'est pas connue;
- c. François Prévost;
- B. François, dont la postérité est ignorée;
- C. Marie Prévost, } dont on ignore les
D. Jeanne Prévost, } alliances;
- 5.^o Mathurin Prévost, qui a fait branche. On peut conjecturer que c'est en Bretagne, y ayant beaucoup de gentilshommes dans cette province, qui portent les noms et armes de cette maison;
- 6.^o Catherine Prévost, mariée, par contrat de l'an 1346, avec Jean de Chaigne, seigneur de la Bruyère. Il lui est alloué, par ce contrat, une dot de 80 livres une fois payée;
- 7.^o Françoise Prévost, mariée au seigneur de Chouppes, d'une ancienne maison du Poitou;

III. Guillaume PRÉVOST, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière et de Vellaudin, vivait en 1380. Il épousa Mathurine de la Chardière, dont sont issus:

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit;
- 2.^o René Prévost, seigneur de la Fenêtre, marié avec Catherine de la Blanchardière, dont est issu:
- A. Jean Prévost, marié avec N.... de Bejarry, avec laquelle il vivait en 1430. Il en eut:
- a. Jean Prévost, chevalier, seigneur de la Fenêtre et de la Retendruere;
- b. Eustache Prévost, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vivant en 1476;
- c. Etienne Prévost, marié avec N.... de Braschy, dont la postérité s'est éteinte peu de tems après. Il eut, entr'autres enfants, Louise Prévost, morte abbesse à Poitiers;
- d. François Prévost, prieur de Traversay;
- e. Pierre Prévost, }
f. Mathurin Prévost, } moines;
- g. Deux filles;
- 3.^o Jeanne Prévost, mariée à Jean Buor, d'une ancienne famille noble du Poitou.

IV. Guillaume PRÉVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière, de la Fenêtre et autres lieux, transigea, comme on l'a dit plus haut, avec le prieur de Saint-Mars, en 1420. Il épousa Marie de la Grange, dont il eut :

- 1.^o Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Thomas, abbé de Saint-Michel ;
- 3.^o Pierre, qui fut seigneur de la Mouhé ; sa postérité n'est pas connue ;
- 4.^o Louis Prévost, abbé d'un monastère près Doué, en Anjou.

V. Antoine PRÉVOST, I^{er} du nom, chevalier, qualifié *haut et puissant seigneur*, seigneur de la Vau, de la Boutetière, de la Fenêtre, etc., vivant en 1472, épousa Gillette du Reynier, dont il eut :

VI. Jean PRÉVOST, II^e du nom, chevalier seigneur de la Boutetière, de la Vau, du Pouet, de Vellaudin, qui épousa, vers l'an 1499, N.... des Houllières, dame de Bodet. Il eut de ce mariage :

Thomas Prévost, chevalier qualifié *haut et puissant seigneur*, seigneur de la Boutetière, de la Vau, de Bodet, du Pouet et de Vellaudin, marié avec Philippe de Belleville. Il n'eut qu'une fille, mariée à noble et puissant seigneur N...., baron des Nouhes, seigneur de la Tabarière et autres fiefs, auquel elle porta les terres de la Boutetière et de Bodet ; mais leur petite-fille rapporta la première, en épousant son cousin, comme on le verra plus loin ;

- 2.^o Antoine, dont l'article suit ;
- 3.^o André Prévost, chevalier.

VII. Antoine PRÉVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Vau et du Pouet, épousa, en 1522, N.... de Surgères, fille de haut et puissant seigneur N.... de Surgères, seigneur de Puiguyon, de la Flocellière. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Christophe, dont l'article suit ;
- 2.^o Marguerite, morte sans alliance.

VIII. Christophe PRÉVOST, I^{er} du nom, chevalier,

seigneur du Plessis, du Pouet et de la Vau, épousa, par contrat du 24 janvier 1546, N... de Lucas, fille de Hugues de Lucas, seigneur de Pont et des Robinières. De ce mariage vinrent :

- 1.° André, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine Prévost, chevalier ;
- 3.° Jeanne Prévost, mariée à messire N... des Nouhes, chevalier, seigneur de la Javellière et du Pally.

IX. André PRÉVOST, chevalier, seigneur du Plessis, du Pouet, de la Vau, de la Fenêtre, de Vellaudin, épousa, par contrat du 14 février 1571, Renée Aubert, fille aînée de noble Jacob Aubert, chevalier, et de N... du Maigen. Il laissa de ce mariage :

- 1.° Samuel, dont l'article suit ;
- 2.° André, mort sans postérité.

X. Samuel PRÉVOST, chevalier, seigneur de la Vau, du Plessis de la Javellière de Vellaudin, etc., capitaine de cavalerie, recut plusieurs lettres du roi Henri IV, lesquelles sont encore dans les papiers de la famille, par lesquelles ce prince le qualifie de son ami, et le charge de commissions pour son service dans le Poitou. Il épousa, par contrat du 18 avril 1597, Elisabeth Turpin, fille unique et héritière de noble et puissant Antoine Turpin, et de Gabrielle des Nouhes. Par ce mariage, la terre de la Boutetière, apportée par Gabrielle des Nouhes à Antoine Turpin, entra dans la maison Prévost, qui la possède encore de nos jours. Leurs enfants furent :

- 1.° François, dont l'article suit :
- 2.° Pierre Prévost, seigneur de la Javellière, qui eut postérité ;
- 3.° Suzanne, mariée à Benjamin de Crossant, seigneur de Martimont.

XI. François PRÉVOST, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière de la Vau, du Pouet, de Saint-Mars, etc., fut maintenu dans sa noblesse et ses privilèges, lors de la recherche des usurpateurs, et épousa, par contrat du 17 septembre 1624, Marthe de Jaucourt, fille de Jean de Jaucourt, III^e du nom, seigneur de Villarnoul, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en

ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Marthe de Mornay, fille de Philippe du Plessis-Mornay, ami de Henri IV. Il eut beaucoup d'enfants de ce mariage. Le seul qui survécut et laissa postérité, fut :

XII. François PRÉVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière, de Saint-Mars, de la Vau, du Pouet, etc., capitaine de cavalerie, marié, en 1669, avec Elisabeth Morin de Loudon, fille de messire Henri Morin de Loudon, et de dame Suzanne le Conte de Nonant. Sa sœur, Suzanne Morin de Loudon, épousa Louis de Clermont, baron de Méru, aïeul de Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, seigneur de Loudon, lieutenant-général des armées du Roi. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Christophe, dont l'article suit ;
- 2.^o Elisabeth-Suzanne Prévost, mariée à haut et puissant seigneur N.... de la Mothe-Baracé, marquis de Sénones.

XIII. Christophe PRÉVOST, II^e du nom, chevalier, seigneur de Saint-Mars, de la Boutetière, de la Vau, épousa, en 1700, Marie-Bénigne de Bertrand, de Saint-Fulgens, fille de messire René de Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Fulgens, de Granry, de Bray, etc., etc. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François-Antoine, dont l'article suit ;
- 2.^o Benjamin Prévost, chevalier, connu sous le nom de *chevalier de la Boutetière*, page du duc d'Orléans, et capitaine au régiment d'Orléans, mort sans postérité ;
- 3.^o Bénigne Prévost ; mariée à N.... marquis de la Roche-Saint-André, dont elle n'eut point d'enfants ;
- 4.^o Aimée Prévost, morte sans alliance ;
- 5.^o Marie Prévost, religieuse.

XIV. François-Antoine PRÉVOST, chevalier, seigneur de la Boutetière, de Saint-Mars, de Granry, fut capitaine d'infanterie et se retira jeune du service. Il avait épousé, en 1732, Urbaine de la Mothe-Baracé de Sénones, sa cousine, dont sont issus :

- 1.° Jean-François, dont l'article suit ;
- 2.° Rosalie Prévost, religieuse à La Flèche ;
- 3.° Bénigne Prévost, religieuse à l'abbaye noble du Ronceray, à Angers, sur ses preuves de huit générations de noblesse, paternelle et maternelle ;
- 4.° Aimée Prévost, religieuse à Luçon ;
- 5.° Benjamine, morte à l'âge de 25 ans ;
- 6.° Eléonore Prévost, mariée à N...., chevalier de Chabot, seigneur de Thénis.

XV. Jean-François PRÉVOST, chevalier, seigneur, comte de Saint-Mars, de la Boutetière, de Granry, etc., fit la guerre de sept ans, fort jeune, en qualité de capitaine de dragons ; fut réformé à la paix, et se mit à la suite du régiment provincial de Poitiers ; devint ensuite capitaine-commandant dans le régiment d'Orléans, dragons ; se retira du service, et fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, en 1781, Adélaïde de la Fare, chanoinesse comtesse de l'Argentière, fille de Louis-Dominique, marquis de la Fare, maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Gazeau de Champagné, fille du marquis de Champagné et de N... de Lusignan, dame du comté de Bessay. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-François, dont l'article suit ;
- 2.° Henriette Prévost, mariée à Louis Pavée, comte de Villevielle ;
- 3.° Alexandrine Prévost, mariée à Joseph, baron du Montet, actuellement chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, et officier supérieur retiré du service d'Autriche.

XVI. Louis-François PRÉVOST, dit le comte de la Boutetière, a émigré, est rentré en France en 1799, pour se réunir aux Vendéens qui avaient repris les armes. A la pacification, il rentra dans ses foyers en 1802. Obligé de servir sous l'usurpateur, il entra comme lieutenant dans le régiment de la Tour-d'Auvergne ; il devint capitaine ; et à la restauration, il a été fait maréchal des logis des gardes de MONSIEUR. Il a suivi les princes jusqu'à Béthune, au 20 mars. Licencié, et sachant que ses compatriotes les Vendéens étaient sous les armes, il les rejoignit, et a fait la campagne comme chef de division. Il est entré ensuite chef de bataillon dans le troisième

régiment de la garde royale, où il sert aujourd'hui, et est chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable.

FAYOLLE. Ancienne maison, originaire du Périgord, où elle existait dès le milieu du XII^e siècle, avec la qualité de chevalier; elle a toujours tenu un rang distingué parmi les premières maisons de cette province, et s'est rendue recommandable, dans tous les tems, par ses services et ses alliances. Elle a encore le rare avantage de conserver la terre de son nom (aujourd'hui érigée en marquisat), dont elle prouve la possession, sans interruption, depuis près de 700 ans.

Elle a contracté des alliances avec les meilleures maisons de la province, telles que celles d'Abzac de la Douze, d'Arlot de Frugie d'Arnaud, de Saint-Astier, d'Audax, d'Aydie, du Barry, de la Baume-Forsac, de Bayly-de-Razac, de Bernard, de Birac, de la Brousse ou Brosse, de Brun, de Carbonnières, de Chabans, de Châtillon, de Faydit, de Foucaud-de-Pontbriant, de Galard, de Gontaut-de-Biron, de Grimoard-de-Frâteaux, d'Hélie, ou des Hélies, de la Garde-Saint-Angel, de Lambertie-de-Menet, de Lur-Saluces, de Malet, de Mellet, de la Mothe, de la Place, de la Porte, de Ségur, de Solier, de Solmignac-de-Bellet, de Taillefer, de Talleyrand-Périgord, de Vernode, du Vigan, de Vigier, d'Ymons, ou des Ymons, etc. Ses premiers degrés sont formés de sujets presque tous décorés de la chevalerie, et sa filiation remonte à :

I. Pierre DE FAYOLLE, I^{er} du nom, chevalier, fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage du château de Fayolle, et souscrivit seul; ou avec ses enfants, plusieurs chartes de donations faites à cette abbaye, vers le milieu du XII^e siècle; il lui fit don lui-même, entr'autres choses, d'une terre et d'un pré, situés au bout de l'écluse des moulins de

Perdus (1), par acte passé au château de Fayolle, du tems d'Hélie, abbé de Chancelade (entre 1143 et 1168).

Le même Pierre de Fayolle, Hélie, Pierre et Bernard, ses fils, firent donation, à la même abbaye, d'un septier de froment, mesure de Fayolle, avec laquelle on vend et on achète à Perdus, sur le domaine d'*Ermenber*, situé entre les deux bourgs de Perdus; cette donation fut faite entre les mains de Geraud II, abbé de Chancelade (entre 1168 et 1189), en présence d'Itier de Saint-Astier, et d'Hélie, de Bernard et Seguin de Chasseneuil, chevaliers. Il assista, comme témoin, avec Hélie de Fayolle, chevalier, son fils, à une donation faite à la même abbaye par Geoffroy de Saint-Astier. On ignore l'année de sa mort; il laissa de sa femme, dont on ne connaît pas le nom :

- 1.° Hélie de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Pierre de Fayolle, chevalier, nommé dans plusieurs chartes de Chancelade ;
- 3.° Bernard de Fayolle, hospitalier, ou chevalier de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (2) ;
- 4.° Gerald, ou Geraud de Fayolle, religieux de Chancelade, et prieur de la Fayotte, au diocèse de Bordeaux.

II. Hélie DE FAYOLLE, 1^{er} du nom, chevalier, souscrivit plusieurs donations faites à Chancelade, entr'autres celle que fit, en l'année 1187, Geoffroy de Saint-Astier, de tout ce qu'il avait droit de posséder sur les trois quarts du moulin de Sales (*de Salas*), et ses dépendances, sous la réserve de neuf septiers de froment, mesure de Fayolle. Au pied de cette donation est la ratification qui en fut faite par Rambergue, femme dudit

(1) *Perdus*, en latin, *de Perducio*, est l'ancien nom de la paroisse de Tocane, dans laquelle est situé le château de Fayolle.

(2) La tradition nous apprend que Bernard de Fayolle ayant eu, dans le partage avec ses frères, une portion de la seigneurie de Fayolle, y fit bâtir une église, et donna le tout à son Ordre (aujourd'hui l'Ordre de Malte), qui possède encore une tenance en directe, dans laquelle est une ancienne église, avec titre de petite paroisse, sous le nom de Chantegeline : cet objet est enclavé dans le marquisat de Fayolle, est soumis à sa justice, et paraît en avoir été démembré.

de Saint-Astier, à laquelle Hélié de Fayolle, chevalier, fut aussi présent. Il fut donné en 1175, avec plusieurs autres chevaliers, pour garant d'une donation faite à la même abbaye, par Hélié et Bernard de Montancès. Il fit donation, vers le même tems, à cette abbaye, conjointement avec Pierre et Bertrand de Fayolle, ses frères, de deux septiers de froment, avec de l'huile, des œufs, des fromages et du poisson, en assez grande quantité, pour que tous les religieux en eussent assez pour prendre leur réfection le quatrième dimanche après Pâques. Enfin, il est nommé, avec Pierre, son fils, dans une donation faite à l'abbaye de Cadoin, par Guillaume d'Utiget. On ne connaît pas l'époque de sa mort ; il laissa de sa femme, dont on ignore le nom, au moins deux fils, qui sont :

- 1.° Pierre de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Pierre de Fayolle, chanoine régulier, et sous-diacre à Chancelade, nommé dans le cartulaire de cette abbaye.

Guillaume de Fayolle, qui souscrivit une charte portant donation à l'abbaye de Vaux, en 1201, peut avoir été frère des précédents.

III. Pierre DE FAYOLLE, II^o du nom, fut témoin, avec Hélié de Fayolle, son père, Aimar de la Barde et autres, d'une donation faite à l'abbaye de Cadoin, par Guillaume d'Urtiget et ses fils (*Cartulaire de Cadoin, fol. 19, r^o.*).

Nota. Cette donation est sans date ; mais comme elle est placée immédiatement après une autre donation faite sous l'épiscopat d'Adémar, évêque de Périgueux (entre 1187 et 1197), on doit supposer qu'elle est du même tems, ou peu après, c'est-à-dire, environ l'an 1200. Cette donation est le seul fait que l'on connaisse jusqu'à présent sur le degré de Pierre II.

Il est fait mention *du repaire de Fayolle* dans un acte passé devant Guillaume Brunet, maire du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, au mois de janvier 1222 ; mais le propriétaire de ce repaire, qui était peut-être alors Pierre II, n'y est pas nommé. On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants. On juge, d'après le rapprochement des tems, qu'il a pu être père d'Hélié de Fayolle, qui suit.

IV. Henri DE FAYOLLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut un des quatorze chevaliers qui signèrent et jurèrent de faire observer le contenu d'une charte d'Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, écrite en idiome périgourdin, l'an 1244, portant établissement d'un port sur la rivière de l'Isle, et règlement des droits de péage.

C'est peut-être à lui que doit se rapporter un acte daté du 8 des ides (6) de décembre 1252, portant cession du domaine de la Jaucelinie, faite par Hélie Vigoros et Arnaud de Montancès, son fils, damoiseaux, en faveur d'Hélie Lunaud; ils exceptèrent de la cession, entre autres choses, cinq deniers et une obole de rente, due au seigneur de Fayolle.

On ne connaît pas le nom de sa femme, et on lui donne pour enfants:

- 1.^o Hélie de Fayolle, qui suit;
- 2.^o Hélie de Fayolle, qualifié chevalier de Clermont dans un acte de la fin du XIII^e siècle, est regardé comme l'auteur de la branche de Fayolle de Clermont, qui sera rapportée ci-après;
- 3.^o Guillaume de Fayolle, prieur de Saint-Avit, aujourd'hui du diocèse de Sarlat, est nommé dans des actes de 1269, 1271 et 1272;

On trouve, vers le même tems, Ulbaud de Fayolle, père d'un autre Ulbaud, en 1266 (*archiv. de l'abbaye de Grandmont*), et Vesian de Fayolle, nommé dans un acte de 1267 (*Bibl. du Roi*).

V. Hélie DE FAYOLLE, III^e du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut témoin avec plusieurs autres seigneurs, d'un hommage rendu le 19 mars 1276 (v. st.), à Marguerite de Turenne, dame de Bergerac et de Gensac, par Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol (*Arch. de Pau*). Il assista comme témoin, avec messire Armand de Taillefer, chevalier, et autres, au testament d'Hélie Prévôt, fils de M. Armand Prévôt, seigneur de la Force, de l'an 1292. Il rendit hommage en 1300, à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, il prend dans cet acte, la qualité de chevalier, ainsi que dans son testament, daté de la veille de Saint-Etienne 1317, fait en présence d'Hélie de Saint-Astier. (*MSS. de M. de Lambertie*).

Il avait épousé une dame nommée Marguerite, dont il eut :

- 1.° Hélie de Fayolle, IV^e du nom, qui suit ;
- 2.° Seguin de Fayolle, abbé de Brantôme, en 1326, 1333, 1335, et 1339 ;
- 3.° Pierre de Fayolle, prieur de Montignac, vivait encore en 1334 ;
- 4.° Alais Fayolle, nommée dans le testament de son père, en 1317 ;
- 5.° Marguerite de Fayolle, mariée avant l'an 1311, en présence de son père, avec Geoffroy (ou Grimoard), de la Brande, damoiseau de Montagner, dont elle était veuve en 1314, et vivait encore en 1330 ;
- 6.° Maxime ou Maximine de Fayolle, avait épousé avant 1316, Raimond Ymon, damoiseau (*MSS. de M. de Lambertie*).

On trouve dans le même tems Raimond de Fayolle, qualifié chevalier seigneur de Vernode, qui était homme d'armes en 1338. Il servait en 1339, sous Jean, roi de Bohême, lieutenant-général du roi de France en Guienne ; et rendit hommage de la seigneurie de Vernode, en 1340.

Guillaume de Fayolle, damoiseau, seigneur de Brénac, demeurant à Montignac, en Périgord, souscrivit un acte de l'an 1333.

IV. Hélie DE FAYOLLE, IV^e du nom, seigneur de Fayolle, stipula pour Marguerite de Fayolle, sa sœur, veuve de Geoffroy de la Brande, damoiseau, dans une vente qu'elle fit de certaines rentes, qu'elle déclara lui avoir été constituées par feu Hélie de Fayolle, son père ; cet acte fut passé au repaire noble de Fayolle, l'an 1330. Il rendit hommage, la même année, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour les biens qu'il possédait, provenant de la maison d'Hélie, et pour ceux qui avaient appartenu autrefois à Hélie le gendre (*génériss*). Enfin il fit son testament en 1334, dans lequel il prend la qualité de chevalier, et rappelle Hélie, de, Fayolle, son père ; il institue Gérard, son fils, son héritier universel, et nomme ses exécuteurs testamentaires, Seguin, abbé de Brantôme, et Pierre, prieur de Montignac, ses frères.

Il avait épousé Marguerite de Saint-Astier, sœur de

Raimond de Saint-Astier, et fille d'Eblon de Saint-Astier, III^e du nom, seigneur de Montancès, et de Marguerite de Talleyrand-Périgord, fille d'Archambaud II, comte de Périgord : elle était veuve en 1337. Il en eut onze enfants, qui sont :

- 1.^o Pierre de Fayolle, dont on ignore la destinée.
- 2.^o Gérard, ou Géraud de Fayolle, qui suit ;
- 3.^o Grimon ou Grimond, nommé aussi Grimoard de Fayolle, chevalier, est connu par plusieurs actes depuis l'an 1340, jusqu'en 1364. Il acquit une rente avec Gérard de Fayolle, son frère, la veille de Pâques 1343 ; et le lundi après la Pentecôte 1347, il fit une acquisition de Grimoard de Vernode ; il acquit aussi, par acte daté avant la Saint-Barnabé, même année, des rentes de Gerald, fils de feu Etienne de Chasseneuil, damoiseau, et d'Agnès de Sufferte ; il souscrivit le 7 des Calendes de novembre (26 octobre) 1350, avec Guy, fils de feu noble Gérard de la Brande, et Arnaud de Feydit, damoiseau, un contrat de vente, consenti par Pierre de Montardit, fils de feu Itier de Montardit, damoiseau, en faveur de Pierre de la Mothe, fils de feu Arnaud de la Mothe, damoiseau de Vernode. Il servait, avec la qualité de chevalier, en 1354, dans les guerres du Limosin et du Périgord, sous le gouvernement de Renaud de Pons, sire de Montfort, capitaine pour le Roi ès pays, situés, par deçà la Dordogne, suivant trois quittances qu'il donna à Jean Chauvel, trésorier des guerres, des gages de lui, de sept écuyers, et de seize sergents à pied de sa compagnie ; la première de 162 livres 5 sols tournois, datée de Limoges, le 15 mai 1354 ; la deuxième de 101 livres 5 sols, le 15 juin même année ; et la troisième de 73 livres 12 sols 6 deniers, datée aussi de Limoges, le 5 septembre 1354. (*Ces trois quittances, dont deux sont scellées de son sceau, sont conservées à la Bibliothèque du Roi*). Le 3 des ides de novembre (11) de la même année 1354, il fit le rachat d'un pré, situé sur la rivière de Tocane, joignant le pré de la Cure et terre de Gérard de Fayolle, son frère ; ce pré

avait été vendu l'an 1313, par feu noble seigneur Hélié de Fayolle, chevalier, son père, à Hélié de Bret, de Montagrier. Il reçut, le 16 des calendes de janvier (17 décembre) 1354, une donation de Guillaume de la Coste, en présence de messire Pierre de la Faye ; enfin, il fit un accord, en 1364, avec Guy de Raimond, et Marguerite de la Mothe, sa femme.

Il avait épousé, par contrat passé, la veille de Saint-Remi 1340, Marguerite de Bermond, fille d'Hélié de Bermond, chevalier de Saint-Maigrin, en Saintonge, en présence de noble Hélié Flamenc, chevalier seigneur de Bruzac. On ignore s'il en eut des enfants ;

- 4.^o Poncet de Fayolle, chevalier ;
- 5.^o Fortanier de Fayolle, chevalier, fit un accord avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac en 1378 ; il avait épousé Jeanne de Saint-Astier, dame de Montancès, dont il n'eut pas d'enfants ;
- 6.^o Olivier de Fayolle, religieux à Brantôme ;
- 7.^o Pierre de Fayolle, religieux à Tourtoirac ;
- 8.^o Séguin de Fayolle, religieux à Chancelade ;
- 9.^o Marie de Fayolle, religieuse à l'abbaye de Ligueux.
- 10.^o Alais de Fayolle, se maria deux fois, 1.^o avec N.... de Saint-Clar, dont elle eut Philippe de Saint-Clar, chevalier de la ville de Bergerac, 2.^o avec Bertrand de Solier (*de Solerio*), damoiseau de Razac, dont elle était veuve en 1374 ;
- 11.^o Marguerite de Fayolle, dont on ignore le sort.

Marguerite de Saint-Astier, leur mère, passa un acte, au mois de juillet 1337, dans lequel, tant pour elle que pour ses enfants, elle donna à prendre à Seguin de Fayolle, abbé de Brantôme, certaines sommes, que feu Raimond de Saint-Astier, son frère, devait au même Séguin, sur des rentes dépendantes du château de Fayolle.

VII. Gérard DE FAYOLLE, nommé aussi *Giraut et Gerraud*, écuyer seigneur de Fayolle, etc., capitaine de la ville de Saint-Astier, fut institué héritier universel par le testament d'Hélié son père, de l'an 1334. Il acquit

avec noble Grimond de Fayolle, une rente ci-devant constituée, la veille de Pâques 1343. Le roi Philippe de Valois lui fit don, à la supplication de Giraut de Valbeon, écuyer, capitaine du lieu de Saint-Astier, par lettres datées de la Robardière, au mois de novembre 1349, de 100 livres de rente annuelle, à prendre sur les revenus et héritages qui avaient appartenu à Aymeric et Etienne Sabrion (ou Sabarion), et qui avaient été confisqués pour cause de forfaiture. Le Roi motive ainsi le don qu'il en faitz : « en recompensacion des bons et » agréables services, qu'il nous avait faiz en nos guerres, » et des fraiz, pertes et damages, que pour le fait » d'icelles, a soutenuz, espécialment en la prise du » lieu de Saint-Astier, lequel est de nouvel remis et re- » tournez à nous et à nostre obéissance, si comme il » nous a esté témoigné par gens dignes de foy, etc. » (*Trésor des Chartes, registre 78, fol. 18, n° 38*). »

Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespain, capitaine et sénéchal du Périgord et du Querci, lui fit don, le 27 août 1351 « de tout le droit que le Roi avait et pou- » vait avoir ez bourgs et paroisses de Perdus et de Men- » signac, soit *communs*, ou autres choses, hors sou- » veraineté et ressort, pour les agréables services qu'il » avait faits au tems passé, au Roy, et pour la peine qu'il » a prise à recouvrer la ville de Saint-Astier, que les » ennemis détenoient, et à la garde dudit lieu de St-As- » tier, et pour la peine qu'il a mise à la conclusion de » certains traités faitz au profit du Roy, etc. » Au pied des lettres de cette donation, qui sont datées de Périgueux, le 27 août 1351, est la ratification qui en fut faite par le roi Jean, qui en outre permit au même Gérard de Fayolle, de faire mettre des fourches patibulaires dans la paroisse de Mensignac, *afin qu'il apparaisse qu'il l'en a fait seigneur haut justicier* : cette ratification est datée du mois de février 1353, enregistrée en la chambre des comptes, la même année. (*Trésor des Chartes, registre 82, n° iiijxx* (80).

Il transigea, par acte passé le 4 des nones (4) de juillet 1351, dans lequel il se qualifie écuyer, fils et héritier de feu Hélie de Fayolle, chevalier, avec les religieux de Chancelade, pour raison de trois septiers de froment de rente, donnée autrefois *par ses auteurs*, à la même abbaye, à prendre sur les fonds qu'ils possédaient

aux environs de Perdue et Notre-Dame de Perdue ; il se reconnaît, par cet acte, débiteur de certains arrérages, et prend des termes pour leur paiement. Il fit une acquisition, le samedi après la Saint-Barnabé 1361, d'Hélis de Goyas, fille de feu Hélie de Goyas, chevalier de Montagriër. Il vivait encore en 1367, et continuait de prendre la qualité d'écuyer, suivant un bail à cens qu'il consentit le 5 des calendes de mars (25 février) de la même année, au nom de Raimonde de Faydit, sa femme.

Il avait épousé noble Raimonde de Feydit, ou Faydit, issue d'une ancienne famille noble de Montagriër, alors veuve d'Aymeric Salomon, dont elle avait eu une fille nommée Judith Salomon, qui étant morte avant sa mère, celle-ci en était devenue héritière. Elle survécut à son mari, suivant un acensement qu'elle fit au nom de noble Jean de Fayolle, damoiseau, son fils, le 7 des ides (7) de juin 1375. Elle en fit un autre au même titre, de biens situés dans la paroisse de Saint-Astier, le 16 septembre 1379.

Il laissa entr'autres enfants :

- 1.° Jean de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Raimond de Fayolle, énoncé frère de Jean, dans un acte de l'an 1369, mourut *ab intestat* et sans enfants, après l'an 1379. Jean, son frère, et Raymonde de Faydit, sa mère, lui succédèrent, comme ses plus proches parents.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Gérard de Fayolle :

- Hélie de Fayolle, vivant en 1380 ;
- Annet de Fayolle, servait en qualité d'écuyer, dans la compagnie de Bérard de Mons, en 1368 ;
- Maluine, ou Amaluine, ou Amalvine de Fayolle, mariée avec N... de Châtillon, ou Chastillon de Mensignac, suivant le testament d'Anne de Châtillon, sa petite-fille, femme de Guy de Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, daté du 25 novembre 1490, dans lequel la testatrice déclare qu'elle veut être enterrée dans l'église de Mensignac, *au tombeau de Maluine de Fayolle, son aieule* ;
- N... de Fayolle, épousa Guillaume Vigier, damoiseau, seigneur de Chantérac ; cette alliance n'est connue que par le testament du même Guillaume

Vigier, du 17 août 1396, par lequel il fait son héritière en partie, Jeanne de Fayolle, qu'il qualifie *nièce de sa femme*.

VIII. Jean DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, etc., comparut en qualité d'homme d'armes, sous la charge d'Enguerrand, sire de Baule, chevalier le 11 août 1353. Il reçut, conjointement avec sa mère, le jour des ides (13) de juin 1378, une reconnaissance féodale de Bernard la Farge, et autres. Il fit aussi, avec sa mère, énoncée ici veuve de Géraud de Fayolle, un bail à cens de certains héritages, en faveur de Pierre Delchause, de la Cantalaube, le 3 des ides (11) de septembre 1379. La même année et le 3 août, il fit serment, avec Raimond de Fayolle, son frère, d'être fidèle au Roi et à la ville de Périgueux, (*Mém. de Périgueux in-4.º, 1375, preuv. pag. 429*). Il fit un accord, le dernier de février 1394 (v. st.), avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac et de Montancès, au sujet de la succession de Fortanier de Fayolle, son oncle, etc... Il rendit hommage, le 6 décembre 1396, à Archambaud de Talleyrand, Vº du nom, comte de Périgord, pour ce qu'il possédait dans l'honneur, ou juridiction de Saint-Astier, et pour les biens qui lui venaient de l'hospice de Montancès; en présence de Bernard de Montaut, seigneur de Saint-Front-près-Mussidan, de Guillaume de Villebois, de Raimond de Salagnac, de Talleyrand de Périgueux, de Guillaume de Jaubert, etc. (*Arch. du château de Pau*). Il acensa, le 6 février 1398 (v. st.), conjointement avec Hélie Vigier de Siorac, et seigneur de Chantérac, une maison située au lieu de Chantérac; Jean de Fayolle stipule dans cet acte, dans lequel il est qualifié damoiseau, comme *légitime administrateur de Jeanne de Fayolle, dame de Chantérac, sa fille* (1). Il rendit hommage, et jura fidélité au duc d'Orléans, comte de Périgord, le 20 août 1400 (*Arch. de Pau*), et fit un acensement, le 29 décembre 1402, en présence de Guillaume de Montardit, prêtre, et de Geoffroi de Montardit, damoiseau. Il vendit, conjointement avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, à més-

(1) Jeanne de Fayolle était dame en partie de Chantérac, en vertu du testament de Guillaume Vigier, du 17 août 1396.

sire Bertrand de Grignols, un moulin appelé *le moulin du port*, situé dans la paroisse de Saint-Léon, sur la rivière de l'Isle, pour le prix de quarante francs d'or.

Le roi Charles VI lui accorda des lettres-patentes, datées de Paris, le 24 septembre 1408, aux fins de contraindre les habitants des paroisses de Perdue ou Tocane, et de Saint-Abre, à *faire le guet et garde au château et forteresse de Fayolle, assise (est-il dit) sur les frontières des pays ennemis.*

Il transigea le vendredi après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, 1409, avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, et Bertrand de la Porte, au nom de Jeanne de Fayolle, sa femme, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, au sujet de la succession de Guillaume Vigier, seigneur de Chantérac (1). Les témoins de cette transaction sont Itier de Thiac, Hélie de Siorac, Grimond Aiquem, Pierre de la Combe, Guillaume Vigier-de-Plas, Foucaud de Forces, Jean de Monsec, et Jean Achard, damoiseaux.

Il ne vivait plus le 2 août 1411, que Guillaume de Fayolle, son fils, consentit une investiture. Il avait épousé Yrlande ou Yolande, dame de la Mothe-de-Vernode, dont il eut au moins six enfants, qui sont :

- 1.° Guillaume de Fayolle, fils aîné de Jean de Fayolle, fut son principal héritier; il accorda à Raimond Reyné l'investiture des fonds que Pierre

(1) Guillaume Vigier, seigneur de la Chapelle - Grézignac, Chassaigne, la Mothe, Chantérac, etc., mourut sans postérité légitime, et par son testament du 17 août 1396, il fit héritier Hélie Vigier, son frère puîné, et par clause expresse, il voulut qu'il épousât une nièce de sa femme, appelée Jeanne de Fayolle; sinon, il donne à cette dernière la moitié de la seigneurie de Chantérac avec ses dépendances. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, puisque Hélie Vigier épousa Marie de Thiac, il fut jugé, par arrêt de la cour de parlement, que Jeanne de Fayolle aurait la moitié de la terre de Chantérac, qu'elle porta à Bertrand de la Porte, son mari: cette décision fut confirmée par une transaction passée entre les parties en 1409; Jeanne de Fayolle s'accorda de la maison appelée du Puy - Saint - Bertholomy, autrement le Puy-Saint-Astier, dépendant de la seigneurie de Chantérac, et de la jouissance de la moitié de cette dernière terre, qu'elle transmit à ses descendants.

Bauterii avait donnés au même Raimond, au mois d'août 1411. Il est qualifié *écuyer*, dans cet acte, et énoncé *filz et héritier de feu Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle*. Il ratifia, au mois d'août 1411, l'acquisition que le même *Piere Bauterii* avait faite en 1361, de Geraud de Fayolle et de Raymonde de Feydit, ses ayeul et ayeule, de certains objets que ce dernier avait acquis d'Hélis ou Ahélis de Goyas. Enfin, il fut témoin, avec Hugues de la Cropte, et autres, du testament d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, daté du 26 de juillet 1420, et confirmé par le testateur, le 15 novembre 1423.

- 2.° Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, dont l'article suit ;
- 3.° Pierre de Fayolle, est auteur de la branche des seigneurs de Douet et de Neuvic, qui sera rapportée ci-après ;
- 4.° Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermite*, épousa par contrat du 12 août 1425, Jeanne Audax, fille de Guillaume Audax, écuyer, et de Gaillarde Hélie, ou des Hélies, de la noble maison des Hélies de Bourdeille. Par cet acte, auquel Geofroy de Montardit et Arnaud de Feydit, damoiseaux, assistèrent comme témoins, Pierre de Fayolle, gendre aussi de Guillaume Audax, céda à Jean, son frère, tous les droits qu'il avait à prétendre sur la terre de Fayolle ; et son frère lui céda de son côté tous les droits constitués à sa prétendue.

On ignore l'année de sa mort, mais on trouve qu'il vivait encore en 1477. On ne lui connaît pas d'autre enfant que :

Raimond, dit *Raymonet* de Fayolle, mort le 4 décembre 1452, suivant des lettres du roi Charles VII, rapportées plus bas ;

- 5.° Marguerite de Fayolle, fut mariée à Jean, seigneur de Ratavoul en Agénois ; elle fit cession à Arnaud de Fayolle, surnommé *le Jeune*, seigneur de Hélies, et de Douet, son neveu, fils de Pierre, des droits qu'elle avait à prendre sur la terre de Fayolle, dont le même Arnaud *le Jeune*, fit donation à Arnaud *le Vieux*, seigneur de

Fayolle, son oncle; mais Arnaud *le Jeune* étant décédé avant Marguerite, sa tante, cette dernière rentra dans ses droits, dont elle fit une seconde donation à Arnaud *le Vieux*, son frère. Elle vivait encore en 1477 ;

- 6.° Jeanne de Fayolle, connue dès l'an 1398, avait épousé, avant l'an 1409, Bertrand de Laporte, qui devint, par ce mariage, co-seigneur de Chantérac. Elle reçut, conjointement avec Hélie Vigier, damoiseau, co-seigneur de Chantérac, et Audouin de Taillefer, damoiseau, seigneur de Mauriac, par acte du lundi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens 1413, une reconnaissance d'Hélie Célérier, clerc, fils de Raimond, pour deux ténements, appelés la Célérierie et la Fontanelie, situés dans la paroisse de Saint-Germain de Salembre. Elle donna quittance, le 8 juillet 1431, à Jean de Fayolle, son frère, de la somme de deux cent cinquante écus d'or francs, provenant de la dot que lui avait constituée feu Jean de Fayolle, son père.

Le seigneur de Fayolle, qui, à l'exemple de ses ancêtres, était toujours resté attaché au parti de ses anciens maîtres, eut beaucoup à souffrir sous la domination anglaise, surtout pendant tout le tems du malheureux règne de Charles VI. Son château de Fayolle, qui était une place forte, fut occupé par les Anglais, qui y mirent garnison, et en confièrent le commandement à un homme de guerre de leur nation, nommé *Monot Audax*, dont les descendants s'établirent en Périgord, et s'allièrent même à la maison de Fayolle.

On lit dans un ancien registre de la maison de ville de Périgueux, appelé *le petit livre noir*, une particularité concernant la maison de Fayolle, qui paraît mériter de trouver ici une place.

Lorsque le comte de Dorset vint en Périgord, en 1414, le seigneur de Fayolle et sa mère (1) abandonnèrent le château de Fayolle, qu'ils laissèrent sans hardes, et se retirèrent à Tocane; peu de tems après, ayant appris

(1) Yrlande de la Mothe-de-Vernode.

que Monot de Ségur (1) était arrivé à Fayolle, dans l'intention seulement d'y passer la nuit, la dame de Fayolle s'empessa de lui offrir, dans le cas où il aurait le projet d'y prolonger son séjour, tous les objets dont il pourrait avoir besoin. Dès le lendemain, elle partit de Tocane, et retourna, avec ses trois fils, à Fayolle, où elle s'était fait précéder par huit bêtes de somme, chargées de linge et d'ustensiles de toute espèce; elle y demeura tout le temps qu'y passa Monot de Ségur; mais quelque tems après, Monot Audax, et G. Grinh arrivèrent au même lieu, et y séjournèrent jusqu'à ce qu'il fut pris et remis sous l'obéissance du roi de France, par le sénéchal de la province, et le seigneur de Mareuil.

IX. Arnaud DE FAYOLLE, 1^{er} du nom, dit *le Vieux*; écuyer, seigneur de Fayolle, de Vernode, etc., succéda à Guillaume de Fayolle, son frère aîné, décédé sans enfants; il servit, ainsi qu'Arnaud *le Jeune*, son neveu, dans les guerres du XV^e siècle, sous la charge du comte de Penthievre et du comte d'Angoulême. Un certificat de ses services, daté du pénultième de mars 1446, donné par Guy de la Roche, seigneur de Montaudier, chambellan du comte d'Angoulême et sénéchal d'Angoumois, porte : qu'*Arnaud de Fayolle l'a très-bien servi dans toutes les affaires et expéditions pour le Roi, au pays de Guienne et ailleurs, contre les Anglais, anciens ennemis de l'Etat*. Il est fait mention de lui dans des lettres de rémission accordées par le roi Charles VII, au mois de janvier 1452 (v. st.). Voyez à l'article d'Arnaud *le Jeune*.

Il fit un acte d'offre, le 5 janvier 1454 (v. st.), à Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son neveu, aux fins de retraire, par droit lignager, les objets que ce dernier avait acquis de Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sœur d'Arnaud *le Vieux*, et tante d'Arnaud *le Jeune*. Il transigea le 12 avril 1455, comme donataire de Jean de Fayolle, son frère, dont il se fait fort, avec Guillaume de la Porte, seigneur de la Porte et de Chanterac, son neveu, et lui vendit certaines rentes, et ce

(1) Monot, ou Raymond de Ségur, épousa, avant l'an 1435, Mathive de Clérac, captale de Puchagut: c'est de lui que descendent toutes les branches actuellement existantes de la maison de Ségur.

dernier donna à prendre à son oncle soixante écus d'or, sur noble Jean de Birat. Il servait en qualité d'homme d'armes, avec Jean de Lambertie et autres, en 1456, sous les ordres du seigneur d'Albret. Arnaud de Fayolle *le Jeune*, son neveu, lui fit donation, le 2 août 1460, de tous les droits qu'il pouvait avoir à prétendre sur la seigneurie de Fayolle et ses appartenances; 1.^o pour cause de la succession de feu Pierre de Fayolle, son père; 2.^o pour cause de la donation que lui avait faite Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sa tante, sœur dudit Arnaud *le Vieux*; 3.^o de tout ce qui pouvait lui être advenu en la succession de Raimond de Fayolle, son cousin; 4.^o des droits qui pouvaient lui provenir de la succession d'Agnès de la Porte et Jean de Monsec, son fils, et de cinquante écus d'or dus à la dame de Ratavoul, par Jean de Fayolle, leur frère. Il transigea, le 4 septembre 1477, avec la même dame de Ratavoul, alors veuve, sa sœur; il est dit dans cet acte, qu'il est fils de feu nobles Jean de Fayolle et d'Yrlande de la Mothe; que ci-devant, Marguerite, sa sœur, avait cédé à feu noble Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, leur neveu, les droits à elle obvenus par droit naturel, en la succession de feu nobles Guillaume, Pierre et Jeanne de Fayolle, leurs frères et sœur, lors décédés; ensemble de la somme de cinquante écus d'or, au coin du Roi, que lui devait Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermitte*, pour cause de la constitution à elle faite par Jean de Fayolle, son père, lors de son mariage avec le seigneur de Ratavoul, moyennant certains prix entr'eux convenus; Marguerite de Fayolle déclare être entièrement payée du surplus de sa constitution, par Arnaud, son frère, sauf ce qu'elle avait donné au seigneur de Douet, leur neveu, et d'autant que ledit feu seigneur de Douet avait donné le tout à Arnaud *le Vieux*, son oncle, elle ratifie en sa faveur cette donation.

Il déclara, par acte passé à Fayolle, le 10 octobre 1481, qu'il avait fait donation, en faveur de mariage, ou autrement, depuis vingt-cinq ans (1456) à Antoine, Marie, Catherine et Anne de Fayolle, ses enfants, d'une certaine portion de ses biens, comme il conste par leurs contrats de mariage; il dispose, par le présent acte, de ce qui lui restait de biens meubles et immeubles, en faveur de Guillaume et Hélie de Fayolle, ses autres fils,

qui étaient alors au service du Roi; en présence de Raimond de la Porte, seigneur de la Salle-de-l'Isle, etc.

Il fit un échange, le 18 février 1485 (v. st.), avec Bertrand de la Cropte, damoiseau, seigneur de la Mothe. Est nommé dans une attestation faite par Antoine de Fayolle, son fils, le dernier de juin 1485, vivait encore en 1489, âgé de 80 à 100 ans, décrépité et impotent de goutte et de vieillesse, suivant des lettres du roi Charles VIII, datées de Tours, au mois d'octobre 1489. (*Voyez* à l'article d'Antoine de Fayolle).

Il avait épousé avant l'an 1452, Marguerite de Birat, fille de noble Jean de Birat, seigneur de Birat, du repaire et autres seigneuries situées en Poitou, Saintonge, et Angoumois, et de dame Isabeau Arnaud dont il eut six enfants, qui sont :

- 1.° Antoine de Fayolle, écuyer, né vers l'an 1455, fut, aux termes de son contrat de mariage de l'an 1467, héritier de son père, qui lui fit donation de tous ses biens, et notamment de ses terre, château et juridiction de Fayolle de Vernode. Il consentit l'acensement du moulin de Taillepetit, le premier octobre 1478.

On voit, dans une déposition qu'il fit devant le sénéchal de Limosin, le pénultième de juin 1485, qu'il s'était attaché au service militaire, et avait porté les armes dans les guerres contre les Narbonnais. Cette déposition contient les principaux faits historiques de son service, pendant cette guerre; il s'y dit fils d'Arnaud de Fayolle et descendant de Gérard, qui avait pris Saint-Astier, sur les Anglais, et qui en fut nommé capitaine, suivant le rapport qu'Arnaud de Fayolle, son père, lui en avait souvent fait. Il servit, en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, le 29 août 1495, sous la charge de Brandelis de Champagne, et passa la revue à Aire.

La bravoure d'Antoine de Fayolle faillit lui devenir pernicieuse, il accepta un défi auquel le provoqua Guy de Bourdeille, seigneur de Chamberlhac et de Montagrier (1) : Antoine fut vain-

(1) Guy de Bourdeille était le second fils d'Archambaud de

queur et laissa son adversaire, mort sur le champ de bataille. Il n'y eut point de moyens que le seigneur de Bourdeille ne mit en œuvre, pour venger la mort de son parent. Les lettres du prince avaient mis Antoine de Fayolle à couvert des poursuites en justice, mais elles ne purent le préserver de la guerre ouverte que lui fit le seigneur de Bourdeille ; de là résultèrent des incendies, pillages réitérés du château de Fayolle, enfin tout ce que la vengeance pouvait suggérer dans un moment où la puissance royale n'avait encore pu y mettre un frein. Une maladie enleva Antoine à la fleur de son âge ; ce qui fit que, par l'entremise de Hugues de Fayolle, commandant le ban de la noblesse de Périgord, fils d'Arnaud le jeune, et cousin-germain d'Antoine, la paix fut conclue entre le seigneur de Bourdeille, et Guillaume et Hélié, frères d'Antoine.

Les lettres du roi Charles VIII, du mois d'octobre 1489, dont il a été parlé, font connaître, d'une manière très-détaillée, l'origine et les motifs de la querelle qui s'éleva, entre les seigneurs de Fayolle et de Montagrier, et contiennent des particularités curieuses sur les mœurs et les usages du tems. On y lit entr'autres choses, ce qui suit :

« De tout tems et ancienneté, au lieu et paroisse
 » de Nostre-Dame-de-Perdus, dit Touscane, dont
 » Arnault de Fayolle est fondateur, le jour et feste
 » Nostre-Dame, my-aoust, a un très beau voyage
 » et grant aport, par chacun an, et y afflue moult
 » grant nombre de pélerins ; aussi y a une très-
 » belle confrarie, comme il est de coustume en
 » Périgort et Limosin ; et en icelle confrarie se font
 » eslire par dévociion, roy, royne, empereur,
 » comte et autres officiers, lesquels sont seigneurs
 » de ladite confrarie, et y donnent eulx et les
 » confrères et conseurs grant quantité de cire,
 » pour faire la luminaire de Nostre-Dame, avecques

Bourdeille, seigneur de Chamberlhac et de Montagrier, et d'Isabeau de Saint-Georges-Couhé ; et cousin-germain du baron de Bourdeille et du seigneur de Montancès.

» ce, icelluy jour, font ung très-beau service de
 » gens d'église, pour les ames des trépassés, etc. »

Antoine de Fayolle mourut en 1564.

Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1467, Jeanne de Cadenat (ou Capdenat), fille de feu noble Pierre de Cadenat, écuyer, conseiller du Roi et maître des requêtes, dont il ne laissa pas d'enfants :

- 2.^o Guillaume, dit *Guillonnet* de Fayolle, qui suit;
- 3.^o Hélié de Fayolle servait, en 1492, dans la compagnie de M. le duc de Bourbon, et quelques années après, il servait avec Guillaume, son frère, en qualité d'homme d'armes, sous la charge de Philippe du Moulin, chevalier, et ils passèrent la revue à Langres, le 29 octobre 1498: Il passa aussi la revue, à Rheims, le 1^{er} décembre 1507, servant alors sous les ordres de M. de la Marck, chevalier. Il avait fait un bail à métairie perpétuelle, avec Guillaume, son frère, comme fondés l'un et l'autre de procuration d'Arnaud, leur père, le 29 mars 1486. La terre de Vernode lui échut, dans le partage que Guillaume, son frère et lui firent de leurs biens, le 9 janvier 1506 (v. s.). Il paraît qu'il quitta, bientôt après, le parti des armes, pour embrasser l'état ecclésiastique; car ce fut avec la qualification de prêtre qu'il assista au testament de Jaubert de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, le 7 octobre 1522. Il vivait encore le 14 septembre de l'an 1558;
- 4.^o Marie de Fayolle, s'allia, par contrat du 2 décembre 1464, auquel assistèrent ses père et mère, avec Jean Brun, fils de Pierre Brun, écuyer de Châteauneuf, en Saintonge, et de Marie de Maunac;
- 5.^o Catherine de Fayolle, épousa, le même jour que sa sœur, noble Jean Brun, frère du précédent. L'acte de solemnisation de ces mariages est du 8 juillet 1465, en présence d'Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, de Charlot de Maunac, de Guillonnet de la Porte, seigneur de Chantérac, Jean de Maunac, Jean Portier, seigneur de Vilars, Jean du Repaire, seigneur de Birat, etc.
- 6.^o Anne de Fayolle est connue par un acte du

10 octobre 1481. Ce fut elle, sans doute, qui épousa Jamet de la Loubière, écuyer, seigneur de Brenac, qui, dans des lettres de Charles VIII, datées de Tours, au mois d'octobre 1489, se dit gendre d'Arnaud de Fayolle, *le Vieux*.

X. Guillaume, dit *Guillonnet* DE FAYOLLE (1), écuyer, seigneur de Fayolle, etc... reçut, le 9 décembre 1466, une donation que lui fit Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son cousin germain, à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, matraîne du même Guillaume. Il fit un bail à métairie perpétuelle, le 29 mars 1486, conjointement avec Hélié de Fayolle, son frère, comme fondés de procuration de noble Arnaud de Fayolle, leur père, du domaine des Foulioux, en faveur de Jean Roche. Il obtint avec Antoine et Hélié, ses frères, des lettres du roi Charles VIII, datées du 18 février 1485 (v. st.) (dans lesquelles ils sont qualifiés *écuyers, fils d'Arnaud de Fayolle, écuyer, et de Marguerite de Birat*), portant relief de la prétendue prescription, courue à leur préjudice, des droits qu'ils avaient à réclamer sur les terres de Birat et du Repaire, et autres en Saintonge, Poitou et Angoumois, jadis possédées par Jean de Birat et Isabeau d'Arnaud, leur aïeul et aïeule maternels, et depuis par Guyot et Jean de Birat, leurs oncles; au moyen desquelles lettres, les parties sont renvoyées devant le sénéchal d'Angoumois. Au bas est l'appointement de ce sénéchal, du 23 avril 1487. Il reçut, le 11 avril 1493, avec Hélié de Fayolle, son frère, la reconnaissance du tenement de Combarel, situé dans la paroisse de Saint-Pardoux, en présence de noble homme Antoine du Cluzel, et de Guillaume de Lavergne. Il est nommé *Guillonnet* dans le partage que lui et Hélié de Fayolle, son frère, firent de leurs biens, le 9 janvier 1506 (v. st.). La terre et seigneurie de Fayolle échut à Guillonnet, et celle de Vernode à Hélié; en ce que ce dernier et les siens la tiendront à hommage de Guillonnet.

(1) Il paraît, par des lettres royaux prises en la chancellerie près le parlement de Bordeaux, et datées du 9 février 1513 que Guillaume et Guillemot de Fayolle n'est que la même personne.

et ses ayant-cause, seigneurs de Fayolle ; et comme les copartageants et les auteurs étaient fondateurs de l'église de Tocane, il fut convenu que chacun aura pour ses droits de banc et de sépulture, savoir : Guillonnet le côté de l'évangile, et Hélie celui de l'épître : ce partage fut fait par la médiation de nobles et puissants hommes Hugues de Fayolle, seigneur de Douet ; Charles de Taillefer, seigneur de Mauriac ; Jean de Laporte, seigneur de Chanterac ; et Jaubert de Mellet, seigneur de Saint-Pardoux. Catherine de Fayolle, femme de Jean Brun, faisant pour elle et pour Marie de Fayolle, sa sœur, femme d'autre Jean Brun, lui donna quittance, le 20 mai 1513, de leur dot matrimoniale. Il fut rendu un appointement du sénéchal, de Périgord, sur le requis du procureur du roi, le 23 octobre 1514, tendant à contraindre Guillonnet de Fayolle à faire hommage au roi. Au pied de cet appointement est la délibération du même Guillonnet, dans laquelle il expose « n'y avoir au » plus que dix ans (1504) qu'il était devenu propriétaire » de la terre de Fayolle, par le décès d'Antoine de » Fayolle, son frère ; que dès son jeune âge il était absent de la maison, et occupé au service du roi ; que » d'ailleurs il y avait environ vingt-cinq ans (1489), » que des gens mal intentionnés étaient venus, avec » armes, piller le château de Fayolle, et avaient em- » porté tous les titres ; duquel forfait il y avait encore » procès, pendant en la cour du parlement de Bordeaux ; *par quoi ne sait s'il tient rien en la mouvance du » seigneur roy* ; qu'aussitôt qu'il en sera informé, il fera » ce qui sera de droit ; et qu'il fait la même réponse au » procureur du comte de Périgord. »

Il avait épousé demoiselle Marguerite de Bayly-de-Razac, fille de Jean de Bayly, écuyer, seigneur de Saint-Abre, et d'Antoinette de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, et petite-fille de noble Hugues de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, et de Marguerite de Lubersac. Il paraît, par le testament de ce dernier, dans lequel elle est légataire de 600 livres tournois, qu'elle n'était pas encore mariée en 1492. De ce mariage sont provenus :

- 1.° François de Fayolle, qui suit;
- 2.° Catherine de Fayolle, mariée par contrat passé en 1537, avec Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon ; elle fit un accord, étant veuve, le

26 juillet 1557, avec noble Jean de Belcier, seigneur de la Rolfie, etc.

XI. François DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, Vernode, etc., entra au service fort jeune : car il servait déjà en qualité d'archer des ordonnances du roi, sous la charge de M. le duc de Vendôme, près Versay, le 28 août 1515, et en qualité d'homme d'armes dans la même compagnie, le 11 juin 1518 ; il passa à cette époque la revue à Soissons, et servait encore, avec le même titre, l'an 1519.

Il transigea, sous l'autorité de sa mère, et de messire Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, le 10 janvier 1527, avec le seigneur de Bourdeille, au sujet d'un combat entre feu Antoine de Fayolle et Guy de Bourdeille. Il reçut, le 19 mai 1528, une reconnaissance en papier censif, de la part de Bernard de la Grange, de certains fonds, et sous les devoirs énoncés en cet acte. Il reçut, le 27 janvier 1531 (v. st.), quittance de Jean de Bausa, seigneur de Belcastel, de la somme de 12,000 livres, que lui (François de Fayolle) et dame Marguerite de Bayly, sa mère, avaient reçu en avancement de dot, de Suzanne de Bausa, proposée audit François de Fayolle, dont le mariage n'avait pu s'accomplir. Il servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. de Tessé, en 1551. Il vendit, le 9 avril 1552, la métairie du Fouilloux, dans la paroisse de Saint-Pardoux, à Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, de Drône, et à dame Hélène du Patouil, sa femme.

Dauphine de Carbonnières, sa femme, fit son testament le 9 novembre 1550, par lequel elle institua Annet de Fayolle, son fils aîné, son héritier, et lui substitua Arnaud, son puîné ; et à ce dernier, Jean, son troisième fils ; légua certaines sommes à Anne, Charlotte et Marguerite, ses filles ; nomma curateur de ses enfants, François de Fayolle, son mari ; et à son défaut, Charles de Carbonnières, écuyer, son frère. Elle fit un second testament en 1564, par lequel elle institua héritiers Pierre, François et Jeanne de Moresnes, enfants d'Anne de Malet ; et nomma exécuteur de ses volontés, Guillaume de Montferrand, écuyer, seigneur de Beaulieu, etc. Son mari fit le sien, le 9 novembre 1555,

par lequel il institua son héritier universel, Arnaud de Fayolle, son fils aîné, auquel, en cas de décès sans hoirs, il substitua Jean, son puîné, et fit des legs à ses trois filles.

Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1531 (v. st.), demoiselle Dauphine de Carbonnières, fille de noble et puissant seigneur, Alain de Carbonnières, chevalier, seigneur de Lacapelle-Biron, en Agenois, et de dame Marguerite de Gontaut-de-Biron, fille de Gaston de Gontaut, baron de Biron, et de Catherine de Salagnac. Les articles préliminaires de ce mariage, dans lesquels il est fait mention de feu noble Guillonnet de Fayolle et de Marguerite de Bayly, père et mère du futur époux, furent dressés au château de Biron, entre les mêmes personnes, assistés du seigneur de Biron, d'Antoine de Biron, archevêque de Nazareth, des seigneurs de Montferrand; de Sireuil et autres, qui les souscrivirent.

Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.° Annet de Fayolle, mort jeune; il avait été institué héritier dans le testament de sa mère, de l'an 1550; mais il était mort lors de celui de son père, en 1555.
- 2.° Arnaud de Fayolle, II^e du nom, qui suit;
- 3.° Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode et de la Jarte gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et chevalier de son ordre, né en 1557, fut d'abord homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Bourdeille, et passa la revue à Corbeil, le 8 juin 1568. Il reçut, le 24 août 1575, avec la qualité de seigneur de Vernode, des lettres d'André de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, sénéchal et gouverneur du Périgord, et commandant en l'armée de Guienne, par lesquelles il lui mande de se joindre à lui pour le service du roi et conserver la forteresse de Fayolle. Le 8 novembre 1576, il fut substitué aux enfants d'Arnaud II, seigneur de Fayolle, son frère, par le testament de ce dernier; il est nommé dans des actes de 1583, 1587, 1588, 1589, etc. Il fut substitué à Jean de Fayolle, seigneur du château, par le testament de Philippe de Fayolle, son ne-

veu, du 28 mai 1595. Il est qualifié écuyer, seigneur de la Jarte, dans la paroisse de Coursac, et nommé avec Pierre de Fayar, écuyer, seigneur des Combes et de l'Aiguillac, dans une procuration donnée le 6 décembre 1598, par demoiselle Renée de Jousserand, dame de Boisrond et de Beauvais en Mirbalais, pour traiter avec eux, à Noble Jean de Lemery, seigneur du Breuil-au-Vigier, archidiacre d'Angoulême. Antoine II de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, obtint, le 3 février 1615, une sentence en la cour sénéchale du Périgord, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, chevalier de l'ordre du roi, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou dû faire à son profit, des fruits et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On ignore l'année de sa mort ; mais il paraît qu'il ne vivait plus le 26 août 1622, lorsque Isabelle de la Baume-de-Forsac, dame douairière de Fayolle, agissant au nom du seigneur de Fayolle, son fils, vendit à Bertrand de Chillaud-des-Fieux écuyer, seigneur de la Chapelle, la maison et seigneurie de la Jarte, avec toutes ses dépendances, pour le prix de 30,000 livres. Cette vente fut ratifiée le 27 mai 1642.

Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1586 demoiselle Marie Brun, dame de la Jarte, fille de Jean Brun, écuyer seigneur de Lavalade, veuve d'Hélie Dupuy, écuyer, seigneur de la Jarte et de la Raimondie, dont il n'eut pas d'enfants. Comme ils découvrirent, longtemps après leur mariage, qu'ils étaient parents au 3^e degré de consanguinité, ils obtinrent dispense du pape Paul V, le 1^{er} janvier 1617.

- 4.^o Anne de Fayolle fut mariée, par contrat du 12 mars 1561 (v. st.), avec Bertrand de Laporte écuyer, seigneur de Laporte - de - Luzignac, demeurant au bourg de Luzignac, en Périgord ;
- 5.^o Charlotte de Fayolle épousa le seigneur de Mothe ;
- 6.^o Marguerite de Fayolle s'allia, par contrat du juillet 1584, avec Pierre de la Borie, seigneur

la Rampinsolle, conseiller du roi à Périgueux, de l'avis de haute et puissante dame Marie de Foix-de-Candal, dame de Ribérac et de Montagnier, de Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, baron de Montancès; d'André de Solminnac, écuyer, seigneur de Chône; de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode; de Philippe de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, etc.

XII. Arnaud DE FAYOLLE, II^e du nom, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., fut institué héritier par le testament de son père, de l'an 1555. Il obtint des lettres datées de Bordeaux, le 4 juin 1553, pour retraire par droit lignager, le domaine des Fouilloux, que François de Fayolle, son père, avait vendu au seigneur de Mellet. Il fut passé une transaction, le 26 juillet 1557, entre Catherine de Fayolle, veuve de Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon, d'une part, et Jean de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolfie, juge - mage de Périgueux, et Charles de Carbonnières, écuyer, oncle maternel d'Arnaud de Fayolle, exécuteurs testamentaires de défunt François de Fayolle, frère de Catherine, et fondés de procuration expresse d'Arnaud de Fayolle, absent, étant alors à la suite du duc de Montmorency, connétable de France; par cet acte, les parties traitent sur certaines sommes dues à Catherine par ledit feu François de Fayolle, son frère, pour reste de sa constitution, et pour les droits à elle échus par le décès de Marguerite de Bayly, sa mère, sur la constitution de la somme de mille livres, faite à cette dernière, lors de son mariage avec Guillonnet de Fayolle, père de Catherine et de François.

André de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, commandant-général de l'armée de Guienne, ordonna par ses lettres, datées du camp de l'Isle, le 24 août 1575, qu'il serait mis six soldats aux frais de la paroisse de Tocane, pour faire garde au château et maison forte de Fayolle, qui se trouvait sur les frontières du pays ennemi, et ce, pendant l'absence de Jean de Fayolle, seigneur de Vernode (frère d'Arnaud II), qui prêtait aide et assistance au même André de Bourdeille, pour le service du Roi en son armée de Guienne.

Il fit son testament le 8 novembre 1576, par lequel il

institua son héritier universel Philippe de Fayolle, son fils aîné, fit des legs aux autres, au nombre de trois, et les substitua les uns aux autres; et à défaut de ses enfants, il substitua Jean de Fayolle, son frère; et à ce dernier, Marguerite, sa sœur.

Il avait épousé, par contrat du 21 août 1559, demoiselle Jacquette de la Baume-Forsac, fille de Bertrand de la Baume, écuyer, seigneur de la Baume, Forsac, etc., et d'Anne de Bonal, et petite-fille de François de la Baume, 1^{er} du nom, et de Jacquette de Pellegrue.

De ce mariage sont sortis :

- 1.^o Philippe de Fayolle, qui suit ;
- 2.^o Jean de Fayolle, écuyer, seigneur du Château dans la châtellenie de Ribérac, épousa demoiselle Marguerite de la Cropte, fille unique de Hugues de la Cropte, écuyer, seigneur du Château, de la branche de Chantérac, et de Matheline Massin : il vivait encore le 28 mai 1595 ;
- 3.^o Judith de Fayolle fut mariée à Augier de Chantemerle, écuyer, seigneur de Monsec ;
- 4.^o Marguerite de Fayolle, épousa, le 10 avril 1589, François de la Borie, fils de feu Pierre de la Borie, seigneur de la Rampinsolle, élu et conseiller à Périgueux, et de Marguerite de Saint-Lurois-de-Perot, sa première femme; de l'avis, et en présence d'Arnaud de Solmignac, abbé de Chancelade, de Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, de Jean de Marquessac, écuyer, seigneur de Saint-Aulaye, de Marguerite de Fayolle, veuve de Pierre de la Borie, seigneur de la Rampinsolle, etc.

XIII. Philippe DE FAYOLLE,, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., reçut, le 15 décembre 1564, de la part d'Etienne Paninel, la donation de certains fonds, dont Arnaud de Fayolle, écuyer, agissant au nom de son fils (Philippe), fit échange, le 24 novembre 1571, avec Jean Paninel, dit *Joseph*. Il transigea, le 29 mai 1583, avec Jean de Fayolle, écuyer seigneur de Vernode, et Marguerite de Fayolle, ses oncle et tante au sujet de droits à eux obvenus en la succession de leurs père et mère. Il fut assisté, pour passer cet acte, par Philibert de Bourdeille, baron de Montancès, et par

François de la Baume, seigneur de la Baume, ses curateurs. Il transigea de nouveau le 29 juillet 1587, et ratifia une sentence arbitrale rendue entre lui et Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode, et Marguerite de Fayolle, au sujet des droits que ceux-ci avaient à prétendre sur la terre de Fayolle. Il fit une obligation en faveur de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte, le 6 mai 1588. Enfin, il fit son testament le 28 mai 1595, par lequel il institua, pour son héritier, Antoine de Fayolle, son fils, et en cas de prédécès, lui substitua ses sœurs, (filles du testateur), au nombre de quatre, de l'une à l'autre, à la charge, par leurs enfants, de porter les nom et armes de Fayolle; et en cas de décès de ces dernières sans enfants, il leur substitua Jean de Fayolle, seigneur du Château, son frère, et à celui-ci, Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, son oncle; et à ce dernier, Judith et Marguerite, ses sœurs; il nomme, pour tuteurs de ses enfants, le même Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, son oncle, Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, et dame Catherine de Taillefer, sa femme.

Il avait épousé, par contrat du 1^{er} octobre 1583, demoiselle Catherine Grimoard-de-Taillefer (1), fille d'Antoine Grimoard-de-Taillefer, chevalier, seigneur de Mauriac, et de dame Jeanne de Ségur.

Les enfants provenus de ce mariage sont :

- 1.^o Antoine de Fayolle, qui suit ;
- 2.^o Marguerite de Fayolle, mariée, par contrat du 5 avril 1610, avec Pierre de Ségur, II^e du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, Saint-Aulaye, Cabanes, etc., fils de François de Ségur, seigneur

(1) Les seigneurs de Taillefer ont porté constamment dans leurs actes, pendant plus de 200 ans, le nom de Grimoard joint à celui de Taillefer, qu'il précède même ordinairement: cette obligation leur fut imposée par Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, qui, dans son testament daté du vendredi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1382, fit son héritier Audoin de Taillefer, son neveu, fils d'Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols, et de Pétronille de Grimoard (sœur du testateur), avec la clause expresse qu'il portera les nom et armes de Grimoard.

de Montazeau, Saint-Aulaye, Ponchat, etc., et de Jeanne le Mosnier de Fougueroles.

- 3.^o Isabeau de Fayolle, alliée, par articles de mariage du 5 novembre 1613, avec Bertrand de Chillaud, écuyer, seigneur de la Chapelle, conseiller du Roi, vice-sénéchal du Périgord, fils de Jean de Chillaud (ou *Chilhaud*), écuyer, seigneur des Fieux, maire de Périgueux, et de Paule de Laporte ;
- 4.^o Marie de Fayolle, épousa, par contrat du 31 décembre 1607, Bernard de Foucaud, écuyer, seigneur de Cubjac, fils de Jean de Foucaud, écuyer, etc., et d'Esther du Lau ;
- 5.^o Catherine de Fayolle, morte en bas âge.

XIV. Antoine DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., était âgé de trois ans, le 8 juin 1595, lorsque Catherine de Taillefer, sa mère, présenta requête après la mort de son mari, pour autoriser Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte, et Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, à prendre la qualité de tuteurs de ses enfants, selon les dispositions de leur père. Il obtint une sentence du sénéchal de Périgord, du 3 février 1615, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou dû faire à son profit, des fonds et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On apprend, par une reddition de compte de tutelle, qu'il fut tué au siège de Tonneins, le 14 avril 1622. Son corps fut porté à Tocane, et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres. Isabeau de la Baume, sa veuve, fit son testament, le 25 avril 1651, par lequel elle fit un legs à Jean de Fayolle, son fils aîné ; et institua, à son préjudice, François de Fayolle, son héritier universel.

Il avait épousé, par contrat du 16 février 1613, dans lequel il rappelle ses père et mère, demoiselle Isabeau de la Baume, fille de Bertrand de la Baume, écuyer, seigneur de la Baume, Forsac, Masséré, etc., et de dame Marguerite de Beaufort-Canillac. Comme ils étaient parents au 3^o degré, ils obtinrent dispense du pape, le 5 avril 1615. Les enfants issus de leur mariage sont au nombre de six :

- 1.° Jean de Fayolle, qui suit ;
- 2.° François de Fayolle, prêtre, bachelier en théologie, seigneur et prieur de Saint-Apre, fit son testament le 22 mars 1679, dans lequel il se dit frère de Jean, et oncle de Gaston-Isaac ; fait divers legs à François de Fayolle, son neveu, outre une donation qu'il lui avait déjà faite, *au cas*, dit-il, *que ledit François de Fayolle lui succède au prieuré de Saint-Apre* ; fait mention de Léonard, seigneur de la Sipièrre, son neveu, frère de Gaston-Isaac, et institue son héritier universel, Nicolas de Fayolle, son petit-neveu, fils de Gaston-Isaac, auquel il substitue ses autres frères ;
- 3.° Léonard de Fayolle, mort en minorité ;
- 4.° Jean de Fayolle, mort jeune ;
- 5.° Catherine de Fayolle, } religieuses à Cromptière.
- 6.° Marie de Fayolle, }

Ces deux religieuses firent donation à Jean de Fayolle, leur frère, de tous leurs droits légitimes, sous réserve d'aumône et pension, en date, l'une du 21 février 1642, et l'autre du 8 octobre 1659.

XV. Jean DE FAYOLLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, Tocane, le Chadeuil (ou *Chapdeuil*), etc., reçut le 23 décembre 1634, une donation que lui fit Catherine de Taillefer, sa grand'mère, des droits qu'elle pouvait répéter contre ceux qui avaient géré les biens de feu Antoine de Fayolle, son fils, père de Jean. Il reçut deux donations de la part de Catherine et Marie de Fayolle, religieuses, ses sœurs, le 21 février 1642, et 8 octobre 1659. Il transigea, le 20 décembre 1655, avec les religieux de l'abbaye royale de Chancelade, pour raison de certaines rentes données à cette abbaye par Pierre, Hélié et Bernard de Fayolle, ses auteurs, dans le douzième siècle, et reconnues par Gérard de Fayolle en 1352, sur certaine borderie, nommée *d'Ertemberg*, située entre les deux bourgs de Perdus, aujourd'hui appelés Saint-Apre et Tocane. Lesquelles rentes Jean II de Fayolle avait été condamné à payer, avec les arrérages lors dûs, par sentence du sénéchal de Périgueux. Pour s'en redimer à l'avenir, il céda à la ladite abbaye certaines autres rentes, référées, en

cet acte. Il donna quittance, avec Gaston-Isaac, son fils, par acte passé au château du Chadeuil en Périgord, le 20 mai 1664, de partie de la dot de la femme de son fils. Ayant produit les titres justificatifs de sa noblesse, avec son arbre généalogique, il fut déchargé, par jugement souverain de M. Pellot, intendant de Guienne, suivant une note ajoutée à un inventaire du 31 août 1669, signé Pellot. Il est rappelé dans l'inventaire fait après son décès, des meubles du château du Chadeuil et de ses autres biens, au requis de dame Catherine de Foucaud, sa veuve, en présence de Gaston-Isaac, leur fils aîné, et de leurs autres enfants, les 27 octobre et 18 novembre 1678, dans lequel il est dit qu'il fut assassiné sur la route de Paris, le 3 juin précédent, où il mourut deux jours après de ses blessures. Catherine de Foucaud, sa veuve, fit son testament le 5 avril 1680, par lequel elle institua Léonard de Fayolle, son fils, son héritier, et fit un codicille, le 30 juin 1685.

Il avait épousé, par contrat du 24 juillet 1633, demoiselle Catherine de Foucaud, fille de Gaston de Foucaud, chevalier, seigneur de Montréal, la Garraudie, le Chadeuil, etc., et de dame Françoise de Pontbriant. Elle porta en dot la châtellenie du Chadeuil.

Les enfants issus de ce mariage sont :

- 1.° Gaston-Isaac de Fayolle, qui suit;
- 2.° Jean-François de Fayolle, seigneur de Sauvagnat;
- 3.° Léonard de Fayolle, écuyer, seigneur de la Sipière, a fait la branche du Chadeuil;
- 4.° Joseph de Fayolle, seigneur de la Farge, chanoine de l'église de Saint-Astier;
- 5.° Françoise de Fayolle, mariée, par contrat du 23 juin 1655, à François Grand, écuyer, seigneur de Bellussières, Boussac, Farreyroux, etc., fils de feu René Grand, écuyer, et de Marguerite de Conan; elle vivait encore en 1667.
- 6.° Judith de Fayolle épousa, par contrat du 30 mai 1665, François de Grimoard-de-Frâteaux; chevalier, seigneur des Jonies, fils de feu François de Grimoard, chevalier, seigneur de Frâteaux, et de Lucrece de Fayolle-de-Mellet;
- 7.° Judith de Fayolle, religieuse.

XVI. Gaston-Isaac DE FAYOLLE, chevalier, seigneur de Fayolle, Tocane, le Chadeuil, et de la Vigerie du bourg et paroisse de Saint-Apre, etc., né en 1644, donna quittance, avec son père, le 20 mai 1664, à Thibaud de la Brousse, seigneur de Verteillac, de certaines sommes, à compte de la constitution dotale de Dauphine de la Brousse, sa femme, fille dudit Thibaud. Il assista avec ses frères, sœurs et beaux-frères, à l'inventaire que leur mère et belle-mère respective fit faire, par procès-verbal passé les 27 octobre et 18 novembre 1678, des effets délaissés au château du Chadeuil, et autres biens, qui avaient appartenu à feu Jean de Fayolle, assassiné le 3 juin de la même année. Il est fait mention de lui dans une transaction du 22 novembre 1678, portant règlement des droits des seigneurs et des dames de Fayolle, et dans le testament de François de Fayolle, prieur de Saint-Apre, son oncle, du 22 mars 1679. Il ne vivait plus, lorsque sa mère fit son testament en 1680.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Saint-Martin-le-Point, en Périgord, le 24 février 1664, demoiselle Dauphine de la Brousse, fille de Thibaud de la Brousse, seigneur de Verteillac, et de Bertrande du Chesne, dont il eut cinq enfants, qui sont :

- 1.° Nicolas de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Léonard de Fayolle, prit le parti des armes, et mourut sans avoir été marié ;
- 3.° François, chevalier de Fayolle, fit son testament le 29 avril 1755, en faveur d'Alain-Thibaud de Fayolle, son neveu, et mourut sans postérité ;
- 4.° Antoinette de Fayolle, morte sans alliance ;
- 5.° Marie de Fayolle, religieuse à Saint-Pardoux.

XVII. Nicolas DE FAYOLLE, 1^{er} du nom, chevalier seigneur de Fayolle, Tocane, Saint-Vincent-de-Connezac, Bellet, Chantegeline, le Mas-Poitevin, le Chadeuil, Vigier de Saint-Apre, etc., capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie, fut héritier de ses père et mère ; il était fort jeune à la mort de son père, comme il conste d'une prestation de serment, faite par Dauphine de la Brousse, sa mère, alors veuve, au sujet de la tutelle de ses enfants. Il fut pourvu de curateur, ainsi que ses frères et sœurs, par acte du 26 janvier 1688, et leur curatelle

fut déferéé à Pierre de la Brousse, chevalier, seigneur de Puyregard.

Il obtint des lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau, au mois de septembre 1724, par lesquelles Sa
 » Majesté, informée des services qui lui ont été rendus
 » par ledit sieur de Tocane, et de ceux de ses ancêtres,
 » qui ont donné depuis plusieurs siècles des marques de
 » leur attachement inviolable pour la couronne de France,
 » notamment Gérard de Fayolle, qui remit sous l'obéis-
 » sance du Roi la ville de Saint-Astier, très-forte en ce
 » tems-là, occupée par les Anglais, et lequel après sa
 » prise, fut employé en diverses négociations importantes
 » pour le service du roi Jean, qui lui donna pour récom-
 » pense, par acte très-authentique, daté de l'an 1351,
 » la justice dans les paroisses de notre dame de Perducis,
 » autrement dite Tocane, et dans celle de Mensignac,
 » avec tous les droits et devoirs seigneuriaux. Le roi
 » Charles VI, pour les mêmes considérations de services,
 » ordonna par acte de l'an 1408, aux habitans de plu-
 » sieurs paroisses voisines, d'aller pendant le guerre faire
 » guet et garde dans l'hostel et forteresse de Fayolle, et
 » d'en réparer les fortifications pour sa sûreté; depuis
 » lequel tems il ne s'est point passé de génération, sans
 » que quelqu'un de cette famille ait servi dans des em-
 » plois considérables; Antoine de Fayolle fut tué au
 » siège de Metz, étant officier d'une des compagnies d'or-
 » donnance qui y étaient; autre Fayolle, sieur de
 » Neufvy, fut pris à la bataille de St.-Quentin en 1557;
 » un autre fut tué en 1587, à celle de Coutras; le bi-
 » sayeul du suppliant fut tué au siège de Tonneins pour
 » le service de l'état; le suppliant, après avoir servi plu-
 » sieurs années et jusqu'à la paix de Riswick, en qualité
 » de capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie, fut
 » obligé, pour des affaires importantes que son père lui
 » laissa en mourant, de remettre sa compagnie et de se
 » retirer dans ses terres, sans néanmoins quitter le désir
 » d'employer sa vie au service de l'état; il fut choisi pour
 » commander la noblesse de Périgord, sous les ordres du
 » maréchal de Montrevel, dans le tems que les enne-
 » mis se préparaient à faire une descente en Guienne,
 » et depuis les maréchaux de Montrevel, de Berwick et
 » duc de Duras, commandant en Guienne, l'ont succes-
 » sivement employé pour contenir les peuples dans l'obéis-

» sance qu'ils doivent, dans lesquels emplois ledit de
 » Fayolle s'est comporté avec tout le zèle et l'application
 » possible, etc. » Sa Majesté, dis-je, unit à la terre de
 Fayolle, relevant de sadite majesté à cause de son
 comté de Périgord, et s'étendant dans la paroisse de
 Notre-Dame de *Perducis*, autrement dite de Tocane, et
 celle de Chantegeline, dans lesquelles est situé le châ-
 teau de Fayolle, les fiefs de Vernode et de la Sipièrre, le
 fief et seigneurie de Bellet, ainsi que tous les domaines,
 biens et revenus y contigus, pour le tout ne composer
 qu'une seule et même terre, avec le titre et dignité de
 marquisat, sous le nom de Fayolle, pour par lui en jouir,
 ensemble ses enfants et postérité mâles, nés et à naître en
 légitime mariage à perpétuité. Ces lettres signées Louis,
 sur le repli, par le roi Phelipeaux. Enregistrées le 17
 mars 1725, en la chambre des comptes, signé Beau-
 pied (*voyez le plumitif de la chambre des comptes de Paris*
pour l'année 1725, page 43), ès registres du greffe de la
 cour, le 1^{er} septembre suivant, signé Roger; et ès re-
 gistres du bureau des finances, le 2 juillet 1764, signé
 Piveteau, et scellées du grand sceau de cire verte à lacs
 de soie rouge et verte. Il fit un testament clos, dont
 l'acte de souscription est du 11 mai 1736.

Il avait épousé par contrat du 10 décembre 1697, Ma-
 rie de Solmignac, demoiselle de la Mothe, fille d'Hélie
 de Solmignac, chevalier seigneur de la Vigerie, Reci-
 dou, Bellet, etc., et de damè Marie de Chabans, dont il
 eut quatre enfants qui suivent :

- 1.° Alain-Thibaud de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Marguerite de Fayolle, demoiselle de Tocane,
non mariée ;
- 3.° Madelaine de Fayolle, mariée à Guy de Fayard,
seigneur des Combes ;
- 4.° Marguerite de Fayolle épousa N... du Souchet,
seigneur de Narbonne.

XVIII. Alain-Thibaud DE FAYOLLE, qualifié haut et
 puissant seigneur, marquis de Fayolle, seigneur de Bel-
 let, le Mas-Poitevin, Tocane, Puycheny, etc., fit, le
 29 juillet 1725, avec Nicolas, son père, une vente sous
 faculté de réméré, en faveur de maître Aubin Bruneau,
 médecin, de certains objets, dont ils firent le retrait,
 le 12 juillet 1731; il fut institué héritier dans le testa-

ment de François, chevalier de Fayolle, son oncle, du 29 avril 1755, et fit le sien le 18 mars 1762.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Puycheny, paroisse de Champeaux, en Périgord, le 18 avril 1724, Françoise du Barry, demoiselle de Puycheny, fille de haut et puissant seigneur messire François du Barry, chevalier, seigneur de Puycheny, Chezat, la Grange, etc., et de dame Marguerite de la Garde-de-Saigne et de Valon; elle fit son testament le 18 juillet 1750, qui fut ouvert après sa mort, le 18 mars 1762. Il provint de ce mariage trois enfants, qui sont :

- 1.° Nicolas-Antoine de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Charles-Louis, chevalier de Fayolle, mort au service ;
- 3.° Marguerite de Fayolle, mariée par contrat du 22 juin 1757, avec Pierre, comte de Lambertye, chevalier, seigneur de Menet, etc., fils de Jean-François de Lambertye, seigneur de Menet, et d'Elisabeth de Vidal.

XIX. Nicolas DE FAYOLLE, II^e du nom, marquis de Fayolle, chevalier, seigneur de Puycheny, Saint-Apre, Saint-Vincent de Connezac, Beauséjour, Bellet, le Mas-Poitevin, etc., né le 7 janvier 1728, fut institué héritier universel dans le testament de dame Marguerite de la Garde-de-Saigne, sa grand'mère maternelle, veuve de François du Barry, du 9 mars 1751, et transigea, le 29 janvier 1772, avec Pierre de Lambertye, chevalier, seigneur de Menet, son beau-frère.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Beauséjour-de-Drône, le 8 février 1754, Jeanne de Tourtel-de-Gramont, demoiselle de Beauséjour, fille d'André-de Tourtel, chevalier, seigneur de Gramont, Beauséjour, Saint-Apre, les Peyronnies, etc., et de Marguerite de Rastouil, dame de Gramont; elle est décédée à Périgueux, le 15 thermidor an X (3 août 1802), âgée de 70 ans.

De ce mariage sont provenus sept enfants, qui sont :

- 1.° André-Alain, marquis de Fayolle, qui suit ;
- 2.° André-Augustin, comte de Fayolle, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire

de Saint-Louis, a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé ;

- 3.° André - Félix , vicomte de Fayolle , capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a aussi émigré et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé ; il a épousé, le 19 du mois de décembre 1816, mademoiselle Aure de Boubers-Abbeville-Tunc ;
- 4.° Marguerite de Fayolle, demoiselle de Fayolle, mariée par contrat du 15 janvier 1775, avec Louis d'Arlot, baron de St.-Saud, seigneur de la Cousière, Romain, la Mainardie, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de feu Léonard d'Arlot, marquis de Frugie et de Françoise de Jaubert ;
- 5.° Jeanne de Fayolle, demoiselle de Saint-Vincent, épousa, par contrat du 28 août 1778, François de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon, Pommier, Faye, Saint-Martin, etc., fils de feu Jean de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon et de Suzanne-de Ravine ;
- 6.° Marie-Marguerite de Fayolle, non mariée ;
- 7.° Pauline de Fayolle, mariée le 16 floréal an II (5 mai 1794), à Louis-Olivier du Vaucelle.

XX. André-Alain, marquis DE FAYOLLE, ancien page du Roi, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 10 décembre 1787, demoiselle Claire de Meredieu d'Ambois, dont il a eu une fille unique qui suit.

Jeanne - Marie - Aline DE FAYOLLE, née le 20 frimaire an 4 (11 décembre 1795), fut mariée le 8 février 1813, à M. le marquis d'Abzac de la Douze, et décéda à Paris, le 25 avril de la même année.

Branche du Chadeuil, éteinte.

XVI. Léonard DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de la Bipièrre, troisième fils de Jean de Fayolle, II^e du nom, seigneur de Fayolle, et de dame Catherine de Foucaud, fut institué héritier universel de sa mère, qui dans son testament, fait en 1680, lui donna la seigneurie du Cha-

deuil, qu'elle avait apportée à son mari. Il testa le 1^{er} juin 1686.

Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1680, demoiselle Marie de Salleton de Jamaux, fille de Pierre de Salleton, écuyer, seigneur de Jamaux, et de Françoise de Campagnac, dont il eut :

- 1.° Pierre de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Françoise de Fayolle, mariée par contrat du 28 janvier 1710, à Charles-Joseph de Laporte de Puyferat, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de feu Raimond de la Porte, seigneur de Puyferat et d'Elisabeth de Grimoard-de-Frateaux.

XVII. Pierre DE FAYOLLE, écuyer, seigneur du Chadeuil, épousa, par contrat du 31 décembre 1715, demoiselle Marie du Lau, fille d'Hélie du Lau, écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne de Raimond, dont il eut :

- 1.° N..... de Fayolle, prêtre, curé de Paussac ;
- 2.° Jean de Fayolle, écuyer, seigneur du Chadeuil, fut émancipé le 9 mai 1743, et se maria avec demoiselle Marguerite de Gauthier, très-avancée en âge.

Branche de Douet et de Neuvic, éteinte.

IX. Pierre de Fayolle, écuyer, seigneur de l'hospice des Hélies, situé à Bourdeille, de la Joufrenie, dans la paroisse de Saint-Martial-de Drône, etc., troisième fils de Jean de Fayolle, 1^{er} du nom, et d'Yrlande de la Mothe de Vernode, est auteur de la branche de Douet, connue dans la suite sous le nom de Neuvic. Il fit un échange le 12 août 1425, avec Jean de Fayolle, dit *l'hermite*, son frère, et son beau-frère (parce qu'ils avaient épousé les deux sœurs), par lequel il lui céda les droits qu'il avait sur la seigneurie de Fayolle, pour ceux que son frère avait sur la maison des Hélies de Bourdeille, et est nommé dans le contrat de mariage du même Jean, son frère daté du même jour. On ignore l'année de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1451.

Il avait épousé, vers l'an 1420, demoiselle Marie Audax, fille aînée de Guillaume Audax, damoiseau, e

de Gaillarde des Hélies, et sœur de Jeanne Audax, femme de Jean de Fayolle dit l'hermite; elle est rappelée dans le testament de Hugues de Fayolle, son petit-fils, du 4 janvier 1511 (v. st.), dans lequel elle est qualifiée dame de *Dohec et de Joufre*. On ne lui connaît d'autre enfant que :

X. ARNAUD DE FAYOLLE, dit *le Jeune*, damoiseau, seigneur de Douet ou Douhet (*de Doheto*), au diocèse de Saintes, des Hélies, de la Joufrenie, etc., est nommé dans une grande quantité d'actes, avec Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, son oncle. Il acensa, le 8 janvier 1451 (v. st.), le tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Jean et André Bonhomme. Noble Alais Audax, sa tante, fille d'André Audax, damoiseau, autorisée par noble Pierre de la Vergne, son mari, habitant du lieu de Saint-Paul-Lisonne, lui fit donation, le 10 mars 1455 (v. st.), de tous les biens meubles et immeubles qu'elle avait, tant en son hospice de la Joufrenie, situé à Saint-Martial de Drône, que dans d'autres lieux; en présence de Richard Audour, seigneur de la Ferrière-de-Riberac, et de Roger Vispont, de Saint-Martin-Lepeint, damoiseaux: Arnaud de Fayolle est qualifié dans cet acte, seigneur de la Joufrenie, et des Hélies, fils de Marie-Audax, nièce de la donatrice, comme étant fille de Guillaume-Audax, son frère. Il eut un différend, le 7 janvier 1456, en qualité d'héritier universel de feu *Guilhem Hélies*, chevalier, avec Jean de la Vaure, qualifié Donzel de Grignols, à cause de son hôtel de Charbonnières, situé à Grignols; au sujet du tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, pour lequel il fut ordonné une enquête. Il fut institué, le 19 février 1458 (v. st.), héritier universel par testament de Marie-Audax, dame de *Jouffray*, de *Buffou* ou *Buffol*, de *Douhet* et de *Melas*, sa tante, veuve de Bernard de la Pierre, écuyer, seigneur de *Saint-Mesme*, demeurant à Saintes. Jean de Guilhem, damoiseau, neveu de feu Marie-Audax, dame de *Douhet*, lui fit donation, le 13 septembre 1465, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur les biens qui avaient appartenu à ladite Marie Audax, son aïeule. Il fit donation, le 9 décembre 1466, à Guillaume de Fayolle, son cousin germain, fils d'Arnaud de Fayolle, son oncle, d'une

combe, située dans la paroisse de Saint-Germain de Salembre, appelée la *Combe du Puéy-de-la-Fon*, et d'une borie, appelée de Taillepetit, dans la paroisse d'Anesse, qu'Arnaud, son père, avait vendues à Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montancès, et qu'il avait reprises par droit de retrait. Il déclare faire cette donation à son cousin, pour la tendre affection qu'il avait pour lui, et à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, marraine du même Guillaume. Il rendit hommage, le 9 février 1466 (v. st.), au sire d'Albret, pour ceux de ses biens qui avaient appartenu à feu Guillaume des Hélies, chevalier, et qui étaient situés dans les châtellemies de Bourdeille et de Monpont, et en l'honneur de Saint-Astier. Il acensa, le 10 décembre 1470, le tenement de la Borderie, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin; et fit un autre acensement le 15 décembre 1471. Il ne vivait plus le 17 octobre 1472, lorsque Jean de la Jaubertie, procureur fondé de noble femme Marie de la Brousse, qualifiée dame usufruitière des hospices de Douhet, au diocèse de Saintes, de la Joufrenie et des Hélies, en Périgord, *veuve d'Arnaud de Fayolle, seigneur desdits lieux*, acensa une tenance dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Martial du Lac.

Les registres du trésor des chartes nous ont conservé le souvenir de plusieurs faits particuliers, concernant les seigneurs de Fayolle, qui nous font connaître la part qu'ils ont prise aux affaires du temps. On lit dans des lettres du roi Charles VII, données à Moulins en Bourbonnais, au mois de janvier 1452 (v. st.), qu'Arnaud et autre Arnaud de Fayolle, écuyers, oncle et neveu, âgés de 26 à 30 ans (1), chargés de jeunes femmes et de petits enfants (la femme même du dernier était enceinte), adressèrent au roi Charles VII, une supplique, ou un mémoire, dans lequel ils exposèrent que tandis qu'ils étaient occupés à célébrer les obsèques de Raymonet de Fayolle, cousin germain d'Arnaud, le jeune, et chef principal de l'hôtel de Fayolle, qui était mort le jour précédent, 4 décembre 1452, et qu'ils étaient livrés à

(1) Cet âge de 26 à 30 ans doit s'entendre seulement d'Arnaud de Fayolle, *le jeune*, et non pas d'Arnaud, son oncle, qui devait avoir alors plus de 40 ans (*Voyez son article*).

la douleur, un certain nombre de francs-arbalétriers du pays de Limosin, en la compagnie desquels était un nommé *Jean Delort*, ayant quitté la ville de Libourne, vinrent se loger au village de la Beylie, et aux environs, dans la paroisse de Saint-Apre-de-Perdus; de là, ils allèrent au village de la Borie, près de l'hôtel de Fayolle, où ils dérobèrent un mouton, et enlevèrent de force du pain, du vin, et autres comestibles : les gens du village, outrés des ces violences et de ce brigandage, et voulant-y mettre un terme, portèrent leurs plaintes à leur seigneur, et implorèrent son secours. Aussitôt Arnaud le jeune se rendit sur les lieux, et adressant la parole à *Delort*, lui dit : « Comment estes-vous si hardi de piller et » rober ainsi les pources gens dudit village de la Borie, » et qu'il devait souffrir du mouton qu'ils avaient eu le » jour avant, et que autrefois ils y avaient fait assez » de mal. *Delort* lui répondit : « qu'il n'était pas ilec venu » pour riens prendre, mais y était venu pour cause de » la cougnoissance qu'il avait aux gens dudit village ». Arnaud de Fayolle demanda aux assistans, si *Delort* avait dit la vérité : ils répondirent que non, et ajoutèrent que ces arbalétriers venaient tous les jours leur prendre leurs biens, leur pain, vin, etc. Après plusieurs autres propos insultans, de la part de ces brigands, Arnaud de Fayolle résolut de châtier leur insolence, et de les punir des violences et des rapines qu'ils avaient exercées contre ses vassaux ; il tira son épée, et donna deux coups sur la tête de *Delort*, qui mourut huit jours après. Le Roi, dans les lettres de rémission qu'il lui accorda bientôt après, rappelle les grands et nombreux services que les seigneurs de Fayolle lui ont rendus dans ses guerres, sous la charge du comte de Penthhièvre, du comte d'Angoulême, etc.

Il avait épousé, avant l'an 1452, demoiselle Marie de la Brousse, qu'on croit sœur de Hugues de la Brousse (*de Brossia*), qui fut abbé de Terrasson, au diocèse de Sarlat, depuis l'an 1439, jusqu'en 1461, et qui était issu d'une famille noble, suivant la remarque de D. Claude Etiennot, dans ses *Antiquités des bénédictins de Périgord*, chap. 4, fol. 51.

De ce mariage est issu :

XI. Hugues DE FAYOLLE, damoiseau, seigneur de

Douet, de Saint-Martial-de-Drôme, de Lenclave, de Saint-Mesme, de Meslas, Saint-Sernin, des maisons nobles des Hélies, des Treissats, des Besgos, de Bofol ou Bofou, et de Joufre, succéda à Arnaud de Fayolle, son père, en 1472. Il reçut, le 7 août 1476, de la part de Jean Bonhomme, la reconnaissance de la troisième partie du tènement de Chauze-Vieil, dans la paroisse de Saint-Aquilin. Il assista, le 23 mars 1501 (v. st.), au contrat de mariage de Catherine de Fayolle, sa fille, avec Jaubert de Mellet, seigneur de Saint-Pardoux, et le 7 janvier 1506 (v. st.), à celui d'Annet de Fayolle, son fils, avec Charlotte d'Abzac-de-la-Douze.

Il fut choisi pour commander la noblesse du Périgord, et, par ses lettres datées de Limoges, le 15 avril 1480, il fit commandement aux maire et consuls de la ville et cité de Périgueux, *qu'ils eussent à habiller, monter et armer six archiers en brigandines, pour venir servir le Roy en son ban et arrière-ban, ainsi que les nobles de la sénéchaussée de Périgord y sont tenus.* (Mém. de Périgueux, impr. en 1775, in-4.°, preuve., pag. 513). Il fit son testament au noble repaire de Lenclave, le 4 janvier 1511 (v. st.), par lequel il demande à être enterré dans la chapelle de ce lieu, fondée à l'honneur de Saint-Jacques et de Saint-Christophe; il ordonne que ce qui est porté par le testament de feu noble Marie Audax, dame de *Dohec et de Joufre*, son aïeule, soit accompli; institue son héritier universel, Annet de Fayolle, son fils aîné, auquel il substitue ses autres enfants; et nomme ses exécuteurs testamentaires, nobles hommes M. le vicomte d'Usa, et, à son défaut, son fils, et les seigneurs de la Douze, de Longa, de Fayolle, de Chantérac, l'avocat du Roi Dupuy, etc.

Il avait épousé, avant l'an 1484, demoiselle Anne de Lur, fils de Bardin de Lur, chevalier, seigneur de Longa, Barrière, Eyraud, Fraissinet, et de dame Anne de Barrière; elle ne vivait plus lors du testament de son mari, le 4 janvier 1511 (v. st.).

N. B. Anne de Lur était de la même maison que les comtes de Saluces, et était petite-nièce d'Hélis de Lur mariée en 1432, à Fortanier de Saint-Astier, seigneur des Bories, dont elle fut la première femme.

Les enfants sortis de ce mariage sont :

1.° Annet de Fayolle, qui suit ;

- 2.^o Pierre de Fayolle, auquel son père légua par son testament, les cens, rentes et domaines qu'il s'était réservés lors du contrat de mariage d'Annet, son fils aîné, et la métairie de *Senzelas*, qu'il avait acquise depuis ;
- 3.^o Audet, ou Odet de Fayolle, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, suivant le testament de son père, de l'an 1511 ; mais il y renonça dans la suite, car il épousa, par contrat passé au lieu et châtellenie de Ribérac, le 28 mars 1528, demoiselle Marie, dite Blanche du Vigan, ou du Vigan, fille de feu noble Jean du Vigan, écuyer, seigneur du Broulhet, paroisse de Clyen en Saintonge ; et de dame Etiennette d'Aydie. Les futurs époux furent assistés par haut et puissant seigneur messire François d'Aydie, chevalier, vicomte de Turenne, seigneur de Ribérac, etc., messire Guy d'Aydie, évêque de Sarlat, Agnet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, frère d'Odet, Arnaud d'Aydie et autres. Il paraît qu'il ne pro-vint pas d'enfants de ce mariage ;
- 4.^o Catherine de Fayolle, fut mariée, par contrat du 23 mars 1501 (v. st.), à noble Jaubert de Mellet, damoiseau, seigneur des Arras et de Saint-Pardoux de Drône, fils de défunt noble Hélié de Mellet, damoiseau, et de dame Odète de la Vergne ; en présence de Fortanier de Chantemerle, seigneur de Monsec, et de Jean Oudour, seigneur de la Ferrière : elle vivait encore, lorsque son mari fit son testament le 7 octobre 1522.
- 5.^o Isabeau de Fayolle, avait épousé, avant l'an 1511, noble Bertrand de la Place, seigneur de Saint-Médard de Drône et de Sallebœuf ;
- 6.^o Anne de Fayolle, religieuse en l'abbaye de Saintes ;
- 7.^o Anne de Fayolle, non mariée. .

XII. Annet, nommée aussi Agnet de Fayolle, chevalier, seigneur de Douet, Neuvic, Lenclave, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, du 4 janvier 1511 (v. st.) ; il reçut, le 12 janvier 1514 (v. st.) l'hommage d'un fief situé dans la paroisse de Villetoueix ; il fit un échange, le 11 novembre 1520, avec messire

François de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince de Chalais, par lequel il lui céda la terre de Douet en Saintonge, pour celle de Neuvic, composée de deux paroisses, Neuvic et Vallereuil, qui fut alors démembrée de la châtellenie de Grignols; pour mettre cet échange à exécution, les parties firent un compromis le même jour, et choisirent pour arbitres, pour faire l'assiette de la terre de Neuvic, nobles et puissants seigneurs Bertrand de Salignac, seigneur dudit lieu, et Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze. Il fut nommé un des tuteurs des enfants mineurs de Jaubert de Mellet, son beau-frère, le 7 septembre 1522. Il fit un accord, daté du château de Beuséjour, le 27 janvier 1526 (v. st.), avec François de Talleyrand, seigneur de Grignols, au sujet des limites de la forêt de Neuvic, en présence de noble Louis de Chaumont, seigneur de Labatut. Il transigea, le 17 décembre 1528, avec Louis de Talleyrand, écuyer, fils de feu Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, et dame Marguerite de Talleyrand, épouse de Jean de Calvimont, conseiller du Roi, et second président en la cour du parlement de Bordeaux, au sujet du retrait lignager que le seigneur de Talleyrand prétendait exercer sur la terre de Neuvic. Il assista au contrat de mariage d'Odet de Fayolle, son frère, du 28 mars 1528. Il reçut, le 22 février 1532 (v. st.), un hommage pour un mainement situé dans la paroisse de Bertric, sous le devoir d'un épervier avec *les getz et sonnettes*. Il reçut plusieurs autres hommages en 1533, 1534, 1539, 1542, etc. Il transigea sur procès, le 5 juillet 1537, avec Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols; il rendit hommage au roi de Navarre, le 3 octobre 1541, pour raison de la maison noble et château de Vernode, du repaire de Boschault, du repaire de Lambertie, et pour ce qu'il tenait dans les paroisses de Bertric, Douchapt, Tocane, Saint-Abre, l'Isle, Mensignac. l'Aiguillac de Lauche, Saint-Aquilin, Chantérac, Saint-Germain de Salembre, Saint-Pardoux de Drône, etc. Il acquit, le 15 avril 1543, de Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols, la portion de la forêt de Neuvic, qui est située le long de la rivière de l'Isle, jusqu'au guet du Châlard, avec tout droit de justice, laquelle avait été réservée lors de l'échange fait en 1520, avec François de Talleyrand, père de Julien. Il vendit, le 8 octobre 1543, à Jean Joumard, écuyer, seigneur

des Holmes, le lieu et repaire noble du Mas-Poitevin, situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Connezac, sous la réserve de l'hommage, qui lui fut rendu le 28 novembre suivant. Il avait déjà fait son testament le 17 avril 1532, par lequel il donne la jouissance de ses biens à Charlotte d'Abzac, sa femme, et la propriété à Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, son neveu, à la charge de porter ses nom et armes; et dans le cas où lui ou ses descendans s'y refuseraient, il lui substitue François de Mellet, seigneur des Arras, son frère, et à celui-ci, Audet, son autre frère, toujours aux mêmes conditions; fait des legs à Liette de la Place, sa nièce, fille d'Isabeau, sa sœur, etc., nomme exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de la Douze et de Verg, Pierre de Lur, chevalier, seigneur vicomte d'Usa, Bertrand de Lur, chevalier, seigneur de Longa, Barrière et Fraissinet, etc., en présence de Pierre de Solmignac, seigneur de Bellet et de Chône, d'Hélie de Lespine, bachelier ès droits, et autres.

Il avait épousé, par articles passés au château de la Douze, le 17 janvier 1506 (v. st.), demoiselle Charlotte d'Abzac de la Douze, fille de noble et puissant homme Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, Reillac, Verg et Sénillac et de Marguerite de Salignac; en présence de nobles et puissants hommes et seigneurs Antoine de Lustrac, chevalier, seigneur de Lustrac, Pierre de Lur, chevalier, vicomte d'Usa, Guy de Salignac, chevalier, seigneur de Casals, Jean de la Chassagne, seigneur d'Arfeuille, procureur-général du Roi, en la cour du parlement de Bordeaux, Bertrand de Lur, seigneur de Fraissinet, Pons de Carbonnières, seigneur de Pelevezy, Guillaume et Hélie de Fayolle, seigneurs de Fayolle, et plusieurs autres. Ces articles furent ratifiés et approuvés par toutes les parties, au château de la Douze, le 26 septembre 1507, et le mariage fut célébré le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de la Douze, en présence des seigneurs nommés ci-dessus, de Pons de Gontaut, seigneur de Biron, de Bertrand de Salignac, seigneur de Salignac, de Raimond d'Aytz, seigneur de Meymy, etc. Charlotte d'Absac fit son testament le 28 juillet 1548, en faveur du seigneur de la Douze, et mourut sans enfants.

Branche de Clermont, éteinte.

V. HÉLIE DE FAYOLLE, III^e du nom, chevalier, qu'on croit fils puîné d'Hélie de Fayolle, II^e du nom, chevalier, est le premier que l'on sache avoir formé un établissement dans la paroisse de Clermont ; c'est ce qui a fait supposer qu'il était l'auteur de la branche de ce nom. Il est qualifié chevalier de Clermont, dans un accord qu'il fit vers l'an 1280, conjointement avec Hélie de Fayolle, damoiseau, son fils, et Richarde de Chasseneuil, femme de ce dernier, avec Geraud de Chasseneuil (*de Chassanol*), père de Richarde, Hélie de Figueyrol et autres. Hélie de Fayolle déclare, dans cet acte, (dont la date est emportée, mais dont le caractère d'écriture est de la fin du XIII^e siècle), avoir marié Bertrande de Fayolle, sa fille, à Bernard de Figueyrol de Saint-Pardoux, fils d'Hélie, et lui avoir constitué en dot, certaines rentes, dont il lui avait promis de faire l'assiette ; *mais d'autant, est-il dit, que Clermont est plus éloigné de Saint-Pardoux, que la maison de Chassanol, et que ledit Hélie de Fayolle, père, ne possède aucun objet aux environs de Saint-Pardoux, il donne à prendre à Figueyrol, son gendre, la quotité de rente qu'il avait promis à Bertrande de Fayolle, sa fille, sur celles que Chassanol avait constitué en dot à Richarde, sa bru.* Le même Hélie de Fayolle ou son fils, de même nom, qualifié aussi chevalier, fit un accord, en 1298, avec Berard de Mouleydier, damoiseau, seigneur de Monclar, Hélie de Pons et autres, pour terminer les différends qu'ils avaient à cause d'un chemin qui conduit au château de Monclar. Il fut un des seigneurs, qui rendirent hommage, à Beauregard, en 1301, à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord.

Il laissa entr'autres enfants :

- 1.^o Héliede Fayolle, IV^e du nom, qui suit ;
- 2.^o Bertrande de Fayolle, mariée à Bernard de Figueyrol de Saint-Pardoux, fils d'Hélie de Figueyrol. On trouve, dans le même tems, Pierre de Fayolle de Clarens, ou Clerans, qui rendit hommage, en 1295, à Berard de Mouleydier, seigneur de Monclar, pour tout ce qu'il possédait dans la juridiction de Monclar,

VI. Hélie DE FAYOLLE, IV^e du nom, est nommé, avec son père, dans un acte de la fin du XIII^e siècle. Il épousa, dans le même siècle, Richarde de Chasseneuil, fille de Geraud de Chasseneuil, dont il eut :

- 1.^o Raimond de Fayolle, qui suit ;
- 2.^o Hélie de Fayolle, qu'on croit auteur d'une branche, établie à la Monzie, qui sera rapportée.

Ils avaient pour frères ou contemporains :

Bernard de Fayolle, donzel de Clermont, mort avant l'an 1300, suivant un acte de vente, faite par Hélie de Bernard, curateur de ses enfants.

Armande de Fayolle, nommée dans un acte de 1313.

VII. Raimond DE FAYOLLE, I^{er} du nom, donzel de Clermont, épousa demoiselle Marguerite de Galard, et ne vivait plus en 1315, suivant un acte consenti, la même année, en faveur de sa veuve. Il laissa :

- 1.^o Raimond de Fayolle, II^e du nom, qui suit ;
- 2.^o Rudel de Fayolle, damoiseau de Clermont, est mentionné dans deux actes de vente, de 1341 et 1346, dans lesquels il rappelle Marguerite de Galard, sa mère, et dans un acte d'acense, de l'an 1359.

VIII. Raimond de Fayolle, II^e du nom, chevalier de Clermont, est nommé dans un acte de 1316, dans lequel Raimond, son père est rappelé. Son nom se trouve aussi dans des actes de 1324, 1325 et 1334. Il fit, en 1335, une donation à Pierre Grimoard, le jeune, et à Hélie Grimoard, son fils ; et ne vivait plus en 1359. On croit qu'il fut père de :

- 1.^o Raimond de Fayolle, III^e du nom, qui suit ;
- 2.^o Hélis ou *Ahélias*, de Fayolle, épousa Geraud de la Grèze, habitant du Bugue, et vivait encore en 1341 ;
- 3.^o Désirée de Fayolle, connue par un acte de l'an 1364 ;
- 4.^o Marguerite de Fayolle fut mariée à Pierre de Bertrand, damoiseau de Clermont, dont elle était veuve en 1383.

IX. Raimond DE FAYOLLE, III^e du nom, chevalier de Clermont, est connu par des actes de 1359 et 1363, dans

lesquels il rappelle Raimond, son père ; il vivait encore le 16 juin 1382. On le croit père de :

- 1.° Armand de Fayolle, qui suit ;
- 2.° Donadiou de Fayolle, connu par un acte de 1412.

X. Armand DE FAYOLLE, damoiseau, est nommé dans un acte de 1384, avec Guilhem de Taillefer et de Hélie de Campagnac, fils de Geraud ; et dans un autre, de 1402, avec le même Hélie de Campagnac, damoiseau de Clermont. Il fut témoin, avec Jean de Cugnac, seigneur de Cugnac, Ysarn de Valens, écuyer, habitant de Castelnau, Jean de Chaumont, de Monclar et autres, de la donation de la terre de Montastruc, que fit Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, à Bertrand d'Abzac, écuyer, son fils, le 4 août 1404. Il eut un différend avec Olivier d'Abzac, seigneur de la Douze, à raison de l'héritage de la Gaubertie, qui avait appartenu à Raimond Gaubert.

Il avait épousé demoiselle Armande de Clarens, dont il eut une fille unique, nommée Philippe, qui suit.

XI. Philippe DE FAYOLLE fut mariée, par articles passés au lieu de Clermont, le 3 mai 1428, à Jean d'Abzac, donzel, fils d'Olivier d'Abzac, seigneur de la Douze, et de Jeanne de Barrière, et frère cadet de Guy, dit Guinot d'Abzac, seigneur de la Douze, etc., en présence d'Hélie de Pons, seigneur de Saint-Maurice, et autres. Elle est qualifiée *noble demoiselle du lieu de Clermont, et épouse de noble homme Jean d'Abzac, seigneur de Beauregard*, dans un acte du 8 septembre 1445, et vivait encore le 21 janvier 1451 (v. st.) ; mais elle était déjà morte avant le 8 mai 1465.

Branche de la Monzie, éteinte.

VII. Hélie DE FAYOLLE, V^e du nom, fils puîné d'Hélie IV, chevalier de Clermont, est qualifié donzel de la Monzie (de Montastruc), et père de Bertrand de Fayolle, dans des actes de 1311 et 1313. Il fut témoin, avec le même Bertrand de Fayolle, donzel, d'une reconnaissance, faite le mercredi après la fête de la purification de la Vierge, 1314 (v. st.), en faveur de Hugues d'Abzac,

seigneur, en partie, de Clarens. Il est énoncé frère de Raimond de Fayolle, dans un acte de 1316, et mentionné dans des actes de 1315 et 1324. Il ne vivait plus en 1330. Il fut père de :

VIII. Bertrand DE FAYOLLE, donzel de la Monzie, est nommé, avec son père, dans des actes de 1311, 1313 et 1314, et peut avoir eu pour fils :

IX. Arnaud DE FAYOLLE, demeurant à la Monzie, suivant un acte d'acense, de l'an 1367. On ne connaît pas la suite de cette branche.

Il existe encore plusieurs autres familles du nom de Fayolle, telles que celles des seigneurs de Puyredon, près de Bergerac, de Sarrazac, en Périgord, sur les frontières du Limousin, de Louvigny, en Alsace, dont était Joseph de Fayolle, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, en 1720, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Louvigny, et marié avec dame Elisabeth d'Andlaw; et plusieurs autres, établies en Poitou, en Angoumois, dans la Marche, etc.; mais on ne connaît pas leur jonction avec la maison des marquis de Fayolle, en Périgord.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules. *Tenants* : deux sauvages. *Couronne* de marquis. *Devise* : *Non ibi, sed ubique.*

DE FAYET, maison établie en Gévaudan, et dont la généalogie se trouve mentionnée dans le tome VIII du Nobiliaire universel de France, a pris, dans les actes, le nom de Fayet, jusqu'au VI degré, qui est formé par Jean-Claude; mais à dater de ce degré, les descendants et celui même qui l'a formé, ont indistinctement pris le nom de *de* Fayet et de *du* Fayet; les brevets, commissions, certificats d'admission dans les écoles royales et militaires, ont été délivrés sous ledit nom de *du* Fayet.

ESCAIRAC - LAUTURE (d') en Quercy, seigneurs d'Escairac, Cayriech, Lauture, Montayral, la Vernède, Cazillac, Maloze, etc., etc. Maison d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des tems; dès le onzième siècle, elle était propriétaire de la terre d'Escairac, ainsi que le prouve un acte d'affranchissement de serfs, de l'année 1040. En 1228, cette maison se sépara en quatre branches, dont l'une s'est éteinte, vers le milieu du quinzième siècle, dans la maison de Beynac, seigneurs de Floressas; l'autre connue sous le nom d'Escairac de Touffailles, a fondu, vers la fin du siècle dernier, dans la maison de Bonal, par le mariage de N.... d'Escairac de Touffailles, avec N.... de Bonal, frère de l'évêque de Clermont; la troisième connue sous le nom d'Escairac-de-Labastide, s'est éteinte, en 1713, dans la branche d'Escairac-de-Lauture. Mathurin et Auger d'Escairac, chevaliers, furent tués à la Massoure, en 1250.

Nous allons donner l'extrait succinct des preuves faites par cette maison; d'abord, en 1765, par Henri d'Escairac, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude; ensuite, en 1778, par Etienne-Henri, marquis d'Escairac, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour jouir des honneurs de la cour, et monter dans les carrosses de Sa Majesté; elle établit sa filiation depuis :

I. Bernard d'Escairac, 1^{er} du nom, *chevalier*, qui est rappelé dans la quittance de la dot de Fine, sa fille, du 20 octobre 1265, mourut avant le 11 avril 1294. Il avait épousé *Sirène*, fille de Guillaume de Saint-Privat, et en avait eu indépendamment de *Fine*, qu'on vient de mentionner, et femme de noble *Bernard de Belpuch de Raymondines*, Bernard II, qui suit, et une autre fille, nommée *Sirène*, dont on ignore le sort; il avait pour contemporains et proches parents, Bernard, Arnaud et Guischart d'Escairac, tous trois chevaliers, ainsi que lui; ce dernier était co-seigneur de Sauveterre.

II. Bernard d'ESCAIRAC, II^e du nom, *chevalier*, donna en 1294, l'investiture d'un fief, mouvant de lui; reçut,

en 1319, une obligation de Gaillard de Gourdon, aussi chevalier, et fut père de :

III. Bertrand d'ESCAIRAC, damoiseau, qui épousa, en 1314, *Proessa-du-Colombier-de-Tropas*, sœur d'Arnou, damoiseau, et en eut entr'autres enfants :

IV. Bernard d'ESCAIRAC, III^e du nom, aussi damoiseau, qui mourut avant le 8 août 1352, et eut, d'une femme, dont le nom est inconnu :

- 1.^o Bernard, dont l'article suit ;
- 2.^o Bertrand, père d'un fils, nommé Bernard, dont le sort est inconnu.

V. Bernard d'ESCAIRAC, IV^e du nom, damoiseau, fit des baux à fief, en 1378 et 1397 ; il était mort le 16 février 1412 (v. st.) ; il eut d'une alliance inconnue :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Raymond, père d'Aimeric, seigneur de la Perrière, qualifié noble et puissant seigneur, dans un acte de 1461.

VI. Noble Jean d'ESCAIRAC, I^{er} du nom, damoiseau, mourut jeune, vers l'année 1409 ; il avait épousé avant le 16 mai 1401, Souveraine du Lac, laquelle l'avait rendu père de :

VII. Noble Thomas d'ESCAIRAC, damoiseau, qui naquit le 2 mai 1406, et mourut jeune, ainsi que son père, laissant de Souveraine de Pierrelatte, entr'autres enfants :

VIII. Noble Jean-Barthélemi d'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac, co-seigneur de Cayrieuch, etc., qui était sous la tutelle de sa mère, en 1444 ; il passa, en 1461, une transaction avec Aimeric d'Escairac, son oncle à la mode de Bretagne ; il testa le 4 mars 1494, et mourut peu après ; il avait épousé, en 1462, Gaillarde de la Valette, fille de Pierre, seigneur de Parisot, sénéchal du Quercy et de Périgord, et de marquise d'*Ebrard de Saint-Sulpice*, de même maison que Jean de la Valette, qui fut élu grand-maître de Malte, en 1557 ; il en eut entr'autres enfants, Raymond-Barthélemi qui suit, et Catherine, mariée à noble Hugues d'Entraigues ; il était contemporain et proche parent de Guillaume d'Escairac, qualifié

noble et puissant seigneur, qui épousa, avant 1497, Andette de Buffet de Salvat.

IX. Noble Raymond-Barthélemi d'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac et co-seigneur de Cayriech, etc., fit aveu, en 1503, de ce qu'il possédait dans ces deux terres, mouvantes du Roi; il mourut avant le 28 décembre 1515, laissant de Jeanne de Salignac, fille de Jean, seigneur de la Mothe-Fénelon, etc., et de Catherine de Thémines :

X. Noble Hugues d'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac, co-seigneur de Cayriech, etc., qui servait, en 1554, dans la compagnie d'ordonnance de M. le comte de Villars. Il eut de Françoise de Belmont, fille de Jean, seigneur de *Peyre-Taillade* :

- 1.° Charles, dont l'article suit;
- 2.° Jean, seigneur de Maraval;
- 3.° Deux filles, l'une mariée à Jean-Germain Cuzet, seigneur de la Gante; et l'autre, à Jean de la Borie-Cuzel, seigneur de Figeac.

XI. Noble Charles d'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac et co-seigneur de Cayriech, etc.; fut guidon de la compagnie d'ordonnance de M. d'Ebrard de Saint-Sulpice; étant sur son départ pour aller à la guerre contre les ennemis du roi Henri III, il fit son testament en 1587, et mourut avant le 26 juillet 1592. Du mariage qu'il avait contracté avec Jeanne de la Boissière, fille de François, seigneur de *Gayrac*, provinrent entr'autres enfants:

- 1.° Gabriel, dont l'article suit;
- 2.° Jeanne, mariée, en 1609, à Léon d'Ebrard, seigneur de la Croze.

XII. Noble Gabriel d'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac, de Lauture, de Cazillac, de Montayral, etc.; testa en 1627; et laissa de Marguerite de *Sagnes*, fille de René, seigneur de Sagnes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chevalier de son ordre, entr'autres enfants:

- 1.° Mathurin, dont l'article suit;
- 2.° François, seigneur de la Dugnie, lequel d'Anne de Bonal, fille et héritière de François, seigneur de Vignals, qu'il avait épousée avant 1666, eut François, seigneur de Saint-Paul, qui forma la

branche d'Escairac-Vignals, dont nous ne parlerons point ici, attendu que nous nous bornons à parler de celle d'Escairac-Lauture. Il eut aussi quatre filles, dont l'une fut religieuse à Saint-Cyr, en 1725, et les trois autres furent mariées dans les familles de Cluzel, des Garrigues et de la Tapie (1).

XIII. Mathurin D'ESCAIRAC, chevalier, seigneur, d'Escairac, de Cazillac, baron de Lauture, etc., capitaine dans le régiment de Fumel, en 1635, et dans celui de Lur-Saluces, en 1639; servit, cette dernière année, comme volontaire, dans l'armée de Roussillon, et dans les troubles de Guyenne de l'année 1649; il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par ordonnance d'un sub-délégué de M. Pellot, intendant de Guyenne, de l'année 1666. Il avait épousé, en 1631, Hélié de Durfort, fille et héritière, en partie, de Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac, d'une branche de l'illustre maison de ce nom, et d'Anne de Sédières; il en avait eu huit fils et huit filles, dont quinze vivaient en 1669; il fit constater ce fait par procès-verbal, afin d'obtenir du Roi, la pension destinée aux gentilshommes qui avaient dix ou douze enfants vivants; du nombre des premiers, furent:

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° François, seigneur de Goujonnac, capitaine dans le régiment de Louvigni, major de celui de la Guiche, puis major-général de l'armée d'Humière, tué sur le canal de Bruges, en 1690;
- 3.° Autre François, chevalier de Malte, tué sur un vaisseau de la religion, en 1671;
- 4.° Autre François, enseigne dans le régiment de la Ferté;
- 5.° Antoine, lieutenant-colonel du régiment de Coetquen, et brigadier des armées du Roi, tué au siège de Lille, en octobre 1708.

XIV. Noble Jean D'ESCAIRAC, chevalier, II^e du nom, seigneur d'Escayrac, de la Vernède, de Cazillac, baron

(1) La branche d'Escairac-Vignals a fondu dans la maison de Pellagrue, le 30 mars 1658.

de Lauture, etc.; servait, en 1674, sous les ordres de M. le maréchal d'Albret, et en 1695, dans le ban et l'arrière-ban du Quercy. Il eut pour femme, Anne-Henriette de Cruzy, fille de Jean, vicomte de Marcillac, et il eut pour enfants :

- 1.° Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Mathurin, lieutenant au régiment de Guiche, tué à l'armée de Flandre, en 1690 ;
- 3.° Charles, cornette dans le régiment d'Avaray, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693 ;
- 4.° Louise, femme de Louis-Joseph de Vergnies, seigneur de Sainte-Croix.

XV. Noble Henri d'ESCAIRAC, chevalier, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, de la Vernède, baron de Lauture, etc.; servait, en 1689, en qualité d'enseigne, au régiment de la Guiche, infanterie. Il épousa, en 1713, Marie-Anne d'Escayrac, fille de Jacques, seigneur de la Bastide, et en eut entr'autres enfants :

- 1.° Jacques-Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Henri, qui fit, en 1765, ses preuves de seize quartiers, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude, dont il devint archi-diacre ; il fut grand-vicaire de l'archevêché de Besançon, et abbé de Boschaud, etc.

XVI. Jacques-Henri d'ESCAIRAC, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, la Vernède, baron de Lauture, etc.; est mort en 1753. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1742, avec Antoinette de Bribes, fille de Gérard, seigneur de Lisle, sont issus :

- 1.° Etienne-Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Henri, appelé le chevalier de Lauture, sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie.
- 3.° Joseph, nommé chevalier d'Escayrac-Lauture, lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie (1). Le chevalier d'Escayrac-Lauture, fut tué le 30 avril 1780,

(1) Ici se termine l'abrégé succinct du mémoire généalogique de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, dressé pour la présentation d'Etienne-Henri, marquis d'Escayrac, en 1778.

à la hauteur du cap Flamboroug, sur la frégate le *Rohan-Soubise*, armée en cours et sortie du port de Dunkerque, le 27 du même mois ; il se distingua d'une manière remarquable, pendant le combat qui dura plus de six heures, et dirigea, avec une rare intrépidité, le détachement du régiment de Rouergue, qu'il commandait à bord de ce bâtiment.

XVII. Etienne-Henri, seigneur d'ESCAIRAC, Cazillac, la Vernède, la Plaine, la Bastide, baron de Lauture, etc., né le 27 septembre 1747 ; entra, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Vermandois, le 10 mai 1764 ; fut ensuite capitaine de dragons dans celui de Boufflers ; eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, en 1778, fut nommé sous-lieutenant des gendarmes anglais, le 8 avril 1779 ; mestre - de - camp et second lieutenant des gendarmes d'Artois, le 11 novembre 1782. A la réforme de la gendarmerie, il a été attaché au régiment de Languedoc, puis colonel du régiment de grenadiers-royaux de Guyenne, le 26 novembre 1788. En 1789, la noblesse du Quercy le choisit comme suppléant de M. de la Valette-Parisot, député aux états-généraux, qui mourut peu après son arrivée à Paris, et lui laissa, par conséquent, sa place ; mais il refusa de quitter sa province, à une époque où l'influence qu'il y exerçait, pouvait arrêter les progrès de la révolution. Son zèle et son dévouement furent d'abord couronnés d'un plein succès ; mais des bandes de brigands ayant menacé et attaqué les propriétés, sans que la force publique consentît, malgré ses représentations, à y mettre obstacle, il se mit à la tête des gentilshommes et autres habitants du Quercy, qu'il avait décidés à repousser la force par la force ; ils se transportèrent partout où il se forma des attroupements, et sauvèrent plusieurs châteaux du pillage et de l'incendie, notamment ceux de Montesquieu, de Camparno et de Saint-Cyprien. A cette dernière affaire, le marquis d'Escayrac fut blessé assez grièvement à la tête. Trahi, dans son espoir de réveiller enfin la force publique, et livré, ainsi que les propriétés, à la merci de nombreuses bandes de tigres, il s'était retiré dans son château, où il fut menacé, sans que, pourtant, on osât l'attaquer ; mais entouré de ruines, de maisons fumantes, qui ne lui offraient aucun asile, et voyant qu'il ne pouvait plus opposer d'obstacle au torrent révolutionnaire, il

partit pour aller rejoindre les princes, à Turin, s'évada, au milieu de la nuit, de son château de Lauture, et prit des chemins détournés, qui le conduisirent en Languedoc, à celui de Buzet, chez le comte de Clarac, son parent, où il arriva le 7 janvier 1791, accompagné du sieur Caminel, sans avoir été reconnu ; mais deux domestiques de sa suite, dont l'un était nègre, le suivaient à peu d'heures de distance, et mirent sur la trace de la route qu'il avait suivie. Le château de Buzet fut alors cerné par la garde nationale du lieu, et de nombreuses hordes de brigands qui y mirent le feu avec tant de rage, qu'ils lançaient sur les toits et jetaient par les soupiraux des caves, des torches enduites de soufre et de bitume, et qu'ils allaient couper les bois, les charmilles du parc, pour alimenter l'incendie. On jeta, en vain, de l'argent en abondance, par les fenêtres, ils les prirent en faisant une décharge de leurs fusils, dont M. d'Escayrac fut blessé ; il se retira, alors, avec M. de Clarac et le sieur Caminel, son secrétaire, dans un souterrain voûté, mais, l'instant d'après, la maison embrasée, s'engloutit sur eux. A demi étouffé par la fumée, il se présenta, vers les deux heures du matin, à une ouverture de cette même cave, pour prendre l'air ; cinq coups de fusil l'étendirent à l'instant roide mort sur la place. Le procureur-syndic du département de la Haute-Garonne, se transporta, avec la force armée, le lendemain sur les lieux, ordonna son inhumation, et commença une procédure contre les auteurs de cet attentat, à laquelle la révolution ne permit de donner aucune suite.

Le marquis d'Escayrac avait eu de son mariage avec Louise de Chaumont, fille de M. de Chaumont-de-Lagalaizière, conseiller d'état, intendant d'Alsace, et petite-fille du chancelier de Lorraine, présentée au Roi et à la famille royale, le 9 de juin 1782 :

- 1.° Marie-Joseph-Henri-Léonce, né le 19 février 1786 ;
- 2.° Antoinette-Eugénie-Ernestine, mariée, en 1810, à M. le comte Astier-de-Saint-Astier.

Armes : d'argent à trois bandes de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, en Poitou.

I. Antoine FREMOND, 1^{er} du nom, sieur de la Merveillère, conseiller du Roi, secrétaire de Son Altesse la duchesse d'Orléans, de Montpensier et de Châtellerault, en 1662 ; épousa, par contrat du 5 juillet 1660, passé pardevant Bodin, notaire royal de la ville de Châtellerault, Anne Phelipon, fille de Pierre Phelipon, sieur de la Massonne, conseiller du Roi, maître-particulier des eaux et forêts du duché de Châtellerault, et de Marie Raffeteau. De ce mariage est issu, entr'autres enfants :

II. Antoine FREMOND, II^e du nom, sieur de la Merveillère, conseiller du Roi, élu en l'élection de Châtellerault, qui épousa Marie Nicolas, fille de Pierre Nicolas, échevin de la ville de Poitiers. De ce mariage sont issus entr'autres enfants :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o François Fremond, doyen de l'église collégiale de Châtellerault ;
- 3.^o Marie-Françoise, mariée à Pierre de la Vau de Teffort, seigneur haut-justicier de la terre et châellenie de la Massardière ;
- 4.^o Thérèse Fremond, épouse de Jacques Creuzé, sieur de la Touche, conseiller du Roi, élu en l'élection de Châtellerault.

III. Pierre FREMOND, sieur de la Merveillère, receveur-général des fermes du Roi, à Craon ; épousa N... Marchais, dont sont issus entr'autres enfants :

- 1.^o Pierre-Antoine-Jérôme, qui suit ;
- 2.^o François-Préjean Fremond, directeur-général des douanes, lequel a épousé Rose Marchay, de laquelle il a eu :
 - a. Pierre-Marie-Préjean Fremond de Peusly, directeur des douanes, marié à Philippine-Jeanne-Louise Fremond de la Merveillère, sa cousine ;
 - b. Marie-Perrine-Marguerite-Amélie ;
 - c. Anne-Antoinette - Albertine - Nancy, mariée

à M. de Sarrau de Pichon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IV. Pierre - Antoine - Jérôme FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, colonel du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur du génie à Saint-Domingue, mort en 1804, avait épousé Marie-Louise-Charlotte d'Ajot, fille de M. d'Ajot, maréchal de camp au corps du génie. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-Antoine-Henri, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre-Charles, ancien garde du corps du Roi, en 1814 ;
- 3.° Philippine-Jeanne-Louise, mariée à son cousin Pierre-Marie-Préjean Fremond de Peulsy.

V. Louis - Antoine - Henri FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, né le 23 janvier 1788, capitaine d'artillerie à cheval de la garde royale, chevalier de la Légion d'Honneur ; a suivi Sa Majesté en Belgique, en 1815.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'une étoile, et accompagné de trois épis de blé, le tout du même.

MELUN. Dans l'état des gentilshommes qui, avant la révolution, ont joui des honneurs de la cour, imprimé dans le tome II^e de cet ouvrage et dans le I^{er} volume de notre Almanach de la Noblesse de France, nous avons omis, par erreur, sous l'année 1751 :

Adam - Joachim - Marie, vicomte de *Melun*, seigneur de Brumetz, père du vicomte de *Melun*, actuellement chef de cette maison.

La Gazette de France, du 8 mai 1751, dit de lui : « le 1^{er} de ce mois, le duc de Gèvres présenta au Roi, » M. le vicomte de *Melun*, de l'ancienne maison de ce » nom, il fut ensuite présenté à la Reine, à monseigneur » le Dauphin, à madame la Dauphine et à mesdames de » France ».

Voyez tom. I^{er}, pag. 263 de cet ouvrage, et le tom. X du Dictionnaire de Moréry, édition, 1759.

DU MONTET DE LA TERRADE, à Besançon. *Voyez* le VII^e volume du Nobiliaire de France, la généalogie de cette maison y est rapportée.

Le chef actuel de cette famille est François-Simon-Augustin du Montet de la Terrade, premier président de la cour royale de Besançon ; son frère aîné, ancien officier de cavalerie, étant mort sans enfants mâles, le 22 novembre 1816.

Nous nous sommes fait un devoir de rapporter le tableau de la conduite des gentilshommes qui, depuis vingt-cinq ans, ont acquis des droits à l'estime publique. La vie de M. le premier président de la Terrade, est écrite dans le discours de M. le comte de Scey-Montbéliard, commissaire, nommé par le Roi, pour son installation. Ce témoignage d'un seigneur comtois et du plus haut parage, est un titre bien respectable, il est extrait littéralement du procès-verbal ; le voici :

« Le Roi a daigné choisir pour chef du premier corps
 » de la province, dans une de nos plus anciennes familles,
 » dont les membres ont donné l'exemple du dévouement
 » au souverain, et ont allié l'intrépidité militaire, à la
 » sagesse du magistrat.

» M. Dumontet de la Terrade, dont nous allons re-
 » cevoir le serment, réunit aux vertus de ses ancêtres,
 » cette aménité dans le caractère, qui attache les cœurs
 » et console les malheureux.

» Aucun instant de sa vie n'a été inutile à son pays ;
 » il s'occupait d'éclairer l'agriculteur dans des tems des-
 » tructeurs de toutes lumières ; il soignait les intérêts du
 » pauvre ; il sacrifiait sa fortune aux Bourbons, en se-
 » courant les Français malheureux.

» Il ne nous reste, alors, qu'un vœu à former, c'est
 » que la Providence, lui accorde, pour le bien du service
 » du Roi, une carrière aussi longue, que celle de son
 » vénérable beau-père, le général de Mayrot, ce Nestor
 » de l'armée de Condé, lequel, quoiqu'octogénaire,
 » servait encore son Roi, comme soldat ».

DU HALLAY, maison noble et ancienne de Bretagne, qui possédait avant le XIII^e siècle, la terre de son nom, près Fougères, et qui en possède encore le chef-lieu, avec partie des domaines et fiefs; malgré la dispersion des titres, occasionnée par les guerres continuelles dont la province de Bretagne fut le théâtre, pendant les XIV^e et XV^e siècles, il en est encore demeuré suffisamment dans les archives de cette maison, pour établir une filiation suivie depuis :

I. Raoul DU HALLAY, seigneur du Hallay, qui vivait en 1269. Une charte de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, sire de Fougères, lui assure l'exemption de tous droits, ses ancêtres n'y ayant jamais été sujets. Il eut pour fils :

II. Guillaume DU HALLAY, I^{er} du nom, qui épousa Catherine de Coesme, fille de Briant, sire de Coesme, d'une illustre maison de Bretagne. Elle se remaria, vers l'an 1311, à Renaud, sire de Montbourcher, fils de Geofroy, sire de Montbourcher, et de Tiphaine de Tinteniac. Elle laissa de son premier mari :

III. Guillaume DU HALLAY, II^e du nom, marié, en 1313, avec Jeanne de Montbourcher, fille de Renaud de Montbourcher, et de Jeanne de Saint-Brice. De ce mariage vint :

IV. Pierre DU HALLAY, I^{er} du nom, seigneur du Hallay, qui vivait en 1340, et fut père de :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit;
- 2.^o Jean du Hallay, l'un des plus vaillants capitaines de son siècle. Il servit avec Bertrand du Guesclin, et se distingua à la bataille de Montmarran, en 1353, à celle de Cocherel, en Normandie, et à plusieurs autres actions et combats. Il était capitaine de Saint-Aubin du-Cormier, et avait, sous lui, trente hommes d'armes, du nombre desquels étaient Ancelot du Tiercent, Alain du Tiercent et Guillaume du Châtellier.

V. Guillaunie DU HALLAY, III^e du nom, seigneur du Hallay, épousa Gosseline de Saint-Gilles. On le trouve employé dans une montre du 6 décembre 1359, avec Olivier du Guesclin. Il vivait encore en 1379, et eut de son mariage :

VI. Harscouet DU HALLAY, I^{er} du nom, seigneur du Hallay, capitaine de Fougères, vivant en 1378. Il épousa Alix de Goyon, de la maison de Matignon, dont sont issus :

- 1.^o Raoul, seigneur du Hallay, tué en Angleterre ;
- 2.^o Harscouet, dont l'article suit ;
- 3.^o Margoret du Hallay ;
- 4.^o Gosseline, mariée, en 1366, à Pierre de Poillé.

VII. Harscouet DU HALLAY, II^e du nom, seigneur du Hallay, après la mort de son frère aîné, fut capitaine, autrement gouverneur de Laval, et avait pour lieutenant, Magoret du Hallay, son frère puîné. Il fut blessé au siège de Rambouillet, et enterré à Meaux. De Blanche de Malor, sa femme, il eut :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean du Hallay, seigneur de Boutteville, qui épousa Jeanne de Porcon, dont il eut François du Hallay, sieur de Boutteville, qui épousa, au mois de novembre 1508, Françoise de Malnoë. De ce mariage sont issus :

A. Gilles du Hallay, sieur de Boutteville et de Champlain, qui épousa, au mois de juillet 1574, Marie de Marcillé, dont il eut :

- a. François du Hallay, seigneur de Boutteville, père de Perronnelle du Hallay, mariée, en 1611, avec Pierre le Cornu, seigneur de la Carbottière ;
- b. Jean du Hallay, sieur de la Champsavin, marié avec Thomasse le Jeune, qui le fit père de Jean du Hallay, écuyer, seigneur de Champsavin et de la Coquillonays, qui épousa, en 1605, Suzanne Tuffin, qui le rendit père de François du Hallay, écuyer, seigneur de la Coquillonays ;

- B. Marie du Hallay, mariée, au mois de novembre 1548, avec Eustache des Prez ;
- 3.° Raoul du Hallay, seigneur de la Mazuraie, marié avec Jeanne de Mathefelon ;
- 4.° Patrice du Hallay, mariée, en 1447, à Bertrand de Pouez.

VIII. Pierre DU HALLAY, II^e du nom, est qualifié dans un aveu du 9 septembre 1435 *très-puissant et honoré messire Pierre du Hallay*, seigneur du Hallay et de Retiers. Il fut du nombre des gentilshommes qui allèrent au secours de la Guerche, en 1445, et mourut au siège de Fougères, laissant de Jeanne de Husson, son épouse :

IX. Jehan DU HALLAY, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Hallay et de Retiers, qui vivait en 1451. Il eut pour tuteur Raoul du Hallay, seigneur de la Mazuraye, son oncle. Jehan épousa Jeanne du Gué, dont il eut :

- 1.° Gilles, dont l'article suit ;
- 2.° Guionne du Hallay, mariée, en 1518, avec Gilles du Matz, seigneur de Monmartin.

X. Gilles DU HALLAY, seigneur du Hallay, vivait en 1483. Il servit dans la maison militaire de la Reine, et eut de Jeanne d'Ust, sa femme :

1. François, dont l'article suit ;
- 2.° Guionne du Hallay, mariée en 1536, à Louis de Villepouvée, sieur de la Cheze, de Marolles, etc. ;
- 3.° Renée du Hallay, mariée à Michel de Poix, sieur de Fouesnel.

XI. François DU HALLAY, seigneur du Hallay, de Retiers et de Montbrault, vivant en 1543, épousa Louise Rabault, dame de Villahier. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jehan, dont l'article suit ;
- 2.° Claudine du Hallay, mariée à Gilles Brunet, écuyer, seigneur de la Plesse.

XII. Jehan DU HALLAY, II^e du nom, seigneur du Hallay, de Retiers, de Montbrault, etc., épousa Jeanne de Bréron, qui le fit père de :

- 1.° Etienne, dont l'article suit ;
- 2.° Claude du Hallay, mariée à noble et puissant

Jean le Bouteiller, seigneur des Landes, de Maupertuis, etc.

- 3.° Yvonne du Hallay, femme de François de Serrent, écuyer, seigneur de la Rivière.

XIII. Etienne DU HALLAY, chevalier, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Montbrault, etc., sire de Retiers, chevalier de l'ordre du Roi, se défendit dans son château de la Borderie contre le duc de Mercœur, et fut un des chevaliers qui se portèrent à la défense de la Guerche, avec Olivier de Clisson et du Guesclin. Il épousa Gillonne de Coetquen, morte le 12 janvier 1626, fille de haut et puissant Jean, marquis de Coetquen, comte de Combourg, et de Philippine d'Acigné. Par son contrat de mariage, Etienne du Hallay s'obligea de prendre, lui et ses héritiers, les nom et armes de Coetquen, dans le cas où cette maison viendrait à tomber en quenouille et à s'éteindre, et pour cet effet, il fut stipulé qu'ils deviendront les héritiers des biens qui se trouveront dans la maison ; c'est ce qui est arrivé par la mort de M^{me} la maréchale et duchesse de Duras, dernière du nom de Coetquen et de sa maison. C'est en vertu de cette stipulation que la maison du Hallay joint à son nom celui de Coetquen, et à ses armes, celles de cette maison. Etienne du Hallay eut de son mariage :

- 1.° Louis, dont l'article suit ;
- 2.° Jean du Hallay, seigneur du Bois-Macé ;
- 3.° Claude du Hallay, seigneur de Montbrault ;
- 4.° Gabrielle du Hallay.

XIV. Louis DU HALLAY, seigneur du Hallay, de la Borderie, sire de Retiers, épousa Marie de Loz, dame de Kergouanton, terre qu'elle apporta dans la maison du Hallay. Il en eut :

XV. Jean DU HALLAY, III^e du nom, né en 1617, maintenu dans la qualité de *chevalier*, et déclaré *noble* d'ancienne extraction, par arrêts des 3 septembre 1669 et 19 août 1670, de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1646, Marguerite Hue, fille de messire Audard Hue, seigneur du Bois, dont il eut :

XVI. Emmanuel DU HALLAY, seigneur du Hallay

et de la Borderie, sire de Retiers, qui épousa le 27 avril 1684, demoiselle Marie-Renée de Sévigné de Montmoron, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Sévigné, chevalier, comte de Montmoron, du Courdray, de la Guimbergère, du Pont-Rouault, de la Bouexière et autres lieux et de dame Marie de Dreux. Il en eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
2. Christophe du Hallay, marié à demoiselle Bizien du Lézard ;
- 3.° N.... du Hallay, dit *le chevalier de la Bouexière*, chevalier de Malte, mort officier des vaisseaux du Roi.

XVII. Jean DU HALLAY, IV^e du nom, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Kergouanton, etc., sire de Retiers, comte de Montmoron, etc., cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Luxembourg, épousa le 31 décembre 1734, Marie-Thérèse Guérin de la Roche-Blanche, dont il eut :

XVIII. Emmanuel-Agathe DU HALLAY-COËTQUEN, chevalier, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Kergouanton, etc., sire de Retiers, comte de Montmoron, appelé le *marquis du Hallay*, officier au régiment du Roi, infanterie, en 1754 ; il servit à la bataille d'Hastimbeck en 1757 ; à celle de Crewelt en 1758, où il eut l'honneur d'y porter un drapeau du régiment ; se trouva à la bataille de Minden, après laquelle il fut employé aux chasseurs de l'armée du régiment du Roi ; continua d'y servir jusqu'à la fin de l'année suivante. A cette époque, il fut nommé aide-de-camp du maréchal prince de Soubise, général de l'armée. En 1761, il fut promu au grade de capitaine de cavalerie au régiment Royal-Etranger. Il a rempli jusqu'à la fin de la guerre, les fonctions d'aide de camp du maréchal prince de Soubise : sur son rapport et celui que monseigneur le prince de Condé rendit au Roi de sa conduite militaire, il fut désigné en 1763, colonel d'infanterie. Un mois après, Sa Majesté Louis XV le retint pour être de sa garde, et le nomma officier supérieur de ses mousquetaires noirs, avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie, dans lequel il a servi jusqu'au licenciement. Il fut ensuite brigadier des armées du Roi et maréchal de camp. Il servit auprès de Leurs

Altesses Royales, d'abord en Italie, ensuite en Allemagne; reçut d'elles, à Coblentz, l'ordre de réunir à Neuvied, sur le Rhin, les gendarmes, les cheveu-légers et les mousquetaires. Il fut, comme le plus ancien officier des compagnies rouges, nommé commandant de la deuxième compagnie noble d'ordonnance, dite *des mousquetaires*, corps qu'il ne tarda pas à porter à plus de huit cents hommes, lesquels servirent LL. AA. RR. avec autant de zèle qu'une noble générosité. A la fin de 1792, il eut ordre des princes, à cause des circonstances du moment de délivrer des congés à ceux qui composaient le corps des mousquetaires, avec l'obligation néanmoins de se rassembler au premier ordre. Attendant toujours de nouveaux ordres, et n'en recevant pas de très-positifs, il servit comme colonel à la suite d'un régiment de hussards au service d'Autriche. Le régiment ayant été incorporé en Hongrie, il entra au service de l'Angleterre, dans le régiment d'infanterie de Maugé; rentra en France, lors de l'amnistie, mais tous ses biens avaient été vendus; le 22 août 1814, Sa Majesté l'a nommé lieutenant-général de ses armées, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est, depuis 1775, premier veneur de S. A. R. MONSIEUR, frère de S. M. Louis XVIII. Il a fait ses preuves de cour par devant le généalogiste des ordres du Roi, en 1762 (1). Il a épousé, 1.° en 1761, Eléonore-Louise le Gendre de Berville, morte au mois de décembre de la même année, fille de Pierre-Hyacinthe le Gendre, chevalier, marquis de Berville, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant pour le Roi en Normandie; 2.° Elisabeth-Emilienne d'Andrée de Pilles, veuve de Joseph de Meissonnier, comte de Valcroissant, et fille de Paul - Félix - Xavier d'Andrée, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, de la Bastie, de la Manche, etc., et de Thérèse-Alphonsine Malachie du Plessis. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Emmanuel-Louis - Eleonor - Agathe du Hallay-

(1) C'est par erreur que, dans l'*Almanach de la Noblesse de 1816*, page 399, on a mis au chapitre des honneurs de la cour, en parlant de cette maison, le nom *du Haloy*, il faut lire *du HALLAY*.

Coetquen, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde ordinaire du Roi en 1773, devenu officier supérieur de ce même corps en 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis;

Du second lit :

- 2.° Jean - Georges - Frédéric - Emmanuel du Hallay-Coetquen, reçu par MONSIEUR même, pour faire partie de ses gardes - du - corps. En cette qualité, il a suivi ce prince, ainsi que Sa Majesté Louis XVIII, et lors de la rentrée, il a été nommé officier au régiment de cuirassiers Dauphin;
- 3.° Frédéric - Jean - Louis - Suzanne - Emmanuel du Hallay-Coetquen, inscrit aux Pages en 1814, et garde-du-corps de MONSIEUR en 1817.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, frété d'argent qui est DU HALLAY; aux 2 et 3 bandés d'argent et de gueules, qui est DE COETQUEN. Tenant et support: une pucelle à dextre, et un griffon à sénestre. Cimier: une tête de vieillard.

DE CHAMPEAUX, en Champagne et Bourgogne. Cette maison, connue en Bourgogne, sous la dénomination de Champeaux-Vauxdimes, ne doit pas être confondue avec d'autres familles établies dans différentes provinces du royaume, qui n'ont d'autres identités avec elle, que le nom, leurs armes étant différentes.

Le nom de Champeaux est, sans contredit, l'un des plus anciens et des plus illustres de notre histoire. Dès l'an 1100, on voit dans le clergé, un Guillaume de Champeaux, disciple d'Anselme et le maître d'Abélard, enseigner avec tant d'éclat, qu'il mérita d'être regardé comme la lumière de l'église latine (1). Ce Guillaume de Champeaux, l'un des fondateurs de l'université de Paris, fonda aussi l'abbaye de Saint-Victor de cette ville, le chapitre collégial de Champeaux, en Brie, le prieuré de Saint-Donain et

(1) *Totius franciæ, imo latini orbis lumen.* Crévier. Hist. de l'Université, tom. 1^{er}, page 112; et Hist. Universelle, t. II, page 8 et suiv.

l'abbaye de Troisfontaines, de l'ordre de Cîteaux. Son mérite l'aurait élevé aux plus hautes dignités de l'église, s'il eût eu de l'ambition ; mais il se contenta de l'évêché de Châlons-sur-Marne, qu'il quitta ensuite, pour se faire religieux à Clairvaux, sous saint Bernard, son parent et son ami. Un autre, Guillaume de Champeaux fut sous Charles VII et Louis XI, évêque, duc de Laon, pair de France et ministre de ces deux monarques.

Le nom de Champeaux est généralement plus connu et plus distingué dans les provinces de Champagne et de Bourgogne, que partout ailleurs ; et l'on conviendra, après avoir lu le fragment généalogique que nous allons donner de MM. de Champeaux-Vauxdimes, que si une famille noble de ce nom, a droit de réclamer, comme issus d'elle, les hommes célèbres qui l'ont illustrée, ce droit appartient à celle-ci et non à d'autres : c'est l'opinion de toute la noblesse de ces deux provinces, et les plus qualifiés d'entr'elle (1), n'ont pas craint de l'attester depuis plus de deux siècles, par des certificats que MM. de Champeaux-Vauxdimes conservent dans leurs archives : c'est le sentiment des deux derniers juges-d'armes de la noblesse de France ; l'un d'eux s'occupait, à l'époque de la révolution, de rassembler les matériaux pour faire l'histoire généalogique de cette maison ; c'est aussi le sentiment du sieur Petot, généalogiste de l'ordre de Malte, au grand prieuré de Champagne, qui remarque, dans un procès-verbal de production, dressé par lui, que MM. de Champeaux-Vauxdimes ne se seraient jamais alliés aux maisons de Clugny et de Toulangeon, s'ils n'eussent été d'ancienne chevalerie. Enfin, les pièces qui composent leurs armoiries et leur devise, sont un indice certain, que leurs auteurs se sont trouvés aux croisades. L'histoire généalogique de cette maison, sera donnée, un jour, au public : un gentilhomme, décoré et exercé dans la partie héraldique, petit-fils d'une demoiselle de Champeaux, y travaille. En attendant, voici le fragment qu'il nous a remis, appuyé des originaux, du jugement de M. Ferrand,

(1) Cette opinion était tellement accréditée, par une tradition non interrompue, à l'abbaye de Clairvaux, que l'on avait attention de donner l'appartement où se trouvait le portrait de Guillaume de Champeaux, à tout individu du nom de Champeaux-Vauxdimes, qui visitait cette abbaye.

intendant de Bourgogne, et des procès-verbaux de preuves pour l'admission de trois individus de cette maison, à l'école militaire et à la maison royale de l'enfant Jésus.

I. Jean DE CHAMPEAUX, écuyer, petit-fils d'autre Jean de Champeaux, chevalier, bachelier, qui se trouva en armes et avec trois chevaux, à la montre de la noblesse du bailliage de Chaumont, qui eut lieu dans cette ville, en 1471, fit, avec Claudine de Poiresson, sa femme, l'acquisition de la portion de terre et seigneurie de Saint-Martin-lès-Autreville, près ladite ville de Chaumont-en-Bassigny, qui appartenait à Louis de Poiresson, écuyer, seigneur de la Salle, son beau-frère (1). Il fut père de :

1.° Edme, qui suit ;

2.° Nicolas de Champeaux, auteur de la branche, dite de Verbielle, qui s'est éteinte au commencement du siècle dernier dans la personne de Jeanne de Champeaux, femme de Nicolas-Guy de la Rue, seigneur de Fresnay, près Bar-sur-Aube, capitaine de vaisseau, gouverneur de l'île d'Ouessant, chevalier de Saint-Louis ; fille de Nicolas de Champeaux, écuyer, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine, à Brest, et de Jeanne du Lacparis.

II. Edme DE CHAMPEAUX, écuyer, 1^{er} du nom, rendit, le 11 mars 1559, ses foi et hommage, à François de Bretagne, comte de Vertus, pour sa terre et seigneurie de Saint-Martin, mouvante de la Ferté-sur-Aube, dont il avait hérité de ses père et mère. Edme de Champeaux, qualifié, dans plusieurs autres actes, de noble et honoré, de très-noble et honoré seigneur, écuyer, seigneur de

(1) Le nom de Poiresson est un des plus nobles et des plus anciens du Bassigny. Cette maison a donné un chevalier de Saint-Michel bien avant la création de l'ordre du Saint-Esprit, et dans les tems où cet ordre n'était donné qu'à la haute noblesse. Le dernier Poiresson était, dans le siècle dernier, marquis de Chamarande, près de Chaumont ; sa fille, femme du marquis de Lavaux, grand-bailli d'épée du bailliage de cette ville, n'a laissé qu'une héritière, qui a épousé M. le baron de Mandat, qui a succédé aux biens et aux honneurs des maisons de Poiresson et de Petit de Lavaux.

Saint-Martin et de Cussey, épousa très-noble demoiselle Anne de Clugny, fille de Hugues de Clugny, écuyer, seigneur de Buy, de Gissey, de Vannaires et de Menessaire, en partie, et de Louise de Foissy-Chamesson (1).

(1) La maison de Clugny est illustre en Bourgogne; elle a produit un cardinal dans la personne de Ferry de Clugny, évêque de Tournay, chancelier de la Toison d'or; des archevêques, des évêques, des chanoines, comtes de Lyon, une chanoinesse de Remiremont, des généraux d'armées, des chevaliers de l'ordre, etc., etc., etc.

Suivant une généalogie certifiée de cette maison, Hugues de Clugny, père d'Anne, femme d'Edme de Champeaux, était fils d'Aubert de Clugny, seigneur de Buy, de la branche de Sanvignes, et d'une Clugny de la branche de Menessaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était neveu de Paul de Clugny, seigneur de Menessaire, et petit-fils de Jacques de Clugny et d'Adrienne de Nevers, fille naturelle de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, et par conséquent descendant de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, fils du roi Jean.

Lorsque sa terre de Menessaire fut décrétée, le 3 juin 1542, sur les enfants de Paul de Clugny et de Barbe de Semur, sa femme, Hugues de Clugny fut un des opposants à ce décret.

Indépendamment d'Anne de Clugny, femme d'Edme de Champeaux, Hugues de Clugny eut encore de Louise de Foissy, Charles de Clugny, seigneur de Gissey, qui ne laissa que trois bâtards, Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Buy, de Vanarrey, etc., qui n'eut point d'enfants de Louise d'Andelot, fille d'Amé d'Andelot, seigneur de Précia, et de Philiberte de Nance, et Jeanne de Clugny, qui épousa, 1.^o Charles de Mathelan, chevalier, seigneur de Gronay et de Vannaires, et 2.^o Benjamin de Saucières, baron de Tenances, chevalier de l'ordre.

Louise de Foissy, issue d'une maison ancienne de Bourgogne, qui a donné des principaux officiers à la cour des souverains de cette province, était fille de Pierre de Foissy, chevalier, seigneur de Chamesson et de Thoires, et de Guillemette de Dinteville: elle était tante de Philibert de Foissy, grand-prieur de Champagne, et grand'tante d'Anne et de Léonore de Foissy, chanoinesse de Remiremont. Louise de Foissy avait épousé, en premières noces, un baron de Villeneuve, de la maison de Marins, en Bourgogne, dont des enfants qui ont partagé sa succession avec les enfants d'Hugues de Clugny.

La maison de Dinteville, aujourd'hui éteinte, était la branche la plus illustre de la maison de Jeaucourt; elle a donné un grand-veneur de France et un chevalier des ordres: Guillemette de Dinteville, aïeule maternelle d'Anne de Clugny, femme d'Edme

Il se trouve mentionné dans d'autres titres, de 1560, 1574 et 1577, avec Anne, sa femme, Charles de Clugny, écuyer, seigneur de Gissey, Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Buy, etc., et Jeanne de Clugny, dame de Gronay, ses beaux-frères et belle-sœur. Il était mort, en 1582, au 23 mai, époque à laquelle Anne de Clugny, sa veuve, passa bail de sa terre et seigneurie de Gissey, et de ce qu'elle possédait à Tenissey. Edme de Champeaux laissa :

- 1.° Nicolas, qui va suivre ;
- 2.° Et probablement Jean de Champeaux, religieux et célièrier de l'abbaye de Flavigny, mentionné dans divers actes qui concernent Nicolas et Edme de Champeaux, présumés ses frère et neveu.

III. NICOLAS DE CHAMPEAUX, écuyer, seigneur de Saint-Martin, de Cussey et Gissey en partie, se trouve mentionné dans différents actes des années 1603 et 1605, et est rappelé dans le testament de Charles de Clugny, écuyer, son oncle, du 4 octobre 1607, pour un legs que celui-ci lui avait fait. Il rendit foi et hommage, le 7 avril 1608, à François de Cléron, seigneur de Saffres, pour la terre de Gissey-lès-Flavigny, qu'il tenait de sa mère et dudit Charles de Clugny son oncle. Il paraît par un acte du 19 juillet 1609, où il est qualifié de noble seigneur, qu'il avait vendu dès le commencement de cette année, sa terre de Saint-Martin à noble seigneur messire Nicolas de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Vaudremont. Il assista comme gentilhomme et seigneur de Gissey, à l'assemblée de la noblesse du baillage de la Montagne, tenue en 1614, pour la nomination des députés aux états généraux du royaume, convoqués dans la ville de Sens, pour le 10 septembre de la même année. Nicolas de Champeaux, qui ne vivait plus le 26 septembre 1638, eut deux femmes; la première fut Pierrette Millotet, fille de

de Champeaux, avait pour mère Guyonne de Vergy, pour grand'mère Jeanne de Pontaillier, de la maison des comtes de Champagne, palatins de Brie, pour bisaïeule Antoinette de Lisignes, de la maison de Ville-Hardouin, et pour trisaïeule, Isabeau de Grancey-Larcy. *Hist. des grands officiers de la couronne, tome VII.*

feu noble Richard Millotet, vivant conseiller du Roi, receveur général des finances en Bourgogne, et de Jeanne le Quenistret (1), qu'il épousa au château d'Ampilly, le 24 août 1609 ; la deuxième fut Catherine de Toulangeon, qu'une vieille généalogie fait dame de Valefin au comté de Bourgogne, et fille de Guillaume, seigneur et baron dudit lieu de Valefin, et de Charlotte de Poligny (2). Il en eut

Du premier lit :

- 1.° Edme, qui suit ;
- 2.° Jean de Champeaux, curé des Barres, diocèse de Châlons-sur-Saône ;
- 3.° Jeanne-Antoine qui fut mariée au seigneur de Grisse du nom de Milletot ;
- 4.° Jeanne de Champeaux, religieuse et fondatrice des ursulines de Flavigny ;
- 5.° Et Anne de Champeaux, morte fille ;

Du second lit :

- 6.° Claude de Champeaux, damoiselle, âgée de 16 ans en 1638 ;
- 7.° Anne de Champeaux, damoiselle, âgée de 13 ans en la même année ;
- 8.° Et François de Champeaux, écuyer, âgé de neuf ans à la susdite époque.

IV. Edme DE CHAMPEAUX, écuyer, II^e du nom, seigneur de Gissey, de Véroilles, de Chastellenot et de Jussey, était sous la tutelle et garde noble de son père, en 1621, comme il est justifié par l'inventaire noble des biens délaissés par feu demoiselle Pierrette Millotet, sa mère, dressé le 10 novembre de la même année. Il était émancipé et jouissait de ses droits, le 5 octobre 1638, époque à laquelle fut fait l'inventaire noble des biens meubles dépendants de la communauté

(1) Pierrette Millotet était tante et sœur des deux avocats-généraux de ce nom, du parlement de Dijon.

(2) La maison de Toulangeon était si illustre dans les deux Bourgognes, qu'elle était placée sur la même ligne que les Châlon, les Vergy, les Neufchâtel, les de Vienne et les Bauffremont.

du feu sieur son père, et de Catherine de Toulangeon sa belle-mère. Il épousa au château d'Hauteroche, le 22 décembre 1643, demoiselle Edmonde Milletot, fille de noble Philibert Milletot (1), écuyer, seigneur de Grissey, et de demoiselle Marie Andivot; le contrat de son mariage lui donne la qualité de gendarme de la compagnie de monseigneur le prince. Il fut invité par M. de Tavanès, le 9 janvier 1649, à se trouver à Auxerre, où ledit seigneur faisait assembler la noblesse de Bourgogne, par ordre du Roi et de monseigneur le prince gouverneur de la province. Edme de Champeaux, fut du ban et arrière-ban de la noblesse de Bourgogne en 1674, et alla servir avec elle sur les bords de la Meuse. Il fut fait lieutenant au régiment de la Reine, infanterie, par brevet du 24 octobre 1683; mais il servit bien peu de tems en cette qualité, puisque par certificat du 18 novembre 1684, il est prouvé qu'il était garde du corps du Roi, dans la compagnie de Montmorency-Luxembourg. Il ne vivait plus le 26 février 1689, époque à laquelle les lettres de convocation du ban et arrière-ban de la province furent notifiées à sa veuve. Il laissa les enfants qui suivent, savoir :

- 1.° Edme de Champeaux, qui forme l'article ci-après;
- 2.° Jean de Champeaux, né le 12 mars 1650, qualifié de chevalier, d'écuyer et de seigneur de Vauxdimes, dans les titres qui le concernent, qui fut allié, par contrat du 27 décembre 1692, avec demoiselle Suzannè Bérard, dame de Vauxdimes, fille de Jean et de demoiselle Louise de Javernot. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Ferrand, intendant de Bourgogne, en date du 5 janvier 1698. Jean de Champeaux et Suzanne Bérard, sa femme, n'ayant point de postérité, fondèrent la chapelle de Vauxdimes, qu'ils dotèrent des biens de cette seigneurie. A l'époque de la révolution, cette chapelle était à la collation de l'évêque de Dijon;
- 3.° Jeanne de Champeaux, qui épousa, par contrat

(1) Famille ancienne du parlement de Dijon.

du 22 novembre 1700, Claude-Anne de Goix, fils de François, prévôt des maréchaux de France, à Langres;

- 4.° Anne de Champeaux, femme de Claude Siredey, seigneur de Salives et autres lieux;
- 5.° Et Marie de Champeaux, damoiselle.

V. Edme DE CHAMPEAUX, III^e du nom, chef de ses noms et armes, et qualifié dans les actes qui le concernent, d'écuyer, de chevalier et de seigneur de Véroilles, de Chastellenot, de Jussey et de Préfontaine. Les nombreuses convocations du ban et arrière-ban de Bourgogne et de Champagne, qui lui ont été signifiées, et les certificats qui lui ont été délivrés par les grands baillis de la Montagne, de Mâcon, de Bresse, d'Auxerre et de Troyes, prouvent qu'il a servi avec la noblesse de ces deux provinces, dans les années 1689, 1690, 1691, 1692, 1693 et 1694. Il s'allia par contrat du 3 mai 1695, à très-noble damoiselle Marie-Diane de Machat de Pompadour, dite de la Méchaussée, fille de Jacques, seigneur de la Méchaussée, dans la vicomté de Turenne, et de noble dame Philiberte-Agathe Armynot, dame de Préfontaine et de Vougrey (1); leurs enfants furent :

(1) Nous avons déjà dit un mot sur la maison de Machat, *aliàs* de Jouffre de Chabrignac, et sur son illustration, à l'article Armynot du Châtelet, dans le VIII^e volume de notre Nobiliaire; comme cette maison a contracté de très-belles alliances, nous indiquerons ici les plus modernes, elles intéressent d'ailleurs messieurs de Champeaux, qui en sont descendus par elle.

Jacques de Machat, père de Marie Diane, dame de Champeaux, avait pour père et mère Henry de Machat, sieur de Lavaux, et Marguerite de Gacon. Henry était troisième fils de Jacques, seigneur de la Méchaussée, la Coste et Lavaux, et de Balthazarde du Cheylard, dame de Réveillon et de Méras, en Quercy. Jacques, substitué aux nom, armes et biens de la maison de Pompadour-Châteaubouchet, par testament de son grand-oncle Jacques de Pompadour, aumônier du Roi et abbé de Saint-Maurin, était fils de François de Machat, baron de la Coste, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du Roi, et de François de Vichy - Luzillac. François avait pour père et mère François de Machat, seigneur de la Méchaussée et de Vaux, et François de Pompadour; François de Machat avait

- 1.° Georges-Edme, rapporté ci-après ;
 - 2.° Henri-Joseph de Champeaux, prêtre, curé de Leffonds en Montagne, et depuis de Braux les Chastelvillain ;
-

pour mère une Rochefort Saint-Angel, et Françoise de Pompadour était fille de Geoffroy, seigneur de Chateaubouchet, gouverneur du château du Ha, à Bordeaux, et de Louise de Comborn, sa deuxième femme. Elle était nièce d'autre Geoffroy, comte de Lyon, évêque de Périgueux, et grand-aumônier de France, qui doit être distingué d'avec Geoffroy, de la branche aînée de Pompadour, évêque du Puy, aussi grand-aumônier, immédiatement avant l'autre. Le P. Anselme les a confondus l'un avec l'autre, parce qu'ils ont été tous les deux évêques de Périgueux et comtes de Lyon, et il n'en a fait qu'un seul grand-aumônier.

Marie-Diane de Machat était nièce, à la mode de Bretagne, filleule et héritière de Diane de Macha, de Pompadour, veuve de Charles de Gain, marquis de Montagnac, depuis femme d'Henry-Joseph de Salignac, seigneur de la Motte-Fénélon.

Cette maison de Machat existe encore dans deux mâles du nom de François, tous les deux frères et chevaliers de Saint-Louis ; ce sont de fidèles émigrés, qui ont tout perdu à cause de leur attachement au Roi. Leur mère était une Raymond, fille d'un marquis de Salgourde, et leur grand'mère une de Lestrade ; leur père a été page de la grande écurie. Messieurs de Machat-Pompadour n'ont pas d'enfants.

La maison de Comborn, aujourd'hui éteinte, a été une des plus grandes et des plus illustres de France. Les auteurs ne sont pas d'accord sur son origine ; les uns la font descendre des comtes de Toulouse ; les autres, des comtes de Quercy ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était souveraine et jouissait des droits régaliens sur l'évêché de Limoges, pendant la vacance du siège. Elle a donné origine aux vicomtes de Limoges, éteints dans la maison de Bretagne. Henri IV, qui descendait d'eux, en a hérité par la maison d'Albret. Les vicomtes de Turenne, de la deuxième race, les sires et comtes de Ventadour, éteints dans la maison de Levis, et enfin les sires de Blanchefort, étaient puînés de cette maison. Moréri en a donné la généalogie.

Philiberte - Agathe Armynot - Préfontaine a aussi apporté de très-belles alliances à messieurs de Champeaux : Catherine de Châlon - Landreville, sa mère, était incontestablement de l'illustre maison de Châlon, qui a donné des princes d'Orange, des comtes d'Auxerre et de Tonnerre, etc. Les Châlon - Landreville ont été non-seulement confirmés dans leur noblesse, lors de la grande recherche sous Louis XIV, mais ils ont encore été main-

- 3.° Jacques-Charles de Champeaux, qui a formé la branche rapportée après celle de son frère aîné ;
- 4.° Nicolas de Champeaux ;
- 5.° Marie-Anne de Champeaux, qui épousa, par contrat du 17 novembre 1716, messire Nicolas Arminot du Châtelet, chevalier, son cousin, seigneur de Fée le Châtelet et de Bonchemin. (*Voyez* le tome 8 de notre Nobiliaire, page 380) ;
- 6.° Jeanne de Champeaux, qui épousa Simon Dupotet, écuyer, seigneur de Crussilles, brigadier des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis ;
- 7.° Louise - Marie - Agathe, dite l'aînée, femme de Pierre Le Maire, écuyer, seigneur de la Tour et de la Noue ;
- 8.° Agathe de Champeaux ;
- 9.° Jeanne de Champeaux ;
- 10.° Marguerite de Champeaux ;
- 11.° Et Louise-Marie-Agathe de Champeaux, dite la Jeune.

VI. Georges-Edme DE CHAMPEAUX, seigneur de Préfontaine en partie, né le 25 décembre 1701, mort en 1788, épousa 1.° par contrat du 3 juin 1728, demoiselle Jeanne-Agnès de Boussard, fille de noble Jean de Boussard, écuyer, demeurant à Saint-Beroing-lès-Fosses,

tenus dans le nom et les armes pleines de Châlon, par un arrêt du conseil. On s'est efforcé d'en faire des bâtards, parce qu'ils étaient peu avantagés de la fortune, mais on n'a pu y réussir.

Par sa mère et sa grand'mère, Philiberte - Agathe Arminot - Préfontaine, descendait de Benigne de Rupt, de la maison de Pesmes, au comté de Bourgogne, seigneur de Rieldessus, et de Claudine de Chastenay - Lanty ; Bénigne de Rupt avait pour mère une de Gand, pour aïeule une de Vienne, pour bisaïeule une d'Ugny - Courgengoux, et pour trisaïeule, une Grancey - Larrey. Claudine de Chastenay était fille de Simon, frère germain d'Antoine, auteur de messieurs les comtes de Chastenay - Lanty, actuellement existants. La mère de Claudine de Chastenay était Marguerite d'Igny - Rizaucourt, d'une maison d'ancienne chevalerie de Franche-Comté, qui s'est alliée directement aux maisons de Neufchâtel, de Dinteville, de la Baume-Montrevel, etc.

et de dame Jeanne Gauthier, son épouse, et 2.^o demoiselle Marie Chameroy, le 10 novembre 1752.

Il eut seulement de sa deuxième femme les enfants qui suivent :

- 1.^o Joseph-Nicolas de Champeaux, né le 24 juin 1754, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut prêtre docteur en théologie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes et littéraires, vicaire-général du diocèse de Rodez, prieur de Montigny le Bretonneux, et titulaire de plusieurs bénéfices à collation royale ; administrateur de l'assemblée provinciale de l'île de France, député aux états généraux de 1789, par le clergé des bailliages de Dreux et de Montfort l'Amaury ; enfin conseiller et inspecteur-général de l'université de France, et chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur ; M. l'abbé de Champeaux l'aîné, constamment attaché à la monarchie, a été un de ses plus zélés défenseurs à l'assemblée dite nationale constituante. Fidèle à ces principes, il s'est émigré en 1792. Il est mort le 21 juin 1815, non-seulement regretté du corps respectable dont il était membre, mais encore des gens de bien qui l'ont connu ;
- 2.^o Henri-Joseph, qui va suivre ;
- 3.^o Edme-Georges de Champeaux de Vauxdimes, né le 14 janvier 1761, qui fut d'abord lieutenant d'infanterie, depuis prêtre, chanoine de Grancey le Château, prieur de Saint-Geômes, près Langres, et titulaire de plusieurs bénéfices simples, licencié en l'un et l'autre droit, docteur en théologie, officier de l'université de France, ancien recteur-doyen de la faculté des lettres, membre du collège électoral de Bordeaux et de plusieurs sociétés savantes et littéraires. M. de Champeaux-Vauxdimes s'est émigré en 1791, et s'est rendu à l'armée de Condé, où il a fait toutes les campagnes en qualité d'aumônier de l'avant-garde, et s'y est signalé par son courage, son zèle et son dévouement. Leurs Altesses Sérénissimes les princes de Condé et duc de Bourbon, et tous les chefs de cette armée lui ont rendu à cet égard les témoignages les plus flatteurs, en at-

testant que non-seulement il a rempli les fonctions de son état avec tout le zèle et la charité que l'on devait attendre d'un ecclésiastique, mais qu'il a exposé très-souvent sa vie pour enlever les blessés de l'un et de l'autre parti du champ de bataille, et leur prodiguer les soins et les consolations spirituelles. S. A. S. monseigneur le prince de Condé, en recommandant M. l'abbé de Champeaux Vauxdimes, au ministre de la guerre et à la commission des émigrés, s'exprime ainsi dans ses lettres et apostilles : « La conduite M. l'abbé de » Champeaux-Vauxdimes, aussi honorable que » distinguée, dans le corps d'armée que je com- » mandais, par les secours qu'il prodiguait aux » blessés, et les dangers auxquels il s'est souvent » exposé, la constance et la pureté de son atta- » chement à son souverain légitime, lui ont mérité » de ma part un intérêt particulier : il n'est point » de rapport sous lequel il ne soit digne des bontés » et des grâces du Roi. » Aussi sur le rapport de M. le maréchal duc de Feltre, Sa Majesté a daigné le faire chevalier de son ordre militaire de Saint-Louis, par ordonnance du 10 juillet 1816. M. l'abbé de Champeaux-Vauxdimes est auteur du *Manuel des Guerriers émigrés*, et de plusieurs autres productions littéraires ;

- 4.° Laurent Marie-Gilbert de Champeaux-Boisessart, né le 10 août 1763, qui fut successivement, depuis 1778, sous-lieutenant et lieutenant au régiment du Maine, infanterie, et capitaine au régiment Royal-Liégeois. Il s'est émigré en 1791, et a servi à l'armée de Condé, jusqu'au licenciement de 1801, en qualité de chasseur noble, et de sous-lieutenant au régiment de Roquefeuil, infanterie. Il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1800, et reçu, en cette qualité, par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, au commencement de l'année 1801. Sa Majesté l'a promu en 1816, au grade de chef de bataillon, et l'a admis à la retraite, avec la pension affectée à ce grade. Il est marié avec madame la douairière de Belmont, dame de Vaudes, près de Troyes : il n'a pas d'enfants ;

- 5.° Jean-Baptiste-Nicolas, dit le chevalier de Champeaux, né en 1769, qui fut élève du Roi, à l'école militaire de Pont-à-Mousson; il en sortit en 1784, pour entrer sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, infanterie, et il y devint lieutenant-aide-major. Fidèle au serment qu'il avait prêté au Roi, il s'émigra avec ses frères, en 1791, et alla se ranger sous la bannière des lys, à l'armée de Condé, il y a servi, sans discontinuation, jusqu'à u licenciement de 1801, en qualité de chasseur noble et de lieutenant-sous-aide-major au régiment de Bardonnenche, infanterie. Il a été fait chevalier de Saint-Louis, en 1814, et reçu, en cette qualité, dans le mois de décembre de la même année. Le Roi vient de le faire chef de bataillon. Le chevalier de Champeaux a épousé, en 1801, au mois de janvier, demoiselle, Marie-Jeanne-Victoire Chauvel du Brosset, fille unique et seule héritière de messire Charles-François Chauvel du Brosset, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes et autres lieux, près de Troyes, et de dame Françoise de la Chapelle. Il n'en a point d'enfants;
- 6.° Marie-Madelaine de Champeaux, née en 1755, morte en 1812;
- 7.° Pauline-Suzanne-Justine de Champeaux;
- 8.° Marie de Champeaux;
- 9.° Marie-Elizabeth de Champeaux, née le 21 janvier 1770, ancienne élève de la maison royale de l'enfant Jésus, à Paris.

VII. Henri-Joseph DE CHAMPEAUX DE SAINT-GEORGES, chevalier, né en 1757, actuellement chef de ses nom et armes, chevalier de justice de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, propriétaire du château et maire de Saint-Georges, près d'Auxerre, des terres de Courgerennes, Villetar, Villepart et des Chevrets, dans le département de l'Aube. Il épousa, le 1^{or} mai 1797, demoiselle Angélique-Louise de Noël de Courgerennes, fille de messire Augustin-Simon de Noël de Courgerennes, chevalier, décédé seigneur dudit Courgerennes, Villetar, Villepart, Verrières, des Chevrets et autres lieux, ancien capitaine

de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite Harlan. De ce mariage sont issus :

- 1.° Augustin- Joseph de Champeaux de Saint-Georges, né le 12 avril 1798 ;
- 2.° Elisabeth-Adélaïde de Champeaux, née le 15 avril 1801 ;
- 3.° Jeanne-Joséphine de Champeaux, née le 14 juillet 1804.

Branche puînée, reprise au V° degré.

VI. Jacques DE CHAMPEAUX, dit le chevalier, fils d'Edme de Champeaux, et de Marie-Diane de Machat-Pompadour, dite de la Machaussée, naquit le 28 janvier 1709. Il épousa, par contrat de 1734, demoiselle Marie-Anne Poisot, fille de Jean-Baptiste, et de demoiselle Anne Sercueil, et il en eut :

VII. Etienne DE CHAMPEAUX, écuyer, né le 14 mai 1736. Il servit d'abord comme volontaire, et à ses dépens dans le régiment de Ségur, infanterie, depuis Briqueville. Il quitta ce corps pour entrer ensuite dans celui de la gendarmerie ; puis il entra capitaine à l'hôtel des Invalides à Paris, et fut envoyé enfin, en qualité de commandant au fort d'Andaye. Il est mort au commencement de 1811. Il avait épousé Jeanne d'Arbois, sœur utérine de MM. de Champeaux - Vauxdimes, de Saint-Parre, de Vaudes et de Saint-Georges, ses cousins-germains, et en eut :

VIII. Pierre-Clément DE CHAMPEAUX, né le 24 mai 1767, fut d'abord élève de l'école militaire de Thiron, ensuite de celle de Paris. Il entra dans un régiment de chasseurs à cheval, et il y devint sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, colonel. Il était en l'an VII, colonel de gendarmerie : il devint ensuite général de brigade de cavalerie, et fut tué, avec ce grade, à la bataille de Marengo en 1800. Le général de Champeaux avait épousé à Autun, en 1791, une demoiselle Gaudillot, qui le rendit père :

- 1.° Achille, mort en 1808, officier d'infanterie ;
- 2.° Gaston, élève de l'école militaire de Saint-Cyr,

depuis garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Raguse. Il est actuellement lieutenant-adjudant-major dans la légion du Rhône ;

3.° Eugène de Champeaux ;

Armes : d'or, à la bande de sable, chargée de trois besants du champ, et accompagnée de deux croix patées de gueules ; pour devise, celle des croisés : *Diex le volt.*

CHAUBRY, autrefois CHAUBRI, famille noble, originaire d'Italie. Deux membres de cette famille ayant embrassé le parti du général Braccio contre François Sforce, duc de Milan, furent proscrits, dépouillés de leurs biens, et obligés de se réfugier en France, en 1449, où l'un d'eux fonda une branche dont descendait :

Messire René-André CHAUBRY, chevalier de l'ordre du Roi, de Saint-Michel, nommé en 1780 ; mort à la Flèche, le 20 février 1785. Il laissa les enfants qui suivent :

1.° Messire René-Ferdinand Chaubry, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, du 13 décembre 1814, de l'ordre noble du Phénix d'Hohenlohe, de l'année 1801 ; président du conseil-général du département de la Sarthe, et du collège électoral de l'arrondissement du Mans, en 1814, 1815 et 1816. Son dévouement pour la cause royale est connu. Il était président du conseil des Princes, au Mans, en 1794, et il a constamment donné des preuves de son zèle, en secourant de sa bourse et de sa personne, l'armée catholique et royale, ainsi que l'atteste un certificat de MM. le chevalier d'Andigné, pair de France ; le vicomte de Malartic, maréchal de camp ; le comte de Bourmont, lieutenant-général ; le chevalier Tranquille, maréchal de camp. Un autre certificat, signé de plusieurs gentilshommes du Maine, atteste les mêmes faits.

2.° Messire Nicolas-Joseph Chaubry de Blottières, ancien maire de Toulon. De son mariage avec Marguerite Michel sont issus :

- a. Magdelaine-Adèle Chaubry, mariée à messire Jules Ferdinand Martinique, capitaine des vaisseaux du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis;
 - b. Joseph-Claude Chaubry, capitaine d'infanterie, mort à l'âge de 21 ans;
 - c. Messire Joseph-Frédéric Chaubry, conseiller-auditeur à la cour royale de Paris;
 - d. Clara Chaubry;
 - e. Joseph-Adolphe Chaubry;
- 3.^o Messire Charles-Louis-André Chaubry de Beau-lieu, ancien conseiller du Roi en sa cour de parlement à Paris, mort le 2 juillet 1816;
- 4.^o Messire François Jean Chaubry, baron de Troncenord, maire de Congy, département de la Marne.

Armes: d'argent, à trois pommes de pin au naturel. Supports: deux lions. M. le baron de Troncenord brise d'un cerf de sable en abîme. Couronne de baron. Supports: deux levriers.

ROUILLÉ D'ORFEUIL, à Paris, famille originaire de Normandie.

Comme il s'est glissé quelques erreurs dans l'article généalogique de cette maison, inséré au tome VIII de cet ouvrage, page 184, nous avons cru devoir le rétablir ici.

Messire Guillaume Rouillé, né à Alençon en 1449, de Louis Rouillé, seigneur de Hertré et de Rozé, exerça la profession d'avocat; connu avantageusement de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, cette princesse lui donna la place de lieutenant-général de Beaumont le Vicomte. Le roi et la reine de Navarre (Charles d'Albret et Marguerite de Valois), le gratifièrent, dans la suite, d'une charge de conseiller en l'échiquier d'Alençon, et d'une place dans leur conseil.

Guillaume Rouillé est auteur d'un Commentaire sur la coutume de Normandie; il parut en 1534, et donna une si haute idée des talents de l'auteur, que le parlement de Normandie le fit prier de venir à Rouen, invitation

honorable à laquelle il ne manqua pas de se rendre. On a de lui un recueil de l'antique pré-excellence de la Gaule et des Gaulois, imprimé à Poitiers en 1546, et une pièce de vers intitulée : *Les Rossignols du parc d'Alençon*, à l'occasion de l'arrivée de la reine de Navarre en cette ville, en 1544.

I. Louis ROUILLÉ, secrétaire du Roi, le 25 avril 1679, surintendant des postes de France en 1691, rendait compte au Roi seul de leur produit, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes (président Hénault 1591.) Cette régie dura depuis le mois de juillet 1691, jusqu'au mois de janvier 1695. Ses enfants furent :

1.° Marie-Louis-Paulin Rouillé, maître des requêtes, chevalier, seigneur, comte de Jouy, marié avec demoiselle Marie-Angélique d'Acquin. De ce mariage sont issus :

a. Antoine-Louis Rouillé, chevalier, seigneur, comte de Jouy, Fontaine-Guérin, Ville-raz, etc., maître des requêtes, secrétaire d'état de la marine, en 1749, grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, ministre des affaires étrangères, en 1754; il donna sa démission le 25 juin 1757, et mourut le 20 septembre 1761. Il avait épousé dame Marie-Anne Pallu, dont il a eu demoiselle Marie-Catherine Rouillé, épouse de M. le duc d'Harcourt-Beuvron ;

b. Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, seigneur de Clichy-la-Garenne, conseiller-du Roi, honoraire, en sa cour de parlement;

c. Angélique-Elisabeth Rouillé, épouse de Louis Claude de Béchamel, chevalier, seigneur de Nointel, maître des requêtes;

d. Marie-Anne Rouillé, épouse de Jean-Baptiste de Castellane, chevalier, marquis d'Avancos, seigneur de Norante et de Saint-Etienne;

2.° Jean, dont l'article suit ;

3.° Léon Rouillé, conseiller au parlement, chanoine honoraire de l'église de Notre-Dame de Paris ;

- 4.° Marie Rouillé, épouse de M. le marquis de Bernage, chevalier seigneur de Saint-Maurice, conseiller d'état ordinaire ;
- 5.° Marie-Anne Rouillé, épouse de messire Léon Pajot, écuyer, seigneur de Villers, contrôleur-général des postes de France ;
- 6.° Elisabeth Rouillé, épouse de messire Maximilien Titon, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Paris ;
7. Deux demoiselles, religieuses au couvent de la Visitation, à Paris.

II. Jean ROUILLÉ, chevalier, seigneur de Fontaine et de la Coste, maître des requêtes, intendant-général des postes et messageries de France, épousa, le 2 décembre 1699, Jeanne de Rebours, de laquelle sont issus :

- 1.° Michel Rouillé de Fontaine, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, conseiller du Roi en sa cour de parlement, contrôleur-général des postes, marié avec demoiselle Angélique-Elisabeth Sézille. De ce mariage sont issus :
 - a. Alexandre-Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, chevalier, maréchal général des logis de la cavalerie, seigneur de Goyencourt ; il épousa Claude-Sophie Caulet d'Hauteville, dont il eut Basile-Gabriel-Michel Rouillé de Fontaine, seigneur de Goyencourt, marié avec demoiselle Marie-Louise-Emilie Robert de Lierville, dont est issue Louise-Octavie-Sophie Rouillé de Fontaine ;
 - b. Marie - Angélique - Rouillé de Fontaine, épouse de Louis-François, marquis de Chambray ;
- 2.° Jean-Louis, dont l'article suit ;
- 3.° Alexandre Rouillé de Raucourt, chevalier, gouverneur de la Martinique, mort sans avoir contracté d'alliance ;
- 4.° Marie-Jeanne-Elisabeth Rouillé, morte sans alliance.

III. Jean - Louis ROUILLÉ D'ORFEUIL, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, épousa, le 22 août 1731, Henriette - Madelaine

de Caze de la Bove, née le 29 septembre 1713, fille de Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, seigneur du grand et petit Juvicourt, conseiller du Roi, trésorier-général des postes et relais de France, et de Marie-Henriette de Watelet. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Gaspard-Louis dont l'article suit ;
- 2.^o N... Rouillé, officier dans le régiment des Gardes Françaises, mort sans avoir été marié.

IV. Gaspard-Louis ROUILLÉ D'ORFEUIL, marquis de Marville, envoyé par le Roi en Hollande avec M. d'Affry, en 1756, pour y traiter de la paix, fut fait intendant de Champagne en 1764, grand-prévot, maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1771. Il épousa demoiselle Bernard de Montigny, dont il a eu :

V. Antoine-Louis, baron ROUILLÉ D'ORFEUIL, intendant de la province de Champagne, conseiller d'état, le 6 juillet 1814; chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur le 20 novembre 1814; marié en février 1777, à Marie-Thérèse Radix de Chevillon. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Gaspard-Marie-Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoine-Angélique-Elisabeth-Balthazar Rouillé, né le 21 avril 1780, mort capitaine d'infanterie dans le 59^e régiment de ligne, le 27 juillet 1810, au siège de Rodrigo, en Espagne ;
- 3.^o Charles-Melchior Rouillé, né le 29 juin 1781, chef d'escadron en 1813, major des chasseurs de la garde royale en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 17 mai 1816 ;
- 4.^o Anne-Achille Rouillé, né le 21 avril 1783, capitaine au 5^e régiment d'infanterie légère, tué le 16 juin 1811, au siège de Tarragone, en Espagne ;
- 5.^o Charlotte-Claudine-Célenie Rouillé, née le 28 décembre 1778, mariée à M. Taillepied de la Garenne ;
- 6.^o Agathe-Claudine Rouillé, née le 4 décembre 1786, mariée le 25 septembre 1809, à M. Phi- bert de Tascher ;
- 7.^o Amélie-Charlotte Rouillé, née le 4 décembre

1786, morte à Châtillon-sur-Seine, le 13 mars 1811 ;

V. Gaspard-Marie-Louis ROUILLÉ, né le 3 décembre 1777, créé baron en 1810, et préfet du département d'Eure-et-Loire, en 1813, a épousé Marie-Amélie-Maurice Châumont de Riveran. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jules Rouillé, né en 1800, entré dans le premier régiment de la garde royale, en 1816 ;
- 2.° Charles Rouillé, né en 1801, entré dans les chasseurs de la garde royale, en 1816 ;
- 3.° Alfred Rouillé, né en 1802 ;
- 4.° Laure Rouillé, née en 1799, morte en 1815.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent et en pointe d'un croissant du même.

DE BRUC, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui tire son nom de la châtellenie de Bruc, située en la paroisse de Guémené-Penfau, évêché de Nantes, dont relevaient plusieurs fiefs et seigneuries nobles, seigneuries que possède encore de nos jours cette maison, et dont la possession remonte à près de huit siècles.

La maison de Bruc florissait dès le commencement du onzième siècle. Un seigneur de Bruc fut du nombre des gentilshommes bretons, qui se joignirent à Fergant, duc de Bretagne, qui concourut à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Il se trouva à la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066, et s'y distingua d'une manière éclatante. M. Dorion, en son poème *de la bataille d'Hastings ou l'Angleterre conquise* (1) en parle avantageusement, et le nomme parmi les seigneurs bretons qui contribuèrent le plus, par leur intrépidité, au succès de cette journée mémorable.

(1) In-8°, Paris, 1806, pages 57 et 160.

I. Guethenoc DE BRUC, seigneur de Bruc, vivant en 1200, est le premier seigneur de cette maison, par lequel on en commence la filiation, suivie, appuyée par titres. Il eut pour fils :

II. Alain DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc, qui vivait en 1240. On ignore le nom de sa femme, mais on lui connaît quatre fils :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Alain de Bruc, évêque de Dol, en 1268, puis de Tréguier, mort en 1285. Il est fait mention de ses frères, de son père et de son aïeul, dans une donation qu'il fit à son église cathédrale, dans lequel acte il se nomme *Alanus filius ; Alani filii Guethenoci de Bruc D.G. episcopus Trecorensis*, etc. Le 14 décembre 1284, il introduisit les dominicains dans la maison qu'il leur avait préparée (1), et reçut, le douzième jour du même mois, dans son diocèse, les jacobins, établis à Guingamp (2). Ce fut un saint prélat, et qui eut Saint-Yves, pour official de son église. Toutes les histoires et chroniques font mention de lui ;
- 3.° Thébaud de Bruc, chantre de l'église cathédrale de Tréguier, mentionné en plusieurs actes, entr'autres dans l'enquête pour la canonisation de Saint-Yves ;
- 4.° Yves de Bruc, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, ainsi qu'il a été remarqué par le père Albert le Grand, religieux du même ordre.

III. Guillaume DE BRUC, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., mentionné dans la donation de l'évêque de Tréguier, son frère, fit le voyage de la Terre Sainte, avec Jean 1^{er}, duc de Bretagne, surnommé le Roux, ainsi qu'il le justifie par une charte de la commutation de bail en rachats, faite par le même duc, en faveur des gentilshommes qui l'avaient suivi audit voyage, en date de l'an 1275, ainsi que l'a rapporté d'Argentré,

(1) Hist. de Bretagne, par dom Morice, tom. I, page 209.

(2) *Ibid.* par dom Taillandier, tome II. Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, page 74.

dans son histoire de Bretagne. Au bas de cet acte, on lit ces mots : « En témoin desquelles, nous, Hervé de Bouteville, *Guillaume de Bruc*, et Alain le Véer, chevaliers, les présentes lettres scellames de nos sceaux, qui cet établissement avons gréé à tenir ». Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

IV. Guillaume DE BRUC, II^e du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., qui servit et porta les armes pour Charles de Blois, jusqu'à l'an 1342, et était payé pour trois cents hommes d'armes, ainsi qu'il appert par l'extrait des montres de la maison de Penthièvre. Il épousa Adélice de Callac, fille de Pierre de Callac, seigneur dudit lieu, et de Philippe le Veyer, sœur de Daniel le Veyer, évêque de Nantes. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Hervé,
- 3.^o Bertrand,
- 4.^o Guillaume de Bruc, qui servit dans les guerres de son tems, sous la charge d'Olivier de Clisson, baron de Bretagne (2), qui fit montre à Vannes, le premier janvier 1375.

V. Pierre DE BRUC, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Bruc, fut un des gentilshommes bretons qui s'engagèrent, par acte du 26 avril 1379, de défendre et maintenir le droit ducal en Bretagne, pendant l'absence de leur prince qui était passé en Angleterre (3). *Titres de la ville de Brissac ; d'Argentré*, l. 8, ch. 290. Il ratifia à Pouancé, le 25 mai 1381, le traité de paix de Guérande conclu entre Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, et le roi de France (4).

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par dom Morice, tom. I, col. 1648.

(3) *Ibid.* par dom Taillandier, tom. II, col. 101.

(2) *Ibid.* col. 216.

(4) *Ibid.* col. 280.

Titres du cabinet du Roi. Il appert par une transaction et divers actes de la famille, et par différents extraits des titres de l'abbaye de Redon, qu'il épousa Isabeau, dame de la Boutveillaye, paroisse de Glénac, en l'évêché de Vannes, à condition que cette terre serait l'apanage d'un de leurs fils, qui en prendrait le nom et les armes. Ils en eurent deux :

- 1.° Geoffroy, dont l'article suit ;
- 2.° Jean de Bruc, seigneur de la Boutveillaye, de l'Adriennaye, qui fut vice-chancelier de Bretagne, ambassadeur à Rome et en Angleterre, l'un des personnages illustres de son tems, et qui fut honoré des missions les plus importantes. Il fut présent à la lettre de Jean, duc de Bretagne, donnée au château de Nantes, le 14 janvier 1404, de l'avis et conseil des barons et prélats du duché de Bretagne, qui décharge le comte de Laval de la curatelle de ce prince (1). *Château de Nantes, armoire F. cassette D, n° 5* ; fut un des seigneurs qui composaient le conseil du même duc Jean, lorsqu'il donna un mandement, portant défense à ses officiers de prendre aucun droit sur les vaisseaux qui mouillaient dans le port de Landernau, datée de Dinan le 17 janvier 1407 (2) : *Acte du marquisat de Rosmadec, vû par M. de Molac* : souscrivit, le 8 août 1406, avec l'évêque de Nantes et Guillaume Eder, la permission accordée par le duc au sire de Guémené, de faire garder son château par ses vassaux, en tems de guerre (3) : *Titres de Guémené.* Il fut aussi présent au mandement donné par le même prince, à Vannes, le 26 avril 1409, en faveur de Geoffroy de Bruc, son frère (4) ; souscrivit les lettres données par le duc en son grand-conseil, le 1^{er} juillet 1409, lesquelles déchargent Amauri de Fontenay, de la

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, tom. II. col. 745.

(2) *Ibid.* col. 802.

(3) *Ibid.* col. 810.

(4) *Ibid.* col. 817. Mémoires de Molac.

capitainerie de Rennes (1) : *Titres de Brissac* ; fut présent à l'ordre du duc, donné à Vannes, le 17 octobre 1409, pour informer des vexations commises sur les terres de l'abbaye de Saint-Jagu (2) ; est nommé avec la qualité de premier maître des requêtes du duc de Bretagne, dans l'extrait du compte de Jean, abbé de Saint-Mahé, trésorier et receveur-général, depuis son dernier compte du 27 mars 1409, jusqu'au 25 janvier 1411 (3) : *Chambre des comptes de Nantes* ; fit, le 17 octobre 1414, au nom du duc de Bretagne, un accord avec les commissaires du roi d'Angleterre, touchant la restitution de quelques prises de mer réciproques (4) : *Rymer, tom. IX, pag. 163* ; fut envoyé, avec la qualité de vice-chancelier de Bretagne, à Rome, en 1410, avec Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieux, pour obtenir du pape la dispense des vœux que le duc avait formés, entr'autres de faire le voyage de Jérusalem (5) ; est nommé dans une ordonnance de ce prince, du 5 octobre 1420, touchant plusieurs paiements et notamment d'un de la somme de cent écus d'or, *alloués à son bien amé et féal vice-chancelier Jean de Bruc*, pour envoyer en cour de Rome, pour le relâchement des vœux du duc et autres choses secrètes (6) ; est nommé avec la même qualité, dans l'accord fait entre le duc de Bretagne et Robert de Dinan, sur la propriété de Moncontour (7), le 7 octobre suivant : *Mémoires de Molac*. Il avait épousé, en 1378, Lucie de Coetlogon, fille d'Amauri, seigneur de Coetlogon, et de Lucie d'Acigné. De ce mariage sont issus :

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, tom. II, col. 820.

(2) *Ibid.* col. 830.

(3) *Ibid.* col. 831.

(4) *Ibid.* col. 890.

(5) Histoire de Bretagne, par dom Morice, t. I, pag. 480.

(6) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Taillandier, tom. II, col. 1050.

(7) *Ibid.* col. 1052.

- a. Geoffroy de Bruc, seigneur de la Boutveillaye, etc., qui mourut sans enfants;
- b. Jean de Bruc, évêque de Tréguier; le traité fait par le chancelier de Malestroit, au nom du duc de Bretagne, et le duc de Bedford, régent de France, fut ratifié, le 8 septembre-1427, par Jean de Malestroit, évêque de Nantes, Bertrand de Rosmadec, évêque de Quimper, etc., et Jean de Bruc, évêque de Tréguier. *Histoire de Bretagne, livre IX, page 502, 1^{er} volume*, par Dom Pierre Morice, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Jean de Bruc, évêque de Tréguier, fut transféré à Dol, le 9 de janvier 1431, et prit possession le 15 mai suivant. Il fit confirmer, par le pape Eugène IV, la fondation faite par son prédécesseur, d'une messe basse après matines, et tint un chapitre général en 1434. Le jour de sa mort ne nous est pas connu; mais l'année s'en trouve dans son épitaphe conçue en ces termes : *Hic jacet piæ recordationis et defensor D. Johannis de Bruc, Venetensis diocesis Parrochicæ de Glennac oriundus.... 1437*. Son écu représente un sautoir chargé de douze besants ou tourteaux. *Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, pag. lxiij, 2^e vol. Histoire de Bretagne* par Don Charles Taillandier, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Jean de Bruc, évêque de Tréguier, obtint les bulles du pape Martin V, le 29 avril 1422. Il publia quelques statuts synodaux, en 1426, et fut transféré à Dol en 1430. *Catalogue historique des Abbés de Bretagne, pag. lxxvj*;
- c. Marguerite de Bruc, dame de la Boutveillaye, mariée avec Tristan de la Lande, chevalier, seigneur de Guiguen et de Vaurouaud, grand-maître de Bretagne, gouverneur de Nantes et de Saint-Malo;
- d. Isabelle de Bruc, mariée, par le duc de Bretagne, avec Jean de Malestroit, seigneur

d'Oudon, de la Vieillecour du Celier, etc., dont postérité.

VI. Geoffroy DE BRUC, seigneur de Bruc, était marié du vivant de son père, ainsi qu'il se justifie par acte du 6 mai 1396, avec Jeanne de l'Hôpital, fille de Eliot de l'Hôpital, seigneur de la Rouardaye, près Redon, et sœur de Pierre de l'Hôpital, président et juge universel de Bretagne, personnage des plus illustres de son siècle. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Jean de Bruc, archidiacre de Nantes, conseiller d'état et aumônier du duc de Bretagne, comme il appert par deux dons de ce prince, des années 1418 et 1420, et par plusieurs autres titres ;
- 3.° Geoffroy de Bruc, homme d'armes de la compagnie de Tristan de la Lande, son parent, au siège de Châteauceaux, l'an 1420, comme il se justifie par les extraits des montres de la même année.

VII. Pierre DE BRUC, II^e du nom, chevalier seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., est nommé parmi les seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bretagne à Amiens, l'an 1425, suivant le compte de Raoulet le Neveu, de cette même année (1) : *Chambre des comptes de Nantes*. Il est nommé, dans différents accords et partages faits par lui, et aveux à lui rendus par ses vassaux jusqu'à l'an 1426, et mourut peu de tems après. Par une transaction du 20 août 1424, faite entre lui et son fils aîné, d'une part, et Morice de la Noue, écuyer, seigneur de la Noue, de Launay, de Bazouin, etc., on voit qu'il avait épousé Thiphaine de la Noue, tante dudit Morice, qui lui donna en partage le domaine de la Vieillecourt, qui, depuis, est demeuré dans la maison de Bruc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Jean de Bruc, évêque de Saint-Brieux, qui

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, col. 1173.

succéda à Christophe de Penmart, élu l'an 1439, et eut pour successeur Pierre de Laval. Tous les historiens qui ont donné des chronologies des évêques de Bretagne, l'ont omis par erreur, car Jean de Bruc, en qualité d'évêque de Saint-Brieux, était peint dans la salle épiscopale de cette ville, avec ses armes, sa devise, et mentionné dans les archives du chapitre ;

- 3.° Yvon de Bruc, qui avait quelques différends avec Yvon Denis, suivant la commission qui fut adressée à maître Jean de Guerrande, bailli de Cornouailles (1) et autres, pour informer sur les griefs et excès faits par lui audit Yvon Denis, du 5 novembre 1457.

VIII. Guillaume DE BRUC, III^e du nom, seigneur de Bruc, de la Viellecourt, etc., est nommé dans divers actes et hommages par lui faits ou à lui rendus depuis l'an 1426 jusqu'en 1450. Il rendit un aveu à messire Jean de Beaumanoir, chevalier, par lequel il conste qu'il avait épousé Perrine de Baulon, d'une ancienne maison de Bretagne, qui tenait quelques héritages dudit seigneur de Beaumanoir. De ce mariage est issu :

IX. Guillaume DE BRUC, IV^e du nom, seigneur de Bruc, de la Viellecourt, etc., qui succéda à son père l'an 1480. Il appert, par nombre d'actes, et par extraits de la chambre des comptes, qu'il comparut aux montres des gentilshommes de l'évêché de Nantes, en 1467; et qu'en 1487, allant, avec le seigneur de la Moussaye, secourir le duc assiégé dans Nantes, il fut fait prisonnier au combat de Jolie, par Adrien de l'Hôpital, conducteur des vieilles bandes françaises, avec René de Bruc, seigneur d'Esdrieux, son fils, et mené à Lizons, en Normandie, où son fils fut relâché, pour aller chercher le prix de leur rançon. A son retour, s'étant retiré dans la ville de Nantes, il y mourut le dernier janvier 1487, en la maison de l'abbé de Geneston, et fut inhumé aux Carmes. Dans une sentence arbitrale, ren-

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, col. 1717.

due, le 22 décembre 1471, par noble écuyer Guillaume de Boisjagu, entre les paroissiens de Guémené, contribuables aux fouages, et Guillaume de Bruc, intervenant pour son métayer de sa métairie de Gascoigne, en la paroisse de Guémené, par laquelle il est ordonné que ledit métayer et ceux qui tiendront après lui ladite métairie seront quittes à l'avenir de la contribution et paiement dudit fouage envers lesdits paroissiens, parce que ladite métairie était un fief appartenant audit seigneur de Bruc, *qui était noble personne, ayant cour, juridiction, hommes et sujets en ladite paroisse de Guémené, obéissant à sa cour et juridiction de Bruc.* Il avait épousé, l'an 1450, Guillemette d'Esdrieux, fille aînée et principale héritière de Guillaume, seigneur d'Esdrieux, et de Perrine de Juzet. De ce mariage sont issus :

- 1.° René, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume de Bruc, prêtre, d'abord curé de Guémené, ensuite recteur de la Chapelle Bassemer, au diocèse de Nantes, où il mourut le 8 octobre 1516 ;
- 3.° Jeanne de Bruc, mariée, par contrat passé à Nantes, le premier janvier 1476, avec Guillaume de la Haye, seigneur de Sablé, paroisse de Saint-Nazaire, dont postérité ;
- 4.° Marguerite de Bruc, mariée le 18 mai 1480, avec Arthur de Pontmuzart, seigneur de la Chaussée-à-Bruc, dont il n'eut qu'une fille, Olive de Pontmuzard.

X. René DE BRUC, 1^{er} du nom, écuyer seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de la Vieillecourt, de la Melinaye, etc., assista avec son père, sous la qualité de seigneur d'Esdrieux, aux guerres de son tems, et en éprouva tous les malheurs, sa maison ayant été incendiée le 9 mai 1480. Il transigea, le 21 avril 1476, avec Guillaume d'Esdrieux, son aïeul, qui pour s'acquitter de 10 livres de rente qu'il avait constituées en dot à Guillemette d'Esdrieux, sa mère, décédée, lui fit abandon des maison, domaines et seigneurie d'Esdrieux, fournit un minu à la baronne de Derval, le 9 mai 1488, pour l'élégement du rachat échu à ladite baronnie par le décès dudit Guillaume de Bruc, arrivé le dernier jour de janvier 1487 ; fit un afféagement le 28 octobre de la même année 1488, à

Pierre le Jeune et Catherine sa femme, d'une maison située au village de Gascoigne et autres héritages en dépendants, en la paroisse de Guémené; reçut un aveu le 2 novembre suivant de Jean Gicquel de la Bruchaie, Jeanne Gicquel, sa sœur, et autres, de plusieurs héritages sis en l'hébrement de la Bruchaie, etc.; est nommé dans la procédure faite par la cour de Nantes, aux plaids-généraux tenus par le sénéchal, le 11 mai 1495, entre ledit René de Bruc, seigneur dudit lieu, et noble homme Jean Godart, seigneur de Juzet, au sujet d'une somme que le premier avait empruntée dudit Godart, il y avait environ dix ans, pour racheter son père, qui était prisonnier en France, lors tenant le parti contraire du pays et duché de Bretagne: il transigea, le 21 du même mois avec ledit Jean Godart, seigneur de Montnouel et de Juzet, au sujet de cette somme; passa, le 28 mai 1498, avec Robert de Juzet un accord confirmatif d'un contrat passé le 1^{er} septembre 1482, entre François de Juzet, écuyer, père dudit Robert de Juyet et ledit René de Bruc, seigneur d'Esdrieux; reçut un aveu le 18 mars 1504, de noble écuyer Raoul de Champion, seigneur de Cambit, au nom et comme curateur de Pierre de Lefau et de Jacqueline de Rivière, pour raison d'un champ nommé le champ Maingaut, situé près du manoir de Tremelan; passa un accord, le 17 avril 1509, avec Guillaume, seigneur de Callac, dans lequel il est fait mention de messire Gilles de Bruc, fils dudit René, seigneur de Bruc. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1479, Raouline Provost de la Tenaudaye, fille de Patry Provost, seigneur de la Tenaudaye et du Chalonge, et de Simonne Goheau de Saint-Aignan. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit
- 2.^o François de Bruc, chevalier, seigneur de Toulan, qui vendit, par concession, l'an 1520, son droit naturel à son frère aîné, et se retira en Italie, où il avait un commandement;
- 3.^o Gilles, qui fonde la branche des seigneurs de la Vieillecourt et de Livernière, rapporté en son rang, page 367;
- 4.^o Guillaume de Bruc, seigneur de Callac, en Guémené, de Callac en Ingrande, de la Babinaye.

en la paroisse du Pin, et autres lieux, marié en 1520, avec Françoise de Callac, dame desdites terres, fille unique de Guillaume, seigneur de Callac et Ingrande, de Callac en Guémené, de Chambelle, et de Beatrix Sorel, et petite-fille d'autre Guillaume de Callac, chevalier, seigneur de Callac, conseiller et chambellan du roi Louis XI, grand-veneur de France, et de Bertranne de Chambalan (1). Il a eu de ce mariage :

A. Jean de Bruc, seigneur de Callac, qui obtint des lettres du Roi, le dernier janvier 1550, pour porter lui et ses descendants le nom de Callac, et mourut en 1561. Il avait épousé Artuse le Fourbeur, fille d'Artus le Fourbeur, et de Georgette Balue, de la famille du cardinal Balue, évêque d'Angers. Ses enfants furent :

a. Pierre de Callac, seigneur de Callac et de la Clatière, pensionnaire du Roi, capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes et maître particulier des eaux et forêts dudit évêché, qui fut tué pendant les guerres de la ligue, sans laisser d'enfants de Renée de Cano, dame de Clemensaye, son épouse, fille de Jérôme Cano, seigneur de la Clemensaye en Aiminiaç, et de Jacquette Peschart de la Botteleraye;

b. Claude de Callac, dame de Callac après son frère, mariée à Jean Havart, seigneur du Boisjan, puîné de la Havardière, en Acigné, dont elle eut deux fils. Elle vendit le manoir et seigneurie de Callac, en 1600, à René Guehenneuc, seigneur de la Briannays ;

B. Laurent de Bruc, dit de Callac, seigneur du Brossay et de Livoudray, par sa femme Guil-

(1) Histoire des Grands - Officiers de la Couronne, tome IX, page 703.

mette de Livoudray, dame desdits lieux, veuve de Jean Bouvet, seigneur de la Bardoulaye, et petite-fille de Raoul de Livoudray, et de Jeanne de Jubier. Il n'eut qu'une fille, Françoise de Callac, dame du Brossay, qui épousa Jean Cottart, seigneur de Boendon et de Brillengaut. Gilonne Cottart, leur arrière-petite-fille, porta en dot la seigneurie du Brossay à Claude de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Mothe ;

- 5.° Jeanne de Bruc, mariée 1.° par contrat passé à Bruc le 18 décembre 1520, à Jean de Lourme, seigneur de Lourme et du Meslouer, au diocèse de Saint-Malo, mort en 1523, fils aîné de Pierre de Lourme, seigneur desdits lieux, et de Guillemette de Coeslagat de Cantizac, dont postérité ; 2.° N... de Monterfil, dont elle eut François de Monterfil, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pensionnaire de Sa Majesté, gouverneur de Vannes et lieutenant de l'artillerie en Bretagne, qui eut postérité ;
- 6.° Guillemette de Bruc, mariée, par contrat passé le 18 octobre 1512, avec Geoffroy Franchet, seigneur de Touchemain, paroisse de Saint-Vital, près de Rennes, fils aîné de Guillaume Franchet, seigneur de la Brizardaye, et d'Anne de Plumaugat, sa première femme, dont postérité.

XI. Pierre DE BRUC, III^e du nom, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, épousa, du vivant de son père, le 5 avril 1506, Isabelle Goheau de Saint-Aignan, sa cousine, fille de François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de Maubuisson, de Livernière, des Bretêches, etc., et de Marie de Saint-Gilles du Pordo ; fit un accord, le 28 février 1515, avec Gilles de Bruc, son frère juveigneur. et Germain, seigneur du Brossay, d'autre part au sujet de la part de ce dernier, dans la succession de feu René de Bruc, leur père ; transigea, le 16 mars 1529, avec Guillaume de Bruc, son autre frère puîné, Françoise de Callac, sa femme, au sujet de la demande que ledit Guillaume faisait, entre autres choses de sa part de la succession paternelle,

renonçant, par le même acte, à ses droits dans la succession future de Raouline Provost, leur mère, en faveur dudit Pierre de Bruc, son frère aîné; reçut une quittance des fermiers de la terre et seigneurie de Derval, le pénultième de mai 1531, du droit de rachat échu à ladite seigneurie de Derval, par le décès de Raouline Provost, sa mère. Il mourut le 18 avril 1535, laissant entr'autres enfants :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Abel de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort au service en Italie ;
- 3.° François de Bruc, sieur de Boisfleury, prieur et seigneur de Saint-Georges, qui fut partagé à viage, suivant la coutume des anciens barons de Bretagne ;
- 4.° Pierre de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît à Saint-Melaine de Rennes, qui fut aussi prieur de Bedée et de Saint-Georges de Penfau ;
- 5.° Antoine de Bruc, religieux aux Carmes de Nantes, aumônier et prédicateur de madame Martigue, duchesse de Penthièvre. Il posséda, par dispense des bénéfices, entr'autres le doyenné de Grace et prieuré de Saint-Georges, qu'il donna à René de Chomart, son neveu. Il mourut fort âgé, l'an 1588 ;
- 6.° Marguerite de Bruc, mariée l'an 1538, à René de Kerco, seigneur de Boiscorbeau, sorti de la maison de Juliennaye, dont postérité ;
- 7.° Isabelle, } religieuses à Saint-Sulpice, près
- 8.° Catherine, } Rennes,
- 9.° Jeanne de Bruc, religieuse au même monastère, puis prieure de Saint-Honoré, après Guillemette Provost, sa grande-tante ;
- 10.° Anne du Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le 18 juin 1548, avec Raoul Chomart, fils aîné et principal héritier de Sylvestre Chomart, seigneur de Riallaye, en la paroisse de Marsac, et de Jacqueline du Val, dont postérité.

XII. Jean DE BRUC, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, etc., portait les armes en Italie, pour le service du Roi, lors du décès de son père, en 1535; transigea au sujet du rachat de la baronnie de Bruc, dû par

le décès de son père, avec Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, à Lyon, le 29 juin 1536, et continua de porter les armes jusqu'en 1548, époque à laquelle il épousa Françoise Durant, fille de Jean Durant, seigneur de la Minière, en Rougé, et de Françoise Gascher, dame de la Coquerie. Elle lui apporta, en dot, entre autres choses, la terre de la Rivière, en Tourie, laquelle il vendit à Jean Bonnier, seigneur de la Gaudinaye, second mari de ladite Françoise Gascher de la Coquerie. Jean, seigneur de Bruc, était en grande considération dans sa province; il s'acquit l'estime de la plupart des grands seigneurs et gouverneurs, entr'autres de Jean de Bretagne, duc d'Etampes; il assistait ordinairement aux tenues des états ainsi qu'il appert par les registres où l'on voit qu'il se trouva à ceux qui furent tenus à Dinan, le 5 septembre 1558, conjointement avec Jean, sire d'Acigné, baron de Coetmen, René d'Avaugour, chevalier, seigneur de Cargroet, le sire de Beaufort, Geoffroy de Saint-Amadour, Jean de Saint-Gilles, René du Cambout et autres. Il mourut au commencement du mois de janvier 1560, et fut enterré à Guémené, au tombeau de ses ancêtres. Il laissa de son mariage :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° François de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort jeune, le 8 mai 1562 ;
- 3.° Luc de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Redon, prieur et seigneur de Masserac ;
- 4.° Renée de Bruc, religieuse, à Saint-Sulpice, qui succéda à Jeanne de Bruc, sa tante, au prieuré de Saint-Honoré de Herie ;
- 5.° Jeanne de Bruc, mariée, le 14 mars 1580, avec Gilles de Croulay, seigneur de la Vjollaye ;
- 6.° Eustache de Bruc, mariée par contrat passé à Tremelan, le 3 février 1582, avec Jacob de Guerchays, seigneur de Fontenay, paroisse de Combré, évêché d'Angers, dont un fils ;
- 7.° Françoise de Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le premier janvier 1583, avec Pierre Hupel seigneur du Val et de Beauchêne, conseiller du Roi, maître ordinaire des comptes, en Bretagne fils unique de Jean Hupel, seigneur du Val, et de Marie Chomart de la Riailaye.

XIII. Jean DE BRUC, II^e du nom, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, du Boiscorbeau, etc.; voyagea jeune en Italie, en Espagne et en Flandre, fut au premier siège de la Rochelle, et servit dans les guerres d'Italie. Il épousa, par contrat du 19 janvier 1573, Jeanne Robelot morte en 1613, fille unique du second mariage de Pierre Robelot, chevalier, seigneur de la Voltaye, de Guileneuc, de la Chesnaye, etc., en Anjou, et d'Anne de Cardelan, dame de Villeneuve-d'Alieneuc. Il mourut le 2 juillet 1584, à Nantes, d'où son corps fut transféré à Guémené, en la sépulture de sa maison. Il laissa :

- 1.^o Pierre de Bruc, né le 4 novembre 1577, mort à Paris, le 28 juin 1587, et inhumé à Saint-Médard;
- 2.^o Anne de Bruc, dame de Bruc, de Tremelan, de la Chesnaye, en Bretagne et de la Beverie, mariée, par contrat du 8 janvier 1596, à Guillaume de Bruc, son cousin, fils de François de Bruc, chevalier, seigneur de Guilliers et des Salles, et de Madelaine Boullau. Elle mourut le 13 septembre 1638, et son mari le 8 janvier 1653.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de la Vieillecourt et de Livernière.

XI. Gilles DE BRUC, seigneur de la Vieillecourt, etc., troisième fils de René de Bruc, seigneur de Bruc, et de Raouline Provost, eut, pour son apanage, par provisions de l'an 1512, et pour partage définitif, le 9 décembre 1533, la terre de la Vieillecourt. Il épousa, par contrat du 26 août 1512, Jeanne Jubier, dame du Brossay, des Guilliers, etc., veuve de Raoul de Livoudray, écuyer, sieur dudit lieu, et fille et principale héritière de Jamet Jubier, écuyer, seigneur du Brossay, du haut et bas Guilliers, de la Guittonnaye, etc., et de Thomine de Marle. Elle ratifia, le 15 février 1524, un appointement fait le 22 mai 1520, entre Gilles de Bruc, son mari, et noble homme Abel Rouaud, sieur de Treguiel; reçut, conjointement avec son mari, une reconnaissance de rente, faite le 21 avril 1525, par Thébaut le Court, à leur profit, stipulant pour noble Jean de Bruc, leur fils unique; Gilles de Bruc obtint, comme procureur-général de Jeanne Jubier,

son épouse, et stipulant pour Jean de Bruc, leur fils et unique héritier, une sentence du sénéchal de la cour de Nantes, du dernier mai 1525; mourut à Nantes, en 1543, et fut inhumé à Saint-Vincent.

XII. Jean DE BRUC, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt et des Guilliers, épousa, par contrat du 6 juin 1538, Jeanne l'Evesque de la Sillandaye, fille de Pierre l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, et de Françoise de la Vallée, et sœur aînée de Vincent l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, de la Villebriand et de la Lande-Mainguy. Il fit accord, le 20 juillet 1546, avec Jeanne Jubier, sa mère, touchant la donation faite à Gilles de Bruc, son mari, par leur contrat de mariage du 26 août 1512, de 20 livres de rente sur sa terre du Brossay, et certaine donation faite le 2 octobre 1531, par ladite Jeanne Jubier, à Jeanne l'Evesque, dame de Lacaz, à présent femme dudit Jean de Bruc; fit donner une assignation, le 22 mai 1551, par Jullien Alliot, sergent de la cour de Derval, à Jean de Bruc, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux et de Tremelan, en demande de promesse de la pièce, terre et seigneurie d'Yevret, en Guémené, avec un fief et tenu, appelé le Fief-à-l'Escuyer, que ledit Jean de Bruc avait acheté; fournit une déclaration, le 20 mars de la même année, des rentes par deniers et autres devoirs, qu'il confesse et avoue tenir prochement et noblement, à foi, hommage et rachat, de haut et puissant seigneur Anne, duc de Montmorency, pair, connétable et premier baron de France, baron de Châteaubriant, de Rougé, de Derval, en Guémené. Ses enfants furent :

- 1.° Jean de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., né en 1539, qui périt, sans alliance, dans un débordement d'eaux;
- 2.° Guillaume, dont l'article suit;
- 3.° François, auteur de la branche des seigneurs de Bruc et d'Esdrieux, rapportée ci-après;
- 4.° Jeanne de Bruc, élevée fille d'honneur de madame de Martigue, duchesse de Penthièvre, qui la maria, au château de Lamballe, l'an 1576, à Guy de Lesmeleuc, seigneur de l'Estang;
- 5.° Valentine de Bruc, mariée, 1.° à la Vieillecourt, au mois de juillet 1586, avec François le Prince,

seigneur du Plessis et de la Coudraye; 2.^o au seigneur de la Feuillée-Mauvy.

XIII. Guillaume DE BRUC, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, de la Haye, de Martinais, etc., fut un personnage de grande estime et considération. Il fut élevé auprès de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui le donna, pour intendant, à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, prince de Martigues, son neveu, au service duquel et de Marie de Luxembourg, il passa ses jours; décéda, à Paris, en l'hôtel de Mercœur, le 21 mars 1587, et y fut inhumé en l'église de Saint-Yves, où il fit une belle fondation. Il avait épousé, au mois d'août 1566, Guyonne le Courvaisier, morte le 18 décembre 1587, en sa maison de la Vieillecourt, laissant :

1.^o Sébastien, dont l'article suit ;

2.^o François de Bruc, seigneur de la Motte, de Montferrant, etc., mort l'an 1620, laissant quatre enfants de Perrine Yber, son épouse, fille de N... Yber, seigneur de Pontlimier, sénéchal de Dol :

A. Pierre de Bruc, seigneur de la Motte, mort sans enfants de Guillonne du Fournel, sa femme, fille de Charles, seigneur du Fournel, et de Guyonne Uguet de Chatteville ;

B. François de Bruc, seigneur de la Motte et de Montferrant, qui épousa Gillette du Bouays de Langottière, fille de Gilles du Bouays, écuyer, sieur du Tertre-Costardays et de Langottière, et de Catherine le Gendre. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et en la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 19 janvier 1669. Il laissa :

a. Julien de Bruc ;

b. Pierre de Bruc ;

C. Françoise de Bruc, mariée avec Alain du Bouays, seigneur de Langottière, l'an 1638, frère aîné de Gillette du Bouays de Langottière ;

D. Julienne de Bruc, mariée avec Pierre du Boys, seigneur du Mottay, de la Provostière,

filz de Denis du Boys, sieur du même lieu ,
et de Renée Jouan ;

- 3°. Pierre de Bruc, prévost des Essarts, chanoine de Dol, recteur de Guémené, décédé à Nantes le 26 avril 1643.

XIV. Sébastien DE BRUC, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., né à la Vieillecourt l'an 1578, mort en 1645, avait épousé, en 1605, avec dispense, Marie Pâris, sa cousine, dame du Clos et de la Rouxière, en Pepriac, morte en 1630, fille aînée de Jean Pâris, seigneur de Chastenay, et de Jeanne du Boishamon. Leurs enfants furent :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Christophe de Bruc, conseiller et aumônier du Roi, né l'an 1614 ; il succéda aux bénéfices de son oncle ;
- 3.° Anne de Bruc, morte, en 1631, sans alliance ;
- 4.° Marguerite de Bruc, mariée l'an 1631, avec Claude d'Ollier, chevalier, seigneur de la Devoriaye, de Canon, etc.

XV. François DE BRUC, chevalier, seigneur de Guilliers, du Clos et de la Rouxière, mort avant son père à Nantes, au mois de novembre 1642, et inhumé en la chapelle de Livernière, en l'église collégiale de Notre-Dame, avait épousé, au mois de janvier 1633, Prudence de Complude, dame de Livernière, fille de Bonnaventure de Complude, seigneur de Livernière, sorti des chevaliers de Burgos, en Espagne, et de Marie Charette, d'une ancienne maison de Bretagne. Il laissa, entr'autres enfants :

- 1.° Sébastien, dont l'article suit ;
- 2.° François de Bruc, seigneur des Guilliers, mort sans hoirs ;
- 3.° Christophe de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers, capitaine de cheveu-légers, mort en Piémont, en 1659 ;
- 4.° François de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, capitaine dans le régiment de la Rablière ;
- 5.° Marguerite de Bruc.

XVI. Sébastien DE BRUC, II^o du nom, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, des Guilliers, etc.,

capitaine de cavalerie, épousa Martine Blof. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 19 janvier 1671. Ses enfants furent :

1.° Julien, dont l'article suit ;

2.° Christophe de Bruc, qui épousa Claude-Marie Babaud, dont sont issus :

a. Pierre de Bruc, chevalier, seigneur de Bourchaussée et de la Bonaudière, qui épousa Marguerite Morisson, veuve de M. de Gatinaire, seigneur de la Préville, dont sont issus cinq enfants morts avant leur père ;

b. Anonyme de Bruc, mort à l'âge de 28 ans, et inhumé à Guémené-Penfau, au tombeau de ses ancêtres ;

c. Jacques de Bruc, qui épousa Louise de Mainguy, dont il n'eut point d'enfants ;

d. Marie-Anne-Julien de Bruc, qui s'allia avec Anne-Marie-Marguerite Merien, dont il n'eut point d'enfants ;

e. Françoise de Bruc, mariée avec Renaud Ertault, sieur de la Bretonnière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Claude de Bruc, chevalier, seigneur des Guiliers, qui épousa Louise de Bruc, dame de la Motte, mort sans hoirs.

XVII. Julien - Prudent DE BRUC, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, épousa en 1692, Françoise-Claude Fumée, fille du lieutenant-général et grand-bailli de la noblesse du Châtelleraudain. Il mourut en 1727, et sa femme au mois de février 1750. De ce mariage sont issus :

1.° Julien-François-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, ancien mousquetaire noir, marié, en 1732, avec Marie-Yolande-Armande-Marguerite de Goulaine, qui, étant restée veuve, se remaria à M. de Baillache, fille de Louis-Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière, et de Geneviève de Rosmadec, sa première femme. Il mourut en 1736, et fut enterré en la chapelle de

Livernière, dans l'église de Notre-Dame de Nantes. Leurs enfants furent :

- a. Armand-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, etc., né au mois de juillet 1735, mousquetaire gris de la garde du Roi, marié : 1.^o le 17 septembre 1759, avec Jeanne-Françoise de Cottineau, morte le 1^{er} novembre 1766, dont est issu Armand-François-Sébastien de Bruc, né le 10 octobre 1766, mort au mois de décembre 1768; 2.^o le 23 août 1768, avec Marie-Françoise - Camille de Sassenage, veuve, le 17 mars 1767, de Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant-général des armées du roi, et fille de Charles-François, marquis de Sassenage, seigneur de Pont en Royans et d'Iseron, en Dauphiné, comte de Montellier en Valentinois, second baron de la province, protecteur, défenseur et avoué-né des évêchés de Valence et de Die, chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame la Dauphine, et de Marie-Françoise-Casimire de Sassenage, sa cousine;
 - b. Anne-Rosalie de Bruc, mariée, le 20 mars 1760, à messire Bon-Georges de Maudet, chevalier, seigneur de Penhouet et de Reniel, évêché de Treguier;
 - c. Félicité de Bruc, née en 1726, morte en 1738, à la Visitation, à Nantes.
 - d. Henriette de Bruc, née en 1730;
 - e. Plusieurs autres enfants morts jeunes;
- 2.^o Pierre-Claude, dont l'article suit;
 - 3.^o François - Prudent de Bruc, bernardin, prieur de Saint-André, près Falaise, en Normandie;
 - 4.^o Pierre-Louis de Bruc, né le 31 décembre 1698, chevalier, seigneur des Gautronnières, d'abord abbé, puis marié en 1743, à Elisabeth de la Lande, fille de N. de la Lande, seigneur de la Begraisière, et d'Elisabeth d'Espinoze, et veuve de N... du Breil, seigneur de la Bonaudière. Il mourut en 1758, et fut inhumé à Saint-Sébastien, près Nantes. Il eut cinq enfants, dont

quatre sont morts en bas âge, et Prudent-Aimé de Bruc, né le 20 mai 1753 ;

- 5.° Jean de Bruc, né en 1704, religieux bernardin, mort le 7 février 1743 ;
- 6.° Louis-Prosper de Bruc, né en 1707, capitaine au régiment de Bresse, infanterie, mort à Landau en 1736 ;
- 7.° Françoise-Claude-Martine de Bruc, née le 4 octobre 1696, mariée au mois de juillet 1735, à Henri - Laurent de Guyhenneuc, chevalier, seigneur de Pillouaille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, morte sans enfants le 28 mai 1760, et inhumée à Saint-Clément de Nantes ;
- 8.° Jeanne de Bruc, née en 1697, religieuse de l'ordre de Fontevault, mort au couvent de l'Encloître, près Châtellerault, en 1743 ;
- 9.° Plusieurs autres enfants, morts jeunes.

XVIII. Pierre-Claude DE BRUC, chevalier, né le 1^{er} août 1696, ancien mousquetaire noir de la garde du Roi, mort au mois d'avril 1755, et inhumé à Vallet, en la chapelle de Cléray, avec sa femme, Perrine Viau, qu'il avait épousée au mois de mai 1722, fille aînée de Jean Viau, écuyer, seigneur de Cleray et de la Fécunière, en l'évêché de Nantes. Elle mourut en couches le 24 décembre 1732. De ce mariage sont issus :

- 1.° Julien-Pierre-Claude, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre - François - Sébastien de Bruc de Signy, né le 5 avril 1727, lieutenant des vaisseaux du Roi, marié, le 23 avril 1759, avec Marie-Germaine Roger, née en 1738, fille de Philippe-Vincent Roger, ancien lieutenant-général de l'amirauté de Nantes, et d'Anne-Renée Laurencin. De ce mariage sont issus ;
 - a. Pierre-Marie-Anne de Bruc, né le 20 juin 1760, mort le 13 mai 1761 ;
 - b. Pierre-Marie-Louis de Bruc, né le 28 septembre 1763, mort au mois de février 1766 ;
 - c. Pierre-Aimé-Jean, vicomte de Bruc de Signy, en 1769, colonel de la légion d'Indre-et-Loire ;

d. Marie-Philippine-Yolande de Bruc, née le 1^{er} avril 1762 ;

e. Perrine-Anne-Félicité de Bruc-Signy, née le 28 septembre 1763, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr.

3.^o Marie - Louis - Posper de Bruc, né en 1729, mort en 1735 ;

4.^o Marie - Louise - Yolande de Bruc, née en 1728, religieuse ursuline réformée, dans le couvent de Châtellerault ;

5.^o Marie-Perrine-Rose de Bruc, née le 11 décembre 1732 ;

6.^o Plusieurs autres enfants, morts jeunes ;

XIX. Julien - Pierre - Claude DE BRUC, chevalier, seigneur de Livernière, du Cleray, de la Fécunière, de Beauvais, etc., né le premier novembre 1724, capitaine d'infanterie, épousa, le 28 janvier 1755, Marie Mabile, née en 1730, fille de Michel Mabile et de Marie Bou-teiller. De ce mariage sont issus :

1.^o Claude-Louis-Marie, dont l'article suit ;

2.^o Pierre-Marie-Michel, rapporté ci-après ;

XX. Claude - Louis - Marie DE BRUC, seigneur du Cleray et de la Bourdeillièrre, né le 10 novembre 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de cavalerie, a servi dans l'armée de Condé, et a commandé dans la Vendée, pendant la première guerre. Il a épousé mademoiselle Danguy de Vue, dont est issu :

XXI. Louis DE BRUC, mousquetaire, chef de bataillon sous les ordres du général Suzanet en 1815, entré ensuite dans un régiment de la garde royale.

XXII. Pierre-Marie-Michel DE BRUC, seigneur de Livernière, de la Gillière, de la Parentière, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi au régiment royal Normandie, cavalerie, a fait plusieurs campagnes à l'armée de Condé ; et en qualité de général de division, sous les ordres du général Charrette, a fait toute la première guerre de la Vendée ; persécuté pour son dévouement à la cause royale, il a été enfermé dans les prisons de Saumur, de la Flèche et du Temple à Paris. Il était à la tête de l'armée royale, lorsque monsei-

gneur le duc d'Angoulême est entré à Nantes en 1814 (1), et forma l'escorte de ce prince, lors de son départ. Il était général du troisième corps de l'armée royale, sous les ordres du général Suzanet, dans la guerre de 1815. Il a épousé, en 1805, mademoiselle Ernestine de la Pommeraye de Kerembar, morte en 1809. De ce mariage sont issues :

- 1.° Ernestine de Bruc de Livernière ;
- 2.° Léontine de Bruc de Livernière.

(1) Le procès-verbal dressé par le maire de Nantes, le mardi 5 juillet 1814, à l'occasion du passage du duc d'Angoulême, et imprimé à Nantes chez Mellimet - Malassis, en fait une mention honorable. Voici quelques fragments que nous avons extraits du supplément de procès - verbal, auquel nous renvoyons le lecteur, page 23.

« Partie de l'Alloué, sous l'escorte de la garde à cheval vendéenne, S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême arriva à la » Chapelle - Heulin. M. de Bruc de Livernière s'était empressé » de réunir, depuis Nantes jusqu'à Vallet, toutes les paroisses » des environs de cette commune.

» Cette réunion était à - peu - près de 12,000 personnes. A un » quart de lieue en avant du bourg, à l'arc - de - triomphe, il eut » l'honneur d'exprimer à S. A. R. son attachement pour son Roi » et pour les Princes de la famille royale. S. A. daigna l'accueillir » avec la bonté la plus touchante, et lui permit de donner » l'ordre du Lys à divers habitants.

» M. de Bruc eut l'honneur de présenter ensuite plusieurs » maires des communes voisines ; S. A. R. les accueillit avec » cette bonté qui lui est particulière et qui lui gagne tous les » cœurs.

» M. de Bruc de Livernière prononça un discours auquel » S. A. R. répondit, avec l'accent de la plus profonde sensibilité : *Je n'oublierai jamais l'attachement et la fidélité des Vendéens.* Tous les auditeurs étaient émus jusqu'aux larmes.

» Après avoir accompagné S. A. R. au delà du bourg de Vallet, les habitants des mêmes paroisses, leurs drapeaux en tête, » se réunirent à Livernière, pour célébrer un si beau jour. L'enthousiasme était général. Cette réunion est d'autant plus remarquable, que tout s'y est passé dans le plus grand ordre : » on eût dit un peuple de frères, qui venaient de recevoir leur » père après une longue absence. »

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Bruc, d'Esdrieux, etc.

XIII. François DE BRUC, écuyer, seigneur des Guilliers et de Salles, troisième fils de Jean de Bruc, 1^{er} du nom, et de Jeanne l'Evêque de la Sillandaye, conseiller pensionnaire du Roi, fut un personnage distingué et en grande considération. Il fut député, avec le marquis de la Roche, pour aller à Lyon saluer le roi Henri III revenant de la Pologne, et suivit ce prince à Avignon et à Reims, l'an 1580. Il fut l'un des députés de la noblesse du comté nantais aux états tenus à Ploermel, pour la réformation de la coutume. Enfin, ayant suivi le duc de Mercœur au siège de Vitré, pour le servir de ses conseils et de son épée, et y fut blessé, et s'étant fait porter à Fougères, il y mourut le 27 août 1589, et fut inhumé à Saint-Léonard. Il avait épousé, par contrat de 26 juin 1569, Madeleine Boulliau, morte en 1618, et inhumée à Mezangé, fille de Jean Boulliau, seigneur de la Grée, de la Rigaudière et de la Pinsonnière, et de Renée d'Achon de la Varenne; partagea, avec Guillaume de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, par acte du 28 février 1566, la succession de leur père, et celle de Jean de Bruc, leur frère aîné, décédé sans hoirs, et passa divers actes avec le même Guillaume de Bruc, les 25 mai 1575 et 22 juillet 1578, nommé dans une lettre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, adressée le 22 octobre 1583, aux gens des comptes de Bretagne, par laquelle ce prince décharge le sieur de Bruc de leur présenter les comptes de recette et dépense de ladite province. Ses enfants furent :

- 1.^o Guillaume, dont l'article suit;
- 2.^o Jean, qui fonda la branche des marquis de la Guerche et de Montplaisir, rapportée ci-après;
- 3.^o René de Bruc, seigneur de la Fresnaye, né en 1578. Il fut envoyé dès sa jeunesse à Rome, et étant revenu en France, il s'attacha entièrement à la cour, où il eut plusieurs emplois, entr'autres de trésorier des menus du roi Henri IV. Il mourut à Lyon, revenant du siège de Montpellier, le 4

novembre 1622, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame de la Platière, sans avoir été marié;

- 4.° Claude de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Redon, né en 1584. Il fit ses études en Italie, fut provincial de son ordre, prieur et seigneur de Carbay, et autres lieux, et enfin grand-prieur claustral de Saint-Florent le Viel. Il mourut à Ancenis l'an 1652, et fut inhumé aux Ursulines dudit lieu, dont il avait été bienfaiteur;
- 5.° François de Bruc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Bologne, en Italie, et inhumé dans l'église métropolitaine par les soins du sieur de la Chesnaye, son frère, qui était venu de Rome le visiter en sa maladie;
- 6.° Guyonne de Bruc, mariée l'an 1597, à René Main, seigneur du Ponceau; fils unique de Mathieu Main, écuyer, seigneur de la Bigeottière, près Nantes, et de Renée de Beauvoir;
- 7.° Marguerite de Bruc, qui fut mariée, l'an 1618, avec Jacques de la Touche, seigneur de la Maxure et de la Musse, en Saint-Viau. Elle mourut le 18 mars 1643, sans enfants.

XIV. Guillaume DE BRUC, V° du nom, seigneur de Bruc, des Guilliers, de Tremelan, par sa femme Anne de Bruc, qu'il épousa en 1596, fille et unique héritière de Jean de Bruc, II° du nom, seigneur de Bruc d'Es-drieux, de Tremelan, du Boiscorbeau, etc. Elle mourut le 13 septembre 1638, à Bruc, et son mari, le 8 janvier 1653, dans un âge fort avancé, ayant été chargé de divers emplois et commissions importantes, sous les rois et gouverneur de la province de Bretagne, et dans les cours souveraines. De ce mariage sont issus :

- 1.° Julien de Bruc, seigneur de Salles, né le 7 octobre 1598, mort à Salles au mois de juillet 1629, et inhumé à Mezangé; il avait voyagé en Allemagne, et depuis porté les armes pour le service du Roi, au siège de Montauban, Montpellier et autres. Il mourut sans enfants de son mariage, contracté avec Claire Guyhenneuc, fille de Jean Guyhenneuc, seigneur de Lesnaudière,

- de Vauventes, de la Melleraye, etc., et de Louise de Callac de Rendrecart ;
- 2.^o Renée, dont l'article suit ;
 - 3.^o Marie de Bruc, née au mois de mai 1612, mariée 1.^o ; au mois de mars 1637, avec Jean du Rufflay, chevalier, seigneur de la Courtullière, près Lamballe, de la Guerrie, de Lesstranger, du Parc-Duault, de Randouet, de Trueilly, etc., etc., son cousin au cinquième degré ; morts sans enfants ; 2.^o avec Jacques Bertho, seigneur de la Forrière, dont postérité ;
 - 4.^o Renée de Bruc, née à Bruc, le 1^{er} novembre 1623, religieuse aux Cordeliers de Nantes.

XV. René DE BRUC, II^o du nom ; seigneur de Bruc de Tremelan, d'Esdrieux, de la Beverie, du Challong en Herie, de la Chesnaye, etc., chevalier de l'ordre du Roi, pensionnaire de Sa Majesté, servit dans l'infanterie et dans la cavalerie, en France, en Allemagne, en Hollande, etc., depuis l'âge de seize ans, eut différents emplois et commandements, et se trouva en divers sièges batailles et autres actions de son temps. Il épousa au mois de septembre 1633, Renée de la Touche, fille de N... de la Touche, chevalier, seigneur de Bougon, de la Lande, etc., et d'Hélène Dorin de Leigné, dame de Lambounière, et du Marhaix. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit ;
- 2.^o Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, né à Tremelan, le 23 avril 1636. Il servit en Flandre, en Italie, et en Catalogne, sous la charge de seigneur du Plessis Bellière, son proche allié, après la mort duquel il servit la religion, et se trouva au fameux combat naval des Dardanelles ; ayant été pris par les corsaires d'Alger, il fut taxé à une grosse rançon, repassa à Malte, se signala dans diverses occasions, notamment au siège de Candie, en Pologne, et sur les infidèles, et s'acquit la réputation d'un des braves de son ordre ;
- 3.^o Henri de Bruc, seigneur de Clisson, né à Nantes, le 25 avril 1642, qui était au service du Roi, à Arras, en 1673. Il fut déclaré *noble d'è.*

traction par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 28 juillet 1670 ;

- 4.° Jeanne-Hélène de Bruc, née à Tremelan, le 15 novembre 1637, religieuse ursuline à Ancenis ;
- 5.° Anne de Bruc, née à Bruc, le 2 février 1639, mariée avec Antoine du Vernay, chevalier, seigneur du Vernay.

XVI. Louis DE BRUC, chevalier seigneur de Bruc, du Pougou, conseiller au parlement et garde des sceaux en la chancellerie de Bretagne, né à Guémené, le 4 septembre 1634, fut reçu officier à l'âge de vingt ans. Il épousa, au mois de mai 1657, Lucrèce Boux, fille aînée de Mathurin Boux, seigneur du Theil de la Varenne, etc., conseiller du Roi, maître ordinaire des comptes en Bretagne, et de François Menardeau, dame de la Bouchetière. Il fut déclaré *noble d'extraction* et maintenu dans la qualité de *chevalier* par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 23 novembre 1668. De son mariage sont issus :

- 1.° René-François de Bruc, conseiller en la cour des comptes, marié avec N.... Hubert, dame de la Vesquerie, fille de Charles Hubert, sieur de la Vesquerie et d'Elisabeth du Plessis ;
- 2.° Louis de Bruc ;
- 3.° Hélène-Jeanne de Bruc, mariée, par contrat du 25 février 1591, à Charles-François de Bruc de Montplaisir, chevalier, marquis de la Guerche, son cousin.

QUATRIÈME BRANCHE.

Marquis de la Guerche et de Montplaisir.

XIV. Jean DE BRUC, II^e du nom, seigneur de la Grée, de la Verrie, de la Gournerie, de la Guerche, de Montplaisir, etc., conseiller d'état, procureur-général des états de Bretagne, second fils de François de Bruc, seigneur des Guilliers et de Salles, et de Madelaine Boulleu de la Grée, naquit l'an 1576, et mourut le 24 septembre 1651. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre

1602, Marie Venier, morte en 1637 et inhumée aux carmes de Nantes, dame de la Guerche, de la Rablière, de l'Estang-Jouan, etc., etc., fille de défunt Francisque Venier ou Venieri, seigneur de la Guerche, de la Salle, etc., gouverneur à Machecoul, gentilhomme vénitien, et de Jeanne de la Tousche-Limousinière, sa veuve. Il acquit la terre et seigneurie de Montplaisir, par contrat du premier septembre 1621 ; la maison noble et seigneurie de la Verrie, par contrat du 20 juin 1628 ; fut convoqué aux états de Bretagne, par lettres du Roi, du 10 juin 1626, et par d'autres lettres du 10 mai 1634, accompagnées d'une lettre du cardinal de Richelieu, datée du 14 octobre 1634. En sa qualité de procureur-général et syndic des états de Bretagne, il déchargea le duc et la duchesse de Vendôme, de la garantie du droit de patronage en l'église de Saint-Vincent de Nantes, qu'ils lui ont cédé le même jour, par le contrat de vente de l'hôpital de Briord, situé en ladite ville ; reçut deux aveux, l'un, du 14 août 1644, de Guillaume Gaullier et autres, de plusieurs héritages, relevant de la seigneurie de la Guerche, l'autre, du 20 du même mois, de Guillaume Mouraud et autres. De son mariage sont issus :

- 1.° François de Bruc, conseiller d'état et intendant de Charles de France, né à Rennes, en 1603 mort sans enfants de son mariage avec Marie Chrétien, petite-fille du docte Florent Chrétien, chancelier de Navarre ;
- 2.° Pierre de Bruc, seigneur de l'Estang-Jouan, tué jeune dans les Cévennes ;
- 3.° Henri de Bruc, né à Paris, en 1608, conseiller d'état, abbé de Bellefontaine, en Anjou, de Saint-Gilsas des-Bois, en Bretagne, en laquelle qualité il assista aux états, tenus en 1632 (1), puis d'Orbay, en Champagne ;
- 4.° René, dont l'article suit ;
- 5.° François de Bruc, chevalier, marquis de la Rablière, né à Nantes, en 1624, mort à Bouchai

(1) Histoire de Bretagne, par dom Taillandier, tom. II, Catalogue des évêques et abbés de Bretagne, page cviiij.

sans postérité, au mois d'octobre 1704. D'abord, lieutenant, puis, capitaine au régiment d'infanterie de Poitou (depuis réformé) dès 1645 : il servit, cette année, à la prise de Cassel, de Mardick, de Linck, de Bourbourg, de Menin, de Bethune, de Lillers, de Saint-Venant; passa ensuite plusieurs années en garnison. Fut créé sergent de bataille, par brevet du 9 août 1653. Il marcha, sous le duc de Guise, au royaume de Naples, en 1654; contribua à la prise de Castellamare. Fut fait major du régiment de cavalerie de Montplaisir (depuis Beauvilliers), le 18 décembre 1654. Revint en France, en 1655; obtint une compagnie dans ce régiment, par commission du 15 juin 1657, en fut fait mestre de camp, sur la démission du sieur de Montplaisir, son frère, par commission du 16 novembre; servit la même année et la suivante en Italie, jusqu'à la paix. Son régiment fut licencié le 18 avril 1661. Il leva une nouvelle compagnie de cavalerie, le 7 décembre 1665, et rétablit son régiment par lettres du même jour. Il servit, sous le maréchal d'Aumont, au siège de Bergues, de Furnes, de Courtray, d'Oudenarde, en 1667. Son régiment ayant été de nouveau licencié, le 24 mai 1668, il fut conservé capitaine en chef, par ordre du 26, et rétablit encore son régiment, par lettres du 9 août 1671.

Il servit, en 1762, à tous les sièges que le Roi fit en personne; passa l'hiver dans l'élection de Cologne, sous le maréchal de Turenne; contribua, en 1673, à la prise de plusieurs places, sur l'électeur de Brandebourg; finit la campagne sous le duc de Luxembourg. Nommé pour commander la cavalerie, en Flandre, sous le maréchal de Bellefonds, par commission du premier février 1674. Créé brigadier, par brevet du 13; il passa à l'armée du Roussillon, sous le comte de Schomberg, où il commanda la cavalerie, par commission du 5 avril suivant, et se trouva au combat de Morillas. Commandant encore la cavalerie de l'armée de Catalogne, par commission du 2 avril 1675, il contribua à la prise de plusieurs places, d'Am-

purias, de Bellegarde, du château de la Capelle. Visiteur de la cavalerie, par ordre du 14 octobre; il eut le commandement de toute celle qui était en Guienne, par ordre du même jour. Employé à l'armée du Roussillon, sous le maréchal de Navailles, en 1676, il y commanda la cavalerie, par commission du 7 mars; eut part à la prise de Figuières. Maréchal de camp, par brevet du 15 février 1677, il servit à l'armée de Roussillon, jusqu'à la paix; combattit à Epouilles, en 1677; contribua à la prise de Puicerda, en 1678. Employé, sous le maréchal de Créqui, par lettres du 26 avril 1679, il combattit près de Minden, les troupes de Brandebourg, elles y furent battues. Lieutenant de Roi et commandant à Lille, en l'absence du maréchal d'Humières, par commission du premier juillet 1681; il se démit de son régiment de cavalerie. Obtint le gouvernement de Bouchain, par provision du premier octobre 1688; lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 10 mars 1690. Il ne servit plus. Le Roi le nomma grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, à la création de cet ordre, par provisions du 8 mai 1693;

6.° Jeanne de Bruc, mariée 1.°, l'an 1652, avec Paul, vicomte de Trecesson; fils de Pierre de Trecesson et de Françoise du Plessis-Grenedan sa première femme, dont postérité; 2.° au marquis de Rancher;

7.° Marie de Bruc, }
8.° Antoinette de Bruc, } ursulines;

9.° Susanne de Bruc, morte le 25 mars 1705, âgée de près de cent ans. Elle avait épousé Jacques de Rougé, chevalier, seigneur du Plessis-Belliere marquis du Fay, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur d'Armentières et de la Bassée tué, en 1654, au combat de Castel-Amare, étant capitaine-général de l'armée du duc de Guise, au royaume de Naples. De leur mariage sont issus :

a. Jacques de Rougé, dont est petite-fille madame la duchesse d'Elbœuf et de Lorraine;

b. Catherine de Rougé, mariée au maréchal de Créqui;

10.^o Catherine de Bruc, mariée à César Blanchard, marquis du Bois-de-la-Muce, premier président de la chambre des comptes de Bretagne, fils de Jean Blanchard, baron du Bois-de-la-Muce, premier président de ladite chambre, dont postérité.

XV. René DE BRUC, chevalier, seigneur de Montplaisir, de la Guerche, maréchal des camps et armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Arras, né à Paris en 1610; servit dans le régiment de Poitou; fut pourvu de la lieutenance du Roi à Arras, lors de la prise de cette place en 1640, eut une compagnie de cheveau-légers pour y tenir garnison, le 13 septembre 1649, et obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 14 septembre 1651. A la mort du marquis de Plessis Bellière, son beau-frère, on lui accorda, le 10 décembre 1654, un régiment de cavalerie qu'il commandait. Il s'en démit lui-même en faveur de son frère, le marquis de Bruc de la Rablière, au mois de novembre 1657, et mourut à Arras, le 12 juin 1682 (1). Il avait épousé, par contrat du 7 février 1655, Denise de Corbie de Jany, dame d'Angivillers et de Thiverny, d'une maison qui a fourni un chancelier de France, dès l'an 1413. Elle testa le 5 mars 1689, et était fille de messire Charles de Corbie de Jany, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Bourdereuil. Il fit hommage, en la chambre des comptes de Nantes, le 15 juillet 1678, pour la seigneurie de la Guerche; obtint l'érection en marquisat de ladite seigneurie par lettres patentes du mois de février 1682, entérinées en la chambre des comptes de Bretagne, le 18 février 1684, où il est dit que Sa Majesté lui accorde cette faveur en considération des grands et recommandables services qu'il lui a rendus depuis le commencement de la guerre jusqu'alors, après avoir passé par tous les degrés et charges militaires, dans lesquels il a donné des preuves de valeur et de conduite dans tous les sièges et rencontres où il a reçu plusieurs bles-

(1) Chronologie militaire, par Pinard, tome VI, page 315.

sures, et a été deux fois fait prisonnier de guerre, etc. Ses enfants furent :

- 1.° Charles-François, dont l'article suit ;
- 2.° François-Philippe, qui fonde la branche des comtes de Bruc de Montplaisir, rapportée ci-après ;
- 3.° Elisabeth, née en 1662, chanoinesse au chapitre noble d'Estrun, morte prieure, le 10 décembre 1737 ;
- 4.° Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc, mariée le 27 janvier 1684, avec messire Louis Cœuret, marquis de Nelles, mestre de camp de cavalerie.

XVI. Charles-François DE BRUC, chevalier, marquis de la Guerche et de Montplaisir, capitaine au régiment du Roi, infanterie par lettres du 17 décembre 1674, épousa, par contrat du 25 février 1691, Hélène-Jeanne de Bruc, fille de Louis de Bruc, chevalier, seigneur de Bruc, conseiller du Roi, garde des sceaux au parlement de Bretagne, et de Lucrèce Boux. Ils reçurent conjointement de ladite Lucrèce Boux, un transport de rente, le 1^{er} mai suivant. Il reçut un aveu, le 1^{er} mars de la même année, de Catherine Guillou, veuve de François Morisseau, pour quelques héritages mouvants du marquisat de la Guerche ; reçut un autre aveu le 28 juin suivant, de H. H. Cire Michel, commis au bureau de la prévôté de Paimbœuf, d'une maison et neuf seillons de terres, mouvantes du même marquisat ; rendit aveu, le 20 mai 1701, à haute et puissante dame Paule-Françoise Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguères de Rais transigea le 19 avril 1712, avec Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, touchant le partage de Lucrèce de Boux leur mère ; et ne vivait plus le 30 août 1714, que Hélène Jeanne de Bruc, sa veuve, reçut un minu de Sébastien Cholet, écuyer, sieur de Bellefonds, Ils eurent pour fils :

XVII. Louis-François DE BRUC, de Montplaisir, chevalier, marquis de la Guerche de la Verrie, de la Courdraye et autres lieux, né le 26 décembre 1691. Il rend hommage au Roi le 21 janvier 1719, pour son marquisat de la Guerche et ses dépendances ; reçut un aveu d'Antoinette Pelletier, veuve de noble homme Pierre Rousseau et autres le 6 février 1740, pour plusieurs héritages mouvants

son marquisat de la Guerche ; reçut un autre aveu de Jacques Chaillou, tuteur des enfants mineurs de feu René Hubert et de Marguerite Gruaud, pour quelques héritages mouvants du même marquisat, et le 17 novembre 1751, un troisième aveu de Julienne Allain, d'une maison située dans la ville de Paimbœuf, relevante dudit marquisat, le 23 décembre suivant, et fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Nantes, par lettre du Roi du 1^{er} octobre 1764. Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1721, Marie-Louise de Sesmaisons de la Sauzinière, fille de haut et puissant messire Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, de Malleville, de Portechay, de la Caillièrre, etc., et de Cécile du Pé d'Orvaux. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Marie-François de Bruc, dont l'article suit ;
- 2.^o N... vicomte de Bruc de Montplaisir, lieutenant-colonel de cavalerie, marié avec demoiselle de Guerry, dont est issu Auguste, vicomte de Bruc, de Montplaisir de la Bauche, seigneur de Bruc, en Guemenée-Penfau.

XVIII. Marie-François DE BRUC, marquis de Bruc-Montplaisir et de la Guerche, seigneur de Saint-Brevin, Saint-Opportune, Saint-Per en Retz, Corsept, Paimbœuf, et autres lieux ; colonel d'infanterie, lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 18 mai 1771 ; né le 14 avril 1734, a épousé, par contrat du 18 mai 1772, Monique-Sophie-Louise le Conte de Nonant de Raray, marquise de Flamanville, fille de Jean-Joseph le Conte de Nonant, marquis de Raray, ancien mestre de camp de cavalerie, premier cornette des cheveu-légers de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Françoise-Elisabeth Bazan de Flamanville, marquise de Raray. Il fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Rennes, par lettre du Roi du 30 septembre 1774, et par d'autres lettres de Sa Majesté, du 30 octobre 1780. Il n'a laissé de son mariage qu'une fille, Modeste-Charlotte de Bruc, de Montplaisir, mariée à Aynard, duc de Clermont-Tonnerre, morte sans enfants.

CINQUIÈME BRANCHE.

Comtes de Bruc et de Montplaisir.

XVI. François-Philippe, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Malte, second fils de René de Bruc, chevalier, seigneur de Montplaisir, marquis de la Guerche, maréchal de camp, et de Denise de Corbie, dame d'Angivillers et de Thiverny, de Jany; épousa 1.° Alexandre de Fay, 2.° Marguerite des Cartes. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Rosalie de Bruc, mariée à Luc-Julien le Sénéchal de Kercado ;

Du second lit :

- 2.° Louis-François, dont l'article suit ;

XVII. Louis-François, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, et capitaine de la Cornette-Blanche, a épousé Marthe le Boucher. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis, comte de Bruc, mort en émigration. Il avait épousé Marie de Kergus, dont il eut deux enfants :
 - a. Louis de Bruc ;
 - b. Marie-Louise-Moëste de Bruc, mariée à François Bouard ;
- 2.° Jacques-Henri-Louis, dont l'article suit ;
- 3.° Henri-Louis, abbé de Bruc, vicaire-général officiel de l'évêché de Nantes ;
- 4.° Marie de Bruc, mariée à M. de la Corbière ;
- 5.° Innocente-Suzanne de Bruc, veuve sans enfants de M. le comte de Bruc de Friguel ;
- 6.° Rosalie de Bruc, décédée épouse de M. de Bois-souchard.

XVIII. Jacques-Henri Louis DE BRUC, vicomte de Bruc de Montplaisir ; né le 4 janvier 1745, ancien lieutenant de Roi, commandant à Calvi et la province de Balagné en Corse, chevalier de Saint-Louis, s'est trouvé

à la défense du château, le 10 août. Il a épousé Adélaïde de Maudet, fille d'Adrien, comte de Maudet, ancien lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Rosalie le Berger. De ce mariage sont issus :

- 1.° Armand - Augustin - Corentin , dont l'article suit ;
- 2.° Frédéric, chevalier de Bruc de Montplaisir, né le 15 juillet 1795, capitaine de lanciers aux chasseurs à cheval du Morbihan, chevalier de la Légion d'honneur. Il a commandé pendant la guerre de la Vendée en 1815, la cavalerie du troisième corps d'armée. Il n'est pas encore marié ;
- 3.° Adolphe de Bruc, né le 18 février 1799, mort jeune ;
- 4.° Charles-Eugène de Bruc de Montplaisir, né le 9 octobre 1801, vivant en 1817 ;

XIX. Armand-Auguste-Corentin, marquis de MALESTROIT-DE-BRUC, né le 22 septembre 1791, lieutenant-colonel, aide-major des cent-suisse gardes-du-corps du Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, a été adopté par le marquis de Malesroit de Pontkaleq, son parent, qui lui a transmis son nom, et l'a institué son légataire universel. Il a épousé, le 3 février 1813, Joséphine-Blanche de Cossé-Brissac, fille de Hugues-Hyacinthe - Timoléon, duc de Cossé - Brissac, pair de France, et de dame Françoise-Dorothée d'Orléans de Rothelin.

Armes : d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or. Tenants : deux anges. Cimier : la sainte Vierge. Devise : *Flos florum virgo Maria in te confido.*

La maison de Bruc a formé des alliances avec les maisons de Balincourt, de Callac, de Clermont-Tonnerre, de Cœuret de Nelles, de Coetlogon, de Complude, de la Conte de Nonant, de Corbié, de Crequi, de Fay, de Goulaine, de l'Hôpital, de Kercado, de Kergus, de la Pommeray-Kerembar, de Rancher, de Rosmadec, de Rougé-du-Plessis - Bellière, de Sassenage, de Sesmaisons, du Tillet, de Trecesson, etc., etc.

DE LA LANDE, maison originaire du Poitou ; il paraît qu'elle portait anciennement le nom *du Montel*, et qu'elle jouissait d'une grande considération, puisque le premier que l'on connaisse de ce nom, vivant au commencement du XIII^e siècle, prenait la qualité de chevalier, l'uné des plus honorables et des plus distinguées dans ces premiers tems.

I. Joscelyn DU MONTEL, le premier qui commence la filiation suivie de cette famille, n'est connu que par un seul titre daté du mois de mai 1280 ; il avait eu trois enfants d'une femme dont on ignore le nom :

- 1.^o Bozon du Montel, qui prend aussi le nom de Bos, ou Bozon du Montel, dans un arrangement qu'il fit avec son frère Pierre de la Lande. Depuis cette époque Bozon ne prend plus le nom de du Montel, et on ne le trouve plus dans tous les titres qui nous restent de lui que sous le nom de Bozon de la Lande. Il est mort sans postérité ;
- 2.^o Pierre, dont l'article suit ;
3. Isabelle de la Lande, qui fut mariée à Gui de Fonteyron, varlet ou damoiseau,

II. Pierre DE LA LANDE, I^{er} du nom, est ancien dans tous les actes qu'il passa ; il épousa Amélie ou Almodie de Lage, et mourut en 1327. Il eut deux enfants :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Isabelle, qui fut mariée avec Jourdain Doyen.

III. Pierre DE LA LANDE, II^e du nom, portait ordinairement le nom de Perrot de la Lande. Il épousa, en 1309, Agnès Bodoyer, dont il eut :

IV. Pierre DE LA LANDE, III^e du nom, qui épousa Marguerite Averose, qui se remaria avec Jean du Monteil varlet, dont elle eut Marguerite du Monteil, mariée avec Jean de Launay. Elle eut de son premier mariage :

V. Pierre, *alias* Perrot DE LA LANDE, IV^e du nom qui épousa 1.^o en 1363, Marguerite Embazinot, fille

d'Aimeric Embazinot, écuyer ; 2.^o Marguerite du Monteil ; 3.^o en 1404, Hélène du Plessis. Peu de tems après ce troisième mariage, il reçut un ordre du Roi pour aller avec le connétable contre les ennemis du royaume, voyage où il sacrifia une partie de sa fortune, et mourut en 1408. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Guyot de la Lande, qui épousa Marguerite du Plessis, avec laquelle il forma la branche des seigneurs de Busseroles ;
- 2.^o Carille, qui fut mariée à Perrot Guyot ;
- 3.^o Jeanne, qui ne s'est point mariée ;

Du second lit :

- 4.^o Jean de la Lande, seigneur de Champrohet, qui forma la branche des seigneurs de l'Age-Contau ;

Du troisième lit :

- 5.^o Maurice, dont l'article suit.

VI. MAURICE DE LA LANDE, épousa 1.^o Marie Bechade, veuve de noble Bertrand de Grandmont, écuyer ; elle mourut en 1469. 2.^o Marguerite Loube, fille de feu Guillaume Loube, écuyer, seigneur de Raigny, et de demoiselle Jeanne de Poix, veuve en premières noces de Nicolas Bonnichaud, dont elle eut deux filles ; la seconde épousa Jean de la Lande, fils de Maurice. Il laissa de sa première femme :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Christine, qui épousa noble Pierre de la Barde, écuyer, seigneur de la Barde ;
- 3.^o Jeanne, mariée 1.^o à Jean de Richaud, fils de Jean Richaud, écuyer, seigneur de Puichaud, et de Marie Savarie ; 2.^o à Aubert, écuyer ;
- 4.^o Suzanne, qui épousa, le 23 décembre 1488, noble Jacques Garnie, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de la Roche Fortel ;
- 5.^o Perette, mariée à noble homme Pierre Giraud, fils de Guillaume Giraud, écuyer, seigneur de Langellerie et de demoiselle Isabeau de Clairon ;

VII. JEAN DE LA LANDE, 1^{er} du nom, damoiseau, seigneur des terres de Lavau et de Gueuches, ainsi qualifié

dans le contrat de mariage de Jeanne de la Lande, sa fille aînée, du 5 octobre 1523, fut père de :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Antoine, qui mourut jeune ;
- 3.° François de la Lande ;
- 4.° Jeanne, mariée en 1523, avec Etienne Rodier, écuyer, seigneur de la Chassaigne ;
- 5.° Isabelle de la Lande, mariée 1.° avec Pierre Cailion, seigneur de Prellsac, qui mourut peu de tems après ; 2.° à Antoine Fesneau, écuyer, seigneur de Vedoux ;
- 6.° Françoise, qui épousa, le 3 février 1519, Charles de Lagelie, écuyer, seigneur en partie de Lagelie ;
- 7.° Marguerite, morte jeune.

VIII. Jacques DE LA LANDE, écuyer, seigneur de Gueuches, de Lavau, etc., épousa 1.° le 14 janvier 1507, Philippine Joubert de la Bastide, fille de noble homme Annet Joubert de la Bastide, écuyer, seigneur de la Bastide et de Congirac ; 2.° le 29 juin 1511, Françoise Turpin, fille de Jacques Turpin, écuyer, et de demoiselle Françoise de la Lande, seigneur et dame de Jouhé, et de Busse-roles ; 3.° le 28 janvier 1525, demoiselle Marthe de Saint-Maur, fille de feu noble homme Jean de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Lonnen, et de dame Gabrielle d'Ars ; il eut pour fils :

- 1.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques de la Lande ;

IX. Nicolas DE LA LANDE, écuyer seigneur de Gueuches et de Lavau, épousa, le 8 octobre 1542, Jeanne de Razès, fille de noble et puissant seigneur Antoine de Razès, écuyer, seigneur de Razès, de Monnismes, de Croa, d'Abblen et d'Orsenne, et de demoiselle Gabrielle de Grassay. De ce mariage sont issus :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Léonarde de la Lande, mariée au sieur de la Rouhaudière.

X. François DE LA LANDE, écuyer, seigneur de Gueuches, de Lavau, etc., épousa, 1.° le 12 avril 1571, demoiselle Anne de Poix, morte en 1583, fille de feu

François de Poix, écuyer, seigneur de Forges et de Vilmort, et de demoiselle Francoise d'Allogny; 2.^o Anne de la Guyonnie, fille de feu noble Charles de la Guyonnie, seigneur de Juvet, et de Hélène d'Hautefort. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Melchior, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques de la Lande ;
- 3.^o Marguerite-Françoise ;
- 4.^o Jacquette de la Lande ;

Du second lit :

- 5.^o Françoise de la Lande.

XI. Melchior DE LA LANDE, seigneur de Lavau, de Gueuches et de Launay, épousa, le premier janvier 1599, demoiselle Antoinette de Lezay, fille de messire François Lezay, seigneur de la châtellenie des Marais, des terres et seigneuries de la Revetizon, Chabot et Saint-Etienne, et de demoiselle de Nailhac, dame de la Coste. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Robert, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort en bas âge ;
- 3.^o Madelaine, mariée trois fois, et morte sans postérité ;
- 4.^o Renée, morte religieuse, en 1620 ;
- 5.^o Anne, morte en bas âge.

XII. Robert DE LA LANDE, seigneur de Lavau, etc., épousa, le 20 février 1628, Renée Frottier, fille de haut et puissant Gaspard Frottier, chevalier, seigneur de Bayeres, et d'Isabelle de Lanes, et mourut en 1651 ; laissant de ce mariage :

- 1.^o Pierre, qui épousa le 15 février 1651 Jeanne Estourneau, fille de défunt messire François Estourneau, conseiller et premier chambellan de monseigneur le duc d'Orléans, seigneur, baron du Ris, la Perrière, la Motte et autres lieux, et de dame Hélène Lignant. Il n'eut point d'enfant de ce mariage, et mourut en 1652 ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit ;
- 3.^o Gaspard, marié, en 1661, avec demoiselle

Gabrielle Girardon, fille de Jacques Girardon, écuyer, seigneur Descuroles, sénéchal d'Aunis;
4.^o Marie, morte religieuse.

XIII. Jean DE LA LANDE, II^o du nom, seigneur de Lavau et autres lieux, épousa demoiselle Françoise Fillaud, fille de Nicolas Fillaud, écuyer, seigneur châtelain de la Chaize, et de demoiselle Françoise Beliard. Dans ce contrat de mariage, du 12 avril 1665, il prend le titre *de haut et puissant seigneur messire* Jean de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Etienne. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Nicolas de la Lande, qui servit dans les mousquetaires et qui est mort lieutenant de vaisseau ;
- 2.^o Nicolas-Silvain, dont l'article suit ;
- 3.^o Une fille qui mourut en 1698, sans postérité.

XIV. Nicolas-Silvain DE LA LANDE, chevalier, seigneur de Lavau, de Saint-Etienne, Buisnières, Poitevine et autres lieux, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine, épousa, le 15 juin 1700, demoiselle Félicité-Marie Hurtin, fille de feu Jean Hurtin, capitaine de vaisseau du port de Rochefort, seigneur de Lamassonne et de l'Ormeau, et de dame Marie Galand. En 1705, Nicolas de la Lande fut fait brigadier de la compagnie de Rochefort ; il fut fait enseigne de vaisseau, par brevet du Roi, de l'an 1706 ; fait capitaine de vaisseau, en 1712. Il mourut en 1713 ; laissant de son mariage :

- 1.^o Nicolas-Silvain-Ignace de la Lande, garde de la marine, en 1718 ; sous-brigadier et brigadier des gardes de la marine au département de Rochefort ; mort à Paris, en 1730, sans postérité ;
- 2.^o François-Armand, dont l'article suit ;
- 3.^o Louis-Auguste de la Lande, capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui eut quatre filles de sa femme, dont on ignore le nom ;
- 4.^o Benigne-Gabrielle-Joséphé de la Lande, morte sans alliance, en 1730 ;
- 5.^o Jacqueline-Françoise, élevée à Saint-Cyr, morte sans postérité ;
- 6.^o Félicité de la Lande, religieuse.

XV. François-Armand DE LA LANDE, chevalier, seigneur de Lavau, Saint-Etienne, Bussières, Poitevine, Neuvilards, Lage Aumont ; servit quelque tems dans les troupes du Roi, en qualité de volontaire, et s'allia, le 18 novembre 1737, avec demoiselle Blondeau du Buisson, fille de messire Gabriel Blondeau du Buisson, chevalier, seigneur de Vantaux, Chambon, et de dame Madelaine Moulinier de Puymaud. Il fut fait héritier universel par messire François de Latour, écuyer, seigneur de Neuvilards, Lage Aumont, en Limousin, le 17 décembre 1734. Il eut de son mariage :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
- 2.° Michel de la Lande, né le 15 juillet 1740; il a été d'abord page, ensuite officier dans le régiment de Noailles, et écuyer du Roi dans la grande écurie. Il épousa, en 1796, Selebron de Beaumont, dont il n'eut point d'enfants;
- 3.° Pierre de la Lande, né à Limoges, le 13 mai 1748 ; page du Roi, le 29 mars 1763 ; sous-lieutenant au régiment de Noailles cavalerie, le 3 janvier 1767; lieutenant au même régiment, le 22 juin 1767; sous-aide-major, et fait capitaine le 21 avril 1777; chef d'escadron au même régiment, en 1785; major du régiment du Roi, dragons, le 4 mai 1786; chevalier de Saint-Louis, le 14 mai 1786. Il a été présenté au Roi, et a monté dans les carrosses de Sa Majesté, à Fontainebleau, en octobre 1786. Il s'émigra, et fut assassiné à Middleheim ;
- 4.° Elizabeth de la Lande, mariée, au mois d'octobre 1781, à Pierre-Léonard-Joseph de la Biche, garde du corps. De ce mariage est sorti: Pierre-Joseph de la Biche, marié, en février 1814, à Justine de la Lande;
- 5.° Louise de la Lande, née en 1754;
- 6.° Anne de la Lande, morte en bas âge.

XVI. Jean-Baptiste DE LA LANDE, né le 20 octobre 1739, a épousé 1.°, le 27 octobre 1766, demoiselle Jeanne de Brachet, fille de messire Antoine de Brachet, chevalier, seigneur de la Bastide, Lafaye, Roumégon, et de feu dame Catherine Lecène; dans ce contrat de mariage Jean-Baptiste de la Lande prend le titre de

messire, écuyer, seigneur de Lavau, de Saint-Etienne Neuvilards, Lage Aumont, Aussières, Poitevine, Nerygual, 2.^o en février 1787, dame Marie de Lauze de Maulmont, chanoinesse du chapitre de l'Argentière, fille de messire Léonard-Jean de Lauze de Maulmont, chevalier, baron du Chalard, seigneur de Bujaleuf, Augne, Chellon, et de dame Marie Blondeau de Laurière. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Antoine, né le 16 août 1767, page aux écuries du Roi, décédé le août 1778 ;
- 2.^o Marie de la Lande, née le 26 août 1768, mariée le 23 novembre 1788, à messire Pierre de Pasquet, chevalier, seigneur de Saint-Mémi, officier au régiment de Royal-Cravattes, fils de messire Charles de Pasquet, chevalier seigneur de Saint-Mémi, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Marie-Charlotte de Maulmont de Farèze. Elle est morte en 1794, sans enfants ;

Du second lit :

- 3.^o N. de la Lande, né le 31 novembre 1787, mort le même jour ;
- 4.^o Philippe-Marc-Antoine, né le 7 janvier 1789 ; il eut pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, capitaine des gardes-du-corps du Roi, brigadier de ses armées, colonel de dragons, chevalier de l'ordre de Malte et de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly, Meudon et dépendances ;
- 5.^o Michel-Hippolyte de la Lande, né le 16 juin 1792, mort en 1808 ;
- 6.^o Justine de la Lande, née le 16 janvier 1797, mariée, le 10 février 1814, à Pierre-Joseph de la Biche, capitaine d'infanterie, membre de la Légion d'honneur ; elle a eu de ce mariage deux enfants, Louis-Marie-Joseph, né le 29 mai 1815, et Charles-Philippe-Baptiste, né le 5 octobre 1816.

Armes : Ecartelé d'azur et d'or. Couronne de marquis.

LUCE-GASPARI. La maison de Gasparo ou Gaspari, originaire de Corse, et que l'on croit la même que celle de Luco, Luci, et Luce, en français (de laquelle était le fameux comte de Luco, le plus considérable, dit l'abbé Germanès, dans son *Histoire des révolutions de Corse*, de ces Corses puissants qui vivaient à Rome, sur la fin du onzième siècle, etc.), est aussi ancienne et illustre par ses services que par ses alliances; elle a, en Italie, celles des maisons de Conti de Rome, Colona d'Ornano, Savelli, Doria, etc. Etant venue s'établir à Marseille en 1585, elle s'y allia aux maisons d'Agout, de Grasse-Montoroux, de Foresta, de Clapiers, de Riqueti-Mirabeau, de Berenger-la Beaume, etc.

André Gaspari, mort à Madrid en 1590, fut un des plus grands hommes de son siècle. Il fut chevalier des ordres d'Espagne, vice-roi de Portugal et gouverneur de Milan. Il était petit-fils de Jérôme de Gaspari, comte d'Istria, de Belleval, et seigneur de Canari.

Pierre, Jean et Joseph de Gaspari, fils d'André II, moururent chevaliers de Malte. Joseph fut tué au siège de Napoli en Romanie, après avoir fait des prodiges de valeur. Pierre Gaspard, leur frère aîné, comte de Belleval et seigneur de Canari, continua sa postérité. Cette maison est représentée aujourd'hui par François-Gabriel Luce-Gaspari, comte de Belleval, ancien lieutenant-colonel au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, général-major au service de Pologne, chambellan actuel du Roi, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas.

Armes : d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois étoiles à huit rais du même. Supports : deux lions. Cimier : la fleur de lys de l'écu. Devise : *Ferro non auro*.

Le volume XI contiendra la généalogie détaillée de cette maison.

TRION ou TRYON : maison originaire d'Ecosse, dont l'ancienneté remonte aux tems les plus reculés. La branche que nous allons rapporter est passée en France, où elle s'est répandue dans les provinces de Périgord, d'Angoumois et de Poitou, vers la fin du treizième siècle. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus distinguées, et joint à cet avantage celui d'avoir rendu des services importants à l'Etat, et d'avoir scellé de son sang sa fidélité et son attachement au service de nos rois. Elle prouve, par titres authentiques, une filiation suivie depuis :

I. Aimeric DE TRYON, chevalier, qui, avec cette qualité, souscrivit au contrat de vente du mas de la Brousse, paroisse de Chassenon, consenti par Guy, fils de feu Gaucelin de Lur, damoiseau, l'an 1318. On ignore le nom de sa femme ; mais la concordance des dates, la possession des mêmes lieux, sis en partie à Rochechouart, tout concourt à prouver qu'il fut père de :

II. Pierre DE TRYON, chevalier, qui vivait en 1360, seigneur de Legurat, *alias* Lagurat, par son mariage avec Beatrix d'Aimeric, fille de noble Pierre d'Aimeric de Chara et de Guillemette du Chasteau, dame de Légurat. Ce mariage est énoncé dans une enquête faite à la réquisition de Guillaume de Tryon, son petit-fils, du 31 août 1445, où ils sont qualifiés *damoiseaux*, pour rentrer dans plusieurs possessions qui leur appartenaient, sises en la châellenie de Nontron, aux droits de ses père, aïeul et aïeule, dont des particuliers s'étaient emparés lors des guerres et de son absence pour le service du Roi. Parmi les témoins nommés dans cette enquête sont compris nobles Arnaud et Pierre de la Cour, écuyers, seigneurs de la Cour. Cette enquête fut précédée par des lettres-patentes du duc de Penthièvre, données à ce sujet, portant délai de l'hommage que noble Guillaume de Tryon lui devoit, jusqu'à ce qu'il fût remis en possession de ses biens, dont avait paisiblement joui noble Pierre, son aïeul, de laquelle possession, noble Guillaume de Tryon, damoiseau, son père, avait commencé à éprouver des usurpations, lors de son absence pour le service du Roi.

III. Guillaume DE TRYON, I^{er} du nom, damoiseau, souscrivit, avec cette qualité, divers actés de l'an 1395, et est rappelé avec les mêmes qualifications, dans le partage fait le 22 février 1453, entre ses enfants Bertrand et Guillaume de Tryon, damoiseaux. On voit, par cet acte, qu'il avait épousé Jeanne Farron, dont il eut :

- 1.^o Bertrand de Tryon, damoiseau, qui transigea avec Guillaume de Tryon, son frère puîné, le 10 avril après Pâques de l'an 1450, par acte passé devant Guillaume de Launay, garde du scel de haut et puissant Jean de la Rochefoucaud. Il fut nommé tuteur de Foucaud, Jean et Clément, ses neveux, fils de noble Guillaume de Tryon, son frère, et demoiselle Marie Faulcon, alors femme de noble Olivier le Breton, par acte du 29 août 1462, en présence de nobles Pierre de Roziers et de Jean David, écuyer, seigneur du Breuil. Il n'eut qu'une fille, nommée Marguerite de Tryon, laquelle épousa Hélié de Roziers, écuyer, seigneur de la Cour et de la Gorretie. Etant veuve, le 5 janvier 1492, elle transigea, comme mère et tutrice de Guillaume, Pierre et Simonne de Roziers, ses enfants, avec noble Seguin de Lерisse, écuyer, seigneur de Lacoux, pour la seigneurie de la Gorretie ;
- 2.^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 3.^o Hélié de Tryon, abbé de Grosbois, nommé exécuteur du testament de Guillaume, son frère.

IV. Guillaume DE TRYON, II^e du nom, seigneur de Legurat, de la Cour, de la Bufferie, de la Coste, de la Vigerie, et en partie d'Ardillières, homme d'armes des ordonnances du Roi, est qualifié damoiseau et capitaine du comté de Rochechouart, dans les actes que nous allons relater, et transigea avec Jean Curel, prieur de Taconat, le 2 mars 1442, en présence de noble Ranulphe de Cognac, et de noble et puissant Pierre de Ronziers ; obtint des lettres-patentes du comte de Penthievre et de Périgord, le 15 août 1445, portant délai pour un an, pour rendre hommage de ce qu'il possédait en la châtellenie de Nontron, enjoignant aux officiers de ladite justice de faire faire une enquête pour justifier les droits et possessions qu'on lui avait usurpés, et pour l'y maintenir. Il épousa,

par contrat du 12 juillet 1446, demoiselle Marie Faulcon de Salles, fille de noble Mathieu Faulcon, écuyer, seigneur de Salles, et de demoiselle Marguerite de Lyon dite *de Maraffin*; donna quittance de cinquante *royaux* (réaulx) d'or, faisant partie de la dot de sa femme, à noble Jean Faulcon, damoiseau, son beau-frère, chargé de procuration de son père, le 1^{er} décembre 1447, fit diverses acquisitions en 1453; transigea avec Guynot de Pressac, écuyer, seigneur du Moulin-Pauthe, le 7 février 1453; avec noble Bertrand de Tryon, son frère, le 22 du même mois, touchant leurs droits successifs paternels et maternels; fit une acquisition de Jean de la Chapelle, le 14 juin 1455, une autre de Jean de Poitiers en 1456, arenta une maison, sise à Rochechouart, à Jean Curel, prieur de Taconat, le 15 mai de la même année, et fit son testament le 28 juillet 1456, au château de Mauzé, par lequel il nomma exécuteur de ses dernières volontés, révérend père en Dieu Hélié de Tryon, abbé de Grosbois, et reconnaît pour ses vrais héritiers Foucaud, Jean et Clément de Tryon, ses enfants. Sa veuve épousa en secondes noces, noble Olivier le Breton, écuyer, seigneur du Plessis et d'Ardillières en partie, avant le 29 août 1462, Elle partagea ses biens entre Jean et Clément de Tryon, ses enfants, par acte du 14 février 1492. Elle eut de son premier mari:

- 1.^o Foucaud de Tryon, prieur de Salles, qui était sans doute mort avant le 14 février 1492, époque à laquelle Marie Faulcon partagea ses biens entre Jean et Clément, ses enfants, n'étant pas nommé dans cet acte;
- 2.^o Jean, dont l'article suit;
- 3.^o Clément, auteur de la seconde branche rapportée en son rang, page 409;
- 4.^o Marie de Tryon, mariée avec noble Arnanthon de Seichaud, écuyer, seigneur de Puyrigaud, laquelle, ainsi que son mari, furent présents au contrat de mariage passé à la Laurentie le 18 octobre 1482, de Louis de Seichaud, écuyer, leur fils aîné, avec demoiselle Catherine Laurent, fille de noble Louis Laurent, écuyer, seigneur de la Laurentie, et de demoiselle Marguerite de Maufferas, où fut présent Foucaud de Tryon, prieur de Salles, son frère aîné, etc., etc.

V. Jean DE TRYON, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Coste, de la Vigerie et de Salles, capitaine, rendit hommage de la seigneurie de Légurat, le 7 mars 1468, à Alain d'Albret, comté de Penthievre et de Périgord, dont l'homologation fut faite par Pierre de Puisilhon, juge de la châteltenie de Nontron, à la réquisition de noble Hélie Panet, procureur-général et spécial d'Alain d'Albret, comte de Périgord, le 21 avril 1469. En présence de Louis de Pierre-Buffière, et d'Antoine de Pérusse, écuyer, seigneur de Saint-Hibert, il rendit hommage, pour une partie de la seigneurie de Salles, et pour celle de la Coste, au vicomte de Rochechouart, en 1472, consentit, le 13 novembre 1473, conjointement avec Clément de Tryon, son frère, un arrentement à Pierre Chemesson. Il avait épousé, selon toutes les apparences, avant l'an 1475, Catherine Bachelier, avec laquelle il souscrivit au contrat de Marguerite, leur fille, en 1497; partagea avec Clément de Tryon, son frère, par acte du 14 février 1492, et reçut, conjointement avec lui, des lettres-patentes du roi Charles, du 5 février 1493, dans lesquelles ils sont énoncés fils de Guillaume de Tryon, et qu'étant absents pour le service du Roi, Arnaud et Aimeric de Charlanges s'étaient emparés de plusieurs possessions qui leur appartenaient, du nombre desquelles étaient les villages du Villap et du Bost de Brugères, dans lesquelles ils sont maintenus. Il donna une reconnaissance de la somme de cinq cents livres, le 23 avril 1458, conjointement avec Catherine Bachelier, sa femme, et transigea avec Marie Faulcon, sa mère, et François de Tryon, prieur d'Arables, son frère, à l'occasion de la succession de noble Louis Faulcon, le 7 août 1498, paraît dans divers actes des 28 janvier, 22 avril 1498, 6 novembre, 13 mars, 20 janvier 1499; 22 mars, 18 mai 1500; 20 avril 1503, 14 mai et 22 juillet 1504, et fit son testament le 20 septembre 1505, par lequel il nomma exécuteurs testamentaires, Clément de Tryon, capitaine de Rochechouart, son frère, et Catherine Bachelier, sa femme, Il appert, par différents actes, qu'il en eut :

- 1^o. Renaud de Tryon, écuyer, seigneur de Salles, par la donation que lui fit de cette seigneurie Jean de Tryon, son père, par son testament du 20 septembre 1505, lequel avait été institué héritier de noble Louis Faulcon, son grand-oncle, par

- acte du 16 octobre 1495, et par son testament du 5 janvier suivant, à condition que ledit Renaud de Tryon épouserait noble demoiselle Jacqueline Couraud, fille de noble Guillaume Couraud, écuyer, seigneur de la Roche-Chevreuse, et nièce de Jacqueline Couraud, femme en secondes nocces dudit Louis de Faulcon, qui lui fit aussi donation de tous ses biens, par son testament. Il exigea qu'il porterait son nom et ses armes, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, nobles Jean et Clément de Tryon, ses neveux, père et oncle dudit Renaud de Tryon, et Jacqueline Couraud, femme dudit testateur. Il paraît dans divers actes, des 24 juin 1509, 10 août 1514, 16 juin 1516, 11 juin 1523, 6 mai 1524, et 24 juillet 1529. Il est probable qu'il n'eut de son mariage que Jeanne de Tryon, mariée, par contrat du 15 août 1530, avec noble Pierre Paulte, fils de Olivier Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse. Elle testa le 13 avril 1558, et n'eut qu'une fille, Françoise Paulte, mariée par contrat du 13 mars 1550, avec François de Tryon, son oncle à la mode de Bretagne, comme on verra ci-après ;
- 2°. Jean, dont l'article suit ;
 - 3°. Autre Jean de Tryon, seigneur de la Vigerie, qu'on ne connaît que par le testament de son père ;
 - 4°. François de Tryon, prévôt d'Arables, en Berri, lequel acquit des rentes d'Isabeau Bevigaud au nom de noble Arnaud de Tryon, son frère, le 9 avril 1519 ;
 - 5°. Marguerite de Tryon, qui épousa, par contrat du 4 mai 1497, noble Jean de Montfrebœuf, fils de Guillaume de Montfrebœuf, chevalier, seigneur de Montfrebœuf, de la Chabroulie, qui donna quittance le 4 janvier 1507, avec Marguerite de Tryon, sa femme, à Catherine Bachelier, mère de ladite Marguerite, et à noble Renaud de Tryon son frère, écuyer, seigneur de Salles, de la somme de 717 livres, que Jean feu noble de Tryon leur père et beau-père, leur avait données ;
 - 6°. Isabeau de Tryon, nommée dans le testament de son père de l'an 1505 ;

7°. Cécile de Tryon, nommée dans le même testament, mariée, le 15 septembre 1510, avec noble Bertrand de Liège, écuyer, seigneur dudit lieu ;

8°. Louise de Tryon, énoncée dans le testament de son père.

VI. Jean DE TRYON, II° du nom, chevalier, seigneur de la Coste, par la donation que lui en fit Jean de Tryon, son père, par son testament de l'an 1505 ; partagea la succession paternelle et maternelle, par acte du 15 juillet 1513 et 11 juin 1523, avec noble Renaud et Jean de Tryon, ses frères ; transigea, le 8 avril 1529, à l'occasion de la tutelle de Jeanne de Tryon, sa nièce, fille de Renaud, son frère ; et donna quittance conjointement avec Jean de Tryon, son frère, le 26 septembre 1535, à François Martin, protonotaire, fondé de procuration de Jean Martin, seigneur de la Goutte-Bernard, son frère, et de Catherine Faulcon, femme dudit seigneur de la Goutte-Bernard. Il épousa, par contrat du 3 juin 1526, au château de Nieul, Françoise de la Coste, fille de noble Jacques de la Coste, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Maltive d'Estornelle. Il plaida contre Georges de Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, conjointement avec Jean de Tryon, son frère, au sujet de quelques possessions ; rappelèrent de la sentence prononcée contre eux le 20 juillet 1532, et furent maintenus dans la jouissance de leurs rentes, par arrêt du 27 septembre 1535 ; fut chargé de procuration par Jean de Tryon, seigneur de la Vigerie, son frère, Jeanne de Tryon, sa mère, fille de feu Renaud, son frère aîné, pour plaider contre Georges Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, par acte du 15 mai 1536 ; rendit hommage au vicomte de Rochechouart, le 24 février 1536 ; obtint ainsi que Jean de Tryon, son frère, un arrêt du Parlement de Paris, en leur faveur, le 6 février 1537 ; transigea avec Georges de Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, et Jean Martin, écuyer, seigneur de la Goutte-Bernard, Catherine Faulcon, sa femme, et noble Jean de Tryon, prieur d'Arables, son frère, et demoiselles de Tryon, ses nièces, le 15 janvier 1538. Par cet acte fait de l'avis de noble Jean de la Morinie, curé de Pensol, et de noble Jean de Montfrebœuf, écuyer,

seigneur dudit lieu, parents des parties, il paraît que la seigneurie de Salles, reste audit Jean de Tryon, et que feu Geoffroy de Saint-Martin, écuyer, père dudit Georges de Saint-Martin, avait fait une donation à Françoise de Saint-Martin, de ce que lui avait précédemment donné noble Jean Faulcon; Jean de Tryon, et son frère, prieur d'Arables, consentirent un acensement le 28 novembre 1541. Il laissa de son mariage :

- 1°. François, dont l'article suit ;
- 2°. Autre François de Tryon, qui fut tonsuré en 1543; il partagea avec son frère, en 1559, et épousa Anne de Roziers, de laquelle il eut Françoise de Tryon, mariée, avant l'an 1608, avec noble Annet de Leyrisse, fils de Jean de Leyrisse, seigneur de la Motte, et de Bonaventure de Saint Fief;
- 3°. Catherine de Tryon, mariée à noble Jean Foucaud, seigneur du Maine, lesquels transigèrent, le 25 avril 1571, avec noble François de Tryon, leur frère et beau-frère; Jean de Foucaud, seigneur du Maine, consentit une vente le 1^{er} janvier 1618, en faveur de noble Claude de Tryon, seigneur de Salles et de la Vigerie; le même avait transigé tant en son nom qu'en celui de François de Tryon, son beau-frère, François de Cognac, écuyer, seigneur de Ly-men, Pierre de Cognac, écuyer, seigneur de Pens; René Martin, écuyer, seigneur des Chazaux, Léonard Martin, écuyer, seigneur de la Goutte-Bernard, son frère, le 23 septembre 1572, en présence de Jacques Danière, écuyer, seigneur de la Chapelle.

VII. François DE TRYON, chevalier, seigneur de Salles et de la Vigerie, transigea avec Olivier Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse, le 12 mars 1550, et s'allia le 13 du même mois, avec Françoise Paulte, fille de noble Pierre Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse, et de feue demoiselle Jeanne de Tryon. Il obtint une sentence le 6 janvier 1551, contre Catherine Faulcon, Louis et Jean de Guersant; rendit hommage de la seigneurie de la Coste, en 1552; reçut une lettre du roi Henri II, le 5 novembre 1555, par laquelle Sa Majesté ordonne à ses

gens de justice, de faire rentrer dans ses droits ledit seigneur de la Coste et de Salles, dont ses censitaires voulaient le soustraire, ses titres ayant été brûlés lors des guerres civiles et divisions arrivées dans la province de Guienne; partagea les successions paternelle et maternelle, avec François de Tryon, son frère, Catherine de Tryon, sa sœur, femme de noble Jean Foucaud, le 17 février 1559. Il est dit dans cet acte, que feue demoiselle Jeanne de Tryon, fille d'Arnaud de Tryon, avait épousé noble Pierre Paulte, seigneur de la Brosse. Il épousa en secondes noces Charlotte Bigot, et fit son testament le 31 mai 1585, par lequel il institua héritier Claude, son fils aîné, fixa la légitime à Catherine de Tryon, sa fille; nomma curateur de ses enfants noble Claude Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse et de Chantrezac, et noble François de Roziers. Ses enfants furent :

Du premier lit:

- 1.° Claude, dont l'article suit;
- 2.° Gabrielle, auquel François Paulte, fit une donation le 16 mars 1583;

Du second lit:

- 3.° Catherine de Tryon, qui épousa noble Pierre de la Gorrelie, contre lequel Claude de Tryon, son frère, obtint une sentence, le 14 mai 1608. Il avait transigé avec elle le 25 mars 1597, pour les successions de François leur père et de Jeanne de Tryon, femme de feu Pierre Paulte, aïeule maternelle dudit Claude de Tryon.

VIII. Claude DE TRYON, chevalier, seigneur de Salles et de la Vigerie, fut institué héritier par le testament de François de Tryon, son père, l'an 1585. Il fut dispensé de se trouver à la convocation du ban et arrière-ban, par lettres de Henri IV, datées du camp de Gergeau, le 11 novembre 1587, lesquelles rappellent les services qu'il rendit à Sa Majesté, à l'armée, sous la cornette et près du duc de Montpensier. Il transigea, le 25 mars 1597, avec Catherine de Tryon, sa sœur paternelle, à l'occasion des successions de François de Tryon, leur père, et de Jeanne de Tryon, femme de feu noble Pierre Paulte, de l'avis de Pierre de Milly, écuyer, seigneur de Vidap. Il épousa, par contrat du 2 mars 1609, Catherine Couraudin, fille

de Gaspard Couraudin, écuyer, seigneur de Chabrot, et de demoiselle Jeanne de Prenol. Il consentit une rente le 1^{er} avril 1600, en faveur de Jean Plument de Tagnac; transigea, le 27 septembre 1618, avec Charlotte Bigot, sa belle-mère, et Catherine de Tryon, sa sœur, en présence de nobles Jean Renaud et Julien Foucaud, seigneur du Maine. Il paraît dans différents actes des 1^{er} janvier 1618, 18 décembre 1622, 11 novembre 1623, et ne vivait plus le 22 février 1625, que sa veuve transigea avec Jean Plument, écuyer, seigneur de Fondpeyrené, archer des gardes du corps du Roi. Leurs enfants furent :

1.^o Raymond, dont l'article suit ;

2.^o Antoinette de Tryon, qui épousa 1.^o noble Pierre de Lastic, écuyer, seigneur des Vallons, dont elle eut un fils et une fille, 2.^o noble Julien d'Armenye, écuyer, seigneur de Rougère, lesquels transigèrent avec Anne de Lastic, veuve de Jean Pontbriant, écuyer, seigneur de Rochille et du Pignoux, Louis de Mascaraud, écuyer, seigneur du Roule, et demoiselle Eynarye et de Lastic, sa femme, par acte du 24 août 1661 ;

3.^o Marie de Tryon, mariée, par contrat du 12 mars 1637, avec noble Joseph de Montjon, conseiller du Roi, à Limoges. Elle passa un acte avec Raymond de Tryon, son frère, le 14 décembre 1658.

IX. Raymond DE TRYON, seigneur de Salles, épousa Marguerite Dauphin, fille de Claude Dauphin, écuyer, seigneur de la Cadoux, et de demoiselle Anne de Chievres; rendit hommage à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, prince de Chabanais, chevalier des ordres du Roi, le 27 septembre 1654; transigea avec Marie de Tryon, sa sœur, et Joseph de Montjon, son mari, en 1658; paraît dans différents actes des 4 septembre 1659 et 2 juin 1663; obtint un arrêt du conseil du Roi, le 23 février 1664, pour le faire rentrer dans la jouissance de différentes rentes et d'autres droits, dont on voulait le soustraire; paraît dans d'autres actes des 21 juin 1666 et 20 janvier 1673; et laissa de son mariage :

X. Léonard DE TRYON, chevalier, seigneur de Nouailles, qui épousa, en présence de son père, demoiselle Louise Rampenoux, fille de Jean Rampenoux, seigneur de Ville-

paniers, et de demoiselle Suzanne de Béon, de l'avis de Jean Rampenoux, seigneur de la Garlie, son frère, le 25 novembre 1675. Il passa un acte au nom de Raymond de Tryon, seigneur de Salles, son père, le 12 janvier 1684, à l'occasion des vicaireries de Chassenon, avec Jean-Baptiste Bachelier, chapelain desdites chapelles, et Jacques-César Couraud, chevalier, seigneur de la Roche-Chevreuse, curateur des enfants de Louis Martin de la Goutte-Bernard, et de demoiselle Gabrielle de la Gastine. Il paraît dans différents actes des 23 septembre 1689, 20 juillet 1690, 24 mai 1692, 18 avril 1695, 12 août 1698, 20 juillet 1703; et mourut avant le 7 juin 1722, que Louise de Rampenoux, sa veuve, plaïda, au nom de ses enfants, et Jean de Tryon, écuyer, seigneur de Nouailles, et Jean-Joseph de Tryon, chanoine d'Angoulême, contre François Fradin, seigneur de la Renaudière, et Isaac Audebert, écuyer, seigneur de Fonville, mari de demoiselle Anne Fradin. Il avait passé un acte, conjointement avec Jean de Tryon, son fils, seigneur de Noailles, avec Hélié de Francon, seigneur des Bourdellières, le 12 janvier 1718; et fit son testament le 5 février 1710. Ses enfants furent :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Joseph, seigneur de Chassenon, qui épousa N.... Thibaut des Joubertières, morte sans postérité. Il passa un acte avec Pierre de Rougnac, écuyer, seigneur des Brousses, et Jean Barbarin, écuyer, seigneur de Logerie, le 4 novembre 1754, et fut tuteur de Joseph et de Louise de Tryon, enfants de Joseph de Tryon, seigneur de Planchefort, son frère, le 29 juillet 1753. Sa succession fut partagée le 18 avril 1765;
- 3.° Joseph de Tryon, seigneur de Planchefort, capitaine d'une compagnie franche, marié avec Françoise de Bertrand, dont :
 - a. Joseph de Tryon, écuyer, seigneur de Planchefort, capitaine aux colonies, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui était sous la tutelle de Joseph de Tryon, seigneur de Chassenon, son oncle, le 29 juillet 1753. Il épousa, en 1776, N... de la Roderie;
 - b. Louise de Tryon, laquelle était sous la tutelle

- de Joseph de Tryon, seigneur de Chasse-non, son oncle, en 1753;
- 4.^o Jean-Joseph de Tryon, docteur en théologie, lequel fut présent au contrat de mariage de Jean son frère;
 - 5.^o Louise de Tryon, qui épousa, par contrat du 10 août 1729, Marc Guyot, écuyer, seigneur de la Faye et du Douzil, fils de Jacques Guyot, écuyer, seigneur de la Fondonnie, et de dame Elisabeth du Pin. Elle transigea, étant veuve, le 11 février 1753, avec Agathe et Catherine Guyot, sœurs, et demoiselles Agathe, Henriette et Françoise Guyot, majeures, Pierre Guyot, écuyer, seigneur du Peyrat, lieutenant de grenadiers au régiment de la Fère, demoiselle Anne de Limagne, veuve, en premières noces, de Charles Guyot, écuyer, seigneur de Rouffignac, tutrice de ses filles, dame Catherine Guyot de la Salle et dame Marie Guyot de Vérines, tous héritiers dudit Marc Guyot, mari de Louise de Tryon;
 - 6.^o Marie de Tryon, qui épousa Antoine du Pin, écuyer, seigneur de Saint-Etienne;
 - 7.^o Louise de Tryon, qui épousa François Vidaud, écuyer, seigneur des Gouttes, capitaine d'infanterie.

XI. Jean de Tryon, III^e du nom, chevalier, seigneur de Salles et de Nouailles, lieutenant au régiment de Guienne, puis, de milice, en la compagnie de Fumée, le 18 septembre 1719, en la place du sieur de la Rozillière; épousa, par contrat du 16 février 1722, Radegonde de la Ramière, fille de Jean de la Ramière, chevalier, seigneur de Puicharnaud, de la Maison-Neuve, de la Mothe, de Thersanne, de la Roche, et de feu dame Marie-Anne Frottier; passa en qualité de lieutenant de la compagnie de Brac, le 7 décembre 1719; rendit une reconnaissance de rente, le 19 novembre 1726; obtint une sentence contre Jean Julien, écuyer, seigneur de la Peyrelle, héritier de Jean Julien, écuyer, seigneur de Gaynardie, à l'occasion du contrat de vente de plusieurs rentes, fait par demoiselle Anne de Saint-Laurent, à Léonard de Tryon, son père, le 28 avril 1695, ladite sentence du 14 juillet 1727; passa une transaction avec Jean de Tryon, che-

valier, seigneur de Planchefort, Marie-Anne et Louise de Tryon, Jean-Joseph de Tryon, chanoine d'Angoulême, tous enfants de Léonard de Tryon, écuyer, seigneur de Salles et de Brachangis, et de Louise Rampe-noux, avec Thérèse Gerrais, veuve de François de Maulde, seigneur de Lozellerie, conseiller du Roi à Angoulême, le 5 août 1733; fut nommé capitaine dans le régiment de Paysac, le 8 mai 1735, et ne vivait plus le 17 mars 1753, que Radegonde de la Ramière, sa veuve, rendit hommage des seigneuries de Salles et des Tisons, à haut et puissant Gilbert de Colbert, seigneur de la principauté de Chabonais, lieutenant-général du comté d'Artois. Leurs enfants furent :

- 1.^o Joseph, dant l'article suit;
- 2.^o Louise de Tryon, qui épousa Jean du Bois, écuyer, seigneur de la Vigerie, gendarme de la garde du Roi;
- 3.^o Louise de Tryon, morte sans alliance.

XII. Joseph DE TRYON, chevalier, seigneur de Salles et des Tisons, épousa, 1.^o, par contrat du 4 août 1758, demoiselle Charlotte Hastelet, fille de messire Aymeric Hastelet, chevalier, seigneur de Puygombert et des Jomellières, et de dame Charlotte Chapiteau; 2.^o, par contrat du 30 janvier 1767, demoiselle François de Brette, fille de haut et puissant seigneur Joseph-Martial de Brette, marquis du Cros, comte de Scieux, baron de Marasché, seigneur de Richebourg, la Chapelle et autres lieux, et de dame Anne-Claude de Cognac; passa un acte sous seing-privé, le 13 juin 1763, avec François Vidaud des Gouttes, écuyer, Louise de Tryon, son épouse, Jean Barbarin, seigneur de la Motte, et Joseph de Tryon, et demoiselle Louise de Tryon, à l'occasion de la succession de leur oncle, chanoine d'Angoulême; partagea, le 18 avril 1765, les biens de Joseph de Tryon, chevalier, seigneur de Chassenon, avec François Vidaud, écuyer, seigneur des Gouttes, Louise de Tryon, sa femme, Joseph de Tryon, capitaine d'une compagnie franche, Louise de Tryon, sa sœur, femme de Jean du Bois, seigneur de la Vigerie, et demoiselle Louise de Tryon, aussi sa sœur. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Anne de Tryon, religieuse carmélite ;

Du second lit :

- 2.^o Joseph de Tryon, né en 1767, page du Roi, mort au service, sans alliance, officier d'artillerie ;
- 3.^o Joseph-Martial de Tryon, né en 1768, page du Roi, mort sans alliance, officier au régiment de Berri, cavalerie ;
- 4.^o Charles de Tryon, né en 1769, mort au séminaire ;
- 5.^o Jean de Tryon, né en 1772, chevalier de Malte, fusillé à Paris au mois de février 1798, étant porteur d'ordres de MONSIEUR ;
- 6.^o Charles, dont l'article suit ;
- 7.^o Louise de Tryon, née en 1770, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Antoine de Vienne ;
- 8.^o Radegonde-Clotilde de Tryon, née en 1775, mariée à M. de Berthomé.

XIII. Charles, comte DE TRYON, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de l'état-major de la première division militaire, né en 1773, entra aux pages du grand maître de Malte en 1785 ; au service de la marine de l'ordre, en 1788, a émigré en 1791 ; est entré dans les cheveu-légers de la garde du Roi et a fait la campagne de 1792 ; licencié en 1793 ; est passé dans la Vendée en 1794 ; a été envoyé chargé de mission des chefs royalistes près de S. A. R. MONSIEUR et M. Windham, ministre de la guerre en 1795 ; a accompagné ce prince à Quiberon et à l'Isle-Dieu la même année ; est allé, à diverses reprises, en Bretagne, Anjou et Poitou, porteur d'ordres et de dépêches, en 1796. Après la défaite des généraux Stofflet et Charette, il se réfugia en Espagne, et repassa en Angleterre la même année ; a été envoyé, porteur d'ordres et de dépêches, par les commissaires du Roi, à Paris, en 1797 ; repassa en Angleterre après le 18 fructidor ; fut nommé, la même année 1797, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, par S. A. R. MONSIEUR. Rentra en France en 1801, en vertu de l'amnistie, a été confirmé dans son grade de lieutenant-colonel, par brevet du 24 août 1814 ; a été employé à l'état-major de la première division militaire au commencement de l'année 1815 ; a quitté Paris avec le Roi, et n'y est rentré qu'avec lui le

8 juillet de la même année, où il a repris ses fonctions de l'état-major, qu'il exerce encore en 1817. Il est commandeur-archiviste de l'ordre noble du Phénix de Hohelohe, dont il était chevalier depuis le premier mars 1801, et commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il a épousé Françoise - Cornélie de Courcy, d'une des plus anciennes familles de Normandie, de laquelle il a eu :

- 1.° Raoul-Bertrand de Tryon, né en 1809 ;
- 2.° Gaston-Emmanuel de Tryon, né en 1811 ;
- 3.° Alix de Tryon, née en 1812 ;
- 4.° Adélaïde de Tryon, née en 1814.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Legurat et d'Espanvilliers.

V. Clément DE TRYON, damoiseau, seigneur de Legurat, d'Ardillières, de la Cour, de la Boufferie, du Chalard, etc., capitaine de la ville et vicomté de Rochouchouart, troisième fils de Guillaume de Tryon, II^e du nom, et de Marie Faulcon de Salles, transigea avec noble Guy de Prèssac, écuyer, seigneur du Moulin-Paute, le 7 février 1473 ; rendit hommage pour les seigneuries de la Cour et de la Boufferie, paroisse d'Ougignac, relevant de la châtellenie de Nontron, à Alain d'Albret, comte de Périgord, le 4 avril 1483 ; rendit hommage à noble et puissant Gauthier de Pérusse, damoiseau, le dernier janvier 1485, pour la seigneurie de la Vigerie ; rendit un autre hommage de la seigneurie d'Ardillières en partie, le 14 novembre 1506, à François Goumard, écuyer, seigneur de la Fumellière. Il est qualifié *damoiseau*, dans une donation que lui fit, le 31 janvier 1490, pour services rendus, noble Geoffroy Bernard, damoiseau, de la ville de Nontron, d'une maison appelée de la Cour, en présence de noble Pierre Prévost de Saint-Bazille, damoiseau, Mathurin de la Place, noble Hélié de Lestrade, et noble Bertrand du Barry ; reçut un hommage de noble Hélié de la Cour, et de nobles Pierre et Jean de la Cour, frères d'Hélié, le premier octobre 1490 ; paraît dans divers actes des 22 mars 1491, 14 février 1492, 30 novembre 1496, 7 août et 11 décembre 1498, 11 janvier

1502, 2 mai 1504, 3 octobre 1506, 5 mars 1507, et avait épousé, 1.^o par contrat du premier janvier 1480, noble Bertrande de Malafède, fille de noble Florentin de Malafède, écuyer, seigneur des Gats, et de demoiselle Jeanne de Laranville; 2.^o par contrat du 31 septembre 1503, noble Marguerite de Talensac, fille de noble Louis de Talensac, écuyer, seigneur de la Charrois, en Poitou, et de Jeanne Giraulde. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise de Tryon, qui épousa, par contrat du 19 août 1502, noble Jean Ravard, écuyer, seigneur d'Orieux, en Saintonge, fils de noble Jean Ravard, et de Gabrielle de Chastenet ;
- 3.^o Marguerite de Tryon, mariée à Guy de Montberon. Elle est rappelée dans des actes du 11 janvier 1502, 5 mars 1507, et 27 mai 1542 ;

Du second lit :

- 4.^o Bonaventure de Tryon, mariée à Antoine de la Boullaye, écuyer, seigneur dudit lieu, lesquels transigèrent, le 27 novembre 1527, avec Gabrielle de Montalembert, cette dernière en qualité de mère et tutrice de ses enfants et de feu Pierre de Tryon, fils aîné de noble Clément.

VI. Pierre DE TRYON, II^e du nom, chevalier, seigneur de Legurat, d'Ardillières, de la Cour, de la Boufferie, du Chalard, homme d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Mézières; rendit hommage à Alain d'Albret, pour la seigneurie de Legurat, où il est énoncé fils de noble Clément, le 8 mai 1508, obtint une sentence, le 31 décembre 1511, contre François Goumard, écuyer, et demoiselle Elisabeth Hérignon, sa femme; épousa, par contrat du 7 avril 1516, Gabrielle de Montalembert, fille de feu noble Charles de Montalembert, écuyer, seigneur de Dessé, et de Charlotte Jay. Sa dot fut fixée à 2,000 livres, dont il donna quittance de la moitié, le 27 mai de la même année. Il est qualifié *chevalier* dans les lettres accordées par le roi François I^{er} à Gabrielle de Montalembert, sa veuve, le 2 avril 1528, qui rappellent un second arrêt rendu en sa faveur, contre Jean Goumard, écuyer, seigneur des Chilais, comme

tuteur des enfants mineurs de Charles de Goumard, fils aîné de François de Goumard et d'Isabelle Hérignon, lequel est du 23 août 1522. Gabrielle de Montalembert rendit hommage de la seigneurie d'Ardillières, le 21 avril 1524; transigea le 27 novembre 1534, avec Antoine de la Boullaye, écuyer, seigneur dudit lieu; et Bonnaventure de Tryon, sa femme, donna deux procurations, l'une le 25 novembre 1542, et l'autre le premier juillet 1543. De leur mariage sont issus :

- 1.° Pierre, dont l'article suit;
- 2.° Jeanne de Tryon, mariée, par contrat du 5 janvier 1550, avec noble Jean Richard, écuyer, seigneur de la Madelaine et d'Amberac, lequel donna quittance de la somme de 3,600 livres pour la dot de ladite Jeanne, son épouse, à noble Pierre de Tryon, son frère, le 15 mars 1562;
- 3.° Françoise de Tryon, mariée, le 2 octobre 1542, avec François du Plessis, de la maison de Richelieu, écuyer, seigneur de Beaulieu. Elle donna quittance finale de sa dot, le 24 mai 1564, à Pierre de Tryon, son frère.

VII. Pierre DE TRYON, III^e du nom, chevalier, seigneur de Legurat, de la Cour, de la Boufferie, d'Espavilliers, du Brus, d'Ardillières, chevalier de l'ordre du Roi, guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances de S. M.; eut procès avec le Roi de Navarre, le 10 décembre 1537, conjointement avec Jeanne et Françoise, ses sœurs, à l'occasion d'un héritage et partie d'une forêt à Nontron, qu'ils prétendaient leur appartenir à titre successif d'enfants de Pierre de Tryon, et petits-enfants de noble Clément de Tryon. Le même Roi de Navarre reçut son hommage, le 15 octobre 1541, des seigneuries de Legurat, de la Boufferie et de la Cour; donna procuration, le 24 mars 1544, étant alors homme d'armes dans la compagnie du duc de Montpensier, pour rendre l'hommage de la seigneurie d'Ardillières; obtint un arrêt au parlement de Bordeaux, le 20 mai 1545, touchant les droits honorifiques dont il jouissait dans la paroisse d'Ougignac, dans lequel acte il est énoncé qu'il est *issu de noble et ancienne lignée*, et servait en qualité d'homme d'armes; accompagna son oncle André de Montalembert, lieutenant-général de l'armée que le Roi envoya en Ecosse,

et servit sous lui en qualité de guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances, ainsi qu'il appert par le certificat dudit seigneur de Montalembert, du 27 novembre 1548, qui atteste qu'il a été présent, en ladite qualité, aux montres et revues qui se sont faites depuis cette époque jusques l'an 1560 compris, soit dans la même compagnie, soit dans celle d'Artus de Cossé-seigneur de Gonnor, ce qui est confirmé par des certificats de ce dernier, des 8 août 1554, 14 août 1558 et 30 juillet 1560. La branche d'André de Montalembert, seigneur d'Espanvilliers, s'étant éteinte dans la personne de Gabriel de Montalembert, son fils, les biens et armes de cette branche entrèrent dans la maison de Tryon, du chef de Gabrielle de Montalembert, mère de Pierre de Tryon, III^e du nom. Il paraît dans différents actes des 16 mai 1558, 15 mars et 17 octobre 1562, et 14 mars 1563. Jeanne, reine de Navarre, lui fit don, le 14 août 1571, du droit de prélation, pour retirer les terres et droits de justice d'Ougignac et de Savignac, vendus par feu le roi de Navarre à feu Dauphin Faure. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1565, Jeanne de Cruc, fille de Charles de Cruc, écuyer, seigneur de Goudainville, et de Catherine de Bourgalanges, *aliàs* Boiselanges. Elle plaida, étant veuve, contre Jacques de Saint-Fief, écuyer, seigneur du Puy d'Aux, le 3 juin 1572, transigea avec le même, alors chevalier de l'ordre du Roi, le 24 novembre 1575; rendit hommage au Roi de Navarre pour la seigneurie de Legurat, le 10 juillet 1583, et testa le 2 juin 1607 et 28 octobre 1626. Leurs enfants furent :

- 1.^o Michel, dont l'article suit ;
- 2.^o Clément, qui épousa, le 21 février 1621, Jeanne Sapinaud, fille de Jean Sapinaud, écuyer, seigneur de Fayolle, et de Jeanne de Saint-Astis : il mourut sans postérité ;
- 3.^o Marguerite de Tryon, mariée par contrat, du 30 mai 1599, à haut et puissant seigneur Pierre de Furgon, chevalier, seigneur de la châtellenie de Saint-Christophe et de Bellodoyer, en Aunis.

VIII. Michel DE TRYON, chevalier, seigneur d'Espanvilliers, de Brus, de Legurat, de la Boufferie, de la Cour, de la Pouge, gentilhomme du duc de Montpensier, rendit hommage le 22 juillet 1589, à haut et puis-

sant seigneur Joachim de Saint-Georges, baron de Couché, seigneur de Verac, etc.; obtint un passeport daté de Caen le 2 mars 1591, de François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, par lequel il appert qu'il était l'un des gentilshommes de ce prince; obtint un second passeport du comte de Brissac, gouverneur du Poitou, grand-panetier et grand-fauconnier de France: colonel-général de l'infanterie, le 28 avril 1593, pour aller à Bergerac, lui sixième à cheval; fut présent à divers actes des 27 septembre 1593, 5 mai 1594, 25 janvier suivant, 5 juillet 1597, 29 mars 1603, 31 janvier 1607, 15 juin 1615, 15 juin 1616, 9 novembre 1617, 15 novembre 1619, 24 janvier 1631; fut maintenu dans les droits et privilèges de sa noblesse, par sentence du 3 avril 1635, et épousa, par contrat passé au château de Romain, le 3 février 1637, Jeanne de Campniac, fille de Claude de Campniac, écuyer, seigneur de Pognac et de Françoise du Pont. Il fit son testament le 8 octobre 1643, et sa femme, veuve de lui, le 26 novembre 1644, fit le sien le 20 mai 1656, étant alors femme de Philippe de Nesmond, baron des Etangs. Elle eut de son premier mari :

IX. Pierre DE TRYON, III^e du nom, seigneur d'Espavilliers, de Brus, de Legurat, de la Cour, etc., qui fut institué héritier par le testament de Michel de Tryon, son père, du 8 octobre 1643; il prolongea la ferme de la Saladie, à Pons de Chasteignier, chevalier, seigneur de l'Indois, et à dame Charlotte de Nesmond, sa femme, le 20 septembre 1663. Ces derniers lui ayant transporté leurs droits sur les successions de René de Pressac, de Julie de Saint-Fief et d'Isabeau, et Anne de Pressac, leurs aïeul et aïeule, mère et tante, il transigea, le 26 novembre 1671, avec Marie de Nesmond, sa femme, aux droits de Charlotte de Nesmond, dame de l'Indois, Julie de Nesmond, femme d'André de Lambertie, baron de Montbrun, ses sœurs, pour la succession de Julie de Saint-Fief, et d'Isabeau de Pressac, leurs aïeule et mère, et André de Nesmond, baron des Etangs. Il épousa, le 24 février 1648, Marie de Nesmond, fille de haut et puissant seigneur, Philippe de Nesmond, baron des Etangs, seigneur de Messignac, de Savagniac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et d'Isabeau de Pressac, sa se-

conde femme. Il fut maintenu dans ses privilèges de noblesse, et reconnu d'ancienne extraction, par sentence du 20 décembre 1666 ; rendit hommage au Roi pour les seigneuries de Legurat, de la Cour et de la Boufferie, le 6 juillet 1672 ; se rendit sur les côtes de Saintonge, pour le service du Roi, conformément aux ordres du maréchal d'Albret, donnés à ce sujet, le 4 mai 1674. Il céda à messire Jean de Gay de Nexon, chevalier, seigneur de Nexon, pour partie de la dot de Marguerite de Tryon, par acte du 12 septembre 1698, la somme de 10,000 livres, à lui dues par haute et puissante dame Marie d'Aydie, comtesse de Lambertie, et reçut quittance de sa contribution au ban et arrière-ban, le 1^{er} mai 1694. Ses enfants furent :

- 1.^o Philippe-Ignace, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre-Philippe de Tryon, major du régiment de Maisontiers, mort à Strasbourg ;
- 3.^o Jeanne de Tryon, femme de Jacques de Couhé ;
- 4.^o Marguerite de Tryon, qui épousa, par contrat du 25 octobre 1694, Jean de Gay, fils de François de Gay, chevalier, seigneur de Nexon, de Campagne, de Montenton, et d'Isabeau de la Bastide Châteaumorand ;
- 5.^o Gabrielle de Tryon, religieuse à Miramion.

X. Philippe-Ignace DE TRYON, chevalier, seigneur d'Espavilliers du Brus, de Legurat, de la Cour, etc., épousa, par contrat du 16 avril 1697, Marie-Anne de Guerusseaux, fille de Pierre de Guerusseaux, seigneur de Magnon, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, et de feu Anne Rousseau, sa première femme, De ce mariage sont issus :

- 1.^o Pierre-Philippe-Ignace, dont l'article suit ;
- 2.^o Marie-Anne Radegonde-Thérèse de Tryon, qui épousa Charles de Gay, chevalier, seigneur des Fontenelles, la Mallo, etc. ;
- 3.^o Marguerite de Tryon, qui épousa messire Jean de la Lande, chevalier, seigneur de Vernon.

XI. Pierre-Philippe-Ignace DE TRYON DE MONTALEMBERT, marquis d'Espavilliers, seigneur de Legurat, du Brus, de la Cour, etc., né le 1^{er} mai 1710, épousa 1.^o, par contrat du 5 mars 1529, Françoise de Fumée, fille de messire Pierre-Claude de Fumée, baron de la Boul-

laye, des Baudiments, etc., et de dame Françoise Rogier de Marigny ; 2.^o N..... du Fay de la Taillé, dont il n'eut point d'enfants. Il consentit la vente d'une maison à Niort, par acte du 3 septembre 1734, conjointement avec Charles Gay, seigneur des Fontenelles et de la Malaulierre, Marie-Anne-Radegonde de Tryon, sa sœur, femme du seigneur des Fontenelles, messire Jean de la Lande, seigneur de Vernon, Marguerite de Tryon, aussi sa sœur, femme dudit seigneur de Vernon. Il laissa de sa première femme :

- 1.^o Pierre-Claude-François, dont l'article suit ;
- 2.^o Thérèse-Radegonde de Tryon, née au mois de mars 1734, reçue religieuse au couvent des filles Sainte-Marie de la Visitation, à Poitiers, en 1766 ;
- 3.^o Jeanne-Geneviève-Colombe-Françoise, née en 1738, mariée au mois d'août 1766, avec Jean-Jacques Mayaud, chevalier, seigneur de Boislam bert, capitaine au régiment de Flandre.

XII. Pierre-Claude-François DE TRYON, dit le *marquis de Montalembert*, servit en qualité de cornette de cavalerie, en 1745, après avoir été page du Roi en 1743, passa cornette dans la compagnie du chevalier de Tuder, au régiment d'Orléans, cavalerie ; eut la commission de capitaine au régiment d'Archiac, le 6 juin 1758 ; il fut nommé à la compagnie vacante par la démission du sieur du Bois d'Aunay, à laquelle commission le prince de Turenne donna son apostille le 18 janvier 1759. Le Roi le nomma chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, par commission du 15 janvier 1761. Le régiment d'Archiac, ayant été incorporé, il eut une nouvelle commission de capitaine au régiment du Roi, cavalerie, en 1761, réformé en 1763 ; fut nommé à la compagnie vacante par la retraite de M. Vassal, le 25 août 1767. Sa Majesté lui accorda la commission de lieutenant-colonel de cavalerie, avec 800 livres d'appointements, le 1^{er} janvier 1768. Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1751, Marie-Anne Thibaut, fille de messire Pierre Thibaut, écuyer, et de dame Anne le Lay de Guebriant. Le Roi fit don à ladite dame marquise de Montalembert, et au comte de Guebriant, son oncle, du logement qu'occupait au Louvre la comtesse de Tessé, grande d'Espagne de la pre-

mière classe, par lettres patentes du 23 novembre 1766. Elle obtint de Sa Majesté une pension de 3,000 livres sur les affaires étrangères, par brevet du 20 avril 1768. Le marquis de Montalembert mourut en juillet 1787. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte de Tryon-Montalembert, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre-Etienne-Philippe de Tryon-Montalembert, né le 19 novembre 1765, décédé ;
- 3.° Athénaïs-Bernard-Louis-Claude, rapporté après son frère aîné ;
- 4.° Anne-Marie-Henriette - Clémentine-Bonaventure de Tryon de Montalembert, née le 24 octobre 1752, décédée.

XIII. Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte DE TRYON-MONTALEMBERT, né le 18 octobre 1758, tenu, sur les fonts de baptême, par monseigneur le prince de Conti, fut élevé à l'école royale et militaire de la Flèche, suivant le certificat des preuves de noblesse, faites par-devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, du 29 août 1768 ; fut nommé sous-lieutenant au régiment de la Marche cavalerie, par commission du 21 février 1775, et fut reçu chevalier de minorité des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 27 mars suivant, par MONSIEUR, aujourd'hui régnant ; fut nommé capitaine à la suite du régiment de Conti, et passa capitaine et chef d'escadron au régiment des chasseurs du Gévaudan. En 1789, il donna, au camp de Saint-Denis, sa démission de chef d'escadron des chasseurs du Gévaudan. Il fut membre du corps législatif, questeur, puis chambellan, et fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur. Lors de la rentrée de Sa Majesté Louis XVIII, il a été membre de la chambre des députés, et nommé, par le Roi, officier de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, 1.°, en 1787, N.... Renaud de la Soudière, morte en 1794 : 2.°, en 1796, N.... de Brosse, fille de N.... de Brosse, ancien capitaine aux gardes-françaises, veuve du marquis de Chapt de Rastignac, seigneur de la Borie. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.° Jules de Tryon-Montalembert, officier de cavalerie ;

- 2.° Clémentine de Tryon - Montalembert, mariée, en 1813, à M. le marquis de Cromières, gentilhomme du Poitou :

Du second lit :

- 3.° André de Tryon-Montalembert ;
 4.° Gustave de Tryon-Montalembert ;
 5.° Herminie de Tryon-Montalembert ;
 6.° Octavie de Tryon-Montalembert ;
 7.° Aline de Tryon-Montalembert.

XIV. Athénaïs - Bernard - Louis - Claude , vicomte DE TRYON - MONTALEMBERT , né au Louvre , le 29 décembre 1768, a été page de Louis XVI, depuis le mois d'avril 1784, jusqu'au mois d'avril 1787, et nommé, en sortant, sous-lieutenant de remplacement au régiment des chasseurs du Gévaudan ; sous - lieutenant des chasseurs de Flandre, en 1790. A émigré, en 1791 ; a rejoint Monseigneur le prince de Condé, à Worms ; a fait les campagnes de 1791, dans la compagnie de Condé, dragons ; a été nommé capitaine au régiment de Hohenlohe, en 1792, où il a servi, sans interruption, jusqu'en mars 1801, époque du licenciement, étant le premier commandant de bataillon de son corps ; a été blessé aux affaires de Boudenthal, où périt la moitié de son régiment, le 13 septembre 1793 ; à celle de Berstheim, le 9 décembre 1793, et de Steinstat, le 24 octobre 1796. A été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, à son quartier-général de Mulhen, le 11 février 1797. Il avait été reçu chevalier de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, au mois de mars 1794, et a été promu commandeur, commissaire-général de la langue de France de cet ordre, le premier mars 1800. Rentré, en mars 1801, il épousa le 19 octobre de la même année, Anne-Marie-Victoire Aglaë de Turpin de Jouhé, comtesse et chanoinesse du chapitre noble de Neufville, fille de René, comte de Turpin-Jouhé, et de dame Charlotte du Theil, et sœur de Louise de Turpin, qui épousa le comte de la Châtre, et d'Antoinette de Turpin, qui s'offrit pour ôtage de la reine, et épousa le marquis de Chanarcé, émigré. Lors de l'entrée des alliés, à Paris, le vicomte de Tryon - Montalembert fut un des premiers à arborer, de

grand matin, le 31 mars 1814, le signe de l'honneur qu'il avait toujours suivi. Le 20 mars 1815, il partit pour la Vendée; mais des ordres comprimant le zèle de cette province, il se rendit à Bordeaux, où il comptait rejoindre S. A. R. MADAME; s'y embarqua le 3 mai et arriva à Gand le 15 du même mois; remit à S. Exc. monseigneur le duc de Feltre, le fruit de ses observations; fut nommé colonel, à dater du 14 février 1812; ayant alors 20 ans de commission de capitaine, et fait dix campagnes avec ce grade. Il revint, avec le Roi, jusqu'à Cambrai. Appelé à Paris, avec le bataillon sous les ordres du marquis du Bouzet et du vicomte de Clugny, il fut nommé colonel de la légion du Puy-de-Dôme, et alla, le 30 août 1815, commencer l'organisation de ce corps. Le 14 septembre 1815, il a été nommé colonel-commandant en second l'école royale et militaire de Saint-Cyr. M. le vicomte de Tryon-Montalembert a de son mariage:

Marie - Antoinette - Mathilde de Tryon-Montalembert, née au château d'Espanvilliers, le 17 décembre 1803.

Armes: d'argent, à deux jumelles d'azur en bandes, accompagnées en chef d'une croisette ancrée de gueules. La branche de Tryon-Montalembert écartèle d'argent, à la croix ancrée de sable, qui est de *Montalembert*.

Casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.

DE JULLIEN DE VILLENEUVE, en Forez, famille originaire de Bourgogne, province où elle était connue avant le quinzième siècle.

Nous avons déjà donné, dans le tome V de cet ouvrage, page 75, une notice sur cette famille; mais de plus amples renseignements nous étant survenus, nous avons cru devoir les reproduire ici.

Jacques-Etienne DE JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le premier juin 1698, fils d'Antoine de Julien, écuyer, et de Françoise - Virginie de Trémolles, épousa, le 26 août 1725, Anne - Marie de Parchas de Saint-Marc, fille unique de Marcelin de Parchas de Saint-

Marc, écuyer, et de Claudine Tardy de Montravel. De ce mariage sont issus :

- 1.° Claude-Marcelin, dont l'article suit;
- 2.° Virginie, née le 30 août 1731, mariée, le 20 janvier 1761, à Pierre-Joseph d'Arlos, comte d'Entremont, baron de Saint-Victor en Forez;
- 3.° Marie-Anne, née le 16 octobre 1733, mariée, le 4 septembre 1753, à Nicolas de Ville, écuyer, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre militaire du Christ, lieutenant ordinaire de la vénerie du Roi, ancien ingénieur en chef à Lyon.

Claude-Marcelin DE JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le 12 juin 1726, épousa, le 29 janvier 1749, Marguerite de Beget, fille d'Armand de Beget, écuyer, seigneur du Flachat, en Velay, et de Françoise de Leyrin d'Esponchès. Il a laissé, entr'autres enfants :

- 1.° Armand-Marie, dont l'article suit;
- 2.° Nicolas-François de Jullien de Villeneuve, chevalier, cadet-gentilhomme au régiment de Savoie-Carignan, infanterie, le 4 avril 1778, sous-lieutenant le 18 juillet 1780; lieutenant le premier février 1788. Le 4 janvier 1791, il partit avec l'escadre sous les ordres de M. de Behague, maréchal des camps, pour soumettre la Martinique, en guerre contre les Colons. De retour au mois de mai suivant, il a été interrompu dans ses services par le refus qu'il fit de prêter le serment ordonné par le 14 juillet 1791. Retiré dans sa famille, à Lyon, il crut servir dans l'intérêt de la cause royale en soutenant le siège de cette ville, en qualité de capitaine de grenadiers de la garnison. Obligé de se soustraire à la tyrannie du nouveau gouvernement, il se retira en Allemagne, d'où il revint avec les Lyonnais amnistiés, après le 9 thermidor. Le Roi, par une ordonnance du 31 octobre 1815, l'a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 4 janvier 1796, Marguerite-Sophie de Dienne, d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne, établie depuis un siècle dans le Vivarais. Il a eu Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde de Jullien de Villeneuve, mariée, le 14 septembre

1816, à Nicolas-François-Marie-Eugène de Jullien de Villeneuve, son cousin, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Armand-Marie DE JULLIEN DE VILLENEUVE, écuyer, épousa mademoiselle de Saint-Sabin de Mayol de Lupé, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

- 1.° Claude-Marie-François-de-Salles, dont l'article suit :
- 2.° Nicolas - François - Marie - Eugène de Jullien de Villeneuve, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, le 14 septembre 1816, à sa cousine Jeanne - Marie - Marguerite - Clotilde de Jullien de Villeneuve ;
- 3.° Antoine-Marie - Fleury - Zéphirin de Jullien de Villeneuve, agrégé aux gardes de la porte le 17 mars 1815. Il a suivi S. M. en Belgique, où il a été nommé surnuméraire le 8 avril 1815, Il a fait la campagne à l'armée du Roi, sous les ordres de S. A. R. monseigneur le duc de Berri, et a continué son service jusqu'au premier janvier 1816, époque du licenciement. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, le 18 juillet 1815. Il sert aujourd'hui dans la 41° légion.

Claude-Marie-François - de - Salles DE JULLIEN DE VILLENEUVE, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le 20 janvier 1785, maire de la ville de Belley, département de l'Ain (1817), a épousé, 1°. le 20 février 1810, Anthelme Beatrix; 2.° le 25 juillet 1815, Jeanne-Christine Gaudet, veuvé de M. le baron d'Allemagne. Il a, du premier lit, Jeanne - Françoise - Anthelme de Jullien de Villeneuve.

Armes : Coupé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. La branche de Jullien de Villeneuve ajoute pour brisure : au 2 de gueules, au pal d'argent.

DU TERTRE, dans le Boulonnais. Ancienne et noble famille originaire de ladite province, qui possédait, dès le XI^e siècle, le fief noble du Tertre, auquel on ne sait si elle a donné son nom, ou si elle le tenait de cette terre,

Elle est située dans la paroisse et seigneurie de Boursin, qu'elle possédait également ; ce qui donne lieu de croire que ce fief a été érigé par cette famille, qui lui a donné son nom, lorsqu'elle y fit bâtir le château qu'elle a toujours habité jusqu'en l'an 1600, ou environ.

Les ravages que les Anglais ont faits dans le Boulonnais, pendant qu'ils en étaient possesseurs, jusqu'en 1550, que cette province fut rendue à la France, ont ravi à cette famille, comme à beaucoup d'autres, les titres précieux de leur ancienneté. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après les plus exactes recherches dans les archives de la province, on voit que le fief du Tertre n'a pas été possédé avant et depuis l'an 1190, par une autre famille que par celle de ce nom, qui y a toujours fait sa demeure.

L'alliance que fit Jean du Tertre, vers l'an 1370, avec Jeanne de Bournonville (maison déjà illustre dans ce tems), jointe aux qualités d'écuyer, de seigneur du Tertre, de Boursin, et de vicomte de Fiennes, qu'il prenait alors, y suppléent, puisque cela prouve évidemment que ceux de ce nom étaient *nobles d'ancienne race*, et descendants de Daniel du Tertre, écuyer, seigneur du Tertre, qui vivait en 1190. Ce dernier paraît dans une donation faite par Baudouin, grand-écuyer du Boulonnais, du consentement de Regnault, comte de Boulogne, à l'abbaye de Beaulieu, distante d'une lieue des terres du Tertre et de Boursin, le 5 juin de la même année 1190, en présence de ses gentilshommes du pays, dont il fut le cinquième appelé, ainsi que dans l'acte de confirmation de cette donation, faite le même jour par ce Regnault, sa femme et ses enfants. Cette chartre, qui est en latin, commence par ces mots : *Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus, quod ego Balduinus, etc.*

Christophe du Tertre, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Tertre et de Boursin, vivait en 1280, ce qui est prouvé par un contrat d'arrentement en parchemin, de trois mesures de terres situées audit Boursin, en date du 15 mars 1280, et scellé de trois sceaux.

I. Jean DU TERTRE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Tertre et de Boursin, vicomte de Fiennes (1), vivait

(1) Histoire du Cambrésis, partie III, page 30.

en 1350, et tenait sa vicomté de Fiennes de la seigneurie de Fiennes, *par un chapeau de roses de reconnaissance*, par chacun an, au jour du Saint-Sacrement : c'est ce qu'on lit dans les titres de cette seigneurie. Il paraît par la généalogie de la maison d'Isque, que Jean du Tertre avait une sœur nommée Dely de Boursin, qui fut mariée, vers l'an 1370, avec Anselme d'Ordre, dont vint Jeanne d'Ordre, alliée, en 1396, avec Colard d'Isque, écuyer, seigneur dudit lieu. Jean du Tertre s'allia, en 1370, avec demoiselle Jeanne de Bournonville, fille de Jean, sire de Bournonville, dit à *la Barbe*, chevalier, seigneur de Rinxant, et de Massine de Melle. De ce mariage sont issus :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Martin du Tertre, écuyer, seigneur d'Esclémy, mort sans postérité.

II. Guillaume DU TERTRE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, de Hardingheng, d'Embrocq, vicomte de Fiennes, écuyer des ordonnances du Roi, vivait en 1390, et servait en cette qualité sous la bannière de messire Alain de Longueval, chevalier-bachelier lors de la montre faite à Boulogne, le 18 septembre 1411. Il épousa Marguerite de Bernieulle, dame de Westrethun, fille de messire Jean de Bernieulle, seigneur de Marguinghen, de la Motte, Delcuze, etc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Catherine du Tertre, mariée à Paurtes de Coupé, écuyer, seigneur de Panty ;
- 3.° Jacqueline du Tertre, mariée à Thomas de Bernamont, écuyer, seigneur dudit lieu.

III. Guillaume DU TERTRE, II^e du nom, dit *Galois*, écuyer seigneur du Tertre, de Boursin, de Hardingheng, Embrocq, Esclémy, Westrethun, vicomte de Fiennes, eut en don, de Martin du Tertre, écuyer, son oncle, par contrat passé le 22 avril 1468, et scellé de sept sceaux, la terre d'Esclémy, en faveur du mariage qu'il allait contracter, et paya, le 27 des mêmes mois et an, à messire Jacques de Samy, baron d'Ordre, le relief qu'il lui devait à cause de ses terres et nobles ténements de celles du Tertre et de Boursin. Il prouva sa noblesse en 1468, ainsi

qu'il est rapporté dans Haudiquier de Blancourt, dans son Nobiliaire de Picardie, et épousa, le 19 mai de la même année 1468 (assisté de ses père et mère, qui lui donèrent les terres du Tertre, de Boursin, d'Hardingheng, d'Embrocq, et le vicomté de Fiennes et pays ès environs), demoiselle Marguerite de Nœufveru, fille aînée de Lambert de Nœufveru, écuyer. Il vivait encore en 1483, suivant un contrat du 12 juin de cette année, par lequel il arrenta le domaine utile, appartenant à sadite vicomté de Fiennes, moyennant 40 sols parisis de rente de fonds, payable à lui, ses hoirs et ayant-causes, audit jour de Saint-Remi par chacun an, avec relief quand le cas échetrait, au profit de Jean Salmon, demeurant à Fiennes, *sans préjudice toutefois, y est-il dit, à plus grand droit, seigneurie et prérogatif, que je prétends avoir à cause de madite vicomté, en témoignage et vérification des choses susdites, j'ai, Guillaume, dessus nommé, mis mon scel armorié de mes armes à ces présentes lettres de ratification, avec mon seing manuel, le 12 juing 1483, etc.* Ses enfants furent :

- 1.° Lambert, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques, auteur de la branche des seigneurs d'Esclemy, rapportée en son rang ;
- 3.° Adrien, prêtre, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Lacques ;
- 4.° Marguerite du Tertre, mariée à Philippe de Sempy, écuyer, seigneur de la Loze ;
- 5.° Isabeau du Tertre, alliée, par contrat passé le 22 janvier 1507, avec Flour de Calonne, écuyer; seigneur de Lealinghen, fils de Jean de Calonne ;
- 6.° Catherine, épouse, 1.° de Jean Navet, écuyer, 2.° d'Enguerrand d'Hesdigneul, écuyer, seigneur de Bertonlaire.

IV. Lambert DU TERTRE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, de Westrethun, d'Hardingheng, d'Embrocq, vicomte de Fiennes, homme d'armes des ordonnances du Roi, servait en cette qualité avec son fils, suivant une montre faite à Boulogne en 1527, de la troupe du sire de la Fayette. Il épousa, 1.° Jeanne de Marle, fille de messire Nicolas de Marle, baron de Long; 2.° Marie de Fretin. Dans un dénombrement rendu au Roi le 29 juillet 1521, par Jacques de Luxembourg, à cause de sa terre de Fiennes, ce seigneur déclara que

ledit Lambert du Tertre, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, vicomte de Fiennes, *tient de lui six nobles fiefs, etc.* Lambert du Tertre, par son testament, fit donation aux trois enfants de sa seconde femme, du quint-datif à prendre sur tous les biens qu'il laisse à son fils aîné du premier lit. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Gallas, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques du Tertre, dit de Marle, écuyer, seigneur de Westrethun, mort sans postérité de son mariage avec Antoinette Beaudelle. Il vendit, du consentement de son frère aîné, 1.° par contrat passé à Boulogne le 15 mars 1524, plusieurs parties de biens à lui échues, de son grand-père sire Nicolas de Marle ; 2.° par un autre contrat passé à Boulogne le 20 septembre 1527, plusieurs parties de rente ;

Du second lit :

- 3.° François du Tertre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Boulogne, qui fit son testament par devant Bontems et Philippe Cothereau, notaires royaux au Châtelet de Paris, le 23 février 1573, par lequel il fit différents legs à demoiselle Marie Regnault, veuve de Gallas du Tertre, son frère consanguin ; à Anne d'Ingneville, sa petite-nièce ; à Jean du Tertre, son neveu, fils d'Antoine ; à autre Jean du Tertre, son neveu, fils du dit Gallas et de ladite Regnault ; à François du Tertre, aussi son neveu, et à Marguerite du Tertre, sa nièce, fils et fille de Gallas, et donne le surplus de ses biens aux pauvres ;
- 4.° Antoine du Tertre, qui plaidait avec son frère aîné, suivant une sentence rendue en la sénéchaussée de Boulogne le 5 mars 1553, pour son quint sur la vicomté de Fiennes, et plusieurs autres fiefs situés à Hardingheng et autres lieux, provenant de la succession de Lambert du Tertre, leur père. Il est qualifié *écuyer et homme d'armes des ordonnances du Roi*, dans la montre de la compagnie du sire de la Fayette, de l'an 1565. Il avait transigé, par acte passé à Boulogne le 13 février 1561, avec

Jacqueline du Tertre, veuve de Philippe d'Ingneville, écuyer, seigneur de Herselaine, et épousa demoiselle Isabeau d'Ingneville, veuve de Pierre Bresdouille, écuyer, seigneur de Neuville, et sœur aînée de Philippe d'Ingneville, seigneur de Herselaine, dont il eut trois fils :

- a. Jean-François du Tertre, nommé avec Jean son frère, dans le testament de François du Tertre, leur oncle, du 23 février 1573. Il mourut sans postérité;
 - b. Charles du Tertre, mort sans postérité;
 - c. Jean du Tertre, qui n'eut point d'enfants de Susanne de Thubeauville, son épouse, dame de Hercheval, fille de Claude de Thubeauville, écuyer, seigneur de la Rivière, et de Marguerite le Merchier, dame de Hercheval;
- 5.° Jean du Tertre, nommé dans le testament de son père, et mort sans alliance, peu après.

V. Gallas DU TERTRE, seigneur du Tertre, de Boursin, de Cambronne, de Neufchâtel, vicomte de Fiennes, plaidait, comme on l'a dit, avec Antoine, son frère, en 1553. Il épousa, 1.°, Enceline de Croix; 2.°, le 1^{er} juin 1552, Marie Regnault, veuve de lui, en 1559, suivant une sentence rendue en la sénéchaussée de Boulogne, le 14 novembre de cette même année, qui lui adjuge, comme sa veuve, le tiers à prendre sur tous les biens de son mari, échus à Jacqueline du Tertre, dame de Wavrans, qu'il avait reconnue pour son héritière, avant son second mariage. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Jacqueline du Tertre, mariée, 1.° à Philippe d'Ingneville, écuyer, seigneur de Harselaine; 2.° à Charles de Wavrans, écuyer, seigneur de Sequerre. Elle transigea, 1.°, par acte passé devant Jacques de Thiembronne, notaire à Boulogne, l'an 1559, avec Antoine du Tertre, son oncle, qui plaidait pour son quint sur tous les biens de feu Lambert du Tertre, son père, aïeul de ladite dame; 2.°, avec le même, pour ce sujet, par acte passé devant Brisard et du Buis, notaires royaux à Boulogne, le 13 février 1561;
- 2.° Michelle du Tertre, morte sans alliance;

Du second lit :

- 3.° Jean, dont l'article suit ;
- 4.° Antoine du Tertre, mort sans alliance ;
- 5.° Marguerite du Tertre, nommée dans le testament de François du Tertre, son oncle.

VI. Jean DU TERTRE, II° du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin et autres lieux, obtint un arrêt du parlement de Paris, le 12 janvier 1577, contre Charles de Wavrans, son beau-frère, mari de Jacqueline du Tertre, sa sœur, qui lui adjugé la partie des biens qui devait leur revenir de l'héritage de Gallas du Tertre, leur père commun. Il transigea, ensuite, avec les mêmes, par sentence arbitrale donnée à Montreuil, le 15 mars 1578, afin de terminer les difficultés survenues entre eux, pour l'héritage de Lambert du Tertre, écuyer, leur grand-père commun. Il est qualifié noble homme, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, etc., dans différents actes des 15 mars 1558, 4 novembre 1581, 15 février 1582, 4 août 1583, 9 juin et 4 septembre 1586, 21 avril et 4 décembre 1587. Il avait épousé, par contrat passé le 3 juillet 1582, demoiselle Marguerite de Mesghen, fille de Louis de Mesghen, écuyer, seigneur du Breucq, et de Marie de Longfossé, dame de la Salle et de Mazure. Il testa le 8 avril 1590. Sa veuve, ayant le gouvernement de ses enfants, transigea à Boulogne, le 23 janvier 1591, avec Jacques du Tertre, écuyer, seigneur d'Escoeuftant, du Miny et autres lieux, pour plusieurs parties de censives ; et se remaria avec Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur du Traye. Elle testa en faveur des enfants de son premier mari, par acte passé à Boulogne, le 30 juin 1623, lesquels furent :

- 1.° Esdrasse, dont l'article suit ;
- 2.° Jean du Tertre, écuyer, seigneur de Montjardin et de la Vienne, nommé, avec son père, dans un contrat d'acquisition, du 21 avril 1587, et une quittance du 4 décembre suivant. Il transigea conjointement avec son frère aîné et sa sœur, par acte passé à Boulogne, le 12 décembre 1600, et avec Marguerite du Mesghen, leur mère, lors femme, en secondes noces, d'Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur du Traye, présent audit acte, sur

leurs droits respectifs. Il fit donation, par acte passé à Boulogne, le 17 novembre 1634, à Esdrasse du Tertre, son frère aîné, de sa terre et seigneurie de la Vienne, et testa le 15 novembre 1648 ;

3.° Louis du Tertre, mort jeune ;

4.° Marie du Tertre, nommée avec ses trois frères, dans le testament de sa mère, du 30 juin 1623.

VII. Esdrasse DU TERTRE, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, ainsi qualifié dans une transaction du 12 décembre 1600, suivant un procès-verbal d'une assemblée des trois états de la province du Boulonnais, tenue à Boulogne, le 5 décembre 1628 ; fut député à la cour, par le corps de la noblesse. Il épousa, par contrat passé à Desvre, le 14 février 1608, assisté de sa mère, de son beau-père et de plusieurs autres parents et amis, demoiselle Adrienne de la Pature, fille de feu messire Jean de la Pature, écuyer, baron de Courset, et de dame Jeanne du Bois, sa veuve, femme, en secondes noces, de François du Blaisel, écuyer, seigneur dudit lieu. De ce mariage vinrent :

1.° Michel du Tertre, }
2.° Gabriel du Terre, } morts sans alliance ;

3.° Louis, dont l'article suit ;

4.° Robert du Tertre, écuyer, seigneur de Colhaut et de la Vienne, capitaine et major de cavalerie au régiment du Monteclerc, depuis lieutenant-colonel de cavalerie au régiment du baron de Rivière, par commission du 4 novembre 1658, mort sans enfants de son mariage avec Marguerite Fiset. Il avait testé le 21 juin 1686, et voulut être enterré dans l'église des carmes de la ville d'Ardres, où son service fut chanté conformément à la fondation que lui et sa femme y avaient faite ;

5.° François écuyer, seigneur de Normastre et de la Hestraye, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment d'Hocquincourt. On a de lui un placet présenté à Sa Majesté, dans lequel il expose qu'il est un de ses plus anciens et zélés serviteurs ; qu'il s'est trouvé à deux batailles rangées ; à neuf combats considérables ; à trente-six sièges, et notamment à celui de Barcelonne, où il resta enfermé pendant seize mois, qu'il a été blessé

sept fois très-dangereusement, et qu'il supplie Sa Majesté de lui accorder un grade supérieur ;

- | | |
|---------------|--------------------------------------|
| 6.° Marie, | } dont les alliances sont inconnues. |
| 7.° Suzanne, | |
| 8.° Adrienne, | |

VIII. Louis DU TERTRE, chevalier, seigneur du Tertre, de Heauvalle, Rond, Cobrique et autres lieux, capitaine et major de cavalerie au régiment d'Aumont; puis, mestre-de-camp-colonel, épousa, par contrat passé à Desvre, le 17 septembre 1649, Marie Monchy, fille de messire Antoine de Monchy, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Nosroy, de Cavron, etc., et de défunte Charlotte de Brouilly, sa première femme. Il fut déclaré *noble et issu d'ancienne race et lignée*, et comme tel, déchargé de toutes assignations données à cet effet, à la requête de Thomas Bousseau, traitant, et confirmé en ladite qualité, lui et sa postérité, par arrêt de la cour des aides de Paris, du 28 avril 1664; il fut encore maintenu dans sa noblesse *ancienne d'extraction*, et comme tel, déchargé des poursuites faites aussi contre lui, à la requête de Claude Marchand, autre traitant, par jugement de M. Jérôme Bignon, intendant d'Amiens, le 11 décembre 1697. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Esdrasse , seigneur de Cobrique, de Rond, etc, qui transigea par acte passé à Boulogne, le 13 mai 1693, avec son frère aîné et ses sœurs, pour raison de la succession de défunt Robert du Tertre, chevalier, seigneur de Colhaut, leur oncle, dont ils étaient légataires. Il laissa de son mariage avec Madelaine de Mondinier, fille de Claude de Mondinier, écuyer, seigneur de Varenne, Jean du Tertre, chevalier seigneur, de Cobrique, de Rond et de Francalleux, qui n'a point eu d'enfants de son mariage, contracté en 1757, avec demoiselle Marie-Marguerite-Antoinette de Framery du Pire, fille de Gabriel-Antoine de Framery, écuyer, seigneur du Pire et de Sangatte ;
- 3.° Nicolas du Tertre, chanoine du chapitre de Luzarches ;
- 4.° François du Tertre, chevalier, seigneur de Beau-

valle, marié avec demoiselle Marie-Claire-Costille, dont il a laissé pour fils unique Nicolas-François du Tertre, chevalier, seigneur de Beauvalle;

- 5.° Louise du Tertre, femme de Louis de la Roque, écuyer, seigneur de Quenbremont;
- 6.° Geneviève, mariée sans enfants à Charles de Campagne, chevalier, seigneur du Tray;
- 7.° Marie, épouse de Pierre de Charpentier, écuyer, seigneur de Longchamp;
- 8.° Anne, } nommées avec leurs frères et sœurs
- 9.° Charlotte, } dans une transaction du 13 mai 1693.

IX. Antoine DU TERTRE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Beauvalle, de la Vienne, Colhaut, Barisel, Estoquette, Cavron et autres lieux, premier capitaine des gardes de S. A. E. de Cologne, épousa, par contrat passé à Montreuil, le 1^{er} décembre 1685, noble demoiselle Jacqueline du Tertre, sa parente, dame du Meny, d'Escoeuftant, Bacre, Raulers, Nielle et de la Mothe, fille et héritière de messire Ambroise du Tertre, I^{er} du nom, chevalier, seigneur desdits lieux, lieutenant-colonel du régiment de Schulemberg, et de défunte dame Bonne-Françoise de Cavrelle. Sa femme, après sa mort, fut maintenue dans sa noblesse, et reconnue pour *noble et issue* d'ancienne race, par jugement de M. Bernage, intendant d'Amiens, rendu le 4 septembre 1715. Leurs enfants furent :

- 1.° Augustin dont l'article suit;
- 2.° Antoine, auteur de la seconde branche rapportée ci-après;
- 3.° Ambroise-François-Louis-Antoine, qui fonde la troisième branche rapportée en son lieu;
- 4.° Claude, chevalier, seigneur de Louvigny, mousquetaire du Roi, mort sans alliance;
- 5.° Philippe du Tertre, chevalier, seigneur de la Vienne, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; marié avec Anne-Angélique de Mailly, fille aînée de César de Mailly, chevalier, seigneur d'Artsy, capitaine au régiment de Vexin, dont Marie-Thérèse du Tertre, dame de la Vienne,

Menty et autres lieux, mariée à N. de Montcornet, écuyer seigneur dudit lieu;

- 6.° Timoléon, chevalier, seigneur d'Escoëuffant, de Preurette, de Louvigny, Trois Marquets, etc.; ancien capitaine et major du régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis, et commandant pour le Roi en la citadelle de Montreuil. Il épousa Marie-Catherine Chartonnet, fille de Joseph-Louis Chartonnet, écuyer, dont il a eu :

A. Jean-Louis-Léon du Tertre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, et lieutenant pour le Roi, de la citadelle de Montreuil. Il a épousé demoiselle de Lafond des Essarts. De ce mariage sont issus :

a. Timoléon du Tertre, officier au régiment d'Auxerrois, infanterie, émigré en 1791; a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes; mort à Londres, en émigration, sans postérité;

b. Pauline du Tertre, mariée à Louis de Montbrun, vicomte de Dixmude, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, dont quatre filles.

B. Rose-Charlotte du Tertre, dame de Nielles;

C. Marie-Agathe-Susanne Louise du Tertre, mariée, par contrat du 3 septembre 1768, avec Louis-Alexandre du Tertre, son cousin-germain, fils d'Augustin du Tertre et de Marie-Antoinette-Alexandrine de Créqui;

- 7.° Jean-Jacques, qui fonde la quatrième branche rapportée en son rang;

8.° Marie du Tertre, femme de Henri des Lyons chevalier, seigneur de Theuville;

9.° Jacqueline du Tertre, mariée avec Anne de Guiselin, chevalier, seigneur de l'Épinoy;

10.° Marie-Thérèse du Tertre, femme, 1.° d'Adrien de Bigand, écuyer, seigneur de Thubeauville
2.° de N.... de Mailly, chevalier, seigneur de Menty, dont elle n'eut point d'enfants.

X. Augustin DU TERTRE, 1^{er} du nom, chevalier

seigneur dudit lieu, de Lacre, Raubers, de la Mothe, Nielle Estoquette, Colhaut, Cobrique, Barisel, Cavron et autres lieux; épousa, par contrat passé à Hesmond, le 8 mai 1719, contrôlé à Hesdin, le 28 novembre 1726, Marie-Antoinette-Alexandrine de Créqui, fille aînée de puissant seigneur Henri-Alexandre de Créqui, chevalier, marquis d'Hesmond, baron de Bernieulle, vicomte de Rue, seigneur de Wiquinghen, Canaple, etc., et de puissante dame Marie-Charlotte de Mannay. De ce mariage sont issus :

- 1.° Robert-Augustin-Alexandre du Tertre, chevalier, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, mort sans alliance le 24 juillet 1749 ;
- 2.° Marc-Antoine-Augustin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Notre-Dame-de-Boulogne, mort le 6 octobre 1765 ;
- 3.° Louis-Alexandre, dont l'article suit ;
- 4.° François-Alexandre du Tertre, premier page du Roi dans la petite écurie, puis capitaine de cavalerie au régiment de Lenoncourt, cavalerie, tué à la bataille de Crewelt.

XI. Louis-Alexandre, vicomte DU TERTRE, seigneur de Lacre, de Raulers, Nielle, la Mothe, Beaufossé, Estoquette, Colhaut, Cobrique, Barisel, Cavron, Francalleux, la Cour, etc., capitaine major d'infanterie, par commission du Roi du 6 juin 1758 ; épousa, 1.° par contrat passé à Montreuil-sur-Mer, le 3 septembre 1768, Marie-Agathe-Susanne-Louise du Tertre, dont il n'eut point d'enfants, fille de messire Timoléon du Tertre, chevalier, seigneur d'Escœuffant, Louvigny, de Rouvigny, Preurette, Trois Marquets, etc. ; ancien major au régiment d'Aunis, infanterie, commandant pour le Roi, de la citadelle de Montreuil, et de dame Marie-Catherine de Chartonnet, 2.° le 23 septembre 1772, Andrée-Françoise-Maximilienne de Fléchin, née comtesse d'Hust et du Saint-Empire, dame d'Ignaucourt, Berlencourt, etc., fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-Hypolite-Alexandre de Fléchin, marquis de Wanun, et de haute et puissante dame Henriette-Marie de Monchy, dame de Talmut. Louis-Alexandre, vicomte du Tertre, émigra en 1791, et mourut à Brunswick, le 2 février 1798. Il eut de ce mariage :

- 1.° Alexandre-Maximilien, dont l'article suit ;
- 2.° Charles-Henri du Tertre, né comte d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 20 février 1775, page de MONSIEUR, en 1789 ; l'a suivi en Allemagne en 91 ; a fait la campagne de 92, comme page ; breveté lieutenant de cavalerie, même année, enseigne au service de Hollande, dans le régiment de Thouars, en 1793 ; breveté capitaine en Angleterre dans le quatrième régiment de la brigade hollandaise, en 1800 ; chevalier de l'ordre royal de St.-Louis, en 1814. Colonel de la garde nationale, en 1815, a suivi le Roi en Belgique, en 1815. Nommé colonel d'un régiment de volontaires royaux du Pas-de-Calais, le 1^{er} juillet 1815 ; employé avec son régiment, pour soumettre les villes d'Aire et de Saint-Omer, le 10 suivant ; nommé commandant supérieur de la ville de Saint-Omer, le 12 du même mois. Il a épousé, le 9 août 1809, dame Rose-Henriette-Françoise de Taffin, fille de messire François Guilain de Taffin, seigneur de Tilques et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Royal-Navarre, et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Françoise-Louise d'Herbais ;
- 3.° Charles-Emmanuel-Maximilien du Tertre, né comte d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 29 juillet 1776 ; chevalier de Malte, même année ; élève du corps royal de la Marine, à Alais, en 1788 ; a fait la campagne de 1792, dans la compagnie des officiers de la marine, entré au régiment de Bintinck. En Hollande nommé enseigne en 1793 ; breveté capitaine en Angleterre au quatrième régiment de la brigade hollandaise, en 1800 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814 ; chef de cohorte de la garde nationale en 1815 ; a suivi le Roi en Belgique ; breveté chef de bataillon en 1815 ; a épousé, le 9 avril 1809, demoiselle Marie-Madelaine-Françoise de Taffin, fille de messire François Guilain de Taffin, et de dame Marie-Françoise-Louise d'Herbais. Leurs enfants sont

- a. Françoise-Flavie-Hélène du Tertre, née à Saint-Omer ;
- b. Françoise-Henriette-Léonie du Tertre, née à Saint-Omer.
- c.
- 4.^o Demoiselle Marie-Flavie-Théodore du Tertre, née comtesse d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 30 juillet 1778, et dont les preuves ont été faites et présentées par le chapitre de Maubeuge, en 1789. Mariée à messire Ferdinand, comte de Ghistelles, seigneur de Serny et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, dont sont issus un garçon et deux filles.

XII. Alexandre-Maximilien, vicomte DU TERTRE, comte d'Hust et du Saint-Empire, né à Montreuil-sur-Mer, le 24 février 1774 ; premier page de MADAME, en 1789 ; a fait la campagne de 92, à l'armée de Bourbon, compagnie de Royal-Bourgogne, cavalerie ; lieutenant au régiment de Bintinck, en 1793 ; capitaine en 1800, aussi au service de Hollande, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814 ; major de cavalerie le 1^{er} juillet 1814, et sous-lieutenant titulaire dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi ; colonel le 18 mars 1815 ; a suivi le Roi en Belgique, Commissaire du Roi, à Ypres, le 24 avril 1815 ; commandant supérieur des quatre arrondissements de l'Ouest du Pas-de-Calais, le 1^{er} juillet 1815 ; commandant supérieur de Calais, le 18 suivant ; colonel de la légion du Pas-de-Calais, le 11 octobre de la même année.

SECONDE BRANCHE.

X. Antoine DU TERTRE, II^o du nom, chevalier, seigneur de la Marque, etc. ; mousquetaire de la garde du Roi, capitaine et major au régiment d'Aumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils d'Antoine du Tertre, I^{er} du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa 1.^o N. d'Hesmond, fille de messire Antoine d'Hesmond, écuyer, seigneur de Dalle ; 2.^o Marie Carpentier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° N. du Tertre , brigadier des gardes-du-corps du Roi , avec brevet de capitaine de cavalerie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , mort ne laissant que deux filles de son mariage avec N. des Lyons , 1.° demoiselle N. du Tertre , qui a épousé M. des Lyons de Feuchin 2.° demoiselle N. du Tertre , mariée à M. N. , comte de la Rochefoucauld , morte en Angleterre ;
- 2.° N. du Tertre , ecclésiastique , curé de Fruges ;
- 3.° N. religieuse à Montreuil ;

Du second lit :

- 4.° Jean-François , dont l'article suit ;
- 5.° François du Tertre , aussi élevé à l'école royale militaire , chevalier de Saint-Lazare , lieutenant au régiment Royal-Comtois. Il a émigré en 1791 , a fait la campagne de 1792 , à l'armée des Princes , capitaine dans Béon , et a été tué à la bataille de Fleurus , en 1793 ;
- 6.° Louis du Tertre , lieutenant au régiment de Guyenne , émigré en 1792 ; aumônier de Béon , infanterie , curé de Desvres ;
- 7.° N. du Tertre , élevée à Saint-Cyr.

XI. Jean-François DU TERTRE DELMARCO , élevé à l'école royale militaire , chevalier de Saint-Lazare , lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux , en 1769 , entra aux gardes-du-corps , s'est émigré en 1791 , et a été tué à Quiberon , capitaine au régiment de Béon , infanterie. Il avait épousé Marie-Thérèse le Roi d'Ambreville , fille de Louis le Roi d'Ambreville , capitaine d'infanterie , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , dont il a eu entre autres enfants :

XII. Louis-Marie-Ferdinand DU TERTRE DELMARCO , né à Tingry , le 25 mai 1786. Il a suivi le Roi en Belgique , chevalier de la légion d'honneur , à Gand , et a été nommé capitaine de grenadiers de la légion du Pas-de-Calais , le 16 novembre 1815.

TROISIÈME BRANCHE.

X. Ambroise-François-Louis-Antoine DU TERTRE ,

chevalier, seigneur de Campagne, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, puis lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, troisième fils d'Antoine du Tertre, II^e du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa demoiselle Marie-Susanne-Françoise Mithon, fille de messire Jacques Mithon, écuyer, seigneur de Tourteauville. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Charles-Ambroise-Marie, dont l'article suit ;
- 2.^o N.... chevalier, capitaine au régiment de Foix, infanterie, mort sans alliance ;
- 3.^o Antoine-Marie-Laurent du Tertre, chevalier, capitaine au régiment de Picardie, mort sans alliance, à la Haie, en émigration ;
- 4.^o Marie-Françoise du Tertre mariée 1.^o à messire N. de Bertelais, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis ; 2.^o à messire N. d'Espoteaux, chevalier ;
- 5.^o Catherine-Jacqueline-Susanne du Tertre, mariée avec messire-Augustin-César le Ver de Chantaine, chevalier, dont un fils et une fille.

XI. Charles-Ambroise-Marie DU TERTRE, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Picardie, épousa Marie-Marguerite-Françoise d'Acary. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Ferdinand du Tertre, officier d'infanterie, mort sans postérité ;
- 2.^o Jacques- Hippolyte du Tertre, élève de l'école militaire, qui a fait la campagne de 1792, à l'armée de Bourbon ; il entra au service de Hollande en 1792, dans le régiment de Bintinck, et lieutenant dans le troisième régiment de la brigade hollandaise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 3.^o Laurent du Tertre, émigré en 1791 ;
- 4.^o Auguste du Tertre, tué en Espagne, sans alliance ;
- 5.^o Eugénie du Tertre, élevée à Saint-Cyr, mariée à N. de Norville, dont deux filles.

QUATRIÈME BRANCHE.

X. Jean-Jacques DU TERTRE, chevalier, seigneur de Beauregard et de la ville et du château d'Étaples en Bourbonnais, capitaine de cavalerie, septième fils d'Antoine du Tertre, 1^{er} du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa Marie-Anne-Barbe Dauphin, fille de feu messire Vincent Dauphin, écuyer, seigneur de Beauregard. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Louis-Marie du Tertre, chevalier, capitaine d'infanterie, aide-major-général des troupes de France aux Isles, mort à Saint-Domingue, sans alliance au service du Roi ;
- 2.° Jean-Marie du Tertre, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, major de Philippeville, émigré en 1791, mort en 1816 ;
- 3.° Antoine-Marie, dont l'article suit ;
- 4.° Jean-Marie du Tertre, né le 30 septembre 1744, capitaine de cavalerie aux écoles royales militaires de Paris et de Saint-Cyr, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Lazare, marié, 1.° avec Appoline d'Auvergne, fille d'Amable d'Auvergne, écuyer, seigneur de Chevenay, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ancien écuyer du Roi, dont sont issus :
 - a. Luciano du Tertre ;
 - b. Belica du Tertre, dame de Saint-Denis ;
 - c. Vicenta du Tertre.
- 5.° Jacques-Marie-Alexandre du Tertre, chevalier, aide-major au régiment d'Artois, mort sans alliance ;
- 6.° Marie-Susanne-Jacqueline du Tertre ;
- 7.° Marie-Jeanne du Tertre, dame de l'abbaye de Blandèques.

XI. Antoine-Marie du Tertre, né en 1743, élevé à l'école royale militaire ; capitaine aide-major du régiment Royal-Vaisseaux, aujourd'hui commissaire ordonnateur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, de Saint-Lazare et de la Légion-d'Honneur; a épousé demoiselle Rabielle de Coupiane, dont une fille.

CINQUIÈME BRANCHE.

IV. Jacques DU TERTRE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur d'Esclémy, second fils de Guillaume, II^e du nom, et de Marguerite de Nœufveru, fut licencié ès-lois et lieutenant-général de la province du Boulonnais. Il épousa, 1.^o Marguerite de Thion, morte le 9 juin 1515; 2.^o Peronne Rohard, fille de Pierre Rohard, écuyer, et de Marie d'Hesdigneul. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Walerand du Tertre, religieux de l'abbaye de Foresmontiers;
- 2.^o Jean, dont l'article suit;
- 3.^o Louis, qui fonde la sixième branche, rapportée en son lieu;
- 4.^o Jeanne, mariée avec Adrien de Groux, écuyer, seigneur d'Avenne;
- 5.^o Marguerite, femme de Jean Chinotte, écuyer, seigneur du Val;
- 6.^o Françoise du Tertre, mariée à Pierre de Costard, écuyer, seigneur de Ferque;

Du second lit :

- 7.^o Chaliot du Tertre, mort sans alliance;
- 8.^o Antoinette du Tertre, mariée à Boulogne, le 21 janvier 1537, avec noble Charles de Thubeauville, écuyer, seigneur de la Rivière, fils et héritier de feu Martin de Thubeauville, écuyer, et de demoiselle Marguerite Grignan;
- 9.^o Jeanne, dite la Jeune, mariée avec Antoine de Bersin, écuyer, seigneur de Bertrouvalle;
- 10.^o Marguerite du Tertre, religieuse.

V. Jean DU TERTRE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur d'Esclémy, épousa 1.^o Aldégonde de Pilmaud; 2.^o Marguerite de Bommelle, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

- 1.^o Jean, dont l'article suit;
- 2.^o Lamberte du Tertre, religieuse aux sœurs grises de Saint-Omer;

- 3.° Catherine du Tertre, morte sans alliance ;
- 4.° Anne du Tertre, mariée avec Philippe d'Artois, écuyer.

VI. Jean DU TERTRE, II^e du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, épousa, à Aire, le 7 octobre 1567, Françoise de Bellevalet, dont il eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Adrien du Tertre, mort sans alliance ;
- 3.° Jacqueline du Tertre.

VII. Jean DU TERTRE, III^e du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, épousa, à Arras, demoiselle N. de Fercaux, dont sont issus :

- 1.° François du Tertre, religieux à l'abbaye royale de Saint-Vaast, d'Arras ;
- 2.° Jean du Tertre, mort sans alliance ;
- 3.° Adrien du Tertre, écuyer, marié, par contrat passé à Saint-Omer, le 1^{er} décembre 1599, avec demoiselle Marie de Velard, fille de Jacques de Velard, écuyer. Il testa dans la même ville, le 12 juin 1632, en faveur de Marie et de Jacqueline du Tertre, ses sœurs ;
- 4.° Pierre du Tertre, écuyer, mort sans alliance ;
- 5.° Marie du Tertre, femme d'Adrien de Saint-Martin, écuyer, seigneur de la Mothe ;
- 6.° Anne du Tertre, religieuse à Saint-Omer ;
- 7.° Jacqueline du Tertre, nommée dans le testament de son père, morte sans alliance ;
- 8.° Françoise du Tertre, mariée à Antoine de Lespaux, écuyer, seigneur de Coutry.

SIXIÈME BRANCHE.

V. Louis DU TERTRE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur d'Escoeffant, le Meny, Quint-d'Ordre, Cambronne, et autres lieux, troisième fils de Jacques du Tertre, et de Marguerite de Thion, sa première femme, fut choisi dans une assemblée générale de la noblesse du Boulonnais, pour rédiger et signer le procès-verbal de la rédaction de la coutume de ladite province, en 1550. Il testa, le 17 septembre 1558, et fut marié trois fois, 1.° avec

Madelaine Gorguette, fille de Jean Gorguette, écuyer, seigneur du But, et de Françoise Godes, lors veuve de Valerand de Licques, chevalier; 2.° par contrat passé à Montreuil, le 18 juin 1547, avec Jeanne d'Escaut, dame baronne de Courret, assistée de Françoise de Boufflers, dame et abbesse de Saint-Austreberte, et de plusieurs personnes de distinction, parents et amis; 3.° demoiselle Isabeau du Courteville, dame de Colend, fille de Charles de Courteville, écuyer, laquelle étant devenue veuve, se remaria à Jean Aubedé. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Jacques, dont l'article suit;

Du second lit :

- 2.° Louis du Tertre, mort sans alliance;
- 3.° Isabeau du Tertre, dame de Fromessen et de Colend, mariée, par contrat passé à Boulogne, le 2 janvier 1681, avec Louis de Guiselain, écuyer, seigneur de Baraux;
- 4.° Antoinette du Tertre, nommée dans le testament de son père, du 17 septembre 1558, morte sans alliance.

VI. Jacques du Tertre, II° du nom, écuyer seigneur d'Escoeuiffant, du Meny, Quint-d'Ordre, Houpeaux, Outrelle, Cambronne, et autres lieux, est aussi qualifié seigneur d'Esclémy, d'Aufin, etc., dans un arrêt du parlement du 17 septembre 1577, dans une transaction passée à Boulogne, le 23 janvier 1591, et dans un autre arrêt du parlement du 17 septembre 1594. Il épousa Jeanne de Louvigny, fille de N. de Louvigny, chevalier, seigneur d'Estréelles; ils vivaient ensemble en 1594. Il testa le 26 août 1595, et nomma, pour ses exécuteurs, François du Tertre, écuyer, seigneur de Normastre, et Jérôme Morel, ses cousins. Ses enfants furent :

- 1.° Centurion, dont l'article suit;
- 2.° Louis du Tertre, qui eut, par le testament de son père, la terre et seigneurie de Lacre, et mourut sans alliance;
- 3.° Claude du Tertre, qui eut en partage, la terre et seigneurie du Meny, mort sans s'être marié;
- 4.° Sara du Tertre, qui eut pour sa part, la terre et seigneurie de Vicardenne.

VII. Centurion DU TERTRE, chevalier, seigneur d'Escoeffant, Tigny, du Meny, de Lacre, Raubers, la Mothe, et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant d'une compagnie de ses gardes et gouverneur de la ville de Gergeau, vendit et engagea plusieurs parties de ses biens pour les employer au paiement de sa rançon et pour se faire guérir des blessures qu'il avait reçues à la prise de la ville de Calais. Il avait épousé, par contrat du 30 septembre 1598, en présence de Claude de Louvigny, son oncle et autres, demoiselle Anne de Loyanne, dame de Maison-Villers, fille de feu Antoine de Loyanne, conseiller au parlement de Paris, en 1556, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, au royaume de Navarre, seigneur de Fourmentier, de Loroy, Mochirout, Villers, Turry et du Bosset, et de Marie-Catherine de Mozeray. Etant devenue veuve, elle transigea avec ses enfants, à Montreuil, le 11 août 1634, et testa le 7 mai 1652. Elle fit différents legs à ses enfants et petits-enfants, et eut de son mariage:

- 1.° Isaac, dont l'article suit;
- 2.° Madelaine du Tertre, qui était mineure sous la tutelle de sa mère, en 1636, et ne vivait plus lors de son testament en 1652;
- 3.° Marie du Tertre, femme, 1.° par contrat passé à Orléans; le 16 juin 1620, de messire N... Tranchebeau, chevalier, seigneur de la Braitèche, dont deux filles rappelées dans le testament d'Anne de Loyanne; 2.° de Paul de Pehen, écuyer, seigneur du Fay, dont Madelaine et Anne de Pehen;
- 4.° Judith du Tertre, mariée par contrat passé à Paris, le 7 décembre 1644, à noble Charles de Meaux, chevalier, seigneur de Charny;
- 5.° Autre Judith du Tertre, dite la Jeune;
- 6.° Anne du Tertre, mariée à Jean Dessicourt de Licque, chevalier seigneur des Oteux, dont, entr'autres enfants, Antoine et Florence de Licque, rappelés aussi dans le testament d'Anne de Loyanne de l'an 1652.

VIII. Jean DU TERTRE, chevalier, seigneur d'Escoeffant et autres lieux, lieutenant et ensuite capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment d'Espagny; épousa,

par contrat passé à Saniac, le 28 septembre 1625, en présence de sa mère et de plusieurs de ses parents et amis, Anne de Roquigny, fille d'Ambroise de Roquigny, chevalier, seigneur de Pelcheux et du Fayel, et de défunte dame Anne de Carlier, sa première femme. Cette Anne de Roquigny était veuve en 1643, suivant une sentence du bailliage de Montreuil, du 5 mars de la même année, et une transaction passée dans la même ville, le 7 janvier 1656. De ce mariage sont issus :

- 1.° Ambroise, dont l'article suit ;
- 2.° Anne du Tertre ;
- 3.° Jacqueline du Tertre, mariée à David Regniard, dont elle eut Jacqueline Regniard, qui sortit du royaume pour cause de religion.

IX. Ambroise DU TERTRE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Escoeffant, Lacre, Raulres, Nielle, la Mothe, du Meny et autres lieux ; lieutenant-colonel du régiment de Schulemberg ; épousa, par contrat du 3 juillet 1657, Bonne-Françoise de Cavrelle, fille et héritière d'Antoine de Cavrelle, chevalier, seigneur du Grand-Cordet, Beaumont, Wailly et autres lieux, et de feu Bonne de Sucre. Il transigea le 28 avril 1660, avec Anne de Roquigny, sa mère, Anne et Jacqueline du Tertre, ses sœurs ; et eut de son mariage :

- 1.° Jean du Tertre, qui sortit du royaume pour cause de religion ; colonel en pied d'un régiment d'infanterie au service d'Angleterre, mort sans postérité ;
- 2.° Charles du Tertre, mort sans alliance ;
- 3.° Ambroise, dont l'article suit ;
- 4.° Jacqueline du Tertre, laquelle, à cause de ses frères, sortit du royaume pour cause de religion, devint seule héritière de ses père et mère. Elle fut, par jugement rendu à Amiens, par M. de Bernage, intendant de Picardie, le 4 septembre 1715, reconnue pour fille et seule héritière d'Ambroise du Tertre, 1^{er} du nom, son père, chevalier, seigneur d'Escoeffant et autres lieux, et comme lui, pour être *noble et issue d'ancienne race*, et, en cette qualité, confirmée dans tous les privilèges de la noblesse. Elle épousa, par contrat du 1^{er} décembre 1685, Antoine du Tertre, 1^{er} du nom,

chevalier, seigneur du Tertre, de Beauvalle, etc.,
comme il a été dit ci-devant.

X. Ambroise DU TERTRE, II^e du nom, dit le *baron du Tertre*, sortit du royaume pour cause de religion ; fut quartier-maître-général de la cavalerie hollandaise et colonel en pied d'un régiment d'infanterie au service des Etats-Généraux. Il épousa, en Hollande, noble Elisabeth de Haerscotte, fille de Wotaghen de Haerscotte, baron dudit lieu, dont, pour fille unique, N... du Tertre, mariée à Berant de Henrick, baron de Bentineck, seigneur de Schoonhecten, chevalier de l'ordre Teutonique, et commandeur de Schoonhoovene, dont postérité.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au créqui de gueules, qui est DE CRÉQUI ; au 2 fascé d'or et de sable, qui est DE FLÉCHIN ; au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, qui est DE BOURBON ; au 4 de gueules, à trois maillets d'or, qui est DE MONCHY ; sur le tout d'argent, à trois aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur, qui est DU TERTRE. Cimier : un vol d'aigle. Supports : deux aigles.

Voyez, sur cette ancienne maison, le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4.^o, par La Chenaye des Bois ; *l'Histoire des grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme ; *l'Histoire du Cambresis*, par Carpentier ; le *grand Nobiliaire de Picardie*, manuscrit, déposé à l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, et différents autres Nobiliaires d'Artois et de Picardie.

LE GOUVELLO, ancienne maison de la province de Bretagne, qui portait originellement le nom de *des Forges*. Ce fut vers le commencement du XIV^e siècle qu'elle commença à s'appeler le Gouvello, nom traduit du Bas-Breton, qui signifie des Forges (1). Tantôt les

(1) La province de Bretagne fournit un grand nombre d'exemples de semblables transformations de noms, entr'autres la maison de *Panencoue*, qui est appelée *Chef de Bois* ; celle de *Peren*,

seigneurs de cette maison l'ajoutaient au nom de *des Forges*, et signaient seulement le Gouvello. L'identité de ces deux noms est non-seulement prouvée par tous les titres de cette famille, mais elle est encore reconnue par l'arrêt du parlement de Rennes du 17 octobre 1576, et par les preuves faites devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, par messire Pierre le Gouvello, en vertu desquelles il fut admis aux honneurs de la cour, au mois d'avril 1788.

Jean *des Forges*, dit *le Gouvello*, vivait l'an 1230. Il possédait des biens considérables, épousa Marguérite de la Salle, fille de Jean de la Salle, et fit donation avec elle, par acte du second jour de carême de l'an 1275, aux religieux, abbés et couvent de Notre-Dame de Bon-Repos, de toutes les dîmes qui leur appartenaient en la paroisse de Melzant, diocèse de Vannes.

Jean *des Forges*, II^e du nom, dit *le Gouvello*, scella de son sceau un aveu rendu le 2 février 1359, et un acte daté du samedi avant Noël de l'an 1368, lequel sceau fut juridiquement reconnu par une enquête du 7 octobre 1455, faite en la cour de Pontivi, où les témoins déposent qu'il portait l'empreinte d'un *fer de mulet et trois molettes*.

Guillaume *des Forges* était du nombre des neuf écuyers de la montre de messire Reynaud de Coucy, seigneur de Vernin, reçus au Mans le dernier jour du mois de juillet 1392 (1).

Eon *le Gouvello*, écuyer, lieutenant du château d'Auray pour le duc Jean de Bretagne, reçut une ordonnance de ce prince, datée d'Erango, le 20 août 1434, par laquelle il est enjoint à Jean Guimachon, son receveur à Auray, de payer à ses bien amés et féaux écuyers Eon le Gouvello et Guillaume de Monterfil, la somme de six vingt livres pour la dépense de Guillaume de Blois, pour l'année commençant au 2 janvier. *Arrêt de la chambre des comptes de Bretagne du 9 juillet 1669.*

Poirier; celle de *la Soudraye*, *le Halgoët*; celle de *Benxic*, *Bouexières*; celle de *Penfenteniou*, *Cheffontaines*, enfin, celle de *le Long*, *le Gleri*; d'où il s'ensuit que quelques-uns ont traduit leurs noms du Français en Bas-Breton, et d'autres du Bas-Breton en Français.

(1) Hist. de Bretagne, par dom Morice, t. II, p. 610.

La généalogie de cette famille prouve qu'une branche a été dans le parlement de Rennes, et que les autres ont fourni, dans l'armée de terre et de mer, un grand nombre d'officiers de tous grades, et parmi lesquels on compte plusieurs officiers-généraux, et que, par une filiation non interrompue, ils ont toujours habité l'évêché de Vannes depuis l'an 1230.

Armes : d'argent, au fer de cheval de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

COSSÉ, bourg en Anjou, diocèse du Mans, parlement de Paris, intendance de Tours, élection de Laval; on y compte 530 feux. Ce bourg, situé à trois lieues de Laval et à une lieue de Craon, a donné son nom à l'ancienne et illustre maison de COSSÉ-BRISSAC, dont nous allons rapporter la généalogie. La ville, terre et seigneurie de Brissac, en Anjou, avec titre de duché et maîtrise des eaux et forêts, au diocèse d'Angers, après avoir appartenu à une maison très-ancienne qui en portait le nom, passa, dans le treizième siècle, dans la maison de Chemillé, et sur la fin du quatorzième, dans celle de Cossé. Le roi Charles IX érigea cette seigneurie en comté, en faveur de Charles de Cossé, seigneur de Brissac, maréchal de France, par lettres données à Orléans, au mois de décembre 1560, enregistrées les 17 février et 14 juillet suivant. Charles de Cossé, II^e du nom, comte de Brissac, maréchal de France, son fils, obtint du roi Louis XIII, des lettres datées de Fontainebleau, au mois d'avril 1611, portant érection du comté de Brissac en duché-pairie, pour lui et ses successeurs mâles, avec union à ce duché des baronies et seigneuries de Pouancé, de Montejean, de la Grésille, de la Bâte et de Mottengibert.

Regnault de Cossé, prieur de Fontevrault, souscrivit l'acte d'une donation, faite à cette abbaye par Hoel, comte de Nantes, au mois d'août 1153 (1).

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne. in-fol, par dom Morice, tome I, page 617.

Les lettres-patentes d'érection en duché pairie du comté de Brissac, de l'an 1560, portent que Fiacre de Cossé était *premier homme de logement* du roi Philippe-Auguste, en 1180, charge qui fut depuis l'office de grand-maréchal-des-logis; et que Roland de Cossé mourut à la Terre-Sainte, où il avait accompagné le roi saint Louis.

I. Thibaut DE COSSÉ, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Cossé, servait à la guerre dans la compagnie de Jean de Beuil, le Jeune, le 7 octobre 1386, et reçut en don, l'an 1422, de M. le Régent, la somme de 200 livres. Il eut pour fils :

II. Thibaut DE COSSÉ, II^e du nom, écuyer, qui rendit hommage de la terre de Cossé en 1429, et scella l'acte de son sceau, où sont *trois fasces denchées*. Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar, de Lorraine, comtesse de Beaufort, donna à Saumur, le 17 août 1446, à son ami, *écuyer Thibaut de Cossé, lieutenant de Chastel Beaufort*, pour récompense de ses services, un espace de terre à défricher, à la charge d'une verge d'or du poids d'un écu par an, à la recette du comté de Beaufort. Ce don fut confirmé par Charles, roi de Jérusalem, son mari. Il eut pour fils :

1.^o Thibaut, dont l'article suit;

2.^o Pierre de Cossé, écuyer d'écurie du Roi, qui reçut, en 1490, 800 livres, de Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers.

III. Thibaut DE COSSÉ, III^e du nom, seigneur de Cossé, gouverneur des château et comté de Beaufort en Vallée, pour Jeanne de Laval, veuve de René, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, fit l'inventaire des titres du château de Beaufort, le 10 mars 1499. Cette princesse lui donna la terre de Beaulieu, en récompense de ses services. Il est qualifié *écuyer* dans un don d'usage en la forêt d'Orléans, que le Roi lui accorda, et à René son fils, au mois d'octobre 1503. Il avait épousé Félice de Charno, veuve de Julien de Gaillon, seigneur de la Gallardière, et fille de Huguenin, seigneur de Charno, de Bussy, etc., et de Jeanne de Saint-Julien, dame de Bussy, en Morvant. De ce mariage sont issus :

1.^o Jean, seigneur de Cossé, qui servait en qualité d'écuyer, en 1494, ainsi qu'il appert de l'extrait

du compte de Nicolas Herbelot, changeur du trésor du Roi, à Paris, par lequel Jean Cossé est porté pour la somme de 300 livres, pour ses gages (1). Il fut conseiller et chambellan du roi René, eut la confiance de ce prince qui le fit sénéchal de Provence, et celle de Jean, duc de Calabre, son fils aîné qui le fit son lieutenant-général en Sicile (2). Il épousa Lyonne du Four, dont il eut Françoise de Cossé, mariée à Jacques, seigneur du Plantis ;

2.° René, dont l'article suit ;

3.° Maurice, l'un des cent archers de la compagnie du seigneur de Laval, dont la montre se fit à Lenvalon, le 15 juin 1491.

IV. René DE COSSÉ, dit *le gros Brissac*, chevalier, seigneur de Beaulieu, puis de Brissac, par acquisition des seigneurs de la Varenne, puîné de la maison de Brézé fut premier panetier du Roi en 1492, et qualifié *chevalier, seigneur de Brissac, conseiller et premier panetier du Roi*, dans une quittance qu'il donna de 85 livres, pour moitié de ses gages, comme *bailli des eaux*, le 28 novembre 1506. Elle est scellée d'un sceau en placard, où sont *trois fascés denchées, avec une étoile en chef* pour brisure. Il en donna une autre de 93 livres, pour un quartier de ses gages, depuis le jour de Saint-Michel jusqu'à la veille de Pâques, le 25 juillet 1507. Dans cet acte, il prend les mêmes qualités et son sceau est le même. Il eut la charge de grand-fauconnier de France, en 1516, après la mort de Raoul de Vernon, qui avait épousé la sœur de sa femme ; fut gouverneur des enfants de France, et des pays d'Anjou et du Maine ; et vivait encore le 12 juillet 1532. Il avait épousé Charlotte Gouffier, gouvernante des enfants de France, fille de Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, et de Philippe de Montmorency, sa seconde femme. Elle fut substituée à ses frères par le testament du 15 mai 1495, et était mariée, suivant un acte du 11 février 1503. De ce mariage vinrent :

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Morice, tome III, page 774.

(2) Voyez ce que dit de lui Commines en ses Mémoires, livre V, chapitre 2.

- 1.° Charles , dont l'article suit ;
- 2.° Artus , comte de Secondigny , seigneur de Gonor , maréchal de France et premier panetier du Roi , chevalier de ses ordres , surintendant des finances , gouverneur des pays d'Anjou , de Touraine et d'Orléanais , dit le *maréchal de Cossé*. Il est nommé *Artus de Cossé , chevalier , premier panetier du Roi , bailli des eaux*, dans une quittance qu'il donna , le 10 août 1541 , de 99 livres , *pour autant de jours desservis en qualité de bailli des eaux*. Il se signala au siège de Lens , en 1551 , fut le premier gouverneur de Metz , depuis la prise de cette ville , le 18 avril 1552 , et la défendit sous le duc de Guise contre toutes les forces de Charles V , qui leva le siège au commencement de janvier 1553 ; il se démit du gouvernement de Metz au mois d'avril suivant , et obtint celui de Mariembourg. le dernier juin 1554 ; servit sous le duc d'Aumale , en 1555 , aux sièges d'Ulpien et de Montcalvo ; reçut la même année le collier de l'ordre de Saint-Michel ; battit , en 1558 , une partie de l'armée espagnole , qui marchait au siège de Cantal ; fut fait surintendant des finances , par lettres données à Blois le 10 février 1563 , et nommé grand panetier de France au mois de janvier 1564. Charles IX érigea sa terre de Secondigny en comté , par lettres du mois de juin 1566. Il fut créé maréchal de France après la mort du maréchal de Bourdillon , le 4 avril 1567 ; combattit à la tête d'un corps de cavalerie , à la bataille de Saint-Denis , le 10 novembre. Il fut ensuite choisi pour commander l'armée contre les calvinistes , sous le duc d'Anjou ; commanda en Picardie , pendant l'absence du prince de Condé par commission du 16 septembre 1568 ; défit et prit Coquaville , capitaine calviniste , qui s'était emparé de Saint-Valery ; leva un régiment d'infanterie le 21 janvier 1569 ; fut fait lieutenant-général commandant l'armée en Normandie , sous l'autorité du duc d'Anjou , par pouvoir donné à Joinville , le 8 février 1569. A la bataille de Montcontour , le 3 octobre suivant , il opposa le bataillon suisse de Pfiffer aux lansquenets qui marchaient contre le duc d'Anjou , et mena sa gen-

darmerie au secours de ce prince. Le comte de Nassau étant venu à sa rencontre, il le culbuta, rompit sa cavalerie légère et dégageda le duc d'Anjou; fut nommé gouverneur et lieutenant-général del'Orléanais, sur la démission du prince Dauphin, par provision du dernier janvier 1570; eut le commandement de l'armée forte de 13,000 hommes, pendant la maladie du duc d'Anjou, attaqua l'amiral de Coligny sans succès; marcha au siège de la Rochelle, en 1573. L'année suivante, accusé d'intelligence avec les calvinistes et les politiques qui avaient formé le complot d'enlever le duc d'Alençon, il fut arrêté et mis à la Bastille. Il en sortit au mois d'avril 1575, fut déclaré innocent, en plein parlement, sur tous les chefs dont il avait été chargé et accompagna la Reine, qui allait en Touraine négocier le retour du duc d'Alençon, qui avait quitté la cour. Henri III le fit chevalier du Saint-Esprit, le premier janvier 1579 (1). Il mourut en son château de Gonnor, en Anjou, le 15 janvier 1582. Il avait épousé, 1.^o Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, seigneur de Puygreffier, et de Jeanne du Bellay 2.^o Nicole le Roy, veuve de François Ruffin, seigneur de Pecalvary et d'Azay, sénéchal d'Agénois, et fille de Guyon le Roi, seigneur du Chillou, vice-amiral de France, et de Radegonde de Maridor, sa seconde femme. Il eut du premier lit :

a. Renée de Cossé, comtesse de Secondigny, mariée, par dispense du Pape, avec Charles de Montmorency, duc de Damville, pair et amiral de France, fils puiné d'Anne, duc de Montmorency, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, et de Madelaine de Savoye. Elle mourut sans enfants au mois d'octobre 1622 ;

b. Jeanne de Cossé, dame de Gonnor, mariée, 1.^o par contrat du 30 mars 1572, à Gilbert

(1) Ou 31 décembre 1578, selon Sainte-Foix, dans l'Histoire de l'ordre du Saint-Esprit.

- Gouffier, duc de Roannais, marquis de Boisy, fils aîné de Claude Gouffier, duc de Roannais, grand-écuyer de France, et de Françoise de Brosse, dite de Bretagne, sa seconde femme ;
- 2.° à Antoine de Silly, comte de la Rochepot, baron de Montmirail, chevalier des ordres du Roi, fils puîné de Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, et d'Anne de Laval, dame de la Rochepot ;
- c. Madelaine, mariée, le 19. mai 1578, à Jacques de l'Hôpital, marquis de Choisy, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et sénéchal d'Auvergne, fils de Jean de l'Hôpital, comte de Choisy, et d'Eléonore Stuart, fille légitimée de Jean Stuart, duc d'Albanie.

Enfants naturels d'Artus de Françoise de Vaujoyeu.

- 1.° Artus, bâtard de Brissac, légitimé au mois de mai 1612 ;
- 2.° Esme, bâtard de Brissac, légitimé par lettres du mois de mai 1612, et fait chevalier de Saint-Michel en 1626. Il épousa Renée de Termes, *alias* du Breuil, dont il eut :
- a. Guy de Brissac, qui obtint décharge du droit de francs-fiefs, par ordonnance des commissaires, du 10 janvier 1645. Il était mort en 1650, que son frère et sa sœur partagèrent sa succession ;
- b. Charles de Brissac, baron du Lavoir, de Neuvy en Maugis, élection d'Angers, baptisé le 10 mai 1630. Il servit au siège d'Angers. Une note dit qu'il fut maintenu dans sa noblesse le 13 novembre 1667, en conséquence d'un arrêt du conseil, du 20 octobre précédent. Il épousa, 1.° N.... le Roux de la Roche-des-Aubiers ; 2.° N.... d'Aubigné ; 3.° N.... Martineau, fille de N...., seigneur de la Bertière en Anjou, dont il eut un fils qui se noya en 1705, et des filles ;
- c. Françoise de Brissac, femme d'Isaac de

- Massuel, seigneur de la Bouteillerie et du Bois-de-Boutin ;
- 3.^o Marie, bâtarde de Brissac ;
- 3.^o Philippe de Cossé, abbé du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jouin de Marnes, évêque de Coutances, grand-aumônier de France, sur la démission d'Antoine Sanguin, dit le cardinal de *Meudon*, l'an 1547. Il n'en jouit pas long-tems, étant mort le 24 novembre 1548 ;
- 4.^o Adrienne de Cossé ;
- 5.^o Jeanne de Cossé, femme de René Girard, seigneur de Basoges ;
- 6.^o Anne de Cossé, mariée à René de Fouseques, seigneur de Surgères.

V. Charles DE COSSÉ, 1^{er} du nom, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal, grand-panetier et grand-fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine ; fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès de François, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, dont son père était gouverneur. Ce prince le fit ensuite son premier écuyer ; il obtint du Roi la permission de partir avec les troupes qu'on envoyait à Lautrec, au siège de Naples, en 1528 ; les Napolitains, avertis de ce secours, l'attaquèrent à la descente des galères. Le comte de Brissac, sans casque, sans cuirasse, sa seule épée à la main, se défendit contre un cavalier espagnol armé de toutes pièces, et le fit prisonnier ; commanda cent cheveu-légers, au pas de Suze, en 1537 ; fut nommé grand-fauconnier de France, en 1540 ; capitaine et colonel-général des gens de guerre à pied, français, de là les monts, le 22 mars 1542 ; servit, au mois d'août 1542, au siège de Perpignan, où il donna une preuve brillante de son courage. Les assiégés saisissant l'heure du repos de l'armée française, firent une sortie, comblèrent les tranchées, marchèrent au parc d'artillerie et enclouèrent le canon ; le comte de Brissac sort de sa tente, s'avance, lui douzième, une pique à la main, écarte les ennemis du canon, essuie une grêle de coups, entretient le combat jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, qui le dégage. Le Dauphin qui survint avec sa cour, au moment que les ennemis se retirèrent, ne put s'empêcher de dire, *qu'il voudrait être Brissac, s'il n'était pas Dauphin*. Il commanda toute la cavalerie

légère en Piémont, le premier mars 1543 ; suivit cette année, le Roi, en Flandre, battit un gros corps de l'armée impériale, défit l'arrière-garde du marquis de Gonzague, prit François d'Est, frère du duc de Ferrare, et général de la cavalerie impériale. L'empereur Charles V assiégeait Landrecy ; le Roi résolu, ou de ravitailler cette place, ou de livrer bataille, s'avança jusqu'à la vue du camp de Charles Quint : le convoi entra heureusement dans la ville. Le Roi ne pensa plus à la bataille, et décampa le 2 novembre. Le comte de Brissac, pour faciliter la marche du Roi et assurer sa retraite, partit du camp deux heures avant le jour, porta son infanterie à moitié chemin du camp de l'empereur, et au son d'un grand nombre de trompettes, chargea, par deux endroits différens, tout ce qui se réveillait. Cette attaque imprévue sauva l'armée, mais elle faillit coûter le vie au comte de Brissac. Les troupes des deux attaques, réunies en une seule, se serraient à mesure que les impériaux grossissaient, et que le jour se développait. Charles Quint marche à la tête d'un grand corps de cavalerie, appuyé de deux autres postés à ses côtés, dans le dessein d'envelopper le comte de Brissac ; deux escadrons s'avancent sur lui, il les rompt du premier choc ; six escadrons le chargent, il les repousse encore ; l'empereur détache tout-à-coup douze escadrons sur lui, qui rompent ses premiers rangs, le pressent de tous côtés, s'attachent particulièrement à lui et l'investissent avec douze cavaliers qui l'accompagnaient ; c'est alors qu'il fut disputé vivement par ses troupes et les ennemis, qui se l'arrachaient alternativement des mains. Un allemand vigoureux l'enlevait de dessus son cheval, il se débattait avec un morceau d'épée qui lui restait ; les gendarmes, attachés à sa personne, se jetèrent à corps perdu sur lui, et parvinrent à le dégager momentanément ; enfin, après une lutte de plusieurs heures, il fut délivré par douze cents lances qui venaient à son secours. Il n'arriva à l'armée qu'à midi, couvert de sang et de poussière. Le Roi qui était à table, se leva à son arrivée, lui présenta à boire dans sa coupe, l'embrassa et le fit chevalier de son ordre. En 1545, il défit deux mille anglais dans la terre d'Oye ; obtint la charge de grand-maître de l'artillerie, à la place du seigneur de Taix, par provisions données à Saint-Germain-en-Laye, le 11 avril 1547, et le même jour, la charge de premier panetier, à la mort de Charles

de Crussol, vicomte d'Uzès; fut nommé gouverneur et lieutenant-général du Piémont, sur la démission du prince de Melphes, le 9 juillet 1550; maréchal de France, le 21 août suivant; s'empara de Quiers, de Saint-Damien, de Lantz, de Ponts, de Castellette, de Valpergue, en 1551, de Busque, de Verne et d'Albe, en 1552; de Saravalle, de Ceva et de Verceil, en 1553; de Spino, Ponzoné et d'Yvrée, en 1554; de Santia, de Crepucueri, près Pavie, de Casal et de Saint-Vas-sur-le-Pô, en 1555. Le roi Henri II lui accorda, cette année, une faveur bien glorieuse par sa singularité, il lui fit présent de l'épée qu'il portait à la guerre. Ce présent, dont aucun de nos rois n'avait encore honoré un de ses sujets, fut accompagné d'une lettre, où sa valeur, sa diligence, son zèle étaient peints avec les plus vives couleurs. Ce prince finissait par un trait flatteur: *L'idée que j'ai de votre mérite, a passé presque chez nos ennemis, et dernièrement l'empereur avouait ingénument, qu'il se ferait monarque du monde, s'il avait un Brissac, pour seconder ses armes et ses desseins.* Il prit Pomaro et San-Salvatore, au mois de juin; reçut la capitulation d'Ulpian, le 19 septembre; prit Vignal; fit attaquer Valfénera, qui se rendit sur la fin d'avril 1557, et qu'on rasa; fut nommé gouverneur et lieutenant-général de Picardie, sur la démission de l'amiral de Coligny, le 31 mars 1559, et se démit alors du gouvernement de Piémont; fut nommé lieutenant-général commandant de Paris, le dernier mai 1568; commandant à Paris, prévôté et vicomté, et aux bailliages de Meaux, de Melun et d'Etampes, par pouvoir donné à Boulogne, le 5 août de la même année, Le siège du Hâvre-de-Grace, qu'il commanda sous le Roi, fut sa dernière expédition. Il mourut à Paris, le 31 décembre 1563. Il avait épousé Charlotte d'Esquetot, sœur et héritière de Jean, seigneur d'Esquetot, de Baglise et Recarville, et fille de Jean d'Esquetot, chevalier, seigneur des mêmes lieux, qui mourut à la bataille de Pavie, en 1524, de et Madelaine le Picart. De ce mariage sont issus:

- 1.° Timoléon de Cossé, comte de Brissac, élevé enfant d'honneur auprès de Charles IX. Ce prince, parvenu à la couronne, le retint gentilhomme ordinaire de sa chambre au mois de décembre 1560; lui donna, par provision datée de Saint-Germain-en-Laye, le 30 octobre 1561, la charge

de colonel-général de l'infanterie française de là les monts, vacante par la promotion du prince de Condé au gouvernement de Picardie. Il fit ses premières armes en 1562, au siège de Rouen ; servit à la défense de Paris au mois de novembre de la même année ; joignit ensuite l'armée du Lyonnais, et y servit en qualité de colonel-général de l'infanterie de là les monts, à la tête des bandes du Piémont ; fut créé chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes ; fut pourvu de la charge de grand-fauconnier, vacante par la mort de son père ; obtint le gouvernement de la ville et du château d'Angers, la charge de premier panetier, en survivance du maréchal de Cossé, son oncle ; à la tête d'un corps de gentils-hommes, venus, avec lui, au secours de Malte, en 1565, il força, conjointement avec les troupes et les chevaliers de cet ordre, l'armée des Turcs à se rembarquer avec perte de trente mille hommes ; défendit Paris contre le prince de Condé, en 1567 ; combattit vaillamment à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, et fut tué au siège de Mucidan, en allant reconnaître la brèche et la profondeur du fossé. Ce fut le dernier colonel-général de l'infanterie française de là les monts. Il mourut sans avoir été marié.

2.^o Charles, dont l'article suit ;

3.^o Diane de Cossé, première femme de Charles, comte, puis prince de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, et de Marguerite de Brederode ;

4.^o Jeanne de Cossé, mariée à François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, fils unique de Valeran des-Hayes, dit d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, et de Marguerite de Grouches sa seconde femme. Elle mourut le 20 mai 1602 ;

Enfants naturels de Charles de Cossé, comte de Brissac.

a. Artus, bâtard de Cossé, conseiller et aumônier de Henri de France, duc d'Anjou, fut légitimé en 1571, et fait évêque de Coutances ;

- b. N..., bâtarde de Cossé, née de la signora Novidalla, piémontaise, fut abbesse d'Estival.
 c. N..., bâtarde de Cossé, damoiselle de Beau-lieu.

VI. Charles DE COSSÉ, II^e du nom, comte de Brissac, colonel des douze vieilles bandes de Piémont, après la mort de Timoléon de Cossé, comte de Brissac, par commission du 27 mai 1569, fut nommé, par le roi, grand-fauconnier, le même jour; servit, à la tête du régiment de Brissac, jusqu'à l'évacuation du Piémont en 1574; fut nommé grand-panetier de France le 20 janvier 1582, à la mort du maréchal de Cossé, son oncle. Il monta sur la flotte destinée à secourir dom Antoine de Portugal, et à le porter aux îles Açores, où celle de Terçère tenait encore pour lui. Il se trouva au combat naval donné dans ces îles, contre la flotte espagnole, le 26 juillet de la même année; revint en France; fut fait gouverneur du château d'Angers par provisions du 9 juillet 1584; commanda dans le Poitou deux mille hommes, sous le duc de Mercœur en 1585, reprit le château d'Angers, le 20 octobre, sur les calvinistes qui s'en étaient emparés; suivit le duc de Guise, en 1586, au siège et à la prise de Donzy, de Rocroy, de Gaucourt, au combat de Vimori et d'Auneau en 1587; fut envoyé à Paris en 1588, pour commander un des quartiers de cette capitale que les *seize* avaient entrepris de soulever contre le Roi; y forma ces espèces de retranchements connus depuis sous le nom de *barricades*; présida la chambre de la noblesse aux états de Blois en 1588, défendit Rouen et Falaise contre le roi Henri IV, qui le fit prisonnier, dans cette dernière ville; fut établi, par le duc de Mayenne, gouverneur et lieutenant-général du Poitou, Châtelleraudais, Loudunais, de la Rochelle, du pays d'Aunis et de l'île de Rhée, pour la ligue, par lettres données au camp de Mézières le 20 février 1592, registrées au parlement séant à Paris le 16 juillet 1593; fut créé maréchal de la ligue, le 25 février 1593; gouverneur et lieutenant-général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, par lettres du 22 janvier 1594. Il remit au roi Henri IV cette capitale le 22 mars suivant; fut fait maréchal de France le 30; conseiller d'honneur par lettres du même jour; chevalier des ordres du Roi le 7 janvier 1595; commandant l'ar-

mée du Roi , par pouvoirs donnés à Abbeville le 2 juillet 1596 ; lieutenant-général au gouvernement de la même province , par provisions datées de Monceaux le 5 septembre suivant ; défit , en 1597 , un corps de troupes du duc de Mercœur , soumit Dinan , le Plessis-Bertrand et la tour de Sesson ; fut créé duc et pair de France , par lettres d'érection , du comté de Brissac en duché-pairie , au mois d'avril 1611 ; traita de la paix avec M. le prince , en vertu de pouvoirs du 11 janvier 1616 ; assista à l'assemblée des grands du royaume , tenue à Rouen le 4 décembre 1617 . fut nommé commandant de l'armée sous le duc de Guise , par pouvoirs du 26 avril 1619 ; partit , le 3 juillet 1620 , pour aller commander en Bretagne , d'où il se rendit à l'armée du Roi en 1621. Etant tombé malade au siège de Saint-Jean d'Angely , on le porta au château de Brissac , où il mourut peu de jours après. Il avait épousé , 1.^o Judith , dame d'Acigné , fille unique et héritière de Jean , sire d'Acigné , de Fontenay de Guer , baron de Coetmen , et de Jeanne du Plessis , dame de la Burgondière. Elle mourut en 1598 ; 2.^o Louise d'Ongnies , fille de Louis d'Ongnies , comte de Chaulnes , et d'Antoinette de Rasse. Ses enfants furent , du 1.^{er} lit :

- 1.^o François , dont l'article suit ;
- 2.^o Charles de Cossé , marquis d'Acigné , mort sans enfants d'Hélène de Beaumanoir , fille unique de Toussaint de Beaumanoir , vicomte du Besso , chevalier de l'ordre du Roi et d'Anne de Gue-madeuc , Elle était veuve de René de Tournemine , baron de Hunaudaye , fille de René de Tournemine et de Marie de Coetlogon.

Bâtard.

Charles , bâtard de Cossé , né de N... de Gerzé , seigneur de Fontaines de Montigny , abbé de Begars en Bretagne. Il eut , de Marguerite de Rousselon , entr'autres enfants naturels , Joseph de Brissac , légitimé et anobli au mois de mai 1705 , lieutenant au régiment de Schomberg , gendarme de la garde du Roi. Il avait épousé 1.^o Catherine Reinier , fille de Mathurin Reinier et de Madelaine Brosard , veuve de Louis d'Escoubleau , seigneur de la Savonnière ; 2.^o Elisabeth de la Fontaine , fille de René de la Fontaine , seigneur de la Renau-

dière près Baugé, et de Perrine du Vau de Chavannes. Il a eu du premier lit : — *a.* Louis de Brissac, seigneur du Marais, près Brissac, sous-aide-major des gendarmes du Roi, marié au mois de décembre 1705, à Marie des Fossés, fille de N... des Fossés, seigneur de Marchand près la Ferté-Milon, et de N... de Varelles ; — *b.* Charlotte Polixène, qui vivait en 1705, Du second lit : — *c.* Marie de Brissac ; — *d* et *e.* Elisabeth et Catherine, religieuses à Sainte-Claire de Thouars.

VII. FRANÇOIS DE COSSÉ, duc de Brissac, pair et grand-paquetier de France, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, et gouverneur du Port-Louis, de Hennebon et de Quimperlé, chevalier des ordres du Roi ; prêta serment au parlement le 14 juillet 1645, et mourut au château de Pouancé en Anjou, le 3 décembre 1651. Il avait épousé : 1.^o Jeanne de Schomberg, dont il fut séparé pour cause de stérilité, fille de Henri de Schomberg, maréchal de France ; 2.^o Guyonne de Ruellan, morte au mois de janvier 1672, fille de Gilles de Ruellan, seigneur du Roger-Portail, et de Françoise Miolais. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Louis, dont l'article suit :
- 2.^o Timoléon, qui fonda la branche des comtes de Cossé, depuis ducs de Brissac, pairs de France, rapportés ci-après ;
- 3.^o Charles de Cossé, qui fut d'abord jésuite, et quitta ensuite cette société. Il fut pourvu de l'abbaye de Notre-Dame de Mores, et mourut à Chelles le 6 septembre 1693 ;
- 4.^o François de Cossé, dit *l'abbé de Brissac*, grand-vicaire et official de Chartres, abbé de la Bussière, mort en 1706 ;
- 5.^o Jean-Armand de Cossé, chevalier de Malte, mort le 13 février 1658, âgé de 24 ans ;
- 6.^o Marie Cossé, mariée à Paris, le 20 mai 1637, à Charles de la Meilleraye, pair et maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, chevalier des ordres du Roi, fils de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye, et de Claude de Champlouis. Elle mourut à Paris le 14 mai 1710, et fut

inhumée en l'église des Célestins, en la chapelle d'Orléans, et son cœur fut porté à Brissac ;

- 7.° Anne-Ursule de Cossé, mariée, 1.° à Charles de la Porte, marquis de Vezins ; 2.° à Henri-Marc-Antoine le Petit de Verno, seigneur de la Chausseraye en Poitou ; elle mourut le 20 octobre 1687 ;
- 8.° Elisabeth de Cossé, femme de François de Gontaut, marquis de Biron, baron de Saint-Blancard, fils de Jean de Gontaut, baron de Biron, et de Marthe-Françoise de Noailles. Elle mourut à Paris le 18 décembre 1679 ;
- 9.° Marguerite-Guyonne de Cossé, religieuse bénédictine de l'abbaye de Chelles, nommée coadjutrice de Louise de Gondi, prieure de Poissy, par brevet du 14 février 1661, abbesse de Chelles en 1671 ; morte le 13 juillet 1703.

VIII. Louis DE COSSÉ, duc de Brissac et de Beaupréau, pair et grand panetier de France, mourut après une longue maladie à Paris, au mois de janvier 1661, âgé de 35 ans. Il avait épousé, en 1645, Marguerite de Gondi, dame du duché de Beaupréau, morte à Paris le 31 mai 1670, fille de Henri de Gondi, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, et de Jeanne de Scépeaux, héritière du duché de Beaupréau, comtesse de Chemillé. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Albert, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Marguerite de Cossé, mariée, le 28 mars 1662, à François de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, fils aîné de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, et de Madelaine de Créqui. Elle mourut le 20 octobre 1708, âgée de soixante ans.

IX. Henri-Albert DE COSSÉ, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouarcé, baron de Montejan, de Pouancé, de la Guerche, de Châteaugiron, de Coetnien, de Malestroit, etc., né le 7 mars 1645, mourut sans enfants le 29 décembre 1698 ; par son décès, le duché-pairie de Brissac passa à Artus-Timoléon de Cossé, son cousin. Il avait épousé, 1.° le 17 avril 1663,

Gabrielle-Louise de Saint-Simon, fille de Claude de Saint-Simon, duc et pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Blaye et de Diane Henriette de Budos de Portes, sa première femme. Elle mourut le 24 février 1684; 2.^o le 20 juillet 1684, Elisabeth de Verthamon, morte le 13 février 1721, et inhumée aux minimes de la place royale à Paris, fille de Michel de Verthamon, seigneur de Breau, maître des requêtes, et de Marie d'Aligre.

SECONDE BRANCHE.

Comtes de Cossé, depuis ducs de Brissac.

VIII. Timoléon, comte de Cossé et de Châteaugiron, second fils de François de Cossé, duc de Brissac, pair de France, et de Guyonne de Ruellan, grand panetier de France, après la mort de Louis, son frère aîné; lieutenant-général de l'artillerie au département de Flandre, commanda cette arme à la plupart des sièges qu'on fit dans cette province depuis 1644, jusqu'à la paix des Pyrénées; fut fait maréchal de camp par brevet du 6 septembre 1650, gouverneur de la ville et citadelle de Mezars, en 1661, chevalier des ordres du Roi le 31 décembre de la même année, et mourut en son château d'Ormeille, le 15 février 1675. Il avait épousé Elisabeth le Charron, dame d'Ormeilles, morte en juin 1679, fille de N... le Charron, seigneur d'Ormeilles, gouverneur d'Abbeville. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Artus-Timoléon-Louis, dont l'article suit;
- 2.^o Charles-Albert, dit *l'abbé de Cossé*, mort le 13 avril 1712;
- 3.^o Guyonne-Françoise-Judith de Cossé, religieuse à Panthemont, puis nommée abbesse de Saint-Pierre de Lyon, au mois de juillet 1708.

IX. Artus-Timoléon-Louis DE COSSÉ, comte de Cossé et de Châteaugiron, depuis duc de Brissac, pair et grand panetier de France, après la mort, sans enfants, de Henri-Albert, duc de Brissac, son cousin-germain, fut reçu duc et pair, et prêta serment en cette dignité au parlement de Paris, le 7 mai 1700. Il mourut le 1^{er}

juillet 1709. Il avait épousé, au mois d'avril 1692, Marie-Louise de Bechameil, fille de Louis de Bechameil, seigneur de Nointel, surintendant des maisons et finances de Philippe de France, duc d'Orléans, et de Marie Colbert. Elle mourut le 2 avril 1740, laissant :

1.^o Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, grand panetier de France, baron de Montreuil-Bellay, mestre de camp de cavalerie, né le 1^{er} février 1693. Il fut un des grands officier de la couronne qui portèrent les *honneurs* à la pompe funèbre de Louis XIV. Il prit séance au parlement le 6 février 1701, et mourut à Paris, le 18 avril 1732. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1720, Catherine Pecoil, fille unique de Claude Pecoil, seigneur de la Villedieu, maître des requêtes, et de Catherine-Marie le Gendre. Il eut pour fille unique :

a. Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, née le 13 janvier 1724, mariée le 25 février 1737, à Louis de Noailles, duc d'Ayen, depuis duc de Noailles; elle fut, malgré son grand âge, arrêtée comme suspecte pendant le règne de la Terreur, et enfermée au Luxembourg. Après plusieurs mois de détention, elle fut comprise au nombre des infortunés qu'on accusa d'y avoir conspiré. Traduite au tribunal révolutionnaire et ne pouvant répondre à cause de sa surdité, le président Dumas dit au greffier: « *Ecrivez qu'elle a conspiré sourdement.* » Condamnée à mort sans avoir été entendue, cette femme respectable sortit du tribunal sans savoir ce qui avait été prononcé contre elle, et fut exécutée le 23 juillet 1794, peu de jours avant la mort de Robespierre.

b. Anne-Françoise-Judith, née le 14 juin 1726, et morte au mois de mars 1729;

2.^o Emmanuel-Henri-Timoléon, abbé de Fontfroide, grand-vicaire de Lyon, aumônier du Roi, agent général du clergé de France en 1730, nommé, le 15 avril 1732, à l'abbaye de Saint-Urbain, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Châlons-sur-Marne; évêque de Condom, le 10 octobre 1735.

sacré le 22 janvier 1736, né le 12 octobre 1698 ;
mort le 27 août 1757 ;

3.° Jean-Paul-Timoléon, dont l'article suit ;

4.° René-Hugues-Timoléon, qui fonde la troisième
branche rapportée ci-après.

X. Jean-Paul-Timoléon DE COSSE, duc de Brissac, frère jumeau de l'évêque de Condom, né le 12 octobre 1698, marquis de Thouarcé, baron de Denée et de Luigné, seigneur de Brigné, la Grésille, la Motte, en Girard, Vauchrézien, des Landes, Coquessac, de la Motte en Gibert, la Bâte, Cré, la Serruère, Martineau, la Saulaye, Bellenoue, la Varenne, la Valinière, de Chanzé, de Faye, Rabaye, Saint-Saturnin-sur-Loire, Alençon et autres lieux, chevalier de Malte, et connu sous le nom de *chevalier de Brissac*, entra garde-marine en 1713 ; se rendit la même année à Malte à la citation du grand-maître, avec la permission de Louis XIV ; servit pendant trois années sur les galères de la religion, se trouva à la prise d'une galiote barbaresque, qu'on mena au port de Malte ; alla avec l'armée des Vénitiens en Morée, en 1715 ; se trouva au siège de Modon et de Coron ; au siège de Corfou en 1616, défendu par le maréchal de Schullembourg ; revint en France en 1717, et quitta le service de mer ; capitaine réformé au régiment de cavalerie de Villeroy, par commission du 26 juillet 1718, puis dans le régiment de son frère aîné, par lettres du 20 avril 1719 ; se trouva la même année aux sièges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, et à l'investissement de Roses, sur la frontière d'Espagne ; obtint, le 13 juillet 1721, une commission de mestre de camp réformé à la suite du régiment de Brissac ; leva une compagnie dans le régiment de cavalerie de Villeroy, par commission du 2 février 1727, en conservant son rang de mestre de camp ; devint duc de Brissac, pair de France, à la mort de son frère aîné ; le 18 avril 1732, en prit le titre, obtint la charge de grand-pantier, par provisions du 24 du même mois, et servit au siège de Kell en 1733, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom (depuis la Rochefoucaud), par commission du 10 mars 1734 ; alla joindre l'armée d'Italie ; détaché avec six cents chevaux français, il soutint l'infanterie commandée par le marquis de l'Isle, qui emporta Borgoforte l'épée à la main. Le lendemain, après

avoir passé la Fossa-Maestra, pour entrer dans le Seraglio, il enleva une cinquantaine de hussards. Détaché de nouveau le 26 juin, avec quatre compagnies de grenadiers, cent carabiniers, cent dragons et deux cents chevaux, il rencontra la droite des ennemis, qu'il tint en échec pendant trois jours; il commanda son régiment à la bataille de Parme le 29. Après le passage de la Secchia, il partit de Gonzague pour rejoindre l'armée, et fit l'arrière-garde de toute la cavalerie française. A la bataille de Guastalla, sous les ordres du comte de Châtillon, il perça, l'épée à la main, avec quatorze escadrons, dont son régiment faisait partie, deux lignes des ennemis, dissipa les dragons de Wirtemberg, mit en désordre les cuirassiers de Veterany, sans leur donner le tems de se rallier; soutint l'infanterie pendant le reste de l'action, et reçut trois coups de feu dans sa cuirasse, et une balle morte au pied droit, se distingua au siège de la Mirandole. Obtint le grade de brigadier, par brevet du 18 octobre, et rentra en France au mois de janvier 1735; se trouva à l'affaire de Clausen sur le Rhin; fut employé à l'armée de Bohême, par lettres du 20 juillet 1741; se trouva à la prise de Prague, en 1741; au fameux bivouac de Pisseck, à la prise de Vodnian; secourut la ville de Frawemberg; se trouva à la bataille de Sahay; soutint la brigade de Piémont qui défendait Protivin; marcha à Strallonitz, pour assurer le passage déterminé sur l'Ottava; se trouva au combat de cavalerie qui se donna peu de jours avant l'entrée des troupes dans Prague, à la défense de cette place, et fut dépêché par le maréchal de Broglie, en 1742, pour apporter au Roi le détail de ce siège; fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 2 février 1743, maréchal de camp, par brevet du 20 du même mois; fut joindre l'armée de Bavière, rentra avec la deuxième division de cette armée au mois de juillet, et finit la campagne de la Basse Alsace, sous les ordres du maréchal de Noailles, par lettres du premier août; fut reçu chevalier des ordres du Roi, le 1^{er} janvier 1744; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1^{er} avril, servit aux sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes, passa en Alsace, se trouva à l'affaire d'Haguenau, et servit au siège et à la prise de Fribourg; fut employé dans l'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du prince de Conti, par lettres du 1^{er} avril 1745; servit sous le même prince en

1746, au siège de Mons, couvrit celui de Charleroi avec l'armée. Réuni ensuite à l'armée du maréchal de Saxe, détaché au mois d'août sous les ordres du chevalier de Saint-André et du vicomte de Chayla, il défit avec six cents gendarmes un corps de dragons et deux de hussards ; enleva deux pièces de canon ; couvrit ensuite le siège de Namur et combattit à Raucoux ; servit à l'armée de Flandre et se trouva à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747 ; fut nommé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 1^{er} janvier 1748 ; fut nommé gouverneur des ville et châteaux de Saluces, à la mort du comte de Cossé, son frère, par provision du 12 [septembre 1754 ; fut employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1^{er} mars 1757, commanda un corps de cavalerie à Neuss, passa avec ce corps au mois de mai à Wesel, contribua à la victoire remportée à Hastembeck, où il commandait la cavalerie ; concourut à la conquête de l'électorat de Hanovre ; commanda du côté de Zell trente-huit escadrons et quatre brigades d'infanterie, fut employé pendant l'hiver, par lettres du 29 novembre ; commanda un corps de cavalerie lors de la retraite de l'armée de cet électorat ; continua d'être employé à la même armée, sous le comte de Clermont, par lettres des 17 janvier et 1^{er} mai 1758 ; se trouva à la bataille de Crewelt, et commanda pendant cette campagne, plusieurs corps à la tête desquels il se distingua. En 1759, il commanda la plus grande partie de la cavalerie de l'armée rassemblée à Arcan, sur la basse Meuse, conduisit une division de l'armée en marchant à l'ennemi, détaché ensuite avec un corps de troupes pour garder le pont de Coovelt sur la Verra, il fut attaqué et défait par le prince héréditaire de Brunswick, qui, à la tête d'un corps d'armée supérieure, se rendit maître du pont ; il se retira cependant en bon ordre, rejoignit l'armée quelques tems après, et rentra en France au mois de novembre. Il obtint le gouvernement de Sarre-Louis, par provision du 22 du même mois. Le Roi lui accorda les entrées de sa chambre au mois d'août 1760. Il fut nommé maréchal de France à la promotion du 1^{er} janvier 1768 ; gouverneur de la province d'Aunis après la mort du maréchal de Senneterre ; remit ce gouvernement entre les mains du Roi, qui le nomma, le 21 octobre 1771, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Il mourut à Paris le 17 décembre 1780, avec la ré-

putation d'un vaillant capitaine (1). Il avait épousé par contrat de mariage du 10 juin 1732, Marie-Joseph Durey de Sauroy, morte le 18 juin 1755, fille de Joseph Durey seigneur de Sauroy, et de Marie-Claire-Joseph d'Estaing du Terrail. De ce mariage sont issus :

- 1.° Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né le 28 avril 1733, colonel dans les grenadiers de France le 15 février 1749; colonel du régiment de Brissac, le 25 août de la même année, créé duc de Cossé en 1756. Il est mort, sans enfants le 29 août 1759, de son mariage, contracté le 30 août 1756, avec Marie-Gabrielle-Félicité Molé, née le 13 mars 1740, fille de Mathieu-François Molé, ancien premier président du parlement de Paris, et de Anne-Félicité Bernard ;
- 2.° Louis-Hercule-Timoléon, dont l'article suit ;
- 3.° Pierre-Emmanuel-Joseph - Timoléon, dit le *marquis de Thouarcé*, né le 15 février 1741, mort le 27 mai 1756.

XI. Louis-Hercule - Timoléon DE COSSÉ, duc de Brissac, pair et premier ou grand-panetier de France, marquis de Thouarcé, né le 15 février 1734, connu d'abord sous le nom de *marquis de Cossé*, fut capitaine de dragons dans le régiment de Caraman : guidon des gendarmes d'Aquitaine, le 28 janvier 1754; premier cornette des chevau-légers du même corps, le 6 juin 1758; mestre de camp du régiment de Bourgogne, cavalerie, le 9 février 1759; capitaine commandant des Cent-Suisses de la garde du Roi, et gouverneur de Paris sur la démission de son père, le 19 février 1775; chevalier des ordres du Roi le 26 mai 1776; maréchal de camp le 1^{er} mars 1780; premier ou grand panetier; duc et pair de France, après la mort de son

(1) Une note que je trouve dans les manuscrits de mon cabinet, dépeint en peu de mots le caractère et les belles qualités du maréchal duc de Brissac; elle est ainsi conçue :

« Sa valeur, sa politesse, sa manière de s'exprimer, tout annonçait la loyauté, la franchise d'un brave chevalier français. Il avait conservé l'ancien costume et il porta long-temps l'écharpe et les deux queues. Le comte de Charolais le trouva un jour chez sa maîtresse, et lui dit brusquement : *Sortez-monsieur*. — Monseigneur, lui répondit le duc de Brissac, vos ancêtres auraient dit : *Sortons* ».

Ce dernier trait suffirait seul pour le caractériser.

père en 1781 ; commandant de la garde constitutionnelle du Roi Louis XVI. Connu par son dévouement et son inaltérable fidélité à ce vertueux et infortuné monarque, qu'il ne quitta pas un instant depuis le commencement de la révolution, jusqu'au jour où des vertus qui le rendaient digne d'un meilleur sort le firent traduire à la haute-cour nationale d'Orléans. Tout le monde connaît la fin tragique de ce preux chevalier, l'honneur de sa famille, massacré avec tant de barbarie à Versailles, le 9 septembre 1792. Il avait épousé, le 28 février 1760, Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini de Nevers, née le 27 décembre 1742, fille de Louis-Jules-Barbon-Mazarini-Mancini, duc de Nivernais, brigadier des armées du Roi, chevalier de ses ordres, et d'Hélène-Angélique-Françoise de Phélypeaux de Pontchartrain. De ce mariage sont issus :

- 1.° Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, née le 23 janvier 1765, mariée le 28 décembre 1782, à Victurnien-Jean-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart ;
- 2.° Jules-Gabriel-Timoléon, né le 20 juin 1771, mort le 6 septembre 1775 ;

TROISIÈME BRANCHE.

X. René-Hugues - Timoléon DE COSSE, quatrième fils d'Artus-Timoléon-Louis et de Marie-Louise de Bechameil, appelé le comte de *Cossé-Brissac*, seigneur de Saulx et de Richebourg près Montfort-l'Amaury, né le 8 septembre 1702. D'abord mousquetaire, puis capitaine réformé au régiment de cavalerie de Brissac, par commission du 25 avril 1720. Il leva une compagnie par autre commission du 2 février 1727. Il obtint ce régiment sur la démission du duc de Brissac, son frère aîné, par commission du 6 septembre de la même année. Il commanda au camp de la Sambre, en 1730 ; à l'armée d'Italie, en 1733, et 1734 ; servait au siège de Pizzighitone, du château de Milan, en 1733, de Tortone, au mois de février ; à la bataille de Parme, au mois de juin, à la bataille de Guastalla, au mois de septembre 1734 ; mestre de camp lieutenant du régiment Royal-Piémont, par commission du 20 juin 1735 ; se démit du corps qui portait son nom,

et entra en France au mois de septembre suivant ; fut fait brigadier des armées du Roi, par brevet du 1^{er} janvier 1740 ; employé à l'armée du Bas-Rhin, sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1^{er} août 1741 ; fit la campagne de Westphalie et de Bohême, en 1742 ; se distingua à la défense d' Eggenfeld, sous les ordres du prince de Conti, finit la campagne de Basse-Alsace, sous le maréchal de Noailles, par lettres du 1^{er} août 1743 ; servit à l'armée d'Italie, par lettres du 1^{er} février 1744 ; se trouva à la conquête du comté de Nice ; à la prise de Villefranche et de Montalban ; fut nommé maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 2 mai ; servit au siège de Demont, à celui de Coni, et eut un cheval tué sous lui à la bataille qui se donna sous cette place. Employé à la même armée sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1^{er} avril 1745, il concourut à la prise de plusieurs places dont on fit le siège, contribua au succès du combat de Rufudo ; obtint le gouvernement de Saluces, par provision du 6 octobre ; se distingua aux batailles de Plaisance et du Tidon ; concourut à la défense de la Provence en 1746 ; fut nommé commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 juin 1747, se trouva le même jour au passage du Var ; contribua à la prise des retranchements de Villefranche et de Montalban, à la soumission de ces deux villes ; à la prise de Vintimille, au ravitaillement de cette place, attaquée par les ennemis au mois d'octobre ; fut créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 10 mai 1748, et menin de M. le Dauphin, le 1^{er} octobre 1750. Il mourut le 21 août 1754, et avait épousé le 11 février 1744, Marie-Anne Hocquart, fille de Jean-Hyacinthe Hocquart, seigneur de Montfermeil et de Coubron, en l'Isle de France, morte le 1^{er} octobre 1779. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Hyacinthe-Hugues-Timoléon, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-François-Paul-Timoléon, né le 13 août 1748, mort le 23 juillet 1754 ;
- 3.^o François-Arius-Hyacinthe-Timoléon, comte de Cossé, né le 1^{er} décembre 1749, reçu chevalier de Malte, de minorité, mestre de camp commandant le régiment de Vivarais, infanterie, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII ; chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare ; mort le 27 mai

1803; marié, par contrat signé du Roi et de la famille royale, le 27 mai 1781, à Marie-Adélaïde-Camille de la Forest d'Armaillé. De ce mariage sont nés:

- a. Alexandrine-Camille, née le 22 mars 1783;
 - b. Adélaïde-Hyacinthe-Délie, née le 21 avril 1787;
 - c. Artus-Hugues-Gabriel-Timoléon, né le 13 janvier 1790, lieutenant-colonel, premier panetier de France.
- 4.° Emmanuelle-Marie-Anne, née le 30 septembre 1745, mariée, le 22 novembre 1763, à Louis-Marie, marquis de Pons, baron de Caseneuve, Balisac et Catelnau-de-Cernes, vicomte de Villambreau, marquis de Grignols, Captal de Puchagut, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, conseiller d'état d'épée, ambassadeur, morte le 10 mai 1796;

5.° Catherine-Louise, née le 30 novembre 1750.

XI. Hyacinthe-Hugues-Timoléon, marquis DE COSSÉ-BRISSAC, né le 8 novembre 1746, colonel d'infanterie et Menin de monseigneur le Dauphin, mestre de camp commandant le régiment Royal-Roussillon, brigadier de cavalerie, le 5 décembre 1781, mestre de-camp commandant le régiment de Colonel-Général, dragons, titré duc de Cossé, par brevet de l'an 1784, chevalier de Malte, à cause de sa première femme, qui avait aussi la croix de Malte, sa famille ayant donné plusieurs grands maîtres à cet ordre; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 19 juin 1813. Il avait épousé 1.°, par contrat signé par le Roi, le 18 août 1771, Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance de Wignacourt, morte le 2 mai 1778; 2.°, le 24 mai 1784, Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin. Sont issus

Du premier lit :

- 1.° Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, dont l'article suit;
- 2.° Augute-Charles-Marie-Timoléon, né le 29 mars 1776, mort le 30 avril 1802. Il avait épousé, en 1797, demoiselle Anne-Françoise du Cluzel, dont il avait eu, outre un fils, mort en bas âge :

- a. Charles-Marcel-Louis, né le 11 août 1800;
 b. Marie-Anne-Esther, née le 13 septembre 1801.
- 3.° Anne-Pétronille-Constance-Sophie de Cossé-Brissac, mariée, le 8 mai 1788, avec Ange-Philippe Honoré, marquis d'Esterno, officier du régiment du Roi cavalerie, morte sans enfants, le 26 juin 1804;

Du second lit :

- 4.°, 5.° et 6.° Trois filles, mortes en bas âge;
 7.° Désiré-Emmanuel-Délie-Louis-Michel-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né le 3 juillet 1793, chef d'escadron, gentilhomme d'honneur de S. A. R. monseigneur le duc de Berri.
 8.° Augustine-Charlotte-Louise-Marie, née le 16 avril 1796;
 9.° Blanche-Joséphine-Françoise-Louise, née le 6 mars 1797, mariée le 3 février 1813, à Armand-Auguste Corentin, marquis de Malestroit de Bruc, lieutenant-colonel, aide-major des Cent-Suisses.

XII. Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon DE COSSÉ, duc de Brissac pair de France, né le 13 janvier 1775, volontaire dans la garde constitutionnelle du roi Louis XVI; a épousé, le 14 septembre 1795, Elisabeth-Louise de Malide. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants, morts en bas âge :

- 1.° Joséphine-Constance-Léontine, née le 6 août 1802;
 2.° Hyacinthe-Eusèbe-Timoléon, né le 30 octobre 1804, mort le 18 novembre 1815;
 3.° Adélaïde-Pauline Victurnienne, née le 3 novembre 1808;
 4.° Marie-Artus-Timoléon, né le 13 mai 1813;
 5.° Marie-Constance-Eusébie, née le 27 décembre 1814;
 6.° Armandine-Charlotte-Thérèse, née le 19 septembre 1816.

Armes: de sable, à trois fasces d'or, denchées en leur partie inférieure. Devise: *Æquabo si faveas.*

LAMBERT, famille noble originaire de Normandie, représentée par Joseph LAMBERT, directeur de la monnaie de Rouen. Il a épousé au Havre, le 28 février 1786, demoiselle Colombe-Henriette Homberg, native de Plimouth en Angleterre; de ce mariage sont sortis les enfants qui suivent :

- 1.° Alphonse Lambert, né à Rouen le 7 février 1787;
- 2.° Amédée Lambert, née à Rouen le 12 octobre 1788; il a épousé mademoiselle Sophie de la Métairie, le 28 février 1814, dont il a deux filles;
- 3.° Clarisse Lambert, née à Rouen le 23 septembre 1791;
- 4.° Henriette Lambert, née à Rouen le 18 juin 1798.

Armes: d'azur, à deux feuilles de chêne d'argent en chef, et un membre d'aigle contourné d'or en pointe.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

ERRATA.

ABZAC , tome I , page 190 , ligne 35 , au lieu de : maisons de la Provence , *lisez* maison de cette province. Page 191 , ligne 28 , au lieu de : 1787 (v.st.) , *lisez* : 1287 (v. st.). Page 192 , ligne 16 , au lieu de : Barthélemi du Droch , *lisez* : Barthélemi du Drach. Page 192 , ligne 20 , au lieu de : Munzie , *lisez* : Monzie. Page 192 , ligne 25 , au lieu de : Montlatrue , *lisez* : Montastruc. Page 193 , ligne 9 , au lieu de : maître , *lisez* : messire. Page 193 , ligne 26 ; au lieu de : Bertrie , *lisez* : Bertric. Page 195 , ligne 33 , au lieu de : Sivrac , *lisez* : Siorac. Page 196 , ligne 6 au lieu de : Berbignières , *lisez* : Berbiguières. Page 196 , ligne 34 , au lieu de : ces enfants , *lisez* : ses enfants. Page 197 , ligne 31 , au lieu de : Sivrac , *lisez* : Siorac. Page 198 , ligne 19 , au lieu de : Devery , *lisez* : de Very. Page 199 , ligne 2 , au lieu d'Aymé , de Montlouis , *lisez* : d'Agnès de Montlouis. Page 200 , ligne 44 , au lieu de : successeur , etc. , *lisez* : seigneur de Mondiol. Page 201 , ligne 27 , au lieu de : branche de la Ferre , *lisez* : branche de la Serre. Page 201 , ligne 30 , au lieu de : Gabrielle Cochet , *lisez* : Gabrielle Cothet. Page 201 , lignes 33 , 34 et 36 , au lieu de : la Ferre , *lisez* : la Serre. Page 201 , ligne 40 , au lieu de : Beyrac , *lisez* : de Beynac. Page 202 , ligne 7 , au lieu de : Beudel , *lisez* : Beudet ou Baudet.

COURTARVEL , tome II , page 446 , ligne 10 , *lisez* : le premier , Louis-François-René , marquis de Courtarvel , colonel du régiment de Vivarais , en 1787 , lieutenant-général des armées du Roi le 22 juin 1814 , et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis

Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi et de suivre Sa Majesté à la chasse , le 20 mars 1781. Il a épousé , par contrat signé par le Roi et la famille royale , le 6 juillet 1783 , Marie-Louise de Lambert , fille aînée de Henri-Joseph , marquis de Lambert , maréchal des camps et armées du Roi , commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , ancien inspecteur-général de cavalerie , membre du conseil de la guerre en 1787 , gouverneur de la citadelle d'Arras , et officier-général au service de Russie en 1793 , et de dame Marie Anisson-du-Perron.

DION , tome VII , p. 460. Cette ancienne et illustre famille , connue d'abord en Brabant , établie ensuite en Artois , descend d'Evrard de Dion , qui vivait en 900. Elle a fait partie du corps de la noblesse des états de cette province , et a fait les preuves de la cour , pour monter dans les carrosses de S. M.

Evariste de Dion vivait vers 1100.

Gilles de Dion, 1^{er} du nom , seigneur de Dion , épousa Philippe de Wavre , petite-fille de Jean 1^{er}, duc de Brabant.

La branche de Dion Wandonne est représentée aujourd'hui , par haut et puissant seigneur (1) messire Louis-Constant-Joseph , chevalier , baron de DION-WANDONNE , et autres lieux , né le 30 janvier 1750 , qui a épousé Marie Jéromette , dame de Dion de Ricquebourg , sa cousine germaine , fille d'Antoine-Tranquillain de Dion de Ricquebourg , chevalier , seigneur de Ricquebourg , capitaine au régiment de la Vieille-Marine , et de dame Joseph-Ulphe Pélagie de Brunet de Bertrancourt. Il a de ce mariage :

1.° Philippe-Louis-Joseph , chevalier , né le 5 novembre 1796 , baron de Dion-Wandonne , gen-

(1) On voit dans un grand nombre d'actes et dénombremens les membres de cette famille qualifiés *haut et puissant Seigneur* , *Monseigneur* , etc.

darme de la garde ordinaire du Roi, en 1814 et 1815. Il a fait la campagne de Béthune, et a rejoint à Arras, le 2 juillet 1814, l'état-major du département, commandé par monsieur le comte de Bourbon-Busset. Il est actuellement lieutenant au deuxième régiment d'hussards de la Meurthe ;

- 2.° Charles-Edouard-Joseph, chevalier, baron de Dion, frère jumeau du précédent, capitaine dans la garde nationale du canton de Fauquemberg, légion d'Aire, département du Pas-de-Calais ;
- 3.° Henri-Tranquillain-Joseph, chevalier de Dion, né le 25 octobre 1798, qui, à l'époque de l'usurpation, est parti pour offrir ses services en qualité d'officier des volontaires royaux du Pas-de-Calais, organisés ;
- 4.° Sophie-Marie-Louise de Dion-Wandonne, née le 21 août 1800.

Page 468, rétablissez ainsi le degré XII : Jean-Baptiste-Marie DE DION, chevalier, baron de Dion de Ricquebourg, né le 28 septembre 1768, entra officier à la suite du régiment des grenadiers Wallons, au service du Stathouder de Hollande, en 1777 ; sous-lieutenant le 10 janvier 1787, au service de S. M. le roi de France : lieutenant en juin 1791, au régiment d'Auxerrois, infanterie, a émigré le 22 du même mois, pour la formation du cantonnement d'Ath, sous les ordres de monseigneur le duc de la Châtre ; s'est trouvé à l'affaire de Quiévrain, en avril 1792, a fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, jusqu'au licenciement ; passa dans l'armée anglaise, et ensuite en Suède, où il a servi dans la marine. Il a été nommé capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 21 août 1816, qui, par une décision du 25 septembre suivant, lui a accordé une solde de retraite de 1049 fr. en récompense de ses services, blessures et infirmités. Il épousa, etc.

Page 469, ajoutez à l'article de Louis-François, comte de Dion, que le Roi lui a accordé le grade de colonel au mois de septembre 1816.

Des lettres patentes ont, de toute ancienneté, accordé à

tous les membres de cette famille, le titre de *chevalier*.

Armes : D'argent, à l'aigle éployée de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson du même, surchargé d'un lion d'or, et bordé engrêlé du même. Couronne de prince. Tenants : deux sauvages armés de massues levées, couronnés et ceints de lauriers. Devise *Domine ad adjuvandum me festina*.

FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, tom X, page 326, ligne 8. M. d'Ajot, maréchal de camp du génie, *ajoutez* : cordon rouge.

LANGLOIS D'ESTAINOT. LANGLOIS DU BUCHET, page 353. Bigot de Goumenil, *lisez* : Bigot de Sousmenil, page 354. Les seigneurs de la Trimoille et de Pernes, et Guillaume Langlois, évêque de Gers, *lisez* : des seigneurs de la Trémoille et de Termes, et Grégoire Langlois, évêque de Sées.

Page 355. Fille du marquis de Bonneval et petite-nièce du bacha de ce nom, *lisez* : fille du marquis de Bonneval, petit-neveu du bacha et de Marie-Marguerite-Henriette Frezeau de la Frezelière, d'une très ancienne maison de l'Anjou.

MAUSSAC, famille ancienne, dont la généalogie est mentionnée page 137, tom. 9 du Nobiliaire de France, il faut ajouter au degré IX, article 1.^o de Charles-Antoine de Maussac, le titre de *comte* ; et au degré X, page 143, article de Jean de Maussac, le titre de *vicomte*, d'après les pièces authentiques, à nous fournies, qui autorisent lesdites qualifications.

ROBERT, tom. X, page, rétablissez ainsi les armes : coupé, au 1 d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant du même, et accompagné en chef de quatre étoiles d'or en pal ; au 2 de gueules, à la couronne d'or.

TILLY, tome VIII, page 263, ligne 34, au degré VII, *ajoutez* 3.^o Henri de Tilly, qui vivait en 1320, Raoul de Tilly, seigneur d'Escarbouville, son neveu, et en a hérité.

Page 271, ligne 30, après de Tilly-Blaru, d'Escarbouville, *ajoutez*: et leurs branches.

Page 272, ligne 28, 1815, *lisez* 1805.

Page 273, degré XIX, Pierre, marquis de Tilly, *ajoutez* qu'il servit dans les cheveu-légers.

Page 274, ligne 27, degré XX, né le 23 octobre 1736, *lisez*: le 22 décembre 1736. Même degré, article 1.^o *ajoutez* après le mot, *dit d'Escarbouville*, qu'il a été placé par S. M. à l'école royale militaire de Tiron, et de là, comme cadet-gentilhomme à celle de Paris.

Page 275, articles 3.^o et 4.^o, *ajoutez*: qu'elles ont été élevées à l'école royale de Saint-Cyr.

Page 275, *ajoutez* à l'article de monsieur le comte Clément de Tilly qu'il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, au mois de janvier 1817.

Page 277, *ajoutez* à la fin de l'article, que la note sur l'origine des armoiries de la maison de Tilly, a été fournie par M. de Tilly de la Maulnière.

*Armes des familles alliées à la branche de Tilly de
Prémarest :*

Page 272, *de Garsalle*: d'argent, au croissant de gueules.

Page 273, *De Vallée*: écartelé, au 1 d'or, à trois bleuets ou fleurs d'aubifoin d'azur, au 2 de gueules, au heaume d'argent taré au tiers; au 3 d'or, à trois tourteaux de gueules; au 4 d'argent, à trois trèfles de sinople.

Page 273, *De Guérout*: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois branches de chêne de sinople, fruitées chacune d'un gland d'or. M. Guérout de Boisclereau, membre de la Chambre des Députés, en 1816, est de cette famille.

Page 274, *Champion de Quincé*: d'azur, à trois roses d'argent, boutonnées d'or.

Page 275, *Lancreau de Bréon*: d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, boutonnées d'or.

VERDONNET, tome X, page 204, ligne 36, après 9 février 1610, lisez: 3.^o etc.

Page 213, dernière ligne, *Du Roure*, lisez: *De Roure*.

FIN DE L'ERRATA

TABLE GÉNÉRALE

DES MAISONS ET FAMILLES

MENTIONNÉES

DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES

DU NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

A

	Tom.	Pag.
ABBEVILLE (de Boubers)	VIII	158
ABOVILLE (d')	VII	
ABZAC	VIII 148, IX 539,	X 4
ACQUET D'HAUTEPORTE	II	363
ADHEMAR.	VII	481
AGNEL-BOURBON	IV	123
AIX (Dubuysson des)	II	196
ALBAN (de Vergnette d').	V	1
ALBI (Weiss d')	VII 329, III 30,	IX 444
ALÈS D'ANDUSE	I	168
ALESME	I	119
ALEXANDRE D'HANACHE.	VIII	17 482
ALEYRAC (de Salvaire d')	VI	58
ALFONSE	III	186
ALLONVILLE (d')	II	336
ALLUIN (d')	VI	128

ALSACE HÉNIN LIETARD	IX	337
AMBLY	X	63
AMELINE DE CADEVILLE	IV	295
AMELOT	II	157
ANDRÉ	VIII	287
ANDRÉE DE RENOARD	VIII	149
ANDUSE (d'Alès d')	III	168
ANGLADE	IX	219
ANJOUAN (Colas d')	VII	68
ANTIGNEUL (Werbier d')	IX	441
APPLAINCOURT (du Maisniel d')	VIII	328
APREVILLE (du Bourgblanc d')	VIII	339
ARBAUD DE JOUQUES	I 40, II	504
ARGILLY (de Préseaux d')	VIII	390
ARGIOT DE LA FERRIÈRE	II 389, III	222 382
ARGÈUVE (Gorguette d')	III	40
ARMYNOT DU CHATELET	VIII	375
ARNAUD DE LA RONZIÈRE	VI, 127	VII 441
ARTAUDIÈRE (de la Porte de l')	I	380
ARTHUYS	IX	109
ARTONNE (d'Arnauld d')	VII	441
ASTIS (Milan d')	I	448
ASTORG	IV	221
AUBEPAIN (de Chambarlhac de l')	VII	318
AUBIER DE LA MONTEILHE	II	310
AUBIGNAC (de Frévol d')	IV	243
AUBRY DE LA NOE	X	49
AUBUISSON	I	1
AUBUSSON DE LA FEUILLADE	I	113
AUCAPITAINE DE LIMANGES	III	326
AUTARD DE BRAGARD	II 403	506
AUTET (Barberot d')	VI	217
AUTIÉ DE VILLEMONTÉE	IV 196, IX	172
AUVERS (Morin d')	V	91
AUVILLIERS (de Montmorency d')	III	312
AUXAIS (de Franquetot d')	X	41
AVANÇON (de Boucher d')	II	385
AVARAY (de Besiade d')	IX	417

AVENNES	II	88
AVRAINVILLE (Maulgué d').	II	320

B

BACCARAT DE DENEUVRE (de Gaillard de). . .	VIII	349
BACHERAT (de Lubersac de).	IX	506
BACOURT (Fourier de)	IX	399
BAILLE DE BEAUREGARD	II	356
BALAHU DE NOIRON	IV	103
BALBE-BERTON-CRILLON	X	244
BANTERLU (Montmorency de)	III	270
BANYULS DE MONTFERRÉ	III	228
BARACÉ (d'Estriché)	III 339, VI	86
BARBEROT D'AUTET	VI	217
BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE	VIII	297
BARBIER DE LA SERRE	III	324
BARDON DE SÉGONZAC	X	101
BARDONNET	I 295, II	503
BAREYRE (Garnier de la).	I	203
BARISIEN (Collin de).	III	36
BAROU (de Tilly de)	VIII	263
BARRAL	I	323
BARRES (des).	I	460
BARRÈS DU MOLARD	VI	146
BARROIS DE SARIGNY.	IV	133
BARRUEL-BEAUVERT.	I 60, II	461
BARRUEL SAINT-PONS	II	365
BASSERODE (le Prévost de).	X	87
BATIE (de la)	VII	539
BATZ DE TRENQUELLÉON	VI	106
BEAUDRY DES LOZIÈRES	IX	333
BAY (de)	II	169
BAZOUGES	I 285, II	503
BEAUCHAMP.	VI	51
BEAUCHAMP (de Selle de).	VIII	27
BEAUCHEMIN (Willot de).	I	177
BEAUDRAND DE PRADEL.	IV	109

BEAUFORT DE GELLENONCOURT.	II	318
BEAUFORT DE POTHEMONT	IV	255
BEAUGENDRE	I	46
BEAULIEU (Danzel de).	III	29
BEAUMEVIELLE (Bonnavent de),	VIII	88
BEAUMONT-BRIZON (de Beauvoir du Roure de).	X	240
BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE	IV	272
BEAURECUEIL (de Laugier de).	VII	522
BEAUREGARD (de Baille de)	II	358
BEAUREPAIRE	VII	229
BEAUSAULT (de Montmorency de)	III	275
BEAUVILLE (Charpentier de)	IX	392
BEAUVOIR DU ROURE.	X	226
BEC DE LIÈVRE	I 124, II 502,	IX 539
BELBEUF (Godart de).	I	472
BELCASTEL D'ESCAIRAC.	V 76,	VI 329
BELESCIZES	IX	31
BELIVE (de Moreau de la).	II	383
BELLEFOND (le Jay de)	VII	526
BELLEGARDE (de la Forgue de)	IX	441
BELLE-ISLE (Ruel de)	II	456
BELLEMARE (Carrey de).	I 37,	528
BELLEMARE (de Ferry de)	II	318
BELLEMARE SAINT-CYR	VII	314
BELIEVAL (du Maisniel de)	VIII	332
BELLEVAL (Luce-Gaspari de)	X	393
BELLEVUE (de Fournier de)	III	84
BELLINGANT	X	220
BÉLOT DE FERREUX	III	143
BELVEZER DE JONCHÈRES	VIII	235
BENAVENT-RODEZ	IV 197,	V 563
BENOIST DE LA PRUNARÈDE	I	169
BERAUD DU PÉROU.	II	280
BEREY	II	396
BERNARD DE CARBONNIÈRE	I	394
BERNARD DE TALODE	V	70
BERNARD DE VOLVENT	II	261
BERNARDON	III	27

DES MAISONS ET FAMILLES.

479

BERNON	II 214,	IX 90
BERTON-CRILLON (de Balbe)		X 244
BERTOUVILLE (Morin de)		V 91
BERTRAND		I 17
BESIADE D'AVARAY.		IX 417
BESSE DE LA RICHARDIE.		I 416
BETHUNE.	VI 67, VII	134 539
BILIOTTI		I 474
BINET DE JASSON		IX 334
BISSY (de Regnauld de)		IX 31
BLACAS	I 184,	V 142
BLACAS-CARROS	I 417,	II 503
BLANCHARD		VI 52
BLÉNAC (Courbon).		I 401
BOCAGE DU BLÉVILLE (du)		III 322
BOCSOSEL (de la Porte de)		I 377
BOESSIÈRE-CHAMBORS (de la). VII 253, VIII 482.		IX 546
BOILEAU DE CASTELNAU.		I 153
BOIS DU BAIS (du)		I 386
BOISBASSET (Bec-de-Lièvre du)		I 130
BOIS-BRUNET (Soret de)		IX 440
BOISDAUPHIN (de Montmorency de)		III 305
BOISMARMIN (Fournier de)		III 84
BOISROT DE LA COUR		IX 409
BOISSIÈRE (de Courtin de la)		VIII 142
BONADONA		VII 336
BONARDI DU MÉNIL	II. 36. 505,	III 378
BONET DE LA CHAPOULIE.	I 44.	II 502
BONNAVENT DE BEAÛMEVIELLE		VIII 88
BONREPOS (de Moreau de)		II 383
BORDE (de la)		I 32
BORDE (de Charlus de la)		IV 207
BORDE (Colas de la)		VII 60
BOREL DU CHAMBON		VIII 205
BORELI DE ROQUESERVIERE		V 125
BORNE DE GRANPRÉ		VII 372
BOSCAGE (de Guillaumanches du)		III 263
BOSSOREILLE		V 62

BOT (du)	I	52
BÔTINI	X	217
BOUBERS-ABBEVILLE-TUNC	VIII	158
BOUCHARD DE LA POTERIE	I	30
BOUCHEL DE MARENVEUE	VIII	215
BOUCHER DE RICHEBOURG ET D'AVANÇON	II	385
	III	382
BOUCHEROUX (de la Chapelle du)	VI	114
BOUCHET (Langlois du)	IX	352
BOUILLÉ DU CHARIOL	VII 259, VIII	482
BOULLAYE (de la)	II	234
BOUQUEVÄL (de Montmorency de)	III	276
BOURBEL MONTPINÇON	I 468, III	378
BOURBLANC D'APREVILLE (du)	VIII	339
BOURBON (d'Agnel-)	IV	123
BOURCEL DE MAISONBLANCHE.	I	35
BOURCIER DE MONTUREUX	I 218	502
BOURDET (de Cugnac du)	VIII	119
BOURG MIROUDOT (du)	II 290, III	379
BOUSSET (Drouard de)	I	523
BOUTETIÈRE (Prevost de la).	X	264
BOUTEVILLE (de Montmorency de)	III	286
BOUTINY	X	217
BOUTRAY.	VIII	191
BOUVIER	I	334
BOUVIER MONTMEIRAN	I	275
BOUZET (du).	VIII	293
BOYER DE CHOISY	II	412
BRAGARD (Autard de)	II	403
BRAGELONGNE	VIII	305
BRANCAS	IX	355
BRANCION (Raguet)	I	449
BRANDIN DE SAINT-LAURENS	I 283	II 330
BRANDOIS (Foucher de).	I	433
BREMOY	I 320, VII	451
BREZÉ (de Maillé de).	IX	464 473
BRIOS	VI	136
BROC.	I 445, II	503

DES MAISONS ET FAMILLES.

481

BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD	IV	125
BROISE (de la)	VII	235
DE BROSSARD DE CLÉRY	III	44
BROSSAY (de Bec-de-Lièvre du)	I	136
BROSSE (de)	III	106
BROUSSEL LA NEUFVILLE	II 126,	IX 443
BROUVILLE (Colas de)	VII	77
BROVES (Rafelis de)	IX	479
BRUGUIERE (Rodier de la).	II	279
BRULERIE (Piochard de la)	I 179	528
BRUN (Pigault le-)	III	338
BRUNEL DE SERBONNES.	II	227
BRYAS	III	1
BUCELLY (de Philippy de).	II	407
BURGUÈS MISSIESSY (de).	II	77
BUYSSON (du)	II	190

C.

CABIRON	V 121,	VI 330
CACHARD (de Bouvier de)	I	275
CADEVILLE (Ameline de)	IV	295
CADOINE DE GABRIAC	III 83,	VI 329
CAIRE DU LAUZET	VI	29
CALIGNY (Hue de).	II	293
CAMBRAY (Lambert de).	V	11
CAMPREDON (Roergas de Serviez de).	V	63
CANDY	IV	211
CANEVARO	VIII	122
CANY (de Bec-de-Lièvre de)	I	137
CAPDEVILLE	VI	158
CARAMAN (Riquet de)	IX	349
CARBONNIÈRE (Bernard de la)	I	394
CARDON DE SANDRANS	I	174
CAREIL (de Foucher de)	VIII	424
CARLET DE LA ROZIÈRE	II	145
CARON DE MAZENCOURT (le).	I 67,	II 502

CARR ou CARRE DE LUZANÇAY et DE CARREVILLE

.	VIII 288,	IX 540
CARRÈRE.	VIII 350,	IX 541
CARREVILLE (Carr ou Carre de).	VIII 288	
CARREY DE BELLEMARE	I 37,	528
CARRIÈRE	VIII 465,	IX 54
CARROS (de Blacas)	I 417	
CASSE (du)	II 382	
CASTELBAJAC	III 242,	VII 172
CASTELGAILLARD (du Noguès de)	IX 162	
CASTELNAU (Boileau de)	VI 153	
CASTELSAGRAT (de Gironde de)	VII 129	
CASTET	VII 413	
CASTILLON	IV 148	
CAUBON (d'Escars de).	IX 207	
CAULET DE TAYAC.	II 263	
CAVÉ D'HAUDICOURT.	VII 250	
CELLE DE CHATEAUCLOS (de la)	III 105	V 126
CERAME (Véron de)	I 33	
CERESTE (de Brancas)	IX 372	
CESSIAT (de Glans de)	VIII 225	
CHABANES (de Belvezer de)	VIII 256	
CHABANNES (de Fayet de).	VIII 196	
CHABEAUSSIÈRE (Poisson de la)	II 109	505
CHABERT	IV 146	
CHABERTS (de Faure des)	II 272	
CHABIEL DE MORIÈRE	I 509	
CHABREFY (Valleteau de)	III 105,	IX 350
CHABRIGNAC (de Lubersac de)	IX 525	
CHAIGNON DES LANS	II 274	
CHAILLY (de Fortia de).	IX 273	
CHALONGE (Gillet de)	VII 244	
CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN.	VII 318	
CHAMBON (Borel du).	VIII 205	
CHAMBORS (de la Boessière)	VII 253	
CHAMBOST (de Riverieux de)	I 319	
CHAMBOY (de Tilly de).	VIII 263	
CHAMBRAY (de)	III 116,	VII 539
CHAMBRE (de)	II 349	

CHAMBRE DU VAUBOREL (de la)	VII	361
CHAMPEAUX VAUXDIMES	X	334
CHAMPFERRIER (de Rostaing de)	I 47, VIII	228
CHAMPS DU MÉRY (des)	I	68
CHANZÉ (Laurencin de)	IV	99
CHAPELLE DU BOUCHEROUX (de la)	VI	114
CHAPOULIE (Bonet de la)	I 44, II	502
CHAPT DE RASTIGNAC	III	250
CHAPUISET	II	371
CHARBONNEL	IX	155
CHARIOL (de Bouillé du)	VII	261
CHARLUS DE LA BORDE	IV	207
CHARNACÉ (Girard de)	VI	60
CHARPENTIER	IX	389
CHARRIER MOISSARD (de)	VIII	343
CHASTEAU	VIII	374
CHASTEaufUR (de)	IV	288
CHATEAUCLOS (de la Celle de)	III 105, V	126
CHATEAUMORAND (Gaigneau de)	I	43
CHATEAUNEUF-RANDON.	II	200
CHATEAUVIEUX (De Girard de).	III	268
CHASTEIGNIER	IX	393
CHATELET (Armynot de)	VIII	375
CHATELET (Robert du).	IV	217
CHATILLON (de Montmorency de)	III	294
CHATELUS (Dorat de).	IX	408
CHAUBRY	X	349
CHAYLA DE MONTGROS (de Langlade du)	VIII	206
CHAZELLES	I	495
CHEBASSIÈRE (de Pons de la)	VII	448
CHESNEL	IX	430
CHEVERUE	III	131
CHEVIGNÉ	VII	354
CHEVRIÈRES (de la Croix de).	VIII	216
CHEZELLE (le Sellier)	III	74
CHIMAY (de Riquet de Caraman de)	IX	349
CHOISY (de Boyer de)	II	412
CHOULY DE PERMANGLE	VIII	457

CHRISTON (de Mongeot de)	VIII	293
CISSÉ (de Courtin de)	VIII	147
CESTERNES DE VINZELLE	III	355
CLAYBROOKE	I 24, II	502
CLEBSATTEL (de)	IV	132
CLÉMENT DE SAINT-MARCQ (le)	VIII	390
CLERC (le)	X	223
CLEREMBAULT	VIII	401
CLÉRY (Brossard de)	III	44
CLICQUOT DE TOUSSICOURT.	III	92, 383
CLINCHAMP	I 421, II	503
CLUGNY	VIII	209
COCHEREL	VIII 1, 482, IX	541
COCKBORNE.	IX	327
COLARDIN	VII	381
COETLOGON.	IX	249
COETLOSQUET (du)	VIII	425
COETQUEN (du Hallay-)	X	328
COIGNY (de Franquetot de)	X	26
COLAS DE MAROLLES	VII	48
COLLESIÈRE (de la Poeze de la)	IX	336
COLLIN DE BAR	III	36
COLOMBIERS (d'Adhémar de).	VII	511
COMBES	II	41
COMPAGNOLT	III	165
COMPASSEUR DE COURTIVRON (le)	X	43
CONTADES	I	102
CONTE DES FLORIS (le)	II	73
CONTE DES GRAVIERS (le)	I	22
COQUEBERT	VI	36
CORBERY (Richard de)	IX	413
CORDOUE (de)	II	68
CORLIEU (de).	II 231, III	379
CORMETTE	VII	537
CORNAS (Coston de)	I	281
COSSERON DE VILLENOISY.	III	195
COSTARD	V	61
COSTEBELLE (Pastour de)	I	105

COSTON DE CORNAS.	I	281
COUESNON	III	97
COUR (Boisrot de la)	IX	409
COURBON BLENAC	I	401
COURTARVEL	II 441, X	4
COURTIN	VIII	123
COURTIVRON (Le Compasseur de).	X	43
COUSSERGUES (de Sarret de)	III	188
COUSSOL	II	399
COUTRAY DE PRADEL.	II	256
CRANSAC (d'Adhémar de)	VII	503
CRENY	I	384
CRÈS (du)	V	122
CRESPON	III	77
CRESTIN	I 525, II	204
CRILLON	X	244
CRIMON (Desmarquette de).	I	310
CRIQUEBEUF (Langlois de)	I	29
CROISILLES (de Montmorency)	III	278
CROIX (Granet de la)	II	174
CROIX DE CHEVRIÈRES	VIII	216
CROIX DE SAYVE (de la)	IX	541
CROSNE (Thiroux de).	VIII	461
CROSNÈRE (de Jacobsen de la)	VIII	366
CROUSILLAC.	VIII	480
CROY	I 513, II	504
CUGNAC	VIII	106, 484
CUMONT	VII	432
CUVILLERS (de Henin de)	VIII	42

D.

DAMARZIT SAHUGUET D'ESPAGNAC	III	372
DAMPIERRE (de Cugnac de)	VIII	112
DANIEL.	VIII 188, IX	541
DANZEL DE BAULIEU	III	29
DEAN.	VI	108
DEDAUX DE LINARET	IX	385

DEMARTIN DU TYRAC.	III	238
DENŒUVRE (de Gaillard de Baccurat de).	VIII	349
DESMARQUETTE DE CRIMON.	I 310, II	503
DINECHIN (du Pont de).	II	167
DION.	VII	460
DOMBASLE (du Houx de).	III	309
DOMENI DE RIENZI.	VI	135, 33
DONCQUER DE T'SERROELOFFS.	III	152
DORAT DE CHATELUS.	IX	408
DORIA DES FRICHES	II	197
DORIDES (de la Ville de Ferolles des).	III	21
DORIVAL	IX	429
DOYEN	VIII	320
DE DREUILLE	II	317
DROLENTAUX	IV	202
DROUARD DE BOUSSET	I	523
DUBOCAGE DE BLÉVILLE	III	322
DUBUYSSON.	II	190
DUCAUZÉ DE NAZELLE	II	117
DUFOURC.	VII	313
DUMAITZ DE GOIMPY	IX	144

E.

ÉCHEROLLES (Giraud des).	VI	212
ÉCRESNES (Toustain d')	III	349
ENCUNS (du Faur d')	I	399
ÉPIGNY (Pierre d')	I	158
ÉPINOY (Pigault de l').	III	337
ÉQUESNE	IX	443
ÉRARD	IV	171
ESCAIRAC LAUTURE	X	318
ESCARBOUVILLE (de Tilly d')	VIII	270
ESCARS (de Perusse d')	IX	193
ESCAYRAC (de Belcastel d').	V	76
ESCHERNY (d')	I	472
ESCOTAIS (des).	IV	140
ESCROTS (d').	II	178

ESGRIGNY (Jouenne d')	I	110
ESPAGNE DE VENEVELLES	I 330,	II 503
ESPAGNET	VIII	388
ESPARRON (d')	V	86
ESPINCHAL	IX	537
ESTAINTOT (Langlois d')	IX	352
ESTANG (Payan de l')	II	211
ESTRÉES (de Philippy d')	II	407
ESTRICHE-BARRACÉ	III 339,	VI 86
EUZET (Adhémar d')	VII	511

F.

FABAS (de Foix-)	II	315
FABBRONI	I	29
FALLAGUE	IV	239
FALLOUX	I	105
FARGUE (de Malabiou de la)	II	113
FARGUES (Mealet de)	I	187
FAUCOMPRÉ DE GODET	I	295
FAUQUE DE JONQUIÈRES	II 212, III 378,	X 51
FAUR D'ENCUNS (du).	I	399
FAURE DES CHABERTS	II	271
FAVRAS (Mahy de).	III	336
FAYET DU MAZEL	VIII 196,	X 317
FAYOLLE	X	272
FAYOLLE (de Lubersac de)	IX	499
FELIX	VII	321
FER (le)	I 348,	II 325
FÈRE (Colas de la)	VII	59
FEROLLES (Acquet de)	II	363
FEROLLES (de la Ville de)	III	10
FERRE	II	265
FERREUX (Bélot de)	III	143
FERRIÈRE (d'Argiot de la)	II 389,	III 222
FERRY	II	265
FERRY DE BELLEMARE	II 318, 506,	III 381
FEUILLADE (Aubusson de la)	I	113

FIËNNE (du Mesnil de)	III	358
FOIX-FABAS	II	315
FOLCH DE CARDON	I	174
FOLLEVILLE (le Sens de)	IX	153
FOMBEL (Gentil de)	III	150
FONDRAGON (de Mengin de)	I	304
FONTANGES	VII	248
FONTENAILLES (Pierre de)	I	158
FONTENOY (le Preud'homme de)	I	213
FONTMORAND (de la Trémoille de).	X	190
FORCALQUIER (de Brancas de)	IX	365
FORQUE DE BELLEGARDE (la).	IX	441
FORTIA DE CHAILLI.	IX 273,	IX 542
FOSSEUX (de Montmorency)	III	279
FOUCAUDIE (de Lubersac de la).	IX	506
FOUCHER DE BRANDOIS	I	433
FOUCHER DE CAREIL	VIII	424
FOURIER DE BACOURT	IX	399
FOURNIELS (de Verdelhan des)	IX	21, 26
FOURNIER DE BOISMARMIN ET DE BELLE- VUE	III	84
FRAISSINET (d'Izarn de).	VII	391
FRANCHEVILLE.	II	408
FRANCLIEU (Pasquier de).	IV	88, 89
FRANCS (Colas de)	VII	86
FRANQUETOT DE COIGNY.	X	26
FREMOND DE LA MERVEILLÈRE.	X	325 472
FRESNAYE DE SAINT-AIGNAN (la)	I	524
FRESSINET (Joussineau de).	I	96
FREVOL D'AUBIGNAC	IV	243
FRICHES (Doria des)	II	197
FROMENT	VIII	442
FRONTBOSC (de Toustain)	III	344

G.

GABRIAC (Cadoine de)	III	83
GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND	I	43

GAILLARD DE BACCARAT DE DENŒUVRE.	VIII 349,	IX 543
.		
GAJAN (de Batz de).		VI 107
GALBERT		VI 214
GALLIER		V 14
GANAY (de)		VII 15
GARDE (de la)		VIII 353
CARDE (Payan de la)		II ^r 210
GARIDEL		III 233
GARNIER DE LA BAREYRE.		I 203
GASPARI (Luce de).		X 395
GASQUET		IV 112
GASVILLE (Goujon de)		IX 189
GAUDRION		VII 47
GAUDRY		IV 238
GAULLIER.		VIII 194
GAUTHIER DE BEAUREPAIRE.		VII 229
GAUTIER DE LA LAUZIÈRE.		VIII 398
GAUVILLE.	V 99,	VI 160
GAUVILLE (le Pellerin de).		VII 269
GAVARRET		VIII 293
GELLENONCOURT (de Beaufort de)		II 318
GEMIT DE LUSCAN		X 21
GENSOUL		VIII 213
GENTIL.		VIII 193
GENTIL DE FOMBEL		III 147
GEREAUX (de)	VI 49,	330
GERGY (Languet de)		III 81
GERVILLIER (Thiroux de)		VIII 461
GIBON-PORHOET		II 5
GILIBERT		II 343
GILLET.		VII 240
GINESTE-NAJAC	VII 373,	VIII 484
GIRARD DE CHARNACÉ	VI 60,	330
GIRARD DE CHATEAUVIEUX		III 168
GIRAUD DES ECHERODLES.		VI 212
GIRAUDIÈRE (Courtin de la)		VIII 128
GIRONDE (de)	VII 104,	VIII 484

GISORS (de Montmorency de)	III	271
GITTARD	VII	250, 539
GIVÈS (de)	III	136, VII 539
GLANS DE CESSIAT	VIII	225, IX 543
GLATIGNY (le Pelletier de).	I	99
GODARD D'AUCOUR.	IV	206, V 563, VII 539
GODART DE BELBEUF.	I	472
GODDES DE VARENNES	VIII	336
GODET (Faucompré de)	I	295
GOIMPY (du Maitz de).	IX	144
GONDIE (de Guilhen de la)	VIII	479
GONIDEC (le)	I	15
GORGUETTE D'ARGŒUVRES	III	40
GORHEY (du Houx de)	III	216
GOUJON DE GASVILLE.	IX	189
GOULAINÉ	VII	30
GOUPIL DU MESNILDOT (le)	II	321, III 381
GOUSSENCOURT	II	414
GOUVAUT (de Borne de)	VII	372
GOUVELLO (le)	X	442
GOYNE (du Puy de)	II	76
GRAIL (de Bernard de Talode du)	V	70
GRAIMBERG	I	189
GRAMMOND (de Jourdain de)	II	377
GRAND DU-SOUCHEY (le)	I	353
GRANDMONT (Gillet de).	VII	244
GRANDPRÉ (de Borne de)	VII	372
GRANET DE LA CROIX.	II	174
GRANGE (Louis de la).	X	84
GRANGE (le Roy de la)	II	85, III 155
GRAS DU LUART (le)	VIII	179
GRAVE	IX	35
GRAVIERS (le Conte des)	I	22
GRAVIER DE VERGENNES	IX	169
GRELING	VI	159
GRIFFON	IV	83
GRIGNAN (de)	II	373
GISCARDIE (De Gironde de la)	VII	126

DES MAISONS ET FAMILLES. 491

GRIMOARD DE BEAUVOIR DU ROURE	X	226
GRIX DE NEUVILLE (le)	I	15
GROS (de Rascas de)	II	457
GROUT	IV	183
GUANTER	VI	85
GUENIFEY.	V	73
GUERE (Pantin de la)	IX	131
GUERRE	VIII	216
GUÈRIVIÈRE (de Pin de la)	II	42
GUIGNARD DE SAINT-PRIEST	VI	30, 330
GUILHEN DE LA GONDIE.	VIII 479, IX	543
GUILLAUMANCHES DU BOSPAGE	III	263
GUILLET (de Pougny de)	VII	531
GUIN DE LA ROCHE.	V	122
GUIOT DE SAINT-REMI	I	33
GUYOT DES HERBIERS	V	102

H.

HALEWYN.	VI	128
HALLAY COETQUEN (du).	X	328
HAMELINIÈRE (Pantin de la)	IX	119
HANACHE (Alexandre d')	VIII	17
HANMER	I	24
HARENC DE GAUVILLE	V 99, VI	160
HARGENVILLIER	VII	232
HAUDICOURT (Cavé d')	VII	250
HAUTECLOCQUE	VII 217, VIII 484, IX	545
HAUTEPORTE (Acquet d')	II	363
HAYANGE (Wendel de)	IV	205
HAYE DE PLOUER (de la)	VIII	362
HENIN DE CUVILLERS	VIII	42
HÉNIN LIÉTARD (Alsace)	IX	337
HERAN (d'Adhémar d')	VII	511
HERMONVILLE (de Mongeot d').	VIII	293
HERSART	VII	442
HEUDICOURT (Sublet d')	III	93
HONORATI	III	180
HOOK	I 19, II	502

HOTEL (Payen de l')	III	43
HOUPEVILLE DE NEUVILLETTE I . 102,	II	173
HOUSSAYE (Chesnel de la)	IX	430
HOUX (du)	III	205
HUE DE CALIGNY	II	293
HUGON DU PRAT DE MASGONTHIÈRE	II	285
HUGUES (d')	III	134
HULLUCH (de Briois d')	VI	143
HUMBERT DE TONNOY	VIII	366

I.

IGONAIN DE MONTAURANT	VII	449
IMONVILLE (de Cugnac d')	VIII	118
IRAY (le Prévost d')	II	71
ISNARDS (des)	VI	1
IZARN DE VALADY	VII	385

J.

JACOBSEN DE LA CRÓSNIÈRE	VIII	366
JACQUEMET DE SAINT GEORGES	VI	53
JARNO II 222,	VI	20
JASSON (Binet de)	IX	334
JAY DE BELLEFOND (le)	VII	526
JEUNE DE MALHERBE (le)	IV	162
JOANNIS DE VERCLOS	II	333
JOLIS DE VILLERS (le) I 321,	II	354
JONCHÈRES (de Belvezer de)	VIII	235
JONQUIÈRES (Fauque de)	X	51
JOUENNE D'ESGRIGNY	I	110
JOURDAIN DE GRAMMOND	II	377
JOURNAC (de Barbeyrac de)	VIII	304
JOUSSINEAU DE TOURDONNET	I	96
JOUY (Colas de)	VII	73
JUBIÉ	I	184
JUCHEREAU DE SAINT-DENYS	II	465
JULLIEN DE VILLENEUVE V 75,	X	418
JUSSAC (de Charbonnel de)	IX	161

K

KANDY	IV	211
KEMPER DE LANASCOL	VIII	90
KERBERIO (de Coetlogon de)	IX	255
KERGUELEN.	IX	548
KERIGONAN (de Meur de)	II	358
KERMAREC DE TRAUROUT I	II	131
KER-RAOUL (Vittu de)	II	39
KERSABIEC (Siochan de)	II	282

L.

LACCAUSSADE (Prevost de St.-Cyr) III 192,	IV	216
LAGONDIE (Guilhen de).	VIII	479
LAIGUE	VIII	157
LAISNÉ DE SAINTE-MARIE	III	202
LALIS II 292, VII 400,	VIII	485
LAMAJORIE-SOURSAC	VIII	202
LAMBERT DE CAMBRAY	V	11
LAMBERT D'HAUTEFARE	III	42
LAMBILLY.	II	82
LAMOTE-BARACÉ DE SENONNES	IX	415
LAMOUREUS. II 160,	III	378
LANASCOL (Quemper de)	VIII	91
LANCE DE MORANVILLE (de la)	I	6
LANDE (de la).	X	388
LANDEMONT (Pantin de)	IX	130
LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS.	VIII	206
LANGLOIS DE CRIQUEBEUF.	I	29
LANGLOIS D'ESTIANTOT IX 352,	X	472
LANGUET DE SIVRY	III	77
LANNEAU	I	57
LANNOY (Regnauld de)	IX	31
LANS (de Chaignon des).	II	274
LANTAGNAC (Adhémar de).	VII	503

LARA (de Narbonne)	I	511
LARDENOIS DE VILLE	VIII	280
LARZALIER (de la Batié de)	VII	539
LAS BORDES (de Raimond de)	X	1
LÂSCASES	I	251
LAUBÉRIÈRE (du Pontaubevoye de).	VII	101
LAUGIER DE BEAURECUEIL	VII 522, VIII	485
LAUNAY (Ruel de).	II	456
LAUR DE LESCUN.	VIII	334
LAURENCIN	IV	94
LAURESSE (de Montmorency de).	III	287
LAUTURE (d'Escairac-)	X	318
LAUZET (de Caire du).	VI	29
LAVAL (de Montmorency-)	III	301
LENFANT	VI	200
LÉNONCOURT (Sublet de)	III	93
LENS	III	42
LESCUN (de Laur de)	VIII	336
LESTRANGE	VII	212
LIÉTARD (Alsace-Henin-)	IX	337
LIGARDES (de Montlezun de)	IX	445
LIGEAC (de Belvezer de).	VIII	242
LIGONNÈS (du Pont de)	VI	127
LIMANGES (Aucapitaine de)	III	326
LINARET (Dedaux de).	IX	385
LIVERNIERE (de Bruc de)	X	367
LOMBARD	V	125
LONGPRA (de Pascalis de)	II	270
LONGUETERRE (de Planta de)	VI	226
LOUVENS DE VERDALLE.	VIII	415
LOUIS DE LA GRANGE.	X	84
LOUVART DE PONT-LE VOYE	VI	129
LOUVENCOURT	VII	403
LOZ	III	146
LAUZIÈRES (Baudry des)	IX	333
LUART (le Gras du)	VIII	179
LUBERSAC	IX	481
LUCE GASPARI DE BELLEVAL.	X	395

LUSCAN (de Gemit de)	X	21
LUXEMBOURG (de Montmorency)	III	292
LUZANCAY (Carre de)	VIII	288

M.

MADRON	VIII	100
MAHÉAS	VI	15
MAHONY (O')	III	69
MAHY DE FAVRAS	III	336
MAILLÉ	IX 446, X	82
MAIRIE (de Briois de la)	VI	142
MAISNIEL (du)	VIII	322
MAISONBLANCHE (Bourcel de)	I	35
MAITZ DE GOIMPY (du)	IX	144
MALABIOU DE LA FARGUE	II	113
MALESPINA (de Volonzac-)	VII	459
MALESTROIT DE BRUC	X	387
MALGLAIVE	VII	379
MALHERBE (le Jeune de)	IV	162
MALHERBE DE POILLÉ	II	217
MALLEVAUD	II 163, III	160
MALMÂZET DE SAINT-ANDÉOL	V 58, VI	329
MALMUSSE (Colas de)	VII	70
MANCEL (le)	III	335
MANDAT	III	360
MARAVAL (de Lalis de)	VII	401
MARCELLUS (Demartin du Tyrac de)	III	241
MARCHÈRE (le Peinteur de)	II	290
MARGADEL	II	392
MARGON (le Moyne de)	IX	402
MARICOURT (du Mesnil de)	III	358
MARIGNY (de Mallevaud de)	II 165, III	162
MARINE	VIII	465
MARLY (de Montmorency)	III	273
MARMONT (de Viesse de)	IX	433
MAROLLES (Colas de)	VII	48
MARTHONIE (de Mondot de la)	V	74

MAS DE LA ROQUE (du)	IV	279,	VIII	486
MASGONTHIÈRE (Hugon du Prat de)	II			285
MASSON DE LA MOTTE	IX			478
MAULÉON.	II	99, 505,	III	383
MAULGUÉ D'AVRAINVILLE	II			320
MAULNIÈRE (de Tilly de la)	VIII			274
MAUPERTUIS (des Vergers de)	II			80
MAURY DE LA PEYROUSE	VII			245
MAUSSAC	IX	137, 549,	X	4
MAZANCOURT (le Caron de)	I	67,	II	502
MAZEL (de Fayet du)	VIII			196
MÉALET DE FARGUES	I			187
MÉDAVY (Thiroux de)	VIII			461
MEJUSSEAUME (de Coetlogon de)	IX			256
MELGUEIL (du Puy-)	V			17
MELUN	I	251, II 502, VIII 486,	X	326
MENGIN.	I	296;	XV	364
MÉNIL (de Bonardi du)	II			38
MERCURE (Viot de)	I			447
MERCY	I	458,	II	504
MERENVEUE (Bouchel de)	VIII			215
MERVEILLÈRE (Fremond de la)	X			325
MÉRY (des Champs du)	I			68
MESNE (Milon de)	III			322
MESNIL DE FIENNE et DE MARICOURT (du)	III			358
MESNILDOT (du)	II	321,	III	381
MESPLEX (de Serres de)	IX			431
MEUR DE KERIGONAN.	II			358
MILAN D'ASTIS	I			448
MILLON.	IX			147
MILON	III			307
MIOMANDRE	IX			237
MIREPOIX (de Batz de)	VI			107
MIRON	III	331,		383
MIROUDOT (du Bourg-)	II			290
MISSIESSY (de Burguès-)	II			77
MITTERBACH (d'Oberlin de)	X			59
MOGES	I			497

DES MAISONS ET FAMILLES.

497

MOISSARD (de Charrier-)	VIII	343
MOLARD (de Barrès du)	VI	146
MOLETTE DE MORANGIÈS	VI	21
MOLLES (de Verdelhan des)	IX	16
MONCEAU (Gentil de)	I	149
MONDÉSIR (Thiroux de)	VIII	461
MONDOT.	V	74
MONDRU (Colas de)	VII	75
MONGEOT D'HERMONVILLE et DE CHRIS- TON.	VIII	293
MONNIER	I	380
MONNIER DE SAVIGNAT	IX	432
MONPLAISIR (de Bruc de)	X	379
MONTAL	II 382, III	90
MONTALEMBERT (de Tryon de)	X	417
MONTAURAN (Igonain de).	VII	449
MONTCLERA (de Gironde de).	VII	109
MONTEILHE (Aubier de la).	II	310
MONTET DE LA TERRADE (du)	VII 449, X	327
MONTFABES (de Belcastel de).	V	81
MONTFALCON (Adhémard de)	VII	500
MONTFERRÉ (de Banyuls de).	III	228
MONTGOMMERI	II	365
MONTGROS (de Langlade du Chayla de)	VIII	206
MONTHIERS.	II 297, III	379
MONTHOUX (de Pougny de)	VII	531
MONTIGNY (de Montmorency de)	III	312
MONTISON (de Lubersac de)	IX	525
MONTLAUZUN (de Belcastel du)	V	84
MONTLEART.	I	498
MONTLEZUN LIGARDES	IX	445
MONTMEIRAN (de Bouvier de)	I	275
MONTMORENCY	III	269
MONTMORENCY MORRES	I 70, II 502, VI	76
MONTPINCON (de Bourbel)	I	168
MONTREAL (de Fortia de)	IX	373
MONTREGARD (Thiroux de)	VIII	461
MONTREVOST (Perrault de)	VII	392

MONTUREUX (Bourcier de)	I	218
MONTVALLAT	II	386
MORANGIÈS (de Molette de)	VI	21
MORANVILLE (la Lance de)	I	6
MOREAU DE BONREPOS	II	383
MOREAU DE LA ROCHETTE	II	81
MORIÈRE (Chabiel de)	I	509
MORIN DE BERTOUVILLE	V	91
MORTE (de la)	IV	203
MOTE BARACÉ DE SENONNES (la)	IX	415
MOTHE (de la)	VII 539, VIII	375
MOTTE (de Girard de la).	III	168
MOTTE (Masson de la)	IX	478
MOUSTIER.	IX	57
MOYNE DE MARGON (le).	IX	402
MUSSET.	III	47
MUY (de Félix du)	VII	325
MYRE (de la)	II	19, 505

N

NAJAC (de Gineste).	III	373
NANC (Wuillemenot de)	IX	56
NANGIS (de Montmorency)	III	275
NANTEUIL (De Courtin de).	VIII	144
NARBONNE LARA.	I	511
NARD-BRAGELONGNE	VIII	320
NAS	VI	123
NAZELLE (Ducauzé de)	II	117
NEUFVILLE (de Broussel de la)	IX	443
NEUVILLE (le Grix de)	I	15
NEUVILLETTE (Houpeville de).	I 102, II	173
NEVEU	V	54
NIVELLE (de Montmorency de)	III	279
NOE (Aubry de la)	X	49
NOGUES DE CASTEL-GAILLARD	IX	162
NOIRMOUTIERS (de la Tremoille de)	X	186
NOIRON (Balahu de)	IV	103

NOTTRET DE SAINT-LYS	IX 240,	549
NOVION (de)	II	123

O

OBERLIN DE MITTERBACH.	X	59
OLIÈRES (de Félix d').	VII	328
OLONNE (de la Trémoille d')	X	183
O' MAHONY	III	69
ORFEUILLE	IX 103,	549
ORME (Colas d').	VII	57
ORNACIEUX (de la Croix d').	VIII	224
ORO DE PONTONX	III	193
OUARVILLE (Thiroux-d')	VIII	461
OUTREQUIN	IV 210,	VI 329
OYSONVILLE (du Pontaubevoye d')	VII	96

P.

PAILLOT	IX	241
PALYS	VIII 475,	IX 550
PANAT (Adhémar de).	VII	501
PANTIN DE LA HAMELINIÈRE.	IX	119
PARC (du).	V 144,	VII 539
PARCIEU (de Regnauld de).	IX	31
PARTZ DE PRESSY	V	93
PASCAL DE SAINT-JUÉRY (de).	VIII	354
PASCALIS DE LONGPRA	II	270
PASQUET DE SALAIGNAC	II	394
PASQUIER DE FRANCLIEU	IV 88,	VI 329
PASSERAT DE SILANS.	II	406
PASTOUR DE COSTEBELLE.	I	105
PATRY	II 162,	345
PAYAN DE LA GARDE	II	210
PAYEN DE L'HOTEL	III	43
PECCADUC (Picot de).	IV	105
PEINTEUR DE MARCHÈRE (le).	II	290
PELLERIN DE GAUVILLE.	VII	269

PELLETIER	II	128
PELLETIER D'ESCROTS	II	178
PELLETIER DE GLATIGNY (le)	I	99
PERMANGLE (de Chouly de)	VIII	457
PÉRONNE	I	188
PERRAULT DE MONTREVOST	VII	392
PERRIN DE PRÉCY	II 425, III	382
PERSONNE (de la)	II	190
PERUSSE D'ESCARS	IX	193
PETAU	I 286,	528
PEYROUSE (Maury de la)	VII	245
PHILIPPE	III	232
PHILIPPY DE BUCELLY D'ESTRÉES	II	407
PICHON	VII	344
PICOT DE PECCADUA	IV	105
PIERREDON DE FALGUIÈRES	V	122
PIERRES DU PLESSIS BAUDOUIN	I 147, II	502
PIGAULT DE L'ÉPINOY	III	337
PIGEON DE VIERVILLE	VI	120
PIGNOL OU PIGNIOL	I	465
PILES (de Fortia de)	IX	273
PILLES (d'Andrée de)	VIII	155
PILLES (de Gironde de)	VII	124
PIN DE LA GUERIVIÈRE (du)	II 42, III	378
PINEL DE LA TAULE	II	348
PIOCHARD DE LA BRULERIE	I 179,	528
PLANTA	I 226,	VI 226
PLESSIS-BAUDOUIN (Pierres du)	I	147
PLOUER (de la Haye de)	VIII	362
POEZE (de la)	IX	335
POILLÉ (Malherbe de)	II	217
POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE	II 109,	205
	III	378
POIX (de)	VII	470
PONS DE LA CHEBASSIÈRE	VII	448
PONTAUBOVOYE (du)	VII	89
PONT DE DINECHIN (du)	II	167
PONTEVEZ (des Roux de)	I	308

PONTHAUD	I	490
PONT JARNO.	II 222,	VI 20
PONT-LE-VOYE (Louvart de).		VI 129
PONT DE LIGONNÈS (du)		VI 127
PONTONX (d'Oro de)		III 193
PONTOURNOY (Colas de)		VII 57
PORTE (la).	I 372,	II 503
POSTEL.		III 195
POTERIE (Bouchard de la)		I 30
POTHEMONT (de Beaufort de)		IV 255
POUGNY DE GUILLET		VII 531
PRADEL (de Beaudrand de).		IV 109
PRADEL (de Coutray de).		II 256
PRAT DE MASGONTHIÈRE (Hugon du)		II 285
PRECY (Perrin de)		II 425
PREISSAC (de)	IV 217,	V 563
PRÉMAREST (de Tilly de)		VIII 271
PRÉSÉAUX D'ARGILLY.		VIII 399
PRESLE (Roy de la)		VIII 187
PRESSY (de Partz de).		V 93
PRET (de)		I 101
PREUD'HOMME D'HAILLIES (le)		I 207
PRÉVOST DE BASSERODE		X 87
PRÉVOST DE LA BOUTETIÈRE		X 264
PRÉVOST D'IRAY (le)		II 71
PRÉVOST DE SAINT CYR.	III 192,	IV 212
PRUNAREDE (Benoist de la)		I 169
PUIRASEAU (de Verneilh de)		V 58
PUY (du)	II 74,	VI 78
PUY-MELGUEIL (du)	V 17,	VIII 486
PUY RENAUD (de Mallevaud de).	II 165,	III 164

Q.

QUEMPEL DE LANASCOL.		VIII 90
------------------------------	--	---------

R.

RAFELIS DE BROVES		IX 479
-----------------------------	--	--------

RAGUET BRANCION	I 449,	II 55
RAGUSE (de Viesse de Marmont de).		IX 433
RAIMOND DE LASBORDES		X 1
RAIMOND		VI 223
RANCHER		IV 258
RANDON (de Châteauneuf)		II 200
RASCAS DE GROS (de)		II 456
RASTIGNAC (de Chapt de)		III 250
RAVEL	IV 180,	V 563
RAYMOND (de)		III 196
RAYMOND.		III 383
RECOURT		II 152
REGNAULD DE PARCIEU	IX 31,	550
RENOARD (Andrée de)		VIII 149
RESSENCOURT (Morin de).		V 91
REYNARDE (de Felix de la)		VII 325
RIBAINS (de Frevol de)		IV 243
RICARD		IX 183
RICHARD DE CORBERY		IX 413
RICHARDIE (de Besse de la)		I 416
RICHEBOURG (de Boucher de)		II 385
RICHEBOURG (de Toustain)		III 344
RICQUEBOURG (de Dion).		VII 467
RIENZI (Domeny de)		VI 135
RIMOGNE (Rousseau de).		III 235
RIOUFFE DE THORENC		IX 246
RIQUET DE CARAMAN		IX 349
RIVIÉRIEULX	I 317,	528
RIVIÈRE (Morin de la).		V 91
RIVIÈRE DE VAUGUÉRIN.		VII 252
ROBECQUE (de Montmorency de)		III 297
ROBERT		X 100
ROBERT DU CHATELET		IV 217
ROC DE BRION (du)		V 123
ROCHAS	II 369, III 382, VIII 364,	IX 550
ROCHE (de la)		I 525
ROCHEBROCHARD (Brochard de la)		IV 125
ROCHE-COURBON (de la)		I, 401

ROCHEGUDE (de Pascal de)	VIII	354
ROCHELAMBERT (la)	II	132
ROCHELINES (Richard de)	IX	413
ROCHEPLATTE (Colas de)	VII	63
ROCHETTE (Moreau de la)	II	81
ROCQUET (de Girard de)	III	168
RODIER DE LA BRUGUIÈRE	II	279, 505
RODEZ (de Benavent)	IV	197
ROERGAS DE SERVIEZ	V	63
RONZIÈRE (Arnauld de la)	VI	127
ROQUE (du Mas de la)	IV	297
ROSTAING DE CHAMPFERRIER (de)	I 47, VIII	228
ROTHIACOB	IX	248
ROTOURS (des)	I 203, III	377
ROUE (de Beaudrand de la)	IV	109
ROUJOUX (de Maillé de)	IX	471
ROURE (de Grimoard de Beauvoir du)	X	226
ROUSSEAU DE RIMOGNE	III	335
ROUVROIS	V	53
ROUVROY, <i>vic.</i>	IV	294
ROUX DE PONTVEZ (des)	I	368
ROI DE LA GRANGE (le)	II 85, III	155
ROI DE LA PRESLE	I VIII	187
ROYAN (de la Trémoille de)	X	183
ROYE WICHEN	V	126
ROZIÈRE (Carlet de la)	II	145
ROZIÈRES (de)	II 294, III	379
RUEL DE LAUNAY	II	456

S.

SABATER	I	108
SAHUGUET DE TERMES	III	369
SAINT-AIGNAN (La Fresnaye de)	I	524
SAINT-AMANS (de Raimond de)	X	17
SAINT-ANDÉOL (de Malmazet de)	V	58
SAINT-AULAIRE (de Beaupoil de)	IV	272
SAINT-AUNEZ (de Bourcier de)	I	218

SAINT-BONNET (d'Escars de)	IX	212
SAINT-CYR	IV	212
SAINT-CYR (de Bellemare)	VII	314
SAINT-CYR (de Prevost de)	III	192
SAINT-CYR (Thiroux de)	VIII	461
SAINTE-DENYS (Juchereau de)	II	465
SAINTE-MARIE (Laisné de)	III	202
SAINT-GEORGES (Jacquemet de)	VI	53
SAINT-GERMAIN	VIII	276
SAINT-GERMAIN (de Lubersac de)	IX	524
SAINT-JUÉRY (de Pascal de)	VIII	354
SAINT-LAURENS (Brandin de)	I 283, II	330
SAINT-LÉGER (Paillot de)	IX	245
SAINT DE LYS	VII	408
SAINT-LYS (Nottret de)	IX	240
SAINT-MARCQ (le Clément de)	VIII	390
SAINT-MAURICE (de Barbeyrac de)	VIII	297
SAINT-MAURICE DE CAZEVIELLE (Adhémar de)	VII	511
SAINT-MAURIS en MONTAGNE.	VI 161, VII	539
SAINT PAER (Grout de)	IV	188
SAINT-PRIEST (Guignard de)	VI	30
SAINT-REMI (Guiot de)	I	33
SAINT-ROMAN (de Serre de)	VI	46
SAINT-SULPICE (de Bonardi de)	II	39
SAINT-VALLIER (de la Croix de)	VIII	216
SALABERT (de Mengin de)	I	302
SALAINAC (Pasquet de)	II	394
SALES DE SALELÈS	I	311
SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNELON	VII	451
SALINIS.	VIII, 214,	486
SALLMARD	II	154
SALPERWICK	I	313
SALVAIRE D'ALEYRAC.	VI 58, 330	
SAMBUCY	I	420
SANDRANS	I	174
SARIGNY (Barrois de)	IV	133
SARRASAN (d'Anglade de)	IX	229

SARREMAJANE (de Verdelhan de)	IX	27
SARRET DE COUSSERGUES.	III	188 383
SAVIGNAT (Monnier de).	IX	432
SAYVE (de la Croix de)	VIII	224
SÉGONZAC (de Bardou de).	X	101
SELLE (de).	VIII	24
SELLIER DE CHEZELLE (le).	III	74
SELVE	VII	450
SENNEVILLE (Colas de).	VII	74
SENONNES (la Mote-Baracé de)	IX	415
SENS DE FOLLEVILLE (le)	IX	153
SERBONNES (de Brunel de)	II	227
SERRE (Barbier de la).	III	324
SERRE DE SAINT-ROMAN.	VI	46
SERRES DE MESPLEX	IX	431
SERVIEZ (de Roergas de).	V	63
SIBOUR.	VIII	277
SILANS (Passerat de)	II	406
SIMORRE DE SAINT-CYR (de)	IX	331
SIOCHAN DE KERSABIEC.	II	282
SIVRY (Languet de).	III	77
SORET DE BOISBRUNET.	IX	440
SOUCANTON (de Girard de)	III	168
SOUCHEY (le Grand du).	I	362
SOURSAC (de la Majorie).	VIII	202
SOUVIGNÉ (de Barbeyrac de)	VIII	302
SUBLET D'HEUDICOURT LENONCOURT.	III	93
SUELHES (Adhémar de)	VII	511

T.

TAINTEGNIÉS (le Clément de)	VIII	390
TALODÉ (de Bernard de).	V	70
TANQUEUX (de Courtin de)	VIII	136
TARENTE (de la Tremoille de)	X	182
TAULE (Pinel de la)	II	348
TAURIAC (de)	II 145, IV	77

TAYAC (Caulet de)	II	263
TERMES (Sahuguet de)	III	371
TERRADE (du Montet de la)	VII 449, X	327
TERREFORT (de Barbeyrac de)	VIII	303
TERTRE (du)	X	420
TEYSSONAT (de Gironde de)	VII	121
THIÉRIET	VII	347
THIROUX	VIII	461
THOISY	I 336, II	378
THORENC (de Riouffe de)	IX	246
THOREY (Gillet de)	VII	243
THOUARS (de la Tremoille de)	X	182
TILLET (du)	I	230
TILLY	VIII 259, X	473
TINGRY (de Montmorency de)	III	296
TONNOY (Humbert de)	VIII	372
TOUR (la)	I 520, II	504
TOUR EN VOIVRE (de la)	VI	204
TOURDONNET (Joussineau de)	I	96
TOUR LANDRY (de Maillé de la)	IX 456, 462, X	82
TOURNIER	VIII	7
TOURNON (de)	II	447
TOURVILLE (Villicy de)	IX	480
TOUSSICOURT (Clicquot de)	III 92, 383	
TOUSTAIN FRONTEBOSC	III	342
TRAMECOURT	IX	1
TRAUROUT (Kermarec de)	I 111, II	131
TRÉMOILLE (de la)	X	151
TRÉMOULET (de Belvezer de)	VIII	242
TRENCAVEL (d'Albi)	III	30
TRENQUELLEON (de Bartz de)	VI	106
TROGOFF	III	133
TROMAREY (de Barberot de)	VI	222
TRONCENORD (Chaubry de)	X	349
TRYON	X	396
T'SERROELOFFS	III	152
TUDERT	II	93

TULLES DE VILLEFRANCHE	IV	189
TYRAC (Demartin du).	III	240
TYREL DE POIX	VIII	486

U.

UHART	II	1
URBAN (de Fortia d')	IX	273
USSEL (d')-.	IV	1
USSY (de Courtin d')	VIII	138

V.

VAL (du)	I	337
VALADY (Izarn de).	VII	385
VALLETEAU DE CHABREFY	III 105, IX	350
VALLIN.	I	62
VARAX (Riverieux de).	I	318
VARENNE (de Mallevaud de la)	II 163, III	162
VARENNES (de)	II	366
VARENNES (Goddès de)	VIII	336
VAUBOREL (de la Chambre du)	VII	361
VAUGUÉRIN (Rivière de)	VII	253
VAULCHIER	VII	344
VAUXDIMES (de Champeaux).	X	334
VELXON (de Barberot de)	VI	222
VÉNEVELLES (d'Espagne de)	I	330
VENOIS.	I	474
VERCLOS (de Joannis de)	II	333
VERDALLE (de Loubens de)	VIII	415
VERDELHAN.	IX	8
VERDIER (de Lubersac du).	IX	508
VERDONNET.	X	193
VERGENNES (Gravier de)	IX	169
VERGERS DE MAUPERTUIS (des).	II	80
VERGNETTE D'ALBAN.	V	1 563
VERNEILH PUIRASEAU	V	58
VERON DE CÉRAMÉ.	I	33

VEZENOBRE (de Girard de)	III	168
VIDAU	III	151
VIERVILLE (le Pigeon de)	VI	120
VIESSE DE MARMONT	IX	433
VILLARS (de Brancas de).	IX	375
VILLE (de la)	II	503
VILLE DE FEROLLES (de la)	III	10
VILLEFRANCHE (de Tulles de)	IV	189
VILLE (de Lardinois de).	VIII	280
VILLEMARQUÉ (Hersart)	VII	444
VILLEMONTÉE (Autié de)	VI 169, IX	173
VILLENEUVE (Gasquet de)	IV	118
VILLENEUVE (de Julien de)	V 75, X	417
VILLEON (de la).	IX	442
VILLERASE	II	428
VILLERS (le Jolis de)	I 321, II	354
VILLE SUR ILLON (de la)	I 287, VII	128
VILLETTE (de Bernard de Talode du).	V	170
VILLICY DE TOURVILLE	IX	480
VILLIERS (Milon de)	III	319
VINZELLE (de Cisternes de)	III	355
VIOMENIL (du Houx de).	III	212
VIOT DE MERCURE	I 447, VII	539
VIRAY (de Toustain)	III	351
VISARGENT (de Brancion de)	I	454
VITTU DE KER-RAOUL	II	39
VIVIER (du)	II	175
VOICLERY (Chesnel de)	IX	431
VOLONZAC MALESPINA	VII	459
VOLVENT (de Bernard de)	II	261

W.

WANDONNE (de Dion)	VII	467
WASTINÈS (de Montmorency de)	III	397
WAUBERT.	II	240
WEISS	III 30, V 563, VII 329, IX	444

DES MAISONS ET FAMILLES. 509

WENDEL DE HAYANGE	IV	205
WERBIER D'ANTIGNEUL	IX	441
WERQUIGNEUL (le Preud'homme de).	I	212
WICHEN (de Roye de).	V	126
WILDENBERG (de Planta)	I	228
WILLENOISY (Cosseron de)	III	195
WILLOT DE BEAUCHEMIN	I	177
WUILLEMENOT DE NANC	IX	56

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890

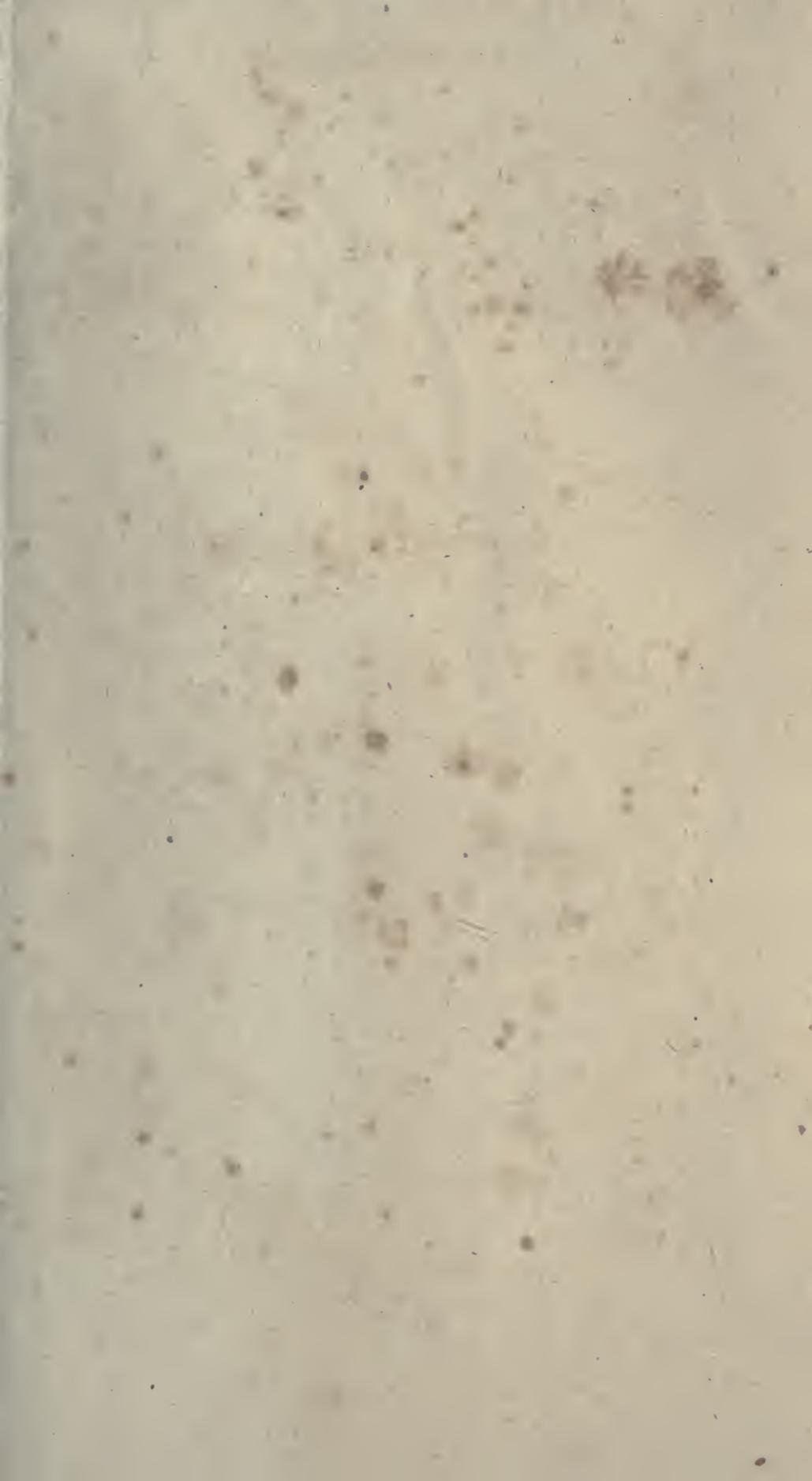
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910

1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920

1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930

1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940



CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

A R

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

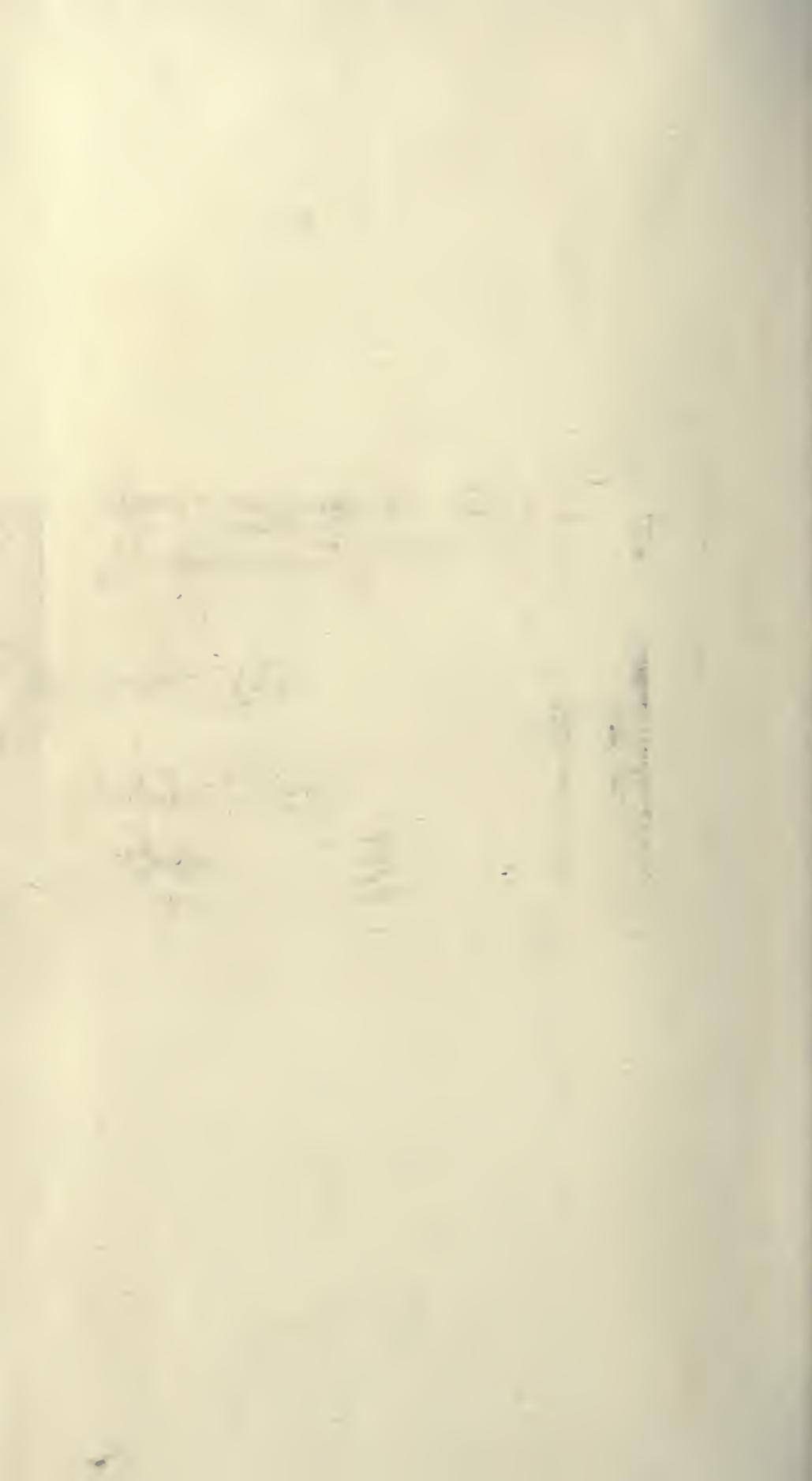
VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.



CS
587
S2
1872
t.10

Saint-Allais, Nicolas
Viton de
Nobiliaire universel de
France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
